

This is a reproduction of a book from the McGill University Library collection.

Title: Olivier-Martin's collection of books on French legal history, history, church history, canon law, political science, public finance, etc :
analytical bibliography
Part: 1
Author: Boronkay, Dénes de
Publisher, year: Montreal : [s.n.], 1960

The pages were digitized as they were. The original book may have contained pages with poor print. Marks, notations, and other marginalia present in the original volume may also appear. For wider or heavier books, a slight curvature to the text on the inside of pages may be noticeable.

ISBN of reproduction: 978-1-77096-165-4

This reproduction is intended for personal use only, and may not be reproduced, re-published, or re-distributed commercially. For further information on permission regarding the use of this reproduction contact McGill University Library.

McGill University Library
www.mcgill.ca/library

OLIVIER-MARTIN'S

collection of books on

French legal history, History, Church history;
Canon law, Political science, Public finance etc.

Analytical Bibliography

by

Dénes de Boronkay
Doctor juris (Budapest), B.L.S. (Montreal)

In two Parts

Montreal, 1960.

All rights reserved to the author
including the right to reproduce this book or parts thereof
in any form.

CONTENTS OF PART I

Abbreviations p. i

Preface p. iii

Table of Subjects p. vii

Bibliography p. 1-393

ABBREVIATIONS

Acad.	Académie	fasc.	fascicule
admin(is)	administration administratif,-ive	finan.	financière
alphab.	alphabétique	fl.	florished
anci.	ancien, enne	fr.	fron, français(o)
Anci. Rég.	Ancien Régime	fr(an.)	français(o)
annot.	annotator	gén.	général(e)
archéo.	archéologie,-ique	géog.	géographie,-ique
aug.	augmenté(e)	gouv't.	gouvernement
b	born	H.o.T.	Head of Title
B.C.	Before Christ	hist.	histoire, historique
c	copyright; circa	Id.	Idem
canon	canonique	illus	illustrated, illustrator
Cath.	Catholique	influ	influence
chron(ol.)	chronologique	intern.	international
civ.	civil	interpr.	interpretation
coll.	collaborator	intro(d).	introduction
comm.	commentator	jt. annot.	joint annotator
comment.	commentaire	jt. au.	joint author
commerc.	commerciale	jt. comp.	joint compiler
comp.	compiler	jt. ed.	joint editor
compl.	complété(e)	judic.	judiciaire
conc.	concernant	jurid.	jurisdiction, juridique
contrib.	contribution	jurisp.	jurisprudence
coop.	coopération	l.	leaf, leaves
corp.	corporatif,-ive	législ.	législation législatif,-ive
corr.	corrigé(e)	munic.	municipal(e)
cout.	coutume(s)	nouv.	nouveau,-elle
crim.	criminel, -elle	O	Octavo (height of book 20-25cm)
crit.	critique	occid.	occidental(e)
D	duodecimo (twelvemo) (height of book to 20 cm.)	Ordonn.	ordonnance(s)
d	died	orig.	origine(s)
Dépt.	Département	organis.	organisation
docs.	documents		
ecclés.	ecclésiastique		
écon.	économique		
ed.	editor, edition (édition)		
en partic.	en particulier		
ex.	exemple		
F	France; Folio (height of book more than 30 cm.)		

ABBREVIATIONS

p	page, paging	s.	siècle
Parl.	parlement	sec.	second(e)
polit.	politique	sep. publ	separately published
Pref.	préface	ser.	series (série)
proc.	procédure	sq. O	square Octavo
Prof.	Professeur	sq. Q	square Quarto
Prot.	Protestant(s)	subdiv.	subdivision
prov.	province	Subjt. anal(s).	Subject analytic(s)
pub.	public, publié(e)	théol.	théologique
Q	Quarto (height of book 25-30 cm.)	tr.	traduit(e), translator translated
q.v.	quod vide (voir, see)	trad	traduction
Réf.	Réforme	Univ	Université
rel.	relatif, -ive à	v.	volume
relig.	religieux, -euse	v.p.	various paging
rev.	revu(e)		
Révol	Révolution		
rom.	romain		

To simplify the notation of book sizes below duodecimo i.e., 17 $\frac{1}{2}$ cm., they have all been grouped under and marked D (duodecimo) in the bibliography.

P R E F A C E

It is a rare opportunity indeed to spend time in the company of great spirits. Then, if these spirits are generous enough to reveal their thoughts and feelings through the medium of printed words, the way is always open to the attentive observer to gather their valuable revelations, and make the séance a rewarding experience. Once the meeting is over, and the prized details of it have been kept, the next task is to organize the material, and present it in a systematic way so as to reveal its contents.

The system of analytical bibliography as set forth in this work could also be applied to other fields where a research guide of this nature would prove to be of value.

In this light, as an example of a system, the work may make a contribution to the field of scientific research generally, and to the bibliographical practices specifically. In addition, on its own merits, the analytical presentation of a special collection may provide good service to many who are involved in different fields of scientific endeavors.

The major part of the books in the collection treated belonged to François Olivier-Martin of France (1879-1952), the venerated and internationally honored professor and legal historian, a member of the Académie des Inscriptions et belles-lettres.* These books became the property of the Law Faculty of

* For his life and work see François Olivier-Martin (1879-1952), par G. Lenoir in Revue historique de droit français et étranger, 4^e Série - 31er année - 1953 - No.1, p.[1]-27.

McGill University in Montreal by a private donation, and have been completed by books of the Faculty's own holding. Named after the donor, these works now form the Wainwright Collection of the Faculty.*

The Table of Subjects in the following pages shows at a glance the subjects encompassed, and the sub-sections into which they are divided.

The bibliography is in two parts. In the first part is given a detailed description of each of the works. In the explanatory part of this, the authentic sentences of the authors or editors themselves have selectively been used to show what material is incorporated into a work or left out of it.

Emphasis has also been laid on showing where to find the bibliographies in each work. These bibliographies, in many cases extensive ones, also the documentary material and other pertinent data shown may be helpful in doing further studies or research.

The second part of this bibliography comprises seven *i n d e x e s* where all relevant data included refer by plain numerals to the first, descriptive part of the work.

I. In the Index of *A u t h o r s* those works and contributions of an author which are included in the collection have been gathered under his name.

II. The Index of *T i t l e s* lists the works without known or specific authorship.

III. The third Index gives an account of the *S e r i e s* in which many of the books belong. In addition to the references usually found in library catalogues, in the References to the List of Series such references have also been inserted which give subject approaches to the series.

IV. The Index of *T h e s e s* shows many doctoral theses written in the field of law, political science, canon law, public finance, general history, and church history. These might prove to be useful to many as the theses are not available through the usual trade channels, but they can be procured, by interlibrary loan, for those who are interested.

V. Under *P l a c e n a m e s* is gathered the related material scattered throughout the collection.

VI - VII. The Index of *S u b j e c t s*, and the *A n a l y t i c a l* Index are correlated. In the Index of Subjects six hundred English subject headings have been used under which the material covered by the works included in this bibliography have been classified. In the Analytical Index on the other hand, the material is organized under French nomenclature. Thus, a two way approach is given, the lanes of which run parallel to each other, but parts of which sometimes carry the load of the other, sometimes only complete each other.

The comprehensive system of cross references throughout the second part of the work is intended to enhance the usefulness of the indexes, and, within reasonable limits, make them as thorough as possible.

In the technicalities of making a bibliography the rules worked out by the library science were adhered to, with allowances for flexibility. The added notes are mostly in English, but also in French.

The retrieval of the contents of a large number of books, and its systematic organization presented both a challenge and a problem. The resulting bibliography could certainly be further improved and corrected; it

may be useful though for r e f e r e n c e , and meet a real need, first of all among academic lawyers, government officials, historians, clergymen, university professors, teachers, research scientists, and students, and secondly, among the large number of librarians and the general body of library users. Furthermore, the bibliography may provide a valuable contribution to a basic collection for comparative studies in any academic institution, and especially in the faculties where the two large systems of common law and civil law are included in the curriculum.

The collection of books herein described and classified is planned to be expanded. Therefore, it is to be hoped that an acceptance of this bibliography would make way for its continuation.

TABLE OF SUBJECTS

(For the Index of Subjects see Part II p. 152-223)

A

Abbeville (France)
 Académie des Inscriptions et
 belles-lettres
 Accounting
 Administrative Courts
 Administrative law
 France
 France-History
 Adoption
 Agricultural laws and legislation
 Agriculture —
 Belgium
 France
 Aguesseau, Henri François d', 1668-1751
 Aire-Sur-La-Lys (France)
 Aix-en-Provence (France)
 Alciato, Andrea, 1492-1550.
 Algeria
 Antiquities
 Description, Geography
 Aliens
 Alsace
 Ancient law
 Anjou (Comté de France)
 Annuities
 Appeals
 Archeology —
 Addresses, essays, lectures
 Societies
 Archives — France
 Arras (France)
 Art, Ancient
 Art, Medieval
 Artois (France)
 Assises de Jérusalem

Associations
 Aube (France) — History — Dictionaries
 Aumale, Henri-Eugène-Philippe-Louis
 d'Orléans, duc d'. 1822-1897.
 Aurillac (France)
 Austria
 Auvergne (France)

B

Banks and banking
 Bar associations
 Barbeyrac, Jean, 1674-1744.
 Basque law (Pyrenees)
 Béarn (France)
 Beaumanoir, Philippe de Remi, sieur de.
 1246-1296.
 Beauvais (France)
 Bégon, Family. 1648-1761.
 Belgium —
 History
 Law - History and antiquities
 Berry, Caroline Ferdinande Louise,
 duchesse de. 1798-1870.
 Berry (France)
 Bertier, Ferdinand de, 1782-1864.
 Bertrand, Etienne (c.1434-1516): Conseil
 Besançon (France and Suisse)
 Bibliography
 Bills of exchange
 Biography — Collections
 Blackstone, Sir William, 1723-1780.
 Blois (France)
 Bodin, Angevin Jean, 1530-1596.
 Boinebroke, Sir Jean, ? — c.1286.
 Brabant, Duchy
 Brabant, ducs de (duchesse de)
 Brittany (France)
 Buddha and Buddhism
 Building laws — Algeria
 Burgundy (France)
 Law — History and antiquities

- Burial
 Burma — Law
 Byzantine Empire
- C
- Caen (France)
 Cambrai (France)
- Canon law
 Bibliography
 Congresses and conferences
 Forms
- Capitalism
 Cardona, Pierre de, cardinal, 12th c.
 Censorship
 Chambre des Comptes (Dijon)
 Chamillart, Michel de. 1652-1721.
- Champagne (France)
 History - Dictionaries
- Channel Islands — Law
 Charities
 Charters
 Chénon, Emile, 1857-1927.
 Chio (Island of Greece)
 Christianity
 Church and state
- Church history
 Alsace
 Belgium
 France
 France—Periodicals
- Cities and towns—
 Europe
 France
 Luxembourg
- Citizenship
 Civil law
 Civil liberties
 Civil procedure
- Clamanges, Nicolas de, 1360-around 1434:
 De ruina et reparacione Ecclesie
 [1401]
- Clamanges, Nicolas de, 1360-around 1434:
 Expositio super... [1401-1402]
- Classical antiquities
 Classical literature
 Cluny
 Cochin, Augustin, 1823-1872
 Cochin, Henri, 1687-1747.
 Codification
 Collectivism
 Colmar (Alsace)
 Colonies
 Commerce—History
 Commercial law
 Comminges (France)
 Common law
 Compagnie des Indes
- Comparative law
 Societies
- Conflict of laws
 Congresses and conferences
 Constantine I, the Great, emperor of
 Rome, 272-337.
 Constantinople
 Constitutional history
 Contracts
 Cooperation
 Coras, Jean de. 1513-1572.
 Corneille, prince-archbishop of Liège,
 1500?-1514.
 Coronation
 Corporate state
 Corporations
 Courteille, Jacques-Michel Barberie,
 marquis de.
- Courts
 France
 Germany
 Great Britain
 Netherlands
- Coutume d'Amiens
 Coutumier d'Artois
 Coutumes de Barrois
 Coutumes de Beauvaisis
 Coutumes de Berry
 Coutume de Bidsche (1575)
 Coutumes de Bourbonnois
 Coutumes de Berry (1312? +)
 Coutume de Bretagne
 Coutumes de Champagne
 Coutume de Hainaut
 Coutume de La Rochelle et du Pays
 d'Aunis

Coutumes de l'Île de France
 Coutumes de Limoges
 Coutumes de Lorraine
 Coutumes de Meaux
 Coutume de Normandie
 Coutumes d'Orléans
 Coutume de Paris
 Coutumes de Poitou
 Coutumes de Sens (1555;1495)
 Coutumes de Toulouse
 Coutume de Touraine (—Anjou)
 Coutumes de Troyes
 Coustumes de Vermandois

Coville, Alfred, 1860-1942

Credit

Crime and criminals

Criminal defenses

Criminal law—

France

France—Addresses, essays, lectures

Greece

Rome

Criminal procedure

History

Crusades

Poetry

Customs and usages

Cypiorre, Jean-François-Claude Perrin de.
 1727-1789.

Czechoslovakia—History

D

Damages

Dauphiné (France)

Debtor and creditor

Debts, Public

"De Chilpéric", Diplôme

Democracy

Desmaretz, Nicolas, 1648-1721.

Divorce

France

Dower

Dufourcq, Albert, 1894-1931.

Dumoulin, Charles, 1500-1556: Traité des
 fiefs.

Duprat, Antoine, 1463-1535.

E

Ecclesiastical law

Economics

Bibliography

Education

Egypt—Law

England—Law—History and antiquities

Equity

Erard, prince-archbishop of Liège,
 1472-1538.

Estonia—History

Etampes (France)

Europe—

Civilization

Constitutional history

History

Law—History

Evidence

Evreux (France)

Executive power

F

Family

Fécamp (France)

Fénelon, François de Salignac de
 La Mothe-, 1651-1715.

Feudalism

Finance, Public

Finland—History

Fitting, Hermann, Heinrich, 1831-1918.

Flanders

Flanders (Belgium)

Flanders (France)

Fleury, Claude, 1640-1723.

Forestry, Laws relating to

Forez (France)

Forms

Fournier, Paul, 1853-1935.

France

Antiquities

Antiquities—Bibliography

Assemblées Provinciales

Chambre de Justice

Chambre or Cour des Aides (Paris)

Chancellerie

Conseil de Commerce

Conseil de Révision

Conseil d'Etat

France (continued)

Constitutional history
 Constitutional law
 Cour de Cassation
 Description and travel—Gazetteers
 Elections
 Etats Généraux
 Etats Provinciaux
 Finance—History
 Historical geography
 History
 History—Addresses, essays, lectures
 History—Bibliography
 History—Dictionaries
 History—Source books
 Industries and resources
 Industries and resources—History
 Kings and rulers
 Land tenure
 Law—Bibliography
 Law—Codes
 Law—Commentaries to 1804
 Law—Commentaries 1804—
 Law—Coutumes, edits, ordonnances
 Law—Dictionaries
 Law—History and antiquities
 Law—History and antiquities—Indices
 Law—History and antiquities—Periodicals
 Law—Indices
 Law—Institutions
 Law—Recueils
 Law—Repertoires
 Law—Saigniorial law
 Maîtres des Requêtes
 Parlement
 Parlement (Paris)
 Politics and government
 Prud'homme des Pêcheurs
 Trésor

Francesca di Rimini, c.1255 (-60)-1283 (88)

Franche—Comté (France)

Freemasons

French language

French literature—History and criticism

G

Garnier, Joseph-François, 1815-1903.

Gascoigne (France)

Geography, Ancient—Maps

Georges, prince-archbishop of Liège, 1505-1557.

Germany

History

Law

Law—History and antiquities

Gifts

Girard, Paul Frédéric, 1852-1926.

Gironde (France)

Gladstone, William Ewart, 1809-1898

Government regulation of business

Grain trade

Gramont, Family de

Grat, Félix, 1898-1940.

Great Britain—

Foreign relations—Netherlands

History

Kings and rulers

Greece—

Antiquities

History

Law—History and antiquities

Guardian and ward

Guide du Pèlerin [1130?]

Guilhem, duc d'Aquitaine, saint,
ca.755-812? or 813? (815?)

Guines (Artois)

Guyenne (France)

H

Hainaut

Hall marks

Halphen, Louis, 1880-1950.

Henry, emperor of Romania, or
Constantinople, c.1174-1216.

Historiography

History

Philosophy

Philosophy—Periodicals

Societies

Honfleur (France)

Horacius Flaccus, Quintus—

Criticism and interpretation

Hospitals

Hungary—History (1867-1935)—

Philosophy

Husband and wife

Hypothesis

I

Ile-de-France
 Illegitimacy
 Income tax
 Industrial laws and legislation
 Industry
 Inheritance and succession
 Initiative
 Insanity
 Insignia
 Institut de France
 Interest
 International law
 Islam
 Islamic law
 Italy—History

J

Janet, Paul, 1823-1899.
 Jansenism
 Jean de France, sire, d.1298?
 Jews
 Jonas d'Orléans, 780?-842 or 843: De
 Institutione Regia [c.830]
 Jonas d'Orléans, 780?-842 or 843: Epistola
 ad Pippinum Regem [c.830]
 Josas (Archidiaconé, France)
 Jourdan, Athanase Jean Léger, 1791-1826.
 Judges
 Judgments
 Jurisprudence
 Justice, Administration of

K

Kerroamp, Family de
 Koch, Cristophe-Guillaume, 1737-1813.

L

Labour and labouring classes
 Labour relations
 La Fontaine, Jean de,—Criticism and
 interpretation
 La Grange, Jacques de
 La Hayside, Vincent de: Art de contracter
 et de tester. Liège, 1683.

Land tenure
 Langlois, Charles-Victor, 1863-1921
 Langres (France)

Language and languages
 Addresses, essays, lectures

Languedoc (France)
 Lannoy-du-Nord (Flandres)
 La Sale, Antoine de, ca.1388—after
 1462: Petit Jehan de Saintré
 Latvia—History
 Lauragais (France)
 Laurière, Eusèbe de, 1659-1728

Law—

Bibliography
 Curiosities
 History and antiquities
 History and antiquities—
 Bibliography
 History and antiquities—
 Periodicals
 Interpretation
 Introductions
 Philosophy
 Societies
 Study and teaching

Law and ethics
 Law and religion

Lawyers

Le Blond, Sir Jacques, sec. half o
 13th c.
 Le Bret, Cardin, 1558-1655.
 Lefranc, Abel, 1863-
 Legal composition
 Legal maxims
 Legal profession
 Le Tallier, Michel, 1603-1685.

Libraries—

France (Caule)
 Netherlands

Liège (Belgium)
 Lille (France)
 Limoges (France)
 Limousin (France)
 Limoux (France)

Lithuania—History
 Livre des usages...de la Comté de
 Cuyssnes (sec.half of 15th c.)
 Livre Roisin (end of 13th c.)
 Local government
 Loisel, Antoine, 1536-1617.
 Institutes coutumières [1607]
 Lot, Ferdinand, 1866-
 Lotharingia (medieval kingdom, W.Europe)
 Louis VII, Le Jeune, king of France, 1119-1180.
 Louvain (Belgium)
 Université.
 Louvois, François Michel Le Tellier, marquis de,
 1641-1691.
 Loyseau, Charles, 1564-1627.
 Luxembourg
 Lyons (France)

M

Magnol, Joseph-François, 1876-
 Maillebois, Nicolas Desmarêts, marquis de,
 1648-1721.
 Malatesta, Paulo, c.1252 - c.1283 (-88)
 Manuscripts
 Markets
 Marriage
 Ecclesiastical law
 History
 Alsace
 France
 Marriage covenants
 Marseille (France)
 Marsilio of Padua [d.1343]
 Maupeou, René-Nicolas de, 1714-1792.
 Medici, Catherine de, queen of Henry II of
 France, 1519-1589.
 Metz (France)

Middle Ages
 Bibliography
 History
 History—Addresses, essays, lectures
 History—Sources
 Periodicals

Middle East—Description and travel
 Migrations of nations
 Military law
 Military training
 Minors
 Miron, François, 1560-1609.
 Molay, Jacques de. c.1243-1314.
 Monarchy
 Monasticism
 Money
 Montalivet, Marthe-Camille
 Bachasson, comte de. 1801-1880.
 Montmorency—Luxembourg, Anne
 Charles Sigismond, duc de
 Luxembourg, 1721-
 Montpellier (France)
 Mortmain
 Moulins (France)
 Municipal corporations

N

Nantes (France)
 Nationalism and nationality
 Natural law
 Naturalization
 Negotiable instruments
 Netherlands—
 Foreign relations—Great Britain
 History
 Nobility
 Normandy (France)
 Law
 Notarial law
 Nouveau coutumier général
 Numismatics

O

Oaths
 Obligations
 Ockham, William (of). c.1300-1349
 Olivier-Martin, François, 1879-19
 Orange (France)
 Ordonnances des rois de France
 Oresme, Nicole, c.1330-1382: Trait
 des monnaies (1357 or 1358?)
 Orléans (France)

P

Pape, Gui, 1404?-1477.
 Pardon
 Parent and child

 Paris
 Bar
 University

 Parish law
 Passy, Hippolyte—Philibert, 1793-1880.
 Peace
 Personal property
 Persons, Law of
 Pharmacy
 Philippe le Hardi, duke of Burgundy,
 1342-1404.

 Philosophy
 German

 Physicians
 Picardy (France)
 Pirenne, Henri, 1862-1935.
 Pleading
 Poetry
 Poitou (France)

 Poland—
 Economic conditions
 History

 Police

 Political science
 Bibliography

 Possession
 Postal service—History
 Pothier, Robert-Joseph, 1699-1772.
 Prescription
 Press
 Primitive law
 Prisons

 Property
 Law

 Provence (France)
 Pseudo—Turpin
 Psychiatry
 Public law

Public meetings
 Public speaking
 Public welfare
 Punishment
 Puy (France)
 Pyrenees

Q

Quebec (Prov.)—
 Law—Bibliography
 Law—History

Quotations

R

Real property
 Recueil général des anciennes lois
 françaises
 Reformation
 Reformatories
 Refugees
 Reims (France)
 Renaissance
 Rennes (France)
 Renouard, Charles, 1794-1878.
 Representative government
 Responsibility
 Rigaud, Eudes, archbishop of Rouen,
 1200?-1276.
 Robert Le Bougre (13th c.)
 Roman Catholic Church in France
 Roman Catholicism

 Roman law
 Dictionaries
 History
 Corpus juris civilis
 Codes
 Digests
 Institutes
 Obligations
 Pandects

 Romance languages
 Romance literature
 Romandie (Switzerland)
 Romans (France)

Rome—

Constitution
History
Politics and government

Roques, Mario, 1875—

Rouen (France)

Roussel, Théophile, 1816-1903.

Rumania—Law—History

Russia—History

Rutebeuf: Poèmes concernant la croisade

S

Sahara—Antiquities

Saint-Hilaire, Barthélemy, 1805-1895.

Saint-Omer (Artois)

Saint-Omer (Flanders)

Sale

Salic law

Sark (Channel Islands)

Sarthe (France)—Description and travel—
Gazetteers

Savary, Jacques, 1622-1690: *Le parfait
négociant...* [1675]

Say, Léon

Scotland—Law

Sens (France)

Servitudes

Siam—Law

Sieyès, Emanuel-Joseph, 1748-1836.

Simon, Jules, 1814-1896.

Social sciences—Bibliography

Socialism

Sociology

Sovereignty

Spain—Law

State, The

Statutes (Personal and Real)

Strasbourg (Alsace)

Université. Faculté de Droit

Substitutions

Sully, Maximilien de Bethune, duc de.
1560-1641.

Switzerland—Law

T

Tarentaise (France, Suisse and Italy)

Taxation

Themis (1819-1831)

Theses

Thomas, Antoine, 1857-1935.

Thou, Christophe de. 1508-1582.

Tiraqueau, André, 1483-1558.

Transportation

Troyes (France)

Trustees

Tunisia—Description, Geography

U

Union of Soviet Socialist Republics

Universities and colleges

Usury

V

Val d'Aran (Pyrenees)

Vanderpol, Alfred, 1854-1915.

Vattel, Emer de. 1714-1767.

Velay (France)

Vendetta

Veto

Vienne (France and Suisse)

Vitoria, Francisco de. 1486-1546.

Vosges (France)—Description and
travel—Gazetteers

Voting

W

War

Water, Laws relating to
wells

Women—

Law

Property

World history

Y

Ypres (Belgium)

B I B L I O G R A P H Y

- 1 -

1-3

1 Abel, Pierre *WR 233 - B 41*

Observations sommaires sur la coutume de Bretagne, pour faire connoître le sens qu'elle avoit dans son origine, et celui que l'usage lui a donné, avec la réduction de la même coutume, selon l'ordre des matières, et la pratique ordinaire du Palais. Laval, Ambroise, 1689. 338+214p. O.

COUTUMES DE BRETAGNE.
FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

2 Blanchet, Adrien *WR AS A168*

Les travaux de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres; histoire et inventaire des publications; notices rédigées par Adrien Blanchet [et alii] Paris, Klincksieck, 1947.

190p. Q.

ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. BIBLIOGRAPHY.

"Le programme des travaux de l'Académie est défini par... l'ordonnance royale... 1830:

'L'objet principal des travaux de l'Académie étant l'histoire, c'est-à-dire la connaissance des hommes et des événements, des époques et des lieux, des moeurs et des usages, des institutions et des lois, des opinions religieuses et philosophiques, l'Académie s'attachera: à l'étude de la chronologie et de la géographie, des médailles, inscriptions et monuments de toute espèce qui concernent et peuvent éclairer l'histoire ancienne, ainsi que celle du moyen âge et des temps modernes; à l'étude critique et philologique des langues anciennes, des langues orientales et des idiomes du moyen âge; à l'explication des titres, diplômes et antiquités de la France et des autres pays, particulièrement de ceux dont les intérêts sont ou ont été mêlés avec ceux de la France.'

Pratiquement et pour fixer les idées, on a adopté 1610 comme date limite basse des études... bien qu'en ce qui concerne la linguistique, par exemple, et notamment pour l'Orient, cette limite peut être dépassée."

"Toutefois, l'Académie des Inscriptions porte son activité sur bien d'autres domaines, dont les principaux: Prix et fondations ... Ecoles ... [et] Médailles."

[See also attached: Publications de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, 6 pages in 4-0].

3 Académie des Inscriptions et belles-lettres, ed. *WR FF37 A168*

Carte archéologique de la Gaule romaine [with separate, large sized maps on 1/200,000 scale] dressées sous la direction de...

Adrien Blanchet... Paris, Leroux, 1931-1946. [incomplete holding] Parts 1-3, 5-10. illus, maps, tables. Q.

CLASSICAL ANTIQUITIES. FRANCE-ANTIQUITIES. FRANCE-HISTORY - BIBLIOGRAPHY.

At head of titles: Forma orbis romani.

At head of title page of Parts 6-10: Union Académique Internationale. Contains a "Répertoire des monuments et découvertes."

Library has:

1. Partie orientale (carte et texte complet du département des Alpes-Maritimes.
Partie orientale (carte) du département des Basses-Alpes.
Bibliographies: p.[ix]-xii; p.[51]
2. Carte (partie orientale) et texte...du dépt. du Var.
(la carte comprend en outre une partie occidentale du dépt. des Alpes-Maritimes)
Bibliographies: p.[xi]-xvi; p.[71]
3. Carte et texte du dépt. de la Corse
Bibliographies: p.[ix]-xi.
4. Carte de la partie occid. du dépt. du Var. et de la partie orient. du dépt. des Bouches-du-Rhône.
5. Carte (partie occidentale) et texte...du dépt. des Bouches-du-Rhône.
(La carte comprend en outre la partie méridionale du Gard et une partie de l'Hérault.
Bibliographies: p.[vii]-xxiii.
6. Carte et texte...du dépt. des Basses-Alpes.
(La carte comprend en outre des parties de six autres dépts. limitrophes)
Bibliographies: p.[ix]-xii; p.[31]
7. Carte et texte...du dépt. de Vaucluse.
(La carte comprend en outre des parties de six dépts. limitrophes)
Bibliographies: p.[ix]-xxd.
8. Texte...du dépt. du Gard.
(La carte... a été publiée avec le fascicule 7 (Vaucluse). Pour le sud du dépt., voyez la carte qui accompagne le fasc. 5 (Bouches-du-Rhône). Le présent fascicule est accompagné d'un album in -4° comprenant un plan de Nîmes antique et une carte, qui présente le tracé de l'aqueduc, dit du Pont-du-Gard.
Bibliographie: p.[vii]-xix.
9. Carte et texte...du dépt. de l'Aveyron.
(L'Atlas comprend une carte et un plan de Rodez antique)
Bibliographies: p.[xi]-xvi.
10. Texte...du dépt. de l'Hérault.
(Pour la carte voyez les fascicules cinquième, septième et neuvième, et celui de l'Aude [not in the library]
Bibliography: p.[vii]-xi.

- 4 Académie des Inscriptions et belles-lettres.
Comptes rendus des séances de l'année 1936[-1937]. Paris, 1936-1937.
14 13v.+1/4 unbound-issues. illus, maps, ports, plates. O.

ARCHEOLOGY--SOCIETIES. HISTORY--SOCIETIES.

Publishers vary.

- 5 Académie des Inscriptions et belles-lettres, éd. *WR Y39 HA168*
Histoire littéraire de la France; ouvrage commencé par des religieux
bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et continué par des membres
de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres) 1733-
v.37; 38 in 2. Q.

FRENCH LITERATURE.— HISTORY AND CRITICISM.

COVILLE, ALFRED, 1860-1942

FOURNIER, PAUL, 1853-1935

LANGLOIS, CHARLES-VICTOR, 1863-1929

THOMAS, ANTOINE, 1857-1935

(Subject analytics)

Entreprise des Bénédictins de Saint Maur, interrompue au tome XII en 1763 et dont la suite fut confiée à la III^e classe de l'Institut (future Académie des Inscriptions et belles-lettres) par un décret impérial de 1807.

v.37 (1938)- Suite du XIV^e siècle. - Contient aussi Notices 1) sur Ch[arles V[ictor] Langlois (mort 1929); 2) sur Paul Fournier (1853-1935); et sur Antoine Thomas (1857-1935).

v.38 (1941-49); Suite du XIV^e siècle. - Contient aussi Notices 1) sur Henri Omont (1857-1940); et Alfred Coville (1860-1942).

Additions et corrections: p.[542]-547.

Table des auteurs et des matières et Table des articles at end of each v.

Table générale des articles contenus dans les tomes XXXIII-XXXVIII at end of v.38, Part 2, p.[689]-700.

Analytics

COVILLE, ALFRED, 1860-1942.

Faral, Edmond

Notice sur Alfred Coville, un des auteurs des tomes XXXVII et XXXVIII de l'Histoire littéraire de la France. (Mort le 30 mars 1942). (In Académie des Inscriptions et belles-lettres. Histoire littéraire de la France. v.38 (1941-49) Part 1. p.[xv]-xx).

FOURNIER, PAUL, 1853-1935.

Coville, Alfred, 1860-1942.

Notice sur Paul Fournier, un des auteurs des tomes XXXV à XXXVII de l'Histoire littéraire de la France. (Mort le 14 mai 1935). (In Académie des Inscriptions et belles-lettres. Histoire littéraire de la France. v.37 (1938) p.[xi]-xv.)

LANGLOIS, CHARLES-VICTOR, 1863-1929.

Coville, Alfred, 1860-1942.

Notice sur Ch[arles] V[ictor] Langlois, un des auteurs des tomes XXXV à XXXVII de l'Histoire littéraire de la France. (Mort le 25 juin 1929). (In Académie des Inscriptions et belles-lettres. Histoire littéraire de la France. v.37 (1938). p.[i]-ix).

THOMAS, ANTOINE, 1857-1935.

Jeanroy, Alfred

Notice sur Antoine Thomas, un des auteurs des tomes XLIV à XLVII de l'Histoire littéraire de la France. (Mort le 17 mai 1935). (In Académie des Inscriptions et belles-lettres. Histoire littéraire de la France. v.37 (1938) p. [xvii]-xxiv.)

- 6 Académie des Inscriptions et belles-lettres, ed. Monuments et mémoires... Paris, 1894- v.45 illus, plates. Q.

ART, ANCIENT. ART, MEDIEVAL.

~~Unbound~~, v. 45 (1951) pub'd. by Presses Universitaires de Franco. At head of title: Fondation Eugène Piot. Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

- 7 Académie des Inscriptions et belles-lettres, ed. *WR HT 30 4A168* Pouillés des Provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne, publiés sous la direction de Joseph Calmette par Etienne Clouzot. Paris, Imprimerie Nationale, 1940. 2v. Q. (Recueil des historiens de la France. Pouillés, t.7.)

BESANCON (FRANCE AND SUISSE). CHURCH HISTORY-FRANCE. ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE-HISTORY (13th-15thc.). TARENDAISE (FRANCE, SUISSE AND ITALY). TAXATION-FRANCE. VIENNE (FRANCE AND SUISSE).

~~Unbound.~~

Pouillés= Etat des bénéfices ecclésiastiques d'une province (ou d'un royaume).

Les documents inclus "sont presque uniquement des comptes ou des taxes de sommes perçues par les collecteurs apostoliques ou dues à l'évêque. Sur une quarantaine de textes publiés il n'a guère que quatre pouillés proprement dits. Les décimes dominent. On y trouvera notamment la taxe du XIV^e siècle...

Les documents inédits sont nombreux. Deux registres du Vatican... fournissent... les plus anciens comptes de décimes connus, remontant à l'année 1275..."

Bibliographical footnote-references.

v.1. Texte.

v.2. Table des noms propres de lieu et de personne.

- 8 Dussaud, René *WR AS A168 d* La nouvelle Académie des Inscriptions et belles-lettres (1795-1914). Paris, Gouthner, 1946. 2v., continuously paged. Q.

ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

At head of title: Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

"Le 25 octobre 1945, l'Institut de France a compté un siècle et demi d'existence. A cette occasion il a paru utile de retracer la partie de son activité qui, de 1795 à 1914, a été dévolue à la Nouvelle Académie des Inscriptions et belles-lettres. Ainsi notre histoire fait suite à l'ouvrage d'Alfred Maury, L'Ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [Paris, Didier, 2e éd., 1864] dont le terme était fixé par la Révolution (1793)."
Erratum: v.2, p.[969]-970.

9 Ferron, Alain de *WR K 30 - F F41 17-7*
 D'Aguesseau et les gens de mainmorte. Paris, Domat-Montchrestien,
 1933.
 145p. 0.

FEUDALISM. FRANCE-LAND TENURE. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS,
 ORDONNANCES. ~~FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW, LAND TENURE.~~ MONTMAIN.

{Thesis (Docteur en Droit) - Univ. de Paris}.

{ "Les Gens de Mainmorte (manus mortuum) sont des corps ou communautés dont l'existence perpétuelle soustrait les biens aux règles ordinaires de la mutation des propriétés par décès du propriétaire." }

L'ordonnance de 1749, l'oeuvre du Chancelier d'Aguesseau, concerne les établissements des gens de mainmorte.

"...Le terme 'gens de mainmorte' ne s'applique pas seulement aux couvents ou communautés religieuses, mais à tout corps perpétuel qu'il soit laïque ou religieux de sorte que l'édit de 1749 a une portée générale..."

See also Koerperich Richard. Les lois sur la mainmorte dans les Pays-Bas catholiques; étude sur l'édit du 15 septembre 1753, ses précédents et son exécution. 1922. (~~K4GE (4) K31~~) [No. 433]

10 Accarias, Louis *WR F39 A169*
 L'assistance publique sous la révolution dans le département du Puy-de-Dôme. Savenay, Roumegoux, 1933.
 165p. 0.

CHARITIES. FRANCE - HISTORY (REVOLUTION 1789). PUBLIC WELFARE.

Thesis (Docteur en droit) - Univ. de Paris.
 Bibliography: p.[157]-162.

11 Adam, F. *WR K 39 L 4A195*
 Grands-jours de Saint Mihiel, Etude sur les. Bar-Le-Duc, Contant-Laguerre, 1926.
 124p. illus. 0.

COURTS - FRANCE. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

Thesis (Docteur en droit) - Univ. de Paris.
 Bibliography: p.[117]-122.

12 Aguesseau, Henri François d'. 1668-1751. *WR A 29 22 11282*
 Oeuvres... Paris, Chez les Libraires Associés, 1759-1789.
 13v. port. in v.l. 0.

FEUDALISM. FRANCE - LAW - COMMENTARIES TO 1804. LAW - PHILOSOPHY. PLEADING.

Biographical material on, and praise of d'Aguesseau in v.1 and 13.
 At end of v.1-7: Table des auteurs et personnes illustres dont il est parlé dans le volume.

WR K 39 L A 282 1772

- 13 Aguesseau, Henri François d', 1668-1751.
Oeuvres... Yverdon [Lyon] 1772-1775.
10 v. in 12. D.

FEUDALISM. FRANCE - LAW - COMMENTARIES TO 1804. JUDGES.
LAW - PHILOSOPHY. NATURAL LAW. PUBLIC LAW. PLEADING.

Biography of D'Aguesseau v. 1, p. [i]-xiii.

- 14 Regnault, Henri WR K 39 LF R 26 1731
Les ordonnances civiles du chancelier Daguesseau; les donations et l'ordonnance de 1731; [Deuxième partie: Les testaments et l'ordonnance de 1735] préface de Henri Capitant. Paris, Sirey, 1929.
2 parts in 2 v. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit [series].)

AGUESSEAU, HENRI FRANCOIS D', 1668-1751. FRANCE - LAW - BIBLIOGRAPHY.
FRANCE - LAW - COUTUMES, ECRITS, ORDONNANCES. GIFTS. WILLS.

Publié sous les auspices de la Société d'histoire du droit.

"L'ordonnance de 1731 (Ordonnance pour fixer la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges ou conditions des donations) est le texte le plus important de notre ancien droit pour la compréhension des règles du Code sur les donations entre vifs..."

L'ordonnance de 1735 concerne les testaments.

Daguesseau a été un grand jurisconsulte et un grand législateur. Un des premiers, il a tenté de doter la France d'une législation uniforme et il y a réussi pour certaines matières. Les ordonnances de 1731 sur les donations entre vifs, de 1735 sur les testaments, de 1747 sur les substitutions, sans parler des autres, sont de premiers essais d'unification ou, du moins, de simplification du droit..."

L'auteur (Regnault) s'est proposé "d'étudier l'histoire [des] ordonnance[s] royale[s] au XVIII^e siècle, de retrouver dans l'ancien droit français les origines d'une partie au moins du droit privé moderne..."

Sa tâche principale consistant à décrire comment, après une lente élaboration jurisprudentielle, doctrinale et législative, on est arrivé à établir, sur des questions de réglementation techniquement très importantes, des décisions sages et modérées... (La majeure partie de ses dispositions passa dans le Code civil).

Bibliographie très complète, p.[31]-48, and Part II, p.[361]-366, "dressée pour les 3 derniers siècles de l'Ancien régime: des textes législatifs, arrêts de règlements et commentateurs d'ordonnances des arrestographes, soit communs à tous les parlements, soit spéciaux à l'un d'eux; des textes et des coutumes et de leurs commentateurs; des dictionnaires, répertoires traités, pratique notariale et droit fiscal." Cette bibliographie est "pour les travailleurs, et notamment pour la préparation des thèses de doctorat, un précieux instrument de recherches."

- 15 Albert, Jean WR K 39 LT A 333
Arrests de la cour du parlement de Toulouse...; nouvelle éd.
Toulouse, Gaspard Henault, 1731.
555p. O.

FRANCE - LAW - RECUEILS.

- 16 Althoffer, Bernard *WR K39L 7A4.7*
 Les scabins. Nancy, Société d'Impressions Typographiques, 1933.
 xiv+184p. O.

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

"L'institution des scabins marque, dans l'histoire de l'organisation judiciaire à l'époque carolingienne, une importante innovation. Charlemagne a substitué un juge de carrière, dépendant du pouvoir central, à l'ancien rachimbourg."

[Bibliography: p.[ix]-xiv.]

- 17 Amiet, Louis *WR*
 Essai sur l'organisation du Chapitre Cathédral de Chartres (du XI^e au XVIII^e siècle) Chartres, Laine, 1922.
 xv+240p. O.

CHURCH HISTORY - FRANCE.

ECCLESIASTICAL LAW. ~~FRANCE - LAW - INSTITUTIONS.~~

Thésès (Doctorat en droit) - Univ. de Paris,

Bibliography: p.[ix]-xv.

- 18 Ancel, Mark *WR K 45L 453*
 La "Common law" d'Angleterre. Paris, Rousseau, 1927.
 223p. Q. (Collection d'Etudes théoriques et pratiques de droit étranger, de droit comparé et de droit international, No.8)

COMMON LAW. - EQUITY. GREAT BRITAIN - LAW - HISTORY.

Bibliography: p.[5]-19.

- 19 Anchel, Robert *WR 17 453*
 Crimes et châtements au XVIII^e siècle. Paris, Perrin, 1933.
 vii+237 p. D.

CRIME AND CRIMINALS. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES (18th c.)
 SIECLE). PUNISHMENT.

Les histoires d'un grand nombre de délits et de crimes commis par des personnes de divers mondes et le récit des supplices les plus habituels au XVIII^e siècle. Prisons et exécutions capitales.

- 20 André, Louis *WR EL 13 A*
 Michel Le Tellier et Louvois. Paris, Colin, 1942.
 709p. port. O.

LE TELLIER, MICHEL, 1603-1685. LOUVOIS, FRANCOIS MICHEL LE TELLIER, MARQUIS DE, 1641-1691. FRANCE - HISTORY (LOUIS XIV).

Précision du rôle respectif de Michel Le Tellier et de son fils Louvois dans la réorganisation de l'armée monarchique pendant la première partie du règne de Louis XIV. Aussi leur activité dans tous les domaines où ils l'ont exercée, soit comme secrétaires d'Etat, soit comme ministres d'Etats, et Michel Le Tellier comme chancelier (1677-1685).

[Bibliography: p.[23]-40.]

21 Andrieu-Guitrancourt, Pierre *WR D A573*

L'archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Eglise au XIII^e siècle, d'après le "Regestrum Visitationum" [Registre des visites pastorales] ... préface de Cardinal Baudrillart. Paris, Sirey, 1938. xi+462p. O.

CANON LAW. CHURCH HISTORY - FRANCE. FRANCE - HISTORY (13th c.) NORMANDY (FRANCE). RIGAUD, EUDES, ~~ARCHBISHOP~~ OF ROUEN, 1200-1276. ARCHBISHOP

"Sur la liste... des archevêques de Rouen, Eudes Rigaud occupe une place de premier choix. A juste titre... car 'admirable type de chef de diocèse', il fut 'l'un des hommes les plus remarquables du règne de saint Louis et l'une des gloires du clergé français'."

Bibliography: p.[457]-462.

22 Andt, Edouard *WR JV 37 44577*

La Chambre des Comptes de Dijon, à l'époque des ducs Valois. Paris, Sirey, 1924. v.1 only, 244p. O.

ADMINISTRATIVE COURTS. CHAMBRE DES COMPTES (DIJON). FRANCE - LAW - INSTITUTIONS.

Thesis (Doctorat en droit) - Univ. de Paris.

Le premier v. est consacré à l'organisation et la compétence de la Chambre.

Bibliography: p.[239]-241.

23 Angeras, P. *WR JO A587*

L'Edit de 1787 et son application dans la Sénéchaussée de Nîmes. Nîmes, Chastanier, 1925. 237p. tables. O.

CHURCH AND STATE. CIVIL LIBERTIES. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

Thesis (Doctorat en Sciences juridiques) - Univ. de Montpellier.

L'Edit de 1787 (Louis XVI) organisa l'état civil des protestants et leur rendit l'accès à la plupart des offices, charges et dignités.

Bibliography: p.[7]-11.

↳ Pièces justificatives: p.[187]-237.

24 Anthonay, Jean Benoist d'. *WR JV 37 44527*

Le premier administrateur de l'Alsace française, Jacques de la Grange, intendant d'Alsace de 1673 à 1693; préface de Oberkirch. Paris, Istra [1930] xi+156p. Q.

ALSACE. ~~HISTORY~~. FRANCE - POLITICS AND GOVERNMENT (LOUIS XIV). LA GRANGE, JACQUES DE.

"Une contribution précieuse à la compréhension des multiples problèmes, si complexes, que l'incorporation de l'Alsace à la France au XVII^e siècle avait posés devant le gouvernement de Louis XIV."

Bibliography: p.[153]-156.

25 Antier, Louis *WR*
 Le droit civil du Bas-Canada. Rouen, Petites Affiches, 1923.
 128p. O.

QUEBEC (PROV.)—LAW—HISTORY. QUEBEC (PROV.)—LAW—BIBLIOGRAPHY
 (SUBJ. ANAL.)

At head of title: La survivance de la Seconde Coutume de Paris.
 Thesis (Doctorat en Sciences juridiques) - Univ. de Paris.
 Bibliography: p.[123]-125.

Analytic

QUEBEC (PROV.)—LAW—BIBLIOGRAPHY
 (In Antier, Louis. Le droit civil du Bas-Canada, 1923. p.[123]-125)

26 Argou [Gabriel] cir. 1640-17². *WR KELEN*
 Institution au droit françois; 8^e éd., rev., corr. et aug., conformé-
 ment aux nouvelles ordonnances, par A.G. Boucher D'Argis. Paris,
 Chez Saugrain, 1753.
 2v. chart in v.1. D.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Includes: Histoire du droit françois, par l'Abbé Fleury. v.1,
 p.[1]-100.

Analytic

Fleury, Claude, abbé, 1640-1723.
 Histoire du droit françois. (In Argou [Gabriel] Institution au droit
 françois. 1753. v.1, p.[1]-100).

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

27 Argou [Gabriel] cir. 1640-17². *WR KELEN A 645.1*
 Institution au droit françois... 11^e éd., rev., corr... par A.G. Boucher
 d'Argis. Paris, Crapart, 1787.
 2v. D.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Includes: Histoire du droit françois, par l'Abbé Fleury. v.1, p.[1]-100.

Analytic

Fleury, Claude, abbé, 1640-1723.
 Histoire du droit françois. (In Argou [Gabriel] Institution au droit
 françois. 1787. v.1, p.[1]-100).

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

28 McLaughlin, Terence P. *WR KELEN A 22*
 Le très ancien droit monastique de l'occident; étude sur le dévelop-
 pement général du monachisme et ses rapports avec l'Eglise séculière et
 le monde laïque [de saint Benoît de Nursie [500 (même 451)] à saint
 Benoît d'Aniane [+821]. Paris, Picard, 1935.
 xxii+273p. Q. (Archives de la France monastique [series] v.38.)

CANON LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. MONASTICISM.

Thesis (Doctorat en droit canonique) - Univ. de Strasbourg.

L'auteur n'avait pas l'intention "d'écrire l'histoire du monachisme aux VI^e, VII^e et VIII^e siècles... [mais] d'abord de dégager les problèmes présentant un intérêt pour le canoniste qui cherche à connaître les origines des institutions, ensuite de les étudier au point de vue juridique...

... sans une étude des situations juridiques diverses, on ne peut pas comprendre l'histoire du monachisme. Le monastère n'est pas, en effet, un groupement tout-à-fait autonome, indépendant vivant sous une règle. Il existe dans l'Eglise, dans un Etat, dans un milieu social où il se trouve en rapport constant avec d'autres institutions. Ce que [l'auteur a étudié], c'est sa situation juridique et ses rapports avec les autres institutions...

[Tout-de-même l'auteur a consacré] un ... chapitre à l'histoire du monachisme, afin de retracer à grands traits le développement et la propagation du monachisme bénédictin...

L'étude se borne au monachisme en Occident, et principalement en France...

Les sources de [cette] période... sont constituées surtout par les canons conciliaires, les lettres pontificales, les diplômes royaux, les chartes épiscopales ou privées, les recueils des formules en usage dans les chancelleries, les règles monastiques, et les vies des saints."

Errata at end.

Bibliographie: p.[xiii]-xxii.

29

Valous, Guy de *WR 2 1935 V 23*

Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle; vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre. Paris, Picard, 1935.

2v. Q. (Archives de la France monastique [series] v.39-40)

CLUNY. MONASTICISM.

"Depuis le 11 sept. 910, date de la fondation de l'abbaye de Cluny, on s'est beaucoup battu autour d'un nom qui, pendant près de neuf siècles, fut pris tantôt pour le symbole de la conception la plus pure et la plus pratique du monachisme bénédictin, tantôt pour le prototype de la dégénérescence produite dans la vie religieuse par une déformation du véritable esprit de la règle de saint Benoît.

... Le but [de l'ouvrage est de dresser] un tableau d'ensemble détaillé reposant sur une documentation sûre et complète de son observance...

Les sources [exploitées par l'auteur]...: 1^o les coutumiers ou recueils des usages livrant l'interprétation ou le développement données par Cluny aux prescriptions de la règle de saint Benoît; 2^o les procès-verbaux des visites et ceux des chapitres généraux de l'ordre de Cluny; 3^o les dossiers ayant trait aux rapports de l'abbaye chef d'ordre avec un certain nombre de maisons de sa dépendance immédiate ou médiate... et un certain nombre d'instruments comptables de diverses époques...; 4^o les lettres des Papes et autres actes émanés de la chancellerie pontificale, et enfin un certain nombre de cartulaires des diverses maisons de l'ordre..."

Errata at end of each v.

Bibliographie: v.1, p.[xiii]-xli; v. 2, p. [v]-vii.

Contents: v.1 L'abbaye de Cluny. Les monastères clunisiens.- v.2. L'ordre de Cluny.

30

Valous, Guy de *WR K L G E V 23 E*

Le temporel et la situation financière des établissements de l'ordre de Cluny du XII^e au XIV^e siècle, particulièrement dans les provinces françaises. Paris, Picard, 1935.

xv+190p. Q. (Archives de la France monastique, v.41).

CLUNY. MONASTICISM.

Errata at end.

Bibliography: p.[i]-xiii.

31 Lemarignier, Jean-François *WR KLGE 254*
 Etude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140. Paris, Picard, 1937.

xxxiii+33lp. illus, foid. maps, facsim. Q. (Archives de la France monastique, v.44)

ECCLESIASTICAL / CHURCH HISTORY - FRANCE.
 CANON / LAW. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. MONASTICISM.
 NORMANDY - LAW.

Pièces justificatives: p.[289-300].
 Additions et corrections: p.[301]-302.
 Sources et bibliographies: p.[xi]-xxxiii.

32 Aron, Gustav *WR R372 4A 769*
 Les grandes réformes du droit révolutionnaire; (droit public et droit privé). Paris, Sirey, 1910.
 98p. D.

FRANCE - HISTORY (REVOLUTION, 1789). FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES

Conférences faites à l'Université nouvelle de Bruxelles en 1908, sous le titre "le droit public et le droit privé de la Révolution".
 Bibliographical footnotes.

33 L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres anciens monuments depuis la naissance de Notre-Seigneur; par le moyen d'une table chronologique... avec un calendrier perpétuel..., par des Religieux Bénédictins. Paris, Chez Desprez, 1750.

726p. 2 parts in lv. Q.

WR FA 784 Z

2nd ed.

HISTORY.

Includes: les années de Jésus-Christ et de l'Ere d'Espagne, les Indictions, le Cycle Papal, les Pâques..., les Cycles Solaires et Lunaires, etc. L'histoire abrégée des conciles, des Papes, des Empereurs Romains, Grecs, Français, Allemands et Turcs; des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse, de Lombardie, de Sicile, de Jérusalem, etc. des Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne; des Comtes de Toulouse, de Champagne et de Blois.

34 Aubenas, Roger *WR*
 Chartes de franchises et actes d'habitation; Mougins, Cannes, La Napoule, Auribeau, Mouans-Sartoux, Vallauris, Valbonne, Pégomas, Mandolieu. Cannes, La Castre, 1943.

xxii+13lp. illus, facsim. Q. (Documents, textes et mémoires pour servir à l'histoire de Cannes et de sa région [series].

CHARTERS. / FRANCE - LAND TENURE. / FRANCE -
 FEUDALISM. / FRANCE - LAW - SEIGNORIAL LAW. / HISTORY - SOURCE
 BOOKS. - FRANCE. PROVENCE (FRANCE).

Recueil de textes avec des indications sommaires d'ordre juridique, économique et social.

Bibliographical footnotes.

35 Aubenas, Roger *WR K-KN 4A 888*

Etude sur le notariat provençal au Moyen-Age et sous l'ancien régime. Aix-en-Provence, Feu, 1931.

274p. illus, plate, facsim. Q.

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~LAWYERS.~~ - ~~FRANCE.~~ NOTARIAL LAW. PROVENCE (FRANCE).

Le but de l'auteur est de "tracer les grandes lignes de l'institution notariale en Provence, étudier une évolution qui s'étend sur plus de six siècles, donner les traits principaux d'une législation abondante, parfois peu coordonnée, voire même contradictoire, et souvent mal observée, dégager les motifs de cette législation et en discerner l'intention."

Table des principaux actes de la législation municipale, comtale, ou royale intéressant le notariat provençal (XIII^e- XVIII^e Siècle): p.[179]-188.

Bibliography: p.[13]-32.

Pièces justificatives: p.[191]-260.

36 Aubenas, Roger

[ed.] WR 16E A 513

Recueil de lettres des officialités de Marseille et d'Aix (XIV^e- XV^e s.); préface de Gabriel Le Bras. Paris, Picard, 1937-1938.

2v. O.

CANON LAW - FORMS. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. PROVENCE (FRANCE)

At head of title: Contribution à l'histoire des officialités au Moyen-Age.

[Textes in Latin, explanatory notes in French].

[L'official est conservateur du statut clérical].

"Cet recueil contient un choix de lettres écrites par les officiaux de Marseille et d'Aix au XV^e siècle et, en outre, quelques textes de provenance variée, notamment un petit dossier de l'official de Saint-Victor. En d'autres termes, un tableau de la compétence ecclésiastique à la fin du Moyen-Age.

Les lettres de Marseille, c'est à dire les actions d'un official dans l'ordre ecclésiastique et dans le domaine du droit privé sont classées selon leur but: citation, monition, censure, absolution, aggrave, réquisition; et la forme des actes est la préoccupation essentielle du scribe.

Les historiens du droit canon accueilleront avec plaisir les renseignements sur l'application des règles à la fin du XV^e s."

37 Aubergé, Jacques

ed. K 392v

Le Cartulaire de la Seigneurie de Fougères [XIII^e - XIV^e siècle] connu sous le nom de Cartulaire d'Alençon, publié avec une introduction, des notes et des tables par Jacques Aubergé. Rennes, Oberthur, 1913.

288p. tables. Q.

BRITTANY - HISTORY. CHARTERS. FEUDALISM. FRANCE - LAND TENURE. ~~LAW~~ SEIGNIORIAL LAW.

At head of title; Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Texte of Cartulaire in Latin.

"C'est un essai de reconstitution du Cartulaire de Fougères aujourd'hui [1913] disparu, faite au moyen de documents."

"Au point de vue juridique, le Cartulaire de Fougères présente un intérêt considérable, et nombreuses sont les chartes où l'on trouve matière à une étude profitable."

Entre les tables il y a une Table analytique des Chartes contenues dans le Cartulaire de Fougères, p. [239]-253.

Corrections et additions at end.

Bibliographical footnotes.

38 Aubin, Raoul *WR K 39 L 4A 894*

L'organisation judiciaire d'après les Cahiers de 1789. Paris, Jouve, 1928.

246p. O.

COURTS - FRANCE. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. JUSTICE, ADMINISTRATION OF. ~~FRANCE~~

Thesis (Doctorat en Sciences Politiques et Economiques) - Univ. de Paris.

Bibliographie: p.[237]-244.

39 Augustin-Normand, Paul *WR HG A923 Filed with folios*

Esquisse d'une organisation corporative pour l'industrie des constructions navales. [Le Havre, 1940]

72l. F.

CORPORATE STATE. LABOUR RELATIONS.

"En dépit des nombreuses mesures législatives qui se sont succédé, sans idée directrice, depuis l'abolition des corps marchands et des communautés d'arts et métiers en 1791, le monde du travail attend encore un statut satisfaisant, complet et cohérent. Les crises économiques et sociales... attestent que son régime actuel demeure loin de la perfection... assurant la coopération harmonieuse des divers facteurs de la production.

... La réalité économique-sociale ne saurait s'identifier avec aucun des grands systèmes [néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme] que lui proposent les doctrinaires: elle implique... un mélange composite (et d'un dosage mouvant) entre les trois tendance en conflit...

Conclusions. Jusqu'à présent, les patrons d'une part, les ouvriers, de l'autre, ont eu trop exclusivement le souci de leurs intérêts personnels et de leurs intérêts de classe. Il faut [qu'ils]... s'accoutument à avoir, outre ce souci légitime, celui de leurs intérêts communs, de leurs intérêts de profession, de leurs intérêts corporatifs.

Bibliographical footnotes.

See also Vintras, A. Le corporatisme ancien de construction navale en France [par] A. Vintras, Jehan Banse, G. Decomble, Pierre Abbat; introd. de Paul Augustin-Normand. 1939. (HG 4479). [No. 783]

40 Aulard, A *WR F39 A924*
 Histoire politique de la révolution française, origines et développement de la démocratie et de la république (1789-1804). Paris, Colin, 1901.
 xii+305p. O.

DEMOCRACY. FRANCE—HISTORY (REVOLUTION, 1789).

L'auteur se propose "de montrer comment les principes de la Déclaration des droits furent, de 1789 à 1804, mis en oeuvre dans les institutions, ou interprétés dans les discours, dans la presse, dans les actes des partis, dans les diverses manifestations de l'opinion publique."
 Références bibliographiques dans le texte et dans les notes.

41 Ayrault, Pierre, 1536-1601 *L'ordre judiciaire*
 L'ordre, formalité et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs et Romains ont usé es accusations publiques (sinon qu'ils ayent commencé à l'exécution) conferé au stil et usage de nostre France. Divisée en quatre livres ... rev., corr. et aug. de la dernière main de l'Autheur. Edition quatriesme. Paris, Chez Sonnius, 1610.
 [x]+646p. O.

CRIMINAL PROCEDURE—HISTORY. CRIMINAL LAW—FRANCE. CRIMINAL LAW—GREECE. CRIMINAL LAW—ROME. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

42 Badre, A
 Le développement historique des "uses" jusqu'à l'introduction du trust en droit anglais. Paris, Rousseau, 1932.
 212p. O.

TRUSTEES.

Thèse (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.
 Bibliographie: p.[201]-208.

43 Balas, Lucien *WR JT 39 B18*
 Une tentative de gouvernement représentatif au XIV^e siècle; les Etats-Généraux de 1356-1358. Paris, Commerce des Idées, 1928.
 194p. Q.

FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—HISTORY (1356-1358). REPRESENTATIVE GOVERNMENT.

Thèse (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.
 Bibliographie dans les notes.

44 Balogh, Elemer *WR JX B21*
 Political refugees in ancient Greece, from the period of the tyrants to Alexander the Great; with the collaboration of F.M. Heichelchein. Johannesburg, Witwatersrand Univ. Pr., 1943.
 xvii+[134]p. D.

GREECE—ANTIQUITIES. REFUGEES.

Bibliography in the List of Abbreviations: p.[85]-86.

- 45 Balon, J *WR K3-LV B21*
L'organisation judiciaire des marches féodales. Combloux, Duculot, 1951.
74p. Q.

FEUDALISM. ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~

Extrait des Annales de la Société Archéologique de Namur, Tome XLVI, 1^{re} livraison, 1951.
Bibliographie: p.12-15.

- 46 Baradez, Jean *WR GC B23*
Fossatum Africae; recherches aériennes sur l'organisation des confins sahariens à l'époque romaine, par Jean Baradez, préface de Louis Leschi. Paris, Arts et Métiers graphiques [1949].
x+[362]p. illus, (fold) maps. Q.

ALGERIA—DESCRIPTION, GEOGRAPHY. SAHARA—ANTIQUITIES.

At head of title: Gouvernement général de l'Algérie. Direction de l'Intérieure et des Beaux-Arts. Service des Antiquités - Missions Archéologiques.

Bibliographical footnotes.

See also Salama, Pierre. Les voies romaines de l'Afrique du Nord. [1951]. [No.696]

- 47 Baráth, Tibor *WR F57 2B23*
L'histoire en Hongrie (1867-1935). Paris, Studium, 1936.
170p. Q.

BIBLIOGRAPHY. HUNGARY—HISTORY (1867-1935)—PHILOSOPHY.

Extrait de la Revue historique, t. CLXXVII, 1936.
Extensive bibliography in the text and the footnotes.

- 48 Baril, Gaston *WR KLC-E B23*
Le droit de l'évêque aux meubles des intestats, étudié en Normandie au Moyen-Age. Caen, Doin, 1911.
146p. Q.

ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
INHERITANCE AND SUCCESSION. PERSONAL PROPERTY. NORMANDY (FRANCE)—LAW.

Sources: p.[7]-14.

Bibliographie: p.[15]-17.

Errata, Addenda at end.

Pièces justificatives: p.[101]-144.

49 Barné, Carolus

WR F 39 B 27

Etude sur la bourgeoisie au Moyen-Age; une famille de tabellions royaux, les De Kerromp. Paris, Librairie Ancienne, 1930. 25lp. illus, plate, facsim, tables. Q.

FRANCE - HISTORY [1398-1471]. KERROMP, FAMILY DE. NOTARIAL LAW.

Histoire d'origine des notaires. Détails précis sur la société de la France à l'époque de Jeanne d'Arc et de Louis XI. Pièces justificatives: p.[183-] 211. Bibliographie dans les notes.

50 Basdevant, Jules

Des rapports de l'Eglise et de l'Etat dans la législation du mariage du Concile de Tronte au Code Civil. Paris, Librairie de la Société du Recueil Général des Lois et des Arrêts, 1900. 236p. Q.

CHURCH AND STATE. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. MARRIAGE - FRANCE.

Thèse (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris. Bibliographie: p.[231]-236.

51 Bastid, Paul

WR F 39 B 27

Doctrines et institutions politiques de la Seconde République. [Paris] Hachette [1945]. 2v. O.

FRANCE - CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE - HISTORY (1848-1851).

"Le droit public de la période qui s'étend entre la chute de Louis Philippe [1848] et le coup d'Etat du 2 décembre 1851." Bibliographical footnotes.

52 Bataillon, Jacques-Henri

WR

Les justices seigneuriales du bailliage de Pontoise à la fin de l'Ancien Régime. Paris, Sirey, 1942. 202p. Q.

FEUDALISM. FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW.

Etude régionale. L'auteur s'est cantonné dans l'étude des faits, ne faisant appel aux théories que pour les éclairer et les ordonner. Sources et bibliographie: p.[3]-12. Pièces justificatives: p.[173]-198.

53 Batiffol, P[ierre]

WR JQ B 32

L'Eglise et la guerre, par P. Batiffol [et alii] Paris, Bloud, 1913. Various pagings. O.

WAR.

- Pierre Batiffol. Les premiers Chrétiens et la guerre. 23p.
- Paul Monceaux. Saint-Augustin et la guerre. 23p.
- Eaile Chénon. Saint-Thomas d'Aquin et la guerre. 19p.
- A. Vanderpol. Le "Droit de guerre" de François de Victoria. 19p.
- . Le traité "De Indis" de François de Victoria. 19p.
- Louis Kolland. Le Droit de la guerre dans les écrits de Suarez. 16p.
- Frédéric Duval. Les applications pratiques de la doctrine de l'Eglise sur la guerre, au Moyen âge. [30]p.
- Ad. Tanqueray. Synthèse de la doctrine théologique sur le droit de guerre. 27p.

54 Baumel, Jean *WR JX B 325 C*
 Les leçons de Francisco de Vitoria sur les problèmes de la colonisation et de la guerre; édition critique avec traduction. Paris, Bloud et Gay, 1936.
 401p. illus, facsim. O.

COLONIES. INTERNATIONAL LAW. NATURAL LAW. WAR.

Includes:

The Latin and translated (French) text of Vitoria's De bello contra Indos, and De jure belli based on the manuscript of Palencia, p.89-358. Also: in Latin, and in French translation Vitoria's "deux essais sur la guerre; un extrait de la leçon de 1534 sur 'la secunda secundae' de Saint Thomas, et un passage de la leçon 'de temperantia' prononcée pendant l'année universitaire 1536-1537." p.34-88.

Further: Commentaires de Grégorio Lopez et les leçons de Dominico Cuevas et Juan de Salinas, p.359-400.

See also the related work of Baumel, Jean. Les problèmes de la colonisation et de la guerre dans l'oeuvre de Francisco de Vitoria. [No. 55]

55 Baumel, Jean *WR JX B 325*
 Les problèmes de la colonisation et de la guerre dans l'oeuvre de Francisco de Vitoria. Paris, Bloud et Gay, 1936.
 404p. illus, facsim. O.

COLONIES. INTERNATIONAL LAW. NATURAL LAW. VITORIA, FRANCISCO DE, 1486-1546. WAR.

At head of title: Contribution à l'étude du développement des relations internationales.

L'un des ouvrages de Vitoria, "De bello contra Indos, traite en termes généraux d'une matière que l'on peut appeler le droit international en temps de paix. Il suppose le concept d'une guerre juste et la personnalité juridique des territoires coloniaux. - A travers l'examen de la question des Indes Vitoria pose des principes essentiels du droit des gens."

L'autre traité de Vitoria sur la guerre, De jure belli, "est une synthèse de principes déjà exposés par Saint Augustin et par St-Thomas. Est-il permis aux Chrétiens de faire la guerre? Qui est investi de l'autorité nécessaire pour la déclarer? Dans quels cas peut-on déclarer la guerre? Quels sont les actes permis dans une guerre juste? Et Vitoria est amené à conclure son traité par trois règles d'or constituant, dans l'esprit du christianisme le plus pur, un véritable bréviaire à l'usage des gouvernants."

Includes: La vie et l'oeuvre de Vitoria, p. 24-34.

Bibliography: p. 377-399.

For the Latin and translated (French) text of the above two works, and for commentaries on them (in Latin) see Beaumol, Jean. Les leçons de Francisco de Vitoria sur les problèmes de la colonisation et de la guerre; édition critique avec traduction. [No. 54]

56 Beaudouin, Edouard *WK K39L 4B38.2*

La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc. Paris, Larose et Forcel, 1886.

292p. O.

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. GERMANY - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. SALIC LAW.

"Comment les hommes ont-ils été jugés durant la période qui va de l'invasion des Francs à la formation du régime féodal? Étaient-ils jugés par les hommes libres du pays, ou par des notables, ou par des fonctionnaires que le roi nommait pour rendre la justice."

L'auteur ne s'occupe que de la juridiction du droit commun; il laisse de côté les juridictions ecclésiastiques et les tribunaux d'immunité, qui sont des tribunaux exceptionnels.

L'ouvrage est divisé en deux parties. I. La période antérieure à la formation et à l'organisation de l'Etat franc. - II. L'organisation judiciaire de cet empire.

Bibliography in the footnotes, also p. 280, 286.

56.7 Beaumanoir, Philippe de Remi, sieur de. 1246-1296. *WK K39LC B38*

Coutumes de Beauvaisis; texte critique publié avec une introduction, un glossaire et une table analytique, par Am. Salmon. Paris, Fieard, 1899-1900.

2v. O. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire [No.24])

BEAUMANOIR, PHILIPPE DE REMI, SIEUR DE. 1246-1296. COUTUMES DE BEAUVAISIS. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

At head of title: Philippe de Beaumanoir.

Introduction, glossary and analytical table are in v. 2.

In Introduction, v.2, p.[i]-xviii: Beaumanoir, sa famille et ses oeuvres.

Errata et addenda: v.2, p.[xlvii]-xlviii.

In v.1 paragraphes 1-997, in v.2, 998-1982 of the Coutumes, written in the original old language.

56.10 Beaune, Henri, 1833- *WK K39LC R3*

Droit coutumier français... Lyon, Briday [v.2-4, Delhomme et Briguet] 1880-1889.

4v. O.

FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

v.2-3, Nouv. éd., rev. et corr.

v.3 couronné par l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), prix Koenigswarter, 1889.

Errata to v.3 in p. following p.ii.

Many bibliographical footnote-references.

Contents v.1. Introduction à l'étude historique du droit coutumier.

"Comment les coutumes françaises prirent naissance et quels éléments concoururent à la formation de notre droit national au moyen-âge.

...Les lentes évolutions de ce droit... jusqu'au XVI^e s., époque à laquelle des usages nombreux, mais jusqu'alors non écrits ou du moins privés de la sanction souveraine, reçurent, par leur rédaction officielle, une forme authentique et une autorité incontestable."

v. 2. La condition des personnes.

"... Les institutions coutumières... et... le tableau de la vie civile et de la condition de nos ancêtres jusqu'en 1789."

v.3. La condition des biens.

"... Le régime de la propriété... [depuis la rédaction officielle des coutumes jusqu'en 1789] ce qui implique nécessairement l'examen du régime matrimonial et de celui des successions."

v.4. Les contrats.

"Dans son état primitif surtout, le droit coutumier français avait en matière de contrats un système original... qui ne tenait rien ou presque rien de la législation romaine. Si cette originalité native s'est affaiblie à dater du XIII^e s. ... on peut cependant encore en surprendre quelques vestiges dans les coutumes officielles, et y entrevoir comme un reflet de la vie sociale des Germains et des Francs."

57 Beautemps-Boaupré, C

-J

Coustumes des pays de Vermendois et ceulx de envyron [1448].

Paris, Durand, 1858.

xxiii+191p. O.

COUTUMES DE VERMENDOIS.

FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Publiées d'après le manuscrit inédit des archives du département de l'Aube.

58 Bègue, Danièle *WR F39 B39*

L'organisation juridique de la Compagnie des Indes. Paris, ~~Les~~ Editions Domat-Monchrestien, Lovinton, 1936.

139p. O.

COMPAGNIE DES INDES. FRANCE - HISTORY (1604-1793).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Sources: p.[1]-6.

Bibliographie: p.[7]-8.

59 Benoit, Maurice *WR TT 39 147*

La polysynodie; étude sur l'organisation des Conseils sous la Régence. Paris, Au Commerce des Idées, 1928.

177p. Q.

FRANCE - HISTORY (1673-1723). FRANCE - LAW - INSTITUTIONS.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"On entend par 'Polysynodie' un mode de gouvernement appliqué en France au début de la Régence du duc d'Orléans, qui propose à la direction de chaque département ministériel, non pas un individu, un ministre, dans l'espèce un secrétaire d'Etat ou un Contrôleur Général des Finances, mais un organisme collectif, un conseil."

Bibliography: p.[5]-7.

- 60 Bérard, André *WA R 432*
 La survivance du droit romain en Ecosse. Paris, Boccard, 1925.
 120p. O.

ROMAN LAW. SCOTLAND—LAW.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"L'application consciente et de propos délibéré des textes romains dans les décisions des Cours écossaises."

Bibliography: p.[3]-4.

- 61 Bernard, Antoine *WA K 26 E*
 La sépulture en droit canonique, du décret de Gratien [1140] au Concile de Trente [1545-1563]. Paris, ~~les~~ Editions Domat-Montchrestien, 1933.
 219p. O.

BURIAL. CANON LAW. PARISH LAW.

Etude de la législation et de la pratique relatives aux lieux de sépulture; et le système paroissial qui est en connexion intime avec l'histoire de la sépulture.

Le caractère juridique de l'étude exclut les questions de la liturgie funèbre, et les usages et coutumes relatifs à l'ensevelissement et à l'inhumation. Toutefois, la liturgie et la théologie de même que l'archéologie ont été utilisées dans la mesure où elles jetaient lumière sur certains points obscurs.

Les limites chronologiques [1140-1563] n'ont rien d'absolu.

Division des 4 parties: I. Les lieux de sépulture, églises et cimetières.- II. L'église compétente pour la sépulture.- III. Le refus de la sépulture ecclésiastiques.- IV. Le casuel des sépultures, c'est-à-dire les rétributions perçues ou données pour la sépulture ou à son occasion.

Bibliographie: p.[201]-215.

- 61.6 Bernardi [Joseph Elzéar Dominique] 1751-1824. *WA R 302 4B45*
 De l'origine et des progrès de la législation française; ou histoire du droit public et privé de la France, depuis la fondation de la monarchie jusques et compris la révolution. Paris, Chez Bechet, 1816.
 xxiv, 609p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. PUBLIC LAW.

Errata at end.

"L'on ne comprendra la partie de notre histoire, antérieure à la révolution, qu'avec des commentaires... étendus... L'on ne pourrait

sans ce secours connaître les usages, les institutions, les titres, les dignités, les lieux, les tribunaux, les administrations dont il y est fait mention...

Cependant les nations ne se maintiennent que par le souvenir de ce qu'elles ont été. Les moeurs anciennes ... ont seules le secret d'en conserver l'esprit et le caractère... ..

J'ai cru... que je ne pouvais rien faire de plus utile à mon pays que de lui retracer l'image de son ancienne législation...

J'ai parcouru toutes les parties du droit public et privé; je suis remonté jusqu'à leur source, et j'en ai suivi tous les développemens... Je me suis attaché particulièrement à suivre les progrès de la juridiction ecclésiastique, source première de notre civilisation, et à faire connaître les lois qu'elle suivait... Il y a encore dans les lois ecclésiastiques plusieurs matières qu'on peut appeler mixtes, et dans lesquelles la puissance temporelle concourt avec la spirituelle. Il est très essentiel de connaître les limites qui séparent ces deux puissances. ...

Je me suis attaché... à suivre les variations que la propriété a éprouvées... La garantie des propriétés est l'unique but des institutions sociales. Le mot propriété, pris dans une acception générale, comprend tout ce qui est propre aux hommes, et spécialement le libre exercice de leurs facultés naturelles. Il se confond alors avec la liberté et la sûreté individuelles... ..

Ces principes s'appliquent naturellement à l'autorité souveraine, qui est une propriété d'un ordre plus élevé... ..

...Quel est donc votre but, me dira-t-on? ... Je sais qu'il y a des choses qu'on ne détruit pas quand elles existent, mais qu'on ne peut relever quand elles sont tombées..."

Bibliographical footnote - references.

62 Berroyer, Claude

ed. 11R K3920 545

Bibliothèque des Coutumes, contenant la préface d'un nouveau Coutumier general; une liste historique des Coutumiers generaux; une liste alphabétique des textes et commentaires des coutumes, usances... avec quelques observations historiques; le texte des anciennes Coutumes de Bourbonnois...; le texte des nouvelles Coutumes de Bourbonnois... avec les apostils de Charles du Molin, et son commentaire posthume...; quatre consultations du même autour... par Claude Berroyer, et Eusèbe de Laurière. Paris, chez Gosselin, 1699.

286p. Q.

COUTUMES DE BOURBONNOIS. FRANCE - LAW - BIBLIOGRAPHY. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"Cl. Leger, avocat, a eu beaucoup de part à la dissertation, qui se trouve dans ce volume, intitulée Conjectures sur l'origine du Droit françois. Suivant Secousse (éloge de de Laurière), il y a peu de livres où l'on trouve plus de choses nouvelles et curieuses, principalement sur l'histoire littéraire de la jurisprudence française. On doit y remarquer les Conjectures sur l'origine du Droit français.

Il est bon de recourir à cet ouvrage chaque fois que l'on a à consulter sur une coutume, afin de connaître les sources où l'on pourra puiser." (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie... 5e éd. 1832. p.229).

Analytic

[Loger, Cl]

Conjectures sur l'origine du droit françois. (In Berroyer, Claude. Bibliothèque des Coutumes... 1699. p.1-48)

- 63 Bertier de Sauvigny, G de *WR F 39 B 46*
 La conspiration des légitimistes et de la duchesse de Berry contre Louis-Philippe, 1830-1832. (Correspondence et documents inédits). Paris, Hatier, 1950.
 xii+125p. O. (Etudes d'histoire moderne et contemporaine [series] v.3).

BERRY, CAROLINE FERDINANDE LOUISE, DUCHESSE DE, 1798-1870. BERTIER, FERDINAND DE, 1782-1864. FRANCE - HISTORY (1830-1832)

At head of cover title: Société d'histoire Moderne.

Ouvrage honoré d'une souscription du Comité National de la Recherche Scientifique.

L'auteur a présenté à la Faculté des Lettres de l'Univ. de Paris une thèse de doctorat en 1948: Un type d'ultra-royaliste, le comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation. Paris, les Presses Continentales, 1948. xli+572p.

Le présent ouvrage est une thèse complémentaire présentant une quarantaine de lettres échangées, de 1830 à 1832, entre la duchesse de Berry et Ferdinand de Bertier.

Source et bibliographies: p.[xvi]-xvii.

- 64 Bertin, Paul *WR F 39 B 465*
 Aire-Sur-La-Lys, des origines au XVI^{me} siècle; une commune Flamande-Artésienne. Arras, Brunet, 1946.
 xxxiv+436p. illus, plates, maps. O. (Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais. Etudes historiques [series] No.3.)

AIRE - SUR - LA - LYS (FRANCE). FRANCE - HISTORY (-16th c.)
 FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

Sources: p.[xiii]-xxiv.

Bibliographies: p.[xxv]-xxxiv.

Contents: I. Les origines d'Aire; la loi de l'Amitié et la formation de la commune; les relations de la ville avec des différents pouvoirs. - II. L'histoire intérieure urbaine; l'organisation juridique et administrative. III. La vie économique et sociale.

- 65 Bésnier, Elisabeth
 Les Agents Généraux du Clergé de France, spécialement de 1780 à 1785. Paris, Bernard, 1939.

224p. O.

CHURCH HISTORY - FRANCE.

~~ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE - HISTORY (1780-1785). FRANCE - LAW - INSTITUTIONS.~~

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"C'est en 1579 que furent créés les 'agents généraux du clergé' auxquels on ne confia pas les attributions judiciaires des syndics généraux [qui étaient leurs prédécesseurs] mais qui jouèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime, un rôle de premier plan parmi les rouages qui composaient l'organisation du clergé de France."

L'auteur "a exposé quelle était leur situation: nomination, rétribution, prérogatives, en un mot, leur 'statut' en étudiant les textes relatifs à cet objet, en particulier le Recueil concernant l'agence générale du Clergé, paru en 1767, et les Mémoires du Clergé, édition de 1768-1771, et examinant l'application des règles que ces textes contiennent à l'époque étudiée".

Cet organisme a été étudié "au moment où il atteignait sa pleine maturité, à la veille de sa disparition. (L'assemblée de 1785-1786 est la dernière des assemblées générales ordinaires du clergé). A cette époque les agents généraux préparaient un projet de correspondance régulière avec les diocèses qui était à l'achèvement de l'organisation autonome du clergé de France."

"Le rapport de 1785 touche à des questions abondantes et qui avaient alors une grande importance aux yeux du clergé. De plus, l'un des deux agents en fonction était l'Abbé de Périgord, le futur Talleyrand."

Errata at end.

Bibliography: p.[219]-224.

66 Besnier, Robert *WR K32-C 146*
 La coutume de Normandie, histoire externe. Paris, Sirey, 1935.
 296p. O.

COUTUME DE NORMANDIE. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.
 NORMANDY (FRANCE) - LAW.

"Retracer l'histoire externe de la Coutume normande, c'est chercher à travers quels documents, sous quelles formes, publiques ou privées, sous l'influence de quels facteurs intellectuels déterminants, dans quel milieu, les principes juridiques sont apparus, se sont exprimés, ont évolué."

Many bibliographical footnotes.

Contents: I. La période de formation. De 911 à 1204: La Normandie des ducs.- II. Le droit normand classique de 1204 au XVI^e siècle.- III. La dernière période du droit normand. De 1583 à 1791: La Coutume réformée - V. L'expansion du droit normand. - Conclusion. La fin de la Coutume de Normandie.

67 Besnier, Robert *WR KLY B-6*
 La représentation successorale en droit normand [Fin du XII^e siècle - 1794]. Paris, Sirey, 1929.
 xviii+354p. map. O.

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. INHERITANCE AND SUCCESSION.
 NORMANDY (FRANCE) - LAW.

"Représenter, en matière successorale, c'est succéder dans certaines conditions fixées par la loi au lieu et à la place d'un auteur prédécédé."

Addenda et Corrigenda at end.

Pièces justificatives: p.[337]-345.

Bibliographie: p.[v]-xiv.

- 68 Bézard, Yvonne *WR F39 E 469*
 La vie rurale dans le sud de la région parisienne^{ne} [archidiaconé de Josas] de 1450 à 1560. Paris, Firmin-Didot, 1929.
 382p. illus, map, plates, tables. Q.
 FEUDALISM. FRANCE—HISTORY (1450-1560). / FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. JOSAS (ARCHIDIACONE, FRANCE). FRANCE—LAND TENURE.

L'ouvrage a été présenté comme thèse d'abord à l'Ecole des Chartes puis à la Faculté des Lettres de l'Univ. de Paris. L'Académie des Inscriptions attribuait lui l'un de ses prix les plus importants, la première médaille du Concours des Antiquités nationales.

L'ouvrage traite la question: comment la vie rurale a-t-elle repris entre les ravages effroyables de la guerre de Cent ans et la crise nouvelle que vont déchaîner les guerres de religion.

La région choisie est "une conscription ecclésiastique, subdivision de l'évêché de Paris: l'archidiaconé de Josas (qui s'appelait dans le haut moyen âge archidiaconé de Héripois qui correspondait à peu près à la région que les géographes postérieurs appellèrent Hurepoix. L'archidiaconé de Josas englobe 165 paroisses; sa superficie est de 1135 km² environ."

Errata at end.

Pièces justificatives: p.[317]-359.

Sources: p.15-34.

- 69 Bézard, Yvonne *WR EB 46 B*
 Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV; les Bégon.
 Paris, Michel [1932]
 330p. illus, ports, plates, genealogy, table. O.

BEGON, FAMILY. 1648-1761. FRANCE—HISTORY (1648-1761).

Bibliographical footnotes.

- 70 [Textes de droit normand, par plusieurs auteurs et éditeurs.] Caen,
 Jouan [et Bigot] 1912-1926.
 2v. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 1^{ère} Série:
 Textes. v.-2-6.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. NORMANDY (FRANCE)—LAW.

Contents: ^{v.1} ~~v.1~~ Instructions et enseignemens; style de procéder d'une justice seigneuriale normande (1386-90), par G. Besnier [and] R. Généstal. 1912.- Ordonnances de J. d'Ableiges pour les métiers d'Evreux (1385-1387), pub. par André Giffard. 1921.- Atiremens et jugiés d'Eschequiers, pub. par Généstal [et] J. Tardif. 1921.- ^{v.2} Plaids de la Sergenterie de Mortemer, 1320-1321, pub. par R. Généstal. 1924.- Memorial de l'Eschiquier des Archevêques de Rouen, ... 1381 ... par F. Soudet, 1926.

Analytics

Instructions et enseignemens; style de procéder d'une justice seigneuriale normande (1386-90), par G. Besnier [and] R. Généstal. Caen, Jouan, 1912.

78p. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 1^{ère} Série: Textes, v.2) (In [Textes de droit normand...] v.1)
Ouvrages cités: p.[77]-78.

Ableiges, J[acques] d' [14thc.]

Ordonnances... pour les métiers d'Evreux (1385-1387), publiées par André Giffard. Caen, Jouan, 1913.

33p. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 1^{ère} Série: v.3). (In [Textes de droit normand...] v.1)

EVREUX (FRANCE). FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.
INDUSTRIAL LAWS AND LEGISLATION.

Bibliographical footnote-references.

France. Echiquier.

Atiremens et jugés d'Eschequiers [1425²] publiés par R. Généstal [and] J. Tardif. Caen, Jouan, 1921.

1484p. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand, 1^{ère} Série, v.4) (In [Textes de droit normand...] v.1)

FRANCE - LAW - RECUEILS.

"Cette compilation est un recueil de la jurisprudence de l'Echiquier. L'atirement est une décision réglementaire de l'Echiquier ayant force de loi dans le ressort de cette Cour et portant sur les matières de sa compétence."

Bibliographical footnote-references.

Généstal, R ed.

Plais de la Sergenterie de Mortemer, 1320-1321. Caen, Jouan et Bigot, 1923.

xxcii+86p. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 1^{ère} Série: Textes, v.5) (In [Textes de droit normand...] v.2)

"Le manuscrit ...est un rôle des plaids vicomtaux ... Je ne connais point de rôle de prévôté d'une date aussi reculée."

"Si le rouleau contient essentiellement les plaids, il contient cependant aussi mention de procédures faites hors des plaids proprement dits."

"Le plaid est à la juridiction vicomtale ce que l'assise est à celle du bailli; c'est la session que le vicomte tient régulièrement pour le jugement des affaires d'une de ses circonscriptions (sergenteries)."

"Entre les plaids, le vicomte peut encore faire accomplir par devant lui ou accomplir lui-même certaines procédures. Ces procédures étaient mentionnées sur le même rouleau..."

"...C'est à Neufchâtel que, en 1320-1321, étaient tenus les plaids de [la sergenterie de] Mortemer [sur-Faulne]".

"Une sergenterie, c'est à la fois une circonscription, une fonction et une tenure."

Ouvrages cités: p.[85]-86.

Soudet, P., ed.

Memorial de l'Echiquier des Archevêques de Rouen, 5 juin 1381; texte avec notes et introduction historique. Caen, Jouan et Bigot, 1926.

1v+76p. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 1^{ère} Série: Textes, v.6) (In [Textes de droit normand...] v.2)

COURTS—FRANCE. ROUEN (FRANCE).

"Notre étude a pour objet la juridiction temporelle souveraine des archevêques de Rouen. Nous aurons à déterminer son siège et son ressort, à rechercher l'origine de ses privilèges, à constater l'universalité de sa compétence, puis à relater les vicissitudes et la déchéance de sa souveraineté.

Dans une seconde partie, ... l'organisation judiciaire du temporel et des aumônes de l'archevêché, ... la cour d'échiquier ... et la procédure. Ainsi nous pourrons vérifier son double caractère de cour laïque et de cour souveraine."

Bibliography: p.[73]-76.

71 Pissard, H[ippolyte]

La clameur de Haro dans le droit normand. Caen, Jouan, 1911.

132p. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 2^{me} Série: Etudes. v.1, fasc.1)

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. NORMANDY (FRANCE).

Bound with Le parage normand, par R. Gënëstal.

"La clameur de haro est une institution du droit normand qui, en matière criminelle a pour but de faire arrêter sur-le-champ les malfaiteurs et qui, au civil, sert à régler sans retard les débats qui réclament une solution urgente."

Bibliographies: p.5-6.

Bound with

Gënëstal, R.

Le parage normand. Caen, Jouan, 1911.

49p. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 2^{me} Série: Etudes. v.1, fasc. 2)

FEUDALISM. FRANCE—LAW—~~SEIGNIORIAL LAW~~ ^{- LAND TENURE.} INHERITANCE AND SUCCESSION.

Bound with La clameur de Haro dans le droit normand, par H. Pissard.

"L'on aperçoit de bonne heure en Normandie des traces du droit d'ainesse... Et dès ce moment nous pouvons saisir aussi l'existence du parage..."

Mon intention n'est pas de faire une histoire complète de cette institution. Je voudrais seulement en dégager la portée et l'esprit.

... sa portée: par le parage, l'ainé succède à son père comme chef de la famille, les personnes qui composaient du vivant du père la famille, restent groupées sous l'autorité de l'ainé, les biens qui

composaient du vivant du père le patrimoine familial, continuent de former une seule masse, dont l'aîné est seul héritier et seul titulaire vis-à-vis des seigneurs et des tiers.

L'esprit de l'institution... est inspiré par une idée très forte de la constitution familiale.

Le parage n'est pas un accident du partage féodal, un moyen de tourner la règle de l'indivisibilité du fief, c'est l'essence même du droit de succession, la clé du régime successoral."

Bibliographie dans les notes.

- 72 Deck, Suzanne WR 4 32 - 1 32
 Etude sur la Forêt d'Eu. Caen, Jouan et Bigot, 1929.
 xi+205p. illus, plates, maps. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 2^{me} Série: Etudes. v.2)

FORESTRY (LAW RELATING TO). FRANCE ~~LAW - SEIGNORIAL LAW~~
 NORMANDY (FRANCE). - LAND TENURE.

"...seule la forêt royale de Roumare a été l'objet d'une sérieuse monographie que nous devons à M. Prévost. Il m'a paru qu'il ne serait pas inutile de lui joindre une étude sur une forêt seigneuriale, de suivre les défrichements qui y avaient été pratiqués, de rechercher si elle avait été soumise au régime de la 'Forêt', d'indiquer comment elle était administrée et comment en fonctionnait la juridiction, de noter les profits que le seigneur pouvait en tirer, les industries dont elle favorisa le développement, les droits d'usage que la population riveraine pouvait y prétendre, les abus qui découlaient de ces droits et les efforts fait pour limiter ces abus."

Sources et Bibliographies: p. [v]-xi.

- 73 Géstal, Robert WR RIMP 233
 La tutelle. Caen, Jouan et Bigot, 1930.
 211p. O. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 2^{me} Série: Etudes, v.3. Etudes de droit privé normand, No.1)

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE - LAW - SEIGNORIAL LAW. GUARDIAN AND WARD. NORMANDY (FRANCE).

"... La coutume de Normandie a, dans l'ensemble de nos coutumes françaises, sa physionomie propre et ses institutions originales; elle seule, ou à peu près, a développé et conservé l'institution féodale de la garde du seigneur, diminuant d'autant par suite les droits des parents, sans les primer toujours cependant, car la conception normande de la succession, le parage fournit une autre solution originale du problème de la tutelle.

... la Normandie a développé... une véritable tutelle basée à la fois sur le droit de la famille et sur celui de l'autorité publique...

Au XVI^e siècle, c'était bien l'institution romaine qui régnait en maîtresse... Cependant, de notre ancienne tutelle normande... il restait quelques traits...

C'est la Normandie qui donnera la première codification au XVII^e siècle [1673]; un grand règlement des tutelles et ce règlement servira de modèle à celui qu'au XVIII^e siècle [1732] élaborera le Parlement de Rennes et qui sera pris à son tour en considération par les auteurs du Code Civil.

L'âge classique du droit normand, c'est le XIII^e siècle..."

La 1^{ère} partie a pour objet le droit du XIII^e siècle.

Dans la 2^{ème}, l'évolution des institutions jusqu'à la fin de la Coutume de Normandie.

Bibliographie: p.[199]-207.

74 Le Foyer, Jean *WR K 3. 1. 1. 4 525*

L'office héréditaire du Focarius Regis Angliae et l'histoire de ses titulaires normands de l'an 1066 à l'an 1327. Caen, Jouan et Bigot, 1931.

157p. illus, plate, table. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit normand. 2^{ème} Série: Etudes, v.4).

ENGLAND - LAW - HISTORY. FRANCE - HISTORY (1066-1327). FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. NORMANDY (FRANCE).

Couronné par la Société des Antiquaires de Normandie (Prix Travers-Le Sénécal, 1928).

"Officier des plus humbles de l'Hôtel... le Focarius appartient au service particulier du roi; sa fonction consiste en l'entretien du feu [Office du Feu] dans la Chambre royale et sa condition juridique le range dans une classe de la hiérarchie féodale qui n'est point de premier plan, la classe des sergents fieffés. Mais la Chambre du roi est en réalité autre chose et mieux que son appartement privé, c'est une partie de l'administration ou de son Hôtel, sorte de département ministériel qui fournit parfois au souverain ses collaborateurs les plus importants et les plus immédiats dans le gouvernement de son Etat... Il faut... ajouter que le Focarius Regis n'a jamais joué aucun rôle politique...

Mais... Avec ce petit officier nous pénétrons dans l'intimité de l'Hôtel... il y a ... utilité à étudier ce que furent les petits officiers, c'est-à-dire... à déterminer ce que furent leurs origines, leur condition juridique, leur condition sociale, leurs attributions, leurs privilèges, leurs tenures."

Sources et bibliographie: p.[145]-154.

75 Bickart, Roger *WR JD B 47*

Les parlements et la notion de souveraineté nationale au XVIII^e siècle. Paris, Alcan, 1932.

xi+285p. Q.

CONSTITUTIONAL HISTORY (18th c.). FRANCE - CONSTITUTIONAL HISTORY (18th c.). MONARCHY. REPRESENTATIVE GOVERNMENT.

"La notion de souveraineté nationale apparaît dans les remontrances des Parlements, au XVIII^e siècle, sous l'aspect d'une participation de la nation au pouvoir législatif, attribut essentiel de la souveraineté.

Pour justifier cette participation, les Parlements s'appuient sur une certaine conception du gouvernement monarchique et de la constitution française.

Aux prétentions parlementaires le pouvoir royal oppose d'autres principes."

L'auteur "examine en détail les différents éléments de ce problème, dans une analyse comparée de la doctrine parlementaire et de la doctrine royale, en en faisant la critique à la fin" de son ouvrage.

3 phases dans cette activité: 1718; 1751-1771; et 1787-88.

"Les remontrances des Parlements, avec les actes corrélatifs émanés du pouvoir royale, constituaient les sources de ce travail."

Errata at end.

Ouvrages cités: p. [280]-285.

76 Bigo, Robert *WR HN 31 B486*

Les bases historiques de la finance moderne. Paris, Colin, 1933. 216p. D. (Collection Armand Colin. No.161. Section d'Histoire et Sciences économiques).

BANKS AND BANKING.—FRANCE. FRANCE - FINANCE - HISTORY. FRANCE - HISTORY (end of 18th c.)

"La formation de l'organisme bancaire et l'élaboration de la technique boursière [en France] dès la fin du XVIII^e siècle; la genèse du billet de banque; la naissance et la transformation des banques d'émission et des banques privées; les métamorphoses des valeurs mobilières: rentes, actions, obligations et, d'une façon générale, tout ce qui concerne le marché de l'argent et les combinaisons de la spéculation." (Extrait de la critique [d'Olivier-Martin] jointe au livre).

Bibliographies: p. [213]-214, et aussi dans les notes.

77 Bigo, Robert *WR HN 39 B48*

La caisse d'Escompte (1776-1793) et les origines de la Banque de France; préface de Marcel Marion. Paris, Les Presses Universitaires de France [1927].

317p. Q.

BANKS AND BANKING.—FRANCE. FRANCE - HISTORY (1776-1793).

Bibliography: p. [307]-313.

78 Billion, Pierre *WR HKEM B49 Reading*

La Communauté Unie des marchands de Troyes (1696-1791). Troyes, Paton, 1941.

166p. O.

CORPORATIONS.

FRANCE - HISTORY (1696-1791). INDUSTRIAL LAWS AND LEGISLATION. TRADE AND PROFESSIONAL ASSOCIATIONS. TROYES (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Les diverses communautés commerçantes à Troyes, encore séparées au début du XVII^e siècle, étaient progressivement absorbées par le puissant corps des merciers et formaient après les ultimes résistances des marchands drapiers, un seul et même organisme en 1696."

Sources et bibliographies: p.[153]-156.

79 Binet, Pierre *WR HLF 85*
 La réglementation du marché du blé en France au XVIII^e siècle et à l'époque contemporaine. Paris, Librairie Sociale et économique, 1939. 162p. O.

FRANCE—HISTORY (1502-1939). GOVERNMENT REGULATION OF BUSINESS. GRAIN TRADE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris. Bibliographies: p.[159]-160.

80 Biret, M
 Vocabulaire des cinq codes; ou définitions simplifiées des termes de droit et de jurisprudence exprimés dans ces codes; avec les annotations des arrêts sur chaque terme. Paris, Chez Tournachon-Molin, 1826. iv+510p. O.

FRANCE—LAW—DICTIONARIES.

81 Bloch, Jean-Richard *WR K39LV B62*
 L'anoblissement en France au temps de François I^{er}; essai d'une définition de la condition juridique et sociale de la noblesse au début du XVI^e siècle. Paris, Alcan, 1934. xi+216p. D. (Bibliothèque de la revue historique [series])

~~FEUDALISM. FRANCE—LAW SEIGNIORIAL LAW. FRANCE—HISTORY~~
 (BEGINNING OF 16th c.) NOBILITY.

Bibliographies: p.[1]-10, et aussi dans les notes.

82 Bloch, Marc *WR F47 2B62*
 Histoire d'Allemagne, Moyen age, [par] Marc Bloch et Ch.-Edmond Perrin. Paris, 1938. 132p. Q.

GERMANY—HISTORY (MIDDLE AGES). MIDDLE AGES.

Extrait de la Revue historique, tome CLXXXIV, 1938. Many bibliographical footnotes.

83 Blum, Edgar *WR K12 P1 862*
 Les essais de réforme hypothécaire sous l'ancien régime. Paris, Jouve, 1913. 228p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. HYPOTHECS.

"C'est vers un régime de publicité que tend notre droit moderne; et cette tendance se manifeste non seulement pour le régime des hypothèques et de tous les droits fonciers, mais encore pour tous les droits opposables

aux tiers, de quelque nature qu'ils soient...

Sous l'ancien régime on aperçoit l'utilité de la publicité, mais les tentatives que l'on fait pour l'établir en matière hypothécaire restent infructueuses. C'est l'histoire de ces tentatives et des réformes qui préparèrent le triomphe de l'idée nouvelle que [l'auteur s'est proposé] d'exposer."

Bibliographie et sources: p.[223]-225, et dans les notes.

84 Bobé, Jean WR K39LC B63

Commentaire sur les coutumes générales du bailliage de Meaux avec des notes sur la coutume de Paris, et un conférence des deux coutumes... Paris, 1683.

[v]4217p. Q.

FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. COUTUMES DE MEAUX. COUTUME DE PARIS.

85 Moreau-Reibel, Jean WR K11LC M81

Jean Bodin et le droit public comparé dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire. Paris, Vrin, 1933.

xiv+278p. O.

BODIN, ANGEVIN JEAN. COMPARATIVE LAW. HISTORY, PHILOSOPHY OF. LAW - PHILOSOPHY. PUBLIC LAW.

Thesis (Docteur^{ant} en Droit) - Univ. de Paris.

Bibliography: p.[vii]-x.

86 Bodin, Jean (1530-1596) WR F B63.F

La méthode de l'histoire. Traduite pour la première fois et présentée par Pierre Mesnard. Paris, Les Belles Lettres, 1941.

xliv+410p. O. (Publication de la Faculté des Lettres d'Alger. II^e serie, 14).

HISTORY, PHILOSOPHY OF

Original (Latin) title: Methodus ad faciliorem historiarum cognitionem. [Méthode pour faciliter la connaissance de l'histoire].

87 Bohineust, Yves WR JK B63

Les cahiers de paroisses de l'élection du Blanc-en-Berry pour les Etats généraux de 1789. Paris, Les Presses Modernes, 1939.

158p. map. O.

FRANCE - HISTORY (1789). INITIATIVE AND REPRESENTATION.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Les "cahiers d'instructions ou encore de vœux, plaintes et doléances [ont été] rédigés par les membres de la première assemblée électorale du tiers Etat dans le cadre de la paroisse."

Il s'agit ici des "cahiers rédigés au début de 1789, dans les assemblées des paroisses comprises dans l'élection du Blanc, paroisses qui relevaient pour la plupart, au judiciaire, du bailliage de Châteauroux, des sénéchaussées de Poitiers et Montmorillon dans le ressort du Parlement de Paris."

Sources: p.141-146.

88 Boidin, André *WR HTE B63*

La contribution patriotique, son établissement, son organisation, son fonctionnement dans la province de Lorraine et Barrois, puis dans le Département de la Meurthe. Paris, Berger-Levrault, 1910.
xx+342p. Q.

FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1789-1793).
INCOME TAX—FRANCE.

At head of title: Un impôt sur le revenu sous la révolution.
Bibliography: p.[xv]-xx.

89 Boileux, J- *M*

Commentaire sur le Code Napoléon... 6^e éd., corr. et... aug.
Paris, Maroscoq, 1859-1866 [v.6, 1859; v.7, 1860]
7v. O.

FRANCE—LAW—CODES.

Contient l'explication de chaque article séparément, l'énonciation au bas du commentaire des questions qu'il a fait naître, les principales raisons de décider pour et contre, l'indication des passages des divers ouvrages ou les questions sont agitées et le renvoi aux arrêts.

Dans les préliminaires: Historique de la législation française, p. [v]-xxxiv.

Table des Matières dans chaque v., except v.6.

90 Boilisle, A de *WR JV 37 4B63*

Les conseils du roi sous Louis XIV. Paris, Hachette, 1884.
183p. Q.

-HISTORY.]
ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE / FRANCE; CONSEIL D'ETAT. FRANCE—
LAW—INSTITUTIONS. FRANCE—POLITICS AND GOVERNMENT (LOUIS XIV).

Tirage à trente exemplaires.

Extrait de l'Appendice des tomes IV et V des Mémoires de Saint-Simon.

"Au sommet de l'édifice monarchique, nous voyons le Roi entouré d'un certain nombre de conseils... C'est... la 'grande officine gouvernementale', d'où sortent tout à la fois et les lois, et les arrêts de la justice suprême, et les principales décisions en matière administrative...

Sans remonter aux origines, ni reprendre non plus la discussion des théories administratives ou judiciaires..., il suffira ici d'exposer les caractères particulier de chacun des Conseils, en même temps que les liens qui les rattachaient étroitement les uns aux autres, leurs attributions respectives... leur fonctionnement, ce que Saint-Simon appelait la 'mécanique' et l' 'être intérieure'.

...Comme époque, [l'auteur se cantonne] dans cette dernière partie du règne de Louis XIV où... l'organisation des Conseils était à peu près achevée depuis le ministère de Colbert..."

Additions et corrections: p. 182-183.

Many bibliographical footnotes.

91 Boissy, Gabriel

ed. WR F 39 9B63

Les pensées des rois de France. Recueil général, établi, commenté et précédé d'une préface et d'une introduction par Gabriel Boissy. Paris, Michel [c 1949]

387p. O.

FRANCE - HISTORY (987-1848). FRANCE - KINGS AND RULERS. MONARCHY. QUOTATIONS.

1st published in 1920 (Editions Bernard Grasset).

"Ce livre n'est pas le livre d'un royaliste. Il est, tout simplement, d'un Français."

Bibliographical footnotes.

92 Boizet, Jacques

WR JOC B63

Les lettres de naturalité sous l'Ancien Régime. Paris, Lavergne, 1943.

199p. O.

FRANCE - HISTORY (1268-1789). FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. NATURALIZATION.

'Par le moyen de ces Lettres, les étrangers sont mis au rang de ceux qui sont nés en France.' (Bacquet, T.II, Ch.XXIV, p.71, n.2.)

"Par quel moyen les étrangers, dans l'ancienne France, purent être assimilés juridiquement aux naturels du pays? C'est l'objet de la présente étude..."

Les limites ...sont précises... les cinq derniers siècles de l'Ancien Régime [1268-1789]. Le sujet ne comporte pas une histoire de la naturalisation... [Le] travail a pour point de départ la 'Lettre de Bourgeoisie', premier moyen d'assimilation par lettre que connut l'Ancien Régime. [L'auteur] s'est volontairement arrêté en 1789."

Pièces justificatives: p. [165]-180.

Sources manuscrites: p.[189].

Bibliographies: p.[190]-196.

93 Bongert, Yvonne *WR K 72- 4135-*
 Recherches sur les cours laïques du X^e au XIII^e siècle. Paris,
 Picard [1948].
 318p. illus., plate. 0.

COURTS - FRANCE. FRANCE - HISTORY (987-1260). FRANCE - LAW -
 HISTORY AND ANTIQUITIES. JUSTICE, ADMINISTRATION OF. -FRANCE.

"...était-il possible, pendant la période obscure s'étendant de
 l'avènement des premiers Capétiens [987] à la fin du règne de Saint
 Louis, [1260] de faire reconnaître et sanctionner l'exercice d'un
 droit par des moyens autres que la force brutale?...

... l'examen porte sur la procédure civile comme sur la procédure
 criminelle...

... les textes judiciaires se révèle[nt] ... extrêmement riches
 d'enseignements sur les mœurs et la mentalité du temps, et pourront
 apporter une contribution ... à l'histoire générale.

Ces recherches [ont été] limitées aux régions de la France Capétien-
 ne..."

Pièces justificatives: p.[305]-318.

Sources: p.[9]-18.

Bibliographie: p.18-26.

Contents: I. L'organisation judiciaire et la compétence. La
 désagrégation de l'ordre carolingien et ses incidences sur l'adminis-
 tration de la justice. La naissance d'une organisation judiciaire...
 constituée dans la seconde moitié du XII^e siècle.

II. La procédure proprement dite. L'arbitrage. La marche de
 l'instance devant les cours féodales et... l'administration de la preuve.

94 Bonnefous-Sérieux, Hélène *WR ICM 4864*
 La charité de Senlis, d'après des documents en grande partie inédits.
 Paris, Presses Universitaires de France, 1936.
 viii+339p. illus., plate, plan. Q.

FRANCE - HISTORY (1668-1792). HOSPITALS. INSANITY. PSYCHIATRY.
 REFORMATORIES.

At head of title: Une maison d'aliénés et de correctionnaires au
 XVIII^e siècle.

L'intention "est de donner des organes, des fonctions et de la vie
 de la Charité de Senlis, une description... [Les] investigations
 confirment... une donnée... concernant les origines de l'assistance
 psychiatrique et de la procédure d'internement: le régime des aliénés
 et des correctionnaires - qu'on affirme l'oeuvre de la civilisation
 contemporaine - fut en réalité organisé par le XVIII^e siècle, avec
 des règles précises et d'efficaces garanties."

Bibliographie: p.[327]-336.

- 95 Bonnard, Roger *WR JV 39 B64.4*
 Précis de droit administratif. 4^e éd. revue et mise au courant
 des réformes administratives. Paris, Librairie Générale de Droit et
 de Jurisprudence, 1943.
 786p. O.

ADMINISTRATIVE LAW - FRANCE.

1st ed. was published in 1926.

"Ouvrage spécialement destiné aux étudiants des Facultés des
Droits...

...celui qui commence son initiation au droit administratif se
perdra dans des ouvrages de compilations trop détaillées et sera dé-
passé par les ouvrages purement théoriques et dogmatiques. A cet
apprenti en droit administratif, il faut un ouvrage qui, négligeant dans
une certaine mesure les menus détails et ne retenant que les traits
essentiels, présente pour les différentes institutions et les diverses
activités leur régime juridique d'une façon systématique et passe la
construction juridique de ce régime, c'est-à-dire rattache les règles
du régime aux principes juridiques généraux dont elles sont les con-
séquences logiques.

Mais les régimes juridiques doivent être présentés non seulement
dans leur explication logique par la construction juridique, mais aussi
dans leur justifications pratiques qui sont constituées par des don-
nées sociales, politiques, économiques, morales, etc...

C'est ce mode d'exposition du droit administratif par le double
procédé de la construction juridique et de la justification pratique
qu'on s'est efforcée... d'appliquer ici."

Bibliographie: p. [19]-20, et beaucoup d'autres dans les notes.

- 96 Bonnaud Delamare, Roger *WR JB B64*
 L'idée de paix à l'époque carolingienne. Paris, Domat-Montchrestien,
 1939.
 374p. Q.

FRANCE - HISTORY (507-967). GERMANY - HISTORY (507-967). PEACE.

"... l'idée de paix, à l'époque carolingienne, s'appuyait sur une
doctrine. La paix romaine et la paix chrétienne en constituaient les
deux sources principales. Les monarques carolingiens y ont puisé.
L'autorité temporelle défendit, par une discipline, la paix, concorde
et unanimité des sujets. L'Eglise la protégea car la paix est le
Christ. Tous s'accordèrent pour accomplir cette tâche commune. La
paix était amour, la paix était charité."

Signes: p.[5]-6.

Bibliographie: p.[318]-341.

- 96.4 Bonnacase, Julien, 1878- *WR K 5 457*
 La Faculté de droit de Strasbourg...; ses maîtres et ses doctrines,
 sa contribution à la science juridique française du dix-neuvième siècle.
 Toulouse, Privat, 1916.
 286p. O.

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. STRASBOURG: UNIVERSITE:
FACULTE DE DROIT. UNIVERSITIES AND COLLEGES.

La plus grande partie est consacrée à la période du "4^{me} jour complémentaire An XII [1804] - 10 mai 1871."

Bibliographical footnote-references.

96.5 Bonnacase, Julien, 1878- WR K372 4564517

La notion de droit en France au dix-neuvième siècle; contribution à l'étude de la philosophie contemporaine. Paris, de Bocard, 1919.

ix+236p. O. (Bibliothèque de l'histoire du droit et des institutions [series] v.18).

LAW — PHILOSOPHY.

Paru primitivement dans la Revue générale du Droit, de 1915 à 1918.

"Si... la conception française du Droit... a revêtu une suprême clarté pendant tout le [XIX^e] siècle, elle avait dans la période précédant la guerre [de 1914-1918], ... sous l'influence de la science allemande, arboré une allure énigmatique... Il fallait la préciser, l'opposer à la conception allemande."

Many bibliographical footnote-references.

96.6 Bonnacase, Julien, 1878- WR K372 45645.2

La Thémis (1819-1831); son fondateur, Athanase Jourdan. 2^e éd. entièrement refondue et aug. d'une Introd. générale, à l'histoire de la science du droit privé en France de 1789 à 1830. Paris, Sirey, 1914.

xi+384p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. JOURDAN, ATHANASE JEAN LEGER, 1791-1826. LAW—STUDY AND TEACHING. THEMIS (1819-1831).

At head of title: La science du droit privé en France au début du XIX^e s.

Paru primitivement dans le Recueil de législation de Toulouse, 1911, pp. 173-300. Tirage à part. Toulouse, 1912.

"... Le programme de la Thémis était loin de se limiter à l'étude du droit romain, ... cette étude ne constituait qu'un point particulier de ce programme... La Thémis se séparait de l'Ecole historique dans son essence même: le fondement du droit et son mode d'élaboration... [Elle] a eu un domaine d'activité propre et de caractère exclusivement français.

L'enseignement du droit, sa réorganisation, son fonctionnement furent l'une des grandes préoccupations de Jourdan et la lutte qu'il entreprit à ce sujet est une de celles qui honorent tout particulièrement la Thémis...

... La Thémis avait aussi entrevu toute l'importance [du droit comparé] ...

... Nous nous étions efforcé de placer la Thémis et ses rédacteurs dans le milieu juridique, qui fut le leur, d'opposer leurs conceptions à celles qui étaient en honneur à ce moment, de dégager l'influence qu'ils obtinrent sur leurs contemporains et sur les jurisconsultes postérieurs. ...

... L'aperçu général sur la science du droit privé [dans l'Introduction va] de 1789 à ... l'apparition de ce que nous appellerons les 'Classiques français du XIX^e siècle en matière juridique'... ..

... [Notre] méthode... consiste à ne pas se contenter d'exposer froidement les idées abstraites de l'époque, mais bien à mettre au premier plan les hommes qui les ont émises avec leur caractères, leurs passions, leurs rancunes, leur parti-pris."

Bibliographical footnote-references.

97 Bonvallet, Yves *WR F39 B64*
Des contraventions au traité d'union entre la Bretagne et la France de 1532 à 1715. Paris, Tepec, 1942.

248p. 0.

(FRANCE).
BRITANNY ~~HISTORY~~. FRANCE - HISTORY (1532-1715).

Thesis (Doctorat-en Droit)- Univ. de Paris.
Bibliography: p.[245]-246.

98 Bornier, Philippe, 1634-1711. *WR K39 LF B64-6*
Conférences des ordonnances de Louis XIV... avec les anciennes ordonnances du Royaume, le droit écrit et les arrêts; enrichies d'annotations et de décisions importantes. Nouv. éd., corr. et aug... par M^{xxx} Avocat au Parlement. Paris, Chez les Associés, 1729.

2v. Q.

CIVIL PROCEDURE. ~~FRANCE~~. COMMERCIAL LAW. ~~FRANCE~~. CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE; CONSEIL D'ETAT. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Imprimé, pour la première fois, en 1678.

Arrêts du Conseil d'Etat du Roy, donnez en interprétation des nouvelles ordonnances... et en cassation des arrêts rendus contre la disposition d'icelles: v.1, suivant p. 562. ccxviii+[12]p.

Reglemens concernant la procédure du Conseil [d'Etat]: v.2. p. [803]-864.

See also Procès-verbal des conférences tenus pour l'examen des ordonnances de 1667 et 1670 (under France, laws, statutes, etc). 784p. [No. 329] 1667).

98.3 Bornier, Philippe, 1634-1711. *WR K39 LF B64.7*
Conférences des ordonnances de Louis XIV... avec les anciennes ordonnances du Royaume, le droit écrit et les arrêts; enrichies d'annotations et de décisions importantes... Nouv. éd., corr. et aug... par M^{xxx} Avocat au Parlement. Paris, Chez les Associés, 1737.

2v. Q.

CIVIL PROCEDURE. COMMERCIAL LAW ~~FRANCE~~. CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE; CONSEIL D'ETAT. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

~~LOUIS XIV, KING OF FRANCE, 1643-1715.~~

Imprimé, pour la première fois, en 1678.

Arrêts du Conseil d'Etat du Roy, donnez en interprétation des nouvelles ordonnances... et en cassation des arrêts rendus contre la disposition d'icelles: v.1, suivant p.530. colii+[12]p.

Reglemens concernant la procédure du Conseil [d'Etat]: v.2, p. [777]-837.

See also: Procès-verbal des conférences tenus pour l'examen des ordonnances de 1667 et 1670. (under France. Laws, statutes, etc.) 1667).

99 Bornier, Philippe, 1634-1711. *WR K 39 LF B. 1. 10*

Conférences des ordonnances de Louis XIV... avec les anciennes ordonnances du Royaume, le droit écrit et les arrêts; enrichies d'annotations et de décisions importantes. Nouv. éd., corr. et augmentée tant des Edits, Déclarations et Ordonnances, donnés par Louis XV en Interprétation de celles de Louis XIV que de plusieurs Reglemens pour la procédure du Conseil; et ... Notes... Par Monsieur ~~XXX~~, Avocat au Parlement. Paris, Chez les Associez, 1755.

2v. Q.

CIVIL PROCEDURE. ~~FRANCE.~~ COMMERCIAL LAW. ~~FRANCE.~~ CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE; CONSEIL D'ETAT. FRANCE - LAW - CUSTOMS, EDITS, ORDONNANCES.

Imprimé, pour la première fois, en 1678.

Arrêts du Conseil d'Etat du Roy, donnez en interprétation des nouvelles ordonnances... et en cassation des arrêts rendus contre la disposition d'icelles: v.1, suivant p.530. colii+[12]p.

Recueil des nouvelles ordonnances de Louis XV: fin du v.1, lxxdvp.

Reglemens concernant la procédure du Conseil [d'Etat]: v.2, p. [777]-913.

See also: Procès-verbal des conférences tenus pour l'examen des ordonnances de 1667 et 1670. (under France. Laws, statutes, etc.) [No. 329] ~~K39LF F84p. 1667~~

100 Boscard, Gérard *WR F 39 165*
L'Assemblée Provinciale de Haute-Guyenne, 1779-1790. Paris, Desfossés, 1932.
xv+453p. O.

FRANCE: ASSEMBLEES PROVINCIALES. FRANCE - CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE - HISTORY (1779-1790).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Ce travail permettra de connaître d'une manière précise la situation d'une province à la veille de la Révolution."

Bibliographies: p.[vii]-xii.

- 101 Bossuet, Jacques-Bénigne. 1627-1704. *WR JT 39 B65*
 Defensio declarationis... quam de potestate ecclesiastica sanxit
 Clerus Gallicanus XIX. Martii MDCLXXXII... Nunc primum in lucem
 edita... Luxemburgi, Sumptibus Chevalier, 1730.
 2v. in l. port. Q.

CHURCH AND STATE. FRANCE - CONSTITUTIONAL HISTORY.

Published after the death of Bossuet.

Cette édition est "incomplète et remplie de fautes. L'édition
 [Latin] de 1745 (à Amstelodami) est préférable". (Camus et Dupin.
 Bibliothèque choisie des livres de droit. 5^e ed. 1832, p.518-519.)

Bossuet "entreprend la Defense de la Déclaration du Clergé de France
 de 1682... sur la Puissance Ecclésiastique, et sur la Puissance Tem-
 porelle."

- 102 Boucher d'Argis, A[ntoine] G[aspard]. 1708-1791. *WR K-217*
 Traité de la crue, des meubles au-dessus de leur prisée... Paris,
 Saugrain, 1768.
 xii+408p. D.

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. PERSONAL PROPERTY.

- 103 Boucomont, Ant. *WR 279 LV B00*
 Des mainmortes personnelle et réelle en Nivernais. Paris, Librairie
 de la Société du Recueil Général des Lois et des Arrêts, 1896.
 166p. map. O.

FEUDALISM. FRANCE - LAND TENURE. FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW.
 MORTMAIN.

Ne s'occupe pas des mainmortes ecclésiastiques.

"La mainmorte est une institution coutumière d'après laquelle le
 seigneur prenait tout ou partie des biens de certaines personnes lors-
 qu'elles décédaient."

"... la mainmorte est née du servage, et... elle est le produit d'une
 lente transformation de la condition des non libres opérée par les
 moeurs. C'est cette transformation que [l'auteur cherche] à préciser
 les causes et les effets."

"Toute en prenant la coutume de Nivernais comme guide [l'auteur
 s'occupe] simultanément des mainmortes bourbonnaises."

Bibliographie: p. [157]-160.

Contents: I. La condition des personnes servées.- II. Les borde-
 lages.- III. La transmission des biens soumis à la mainmorte.

- 104 Boulainvilliers [Henri] de, comte, 1658-1722. *WR F 39 B66*
 Etat de la France, dans lequel on voit tout ce qui regarde le Gouver-
 nement Ecclésiastique, le Militaire, la Justice, les Finances, le Com-
 merce, les Manufactures, le nombre des Habitants, et en général tout
 ce qui peut faire connaître à fond cette Monarchie... Lond., Chez
 Wood and Palmer, 1737.
 8v. illus., ports, map. D. *2 v. missing at 211-27*

FRANCE (1698). FRANCE - HISTORY (374-1004 + -1698). FRANCE -
 LAW - INSTITUTIONS.

"Extrait des Mémoires dressés par les Intendans du Royaume, par ordre du Roi Louis XIV, à la sollicitation de Mgr. le Duc de Bourgogne, Père de Louis XV, à présent Régnant.

Avec des Mémoires Historiques sur l'Ancien Gouvernement de cette Monarchie jusqu'à Hugues Capet."

105 Boulainvilliers [Henri] de, comte, 1658-1722. *WR JT39 B66*

Lettres sur les anciens parlemens de France que l'on nomme Etats-Généraux. Londres [Lond.] 1753.

3v. D. *V I missing at 9.11.87*

FRANCE - ETATS GENERAUX. FRANCE - HISTORY (768-1477). ~~FRANCE - LAW - INSTITUTIONS.~~ FRANCE: PARLEMENT.

1st edition published in La Haye, 1727. Covers period 768-1477

See also Picot, Georges. Histoire des Etats Généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614. Paris, 1872. 4v. in-8. (~~JT396-4P58~~) [No. 616]

106 Boulé, André *WR K376 C 566*

Institution au droit coutumier du pays de Hainaut... Mons, Hoyois, [n.d.]

2v. in 1. O.

COUTUME DE HAINAUT. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

107 Boulet, Marguerite *WR HK B66*

Le commerce médiéval européen. [Paris] Spid [1950] [168]p. maps. O.

COMMERCE - HISTORY (7th - 10th CENTURIES).

Reprinted from Histoire du commerce, by Jacques Lacour-Gayet, Tome II, Le commerce de l'ancien monde jusqu'à la fin du XV^e siècle, Livre II. p. 189-357.

Bibliographical footnotes.

108 Boulet, Marguerite *WR K376 C 566*

Questiones Johannis Galli. Paris, De Boccard, 1944. clxxviii+559p. facsim, tables. O.

FRANCE - LAW - RECUEILS.

"Les Questiones se présentent comme l'oeuvre de Jean le Coq, avocat du roi, au Parlement de Paris, dans la dernière partie du XIV^e siècle".

"Il est... amené à tenir une sorte de gasette du Parlement pour son usage personnel. Ce sont les Questiones."

"Formé à savante école, n'ignorant ni le droit romain, ni le droit canonique, expert surtout en la pratique des légistes, il raisonna avec ... fermeté, ... clarté, un sens pratique... Les Questiones reçurent neuf éditions, les derniers préparées par ... Charles du Moulin. Elles font ainsi figure d'initiatrices dans la littérature arrétiste française et leur influence fut si durable qu'on les citait encore devant les Parlements trois cents ans après leur composition."

"Le XIV^e siècle s'achève au royaume de France dans l'inquiétude générale... Or, en marge des événements, c'est... une échappée sur l'évolution quotidienne des institutions et des moeurs qu'offrent les Questiones Johannis Galli; c'est comme un témoignage de la permanence du droit où ne se perçoivent qu'assourdis les échos d'un des siècles les plus troublés de... l'histoire [française.]"

"...le meilleur témoin de la vie juridique au XV^e siècle finissant."

Pièces justificatives: p. [clxxv]-clxxviii.

Extensive bibliography: p. [485]-495.

Bibliographie des sources manuscrites: p. [497]

109

Boullenois, Louis, 1680-1762. *WR JY B66d*

Dissertations sur des questions qui naissent de la contrariété des loix et des coutumes... ~~Par M^{rs} Louis Boullenois...~~ Paris, Mesnier, 1732.

xlxiii (i.e. xlviiii)-454/24p. O.

109.1

^{c/} CONFLICT OF LAWS. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. Boullenois, L. - Traité de la personnalité et de la réalité des loix... Paris, chez les Propz, 1766

av. Q. Page xlviiii erroneously numbered xlxiii. *WR JY B66*

~~Ex libris Emile Siraudin.~~

"Digeste nouveau": 24 p. at end.

110

Bourdin, Isabelle *WR F39 B663*

Les sociétés populaires à Paris pendant la révolution. Paris, Sirey, 1937.

454p. Q. (Univ. de Paris. Centre d'études de la révolution française. Série des études historiques, 3).

ASSOCIATIONS. FRANCE - HISTORY (REVOLUTION, 1739-1793).

"Ces clubs n'étaient pas des réunions de députés et de bourgeois comme le furent les Jacobins, ou des académies politiques, comme les Amis de la Vérité. Leur recrutement était essentiellement populaire et les contributions imposées à chacun de leurs membres minimes. Ils admettaient les citoyens passifs; les plus importants d'entre eux étaient ouverts aux femmes et portaient seuls à l'origine le nom de Sociétés fraternelles qui s'étendit par la suite et devint un terme générique."

Tableau des sociétés populaires: p. [418]-420.

Bibliographie: p. [421]-429, et au bas des pages.

111

Bourgeois, Georges *WR F39 B665*

Le Duché de Reims, première pairie de France aux derniers siècles de la Normandie. Paris, Jouvet, 1944.

207p. ^{map.} map. O.

FEUDALISM. FRANCE - HISTORY (1500-1790). REIMS (FRANCE). - HISTORY.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.
Pièces justificatives: p.[197]-205.
Bibliographies: p.10-16.

112 Unused number.

112.2 Boutaric, François de, 1672-1733. *K 39 LF B66*
Explication de l'ordonnance de Louis XIV, roi de France et de Navarre, sur les matières civiles, [concernant la procédure civile, du mois d'avril 1667].
[n.p.] 1743. [4]+518p. sq. Q.

CIVIL PROCEDURE. = ~~FRANCE~~. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCE.

"... avec les édits, déclarations, et arrêts donnés en interprétation de cette ordonnance."

112.3 Boutaric, François de, 1672-1733. *WR K 39-1 B667 1751*

Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales... Nouv. éd., rev., corr., et... aug. par ... Avocat au Parlement de Toulouse. Toulouse, Chez Henault, 1751.
iv+516p. Q.

FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW.

112.5 Boutaric, François de, 1672-1733. *WR K 39 LV B667 1775*
Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales... Nouv. éd. rev. corr., et... aug. par... Avocat au Parlement de Toulouse. Toulouse, Chez les Libraires Associés, 1775.
iv+692p. Q.

FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW.

113 Bouteil, Jeanne *WR K 39 LV B666*
Le rachat des péages au XVIII^e siècle, d'après les papiers du Bureau des Péages. Paris, Sirey, 1925.
144p. Q.

COMMERCE - HISTORY. FEUDALISM. FRANCE - HISTORY (1724-1793).
FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW.

Définition des droits de péage d'après les auteurs du XVIII^e siècle:
"Les péages sont une charge publique et ils doivent leur naissance soit au désordre occasionné par les guerres, soit à la nécessité d'établir des communications d'une ville à l'autre."

Bibliographies: p.[141]-142.

114 Bouteillier, Jean, 13 - 14 *WR K 39 LN B66*
Somme rural, ou le grand coutumier général de pratique civil et canon... Rev., corr. sur l'exemplaire Manuscrit, illustré de Commentaires... par Loyvs Charondas Le Caron... Paris, Chez Macé, 1611.
[xl]+940 [should be 904]+[30]p. illus, geneology tree. Q.

FRANCE - LAW - COMMENTARIES TO 1804.

~~Bound in white parchment.~~
~~The title page became looser~~
1st published in 1479.

La 1^{ère} édition donnée par Charondas est de 1603; celle-ci n'est que la reproduction.

Le testament de Jean Bouteillier est imprimé dans l'ouvrage même, à la page 873. Il est daté du 16 septembre 1402. (Bouteillier y fait plusieurs dispositions relatives à sa femme et à ses deux enfants, un fils et une fille. Il laisse entre autres objets, à son fils, 20 liv. parisis pour un cheval, comme à noble homme doit appartenir.)

115

Bouthors, A

WR 342V 3663

Les sources du droit rural, cherchées dans l'histoire des communaux et des communes. Paris, Durand, 1865.

viii+598p. O.

AGRICULTURAL LAWS AND LEGISLATION. COUTUME D'AMIENS. FRANCE - HISTORY (977) - 1864). ~~FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW. FRANCE - LAND TENURE.~~

"Malgré... son titre, cet ouvrage n'est rien moins qu'un traité de législation. C'est avant tout, un travail historique, comparatif, destiné à faire ressortir l'importance des Coutumes locales du bailliage d'Amiens..."

Errata at end.

Bibliographie dans les notes.

Contents: I. Les communaux.— II. Transformation des communaux (La forêt. Paturage communs. Cours d'eau. Chemins. La chasse et la pêche)— III. Les communes et les offices curiaux. (Les cités gauloises et les municipales. La commune barbare. Les office curiaux).— IV. Du scabinat. (Des biens d'échevinage. Service de l'échevinage).— V. Finances. (Ressources des communes).— VI. Administration. (Police rurale).— Conclusion.

116

Boyer, Georges

WR 342V 3663

Recherches historiques sur la résolution des contrats (Origines de l'Article 1184 C[ode] Civ[il]). Paris, Presses Universitaires de France, 1924.

435p. O.

CONTRACTS • FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. OBLIGATIONS.

"... s'occupe seulement de la résolution proprement dite, de l'anéantissement du contrat qui peut être la conséquence de son inexécution par l'une des parties."

"... dans l'étude de la résolution, il a été fait très souvent appel à des arguments d'ordre historique pour interpréter, compléter ou corriger les textes du Code Civil... Il... a donc paru utile, pour l'intelligence du droit contemporain [1924], de rechercher la place que le droit romain et les diverses législations qui lui ont succédé en France, ont donnée à la résolution des contrats pour inexécution."

L'auteur résume "les principes de la résolution en droit français moderne" aussi.

Bibliographie: p. [423]-430.

117 Brejon, Jacques *WR K11 3T51*
 André Tiraqueau (1488-1558), un juriconsulte de la Renaissance.
 Paris, Siray, 1937.
 v+405p. port. Q.

LAWYERS.—FRANCE. TIRAQUEAU, ANDRE (1488-1558).

Bibliographies: p.[369]-402.

Contents: I. La vie d'André Tiraqueau, et les éditions de ses œuvres.— II. La pensée de Tiraqueau par l'analyse minutieuse de ses principaux ouvrages. Les définitions essentielles du droit selon T. Droit coutumier, droit romain, droit canonique.— III. Sa méthode et son originalité, ...autour des idées de doctrine et de pratique, de lettres et de sciences, de philosophie et de politique; la composition et le style chez T.; son influence.

118 Bretonnier, [Barthélemy Joseph] 1646-1727. *WR K39LT B75.3*
 Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit, qui se jugent diversement dans les différens tribunaux du royaume; 3e éd. augmentée ... par Boucher d'Argis. Paris, 1756.
 2v. nar.D.

FRANCE - LAW - RECUEILS. CONFLICT OF LAWS.

119 Bretonnier, [Barthélemy Joseph] 1646-1727. *WR K39LT B75.4*
 Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit, qui se jugent diversement dans les différens tribunaux du royaume; 4e éd., augmentée... par Boucher d'Argis. Paris, 1771.
 2v. nar.D.

CONFLICT OF LAWS. FRANCE - LAW - RECUEILS.

120 Bretonnier, Barthélemy Joseph. 1646-1727. *WR K39LT B75.5*
 Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit, qui se jugent diversement dans les différens tribunaux du royaume; 5e éd., augmentée... par Boucher d'Argis. Paris, 1783.
 12045454[2]p. sq. Q.

CONFLICT OF LAWS. FRANCE - LAW - RECUEILS.

121 Bridrey, Emile *WR K39LV B7.2*
 La réserve héréditaire dans l'ancien droit normand. Caen, Olivier, 1926.
 196p. O.

GIFTS. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. NORMANDY (FRANCE) - LAW. WILLS.

Leçons faites à la Semaine d'Histoire du Droit Normand tenue à Jersey (1923).

Extrait des Travaux de la Semaine d'Histoire du Droit Normand... Caen, 1925, p.33-158, avec l'addition des Tables.

Tiré à 100 exemplaires et non mis dans le commerce.

"Parmi les actes juridiques qui menacent la conservation du Bien de Famille, les plus dangereux... sont... les actes de disposition à titre gratuit, les donations et les testaments, puisqu'ils font sortir des objets du patrimoine familial, sans y introduire aucun équivalent."

"Contre le double danger de la donation et du testament, les coutumes françaises... possèdent en général un double moyen de protection...: la Réserve Héritaire et la Légitime."

"... le matériel juridique de la Coutume normande... ne possède que la seule et unique Réserve Héritaire. Mais... cette unique institution protectrice se présente... avec des caractères et un champ d'application beaucoup plus étendue que dans la plupart des autres coutumes... en sorte que, dans le droit des derniers siècles, elle peut... remplir à elle seule le double rôle que jouent ailleurs, réunies, la Réserve et la Légitime."

Addenda et Corrigenda: p.[191]-196.

Sources et bibliographies: p.[159]-178.

122 Bridrey, Emile

W 1 K 39 L 4 B 7 b

Les dernières années de l'ancienne faculté des droits de Caen (avril 1791-juillet 1792). Paris, Sirey, 1931.

305p. O.

CAEN (FRANCE).—~~HISTORY.~~ LAW - STUDY AND TEACHING. NORMANDY (FRANCE) ~~HISTORY.~~ UNIVERSITIES AND COLLEGES.

Tiré à 100 exemplaires et non mis dans le commerce.

Addenda et Corrigenda: p.[255]-266.

Sources et bibliographies: p.[281]-301.

123 Bridrey, Emile

W 1 K 39 L 4 B 7 c

Les études de droit normand au Collège des Droits de l'Ancienne Université de Caen. Caen, Olivier, 1933.

224p. Q.

CAEN (FRANCE).—~~HISTORY.~~ FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. LAW - STUDY AND TEACHING. NORMANDY - LAW. UNIVERSITIES AND COLLEGES.

Extrait des Travaux de la Semaine de Droit Normand, tenue à Guernsey^e, 1927. Caen, 1928, p. 85-219. Remanié et aug. avec des additions.

Tiré à 100 exemplaires.

Addenda et Corrigenda: p.[137]-154.

Pièces justificatives: p.155-171.

Sources et bibliographies: p.[190]-220.

124

Bridrey, Emile

WK H. E 75

Nicole Oresme [vers 1330-1382]; étude d'histoire des doctrines et des faits économiques. Paris, Giard et Brière, 1906. xxxix+74lp. fold, tables. 0.

FRANCE - FINANCE - HISTORY. MONEY. ORESME, NICOLE (ca 1330-1382). TRAITÉ DES MONNAIES (1357 or 1358)

At head of title: La théorie de la monnaie au XIV^e siècle.

L'oeuvre d'Oresme, le Traité des monnaies [1357 or 1358] est communément connu et cité sous une double forme: un texte latin en 26 chapitres, et une version française.

"La doctrine a été... jusqu'ici exclusivement étudiée en elle-même, et en dehors de son cadre naturel. Les savants auteurs qui avaient découvert le Traité des monnaies se sont bornés en général à l'analyser dans l'ordre des chapitres, en faisant valoir de temps à autre les analogies les plus remarquables de la doctrine avec nos conceptions modernes. Mais, par cette méthode, s'ils ont fait ressortir avec une grande netteté la valeur doctrinale intrinsèque des idées d'Oresme, ils en beaucoup moins bien, ce semble, dégagé la valeur historique de l'oeuvre..."

C'est de ce point de vue pourtant... que la doctrine d'Oresme, comme d'ailleurs toute construction théorique du passé, peut être aujourd'hui intéressante à étudier. Ce que nous recherchons aujourd'hui, en effet, dans l'étude des doctrines anciennes, ce n'est certainement pas la lettre même de conceptions oubliées, trop distant le plus souvent de notre état social, et que la science moderne a le plus souvent naturellement dépassées; c'est, au-dessus et par delà ces formes mortes, la direction générale des grands courants d'idées, c'est la poussée progressive vers la vérité que nous voudrions saisir, à travers les formes successives qui n'occupent que des moments de temps.

Sous ce rapport, il nous paraît incontestable que la doctrine d'Oresme est, à divers égards, particulièrement intéressante."

"Dans ces conditions, il nous a paru qu'une étude nouvelle se justifiait assez bien, où l'on essaierait de fixer les opinions, incertaines, sur la valeur de l'homme et de l'oeuvre, où l'on tenterait surtout de faire mieux connaître la doctrine elle-même, en la restituant dans son milieu historique, en en dégagant s'il était possible les origines et les causes premières, en la suivant ensuite dans son application directe et au besoin quelque temps dans l'influence exercée sur les successeurs..."

"Dans une première partie... consacrée à la Doctrine, nous nous proposons d'étudier..."

- D'abord le milieu économique, doctrinale et pratique, où apparaît la théorie d'Oresme, c'est-à-dire, en termes plus précis, la conception féodale de la monnaie, avec les procédés de politique financière qui en découlaient.

- Puis... la doctrine d'Oresme, envisagée en elle-même d'abord puis dans son opposition avec la conception féodale.

- Enfin... nous rechercherons les sources de la doctrine dans la littérature antérieure...

... La seconde partie... réservée à l'application de la doctrine... Enfin... les résultats de cette expérience pratique, et les conséquences politiques et financières où avait conduit... la réforme monétaire.

Quelques explications nécessaires sur les textes qui contiennent la doctrine d'Oresme ouvriront cette étude; une rapide revue de son influence postérieure dans la science monétaire la terminera."

Appendices: p.[675-738].

Extensive bibliography: p.[i]-xxxix.

125 Brissaud, J[ean] ^{Baptiste} 1854-1904. *WR K 392 4E77 C2*
 Manuel d'histoire du droit français; sources, droit public, droit
 privé. Paris, 1898.
 6+1892p. map. O.

FRANCE - LAW - HISTORY.

125.1 Brissaud, J[ean Baptiste] 1854-1904. *WR K 392 4E77.2*
 Manuel d'histoire du droit privé à l'usage des étudiants en licence
 et en doctorat. Nouv. ed. pub. sous la direction et avec additions
 bibliographiques de Jacques Brissaud. Paris, De Boccard, 1935.
 [x]+xviii+916p. O.

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, prix
Koenigswarter.

Bibliography: pref. p. [1]-xviii.

126 Brisset de Morcour, Yves *WR K 239 4E772*
 La police séculière des dimanches et fêtes dans l'Ancienne France.
 Paris, Lavergne, 1938.
 216p. Q.

CORPORATIONS. FRANCE - HISTORY (313-1786). FRANCE - LAW -
HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Notre but est de rechercher comment l'Etat est intervenu dans un
domaine qui ne l'intéressait pas, directement du moins, pour rendre
obligatoire une loi de l'Eglise. Comment a-t-il réglementé la question?
S'est-il borné à sanctionner légalement des dispositions ecclésiastiques,
ou a-t-il légiféré lui-même en s'inspirant de l'esprit de l'Eglise?
Comment cette législation a-t-elle été appliquée par les officiers de
justice? ... Nous y avons joint la question connexe des fêtes."

Limitations:... "toute notre attention sur la législation des Capé-
tiens..."

... à cantonner notre étude à Paris... où... à la partie de la
ville qui dépendait du Châtelet...

A l'étude de la législation générale... par-dessus les ordres et les
corps qui constituaient l'Ancienne France, nous avons joint celle de
la réglementation des corporations, ou, ... des corps de marchands et
des communautés d'arts et métiers..."

Bibliographie: p.[207]-211.

127 Budelot, Suzanne *WR K 392 4E85*
 Messageries universitaires et messageries royales. Paris, Domat-
 Montchrestien, 1934.
 116p. Q.

FRANCE - HISTORY (1576-1776). FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.
POSTAL SERVICE - HISTORY.

"Le service des Messageries Universitaires comprenait deux sortes de Messagers: les Grands Messagers et les Petits Messagers. Ces derniers, également appelés Messagers volants, transportaient les Lettres, paquets et hardes des Etudiants. Ils transportaient aussi l'argent envoyé par les familles des Escholiers pour subvenir à leurs besoins... Aussi... des personnes de confiance choisies parmi les Grands Bourgeois de Paris, se chargèrent de faire des avances aux Etudiants et de leur procurer l'argent nécessaire à leur subsistance. Ce furent les 'Grands Messagers', véritables banquiers des Escholiers...

Par un Edict de 1576, le roi Henri III... organisa les Messageries Royales... qui, après deux siècles de lutte, absorberont... les 'Nuntii Universitatis' les fameuses Messageries Universitaires, dont la création remontait, si l'on en croit les Nations, à l'Empereur Charlemagne."

Limitations... "nous ne traiterons..., après un aperçu rapide de leur fonctionnement que le problème du conflit qui s'éleva entre ces deux sortes de Messageries et de la fusion qui en résulta."

"Ouvrage... fait presque exclusivement avec des Fonds d'Archives."
Bibliographies: p.2.

128

Buisson, Albert

WR ED 92 B86

Le chancelier Antoine Duprat; ... préface de Germain-Martin. [Paris] Hachette [c1935].

[384.]p. illus., plates, ports., facsim., genealogy table. O.

DUPRAT, ANTOINE, 1463-1535. FRANCE - HISTORY (1500-1535).

L'auteur "a suivi son personnage dans les étapes d'une carrière toujours plus brillante. D'abord, le voilà modeste avocat dans une petite cité de province, et plus tard le voici au premier rang des offices, au poste de Chancelier; au sommet des honneurs: Cardinal et légat du Pape. Il joue un rôle de premier plan dans la politique du XVI^e siècle..."

Duprat prend, à bon droit, rang parmi les serviteurs du pays qui ont eu le goût de l'action. Il n'a pas complètement échappé aux influences de son milieu; mais il a eu le mérite rare d'être fidèle à une idée: le dévouement à l'autorité du Prince, qui seule pouvait alors préparer l'unité et la grandeur de la Nation."

"On ne trouvera pas ici la biographie complète de Duprat... mais ... l'étude des aspects dominants de son activité... le caractère du personnage, sa formation intellectuelle et morale, les raisons profondes de sa politique... Nous avons été conduit à traiter parfois des problèmes généraux de cette époque. Mais... jamais... pour eux-mêmes..."

Bibliographical footnotes.

129

Burgues, Jean

WR AL 27 25

Les garanties de restitution de la dot en Languedoc des invasions barbares à la fin de l'Ancien Régime. Paris, Sirey, 1937.

148p. Q.

DOWER. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Nous avons envisagé la question sous l'angle de l'évolution historique... en six chapitres dont trois concernent la période médiévale et trois la période postérieure à la renaissance du droit romain..."
Bibliography: p.[143]-148.

130 Unused number.

131 Unused number.

132 Cabassutius, Joannus *WF KLGE C11*
Juris canonici theoria et praxis... editio postrema ab... authore recognita et aucta. Bruxellis, Apud Foppens, 1702.
[xxii]+702+[74]p. O.

CANON LAW.

Ad forum tam sacramentale quam contentiosum, tum ecclesiasticum, tum seculare.

Opus exactum non solum ad normam juris communis et romani, sed etiam juris francici.

"On reproche à cet auteur que ses sentiments ne sont pas toujours purs français" (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie... 1832, p.533).

133 Cadart, Jacques *LR JT39 C11*
Le régime électoral des Etats Généraux de 1789 et ses origines (1302-1614). Paris, Sirey, 1952.
212p. O. (Annales de l'Université de Lyon. 3^e Série. Droit. No.11)

FRANCE - CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE : ETATS GENERAUX. VOTING.

"...une contribution à la recherche des origines des institutions démocratiques... a pour but de montrer que le système électoral du premier régime démocratique français fut le produit d'une évolution cinq fois séculaire. Le scrutin majoritaire à deux tours, uninominal ou de liste, si fréquemment utilisé en France depuis la Révolution, est donc encore plus typiquement français qu'on ne le pense...: il est l'héritier direct du système électoral de 1789 et des cinq siècles qui ont créé ce dernier."

"Le système électoral de 1789 a en effet déterminé dans une large mesure... l'histoire électorale et par suite constitutionnelle et politique de la France depuis cette date."

Bibliography: p.[175]-176, and in footnotes.

134 Gaillemar, Robert *WR KL C12*
Confiscation et administration des successions par les pouvoirs publics au Moyen Age. Lyon, Rey, 1901.
196p. Q. (Etudes sur les successions au Moyen Age, 2).

INHERITANCE AND SUCCESSION. LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. TRUSTS.

"Au moyen âge, dans beaucoup de cas, les biens du défunt ne se transmettent pas à ses héritiers, même les plus rapprochés, et une autorité intervient pour les confisquer.

... nombreux sont les cas... Nous nous proposons d'étudier... un des groupes de droits, ..appelés les droits discaux en matière de succession. Nous ne les examinerons pas tous... [seulement trois cas] la confiscation des successions des usuriers et des desperati, le droit de déshérence, et le traitement auquel est soumise la succession de l'aubain."

Sources: p.[183]-189.

Bibliographie: p.[191]-194.

135

Camus

Profession d'avocat... [et Bibliothèque choisie des livres de droit 5^e éd.] par Dupin... Paris, Alex-Gobelet, 1832.

2v. O.

BIBLIOGRAPHY. FRANCE - LAW - BIBLIOGRAPHY. LAW - BIBLIOGRAPHY. LAWYERS.—FRANCE. LEGAL PROFESSION.

1st published in 1772.

Contents: v.1. Recueil de pièces concernant l'exercice de cette profession; - v.2. Bibliothèque choisie des livres de droit.

136

Canal, Séverin

WR JT 39 C16

Les origines de l'intendance de Bretagne; essai sur les relations de la Bretagne avec le Pouvoir central [aux XVI^e et XVII^e siècles]. Paris, Champion, 1911.

244p. O. (La Bretagne et les pays celtiques [series] No.6).

BRITTANY (FRANCE) ~~HISTORY~~. FRANCE - HISTORY (1553-1689).

"L'intendance de Bretagne avait été créée à la fin du XVII^e siècle, ... en 1689, à une époque... où depuis longtemps déjà les autres généralités étaient pourvues d'un commissaire départi. Que signifiait cette lenteur à introduire en Bretagne l'institution la plus caractéristique des derniers siècles de la monarchie française? Quelles étaient donc les raisons qui, en 1689, paraissaient amener brusquement cette introduction?... Pour résoudre le problème, il était nécessaire ... de remonter aux origines, de relever les premières traces des commissaires extraordinaires en Bretagne, de notes, en les expliquant, les divers incidents qui marquèrent à plusieurs reprises la présence de ces ancêtres immédiats des intendants."

Pièces justificatives: p.[207]-238.

Sources et bibliographies: p.10-14.

137

Cans, Albert

WR F39 C16

La contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715). Paris, Picard, 1910.

viii+104p. O.

FRANCE - FINANCE - HISTORY. FRANCE - HISTORY (1689-1715).

"... de quelles manières a contribué le clergé, pendant les deux guerres [de la Ligne d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne], aux besoins de l'Etat."

Corrections et Errata at end.

Bibliographies: p. [v]-viii.

See also the author's *L'organisation financière du Clergé de France à l'époque de Louis XIV.* 1909. ~~F39-G160~~ [No.138]

138

Cans, Albert

WR F39 C160

L'organisation financière du Clergé de France à l'époque de Louis XIV. Paris, Picard, 1909.

xvi+321p. fold, map. O.

CHURCH HISTORY-FRANCE.

~~FRANCE - FINANCE - HISTORY. FRANCE - LAW - INSTITUTIONS.~~

"Des trois ordres de l'Etat en France, sous l'ancien régime, le clergé est le seul qui ait su se donner une organisation autonome régulière et permanente pour ses rapports financiers avec la royauté, et qui ait réussi à la garder pendant plus de deux siècles, jusqu'à la Révolution... [et qui] s'étendait à presque toute la France; c'était vraiment la seule autonomie capable d'embrasser dans presque toute son ampleur le champ de la vie nationale.

... Je me suis borné à étudier pour elles-mêmes les institutions du clergé, en tant qu'elles avaient pour but le vote, la répartition et la perception des subsides fournis au roi.

[Limitation du] sujet au point de vue de la durée:

1. Une période d'origines et d'organisation, s'étendant sur le dernier tiers du XVI^e siècle et une partie du XVII^e, jusque sous Louis XIII;

2. Une période d'épanouissement et de fonctionnement régulier, représentée à peu près par le règne de Louis XIV;

3. Une période de complications et de transformation, le XVIII^e siècle.

Corrections et Errata at end.

Bibliographies: p.[v]-ix.

See also the authors *La Contribution du Clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715)* 1910. [No.137]
~~F39-G16~~

139

Caquère, François

WR ALPP C17

Dialogues de Claude Flaury sur l'éloquence judiciaire (1664); si on doit citer dans les Plaidoyers. Paris, De Gigord, 1925.

142p. illus, port, facsim. O.

LEGAL COMPOSITION. LEGAL MAXIMS. PLEADING.

Thèse complémentaire- Univ. de Paris. Faculté des Lettres.

Bibliography: p.[139]-142.

140

Carabie, Robert

WR K39-V C17

La propriété foncière dans le très ancien droit normand (XI^e-XIII^e siècles). Caen, Ozanne, 1943.

v.1 only (347+locip.) fold, maps, tables. O.

FEUDALISM. ~~FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW.~~ FRANCE - LAND TENURE. ~~LAND TENURE.~~ NORMANDY (FRANCE) - LAW.

Planned in 2 vols.

L'auteur s'est borné "à faire l'analyse des droits réels portant sur le sol, notamment à préciser la notion de saisine et à suivre la réapparition en Normandie de la distinction des notions de possession et de propriété.

[L'auteur avait en vue] avant tout de faire oeuvre de juriste.

... première tâche sera de préciser dans quelle mesure l'organisation domaniale s'est perpétuée en Normandie au cours de l'époque féodale... prouver que le système domaniale régnait encore en Normandie au XI^e siècle...

En second lieu... de retracer la dissociation de l'organisation domaniale.

Enfin comment est-on passé de la notion de féodalité à celle de patrimonialité?..."

"Le plan de... travail, (~~sur la Propriété foncière dans les très-ancien droit normand~~): I^{er} Partie [v.1], La Propriété domaniale, et II^e Partie, La Systématisation des idées juridiques" [which the library has not]"

Un Chapitre préliminaire est consacré au Sol normand.

L'auteur s'est réservé de présenter dans une Introduction générale (dans Partie II) les problèmes soulevés par l'étude de la propriété foncière normande.

Errata et Addenda at end.

Bibliographie: p.[8]-35.

141

Carcassonne, E

WR JT 39 C17

Ecrits inédits de M^{lle} de Lésardière, avec une introduction et des notes. Paris, Presses Universitaires de France, 1927.

494p. O.

FEUDALISM. FRANCE - CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW. MONARCHY.

Thèse complémentaire pour le Doctorat ès Lettres.

Bibliographie: p.[487]-494.

Contents: Tableau des droits réels et respectifs du Monarque et des sujets, depuis le fondement de la Monarchie française jusqu'à nos jours, p. [41]_x-382. — Essay sur le Retablissement possible de quelques points essentiels de la Constitution Politique de la France, p. [383]-[433] — Idée générale de la Constitution Politique de la Monarchie, ou Précis d'un Ouvrage ayant pour titre, Théorie des Loix Politiques de la Monarchie française.

- 142 Carrière, Victor *WR C 23 e*
 Les épreuves de l'Eglise de France au XVI^e siècle. Paris,
 Letouzoy et Ané, 1936.
 [267]p. O. (Bibliothèque de la Société d'Histoire ecclésiast-
 tique de la France [series]).

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY - FRANCE. FRANCE - HISTORY
 (16THc.) ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

Separately published part of the author's Introduction aux études
 d'histoire ecclésiastique locale, v.3, p.[247]-514, which see under
 9-623 [No. 143]

"L'historiographie des guerres de religion au XVI^e siècle accuse
 une lacune grave chez les catholiques.

Les questions que [l'auteur se] propose d'examiner, au nombre de
 cinq, représentent autant d'épreuves matérielles de l'Eglise de
 France à l'époque des Valois. Qu'on envisage les impositions royales,
 les refus de dîmes, le saccagement des églises, les aliénations du
 temporel ecclésiastique ou la persécution contre le clergé, chacun
 de ces sujets caractérise un aspect de la lutte formidable engagée à
 cette époque par le Protestantisme pour ruiner en France l'Eglise
 catholique et ravir du même coup à son sacerdoce, moralement désarmé,
 toute action politique, religieuse et sociale."

Bibliographical footnotes.

- 143 Carrière, Victor *WR D C 23*
 Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale. Paris,
 Letouzey et Ané, 1936. [incomplete holding]
 v.3 only. O. (Bibliothèque de la Société d'Histoire ecclésiast-
 tique de la France [series]).

CHURCH HISTORY - FRANCE. FRANCE - HISTORY (177-1804). ROMAN
 CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

v.3, Questions d'histoire générale à développer dans le cadre
 régional ou diocésain.

Corrigenda at end.

Bibliographies: p. 30, 48-51, 78-80, 222-243, 371-372, 538-539,
 655-657, et dans les notes.

Contents: NOS ORIGINES RELIGIEUSES: La préhistoire des diocèses
 de France; Les origines chrétiennes en Gaule - QUESTIONS D'HISTOIRE
 MEDIEVALE: La réforme grégorienne; La reconstitution des églises
 après la guerre de cent ans. - LA REFORMATION EN FRANCE AU XVI^e SIE-
 CLE: L'établissement du protestantisme en France des origines aux
 guerres de religion; Les épreuves de l'Eglise de France au XVI^e siè-
 cle; Les refus de dîmes; Le saccagement des églises; Les aliénations
 du temporel ecclésiastique; La persécution huguenote. - LE JANSENISME;
 La doctrine janséniste; Le désarroi janséniste pendant la période du
 quesnellisme. Conséquences sociales du jansénisme. - L'EGLISE ET LA
 REVOLUTION FRANCAISE: L'histoire religieuse et la révolution française.

144 Catellan, Jean de *WR K 39 LT C 280*
 Observations sur les arrêts remarquables du parlement de Toulouse
 recueillis par Jean de Catellan... enrichies des arrêts nouveaux...
 par Gabriel de Vedel... Toulouse, 1733. [incomplete holding]
 2v. 0. *Imprimerie Caramore; Chez Manavit...*

RECUEILS.
 FRANCE - LAW - ~~ACTES DE NOTORIÉTÉ. RECUEILS.~~

Complete in 2 v.
 Only v. 1 in the library.

145 Catellan, Jean de *WR K 39 LT C 280.2*
 Observations sur les arrêts remarquables du parlement de Toulouse,
 recueillis par Jean de Catellan... enrichies des arrêts nouveaux...
 par Gabriel de Vedel...; nouv. ed. Toulouse, 1747-1758.
 2v. 0. *Imprimerie Caramore,*

RECUEILS.
 FRANCE - LAW - ~~ACTES DE NOTORIÉTÉ. RECUEILS.~~

146 Catellan, Jean de *WR K 39 LT C 28*
 Arrêts remarquables du parlement de Toulouse qui contiennent beau-
 coup de décisions nouvelles... recueillis, par Jean de Catellan...;
 nouvelle édition, revüe, corrigée et augmentée par... François de
 Catellan et Jacques de Catellan. Toulouse, 1748.
 2v. 0. *Imprimerie Caramore,*

RECUEILS.
 FRANCE - LAW - ~~ACTES DE NOTORIÉTÉ. RECUEILS.~~

Complete in 2 v.
 Only v. 1 in the library.

147 Catholic Church. *Codex juris canonici.* *WR KLGE C 28*
 Codex juris canonici, Pii X Pontificis Maximi jussu digestus, Bene-
 dicti Papae XV auctoritate promulgatus; praefatione, fontium anno-
 tatione et indice analytico-alphabetico ab... Petro card. Gasparri
 auctus. Romae, Typis Polyglottis Vaticanis, 1917.
 xviii+777p. Q.

CANON LAW.

148 Cellarius *WR G C 33*
 Geographia antiqua: being a complete set of maps of ancient geo-
 graphy, engraved from Cellarius. on thirty-three copper plates... a new
 ed. Lond., Rivington, 1823.
 unpagged. 33 plates. Q.

GEOGRAPHY, ANCIENT - MAPS.

"Designed for the use of schools, and of gentlemen who make the
 ancient writers their delight or study."

149 Chabot de l'Allier, [Georges Antoine] 1758-1819. *WR A 332P 234*
 Questions transitoires sur le code Napoléon, relatives à son autorité sur les actes et les droits antérieurs à sa promulgation. Paris, 1809.
 2 vols. in 1. sq. Q.
 FRANCE - LAW - CODES.

150 Chabrand, Gui *WR EP 19 C*
 Etude sur Gui Pape (1404? - 1477). Paris, Sirey, 1912.
 251p. O.
 - LAND TENURE.
 DAUPHINE (FRANCE). FRANCE ~~LAW~~ SEIGNIORIAL LAW. PAPE, GUI (1404? - 1477).

"En son pays d'abord, Gui Pape a toujours été considéré comme l'oracle de la jurisprudence. Son principale ouvrage, les Decisiones Parliamenti Dalphinalis, a acquis dans la province... autorité... Encore au commencement du XIX^e siècle, les Decisiones seront à la base de la jurisprudence dauphinoise.
 Mais l'influence de Gui Pape dépassera les limites de sa province...
 ...à côté de la biographie et de la bibliographie une étude doctrinale s'imposait."
 Biographies consacrées à Gui Pape: p.10-11.
 Bibliographie dans les notes.
 Catalogue sommaire de l'oeuvre imprimé de Gui Pape, p.229-248.

151 Chabrun, César
 Les bourgeois du roi. Paris, Rousseau, 1908.
 196p. Q.
 - INSTITUTIONS.
 CHAMPAGNE (FRANCE). FRANCE - LAW ~~SEIGNIORIAL LAW~~ PERSONS, LAW OF.

"... nous ne parlerons que... des 'bourgeois forains' [qu'il faut] distinguer des bourgeois résidents.
 ... En parlant d'hommes libres soustraits à la juridiction du seigneur de leur domicile, [on a] en vue... deux... sorte de personnes: ...
 2. des sujets d'un seigneur qui, sans avoir quitté les terres de ce seigneur, seraient devenus... sujets du roi, ses bourgeois.
 ... La bourgeoisie du roi ainsi entendue est... une institution particulière, régie par des règles spéciales, et ayant influé sur l'évolution d'autres institutions juridiques de l'ancien droit. Elle serait devenu entre les mains des Capétiens, de Philippe le Hardi à Louis XII une arme redoutable... contre les juridictions locales à la chute desquelles elle aurait contribué.
 Errata et Corrigenda at end.
 Bibliographical footnotes.
 Contents: I. De 1250 à 1287. - II. De l'ordonnance sur les bourgeoisies [1287] à Charles V. - III. Les bourgeois du roi en Champagne.

152 Champeaux, E *WR A 332P 234*
 Ordonnances franc-comtoises sur l'administration de la justice (1343-1477), avec une introduction sur les sources, la rédaction et l'influence de ces ordonnances. Paris, Picard, 1912.
 lxxi+267p. O. (Collection de textes relatifs au droit et aux institutions de la Bourgogne [series]).

FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

Corrections et Additions at end.
Bibliographical footnotes.

153 Chartes du Forez antérieurs au XIV^e siècle; publiées sous la direction de Georges Guichard, Comte de Neufbourg, Edouard Perroy, J.-E. Dufour. Macon, Protat, 1933-1950. [incomplete holding] v.1-11 Pièces 1-1200+2 Table vols. illus., fold, map in Table v.1. G.

WR K 39 L 4 C 38

FRANCE-~~HISTORY~~ CHARTERS. FOREZ (FRANCE). FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~FRANCE.~~

At head of title (v.8+): Fondation Georges Guichard.

Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1934. Première médaille des Antiquités Nationales en 1942.

[Most of the Charters are in Latin, also in old French.]

"Le Forez présente, dans sa partie principale, une unité géographique et, très anciennement, politique. Englobé dans le Lyonnais, il reprit sa vie propre, sauf au spirituel, en 1173, s'annexa le Roannais malgré la poussée beaujolaise, le Jarez, puis une fraction de territoire viennois. Ses comtes tâchèrent, au XIII^e siècle, d'étendre leurs droits en Brionnais et aux confins du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Velay. ...

C'est un creuset où se nuancent la race et la langue, où se mêlent l'œil et l'oc, le droit coutumier et le droit écrit, les principes de personnalité et de réalité. Le régime de la propriété diffère dans les monts et dans la plaine... ..

... En 1862, le duc de Persigny, aidé [du]... (comte de Charpin, fondait une société destinée à recueillir, classer et produire aux chercheurs toute la documentation nécessaire aux études historiques en Forez... Après 70 ans... [a été commencé] la réalisation... ..

... Il est prudent de suivre l'ordre réel de la vie, lequel est chronologique, en mêlant les titres provenant de diverses sources, en les classant selon leur date...

Chaque pièce est donc éditée séparément, datée et pourvue d'un numéro d'ordre. L'ensemble constitue un fichier, contenu en des reliures automatiques. Des tables périodiques, portant les noms de lieux et de personnes et la mention des institutions curieuses rencontrées, permettent l'utilisation rapide du recueil...

Chaque fiche porte: 1. la date de l'acte; 2. l'analyse du texte; 3. la description de la pièce avec indication de son dépôt, de sa cote, et, s'il y a lieu, de sa bibliographie; 4. le texte; 5. les souscriptions; 6. les notes. Tous les textes sont donnés in extenso

Nous remettons à plus tard la publication d'une introduction générale sur les sources de l'histoire du Forez avant le XIV^e siècle..."

--- [Table provisoire] Première livraison. Préface, Carte du Forez et Table des Pièces 1 à 300. Macon, Protat, 1933.

78p. fold, map. G.

Also contains:

Additions et Corrections: p.[13]-14.

Bibliographie: p.[11]-12.

--- [Table, Deuxième livraison] Table des noms des pièces 301 à 600, Table des matières des pièces 1 à 600, rédigées par Edouard Perroy. Macon, Protat, 1935.

Also contains:

Additions aux Corrections des pièces 1 à 300: p.[7]-8.

Corrections des pièces 301 à 600: p.[9].

Table de Concordance chronologique des chartes 1 à 600: p.[99]-103.

- 154 Chaudieu, Georges *WR F39 C37 Missing*
 La communauté des bouchers de Limoges, préface de Fr. Olivier-Martin. 2^e éd. Paris (e Peyronnet) 1948.
 47p. illus., plates. O.

CORPORATIONS. FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY.
LIMOGES (FRANCE).

De préface, par F. Olivier-Martin, p.12: "Pour nourrir votre courage aux bonnes sources et pour instruire les jeunes, vous avez retracé, en images directes, franches et vives de ton... l'histoire millénaire de la boucherie de Limoges."

- 155 Chen Ta Ming *WR K39 4 C42*
 L'organisation des Assemblées des Notables de 1787 et de 1788. Paris, Presses Universitaires de France, 1939.
 82p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.~~

Thesis (Docteur en Droit) - Univ. de Paris.

Pièces justificatives: p.[76]-82.

Sources: p.[6]-7.

"... Etude d'histoire du droit... L'histoire politique du sujet traité n'est pas envisagée."

- 156 Chénon, Emile, 1857-1927. *WR L372 4 C27*
 Les anciennes facultés des droits de Rennes (1735-1792). Rennes, Caillière, 1890.
 ii+200p. fold.map. O.

BRITTANY (FRANCE)—~~HISTORY.~~ LAW—STUDY AND TEACHING. RENNES (FRANCE)—~~HISTORY.~~ UNIVERSITIES AND COLLEGES.

"En parcourant les registres des anciennes 'Faculté des droits', nous avons remarqué plusieurs particularités et noté différents épisodes, qui nous ont paru offrir un certain intérêt, au double point de vue de l'histoire des anciennes Universités et de l'histoire locale."

- 156.9 Chénon, ~~Faust-Philippe-Joseph~~ Emile. 1857-1927. *WR L372 4 C427 d*
 Les démembrements de la propriété foncière en France, avant et après la Révolution. Paris, 1881.
 8+178p. O.

FEUDALISM. FRANCE—LAND TENURE. ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW—LAND TENURE.~~

Thèse (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris, Couronné par la Faculté de Droit.

- 157 Chénon, Emile, 1857-1927. *WR K 39 L 4 C 427 e*
 Les démembrements de la propriété foncière en France avant et après
 la révolution. 2^e éd. Paris, Sirey, 1923.
 vii+192p. O.

FEUDALISM. FRANCE - LAND TENURE. ~~FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL~~
~~LAW - LAND TENURE.~~

Présenté en 1881, comme thèse de doctorat, à la Faculté de Droit à Paris et couronné par elle.

"Le régime ancien de la propriété foncière, et particulièrement de la propriété privée, diffère profondément du régime moderne, tel qu'il ressort du Code Civil. Là où l'unité existe aujourd'hui, la variété et la confusion existaient autrefois. Dans le cours des siècles, la propriété foncière s'était ou démembrer de mille manières, 'cisailier' de mille façons, (au point qu'il était rare de la trouver dans sa plénitude aux mains d'un seul, ordinaire de la voir divisée aux mains de plusieurs)."

Limitation: l'auteur a laissé de côté "tout ce qui touche aux propriétés de l'Eglise, de l'Etat, ou des communes."

Bibliographie: p.[185]-188.

- 158 Chénon, Emile, 1857-1927. *WR K 39 L 4 C 427 e*
 Etude sur l'histoire des alleux en France, avec une carte des pays
 allodiaux. Paris, Larose et Forcel, 1888.
 xi+246p. map. O.

FRANCE - LAND TENURE. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.
~~LAND TENURE.~~

Couronné par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (Concours des Antiquités Nationales: 1^{re} mention).

"La propriété allodiale était une propriété libre, libre comme la propriété moderne..."

L'histoire des alleux et de leurs vicissitudes peut se résumer en quelques mots: ce fut une lutte constante soutenue par la propriété libre, avec plus ou moins de succès suivant les lieux et les époques, d'abord contre la féodalité, qui parvient à l'absorber en grande partie dans son réseau de tenures dépendantes, et ensuite contre la royauté absolue, qui cherche à son tour à imposer aux dernières terres libres cette même dépendance à laquelle jusque-là elles avaient échappé. Cette lutte se poursuivit pendant toute la durée de la monarchie française; et ses péripéties diverses finirent par amener une grande variété dans le régime des alleux... - Raconter ces péripéties, et rechercher les causes de cette confusion, tel est le but que nous nous proposons."

Erratum at end.

Bibliography: p.[239]-242.

159 Chénon, Emile, 1857-1927. *WR D C 42*
 Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat du 1^{er} au XX^{ème}
 siècle. 2^e éd. Paris, Bloud, 1913.

252p. D.

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY - FRANCE. FRANCE - HISTORY
(30-1900). ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

7 conférences faites à Paris, 1904.

Limitations: "D'une part, j'étudierai simplement l'histoire des
 rapports de l'Eglise avec la société civile, c'est-à-dire l'histoire
extérieure de l'Eglise. Je...n'aborderai que dans la mesure res-
 treinte où mon sujet m'y obligera, toute l'histoire intérieure de
 l'Eglise: la propagation de l'Evangile, le développement des dogmes,
 l'histoire des sacrements, de la liturgie, des doctrines, des hérés-
 ies, ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. - D'autre part,
 je ne compte pas faire l'histoire des rapports de l'Eglise avec
 toutes les sociétés qui ont existé dans le monde. Je m'occuperai
 seulement de celles qui se sont succédé sur le sol actuel de la
 France..."

Bibliographie: p.239-246.

Contents: 1. L'Eglise et l'Empire romain.— 2. L'Eglise et
 l'Empire frank.— 3.4. L'Eglise et la Féodalité.— 5. L'Eglise et
 la Monarchie absolue.— 6. L'Eglise et la Révolution.— 7. L'Eglise et
 l'Etat au XIX^e siècle.

160 Chénon, Emile, 1857-1927. *WR A 370. 40 427 A C.2*
 Histoire générale du droit français public et privé, des origines
 à 1815. Paris, Sirey, 1926-1929.
 v.1⁺Part 1 of v. 2. maps. 0.

FRANCE - LAW - HISTORY.

~~Part 1 of v.2 unbound.~~

The work remained uncomplete.

Part 1 of v. 2 published by [Francois] Olivier-Martin, after the
 death of the author.

... est la division en Droit naturel et Droit

"La division fondamentale du Droit positif... Il reste, en dehors
 du présent ouvrage, qui ne peut porter que sur le Droit positif. On
 appelle ainsi l'ensemble de la législation, écrite ou non écrite, au-
 quel un peuple obéit à un moment donné de son histoire. Cette légis-
 lation est en rapport étroit avec la civilisation, et par suite elle
 varie forcément suivant les temps et les lieux. Elle relève donc
 de la science historique."

Plan de l'ouvrage: L'auteur a divisé l'histoire en périodes judi-
 cieusement choisie et présenté, en suivant l'ordre chronologique, le
 tableau d'ensemble des institutions de chaque période.

Many bibliographical footnotes.

Contents: v.1, Périodes gallo-romaine, ^{frank} ~~grande~~, féodale et coutu-
 mière; — Part 1 of v.2, Périodes féodale et coutumière (suite et fin
 du X^e au XVI^e siècle), monarchique (première partie.)

161

Chénon, Emile, 1857-1927. *WR*
 Les jours de Berry au Parlement de Paris de 1255 à 1328. Paris, Sirey, 1919.
 395p. Genealogy tables. O.
 BERRY (FRANCE)
 FRANCE—HISTORY (1255-1328). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
 FRANCE—LAW—RECUEILS.

Pendant le règne de saint Louis "la Curia regia [à laquelle le nom Parlement sera bientôt donné] devint... juge d'appel des baillis et sénéchaux royaux et des principales justices seigneuriales. Elle se trouve très vite encombrée d'affaires. Pour en assurer la prompte expédition, le roi prescrivit d'établir des jours d'audience spéciaux pour chaque bailliage et sénéchaussée.

Le Berry eut ainsi les siens... A ces Dies bituricensis, étaient rapportés toutes les enquêtes et jugés toutes les causes intéressant la 'baillie'. Les Olin et quelques autres sources nous en ont conservé un bon nombre, deux cents environ, de 1255 à 1328. On y voit défilier les questions les plus diverses... intéressantes pour l'histoire ecclésiastique, féodale ou juridique du Berry... [En terminant... nous rechercherons ce que tous les arrêts commentés nous apprennent sur les progrès des institutions publiques et du droit coutumier en Berry, de saint Louis à Charles-le-Bel,— période... où l'autorité royale commence à s'affermir et où le droit coutumier achève de se former."

Additions et corrections at end.
 Bibliographical footnotes.

162

Chénon, Emile *WR K 37 LL C 42*
 Mélanges. Paris, Recueil Sirey, 1929.
 2v. O.

Contents: v.1. Notice nécrologique de Emile Chénon...1857 - 1927, par Olivier-Martin.—[The following works are all by Chénon:] Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou.— L'ancien coutumier du pays de Berry (XIV^e et XV^e siècles).— L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle).— La grande charte du Musée de la Châtre.— Les professeurs de droit français de l'Université de Bourges et les manuscrits de leurs cours.— v.2. Recherches historiques sur quelques rites nuptiaux.— Les conséquences juridiques de l'Edit de Milan (313).— L'hérésie à la Charité-sur-Loire et les débuts de l'inquisition monastique dans la France du Nord au XIII^e siècle.— Le droit canonique et le droit séculier à travers les âges.— Les voies romaines du Berry.— Le rôle juridique de l'"Osculum" dans l'ancien droit français.— Le Cartulaire de Saint-Catherine du Val-des-Écoliers.— De la personnalité juridique des villes de commune d'après le droit français du XIII^e siècle.

Analytics

Olivier-Martin [François],
 Notice nécrologique de Emile Chénon... 1857-1927. Paris, Sirey, 1929. (In Chénon, E. Mélanges. v.1. 25p.)

CHENON, Emile, 1857-1927.

Extrait de la Revue historique de droit français et étranger,
1929, p. 403-423.

Bibliographie: p. 17-25.

Chénon, Emile

Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou, avec une carte.
Paris, Larose et Forcel, 1892. (In his Mélanges. v.1, 98p.)

ANJOU (FRANCE). BRITTANY (FRANCE). FRANCE - HISTORY (1st c.-
1789). FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. POITOU (FRANCE).

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et
étranger, Janvier-Février et Mars-Avril 1892.

"... les origines, la géographie, et la condition [juridique] de
ces Marches séparantes."

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

L'ancien coutumier du pays de Berry (XIV^e et XV^e siècles). Paris,
Sirey, 1905. (In his Mélanges. v.1, 132p.)

COUTUMES DE BERRY (1312?+). FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS,
ORDONNANCES.

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,
1905.

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle). Paris, Sirey,
1907. (In his Mélanges. v.1, 74p.)

COUTUMES DE CHAMPAGNE. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et
étranger, Mai-Juin 1907.

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

La grande Charte du Musée de La Châtre; Commentaire et Texte.
La Châtre, Montu, 1910. (In his Mélanges. v.1, 66p.)

FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW. FRANCE - LAW - HISTORY AND
ANTIQUITIES. ~~LA CHATRE, LA "GRANDE CHARTE"~~.

"Le Musée de La Châtre conserve une longue charte [incomplète]
du XV^e siècle, très intéressante pour l'histoire de la ville et de
ses habitants..."

La 'grande charte' de La Châtre...donne des renseignements, pré-
cieux quoique indirects, sur la teneur de la charte octroyée à la
ville en... 1217 par Guillaume de Chauvigny, document important, dont
le texte est malheureusement perdu; elle montre aussi quelles rela-
tions pouvaient exister, au milieu du XV^e siècle, entre le seigneur

et les habitants de la châtelainie, et comment ces derniers pouvaient traiter de leurs affaires communes; elle intéresse donc les franchises de La Châtre."

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

Les professeurs de droit français de l'Université de Bourges et les manuscrits de leurs cours. Paris, Sirey, 1921. (In his Mélanges. v.1, 56p.)

BIOGRAPHY - COLLECTIONS. LAW - STUDY AND TEACHING. LAWYERS. ~~FRANCE~~

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, 1921.

Bibliographical footnotes.

Partial contents: 1. Pierre de la Chapelle (1681-1700). - 2. Gaspard Thaumass de la Thaumassière (1700-1702). - 3. Pierre Jan du Rabot (1703-1742). - 4. François Dumont (1743-1786) - 5. Etienne Sallé de Chou (1787-1792).

Chénon, Emile

Recherches historiques sur quelques rites nuptiaux. Paris, Sirey, 1912 (In his Mélanges. v.2, 90p.)

MARRIAGE.

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.

Bibliographical footnotes.

Contents: "Les rites... étudiés: 1. dans les fiançailles, la remise d'une bague à la fiancée et l'échange d'un baiser; 2. dans le mariage, la jonction des mains, la remise de l'anneau nuptial, la tradition de pièces de monnaie appelées pièces de mariage ou parfois treizain; 3. après le mariage, l'extension d'un poile ou voile sur la tête des mariés; enfin la bénédiction du pain, du vin, et du lit nuptial. Ces rites, devenus purement symboliques n'ont pas tous la même origine."

Chénon, Emile

Les conséquences juridiques de l'Edit de Milan (313). Paris, Sirey, 1914. (In his Mélanges. v.2, 9p.)

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY.

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, v.38, 1914.

"... l'édit de tolérance rendu... par les empereurs Licinius et Constantin... a mis fin à la... persécution... contre les chrétiens...; il a donné à l'Eglise, dans l'Empire romain une situation juridique qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors et qui devait être définitive."

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

L'hérésie à la Charité-sur-Loire et les débuts de l'inquisition monastique dans la France du Nord au XIII^e siècle. Paris, Sirey, 1917. (In his Mémoires. v.2, 51p.)

CHURCH HISTORY. FRANCE - HISTORY (13th c.). ROBERT LE BOUGRE (13th c.).

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.

"Pour la France du Nord... on sait... que les premiers inquisiteurs dominicains ont été envoyés par Grégoire IX, et que l'un d'eux s'est rendu célèbre, tristement célèbre, sous le nom et le surnom de 'frère Robert le Bougre'. ... Quelques lettres de Grégoire IX... donnent... des renseignements intéressants sur ces premiers débuts de l'inquisition monastique dans la France du Nord; ce sont ces débuts que la présente étude a pour but de retracer."

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

Le droit canonique et le droit séculier à travers les âges. Lyon, Salut Public, 1919. (In his Mélanges. v.2, 23p.)

CANON LAW. CIVIL LIBERTIES. ROMAN CATHOLICISM.

Extrait de la Chronique Sociale de France (Lyon).

"Il ne s'agit pas d'étudier les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ni même le rôle de l'Eglise dans les sociétés civiles, mais... d'exposer un épisode du conflit entre l'esprit du monde et l'esprit de l'Evangile sur le terrain du Droit."

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

Les voies romaines du Berry, avec une carte. Paris, Sirey, 1922. (In his Mélanges. v. 2, 116p. map.)

BERRY (FRANCE). FRANCE - HISTORY (BERRY).

Bibliography: p.[5] and in footnotes.

Chénon, Emile

Le rôle juridique de l'"osculum" dans l'ancien droit français. Paris, 1923. (In his Mélanges. v.2, 24p.)

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE - LAW - SEIGNIORIAL LAW.

Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, v.76.

"Dans une étude publiée en 1912 [see included in this Mélanges, v.2] nous avons indiqué les effets juridiques que l'osculum, le baiser, pouvait produire en matière de fiançailles. Il en produisait encore, au XII^e et XIII^e siècles... dans certaines contrats et aussi dans l'hommage féodal. Ce sont ces effets que nous allons étudier..."

Bibliographical footnotes.

Chénon, Emile

Le Cartulaire de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers. Paris, 1923. (In his Mélanges. v.2, 17p.)

Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, v.76.

"L'abbé Lescure... a trouvé dans les combles de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris [un livre] recouvert d'une feuille de parchemin, écrite sur les deux faces. Cette feuille de parchemin dont l'écriture est du XIII^e siècle et dont le texte offre un certain intérêt pour l'histoire de la ville et de la Coutume de Paris, est un fragment d'un cartulaire (aujourd'hui perdu) du prieuré de Saint-Catherine du Val-des-Ecoliers, à Paris."

Bibliographical footnotes.

Chénon, E[mile]

De la personnalité juridique des villes de commune d'après le droit français du XIII^e siècle. Haarlem, Tjeenk Willink, 1923. (In his Mélanges. v.2, 16p.)

FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

Tirage à part de Revue d'Histoire du droit, v.4, No.4, 1923, p.[35]-366.

Bibliographical footnotes.

163

Chénon, Emile, 1857-1927.

WR K39L 4C 4270

Origines, conditions et effets de la cassation. Paris, Larose et Forcel, 1882.

xli+299p. O.

CIVIL PROCEDURE) CRIMINAL PROCEDURE,

FRANCE: CONSEIL DE REVISION
FRANCE: COUR DE CASSATION

COURTS - FRANCE. FRANCE: CONSEIL D'ETAT. FRANCE - LAW - HISTORY AND ANTIQUITIES.

Couronné par la Faculté de Droit de Paris (Concours de Doctorat de 1881, première médaille d'or).

"Définissent la cassation: L'annulation, pour contravention à la loi et par une autorité compétente, d'un jugement rendu en dernier ressort, [l'auteur] fait tous ses efforts pour mettre en relief les différences qui séparent la cassation de la requête civile et de la révision, recours fondés l'un et l'autre sur des erreurs de fait.

...c'est au début du XVI^e siècle que la cassation... se constitue et se sépare de la proposition d'erreur. ...[L'auteur] nous montre comment le principe s'est peu à peu développé, grâce aux empêtements du Conseil du roi, malgré les résistances des Parlements... jusqu'au jour où la Révolution ayant créé un tribunal spécial de cassation, son caractère s'est transformé pour la dernière fois, et le système moderne est entré en vigueur.

C'est dans la seconde partie, la Cassation aujourd'hui, que sont exposés ces Conditions et Effets.

Enfin un appendice a été consacré [p.217-291] à l'étude de la cassation en matière militaire et administrative."

Errata at end.

Bibliography: p. [293]-294.

164 Chénon, Emile, 1857-1927. *WR 239 LC C42*
Le "pays" de Berry et le "détroit" de sa coutume. Paris, Sirey, 1916.
189+[1]p. fold, map. O.

BERRY (FRANCE). COUTUMES DE BERRY. FRANCE - LAW - COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, v.38 et 39, 1914-1916.

"... étant donné l'époque à laquelle les Coutumes se sont établies [16th century] leur formation et la délimitation de leurs 'détroits' ont dû être conditionnées par deux éléments principaux: l'élément ethnique, représenté par le 'pays', et l'élément féodal, représenté par la seigneurie justicière ou, la baronnie. L'élément judiciaire, représenté par les bailliages royaux, n'a pu avoir qu'une influence secondaire, parce que la délimitation de ces bailliages a été tardive, variable, et assez arbitraire; elle a seulement, le cas échéant, contribué à rectifier ou à modifier quelques frontières. C'est en partant de ces principes que nous voudrions étudier comment s'est formé le 'détroit' de la Coutume de Berry, et quelles limites avait ce détroit lors de la rédaction officielle de la Coutume en 1539."

Bibliographical footnotes.

165 Chénon, Emile, 1857-1927. *WR H C42*
Le rôle social de l'Eglise. Paris, Bloud et Gay, 1921.
559p. O.

CHURCH AND STATE. CIVIL LIBERTIES. ECONOMICS. ROMAN CATHOLICISM. SOCIOLOGY.

L'auteur étudie "l'action que, dans le cours des temps et dans les pays où elle s'est établie, l'Eglise a pu exercer sur la société civile..."

Délimitation: "1. En se bornant à l'exposé du rôle social, on n'aura qu'à explorer le domaine moral, le domaine juridique, le domaine économique. 2. On ne s'occupera que de l'Eglise Catholique seule."

Many bibliographical footnotes.

Contents: I. Action de l'Eglise sur les éléments sociaux (1. L'Eglise et l'individu. 2. ... et la famille).— II. Action de l'Eglise sur la société civile (1. L'Eglise et les pouvoirs publics. 2... et les droits individuels. 2... et les questions économiques.)— « III. Le Domaine social de l'Eglise. (1. L'Eglise et la science. 2... et la morale. 3... et la Charité.)

166 Chéron, Albert *WR K21 C42*

Etude sur l'adage Uxor non est proprie socia sed separatur fore. Paris, Rousseau, 1901. xvi+383p. O.

COMPARATIVE LAW. FRANCE - LAW - COMMENTARIES 1804.—. WOMEN - LAW.

"Une étude de droit civil, bien plus qu'un travail de recherches historiques.

...Pendant le mariage, la femme n'est une associée qu'en théorie; c'est-à-dire, bien qu'elle en ait le titre, elle n'en exercera pas les fonctions; tous les effets qui devraient en résulter, participation aux bénéfices, contribution aux charges, intervention active, obligation à l'égard des tiers, tout est reporté au jour de la dissolution; jusque là, tous ces effets n'ont qu'une existence théorique et latente."

Délimitation: "Nous n'avons pas jugé nécessaire d'étudier la question... antérieure au XIII^e siècle. C'est... à partir de cette époque, que la communauté paraît définitivement formée, et nous limiterons notre étude à ce seul régime..."

Bibliographies p.[xiii]-xvi.

Contents: I. L'ancien droit français [XIII^e-XVIII^e siècles]— II. Le droit français moderne. [L'objet: "Analyser [la] situation de la femme dans la législation..., étudier à un point de vue critique les interprétations qu'en donnent les auteurs et les tribunaux"]— III. "Les théories émises sur le rôle qu'il convient de donner à la femme dans le ménage, les diverses solutions qui ont été données à cette question dans les législations étrangères, et les réformes qui ont été proposées chez nous dans des projets de lois."

167 Chevallier, Jean-Jacques *WR J C42.2*

Les grandes oeuvres politiques de Machiavel à nos jours; préface d'André Siegfried. 2^eéd. Paris, Colin, 1950. xiii+406p. O. (Sciences politiques [series])

ECONOMICS. POLITICAL SCIENCE.

Publié sous le patronage de la Fondation Nationale des Sciences politiques.

"On trouvera dans le présent ouvrage les 'portraits', en quelque sorte, de ces grandes oeuvres, depuis la Renaissance (avec Le Prince de Machiavel) jusqu'à nos jours... Ce cadre... exclut par conséquent la République et les Lois de Platon, la Politique d'Aristote dans l'Antiquité, ainsi que les oeuvres politiques représentatives du moyen âge chrétien."

Bibliographie: p.[401]-404.

Contents: I. Au service de l'absolutisme.— II. L'assaut contre l'absolutisme.— III. Suites de la Révolution (1790-1848).— IV. Socialisme et nationalisme (1848-1927).

168 Chevrier, Georges ed. *WR F 39 C 42 Missing*
Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon, prieurés et dépendances, des origines à 1300, publiés et annotés par Georges Chevrier [et] Maurice Chaume. Dijon, Bernigaud et Privat, 1943. [incomplete holding]
v.2 only. illus, facsim. O. (Analecta Burgundica [series]).

BURGUNDY (FRANCE).—HISTORY. CHURCH HISTORY - FRANCE. ~~FRANCE - HISTORY - SOURCE BOOKS. — FRANCE.~~ MONASTICISM.

v.2: 990-1124.

"Chaque pièce est précédée d'une analyse. On a donné toutes les indications topographiques.

On a adjoint au recueil des pièces éditées un "Regeste" rassemblant, abbatiate par abbatiate, les faits mémorables concernant la vie du monastère et la carrière personnelle des abbés... [de] l'élévation de Guillaume à l'abbatiate (990), point de départ de l'expansion bénignienne au XI^e siècle [jusqu'à] la démission de l'abbé Henri en 1124. C'est donc une série de sept abbatiate..."

Bibliographie: p.[xi]-xvi.

Sources: p.[xvii]-xxxii.

Catalogue Sommaire des Chartes et Documents des origines à l'abbatiate de Guillaume (environ 515 à 990): p.[xxxiii]-xliv.

169 Chevrier, Georges *WR A 22 C 42*
Essai sur l'histoire de la cause dans les obligations (droit savant du Moyen-Age- ancien droit français). Paris, Sirey, 1929.
xi+260p. O.

FRANCE - LAW - COMMENTARIES TO 1804. OBLIGATIONS.

"N'appartient-il pas... au juge, gardien de la moralité, de scruter l'intention de ceux qui s'engagent, afin de découvrir la raison de leur accord et d'apprécier d'après elle la validité de celui-ci? C'est, en termes techniques, rechercher la cause d'une obligation."

Cette étude "recherchera essentiellement comment s'est formée la théorie de la cause telle qu'elle est consignée dans les articles 1108, 1131, 1132, et 1133 du Code civil français.

Ce dessein limite le champ de nos recherches. Il laisse en dehors de lui le droit romain, tel qu'il s'appliqua à Rome et dans l'Empire d'Orient...

Il nous est également permis d'écarter de notre étude les législations étrangères qui tirèrent des écoles du Moyen-Age, des théories voisines de celle de la cause...

Ainsi, c'est du XII^e siècle au Code civil, sur le seul terrain du droit français, et dans le domaine exclusif des obligations, que porteront nos recherches."

Addenda et Errata attached opposite p.[vii].

Bibliographie des sources: p.[xxiii]-xl.

170

Cicero [Marcus Tullius] 106-43 B.C. *WR Y35 C48.3*
Rede für T. Annius Milo; für den Schul-und Privatgebrauch erklärt von Friedrich Richter. 3. Auflage, neu bearbeitet von Alfred Eberhard. Leipzig, Teubner, 1881.
112p. C.

CLASSICAL LITERATURE. CRIMINAL DEFENCES.

Bound with: 1. Ciceros Rede für L. Murena... herausgegeben von Hermann Adolf Koch...; 2. Ciceros Brutus... erklärt von Karl Wilhelm Piderit...; 3. Ausgewählte Komödien des P. Terentius Afer; zur Einführung in die Lektüre der altlateinischen Lustspiele; erklärt von Karl Dziatzko. 1. Bändchen; Phormio.

Bound with

Cicero [Marcus Tullius] 106-43 B.C.
Rede für L[icinius] Murena; für den Schulgebrauch herausgegeben von Hermann Adolf Koch. 2. Auflage ungearbeitet von G. Landgraf. Leipzig, Teubner, 1885.
iv+79p. O.
Bound with: Cicero. Rede für T. Annius Milo.

Cicero [Marcus Tullius] 106-43 B.C.
Brutus; für den Schulgebrauch erklärt von Karl Wilhelm Piderit. 3. Auflage, besorgt von Wilhelm Friedrich. Leipzig, Teubner, 1889.
iv+306p. O.
Bound with: Cicero. Rede für T. Annius Milo.

Terentius Afer, Publius
Ausgewählte Komödien... zur Einführung in die Lektüre der altlateinischen Lustspiele; erklärt von Karl Dziatzko. 1. Bändchen; Phormio. 2^{te} veränderte Auflage. Leipzig, Teubner, 1885.
iv+141p. O.
Bound with: Cicero. Rede für T. Annius Milo.

171

Cimetier, F *WR KLG E C49*
Les sources du droit ecclésiastique. [Paris] Bloud et Gay [1930]
204p. D. (Bibliothèque Catholique des Sciences Religieuses [series, No.32])

CANON LAW.

"Le plan... nous impose de n'étudier ici les sources du droit ecclésiastique que du point de vue documentaire..."

"Cette brève étude historique sur la formation du Code de droit canonique comprendra quatre parties:

1. Des origines au décret de Gratien (v.1140);
 2. Du décret de Gratien à l'achèvement du Corpus juris canonici (1140-1500);
 3. De l'achèvement du Corpus juris canonici au Concile du Vatican (1500-1870);
 4. Du Concile du Vatican au Code de droit canonique (1870-1917)."
- Bibliographie: p.[193]-202.

172 Cintas, P *WR GC C49*
 Fouilles puniques à Tipasa. Alger, 1949.
 65p. illus., plate, fold.plans. O.

ALGERIA—ANTIQUITIES.

At head of title: Gouvernement Général de l'Algérie. Direction des Antiquités. Missions Archéologiques.
 Extrait de la Revue Africaine, tome 92, 3^e et 4^e Trimestres 1949.
 Bibliographical footnote-references.

172.10 Clément Pallu de Lessert, Pierre *WR K39L 4C59*
 La prise à partie dans l'ancien droit français. Paris, Presses Universitaires de France, 1922.
 160p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. JUDGMENTS. RESPONSIBILITY.

Thesis (Sciences juridiques)- Univ. de Paris.

"De nos jours, le code de procédure nous apprend que [le]... plaideur, s'il estime que son juge a'est trompé, peut faire appel de sa décision; s'il pense au contraire qu'il a statué par dol, fraude ou concussion, il peut le prendre à partie, c'est-à-dire le poursuivre, suivant une procédure spéciale, pour obtenir la réparation du préjudice causé. Comment est-on arrivé au terme de cette évolution, et comment s'expliquer les particularités de la procédure actuelle de prise à partie?"

"Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle... Dumont, en donnait... cette définition excellente: 'La prise à partie est l'intimation du juge en son propre et privé nom pour le faire condamner à tous les dépens, dommages et intérêts que l'on a soufferts par son fait'. Le code de procédure n'a rien ajouté de plus.

...La prise à partie est une action civile en dommages intérêts dirigée contre le juge.

... Elle ne doit pas être confondue avec l'appel... avec la cassation ... et enfin avec la requête civile..."

"Notre travail se ramène, en somme, à l'étude de la responsabilité civile du juge vis-à-vis de ses justiciables dans l'ancien droit français."

Bibliography: p.[175]-178.

173 Clercq, Carlo de *WR KLG5 C59*

La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne; étude sur les actes de conciles et les capitulaires, les statuts diocésains et les règles monastiques (507-814). Louvain, Bureaux du Recueil, Bibliothèque de l'Univ., 1936.

xvi+398p. maps. O. (Univ. de Louvain. Recueil de travaux... d'histoire et de Philologie. 2^e Série, 36^e fascicule)

CHURCH HISTORY. CHURCH-HISTORY--FRANCE. ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE--HISTORY (507-814). GERMANY--HISTORY. ITALY--HISTORY.

Errata et Addenda at end.
Bibliography: p.[viii]-xvi.

174 Cochin [Henry] 1687-1747. *WR K39LL C64*

Oeuvres... contenant le recueil de ses mémoires et consultations. Paris, Chez de Mully, 1751-1757.

6v. port. in v.l. Q.

COCHIN, HENRI, 1687-1747.

COMMERCIAL LAW--FRANCE. CRIMINAL LAW--FRANCE. ECCLESIASTICAL LAW. FEUDALISM. FRANCE--LAW. PERSONS, LAW OF. PLEADINGS. PROPERTY--LAW.

[COMMENTARIES TO 1804.]

La Préface contient l'éloge de Cochin, v.1, Lxiip.

A la fin des vols. 2,3,4 et 5 il y a une table indiquant les "Décisions de la plus grande partie des Affaires contenues dans ce Tome..." et à la fin de v.6 il y a une "Table générale des décisions... contenues dans les six Tomes..."

Table générale des matières à la fin du sixième volume, p.551-768.

174.1 Cochin, Henri. Oeuvres... Paris, chez Herissant, 1771-1790 *6v.*
WR K39LL C64-3

175 Cochin [Henri] 1687-1747. *WR K39LL C64.4*

Oeuvres complètes de Cochin... Nouv. éd., classée par ordre de matières, précédée d'un discours préliminaire, et suivie d'une table analytique, par Cochin... Paris, L'Editeur, 1821-1822.

8v. port. in v.l. O.

COCHIN, HENRI, 1687-1747.

COMMERCIAL LAW--FRANCE. CRIMINAL LAW--FRANCE. ECCLESIASTICAL LAW. FEUDALISM. FRANCE--LAW. PERSONS, LAW OF. PLEADINGS. PROPERTY--LAW.

[COMMENTARIES TO 1804.]

"Les Plaidoyers, Mémoires et Consultations qui appartenant à une même affaire, et se trouvaient épars dans les six volumes... de la 1^{ère} éd., ont été rapprochés les uns des autres..."

"... A la fin de presque toutes les pièces... on a indiqué la date et la disposition sommaire de l'arrêt qui ont suivies la défense des causes rapportées dans... les plaidoyers..."

"Discours préliminaire sur la vie et les ouvrages de Henri Cochin...", v.1, p.[ix]-xxxviii.

Table sommaire à la fin de chaque vol.

Table analytique... de toute les matières..., v.8, p.[503]-571.

Tableau chronologique des Ordonnances, Edits et Déclarations..., v.8, p.[572]-575.

Tableau des Coûtumes..., v.8, p.[576].

Table alphabétique des Nomes des Parties, v.8, p.[577]-582.

- 176 COURET, Georges *WR JTS 255*
L'Assemblée Provinciale de Haute-Normandie (1787-1789). Paris,
Jouve, 1927.
236p. Q.

FRANCE.— ASSEMBLEES PROVINCIALES. FRANCE.— CONSTITUTIONAL HISTORY.
NORMANDY (FRANCE).

"Dans le préambule [de l'édit de juin 1787], le roi...: 'Et tandis que par un meilleur ordre dans les finances et par la plus grande économie dans les dépenses, nous travaillerons à diminuer la masse des impôts, nous espérons qu'une institution bien considérée en allègera le poids par une plus exacte répartition et rendra facile l'exécution des plans que nous avons formés pour la félicité publique'."

"L'Assemblée de Haute-Normandie fut l'une des plus hardies. Bien dirigée, elle avait pu... accomplir une oeuvre utile et importante que d'autres assemblées n'auraient su mener à bien."

Bibliography: p.[5]-7.

- 177 Tyc, Théodore *WR D T 95*
L'immunité de l'Abbaye de Wissembourg. Strasbourg, Imprimerie
Alsacienne, 1927.
15lp. fold. map. Q. (Collection d'études sur l'histoire du
droit et des institutions de l'Alsace [series] 1)

~~ALSACE.— HISTORY.~~ CHURCH HISTORY.— ALSACE. FEUDALISM.

...Documents in Appendice: p.[132]-139.

Bibliography: p.[140]-147.

- 178 Vstulani, Adam *WR D V 64*
Le grand chapitre de Strasbourg (des origines à la fin du XIII^e
siècle). Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1927.
x+107p. Q. (Collection d'études sur l'histoire du droit et des
institutions de l'Alsace, 2).

~~ALSACE.— HISTORY.~~ CHURCH HISTORY.— ALSACE.

"Je me suis proposé d'éclaircir une des phases de l'histoire de l'église de Strasbourg... savoir: le problème de l'introduction de la vie canoniale dans le clergé de la cathédrale et des rapports juridiques de l'Evêque et du Chapitre."

"Ce qui est spécialement intéressant pour nous, c'est l'évolution du pouvoir du chapitre depuis ses origines jusqu'au moment où le chapitre ayant acquis la prépondérance sur l'évêque a pris part à l'administration du diocèse."

Bibliography: p.[vii]-x.

- 179 Ponteil, Félix *WR 3947 P-77*
 La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution française... Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1927.
 171p. fold.map, tables. Q. (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, 3).

~~ALSACE—HISTORY~~

Bibliography: p.[143]-149.

- 180 Wendel, François *WR 448 W48*
 Le mariage à Strasbourg à l'époque de la Réforme, 1520-1692. Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1928.
 240p. facsim. Q. (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, 4).

~~ALSACE—HISTORY~~ FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. MARRIAGE—ALSACE.

Limitation du sujet: "il nous fallait éliminer tout ce qui appartenait uniquement à la théologie et en particulier à l'histoire dogmatique ou liturgique. Toutefois il convenait de faire exception pour la conception morale du mariage de laquelle dépendent dans une large mesure les solutions du droit."

Documents in Appendix: p.[191]-230.

Bibliography: p.[180]-189.

- 181 Meyer, Octave *WR F 3947 157*
 La Régence Episcopale de Saverne. Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1935.
 26lp. plate, plan. Q. (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, 11).

~~ALSACE—HISTORY~~ CHURCH HISTORY—ALSACE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. STRASBOURG (ALSACE).

"La Régence Episcopale de Saverne peut être définie brièvement comme un corps mi-judiciaire, mi-administratif, gouvernant les territoires épiscopaux au nom et à la place des Evêques de Strasbourg, ou encore une institution qui, pour les attributions temporelles de ces Evêques, joue le rôle rempli par l'Officialité pour leur attributions religieuses. On sait qu'avant la Révolution, les Evêques de Strasbourg ont été des seigneurs territoriaux de même que de nos jours l'Evêque de Rome, le Pape, est encore souverain territorial; il leur appartenait donc de pourvoir aux nécessités spirituelles et temporelles de leur diocèse et de leurs domaines."

1^{ère} Partie. Le développement Historique de la Régence: Domaines, des Evêques de Strasbourg; Privilège des Evêques; Exercice du Privilège.—

^{ème}
 2^{ème} Partie. Attributions de la Régence: Cour Féodale; Conseil de régence; Chambre des Comptes et Cour Criminelle.— 3^{ème} Partie. Droit appliqué par la Régence: La Coutume ou les coutumes de l'Evêché de Strasbourg avec 2 sections sur 1. Les tentations de rédaction, 2. Les dispositions des coutumes.

Appendix: Règlement de justice de l'Evêque Jean IV de Manderscheid-Blankenheim de l'année 1579: p.[175]-248.

Errata: p.261.

Bibliography: p.[163]-171.

182

Burcklé, J *WR D B89*

Les chapitres ruraux des anciens évêchés de Strasbourg et de Bâle. Colmar, Alsatia, 1935.

396p. maps. O. (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, 12).

~~ALSACE, HISTORY.~~ CHURCH HISTORY—ALSACE.

"... 'Chapitre rural' désigne trois aspects différents d'une même institution: Dans un sens territorial, elle s'applique au district ecclésiastique qui est sous l'autorité d'un doyen ou archiprêtre et forme l'une des subdivisions du diocèse. Dans un sens plus restreint, elle signifie l'assemblée périodique du clergé paroissial de ce district sous la présidence du doyen. Enfin on entend par chapitre rural, l'institution groupant ce clergé d'une manière permanente, en vue de défendre ses intérêts tant spirituels que temporels, de coordonner le ministère des âmes et d'assurer une meilleure administration ecclésiastique. Ce groupement corporatif se présente à la fois comme une organisation professionnelle et comme une confrérie.

Ici nous prenons l'expression de 'chapitre ruraux' dans son sens corporatif."

"L'histoire des chapitres ruraux se confond avec l'histoire du clergé séculier. Elle la présente sous son aspect corporatif."

Limitation chronologique: "le demi-millénaire qui s'étend du XIII^e au XIX^e siècle."

Corrigenda: p.385.

Pièces justificatives: p. [311]-384.

Bibliography: p.[13]-25.

183

Canus, Jules *WR F 3947 C 15*

Le développement économique et sociale de Bischwiller [Alsace]. Strasbourg, Heitz, 1939.

xvi+162p. fold. map, charts. Q. (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, 13).

~~ALSACE, HISTORY.~~

Bibliography: p.[159]-160.

- 184 Richerateau, Jean *WR 3947 R39*
 Le rôle politique du Professeur Koch. Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1936.
 147p. Q. (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace. 2^e Série, 5).

~~ALSACE—HISTORY.~~ CHURCH AND STATE. FRANCE—HISTORY (REVOLUTION, 1789). KOCH, CHRISTOPHE-GUILLAUME, 1737-1813.

"Ce travail se présente... comme une contribution à la politique religieuse de la Révolution française et à l'histoire du protestantisme alsacien."

"Derrière les démarches individuelles [du professeur Christophe-Guillaume Koch] c'est toute la vie de la communauté protestante qui transparait, profondément remuée par la vague révolutionnaire; c'est aussi l'extrême bigarrure d'une province politiquement et religieusement divisée..."

Bibliography: p.[135]-140.

- 185 Comet, Rémy
 L'enclave espagnole du Val d'Aran; son passé - ses anciens privilèges, coutumes et relations pastorales dans les Pyrénées centrales. Toulouse, Imprimerie du Sud-Ouest, 1929.
 218p. O.

~~FRANCE—LAW.~~ PYRENEES. SPAIN—LAW. VAL D'ARAN (PYRENEES).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"...Alors que sur presque toute la frontière pyrénéenne, on a fini par respecter les divisions établies par la nature, politiquement espagnol économiquement et géographiquement français, le Val d'Aran fait exception à la règle."

Documents (Donations, Privilèges, Traité) in Appendices: p.[178]-211.
 Bibliography: p.[213-]216.

- 186 Commission internationale pour l'histoire des Assemblées d'états.
 Etudes, II. L'organisation corporative du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime. Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1937.
 xv+193p. Q. (Univ. de Louvain. Recueil de Travaux... d'histoire et de Philologie. 2^e Série, Fascicule 44). *WR JL C73 1937*

ASSOCIATIONS. CORPORATE STATE. EUROPE—CONSTITUTIONAL HISTORY. MIDDLE AGES. REPRESENTATIVE GOVERNMENT.

Bibliographical footnotes. ^{Contents:} 1. Individualisme et corporatisme au moyen âge, par Georges de Lagarde. 2. La formation des ordres dans la société médiévale, par Emile Lousse. 3. La posizione giuridica dei parlamenti medievali italiani, par Pier-Silverio Leicht. 4. Les dernières réunions des trois ordres de Périgord avant la Révolution, par Louis de Cardenal. 5. Les états de Languedoc au XVIII^e siècle. Comparaison avec les états de Bretagne, par Emile Appolis. 6. Le déclin et la suppression des corps en France au XVIII^e siècle, par François Olivier-Martin.

WR JL 273

- 187 Commission internationale pour l'histoire des Assemblées d'états.
 Etudes, III. L'organisation corporative du Moyen Age à la fin de
 l'Ancien Régime. Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1939.
 xi+265p. O. (Univ. de Louvain. Recueil de travaux... d'His-
 toire et de Philologie. 2^e Série, Fascicule 50).

ASSOCIATIONS. CORPORATE STATE. EUROPE—CONSTITUTIONAL HISTORY.
 MIDDLE AGES. REPRESENTATIVE GOVERNMENT.

Bibliographical footnote-references.

Contents: 1. Qu'est-ce qu'une corporation dans l'ancienne France?, par Emile Coornaert. 2. Die Entstehung der Stände, im mittelalterlichen Ungarn, par Elemér Mályusz. 3. Das Erwachen des Staatsgefühls in den Niederlanden. Calbert von Brügge, par Heinrich Sproemberg. 4. La structure politique et sociale de l'Europe au XIV^e siècle, par Georges de Lagarde. 5. Die landständische Staatsidee und der schweizerische Bundesgedanke, par Adolf Gasser. 6. Recent work on the origin of the English parliament, par F.-M. Powicke. 7. The relation of English members of parliament to their constituencies in the fourteenth century: a neglected text, par Helen - M. Cam. 8. Les origines des états du Volay, par Etienne Delcambre. 9. Les états de Périgord, sous Henri IV, par Louis de Cardenal. 10. Di alcuni rapporti fra lo assemblee di stati della monarchia di Savoia e gli stati generali e provinciali francesi, par Armando Tallone. 11. Les assemblées d'Etat de l'ancienne Suisse, par W.-Amédée Liebeskind. 12. La diète corporative hongrois, par Ferenc Eckhart.

- 187.2 Commission internationale pour l'histoire des Assemblées d'états.
 Etudes, V. Les villes au pays de Luxembourg (1196-1383), par
 Camille-J. Joset. Bruxelles, Vermaut, 1940. WR JT 457 C73 1940
 235p. fold. map. Q. (Univ. de Louvain. Recueil de travaux
 d'Histoire et de Philologie. 3^e Série, 5^e Fascicule)

CITIES AND TOWNS—LUXEMBOURG. FEUDALISM. LUXEMBOURG.

"Le but... est de préciser des notions et d'apporter ainsi quel-
 ques éléments de réponse à la question: Qu'est-ce qu'une ville?
 Question apparemment simpliste, en réalité très complexe vu l'ex-
 tension du terme dans le temps et dans l'espace. Le rôle de ce tra-
 vail est double: proposer une méthode et l'appliquer immédiatement;
 montrer d'abord comment on peut et doit aborder la question; apporter
 ensuite, par l'application, un élément positif de solution."

"...Il importe... de savoir... si la ville est une agglomération à
 titre économique, ou si elle dénote avant tout un caractère juridique.

La ville est de soi une institution, une société ayant un carac-
 tère juridique."

"... Nous allons examiner le statut des villes, en d'autre termes,
 définir leur situation juridique, et cela à l'exclusion des autres
 questions. Les traits individuels et l'histoire particulière de chaque
 localité ne retiennent notre attention que dans la seule mesure où
 ils nous font connaître l'institution... [Les deux termes de franche
ville et de bonne ville... dénotent... une distinction entre le statut
 propre de la ville considérée en elle-même et un statut politique ul-
 térieur qui est venu s'y ajouter en certain cas."

Extensive bibliography: p.[197]-212 (ayant "un caractère local très accentué, seuls étant repris les ouvrages généraux... auxquels [l'auteur a] demandé une discipline d'esprit.")

- 187.3 Commission internationale pour l'histoire des Assemblées d'états. Etudes, VI. La société d'ancien régime; organisation et représentation corporatives, par E[mile] Lousse. Louvain, Univ. de Louvain, 1943. *WR JT 30 C 73 1943*
374p. Q. (Univ. de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de Philologie. 3^{me} série, 6^{me} fascicule).

CORPORATE STATE. EUROPE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FEUDALISM. STATE, THE.

(Institut de France, Académie des Inscriptions et belles-lettres, Second Prix Gobert, 1944).

"Dans un premier chapitre nous décrivons les cadres du Ständestaat: le prince, le territoire et l'administration. Abordant ensuite l'organisation corporative proprement dite, nous en gravissons successivement les différents degrés: personnes physiques individuelles, corps, ordres, pays, union de pays... La représentation corporative est un miroir de l'organisation qu'elle suppose et sans laquelle elle n'aurait jamais existé. Nous terminons par quelques observations d'ordre général sur les traits distinctifs, le développement historique, la décadence et la destruction de l'ordre corporatif ancien.

Notre essai [n'a] d'autres limites géographiques que les frontières larges et mouvantes de la chrétienté, ni d'autre terme chronologique que la fin de l'ancien régime..."

"Nous avons jeté sur l'ancien régime des regards complaisants. Nous avons tenu à l'expliquer, et à l'expliquer par lui-même, plutôt que de le critiquer en fonction de certaines conceptions actuelles. Sous les diversités de surface, nous avons cru déceler, dans son organisation publique et privée, une unité qui est à peine moins profonde que celle du droit romain impérial."

Many bibliographical footnote-references.

- 188 Commission internationale pour l'histoire des Assemblées d'états. Etudes, XI. IX^e Congrès international des sciences historiques. Paris, 1950. Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1952. *WR JL C 73 1952*
279p. O. (Univ. de Louvain. Recueil de Travaux... d'histoire et de Philologie. 2^e Série, Fascicule 45).

CONGRESSES AND CONFERENCES. CORPORATE STATE. EUROPE—CONSTITUTIONAL HISTORY. MIDDLE AGES. REPRESENTATIVE GOVERNMENT.

Bibliographical footnote-references.

Contents: 1. The Intern. Commission for the History of Representative and Parliamentary Institutions: Its work at the Ninth Intern. Congress of Historical Sciences, and its past and future activities, by Helen M. Cam. 2. Le Assemblee italiana del secolo X, di Carlo Guido Mor. 3. Représentation et bien commun, par Achille Darquennes.

- 4. *Jaine Callis y su "Tratado de las Cortes"*, por Juan Beneyto-Perez.
- 5. *The Parliament of Piedmont during the Renaissance, 1460-1560*, by H.G. Koenigberger.
- 6. *I Contadini ed i Parlamenti dell'età intermedia*, di Pier Silverio Leicht.
- 7. *Autonomia e Soggezione degli "Stati" in Italia durante il XVI e il XVII secolo*, di Antonio Marongin.
- 8. *La noblesse et les Etats particuliers français*, par François Dumont.
- 9. *L'action juridique des "états" ou "ordres", en dehors des Assemblées périodiques, en France, aux XVII^e et XVIII^e siècles*, par François Olivier-Martin.
- 10. *The Problem of Constitutional thought in France, from the End of the Middle Ages to the Revolution*, by William F. Church.
- 11. *Les Assemblées d'états dans les principautés roumaines*, par Georges I. Bratianu.
- 12. *Les ordres d'ancien régime n'étaient pas des castes*, par Emile Lousse.

189 **Congrès de droit canonique, Paris, 1947.**
 Actes du congrès...; cinquantenaire de la faculté de droit canonique...
 Paris, Letouzey, 1950.
 414p. O.

CANON LAW—CONGRESSES AND CONFERENCES. CONGRESSES AND CONFERENCES.
 BIBLIOGRAPHY
 CANON LAW—BIBLIOGRAPHY } (Subj. anal.)

At head of title: *Bibliothèque de la Faculté de droit canonique de Paris.*
Bibliographie sommaire de la Faculté de droit canonique: p.[117]-137.

Analytics

BIBLIOGRAPHY

Congrès de droit canonique, Paris, 1947.
 Bibliographie sommaire de la Faculté de droit canonique. (In its
 Actes du congrès... 1950. p.[117]-137).

CANON LAW—BIBLIOGRAPHY

Congrès de droit canonique, Paris, 1947.
 Bibliographie sommaire de la Faculté de droit canonique. (In its
 Actes du congrès... 1950. p.[117]-137).

190 **International Congress of Historical Sciences, 9th, Paris, 1950.**
 IX^e Congrès international des sciences historiques, Paris, 28 août-
 3 septembre 1950. Paris, Colin, 1950.
 2v. O.

WR F 8161

CONGRESSES AND CONFERENCES.
 HISTORY—SOCIETIES.

At head of title: *International Committee of Historical Sciences.*

v.1. Rapports. Publié avec le concours financier de l'U.N.E.S.C.O....
 "... à Copenhague... 1948 [on s'est mis d'accord] que des rapports fussent
 confiés à un certain nombre de savants, de façon à ce que le Congrès de
 1950 présentât, en quelque sorte, un bilan de la science historique à cette
 date... On trouvera ici le volume de ces rapports.

Les Sections: 1. Anthropologie et Démographie.— 2. Histoire des idées
 et des sentiments.— 3. Histoire économique.— 4. Histoire sociale.—
 5. Histoire de la civilisation.— 6. Histoire des Institutions.— 7. His-
 toire des faits politiques.— 4 Rapports hors sections.

Bibliographical footnotes.

v.2. Actes. Complète les Rapports. "Contient un résumé... des discussions
 auxquelles donnèrent lieu les rapports... distribuée aux congressistes. On y a joint
 le compte rendu de la séance inaugurale et des séances plénières... la liste
 des communications individuelles... les séances vespérales..." [p.287-297]

La liste des organisations représentées... au Congrès avec les noms de leurs délégués, enfin les noms des historiens qui ont assisté au Congrès.

191-194

191 Conte, Robert WR JV 33 40763

L'administration de la généralité de Paris à la fin du règne de Louis XIV (1681-1715) Lille, Danal, 1926.
234p. O.

FRANCE—HISTORY (1681-1715).

Thesis (Doctorat ès Sciences Politiques et Economiques) - Univ. de Paris.

Bibliography: p.[5]-6.

192 Convain, Henri WA 522

La Chambre Consulaire de Lille d'après ses Registres conservés au Tribunal de Commerce; étude historique sur la formation et le développement de cette juridiction (1715-1791). Lille, Raoust-Laleu, 1924.
viii+383p. O.

COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LILLE (FRANCE).

Honoré d'une souscription par la Chambre de Commerce de Lille.

193 Coornaert, E[mile] WC F 31 C 78

La draperie-sayetterie d'Hondschoote (XIV^e-XVIII^e siècles); un centre industriel d'autrefois. Paris, Presses Universitaires de France, 1930.

xxxv+520p. fold. map, plates, charts, facsim, tables. O.

FLANDERS (FRANCE). FRANCE—HISTORY (14th-18th c.). FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY. INDUSTRIAL LAWS AND LEGISLATION.

"Consacré à l'histoire de l'économie de la laine, de la seconde partie du Moyen âge au début de la période moderne, dans une localité située à l'extrémité nord-occidentale de la Flandre maritime française... mais nous pouvons en extraire ce qui concerne l'histoire des institutions juridiques."

Sources et Bibliographie: p. [xiii]-xxv (extensive list).

See also the author's L'industrie de la laine à Bergues-Saint-Winoc; une industrie urbaine du XIV^e au XVII^e siècle. [No. 194]

194 Coornaert, E[mile] WR F 39 C 781

L'industrie de la laine à Bergues-Saint-Winoc; une industrie urbaine du XIV^e au XVII^e siècle. Paris, Presses Universitaires de France, 1930.

112p. illus., plates, plan, chart, facsim., tables. O.

FLANDERS (FRANCE). FRANCE—HISTORY (14th-17th c.). FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY. INDUSTRIAL LAWS AND LEGISLATION.

Sources et Bibliographie: p.[7]-11.

See also the author's La draperie-sayetterie d'Hondschoote (XV^e-XVIII^e siècles); un centre industriel d'autrefois. [No. 193]

- 194.5 Coquille, Guy, sieur de Romenay, 1523-1603. *WR K39L C79*
 Questions et responses sur les articles des coutumes de France;
 rev. et aug. de nouveau... Paris, Chez Jacquin, 1744 [1644?].
 [32]+906+[14]p. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

- 194.7 Coras, Jean de. 1513-72. *WR K39L 4C81*
 The qualifications and the duties of a good and complete judge;
 a discourse before the Parliament of Toulouse circa 1560, pub. at
 Lyons, 1605; tr.[fr. the Fr.] and ed. with intro. by Walter S.
 Johnson. Montreal, 1934.

cix+138p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. JUDGES.
CORAS, JEAN DE, 1513-1572. JUSTICE, ADMINISTRATION OF.—FRANCE.

The introduction contains a biography of de Coras, together with
a treatise on the administration of justice in medieval France.

Explicative footnotes.

Few bibliographical footnote-references.

Contents of the Discourse: The age, wisdom, experience, learning,
and integrity of a judge.

- 195 Cornil, Georges *WR JA C81*
 Une vision allemande de l'Etat à travers l'histoire et la philoso-
 phie; culture et civilisation selon Paul von Sokolowski. Bruxelles,
 Hayez, 1936.
 198p. Q.

LAW—PHILOSOPHY. POLITICAL SCIENCE. STATE, THE.

Présentation de doctrine politique allemand d'après le livre du
savant von Sokolowski: Politik und Rechtsphilosophie: der Staat
(Halle-Saale, Niemeyer, 1932. xxi+721p.)

- 196 Cornuey, Louis-Maurice-André *WR KL 1 C814*
 Le régime de la "dos" aux époques mérovingienne et carolingienne.
 Alger, Typo-Litho, 1929.
 147p. O.

DOMER.

Thesis (Doctorat en Droit)- Université d'Alger.

Tableau des Sources: p.[139]-143.

Bibliographie: p.[9]-11.

- 197 Coron, André *WR K39L 4C818*
 Essai sur la Sénéchaussée de Saint-Etienne dans ses rapports avec
 le Bailliage de Forez. Lyon, Bosc, Riou, 1936.
 172p. fold. map. Q.

COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"L'histoire de cette juridiction royale fut en effet essentiellement celle d'un long conflit d'intérêts, d'un procès de plus d'un siècle entre les diverses parties favorables ou hostiles à son installation. D'une part... la royauté... D'autre part, le seigneur de Saint-Etienne... Enfin les magistrats du bailliage de Forez...

Comment apparut, comment se résolut cet antagonisme d'intérêts... opposés, quelles alternatives de revers et de succès comporta le conflit pour chacune des parties en cause et avec quelles conséquences, c'est ce que la présente étude se proposera d'exposer en premier lieu."

Erratas p.[171].

Bibliographie: p.[165]-170.

198 Cotelle, [Louis Barnabé] 1752-1827. *WR K 39 L P C 82*
Traité des intérêts ou commentaire des art. 1153, 1154, 1155, 1905, 1906, 1907, 1908, et 2089 du code civil... Paris, Janet et Cotelle, 1826.
192p. D.

INTEREST. USURY.

199 Couchot *WR K 39 LN C 83*
Le praticien universel; ou le droit françois, et la pratique de toutes les juridictions du royaume... 9^e ed. rev., corr. et aug... par [Guy du Rousseaud] de La Combe. Paris, Chez Rolin, 1747.
fv.2-6. D.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Complete in 6v.

199.6 *WR K 30 L 189 1665*
Coutumes de Paris. Coutumes de la prévosté et vicomté de Paris; avec les notes de Charles Du Molin. Ensemble les observations de J[ean] Tournet, J[acques] Joly et C[harles] Labbe; dernière éd. rev. Paris, 1665.
12+1000+55p. nar. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

199.8 *WR K 39 LC D 89 1678*
Coustumes de la Prevosté et Vicomté de Paris, avec les notes de C. Du Molin, restituées en leur entier. Ensemble les observations de J. Tournet, Jacques Joly, [et] Charles Labbé... Rev. et... corr... Paris, Chez Guignard, 1678.
[10]H722 [erroneously marked 922] +[32]p. D.

COUTUMES DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

WR 2520 C83

199.10 Coutumes du Bailliage de Sens, et anciens ressorts d'iceluy, avec les notes de Jean Penon... Sens, Chez Prussurot, [et] Reveneau, 1711. [xvi+285+][xiv]+viii [should be cxviii-[vi].p. D.

COUTUMES DE SENS (1555; 1495). FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"Redigées [et] arrestées au mois de Novembre, l'an mil cinq cens cinquante-cinq par ordonnance du Roy, en presence des trois ETATS dudit Bailliage, par nous Christophe de Thon President, Christophe de Harlay, [et] Barthelemy Faye Conseillers du Roy en sa Cour de Parlement, [et] Commissaires par luy ordonnés."

Les notes de Penon sont sur l'ancienne Coutume, rédigées en 1495.

WR 2520 D8 16

200 Coutumes de Paris. Coutumes de la prevosté et viconté de Paris, avec les notes de Charles Du Molin. Ensembles les observations de Jean Tournet, Jacques Joly et Charles Labbe; dernière éd. revue, corrigée et augmentée. Paris, 1691. 2 vols. nar. D...

COUTUMES DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

WR 3920 C83 p

201 Coutumes de Paris et de l'île de France; recueil de textes antérieurs au XVI^e siècle... (1^{re} livraison [contenant a) "Aliqua de stylo curiae parlamenti" et b) "Notables points de l'usage de France et de Paris"]) Paris, Durand, 1845. 71p. O.

COUTUMES DE L'ILE DE FRANCE. COUTUMES DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

a) "Environ 25 aliénas, contenant un nombre... de dispositions du droit civil, qu'un jurisconsulte du XIV^e siècle regardait... dignes d'être mises par écrit."

b) "148 articles où sont réunies une quantité de pièces diverses d'une écriture du quinzième siècle."

Analytiques

Aliqua de Stylo curiae parlamenti.

(In Coutumes de Paris et de l'île de France... 1845. p.1-39).

"Environ 25 aliénas, contenant un nombre... de dispositions du droit civil, qu'un jurisconsulte du XIV^e siècle regardait... digne d'être mises par écrit."

Notables points de l'usage de France et de Paris.

(In Coutumes de Paris et de l'île de France... 1845. p.[40]-71).

"148 articles où sont réunies une grande quantité de pièces diverses d'une écriture du XV^e siècle."

202 Unused number

203 Couturier, H. WR F 39 C 83

La préparation des Etats Généraux de 1789 en Poitou, principalement d'après les cahiers des paroisses et des corporations; étude d'histoire du droit... Poitiers, Société française d'Imprimerie et de librairie, 1909. xxv+387p. Q.

FRANCE: ETATS GENERAUX. FRANCE—HISTORY (1789). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. POITOU (FRANCE).

"Parmi les textes... qui éclairent l'histoire du droit public français à la fin de l'ancien régime et servent à en retrouver le dernier état à la veille de la Révolution, se placent les documents élaborés dans les assemblées de tout genre qui, pendant les mois de février et mars 1789, furent appelées suivant le plan traditionnel à préparer l'élection des députés aux Etats généraux et à dresser le programme de leurs travaux.

Ces documents, désignés sous le nom de cahiers de plaintes, doléances et remontrances, contiennent l'ensemble des revendications adressées au roi par ses sujets invités, après un siècle et plus de silence, à faire entendre leur voix sur les réformes nécessaires à l'Etat.. ils forment une immense collection... et constituent une mine inépuisable de renseignements sur la France du XVIII^e siècle."

"Les cahiers des Etats généraux et les procès-verbaux qui les accompagnent forment... une documentation unique pour la connaissance de ce rouage intermittent, mais d'une importance capitale, de l'organisation politique de l'ancien régime, qui est l'assemblée des Etats généraux. Ils permettent d'étudier les formalités complexes et multipliées qui précédaient et accompagnaient la préparation des Etats."

"...mais on ne manquera pas de contrôler leurs assertions par leur confrontation avec les documents contemporains, règlements émanés des intendants, édits, arrêts du Conseil spécialement rendus pour le Poitou, cahiers des autres ordres. Un examen... de ces... textes permettra de tracer le tableau des institutions politiques, administratives, fiscales, judiciaires, féodales et ecclésiastiques de la France en 1789, et des vœux que leurs défauts et leurs lacunes inspiraient à la masse du peuple poitevin."

Errata at beginning of v.

Bibliography: p.[v]-xvi.

204 Coville, A[lfred] 1860-1942. WR KLGE C 83

Le traité de la ruine de l'Eglise [1401?] de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564. Paris, Droz, 1936. 200p. O.

CHURCH HISTORY. CLAMANGES, NICOLAS DE: De RUINA ET REPARACIONE ECCLESIE [1401?]. CLAMANGES, NICOLAS DE: EXPOSITIO SUPER... YSAIAM [1423-1426?]

"Au XVI^e siècle... eut un grand retentissement: il fut considéré par les écrivains protestants comme l'oeuvre d'un précurseur dans l'attaque contre l'Eglise romaine, et souleva de fréquentes polémiques jusque dans le courant du XVII^e siècle."

Le traité a été mis à l'Index.

"Le présent travail a pour objet de rechercher les origines précises, les formes diverses, la portée immédiate, les destinées pendant trois siècles du De ruina et reparacione Ecclesie... L'étude des deux versions [latine et française] peut... apporter quelques éléments nouveaux à l'histoire du Grand Schisme, puis de la littérature protestante et de certaines controverses assez oubliées du XVI^e et du XVII^e siècle."

Texte latin: p.[107]-156.

Texte français: p.[157]-195.

Bibliographical footnote-references.

Included: "quelques pages sur le dernier ouvrage de Nicolas de Clamanges, l'Expositio super Ysaïam" [aussi mis à l'Index].

- 205 Coville, Alfred] 1860-1942. *WR Y39 C53*
Le petit Jehan de Saintré; recherches complémentaires. Paris, Droz, 1937.
151p. D.

FRENCH LITERATURE—HISTORY AND CRITICISM. LA SALE, ANTOINE: PETIT JEHAN DE SAINTRE.

Le Petit Jehan de Saintré est un roman français du Moyen-Age, par Antoine de La Sale.

Bibliographical footnote-references.

- 206 Guq, Edouard *WR K 35L C92-2*
Les institutions juridiques des romains, 2^e ed., entièrement refon-
due. Paris, Plon, 1902-1904 [v.1. 1904].
2v. in 1. O.

ROMAN LAW.

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Le Dissez de Penanrun, 1903).

Errata to v.3: on page facing p. 883.

Bibliography: p.[xix]-xxii.

- 207 Dahl, Folke *WR Y39 D13*
Les débuts de la presse française; nouveaux aperçus, par Folke Dahl,
Fanny Petibon, Marguerite Boulet. Göteborg, Wettergren&Kerber [1951].
viii+75p. illus., plates, port, facsim. O. (Acta Bibliothecae
Gotoburgensis, v.4)

FRANCE(1620-1631). PRESS .

Bibliographical footnote-references.

208 Daresté de la Chavanne, C. *WR K37C 4721*
 Histoire de l'administration en France et des progrès du pouvoir royal depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV... 1848.
 2v. O.

- HISTORY. /

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE. / FRANCE—LAW—HISTORY.

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, 1847.
 Pièces justificatives: v.2, p.[367]-420.

209 Daudet, Pierre *WR K37C 525*
 L'établissement de la compétence de l'Eglise en matière de divorce et de consanguinité- (France-X^{èmes} - XII^{ème} Siècles). Paris, Sirey, 1941.
 159p. O.

CANON LAW. DIVORCE—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

At head of title: Etudes sur l'histoire de la juridiction matrimoniale.
 Bibliography: p.[149]-156.

210 Daudet, Pierre *WR KLG E D 260*
 Les origines carolingiennes de la compétence exclusive de l'Eglise ^{sur le mariage} (France et Germanie). Paris, Sirey, 1933.
 183p. O.

CANON LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. GERMANY—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. MARRIAGE—ECCLESIASTICAL LAW.

At head of title: Etudes sur l'histoire de la juridiction matrimoniale.
 Bibliography: p.[175]-179.

211 Dauvillier, Jean *WR K21 D 21-*
 Le mariage dans le droit classique de l'Eglise depuis le Décret de Gratien (1140) jusqu'à la mort de Clément V (1314). Paris, Sirey, 1933.
 517p. O.

CANON LAW. MARRIAGE—ECCLESIASTICAL LAW.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Délimitation du sujet: "Nous avons laissé de côté... la légitimité des enfants et la légitimation.

...nous n'avons pas dépassé les bornes d'une étude de Droit canonique, et nous n'avons rien traité de l'histoire de la théologie du mariage...

...non plus... une histoire de la procédure matrimoniale...

Nous avons négligé... tout ce qui a trait au régime des biens, notamment à la restitution de la dot...

...Nous avons accordé une large place à l'Orient... la rencontre du Droit canonique latin et... Droits orientaux, avec tous les problèmes qu'elle a posés au Moyen-Age."

Extensive bibliography: p.[491]-510.

WR

- 212 Dauvillier, Jean *KL D 267 m*
 Le mariage en droit canonique oriental, [par] Jean Dauvillier et Carlo de Clercq; préface de Gabriel Le Bras. Paris, Sirey, 1936. xi+238p. O.

CANON LAW. MARRIAGE—ECCLESIASTICAL LAW.

Traite les droits des Eglises byzantines, arméniennes, chaldéennes, syriennes, maronite; des Eglises coptes et éthiopiennes. Many bibliographical footnote-references.

- 213 Davenas, Paul *WR K 39 L LD 27*
 Les messageries royales. Paris, Presses Modernes, 1937. 166p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. TRANSPORTATION.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

"On appelle Messenger, celui qui est établi pour porter ordinairement les paquets et hardes d'une ville à une autre, et qui a l'entreprise des coches et voitures publiques. Et Messagerie, la charge et les fonctions de Messenger, avec les droits qui y sont attachés."

Par une expression moderne... "nous entendrons par Messageries Royales, le service public des transports en France sous l'Ancien Régime."

Bibliography: p.[161]-163.

- 214 David, M *WR JT D 28*
 Le serment du sacre du IX^e au XV^e siècle; contribution à l'étude des limites juridiques de la souveraineté. [Strasbourg, 1951] 272p. Q.

MONARCHY. OATHS. SOVEREIGNTY.

Extract of the Revue du Moyen âge latin, v. VI (1950).

Publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique.

"Il s'agit du serment prêté par le monarque lui-même à ses sujets et fidèles, ou tout au moins à certains d'entre eux... [L'étude] sera... centré sur le serment que les monarques des principaux royaumes de l'Occident chrétien prêtent au cours de la cérémonie du sacre... [Nous ferions] parfois état des serments de monarques prononcés en d'autres circonstances, voire même de serments jurés par des particuliers. Mais nous n'entendrons nullement alors faire oeuvre exhaustive."

Bibliographical footnote-references.

- 215 David, P *WR Y 39 D 28*
 Etudes sur le livre de Saint-Jacques attribué au Pape Calixte II. III. Le Pseudo-Turpin [1145?] et le Guide du Pèlerin [1130?]. Lisbonne, 1948. 154p. O.

FRENCH LITERATURE—HISTORY AND CRITICISM. GUIDE DU PELERIN [1130?]. PSEUDO-TURPIN.

"Des cinq livres qui constituent le Liber Sancti Jacobi dans le Codex Compostellanus, aucun n'a exercé une influence comparable à celle du quatrième, qui se présente comme l'histoire des croisades de Charlemagne au sud des Pyrénées et revendique pour auteur l'archevêque Turpin. Par cette compilation, les héros de Roncevaux ont été beaucoup plus connus, dans les pays où a fleuri l'épopée française, que par la Chanson de Roland. Le Pseudo-Turpin est la principale source d'inspiration des chansons de geste du cycle carolin dès la seconde moitié du XII^e siècle. Historiens et hagiographes n'hésitent pas à lui faire dans leur recueils une place des plus honorables."

Le Guide du pèlerin, le cinquième livre du recueil pseudo-calixtin est "un guide itinéraire, description de monuments et de sites, conseils pratiques [qui témoigne de l'état des lieux en 1130]. La route qu'il décrit est l'itinéraire antique qui rejoignait directement la haute vallée de l'Elbe [France] vers Logroño [Spain]..."

Le chapitre IV est une digression sur les trois grands hospices du monde: celui de Jérusalem, celui du Mont Joux (1004) et celui de Sainte-Christine du Somport d'Aspe, sur la route de Santiago."

Bibliographical footnote-references.

216 Davrou, Raymond *WR K 39L 4D31*

Etude historique du don mutuel entre époux dans l'ancien droit français. Paris, Presses Modernes, 1932.

14lp. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. GIFTS.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Bibliography: p.[132]-137.

217 Dawson, Christopher *WR F 30 D32 FH*

Les origines de l'Europe et de la civilisation européenne; tr. [de l'anglais] sous la direction et avec un avant-propos de Louis Halphen. Paris, Rieder, 1934.

326p. O.

EUROPE—HISTORY. MIDDLE AGES.

English title of the original edition, 1932: *The Making of Europe. An introduction to the history of European unity.*

"Voici un maître livre..." (Compte-rendu d'Olivier-Martin. *Revue hist. de droit*, 1936, p.366.)

"M. Dawson n'est pas le premier à démontrer que, si une Europe unifiée devient jamais une réalité politique, c'est dans l'histoire des siècles les plus reculés du moyen âge qu'on en devra chercher la raison, puisque aussi bien c'est jusqu'à cette époque qu'il faut remonter pour comprendre comment l'idée même d'Europe a pu naître."

Extensive bibliography: p.[295]-308.

218 Debord, Henri *WR IF 39 4D 35*
 Contribution à l'histoire des ordres du roi au XVIII^e siècle d'après
 les registres du Secrétariat d'Etat à la Maison du Roi (1741-1775).
 Paris, Domat-Montchrestien, 1938.
 116p. O.

FRANCE—HISTORY (1741-1775). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
~~PRISONS.—FRANCE.~~

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

"L'objet... est... à établir... une classification des Lettres de
 cachet au sens large du terme."

"L'ensemble des ordres du Roi que nous allons analyser... se limite
 à certaines catégories de personnes, à certaines provinces et à cer-
 taines années. Par contre, leur total dépasse de beaucoup le nombre
 des lettres de cachet, au sens étroit que l'on donne ordinairement à
 cette expression, c'est-à-dire des décisions royales privatives ou
 limitatives de liberté: C'est par ordre du Roi qu'étaient libérés les
 détenus, ou que mainlevée était ordonnée des défenses qui leur étaient
 faites. Et par le même procédé le pouvoir royal intervenait fréquemment
 dans les affaires municipales."

Bibliography: p.[9]-13.

219 Debuissou, Robert *WR K 39 LC D 35*
 Etude sur la condition des personnes et des terres d'après les Cou-
 tumes de Reims du XII^e au XVI^e siècle. Reims, Michaud [1930].
 249p. ~~tipped in~~ fold.map. Q.

FRANCE—LAND TENURE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.
~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW—LAND TENURE.~~ REIMS (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Bibliography: p.[v]-xi.

220 Declareuil, J *WR K 39 L 4D 35*
 Histoire générale du droit français des origines à 1789... Paris,
 Sirey, 1925.
 1076p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY.

"A l'usage des étudiants des Facultés de Droit (Première année de
 licence et doctorat ès sciences politiques)."

Errata: on page facing p.1076.

Many bibliographical footnote-references.

221 Decugis, Henri *WR K 11 4D 35.2*
 Les étapes du droit des origines à nos jours. 2^eéd., refondus et
 aug. Paris, Sirey, 1946.
 2v. illus., plates. O.

LAW—HISTORY.

"L'objet du présent ouvrage est de retracer les étapes principales [de l'évolution familiale, économique et sociale des peuples], de rechercher si on peut dégager quelques lois générales régissant l'évolution du Droit et de tenter d'en expliquer le mécanisme en les replaçant dans le milieu social de chaque époque. C'est donc une étude de sociologie juridique..."

Bibliographical footnote-references.

- 222 Dedin-Laporte, Pierre *WR K 392v 736*
 La seigneurie du Plessis-Gassot en Parisis; étude d'un domaine rural au XVIII^e siècle. Bergerac, Imprimerie Générale du Sud-Ouest, 1934. 154p. plans. O.

- LAND TENURE.

FEUDALISM. FRANCE—HISTORY (18th c.). FRANCE—~~LAW~~ SEIGNIORIAL LAW

"...XVIII^e siècle... nous offre un aperçu assez complet de la vie d'un domaine rural de la région parisienne à la fin de la Monarchie. Que restait-il des survivances féodales aux approches de la Révolution? Quels étaient alors, dans le Parisis, ce berceau du Royaume, la situation des campagnes, l'existence des habitants, leurs rapports avec le seigneur du village, l'état du droit réglant leur activité propre? En un mot, essayer d'évoquer, à travers l'étude juridique, économique et sociale de la seigneurie du Plessis-Gassot au XVIII^e siècle, l'un des multiples aspects de la Vieille France qui se meurt, tel est l'objet [du] présent travail."

Bibliography: p.154.

- 223 Delannoy, P *WR K L G E D 37*
 La juridiction ecclésiastique en matière bénéficiale sous l'ancien régime en France. Bruxelles, Dewit, 1910.
v.1 only, xxxi+217p. O. (Univ. de Louvain. Recueil de travaux... d'histoire et de philologie, 27^e fascicule).

CANON LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Planned to be complete in 2v.

"La juridiction ecclésiastique se divise en volontaire et contentieuse; la juridiction est appelée contentieuse ou judiciaire, lorsqu'il s'agit de prononcer sur des différends que l'on instruit selon toutes les formes de la procédure; on appelle juridiction volontaire ou extrajudiciaire, celle que le supérieur exerce sans forme de jugement, pro prudenti suo arbitrio, disent les canonistes.

v.1 La juridiction contentieuse.

"... s'occupe des innombrables procès bénéficiaux soulevés sous l'ancien régime par le système complexe de la collation aux bénéfices, par les appels comme d'abus, des parlements et par la règle du dévolut, qui multiplia à l'envi tous les litiges; ... trace l'histoire du conflit qui mit au prises le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, à propos de la compétence de juridiction sur une matière aussi importante et aussi grosse d'intérêts."

Notes bibliographiques: p.[xxi]-xxxi.

v.2. planned to contain: La juridiction volontaire [not in this library]

224 Delbez, Louis *WR K217P 237*
 De la légitimation par "lettres royales"; étude d'ancien droit français. Montpellier, Economiste Meridional, 1923.
 218p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ILLEGITIMACY.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

"La légitimation est le moyen de droit par lequel les enfants nés hors mariage sont élevés au rang d'enfant légitime."

Sources et bibliographie: p.[207]-215.

225 Delcambre, Etienne *WR JT39 D375*
 Les Etats du Velay des origines à 1642; contribution à l'histoire des Etats provinciaux. Saint-Etienne, I.C.A.P., 1938.
 554p. ~~tipped in~~ fold. map, plates. Q.

FEUDALISM. FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—ETATS PROVINCIAUX. FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (14th c.-1642). ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW~~. LANGUEDOC (FRANCE). VELAY (FRANCE).

"On entend par Etats provinciaux, la réunion des 3 ordres d'une province en assemblée régulièrement constituée et possédant certaines attributions politiques et administratives dont la principale est le vote de l'impôt."

Une situation spéciale "était de nature à donner aux premiers Etats du Velay une physionomie particulière. Les deux ordres privilégiés n'allaient-ils pas y occuper une place à peu près exclusive, et leurs premières réunions, comme celles des trois ordres de Normandie, n'allaient-elles pas avoir pour but, non le vote d'un subside, mais une résistance commune à la fiscalité royale? Tels sont les deux points que nous allons tâcher d'élucider."

"... Au début du XV^e siècle, les Etats du Velay vont tomber sous la dépendance des Etats de Languedoc et seront réduits ainsi au rang des assemblées d'assiette qui, dans les autres diocèses Languedociens répartissent les subsides consentis par la grande assemblée occitane. Mais cette assimilation ne s'effectuera que peu à peu."*

"Une partie importante... sera consacrée aux guerres de Religion."

"Le dernier chapitre est consacré à une étude d'histoire comparée entre les Etats du Velay et assemblées similaires de Normandie, d'Artois, de Provence, de Comtat Venaissin, de Bourgogne, de Lorraine, de Dauphine, de Bretagne et de divers pays de la France centrale."

Pièces justificatives: p.[483]-523.

Bibliographical footnote-references.

226 Delcambre, Etienne *JT39 D375p*
 Le paréage du Puy. Thouars, Imprimerie Nouvelle, 1932.
 214p. Q.

CHURCH HISTORY—FRANCE. COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW~~. PUY (FRANCE).

Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes et de la Terre Vellave et Brivadoise.

En 1305 le procureur de Philippe le Bel concluait un accord avec l'évêque du Puy: "Par ce traité, le prélat associait le roi au gouvernement de sa ville épiscopale ainsi qu'aux droits d'octrois et de marchés qui s'y levaient: une cour dite commune, décide-t-on, serait constituée et ses magistrats principaux, nommés conjointement..., exerceraient l'administration au Puy et y rendraient la justice au nom de l'une et de l'autre. Un judex appellationum, désigné en commun..., connaîtrait des premiers appels émanant de ce tribunal, et des décisions de cet officier on pourrait avoir recours au sénéchal de Beaucaire... En compensation des droits cédés au roi, le prélat reçut une rente de 400 livres tournois...

Tel fut la convention qui prit le nom de paréage. On désignait par ce mot une association par traité de deux feudataires qui devenaient coseigneurs indivis de certains domaines. Cette institution fut sous les derniers Capétiens le grand moyen de pénétration de la Royauté dans les seigneuries ecclésiastiques. Connue déjà sous saint Louis et sous Philippe III, elle se généralisa dans le Midi sous Philippe le Bel."

Source references in footnotes.

226.6 Delisle, G

Traité de l'interprétation juridique;... examen critique de la jurisprudence moderne. Paris, Delamotte, 1849.

2v. Q.

COMMENTARIES 1804-1

FRANCE—LAW—LAW—INTERPRETATION.

"La science de Droit est l'application de la raison éclairée par les faits de l'époque actuelle et de celle antérieure. ...

Le but final de l'étude du Droit consiste dans l'application des principes aux faits constatés.

Pour atteindre ce but, il importe de connaître, d'après quelles règles on a apprécié les faits et les sens divers des lois, et aussi d'après quelles règles on doit admettre l'un d'entre eux par préférence aux autres. ...

... Je me suis proposé d'exposer les principes d'après lesquels on doit reconnaître les diverses solutions possibles, qui se présentent, en un mot, ce qui constitue une question... ...

J'ai dû encore examiner d'après quelles règles on devait, entre les diverses solutions possibles, admettre l'une d'elles par préférence aux autres."

227 Denisart, J[ean] B[aptiste] 1713-1765. *WR K 39 LJ D 413*

Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle... [3^e ed.] Paris, Chez Savoye, 1763-1764.

3v. Q.

FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

---.Supplément à la collection de Denisart, contenant les Additions faites aux précédentes éditions. 2^d ed. [ed. by de Varicourt]. Paris, Chez Desaint, 1768.

vii+365p. Q.

La 6^e ed. de l'ouvrage a été augmentée de plus de 300 pages; "mais afin que ceux qui ont fait l'acquisition des éditions précédentes, puissent avoir l'Ouvrage complet, sans être obligés d'acheter celle-ci, on a fait imprimer séparément pour eux, un Supplément." (Voir ci-haut).

228 Denisart, J[ean] B[aptiste] 1713-1765. *WR K 39 LJ D 41.6*
Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle; 6^e éd. corr. et aug. [ed. by de Varicourt] Paris, Chez Desaint, 1768.
3v. Q.

FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

"Consultez les Additions à la fin de chaque vol.; ce sont autant de renvois d'un article à un autre, et à cet égard, une concordance des matières."

--- Second supplément à la collection de J.B. Denisart, pour l'édition de 1768. Paris, Chez Desaint, 1771.
453p. Q.

Bound with [1st] Supplément..., contenant les Additions faites aux Précédentes Éditions. 1768.

229 Denisart, J[ean] B[aptiste] 1713-1765 *WR K 39 LJ D 41.7*
Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle. 7^e éd. revue et augmentée. Paris, 1771.
4v. Q.

FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

This ed. is the one referred to by legal writers as L'Ancien Denisart.

230 Denisart, Jean Baptiste. 1713-65. *WR K 39 LJ D 41.10*
Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence...; corrigée et augmentée par M^r. Camus et Bayard. Paris, 1763-1807.
14v. in 13. Q.

FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

V. 10-14 continued by L. Calenge. 8th ed.

231 Depitre, Edgard *WR F 39 D 44*
La toile peinte en France au XVII^e et au XVIII^e siècles; industrie, commerce, prohibitions. Paris, Librairie des Sciences Politiques et Sociales, 1912.
xvii+271p. illus, tables. O. (Bibliothèque d'histoire économique [series]).

COMMERCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (17th -18th c.). FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES. GOVERNMENT REGULATION OF BUSINESS. INDUSTRIAL LAWS AND LEGISLATION. INDUSTRY.

Le XVII^e et le XVIII^e siècles ont connu la Question des Toiles Peintes qui, presque autant que celle des grains, a préoccupé l'autorité centrale et passionné l'opinion publique... elle a partagé la France en deux camps, donné naissance à une très abondante littérature, provoqué une polémique passionnée... C'est une question, disait un contemporain, 'furieusement historique.'"

"On assiste à ce spectacle paradoxal: la crainte et la haine d'un produit étranger faisant interdire à des industries nationales la possibilité d'exploiter une veine nouvelle, - la liberté de fabriquer de nouvelles variétés qui pourtant promettent d'être rémunératrices puisque tous les consommateurs les réclament."

"La période héroïque de l'histoire de la toile peinte se termine sur un chapitre d'histoire des idées économiques [le libéralisme naissant]."

Bibliography: p.[ix]-xvii.

232

Desmarest, Charles

WR HK 39 4D46

Le commerce des grains dans la Généralité de Rouen à la fin de l'ancien régime. Paris, Jouve, 1926.

242p. Q.

COMMERCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (18thc.). GRAIN TRADE. NORMANDY (FRANCE). ROUEN (FRANCE).

"La province de Normandie était divisée en 3 généralités, désignées ... par ... leur chef-lieu: Rouen, Caen et Alençon. Celle de Rouen... était... la plus importante... était composée de quatorze élections, renfermant en 1785, 1865 paroisses et 740.700 individus..."

"...L'ancien régime qui ne sut jamais avoir en matière de grains de politique continue finit au milieu de difficultés considérables occasionnées par la famine. Si une minorité éclairée défendit avec ardeur les principes physiocratiques et parvint de temps en temps à faire prévaloir ses idées, en revanche, le menu peuple qui formait l'immense majorité de la nation se montra toujours opposé à la liberté du commerce des céréales."

Bibliography: p.[241]-242.

233

Des Marez, G

WR R 46 L 9D46

Le droit privé à Ypres au XIII^{me} siècle. Braine-l'Alleud, Imprimerie Berger, 1927.

249p. Q.

BELGIUM—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FLANDERS (BELGIUM). YPRES (BELGIUM).

Extrait du Bulletin de la Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique, tome 12, fasc. 3 et 4.

"...Repose sur une base documentaire, le fonds des chirographes ou chartes-parties passés devant les échevins d'Ypres... [L'auteur] y avait puisé [environ 230] d'actes-types... Il s'est borné... à classer ces actes méthodiquement et à placer en tête de chaque classe une courte introduction juridique."

"Non seulement ils nous intruisent sur les manifestations... variées du droit privé à Ypres, au XIII^e siècle, mais ils nous montrent le droit dans ses rapports avec l'économie... Ils nous procurent aussi des renseignements précieux sur les relations commerciales de la ville d'Ypres avec les différents pays de l'Europe, notamment avec l'Italie."

234 Des Marez, G *WR F468 D46*

Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en [Basse-] Belgique... Bruxelles, Hayez, 1926.
191p. illus., maps, plates, plans. Q.

AGRICULTURE—BELGIUM. BELGIUM—HISTORY.

Extrait des Mémoires publiés par la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. Collection in-4^o, 2^e série, tome IX, 1926.

"... [L'auteur] n'utilise pas seulement les ressources que lui fournissent avec abondance l'archéologie, la géographie humaine, la philologie qui complètent... des textes historiques souvent courts et obscurs, il accorde aussi une place très importante à l'histoire du droit."

Bibliographical footnote-references.

A separate pamphlet is to be found in the book which, being an extract from the Journal des Savants, March 1928, comprises a report on Des Marez's above work, by François L. Ganshof.

34.7 [Desmarquets, Ch] *WR KLP 39 D46*

Nouveau stile du Châtelet de Paris, et de toutes les juridictions ordinaires du Royaume, tant en matière civile, criminelle, que de police... Nouv. éd., rev., corr., et considérablement aug. Paris, Chez Knapen, 1771.
xvi+218+524p. Q.

CIVIL PROCEDURE—FRANCE. CRIMINAL PROCEDURE.

235 Despeisses, Antoine, 1594-1658. *WR K39LL D46 1775*

Oeuvres de ~~m.~~ Antoine d'Espeisses... ou toutes les plus importantes matières du Droit romain sont méthodiquement expliquées & accommodées au droit françois. Confirmées par les arrêts des cours souveraines, & enrichies des plus utiles doctrines des auteurs anciens & modernes. Nouv. éd., rev., cor., & très-considérablement augm. par me. Guy du Rousseaud de Lacombe... Toulouse, J. Dupleix, 1778.
3v. ~~27~~²² cm. Q.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Contents.— t.1. Des contrats propres et impropres, leurs accessoires, exécution et dissolution.— t.2. Des successions testamentaires et ab-intestat. Pratique civile. Pratique criminelle. — t.3. Des droits seigneuriaux. Des tailles et autres impositions. Des bénéfices ecclésiastiques.

- 236 Desprairies, André *WR K L G E D 46*
 L'élection des évêques par les Chapitres au XIII^e siècle (Théorie canonique). Paris, La Vie Universitaire, 1922.
 77p. 0.

~~ECCLESIASTICAL LAW.~~ CANON LAW.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

"L'un des résultats de la réforme grégorienne avait été de rétablir l'ancienne assemblée électorale..."

Dès le lendemain des décrets grégoriens, les clercs de l'Eglise cathédrale entraient en lutte pour exclure de l'assemblée électorale tout élément non capitulaire et s'assurer le monopole de l'élection... Moins d'un siècle après la mort de Grégoire VII, il ne restait plus rien de l'ancien principe électif; le choix de l'évêque était devenu le privilège exclusif d'une aristocratie d'Eglise: le chapitre cathédral."

Bibliography: p.[5]-6.

- 237 Deteix, Geneviève *J T 39 P D 48*
 Les arrêts de règlement du Parlement de Paris. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1930.
 139p. 0.

FRANCE: PARLEMENT (PARIS).

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Bibliography: p. [7]-9.

- 238 Dhondt, J *WR F 39 D 53*
 Etudes sur la naissance des principautés territoriales en France (IX^e -X^e siècle). Brugge, De Tempel, 1948.
 xxviii+344p. Q. (Rijks universiteit te Gent. Werken... [series] 102...)

FRANCE—HISTORY (9th -10th c.)

"Les neuvième et dixième siècles sont marqués en France par une transformation profonde qui s'étend à la fois à la constitution politique et à la géographie administrative du pays. L'autorité publique, retenue d'abord par Charlemagne et par ses successeurs immédiats, passe à ce moment aux mains des princes territoriaux dont les états, taillées à même le royaume carolingien, se constituent alors pour suivre jusqu'à la fin du Moyen Age, voire, sous certains aspects jusqu'à la fin de l'Ancien Régime!"

Extensive bibliography: p.xi-xxviii.

- 239 Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube) des origines à 1790...; [comp. by] Alphonse Roserot; publié... par Joseph Roserot de Melin. Langres, Imprimerie Champenoise, 1942-1945. [incomplete holding] 17 Parts (1300p.) illus., maps, plates, genealogy tables, plans. Q.

WR F 39 5 D 56

AUBE (FRANCE)—HISTORY—DICTIONARIES. CHAMPAGNE (FRANCE)—
HISTORY—DICTIONARIES. FRANCE—HISTORY—DICTIONARIES.

17 Parts cover from A to Rosson. According to title page: "Précédé d'une introduction sur l'histoire générale de cette région" [which this library has not].

"Publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (Fondation Carrière)". "se compose...des articles sur les localités."

240 Dictionnaire topographique du Département de la Sarthe, comprenant les noms de lieu anciens et modernes par Eugène Vallée; revue et publié par Robert Latouche. Paris, Imprimerie Nationale, 1950. *[incomplete holding]*
Part 1 only (1000xv+400p.) Q. (Dictionnaire topographique de la France...[series]).
WR G 39 5D56

FRANCE—DESCRIPTION AND TRAVEL—GAZETTEERS. SARTHE(FRANCE)—
DESCRIPTION AND TRAVEL—GAZETTEERS.

~~Note No number, because they are not used systematically for the publications in the series.~~

Part 1 covers Introduction +A - Fuie.

241 Dictionnaire topographique du Département des Vosges, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé par Paul Marichal. Paris, Imprimerie Nationale, 1941. *WR G 39 5D56 V*
553p. Q. (Dictionnaire topographique de la France... [series]).

FRANCE—DESCRIPTION AND TRAVEL—GAZETTEERS. VOSGES (FRANCE)—
DESCRIPTION AND TRAVEL—GAZETTEERS.

242 Didier, Noël *WR K 39 LV D56*
Le droit des fiefs dans la coutume de Hainaut au Moyen Age. Grenoble, Imprimerie Allier, 1945.
251p. Q.

FRANCE—LAND TENURE.
FEUDALISM. / FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—
LAW—SEIGNIORIAL LAW. HAINAUT. ~~(FRANCE)—LAW.~~

Many
~~Great number~~ of bibliographical footnote-references.
Bibliography: p.[237]-246.

243 Didier, Noël *D 56*
La garde des églises au XIII^e siècle [1180-1320]. Paris, Picard, 1927.
387p. O.

CHURCH HISTORY—FRANCE. FEUDALISM. FRANCE—HISTORY (1180-1320).
~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~

"Le besoin de la paix a été la hantise du Moyen âge... Les diverses puissances séculières du temps se sont donc faites dispensatrices d'ordre et de sécurité en faveur des églises; elles sont devenues leurs protectrices, leurs gardiens.

... Cette situation n'a jamais présenté plus de gravité qu'à l'époque féodale. Tandis que l'usage des violences, favorisé par l'abaissement du pouvoir central, donne alors une extrême importance à la protection des églises, l'état social et politique où l'institution évolue lui communique une originalité... digne d'attirer l'attention, mais qui ne se dégage parfaitement qu'au XIII^e siècle. Cette époque, qui marque le plein épanouissement du monachisme, est aussi la période où la féodalité atteint sa constitution définitive. Le droit coutumier qui achève de se former donne à la garde... des traits bien arrêtés et qui se transmettront pour la plupart sans modification profonde pendant plusieurs siècles... Mais la fixité des grandes lignes n'est point exclusive de ce mouvement qui est la marque inséparable de la vie."

Pièces justificatives: p. [351]-384.

~~Great number~~ of bibliographical footnote-references.

Many

244

Digard, Georges

WR F30 D56

Philippe le Bel et le Saint-Siège de 1285 à 1304; ouvrage posthume, publié par Françoise Lehoux; préface de Cardinal Baudrillard. Paris, Sirey, 1936.

2v. O.

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY. EUROPE—HISTORY (1285-1304). FRANCE—HISTORY (1285-1304).

"Le terrible conflit qui éclata, au début du XIV^e siècle, entre le Saint-Siège et Philippe le Bel, marque dans l'histoire ecclésiastique, aussi bien que dans l'histoire tout court, une étape dont on ne saurait exagérer l'importance."

"Ce qui met aux prises Boniface VIII et Philippe le Bel, c'est le vaste et délicat problème des rappports de l'Eglise et de l'Etat, problème envisagé différemment par un pape héritier des traditions théocratiques du moyen âge et un roi qui, par la conception qu'il se fait de son propre pouvoir, appartient déjà à l'époque moderne."

Pièces justificatives: v.2, p. [217]-323.

Bibliographie des ouvrages parus depuis 1900: v.1, p. [xv]-xviii.

245

Dissard, Françoise

WR F39 D63

La réforme des hôpitaux et maladreries au XVII^e siècle. Paris, Editions Internationales, 1938.

144p. O.

CHARITIES. FRANCE—HISTORY (17thc.). HOSPITALS.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Erratum on separate typed sheet.

Bibliography: p. [143]-144.

246

Unused number.

247

Bastin, Julia ed.

WA F39 B2:7

Onze poèmes [1255-1277] de Rutebeuf concernant la croisade, publiés par Julia Bastin et Edmond Faral. Paris, Geuthner, 1946.

145p. Q. (Documents relatifs à l'histoire des croisades [serie]1.)

CRUSADES—POETRY. FRANCE—HISTORY (1254-1280). RUTEBEUF: POEMS CONCERNANT LA CROISADE.

"Rutebeuf [13^e siècle] devait partager les sentiments d'une bonne partie de l'Université de son temps. De même, la franchise robuste de sa foi pouvait faire de lui un partisan convaincu de la croisade. Par là, comme un certain état d'esprit, ses poèmes ont la valeur d'un document.

D'autre part, les poèmes de Rutebeuf qui touchent à la croisade, outre quelques éléments d'information particulière qu'on y peut recueillir, ont le mérite, non seulement de représenter sur plusieurs points importants une certaine attitude de l'opinion parisienne, mais aussi de montrer comment cette opinion était travaillée par les dirigeants."

Glossaire: p.[131-] 139.

Bibliographical footnotes.

248

Henri de Valenciennes

WR F33 H39

Histoire de l'empereur Henri de Constantinople [composée en 1208-1209?] publiée par Jean Longnon. Paris, Geuthner, 1948.

134p. fold. map. Q. (Documents relatifs à l'histoire des croisades [series] 2).

BYZANTINE EMPIRE. HENRY, EMPEROR OF ROMANIA, OR CONSTANTINOPLE, c. 1174-1216.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

"Considérée habituellement comme la continuation de la Conquête de Constantinople de Geoffroy de Villehardouin. Sans doute, elle ne l'est pas à proprement parler... Mais en fait l'une continue l'autre, elle en est le complément."

"L'Histoire de l'empereur Henri était destinée, en effet, à la féodalité d'Occident, particulièrement aux chevaliers et aux dames de Flandre et de Hainaut, pour les tenir au courant des gestes de leurs compatriotes de l'empire de Constantinople, ainsi que pour susciter l'émulation de nouveaux croisés."

"Rapporte les principaux événements du règne de l'empereur latin de Constantinople Henri, frère de Baudouin de Flandre, entre le 25 mai 1208 et les environs de juillet 1209..."

Son objet est d'abord la campagne contre les Bulgares du tsar Boril, qui se termine par la victoire de Philippopoli, le 31 juillet 1208. Henri relate ensuite une série d'événements secondaires: l'alliance avec un prince bulgare, Slav, rival de Boril, à qui l'empereur accorde sa fille en mariage, la restauration du château de Pamphilon, et le secours accordé à David Comnène, allié des Latins en Asie Mineure.

Les deux derniers tiers du récit sont consacrés à ce qu'on a appelé la guerre des Lombards, qui, par sa longueur, finit par faire l'objet principal de cette histoire. Henri de Valenciennes y rapporte le conflit de l'empereur avec les dirigeants 'lombards' (c'est-à-dire originaires de l'Italie du Nord) du royaume de Salonique, qui voulaient se rendre indépendants de l'empire et s'agrandir à ses dépens...

Quelques pages enfin sont consacrées à des négociations avec le Grec Michel Ange-Comnène, qui tenait l'Epire et l'Etolie."

List of "Editions et études critiques": p.22-24.

249 Eudes de Deuil [12th c.] WR F30 E86

La croisade de Louis VII, roi de France [covers period 1145-1148] publiée par Henri Waquet. Paris, Geuthner, 1949.

87p. Q. (Documents relatifs à l'histoire des croisades [series] 3)

CRUSADES. LOUIS VII, LE JEUNE, KING OF FRANCE, 1119-1180.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

Bibliographical footnote-references.

250 Ibn Jobair, 1145-1217. WR F619 I 13

Voyages [rihla, 1183-1185] tr. et annotés par Maurice Gaudefroy-Demombynes. Paris, Geuthner, 1949-1951.

2v. (2 Parts) Q. (Documents relatifs à l'histoire des croisades [series] 4-5)

CRUSADES. ISLAM. MIDDLE EAST—DESCRIPTION AND TRAVEL.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

In 1183 Ibn Jobair left the court in Granada, Spain, and travelled to Alexandria, Jerusalem, Medina, Mecca, Damascus, Mosul and Baghdad, returning in 1185 by way of Sicily.

"Le récit du voyage d'Ibn Jobair est le modèle d'un genre littéraire qui s'est beaucoup développé après lui, la rihla. C'est proprement le voyage aux villes saintes de l'Islam pour le pèlerinage hajj et 'omra à Mekke, 'Arafat et Mina, pour la 'visite' ziyāra au tombeau du Prophète à Médine, et dans des circonstances favorables qu'Ibn Jobair n'a pas connues lors de son premier voyage, la visite du sanctuaire qods de Jérusalem; puis une tournée d'études et d'expériences pieuses dans les grandes cités intellectuelles, le Caire, Damas, Bagdad, où le voyageur fréquente les théologiens, les juristes, et surtout les soufis et d'où il rapporte le vivant souvenir de leurs enseignements et de leurs mérites, avec la 'licence' de les diffuser dans son pays.

La rihla d'Ibn Jobair est l'une des sources principales de notre connaissance du Proche Orient, à une époque où la position religieuse de l'Islam y subissait un remaniement général...

Il était bien préparé par sa culture, par ses expériences et par ses qualités personnelles pour en comprendre la complexité. - Il a su fixer ses impressions avec simplicité et finesse, dans une langue excellente...

Le style... devrait servir de modèle à quiconque écrit en arabe une relation d'événements, une description précise, un récit; il est clair, élégant, pittoresque, spirituel...

L'influence de la rihla est restée grande, même de notre temps...

La rihla est l'ouvrage capital d'Ibn Jobair, mais ses bibliographes lui en attribuent d'autres."

Bibliography: p.[30]-31, also in footnote-references.

250.9

Dolez, André *WA F39 D68*

La mulquinerie à Cambrai des origines à 1789; essai d'histoire économique; préface de Henri Boone. Lille, Société Anonyme d'Imprimerie et d'Editions du Nord, 1932.

160p. O.

CAMBRAI (FRANCE). FRANCE—HISTORY (1227-1789). FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES. INDUSTRY.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Cambrai a trouvé "il y a près d'un millénaire, la spécialité glorieuse et génératrice de prospérité matérielle dans le commerce des toilettes et molequins, ces toiles de lin invraisemblablement fines et légères... à tel point que leur surnom de Cambrésine finit par devenir un nom générique, l'appellation d'un produit type."

"...Historique, fabrication, commerce, organisation corporative, influence des vicissitudes politiques... sont étudiés..."

Pièces justificatives: p.[137]-157.

Bibliography: p.[5]-7.

251

Dolot, Louis *WR F39 D64*

La question des privilèges dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; la dernière crise sociale de l'ancien régime. Paris, Pedone, 1942.

172p. Q.

FRANCE—HISTORY (1750-1789).

"L'Ancien Régime s'est fait... surtout juger et sévèrement juger par la postérité sur la question des privilèges. C'est elle, et l'idée d'égalité qui en dépendait, plus que la liberté individuelle, la souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs, qui passionna les contemporains. A ce titre elle mérite aussi qu'on s'y arrête et qu'en toute objectivité nous l'abordions dans un large esprit de compréhension."

Extensive bibliography: p.[151]-169.

252 Domat, J[ean] 1625-96. *WR K 39 L L D 71*
 Oeuvres. 1e éd. in-octavo, revue, corrigée et augmentée d'une notice biographique... et d'une table de concordance... par Carré. Paris, 1822-1825. *Chez Tenté [v. 7-8 Chez Kleffer]*
 9v. 0.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Table des Matières at end of each v.
 Table alphabétique des Matières at end of v.9.

252.10 Voeltzel, René-Frédéric *WR K 39 L N D 71 j. V*
 Jean Domat (1625-1696); essai de reconstitution de sa philosophie juridique, précédé de la biographie du jurisconsulte. Paris, Sirey, 1936.
 319p. 0.

DOMAT, JEAN, 1625-1696. LAW—PHILOSOPHY. LAW AND RELIGION. NATURAL LAW. PUBLIC LAW. SOCIOLOGY.

"... Domat fut [le type] du génie doux, lent, harmonieux...
 Aussi bien existe-t-il chez Domat une pensée philosophique et religieuse, autant que juridique..."

... Domat s'est livré... à une oeuvre de défense du christianisme contre les préjugés du monde des magistrats, contre les erreurs courantes relatives à la notion de justice... [Il] a voulu introduire le Dieu de Jésus-Christ au sein de la vie sociale et de l'organisation des collectivités...

Les auteurs qui ont étudié Domat se sont surtout appliqués à découvrir en lui l'un des précurseurs du Code civil... ..

[L'oeuvre de Domat] doit être comprise comme l'application d'une philosophie à la science du droit, et plus particulièrement au droit civil...

Il faut bien voir [tout-de-même] que le fait de placer le commandement chrétien de l'amour à la base d'une organisation juridique de la société n'implique pas une confusion du spirituel et du temporel..."

Corrigenda at beginning.

Bibliographie des oeuvres de Domat: p.[17]-27, des Portraits de Domat sp.[28].

Ouvrages sur la vie et les oeuvres de Domat: p.[29]-34.

253. Du Breuil, Guillaume *WR K L P 39 D 85*
 Stilius Curie Parlamenti; nouv. éd. critique publiée avec une introduction et des notes par Félix Aubert. Paris, Picard, 1909.
 lxxxv+258p. 0. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

CIVIL PROCEDURE.

COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Titre français de cet oeuvre célèbre du XIV^e siècle: l'Ancien style du Parlement de Paris.

"Le Stilus... est un recueil méthodique des règles de la procédure judiciaire du Parlement de Paris, telles que l'usage les avait alors établies.

C'est un des documents historiques les plus précieux pour la connaissance de l'ancienne procédure royale."

Cet édition d'Aubert "est vraiment critique reposant sur une étude de tous les ms. connus [1909] et sur leur classement méthodique par familles." (Un critique de cette édition de 14 feuilles par Olivier Martin est dans le livre.)

Renseignements sur la vie et l'oeuvre de du Breuil: p.[1]-xviii.
Bibliographical footnotes.

See also Guilhiermoz, P. Enquêtes et procès; étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIV^e siècle, suivie du Style de la Chambre des enquêtes, du Style des commissaires du Parlement et de plusieurs autres textes et documents. [No. 383]

254 Duesberg, Jacques *W*

Les juridictions scabinales en Flandre et en Lotharingie au Moyen-Age. [n.p.] 1932.
151p. 0.

BEIGIUM—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. COURTS—FRANCE. FLANDERS.
FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LORRAINE (MEDIEVAL KINGDOM,
W. EUROPE).

At head of title: Univ. de Louvain. Cours pratique des institutions du Moyen-Age...
Bibliography: p. [143]-147.

255 Dufourcq, Albert, 1894-1931. *WR D D 87*

L'avenir du christianisme [series] Paris, Plon, 1931-1936. ³¹ ³⁶ [incomplete holding]
~~Part~~ Part 1, v.5, 6, 9 only. D.

CHURCH HISTORY.

Part 1 complete in 10v., Part 2 in 7v.

Part 1, v.5, 6 couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques (Prix Perret).

~~Great~~ ^{Many} number of bibliographical references in footnotes, and in Part 1, v.5, 6 also in "Notes additionnelles" at end of each chapter.

Contents:

Première partie. Le passé chrétien.

Histoire ancienne de l'église.

v.5. Le christianisme et les barbares (395-1049) 6^e éd. [1931]

Histoire moderne de l'église.

v.6. Le christianisme et l'organisation féodale 1049-1294. 6^e éd. [1932]

v.9. Le christianisme et la réorganisation absolutiste; Saint Vincent de Paul, Pascal et la révocation de l'Edit de Nantes, 1622-1688. [1936]

Secorie partie. L'orientation catholique du monde du XX^e siècle.
[this library has not].

Analytucs

Dufourcq, Albert

Le christianisme et les barbares (395-1049) [6^e éd.] Paris, Plon [1931]

iv+389p. D. (In his L'avenir du christianisme [series] Part 1; v.5)

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Prix Perret)

~~Great number~~ ^{Many} of bibliographical references in footnotes, and in "Notes additionnelles" at end of each chapter.

Dufourcq, Albert

Le christianisme et l'organisation féodale, 1049-1294. [6^e éd.] Paris, Plon [1932]

704p. D. (In his L'avenir du christianisme [series] Part 2; v.6.)

FEUDALISM.

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Prix Perret).

Great number of bibliographical references in footnotes, and in "Notes additionnelles" at end of each chapter.

Dufourcq, Albert

Le christianisme et la réorganisation absolutiste; Saint Vincent de Paul, Pascal et la révocation de l'Edit de Nantes, 1622-1688. Paris, Plon [1936].

iv+547p. D. (In his L'avenir du christianisme [series] Part 2; v.9)

Bibliographical footnote-references.

256

Mélanges Albert Dufourcq; études d'histoire religieuse; préface de Georges Goyau. Paris, Plon [1932].

xxii [should be xxiii] +316p. illus., port, plates. D.

WR DMUS

CHURCH HISTORY. DUFOURCQ, ALBERT, 1894-1931. FEUDALISM.

Bibliographical footnote-references.

Bibliographie des travaux de Dufourcq: p. [3]-8.

Contents:

Bernier, Maurice. Eglises chrétiennes et Collèges funéraires.

Plandé, Romain. Géographie et monachisme.

Gay, Jules. Les Relations franco-germaniques et le rôle de l'archevêque de Reims à la fin du dixième siècle.

Juglas, J.-J. Yves de Chartres et la Question des Investitures.

Pocquet du Haut-Jussé, B.-A. Le second différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel. Note sur l'une de ses causes.

Fournier, Paul. Notes tirées des sermons du frère prêcheur Pierre de La Palu (XIV^e siècle).

Maubourguet, Jean. Lutttes autour d'un évêché à la veille de la Réforme.

Constant (l'abbé G.) Clément VII et le divorce d'Henri VIII (1527-1533).

Papy, L. L'Etablissement des prêtres de la mission Saint-Lazare dans la ville nouvelle de Rochefort.

Chérel, Albert. L'anti-machiavélisme de Fénelon et la "conversion" du Roi.

Marion, Marcel. ^{concordataire - Mgr. de Pidoll,} Un épisode de la Terreur en pays basque.

Mazin, Paul. Un évêque du Mans (1802-1819).

Grandjean, Emile. Un martyr pour la foi, le Bienheureux Théophile Vénard.

Viblat, Louis. Notes sur le développement des études relatives à l'histoire religieuse de la Corse.

Canat, René. Quelques surprises de la Palestine.

Cuzacq, René. De l'Evolution du thème de la Vierge dans l'art bayonnais du moyen âge.

257 Dumas, Auguste *WR KLL D 89*

Les origines romaines de l'article 1150 du Code civil; histoire de l'interprétation de la l[oi] u[n]ique C[odex] J[ustiniani], 7, 47, de sententiis quae pro eo quod interest proferuntur. Paris, Geuthner, 1912.

[30]p. Q.

DAMAGES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. OBLIGATIONS.

Extrait des *Études d'histoire juridique* offertes à Paul Frédéric Girard.

"Aux termes de l'art. 1150 [du Code civil], 'le débiteur n'est tenu que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qu'on a pu prévoir lors du contrat, lorsque ce n'est point par son dol que l'obligation n'est point exécutée.' ...

Les dispositions du Code civil sur les dommages et intérêts procèdent d'une tradition ancienne, qui veut que le juge, en évaluant les dommages-intérêts, le fasse avec mesure. Cette tradition remonte à une constitution de l'empereur Justinien de l'année 531... C'est à cette loi qu'il faut rattacher l'origine de l'art. 1150."

Few bibliographical footnote-references.

258 Dumas, René *WR HT 39 4 D 89*

La politique financière de Nicolas Desmaretz, [1648-1721] Contrôleur Général des Finances (1708-1715). Paris, 1927.

124p. Q.

DESMARETZ, NICOLAS, 1648-1721. FRANCE—FINANCE—HISTORY.

Thesis (Doctorat ès Sciences Politiques et Economiques) - Univ. de Paris.

Entre les successeurs de Colbert Desmaretz "fut vraiment le trait d'union entre le Colbertisme classique et les innovations de la Régence."

On s'est efforcé à mettre en relief celles des difficultés financières du temps qui ont été les moins explorées: Dette Flottante, circulation fiduciaire."

Bibliography: p. [123]-124.

- 259 Dumont, François *WR JV 39 4089*
 Le Bureau des Finances de la Généralité de Moulins [1587-1790].
 Moulins, Allier, 1923.
 260p. O.

FRANCE—FINANCE—HISTORY. MOULINS (FRANCE).

Thesis (Doctorat ès Sciences Politiques et Economiques) - Univ. de Paris.

"Les Bureaux des Finances de l'Ancien régime... eurent peut-être un rôle de second plan seulement, mais leur évolution se trouve intimement liée à celle de l'organisation administrative et en particulier des Finances et des Domaines.

D'une façon spéciale, le particularisme local d'alors, avec l'esprit français d'indépendance, fit de chacun de ces bureaux un organisme distinct... dont l'histoire offre un véritable intérêt régional.

Bibliography: p.[1]-3.

- 260 Dumont, François *WR K 35L D89*
 Manuel de droit romain. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1947. [incomplete holding]
 v. 1 only (xiii+496p.) D.

ROMAN LAW.

Errata: p.[492].

Sources et bibliographie: p.[447]-491.

- 261 Dumont, François *WR JV 39 4089s*
 Une session des Etats de Bourgogne; la "Tenue" de 1718. Dijon, Bernigaud et Privat, 1935.
 167p. plate. Q.

BURGUNDY (FRANCE).. FRANCE—ETATS PROVINCIAUX. FRANCE—HISTORY (1718).

Extrait de la critique d'Olivier-Martin, Revue historique de droit, 1939, p. 439-442:

"Prenant pour type une session normale, celle de 1718, où les Etats, tout en sortant de l'engourdissement du long règne de Louis XIV, n'ont pas de conflits graves avec le gouvernement, il a voulu décrire pas à pas le déroulement de leurs travaux. Mais il ne s'est pas référé seulement aux procès-verbeaux officiels des séances, dits 'carnots des délibérations'; il a... recherché et utilisé tous les documents contemporains qui pouvaient compléter ces comptes rendus brefs et parfois apprêtés, et notamment les correspondances entre le gouvernement et les commissaires royaux ou autres notabilités. L'exploration des archives de Chantilly lui a révélé le rôle très actif du duc de Bourbon, gouverneur héréditaire de la Bourgogne, dans toutes les affaires du pays. Cette variété de sources nous vaut un récit très vivant, reconstituant l'atmosphère même de la session et révélant les caractères des principaux auteurs, en même temps que le jeu des institutions est suivi avec... exactitude."

Additions et Corrections: p.[165].

Bibliographical footnote-references.

262 Dunoyer, Luc Henry *WR K 11 LC D 92*
 Blackstone et Pothier. Paris, Rousseau, 1927.
 167p. 0.

BLACKSTONE, SIR WILLIAM 1723-1780. COMPARATIVE LAW. POTHIER,
 ROBERT-JOSEPH, 1699-1772.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"En choisissant, pour sujet de cette étude, deux jurisconsultes, l'un anglais, l'autre français, également célèbres dans leurs pays, nous pouvions nous proposer simplement de rapprocher deux vies, d'opposer deux caractères, d'établir un parallèle entre deux grands ouvrages classiques. Mais, derrière les personnes, et à travers les livres, nous pouvions entrevoir aussi deux législations très différentes, dont ces jurisconsultes nous apparaîtraient, l'un et l'autre, comme le symbole. Comparer BLACKSTONE et POTHIER, c'est peut-être esquisser un rapprochement entre le droit anglais et le droit français dont ils sont, dans le même temps, les représentants autorisés."

Bibliographical footnote references.

Biography and Bibliography re Blackstone: p. [15]-36.

Biography and Bibliography re Pothier: p. [37]-59.

263 Duparc, Pierre *WR KLG 37 D 92*
 Origines de la grâce dans le droit pénal romain et français du Bas-Empire à la Renaissance [V^e-XVI^e siècles]. Paris, Sirey, 1942.
 193p. 0.

FRANCE-LAW-HISTORY AND ANTIQUITIES. PARDON. ROMAN LAW.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"La grâce est une mesure de clémence du chef de l'Etat, ou de ses remplaçants locaux, supprimant ou diminuant la peine qui a été prononcée, ou qui pourrait l'être régulièrement. La grâce est essentiellement une mesure de clémence, mais certains caractères formels et juridiques la différencient du simple pardon."

"Cette étude présente cependant un intérêt général. Elle fait saisir l'évolution de l'organisation judiciaire et les vicissitudes de l'idée d'Etat; la grâce varie avec la puissance des autorités établies. La grâce prit une extension immense dès que la notion de souveraineté devint une réalité; elle tient lieu de plusieurs institutions aujourd'hui distinctes, mais qui ont des traits communs, telle que l'amnistie, la réhabilitation et la grâce proprement dite; elle intervint surtout dans presque tous les cas de diminution ou de suppression de la responsabilité, cas qui sont tranchés de nos jours par une justice plus évoluée."

Pièces justificatives: p. [181]-193.

Sources [et bibliographie]: p. [12]-22.

264 Dupieux, Paul *WR F 39 D 92*
 Les institutions royales au pays d'Etampes (Comté puis Duché: 1478-1598)
 Versailles, Mercier, 1931.
 xix+288p. frontisp., fold. maps. Q. (Bibliothèque d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise [series]).

ETAMPES (FRANCE). FRANCE-HISTORY (1478-1598). FRANCE-LAW-INSTITUTIONS.

Couronné par l'Institut.

Corrections on page preceding dedication page.
Pièces justificatives: p.[237]-271.
Bibliography: p.[xi]-xvii.

264.3 Dupin [André Marie Jean Jacques] 1733-1865. WR K 39L 4D 9 2
Manuel des étudiants en droit et des jeunes avocats; recueil d'opus-
cules de jurisprudence [pub. par l'auteur à diverses époques]. Paris,
Joubert, 1835.
x+876p. D.

BIOGRAPHY—COLLECTIONS. CRIMINAL DEFENSES. FRANCE—LAW—BIBLIOGRAPHY.
FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. JUDGES. JUDGMENTS. LAW—
DICTIONARIES—FRANCE. LAW—INTRODUCTIONS. LAW—STUDY AND TEACHING.
LAWYERS. LEGAL MAXIMS. LEGAL PROFESSION. ROMAN LAW—HISTORY.

Contents.

Discours prononcé à l'ouverture des Conférences de la bibliothèque des
Avocats en 1829.

"Etudes et devoirs de l'avocat" -

Bibliothèque choisie...; ... livres de droit qui... sont le plus néces-
saires... -

Réflexions sur l'enseignement et l'étude du droit, suivies de quelques
Règles sur la manière de soutenir Thèse dans les actes publics.

"Les principales règles suivies ou recommandées par... Cujas, Duaren,
Leibnitz, Heineccius".

Précis historique du Droit Romain, depuis Romulus jusqu'à nos jours.-
Précis historique du Droit Français, avec la continuation depuis 1674
jusqu'en 1834.

"Fleury en a écrit les premières pages; il s'est arrêté en 1674."-

Legum leges, sive Francisci Baconii... tractatus de fontibus universi
juris: per aphorismos... "Aphorismes de Bacon [en Latin]... Il donne...
des lois aux lois en disant à quelles conditions elles sont bonnes ou
défectueuses, utiles ou nuisibles à la cité; quelles règles on doit
suivre soit dans leur rédaction, soit dans leur application; et comment
on doit suppléer à leur insuffisance, ou à leur obscurité."-

Prolegomena juris ad usum scholae et fori.

"Règles pratiques du droit naturel et du droit civil [en latin]. C'est
un choix de ces adages qu'il est d'usage de citer..."-

Notions élémentaires sur la Justice, le Droit et les Lois; leçons professées
au duc de Chartres [en 1827, 1828 et 1829].

"Le commencement d'un Cours de Droit." -

Des Magistrats d'autrefois, des Magistras de la Révolution, des Magistras
à venir.

"surtout [à] ceux qui se destinent à la magistrature."

De la Jurisprudence des Arrêts, à l'usage de ceux qui les font, et de ceux
qui les citent.

Libre Défense des Accusés.

L'Improvisation.

Biographie abrégée des principaux auteurs de droit, jurisconsultes, magistrats, publicistes, etc.

Chronologie historique des Chanceliers de France et Gardes-des-Sceaux, Ministres de la Justice; premiers Présidents, Procureurs-Généraux et Avocats-Généraux au Parl. de Paris, etc.

"Depuis l'époque où le Parl. fut rendu sédentaire sous Philippe-le-Bel, en 1302."

Vocabulaire des Termes de Droit: p.[773]-861.

Bibliographie des ouvrages de Dupin aîné: p. [863]-868.

Analytic

Bacon, Francis, Baron Verulam, Viscount St. Albans, 1561-1626.

Legum leges, sive... tractatus de fontibus universi juris: per aphorismos...; annotationes... subjecit... Dupin. (In Dupin, A.M. J.J. Manuel des étudiants en droit et des jeunes avocats... 1835. p. [219]-270).

Editio princeps, 1822.

Extractum ex ejusdem auctoris opere: De dignitate et augmentis scientiarum.

"Aphorismes de Bacon [en Latin]... Il donne... des lois aux lois en disant à quelles conditions elles sont bonnes ou défectueuses, utiles ou nuisibles à la cité; quelles règles on doit suivre soit dans leur rédaction, soit dans leur application; et comment on doit suppléer à leur insuffisance ou à leur obscurité."

265.

Dupont-Ferrier, Gustave

WR HT 39 4D 92

Essai sur la géographie administrative des élections financières en France de 1356 à 1790. Paris, 1930.

318p. 0.

FRANCE; ELECTIONS. FRANCE—FINANCE—HISTORY.

Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1928 et 1929.

Additions et Corrections: p.[311]-318.

266

Dupont-Ferrier, Gustave

WR HT 39 4D 92 e'

Etudes sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Age. Paris, Firmin-Didot, 1930.

2v. fold. maps. Q.

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE—HISTORY. FRANCE—FINANCE—HISTORY.
FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

"Nous aurons à rechercher:

1. Quelles circonscriptions administratives furent improvisées, dès 1355... pour servir de cadres géographiques aux aides sur le fait de la guerre; quelles transformations subirent ces élections financières, depuis leurs origines jusqu'à la fin du XV^e siècle; quelles cartes il est possible d'en dresser.

2. Dans ces élections, quel personnel était au service de la royauté.

3. A l'intérieur de ces élections, comment ce personnel agissait-il? Entre ses mains, que devenaient les tailles, les aides, les gabelles et autres subsides? Comment était examiné et jugé le contentieux de ces impôts? En d'autres termes, qu'étaient les institutions financières et judiciaires, en ce qui touchait aux ressources, dites extraordinaires, de la royauté?"

Many bibliographical footnote-references.

267 Dupont-Ferrier, Gustave *WR F 39 D 925*

La formation de l'Etat français et l'unité française (Des origines au milieu du XVI^e siècle). Paris, Colin, 1929.

220p. D. (Collection Armand Colin. Section d'Histoire et Sciences Economiques, No.110).

FRANCE—HISTORY (— 1559)

"Livre I recherchera... depuis les origines jusqu'à 1180 environ, quelle fut la genèse de ces innombrables Etats celtiques ou gallo-romains, mérovingiens, carolingiens et capétiens.

Livre II exposera par quels efforts heureux la dynastie capétienne réussit, de 1180 à 1461, à élever l'Etat monarchique au-dessus des Etats seigneuriaux et à fonder l'unité française.

Livre III (1461-1559) décrit l'organisation de l'unité française par l'Etat capétien."

Bibliographie sommaire: p. [212]-213.

268 Dupont-Ferrier, Gustave *WR F 39 6 D 9 2*

Gallia regia; ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515. Paris, Imprimerie Nationale, 1942.

v.1-2 Only. Q.

incomplete holding?

FRANCE—HISTORY (1328-1515).

~~v.2-unbound.~~

Complete in ? v.

Les noms de quelque trente mille officiers royaux, pour une centaine de bailliages ou sénéchaussées.

"Ces agents royaux... examinés, quels sont-ils?"

Au-dessus des baillis et sénéchaux, ce sont: les capitaines souverains, lieutenants du roi, gouverneurs, dont l'autorité s'étendait sur plusieurs bailliages ou sénéchaussées, diocèses ou "pays".

Viennent ensuite, au centre de la circonscription les baillis et sénéchaux; avec leur cortège, toujours croissant, de lieutenants: lieutenants généraux, ... particuliers, ... occasionnels ou... commis, ... locaux.

Puis, autour et au-dessous des baillis et sénéchaux, le groupe des gens de justice: procureurs du roi et leur substituts; avocats du roi; juges, prévôts, baillis du roi; conseillers locaux et auditeurs, au siège présidial et en tous les autres sièges; le groupe des gens de finances, receveurs domaniaux et, en Normandie, vicomtes, escortés de leurs auxiliaires, contrôleurs, clerks des fiefs; maîtres des oeuvres, maîtres des ports et passages; enfin les gens de guerre, capitaines, châtelains, gardes des forteresses, leurs lieutenants et connétables des garnisons.

A propos de chacun d'eux, il convient d'indiquer, par leurs dates, le début et la fin de chaque office (lettres de provisions, de confirmation, de décharge, serment et entrée en fonction); qualités nobiliaires, et ecclésiastiques, titres universitaires de l'officier; ses services anciens, ses cumuls, son traitement ou ses "gages" ordinaires et casuels, sa résidence ou son "absentéisme", ses charges ultérieures, l'abrégé de sa biographie.

Baillis, sénéchaux du roi, officiers dont ils dépendaient et officiers qui dépendaient d'eux ou qui prolongeaient leur action, comme autant d'antennes, à travers l'étendue de la sénéchaussée et du bailliage, nous avons cru bon... de réduire à eux seuls nos recherches."

See also the author's Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Age. [No.269]

269

Dupont-Ferrier, Gustave *WR F39 D9250*
 Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Age. Paris, Bouillon, 1902.

xxiv+1043p. fold. maps. Q.

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE—HISTORY.

FRANCE—HISTORY (END OF MIDDLE AGES). FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

[Grand Prix Gobert]

"...A l'intérieur des bailliages et des sénéchaussées, l'armée de ces humbles soldats soutenait... l'effort principal de la lutte livrée par le Souverain à tout ce qui retardait la centralisation, l'unification du royaume, l'absolutisme. Plus que personne ils ont aidé 'la France féodale à devenir la France monarchique'. Par eux, l'action locale du pouvoir central s'exerçait en même temps sur tous les points du territoire; c'était par leurs mains que la Royauté tenait vraiment le pays; si bien que le triomphe final du Roi fut, pour une bonne part, leur propre triomphe.

Le champ d'action de ces combattants, leur enrôlement, leur carrière, leurs armes, leur tactique, nous avons voulu les rechercher...: sous leur influence, comment se sont transformées ou déformées les Institutions monarchiques, dans les Bailliages et les sénéchaussées du Roi..."

Errata et addenda: p.[xxx]-xxxiv.

Bibliographical footnote-references.

See also the author's Gallia regia; ou état des officiers royaux des bailliages des sénéchaussées de 1528 à 1515. [No.268]

270 Dupont-Ferrier, Gustave *WR HT 39 4D 920*
 Les origines et le premier siècle de la Chambre ou Cour des Aides
 de Paris. Paris, Bocard, 1933.
 271p. Q.

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. FRANCE—CHAMBRE or COUR
 DES AIDES (PARIS). FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—LAW—INS-
 TITUTIONS.

At head of title: Nouvelles études sur les institutions finan-
 cières de la France à la fin du Moyen Age.
 Bibliographical footnote-references.

271 Dupont-Ferrier, Gustave *WR H2 39 4D 920*
 Les origines et le premier siècle de la Cour du Trésor. Paris,
 Champion, 1936.
 278p. Q. (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes. Sciences
 historiques et philologiques [series] 266)

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. FRANCE: TRESOR. FRANCE—
 FINANCE—HISTORY. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

At head of title: Nouvelle série d'études sur les institutions
 financières de la France à la fin du Moyen Age.

"Nous voudrions regarder de près pourquoi et comment les finances
domaniales ou ordinaires relevaient d'une Cour de Justice, qui leur
 était propre: la Cour du Trésor."

"Le domaine comportait bien autre chose qu'un ensemble plus ou
 moins vaste de propriétés, de censives, de fiefs et de terres royales...
 Le domaine du roi... pouvait s'étendre aux grandes routes d'eau ou de
 terre, aux chaussées, aux chemins de halage, aux ponts, à certains
 étangs, moulins, fours, marchés et halles; et, à plus forte raison,
 aux châteaux-forts et aux ramparts, intéressant la défense nationale..."

"Au domaine du roi, se rattachaient aussi les régales, les reliefs,
 les rachats, les quints deniers, les amendes, les confiscations, les
 épaves, les mainmortes, les nouveaux acquêts et francs fiefs des ro-
 turiers, l'amortissement des biens d'Eglise, l'héritage des aubains,
 des bâtards, des serfs..."

"... taxes sur le grain, la farine, le pain, les échaudes et les
 gâteaux; taxes sur le vin et les cervoises; taxes sur le poisson de
 mer et sur le poisson d'eau douce; taxes sur les moutons, les boeufs,
 les vaches, les veaux, les chevaux; taxes sur les épices, les huiles,
 les graisses, les lards... [etc.etc.]"

"Autant dire que, dans tous les actes de leur vie quotidienne,
 pour l'alimentation, le vêtement, le transport, le logement, les su-
 jets du roi étaient contraints... à contribuer... à l'accroissement des
 revenus domaniaux."

"... L'omnipotence de la monarchie n'était pas seulement adminis-
 trative et politique: elle était fiscale."

"... La coutume domaniale ne pouvait empêcher un grand nombre de
 litiges de surgir et de s'envenimer. La véritable origine de la Cour
 ou Chambre du Trésor allait sortir de là. Cette Cour sera, par ex-
 cellence, la Cour du domaine."

Bibliographical footnote-references.

See also the author's Le personnel de la Cour du Trésor (1390-1520 [Charles VI-François I^{er}]). [No. 272]

L'auteur a aussi publié, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, une liste biographique des avocats ayant milité devant cette Cour, de 1401 à 1515 [~~which is not in this library~~].

272 Dupont-Ferrier, Gustave *WR HT 39 4D 92 P*
Le personnel de la Cour du Trésor (1390-1520 [Charles VI-François I^{er}]). Paris, 1937.
185p. 0.

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. FRANCE:TRESOR.

Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1935.

Contient, après une brève introduction, le catalogue alphabétique et critique des divers éléments dont était composé le personnel de la Cour: "Trésoriers, Conseillers, Adjointes, Cens du roi, Changeurs du Trésor, Clercs du Trésor, Greffiers, Huissiers, Messagers, Sergents." "Près de 350 officiers en 125 ans ont été ainsi retrouvés et étudiés."

Une notice individuelle, bourrée de renseignements précis, avec renvois aux textes, est consacrée à chaque personnage; puis un catalogue chronologique est dressé des titulaires de chaque fonction.

"...Le recrutement de ces officiers... leur nomination... serment, ... investiture... traitement... stabilité... résidence... promotion..."

L'auteur a aussi publié, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, une liste biographique des avocats ayant milité devant cette cour, de 1401 à 1515 [~~which is not in this library~~].

See also the author's Les origines et le premier siècle de la Cour du Trésor. [No. 271]

273 Durantou, Alexandre, 1783-1866. *WA K 39 LP D93.3*
Cours de droit français suivant le Code civil. Par M. Durantou...
3. éd. Paris, A. Cobelet, [etc.] 1834-37.
21v. ~~21~~ 0.

COMMENTARIES 1804-
FRANCE—LAW. CIVIL LAW.

Vol. 21 has imprint: Paris, G. Thorel, successeur d'Alex-Cobelet.
V.22. Index. 1842.

"L'ouvrage est si riche en doctrine, l'esprit d'analyse y est porté à un si haut degré, les vues neuves et judicieuses y sont si fréquentes, l'exposition si lumineuse et la discussion tellement approfondie, qu'il ne laisse rien à désirer..." (Dupin et Camus. Bibliothèque choisie des livres de droit. 1832. v.2 - Profession d'avocat, p.396).

274

Durtelle de Saint-Sauveur, Edmond

WR D D 93

Les pays d'obédiance dans l'ancienne France; étude de droit public ecclésiastique. Rennes, Plihon et Hommay, 1908.

104p. 0.

CHURCH HISTORY—FRANCE. ECCLESIASTICAL LAW.

Thesis (Doctorat ès Sciences politiques et économiques)- Univ. de Rennes.

"Sous l'Ancien régime, l'Eglise de France, était régie par le Concordat de Bologne, conclu en 1516 entre le roi François I^{er} et le pape Léon X.

Mais le Concordat de Bologne ne s'appliquait pas indifféremment à toutes les parties du Royaume, et à côté des provinces régies par Concordat français, qui étaient les plus nombreuses, il y en avait d'autres où le Concordat français n'était pas en vigueur.

De ces provinces, les unes, comme l'Alsace, les Trois Evêchés, étaient régies par le Concordat germanique. Les autres étaient soumises à un régime particulier, différent également du Concordat germanique et du Concordat français. On les appelait: pays d'obédiance. Cette expression marquait leur dépendance plus étroite vis-à-vis de la cour de Rome."

"...Cette catégorie comprenait...: la Bretagne et la Provence..., la Flandre, l'Artois, la Lorraine, la Franche-Comté, le Roussillon, la Corse, c'est-à-dire, une fraction considérable du territoire français."

"L'intérêt de [la] classification [ci-haute mentionnée] se présente surtout et presque exclusivement, par rapport à la question de la nomination aux bénéfices ecclésiastiques... Ce sont les règles de la chancellerie apostolique qui, en pays d'obédiance, forment le droit commun."

Bibliography: p.[1]-8.

275

Durtelle de Saint-Sauveur, Edmond

WR K L G E D 9 3 9

Recherches sur l'histoire de la théorie de la mort civile des religieux des origines au seizième siècle. Rennes, Prost, 1910.

216p. 0.

ECCLESIASTICAL LAW.

CHURCH HISTORY. CANON LAW. / FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Spiritualiter mori, c'est être détaché de toutes préoccupations terrestres, pour se tourner uniquement du côté du ciel, et telle doit être la situation du religieux. Mortuus mundo, Deo vivit.

La législation séculière s'est emparée de cette formule. Elle aussi déclare que le moine est mort au monde, est mort non plus spiritualiter, mais civiliter. La profession religieuse entraîne mort civile.

Cette mort civile... frappe le religieux d'incapacités diverses dont les principales... se placent au point de vue du droit des biens."

Errata: p.[214]

Bibliographical footnote-references.

276

Dussert, A *WR JT 39 D4*

Les Etats du Dauphiné de la guerre de Cent ans aux guerres de Religion (1457-1559). Grenoble, Imprimerie Saint-Bruno, 1923.

xxv+355p. O.

DAUPHINE (FRANCE). FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—ETATS PROVINCIAUX. FRANCE—HISTORY (1457-1559).

Extrait du Bulletin de l'Académie Delphinale, 5^e série, t.XIII.

Continues the author's Les Etats de Dauphiné aux XIV^e et XV^e siècles.

Grenoble, 1915 ~~(which is not in this library)~~

"Après 1457, les Etats - placés entre le gouvernement royal, dont l'autorité est désormais prépondérante, et l'administration provinciale de plus en plus centralisée - continuent, malgré leur assujettissement progressif, de représenter la patrie dauphinoise et de défendre ses intérêts avec ses libertés, tout en servant loyalement la monarchie française. Leur histoire se confond avec celle du pays."

"De la guerre de Cent ans aux guerres de Religion, l'histoire des Etats du Duphiné se divise en trois périodes bien distinctes, qui correspondent chacune au gouvernement de deux rois-dauphins.

La première clôt le moyen-âge. Elle comprend les dernières années de Charles VII et le règne de Louis XI...

La seconde période est une époque de transition. Elle commence avec la réaction libérale marquée par les Etats généraux de Tours en 1484, et s'étend jusqu'à la mort de Louis XII...

La troisième période inaugure les temps modernes. La marche ascendante du pouvoir vers l'absolutisme et la centralisation, comme aussi le développement de la fiscalité royale, recommencent sous François I^{er}, pour continuer avec plus d'intensité et moins de bonne grâce sous Henri II."

Pièces justificatives: p.[321]-349.

Sources et bibliographie: p.[i]-x.

One more vol. was planned to carry on the above work into the 17th century ~~(which is not in this library)~~

277

Eck, Alexandre *WR F54 E19*

Le Moyen-âge russe; préface de Henri Pirenne. Paris, Maison du Livre étranger, 1933.

[xv]+[574]p. map. Q.

MIDDLE AGES. RUSSIA—HISTORY (13th -16th c.)

Published under the auspices of the Institut de Philologie et d'Histoire Orientales de l'Univ. Libre de Bruxelles.

"Je me suis assigné une tâche... celle de fournir... un exposé succinct de l'organisation sociale du peuple russe aux XIII^e-XVI^e siècles..

... Une brève esquisse de la période précédente, économiquement et politiquement différente, était nécessaire...

Enfin, la transformation des rapports sociaux et politiques [du Moyen-âge] devait être expliquée dans un aperçu rapide de la formation d'un Etat unifié."

Errata: p.[571].

Bibliography: p.495-505.

- 278 Eisenmann, Charles *WR K11 E36c*
 Centralisation et décentralisation; esquisse d'une théorie générale.
 Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1948.
 330p. G.

ADMINISTRATIVE LAW. LAW--PHILOSOPHY.

"Ce livre n'est aucunement de politique... Il est de caractère purement juridique... On voudrait... apporter une contribution à la théorie générale de la centralisation et de la décentralisation, c'est-à-dire à la définition et analyse du problème et à celles de ses solutions, envisagés tous deux sous le seul aspect juridique, comme objets de réglementations à décider ou en vigueur."

Bibliographie sommaire: p.[4].

- 279 Engelmann, Jean *WR K1X E57*
 Les testaments coutumiers au IV^e siècle. Paris, 1903.
 xiv+286p. Q.

FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES. WILLS.

Thesis (Doctorat ès Sciences juridiques)- Univ. de Paris.

"Nous aurons à examiner... l'Inspiration des testaments... la Jurisdiction compétente... la Forme... les Dispositions de fond... les Restrictions apportées par les Incapacités et les règles du Disponible et de la Réserve à la libéralité de tester."

Few bibliographical footnotes.

- 280 Esmein, A *WR K1G 9 E76*
 Histoire de la procédure criminelle en France, et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours.
 Paris, Larose et Forcel, 1882.
 xi+596p. O.

CRIMINAL PROCEDURE--HISTORY. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

Couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

"L'auteur prend la procédure inquisitoire à son origine au XIII^e siècle; il montre la justice royale se substituant à la justice féodale, la poursuite par le ministère public à l'accusation privé; enfin, la preuve par témoins au combat judiciaire, au serment, au jugement de Dieu. Il suit... le développement historique des institutions criminelles, et arrive jusqu'à l'Ordonnance de 1670, qui devait en être le Code définitif... Il a analysé ensuite les dispositions de cette Ordonnance... Reproduit... les attaques... dirigées pendant le XVIII^e siècle contre le système de l'Ordonnance. Dans la dernière partie... qui traite des lois de la Révolution et de l'instruction criminelle, l'auteur a indiqué ce qu'a exercé d'influence dans la législation nouvelle l'esprit de la législation ancienne qui a survécu à l'Ordonnance abolie de 1670."

Additions et Corrections: p.[590]-592.

Bibliography: p.x-xi, and in footnote-references.

- 281 Esmein, A *WR K21 E 76.2*
 Le mariage en droit canonique. 2^e éd. mise à jour par R. Génestal
 [et Jean Dauvillier]. Paris, Sirey, 1929-1935.
 2v. 0.

CANON LAW. MARRIAGE—ECCLESIASTICAL LAW.

"L'histoire d'un système juridique original et important. C'est le droit canonique étudié par un homme du dehors, qui l'envisage seulement en juriste et en historien."

Errata: v.2, p.[497].

Many bibliographical footnote-references.

- 282 Esmein, A [d'hémar] 1848-1913. *WR K 39L 4E 76.14*
 Cours élémentaire d'histoire de droit français [à 1789] à l'usage
 des étudiants de première année. 14^e éd. mise à jour par R. Génestal.
 Paris, Sirey, 1921.
 [xiv]+763p. port. 0.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

"Ce n'est pas... une histoire complète... il ne comprend... ni l'histoire de toutes les périodes, ni celle de toutes les institutions..."

Je commence... par l'étude des institutions romaines, telles qu'on les constate en Gaule aux IV^e et V^e siècles..."

... L'histoire du droit public et l'histoire des sources... à cet objet... le cours a été limité. Le but principal... de dégager par la méthode historique, la notion de l'Etat et ses attributs essentiels.

... Je n'ai pas dépassé l'ancien régime et me suis arrêté en 1788."

Many bibliographical footnote-references.

Continued by the Author's Précis élémentaire de l'histoire du droit français de 1789 à 1814; révolution, consulat, [et] empire. [No.283]

- 282.1 Esmein, A [d'hémar] 1848-1913. *WR K 39L 4E 76.15*
 Cours élémentaire d'histoire du droit français à l'usage des étudiants de première année. 15^e éd. mise à jour par R. Génestal.
 Paris, Sirey, 1925.
 [xv]+784p. 0.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

For details re contents see entry for the 14th ed. under No. 282.

Many bibliographical footnote-references.

Continued by the author's Précis élémentaire de l'histoire du droit français de 1789 à 1814; révolution, consulat [et] empire. [No.283]

283

Esmein, A[dhémar] 1848-1913. *WR K 396 4E 76 p*
 Précis élémentaire de l'histoire du droit français de 1789 à 1814;
 Révolution, Consulat [et] Empire. Paris, Sirey, 1911 (Nouveau tirage).
 viii+382p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY.

Continues the author's Cours élémentaire d'histoire du droit français... [No. 282]
Table des matières alphabétique très détaillée qui facilite les re-
 cherches.

Few bibliographical footnote-references.

3.7

Espinay, Gustave Marie, d'. 1829- *WR K 396 4E 77*
 De l'influence du droit canonique sur la législation française.
 Toulouse, Bonnal et Gibrac, 1856.
 304p. O. (Recueil de l'Académie de Législation de Toulouse [series])

CANON LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LAW AND RELIGION.

Couronné par l'Académie de Législation de Toulouse.

"L'Académie [en] 1854 mit au concours... .. un vrai travail aca-
 démique, caractérisant fidèlement, mais à grands traits, les divers
 éléments du Droit pontifical; exposant... ce que ces éléments ont appor-
 té à la formation de notre législation; ce qu'ils ont communiqué de plus
 important, par exemple, au mariage, à la constitution de la famille,
 au testament, aux théories générales des contrats et obligations, aux
 actions possessoires, à l'organisation judiciaire et aux formes de la
 procédure, au système général en matière de répression; et en défini-
 tive ce que le Droit canonique a fait de plus notable pour la moralisa-
 tion et la régularité de la vie juridique, pour le triomphe de l'équité
 et de l'unité."

"Toute société obéit... à certaines lois fondamentales, qui sont la
 base de son organisation... De tous les éléments qui composent la civi-
 lisation, le principe religieux est certainement le plus puissant, c'est
 lui qui donne à chaque époque historique un caractère particulier, une
 physionomie propre; c'est lui qui imprime dans la constitution sociale
 de chaque peuple les traces les plus profondes. De là l'immense influence
 que les religions ont exercée de tous temps sur la législation positive. ...

[Les] progrès accomplis par les sociétés modernes sous le rapport des
 institutions sociales, la supériorité morale de nos lois civiles sur
 celles de l'antiquité sont bien l'oeuvre du Christianisme... ..

Nous verrons quelles modifications [la législation civile] a subies
 sous l'influence des principes chrétiens.

Pour cela, nous considérerons la législation française à trois
 époques... .. à l'époque barbare... ensuite, pendant l'époque féodale
 ... enfin [durant les] trois derniers siècles...

... Nous verrons aussi les traces profondes que le Droit ecclésias-
 tique a laissé dans les lois modernes de la France."

Errata at end.

Bibliographical footnote-references.

- 284 Espinay, G[ustave Marie] d'. 1829. *WR K 39 L 20*
 Les réformes de la Coutume de Touraine au XVI^e siècle. [n.p., n.d.]
 243p. Q. (Mémoires de la Société Archéologique de Touraine [series]
 v.36).

COUTUME DE TOURAINE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Few bibliographical footnote-references.

- 285 Expilly, Claude, d.1636. *WR K 39 LT E96*
 Plaidoyez... ensemble plusieurs Arrests et Reiglemens notables du...
 Parlement [de Grenoble] 5^e éd. revue, aug., [et] corr... [et] diuisee
 en deux parties. Avec trois Tables... Lion, Rigaud, 1631.
 [xx]+450+[56]p. O.

FRANCE—LAW—RECUEILS. PLEADING.

Bound in white parchment.

L'auteur était orateur, jurisconsulte, historien et poète.

Indice des Auteurs alleguez en ce livre: 13p. following p.450.

- 286 Fabre, Georges *WR K 39 L 4 F 11*
 Le rabattement de décret et le rachat dans les provinces du Midi de
 la France; contribution à l'étude de la saisie réelle dans l'ancien
 droit. Toulouse, Eciuseau, 1937.
 182p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LANGUEDOC (FRANCE). SALE.

"Dans presque toutes les provinces, le décret ou jugement qui pro-
 nonçait l'adjudication en faveur de celui qui avait porté la plus
 forte enchère, prononçait définitivement et d'une façon irrévocable
 sur la saisie et la procédure qui l'avait suivie, en Languedoc le dé-
 biteur pouvait pendant un très long délai de plusieurs années, revenir
 sur ce décret et en demander le rabattement, c'est-à-dire racheter
 ses biens..."

"Mais avant cette étude... il nous a paru utile d'exposer les dif-
 férents recours possible contre un décret sous prétexte de nullité, de
 lésion ou de minorité, afin de montrer comment le rabattement se dis-
 tinguit d'eux et même des autres retraits... ou des rachats possibles
 en [d'autres Provinces]".

Sources et bibliograpy: p.[175]-180.

- 287 Fagniez, G [éd.] *WR K 39 LJ F14*
 Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au XV^e siècle.
 Paris, 1891.
 94p. O.

FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XVII (1890).

"La reconstitution des premiers registres, aujourd'hui perdus, du greffe civil du Chatelet."

- 288 Falletti, Louis *WR K 39 L 4 F 19*
Le retrait lignager en Droit coutumier français. Paris, Presses Universitaires de France, 1923.
527p. 0.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. SALE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Le retrait lignager est un droit consacré par la coutume, en vertu duquel les parents lignagers du vendeur d'un immeuble, agissant dans un certain délai après la vente, peuvent se substituer dans le contrat à l'acheteur étranger et le contraindre à leur délaïsser l'immeuble, à la condition de lui rembourser les sommes qu'il a versées, prix et loyaux-coûts...

... Rechercher son origine et son histoire, examiner son fonctionnement, décrire sa fin, tel est l'objet de cette étude."

Bibliography: p.[517]-522.

- 289 Fargeaud, J Philippe *WR K 2 N F 2 2*
De la preuve des reprises mobilières sous le régime de la communauté; évolution historique de la question, avec un commentaire de la loi du 29 avril 1924. Paris, Sirey, 1925.
347p. 0.

HUSBAND AND WIFE. PERSONAL PROPERTY. WOMEN—PROPERTY.

Thesis (Doctorat ès Sciences juridiques)- Univ. de Paris.

Bibliography: p.[337]-340.

- 290 Faussonagne, Jean *WR F 39 F 2 7*
L'apanage ducal de Bourgogne dans ses rapports avec la monarchie française (1363-1477). Lyon, "Salut Public", 1937.
331p. 0.

BURGUNDY (FRANCE). FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—HISTORY (1363-1477).

Errata: p.[1-2].

Pièces justificatives: p.[291]-321.

Bibliography: p.[323]-328.

291 Ferradou, André *WR K 39L 4F41*
 Le rachat des droits féodaux dans la Gironde, 1790-1793. Paris,
 Sirey, 1928.
 459+[4]p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. GIRONDE (FRANCE).

"Les décrets des 4-11 août 1789, qui avaient supprimé le régime féodal, avaient posé le principe du rachat... Le décret des 3-9 mai 1790 avait... déterminé le mode et le taux du rachat.

Les droits maintenus jusqu'au rachat, parmi lesquels figuraient surtout les cens et rentes, les champarts et les lods et ventes, étaient très importants: d'abord à cause du nombre des redevables, qui s'élevaient à plusieurs millions, ensuite à cause du revenu considérable que ces droits représentaient pour les ci-devant seigneurs et aussi pour l'Etat...

... Comment et dans quelle mesure cette loi a-t-elle été appliquée? Comment a-t-elle fonctionné?..."

Sources: p.[33]-43.

292 Ferrière, Claude de, 1639-1715 *WR K 35 LD F41*
 [La] jurisprudence du code de Justinian conférée avec les ordonnances royales, les coutumes de France et des décisions des cours souveraines. Paris, 1684. Chez Cochart,
 2v. Q.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. ROMAN LAW—CODES. COUTUME DE PARIS.

292.5 Ferrière, Claude de, 1639-1715. *WR K 39 LC F41 N.3*
 Nouveau commentaire sur la coutume de la prévosté et vicomté de Paris... Nouv. éd. rev., corr. et aug. par I.P. Sauvan d'Aramon... Paris, 1726. Chez Bienvenu,
 2v. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. COUTUME DE PARIS.

Vol. 1 - title page wanting.

293 Ferrière, Claude de, 1639-1715. *WR K 39 LC F41 n.5*
 Nouveau commentaire sur la coutume de la prévosté et vicomté de Paris... [5th ed.] Paris, Clouzier, 1741.
 2v. D.

COUTUMES DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

v.2 imprint: Paris, Saugrain, 1741.

"Nouvelle éd. rev., corr. et aug. par M. Sauvan d'Aramon..."

293.1 Ferrière, Claude de, 1639-1715 *WR K 39 LC F41 n.5 1751*
 Nouveau commentaire sur la coutume de la prévosté et vicomté de Paris... Nouv. éd. rev., corr. et aug. par Sauvan d'Aramon. Paris, Chez Legras, 1751. [incomplete holding]
 v.1 only. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. COUTUME DE PARIS.

Complete in 2v.

293.2

Ferrière, Claude de, 1639-1715. *WR K 39 LC F 41n.5 1762*
Nouveau commentaire sur la coutume de la prévôté et vicomté de Paris...
Nouv. éd. rev., corr. et aug. par Sauvan d'Aramon. Paris, Chez Knapen
[v.2 Chez Cellot] 1762.
2v. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. COUTUME DE PARIS.

293.3

Ferrière, Claude de, 1639-1715 *WR K 39 LC F 41n.5 1770*
Nouveau commentaire sur la coutume de la prévôté et vicomté de
Paris... Nouv. éd., rev., corr. et aug. par Sauvan D'Aramon... Paris,
1770.
2v. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. COUTUME DE PARIS.

293.4

Ferrière, Claude de, 1639-1715 *WR K 39 LC F 41n.6*
Commentaire sur la coutume de la prévôté et vicomté de Paris...,
avec les notes de Sauvan d'Aramon. Nouv. éd., rev., corr. et aug.
des Ordonnances récentes, et conforme à la Jurisprudence actuelle,
par J..... Av. au Parl. Paris, Chez Les Libraires Associés, 1783.
2v. D.

FRANCE—LAW—COUTUME, EDITS, ORDONNANCES. COUTUME DE PARIS.

293.11

[Ferrière, Claude de] *WR ELKN F 41.7*
La science parfaite des notaires, ou le moyen de faire un parfait
notaire... Nouv. [7^e] éd. rev., corr. et aug. par Claude-Joseph
de Ferrière. Paris, Chez Osmont, 1728.
2v. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. NOTARIAL LAW.

"Contenant les Ordonnances, Arrêts [et] Reglemens rendus touchant
la fonction des Notaires, tant Roiaux, qu'Apostoliques. Avec les
Stiles, Protocoles, Formules [et] Instructions pour dresser toutes
sortes d'Actes, suivant l'usage des Provinces de Droit Ecrit, [et]
de celles du Pais Coutumier, tant en Matière Civile que Beneficiale."

294

Ferrière, Claude Joseph de. 1680-1750
Dictionnaire de droit et de pratique... 2^d ed. Paris, Prudhomme,
1740. [incomplete holding]
v.1 only. Q.

FRANCE—LAW—DICTIONARIES.

Complete in 2v.

295 Ferrière, Claude Joseph de, 1680-1750
 Dictionnaire de droit et de pratique... 3^d ed. rev., corr. et aug.
 par H.^{XXX} . Paris, Saugrain, 1749.
 2v. Q.

FRANCE—LAW—DICTIONARIES.

296 Ferrière, Claude Joseph de, 1680-1750
 Dictionnaire de droit et de pratique... nouv. ed., rev., corr. et
 aug. par H.^{XXX} . Paris, Regnard et Demouville, 1771.
 2v. Q.

FRANCE—LAW—DICTIONARIES.

297 Ferrière, Claude Joseph de, 1680-1750
 Nouvelle introduction à la pratique contenant l'explication des termes
 de pratiques de droit et de coutumes... Nouv. ed. Paris, 1758.
 2v. D.

FRANCE—LAW—DICTIONARIES.

298 Unused number.

299 Feugère, Marius *WR D F 43*
 Les communautés de femmes dans la région d'Evreux aux XVII^e et
 XVIII^e siècles. Paris, Jouve, 1927.
 144p. Q.

CHARITIES. CHURCH HISTORY—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND
 ANTIQUITIES. NORMANDY (FRANCE). ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

"Les XVII^e et XVIII^e siècles virent se créer et se développer dans
 toute la France un grand nombre de Communautés de femmes qui se con-
 sacrèrent spécialement à l'enseignement et à la charité.

Le but... est d'examiner les conditions légales de fondation,
 d'existence et de développement de ces Communautés dans la région
 d'Evreux et plus exactement dans la partie du territoire qui cons-
 titue aujourd'hui le département de l'Eure."

Bibliography: p.[132]-134.

300 Filhol, René *WR K 39LC F47*
 Le premier président Christophe de Thou et la réformation des cou-
 tumes. Paris, Sirey, 1937.
 xv+301p. port. Q.

FRANCE—LAW—CUSTOMS, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—
 HISTORY AND ANTIQUITIES. THOU, CHRISTOPHE DE, 1508-1582.

"... La campagne de réformations de coutumes entreprise entre...
 1555 et 1582 par Christophe de Thou... Cette campagne, menée avec une
 remarquable continuité de vues au milieu des pires désordres politiques
 et sociaux, aboutit à la réformation d'une vingtaine de coutumes.

Notre intention est de suivre de bailliage en bailliage des commissaires royaux chargés de la rédaction des coutumes... leurs méthodes et leurs vues... quelle influence ils exercèrent sur le droit; ... [les] principaux problèmes que soulevèrent ces réformations."

Bibliography: p.[x]-xv.

301 Filleul, Paul *WR EM 76 F*

Le duc de Montmorency-Luxembourg, premier baron chrétien de France, fondateur du Grand Orient; sa vie et ses archives; préface de Bernard Fay. Paris, Labergerie [1939].

332p. illus., port., plates, facsim. O. (L'Âge de la révolution, v.2).

FRANCE—HISTORY (REVOLUTION, 1789-1803). FREEMASONS. LUXEMBOURG,++ HISTORY. MONTMORENCY—LUXEMBOURG, ANNE CHARLES SIGISMOND, DUC DE LUXEMBOURG, 1721-

"Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, fut un très grand seigneur. L'un des derniers rejetons d'une race antique, illustre et chevaleresque, il ajouta encore à la notoriété de sa Maison en prenant une part éclatante aux deux grandes Révolutions qui bouleversèrent la France et l'univers au XVIII^e siècle: la Révolution intellectuelle et la Révolution politique. [Il] fut le fondateur du Grand Orient de France, en 1733. Il fut le président de la Chambre de la Noblesse au début des Etats Généraux, en ... 1789."

Bibliographical references in the Notes: p.303-309.

302 Mélanges Fitting. Montpellier, Imprimerie Générale du Midi, 1907-1908.

2v. O. *WR K 35 L 9 M 48 F*

CANON LAW. FITTING, HERMANN, HEINRICH, 1831-1918. ROMAN LAW.

"LXXV^e anniversaire [du] professeur Hermann Fitting."

Contient des études de droit romain postérieur au IV^e siècle après Jésus-Christ, ordo droit canonique.

Additions et corrections: v.1, p.[479]-481, and v.2, p. [737]-746.

Bibliographie des oeuvres de Fitting: v.1, p. [xvii]-xx.

Many bibliographical footnote-references.

Contents:

v.1. Appleton, Ch. La loi Ex parte et la quatrième leçon de Duzoulin à Dôle.

Arno, C. Di una interpolazione certa nella c.4 de periculo et comodo rei venditae (Cod. 4, 48).

Audibert, A. L'expression "civilis in factum", son caractère byzantin.

Altamira, R. Les lacunes de l'histoire du droit romain en Espagne.

Basta, E. Le glosse di Montepandone e di Pesaro al Codice giustiniano.

Brandileone, Fr. La stipulatio nelle carte italiane del medio evo.

Brugi, B. Hereditatis petitio de inofficioso secondo i contemporanei di Giustiniano.

Cailleur, E. Henri de Satines, official de la Cour de Lyon au XIII^e siècle et sa bibliothèque.

- Caillemar, R. Un fragment de positiones en cour d'église dans la seconde moitié du XIII^e siècle.
- Carlyle, A.-J. The theory of the source of Political Authority, in the Mediaeval Civilian to the time of Accursius.
- Chénon, E. Le droit romain à la Curia Regis de Philippe-Auguste à Philippe le Bel.
- Chiapelli, L. Frammenti del Digesto ed una raccolta di definizioni in una collezione canonica de principio del secolo XII^o.
- Ciccaglione, F. Il diritto romano nelle consuetudini delle città di Sicilia.
- Clark, E.-C. Jus and Lex.
- Cornil, G. La protection possessoire dans les leges romanae barbarorum.
- Conrat, M. Zur Kultur des Römischen Rechts im Westen des Römischen Reichs im vierten und fünften Jahrhundert nach Christi.
- Duquesne, J. La contexture générale de la cautio judicatum solvi.
- Esmein, A. L'unanimité et la majorité dans les élections canoniques.
- Flach, J. Le droit romain dans les chartes du IX^e au XI^e siècle.
- Del Giudice, P. Sulla questione della unità o dualità del diritto in Italia sotto la dominazione ostrogota.
- Jobbé-Duval, E. La nature de la querela inofficiosi testamenti selon les jurisconsultes byzantins.
- Thamer, Fr. Das Kapitel Tua nos, Decr. Greg. IX. l. IV. t.I, c.26.
v. 2.
- Hoermann, W. v. Ueber die Entstehungsverhältnisse des sogen. Poenitentiale Pseudo Theodori.
- Jeanton, G. Contribution à l'étude de la limite des pays de droit écrit et de droit coutumier dans le ressort du Parlement de Bourgogne. Une rectification à la carte des pays de droit écrit et de droit coutumier de Klimrath (avec une planche hors texte).
- Leicht, P.S. Formulari notarili nell'Italia settentrionale.
- Leonhard, R. Ein Papyrus aus der Zeit des spätromischen Prozessrechts [Amherst Pap. II, 27].
- Liebermann, F. Einleitung zum Statut der Londoner Friedensgilde unter Aethelstan.
- Martin, O. Note sur le De origine jurisdictionum attribué à Pierre Bertrand.
- Monnier, H. La nouvelle XX de Léon le Sage.
- Pescatore, G. Die Stellungnahme des Irnerius zu einer Lehnrechtlichen Frage.
- Stouff, L. L'interpretatio de la loi romaine des Wisigoths dans les formules et les chartes du VI^e au XI^e siècle.
- Tanassia, M. Lanfranco, arcivescovo di Canterbury, e la scuola Pavese.
- Testaud, G. Recherches sur l'Ecole de droit d'Orléans. Une repetitio de Guillaume de la Chapelle sur le titre de procuratoribus, X, l, 38.
- Girard, P.P. Le manuscrit des Gromatici de l'évêque Jean du Tillet.
- Acher, J. Six disputationes et un fragment d'une repetitio orléanaise.
- Baviera, G. Il fr. 35 MD. XXVII, 9 e la sua interpolazione. Contributo alla storia dell'enfiteusi.
- Genuardi, L. Il papa Eugenio III e la cultura giuridica in Roma.
- Hinojosa, E. de La réception du droit romain en Catalogne.
- Meynial, E. Notes sur la formation de la théorie du domaine divisé (domaine direct et domaine utile) du XII^e au XIV^e siècle dans les romanistes. Etude de Dogmatique juridique.
- Riccobono, S. Il valore delle collezioni giuridiche bizantine per lo studio critico del Corpus iuris civilis.

- Vinogradoff, P. Romanistische Einflüsse in angelsächsischen Recht: das Buchland.
- Zocco-Rosa, A. D'une nouvelle palingénésie des Institutes de Justinien.
- Van Wetter, P. Le droit romain et Beaumanoir.
- Erman, H. Zur Behandlung der Aktionen in den nachklassischen Rechtsbüchern.
- Litten, F. Ueber Lo Codi und seine Stellung in der Entwicklungsgeschichte des Culpa-Problems.
- Fleischmann, M. Ueber den Einfluss des römischen Rechts auf das deutsche Staatsrecht. Einleitende Erörterungen.
- Gaudenzi, A. Il tempio della Giustizia a Ravenna e a Bologna e il luogo in esso tenuto dal diritto longobardo.

303 Flach, Jacques [Geoffroi] 1846- *WR K39L 4 F59*
 (Les) origines de l'ancienne France, 10e et 11e siècles. Paris, 1886-1917.
 4 vols. O.

FRANCE—HISTORY (10th -11th c.) FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Publisher varies.

Sources et bibliographies: v.1, p.[25]-46⁵. v.2, p. [5]-13, v.3, p.[13]-50.

Contents: v.1, Le régime seigneurial.— v.2, Les origines communales. La féodalité et la chevalerie.— v.3, La renaissance de l'Etat. La Royauté et le Principat.— v.4, Les nationalités régionales. Leurs rapports avec la Couronne de France.

~~Publisher varies.~~

304 Fleury, Claude. 1640-1723 *WR K1GE F63*
 Institution au droit ecclésiastique. Nouv. éd., rev. et aug. de Notes, d'une Table des Loix ecclésiastiques, et d'un Catalogue des principaux Livres qui traitent du Droit ecclésiastique, par Boucher d'Argis. Paris, Chez Hérisseant, 1767.
 2v. D.

CANON LAW—BIBLIOGRAPHY. ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

"Cet ouvrage... parut d'abord... [à l'insu de l'auteur] sous le nom de Charles Bonel... en 1677 et 1679... Fleury le fit imprimer sous son nom en 1687... L'ouvrage a été mis à l'index par... Rome." (Camus. Bibliothèque choisie... 5^e ed. par Dupin. 1832. p.489).

L'auteur "explique sommairement les Règles de la Discipline de l'Eglise par rapport à l'usage...^{et} au maximes de France..."

V. 2 comprend aussi:

Mémoire des affaires du clergé de France [composé en 1680]; p. 233-257. -

Table chronologique des loix ecclésiastiques, p. 259-337.-

Bibliothèque choisie, ou Catalogue des principaux livres d'histoire ecclésiastique et de droit canonique, p. 338-452.-

Le Merre, Pierre [d.1728]. Ordre qu'on peut garder dans l'étude du Droit canonique de France, p. 455-466. "...Ce mémoire doit être considéré comme un accessoire nécessaire à l'Institution au Droit Ecclésiastique."

Analytics

Fleury, Claude, 1640-1723

Mémoire des affaires du Clergé de France [composé en 1680] (In his Institution au droit ecclésiastique... 1767. v.2, p.233-257).

Le Merre, Pierre, d. 1728

Ordre qu'on peut garder dans l'étude du Droit Canonique de France. (In Fleury, Claude. Institution au droit ecclésiastique. Nouv. éd... par Boucher d'Argis, 1767. v.2, p.455-466).

05 Caquère, François, 1640-1723

WR EF 63 G15

La vie et les œuvres de Claude Fleury (1640-1723); préface de... [Eugène-Louis] Julien. Paris, de Gigord, 1925. ix+515p. port. 0.

FLEURY, CLAUDE, 1640-1723.

"Langues et littératures anciennes et modernes, jurisprudence, philosophie, pédagogie, Ecriture sainte, histoire universelle, profane et religieuse: en quelle branche du savoir ne se distingua-t-il pas?

Jurisconsulte, critique littéraire, précepteur des princes, historien de l'Eglise: il mérita à chacun de ces titres un nom illustre."

Bibliography: p. [499]-508.

06 Fleury, Jean

WR KLGE F 635

Recherches historiques sur les empêchements de parenté dans le mariage canonique des origines aux Fausses Décrétales [au milieu du IX^e siècle] [Paris] Sirey, 1933.

289p. 0.

ECCLESIASTICAL LAW. MARRIAGE—ECCLESIASTICAL LAW.

"... Histoire mouvementée... un aspect de la vie morale du peuple chrétien... Les phases de la pénétration de certaines lois romaines par la doctrine chrétienne... Un assainissement des mœurs du Bas-Empire, vainement tenté par les Empereurs païens. [L'auteur] jugera de la décomposition du monde romain en constatant, aux temps barbares, ce qui reste d'une civilisation jadis si brillante. Il comprendra comment l'Eglise romaine, au cours des VIII^e et IX^e siècles, a repris à la tête des Eglises la place que Rome occupait autrefois à la tête de l'Empire..."

Bibliography: p.[274]-283.

307 Fliche, Augustin, *WR F30 F64*
 La chrétienté médiévale (395-1245 [de la mort de Théodose à la mort d'Innocent IV]). Paris, de Boccard, 1929.
 xviii+501p. O. (Histoire du monde [series] 7).

BYZANTINE EMPIRE. CHURCH HISTORY. EUROPE—HISTORY (395-1245).

308 Fliche, Augustin *WR D F64*
 La querelle des investitures. Paris, Aubier, Editions Montaigne [1946].
 221p. O. (Les grandes crises de l'histoire).

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY. EUROPE—HISTORY (1076-1250).

"La querelle des investitures a mis aux prises, à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, l'Eglise et les seigneurs laïques, la papauté et les rois d'Occident; terminée, au moins dans son principe, sous le pontificat de Calixte II (1119-1124), elle a été l'occasion, sinon la cause, de la grande lutte du Sacerdoce et de l'Empire qui, de 1076 à 1250, a opposé la royauté germanique et le Saint-Siège... Elle offre avant tout un caractère juridique et gravite autour du mode de désignation des personnes ecclésiastiques, évêques dans les diocèses, curés dans les paroisses."

Bibliography: p.[217]-221.

309 Fliche, Augustin *WR D F64 r*
 La réforme grégorienne III. L'opposition antigrégorienne. Louvain, Spicilegium Sacrum Lovaniense, 1937.
 vii+367p. Q. (Spicilegium Sacrum Lovaniense [series] 16).

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY.

At head of title: Univ. Catholique et Collèges Théologiques... de Louvain.

"... L'œuvre accomplie par le pape Grégoire VII... [a] suscité de violentes réactions: la réforme morale, par laquelle le pontife a voulu imposer la pratique du célibat au clergé occidental, a soulevé les clameurs des prêtres 'nicolaïtes'; la centralisation ecclésiastique a été mal accueillie par un épiscopat peu préparé à recevoir des nouvelles directions romaines; enfin et surtout la déposition du roi de Germanie Henri IV, lors du concile de Mars 1080, a donné naissance à un schisme qui se prolongera au-delà de la mort de Grégoire VII (...1085). Ce sont là autant de formes de l'opposition antigrégorienne'...

Cette opposition n'est pas seulement une opposition de fait... Elle s'incarne aussi dans des œuvres littéraires où sont condensés les griefs de ceux qui, à des titres divers, ont été atteints par les décrets réformateurs et qui ont voulu justifier leur insoumission par des arguments juridiques ou canoniques.

... Elle sont à l'origine de toute une série d'idées nouvelles aussi bien sur le pouvoir impérial et royal que sur la constitution de l'Eglise. En face des théories grégoriennes sur les rapports du Sacerdoce avec les pouvoirs laïques s'est dressé une théorie de l'absolutisme monarchique... tandis qu'à l'intérieur de l'Eglise un rude assaut sera livré à l'autorité pontificale telle que la concevait Grégoire VII et que l'on recherchera les moyens d'en limiter l'exercice."

Bibliography: p.[339]-345.

310 Fliniaux, André WR KLY FL4

Le système des parentèles comme mode de dévolution de la succession ab intestat (Etude de droit civil comparé) Paris, Librairie Nouvelle de Droit et de Jurisprudence, 1906.

216p. Q.

COMPARATIVE LAW. GERMANY—LAW—HISTORY. INHERITANCE AND SUCCESSION.

"Une personne meurt sans avoir fait de testament: Auxquels de ses parents va être dévolue la fortune qu'elle laisse?"

"La question du mode de dévolution de la succession ab intestat, tranchée par le Bürgerliches Gesetzbuch [1896, came into force in 1900] d'une façon si originale... c'est elle qui fixe notre choix.

Notre intention première était donc de faire du droit allemand moderne... Nous nous réservions toutefois de rechercher... les origines du système... et, d'autre part, nous nous proposons de comparer les dispositions du Code allemand avec celles de notre Code civil..."

"... Nous ne pouvions pas laisser de côté le projet de Code civil suisse, ni le projet de Code civil hongrois, qui au mérite de l'actualité joignent celui d'être d'une grande valeur pratique et scientifique."

Bibliography: p.[5]-11.

310.4 Foignet, René, 1864- WR K39L 4F 69.10

Manuel élémentaire d'histoire du droit français... 10^e éd. rev. corr. et aug. Paris, Rousseau, 1922.

422+xixp. map, fold. tables. D.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"A l'usage des étudiants en droit de première année, suivi d'un résumé en tableaux synoptiques et d'un recueil méthodique des principales questions d'examen."

Quelques dates de l'histoire du droit: p.[371].

310.5 Foignet, René, 1864- WR K39L 4F 69.11

Manuel élémentaire d'histoire du droit français... 11^e éd. rev., corr. et augmentée. Paris, Rousseau, 1926.

440p. map. D.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Suivi d'un recueil méthodique des principales questions d'examen. Quelques dates de l'histoire du droit: p.[399].

311 Fotino, Georges *WR K 595L 4F82*

Contribution à l'étude des origines de l'ancien droit coutumier roumain; un chapitre de l'histoire de la propriété au Moyen-âge...; préface de H. Iorga. Paris, Librairie de Jurisprudence Ancienne et Moderne, 1926.

460p. 2 facsims. O.

PROPERTY—LAW. RUMANIA—LAW—HISTORY.

Annexes. Pièces justificatives: p.[427]-452.

Bibliography: p. 191-35.

312 Fougères, Alain *WR K 39L 4F821*

Les droits de famille et les successions au pays basque et en Béarn d'après les anciens textes; contribution à l'étude de l'histoire du droit privé. Bergerac, Imprimerie Générale du Sud-Ouest, 1938.

459p. fold. map. Q.

BASQUE LAW (PYRENEES). BERN (FRANCE). FAMILY. INHERITANCE AND SUCCESSION. PYRENEES..

Thesis (Doctorat en Droit).- Univ. de Paris.

"Il existe chez tous les peuples des particularités à recueillir sur les droits et la capacité des femmes, la puissance paternelle, la puissance maritale, sur le régime du mariage, sur l'ordre des successions, la faculté de disposer et de tester: mais il est rare de rencontrer sur ces divers objets une législation complète présentant un intérêt semblable à celui des anciennes lois basques. Celle-ci, dit un auteur, 'diffèrent essentiellement de leurs voisines; elles s'écartent du droit celtique, tranchent avec la loi romaine du midi de la France, avec la loi wisigothe de l'Espagne, avec le droit féodal de l'Europe entière.'"

Bibliography: p.[451]-454.

313 Fournel [Jean-François] 1745-1820. *WR K 39L 4F82*

Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris, depuis S. Louis [1250] jusqu'au 15 octobre 1790. Paris, Chez Maradan, 1813.

2v. O.

BAR ASSOCIATIONS.

~~FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LAWYERS—FRANCE. PARIS: BARREAU.~~

Few bibliographical footnotes.

314 Fournel [Jean-François] 1745-1820. *WR K 39LN F82*

Traité de la séduction, considérée dans l'ordre judiciaire. Paris, Chez Demonville, 1781.

xvi+462p. D.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804. WOMEN—LAW.

315 Fournier, Edouard *WR GE F82 D1*

Nouvelles recherches sur les curies, chapitres et universités de l'ancienne Eglise de France. Arras, Nouvelle Société Anonyme du Pas-de-Calais, 1942.

CANON LAW. CHURCH HISTORY—FRANCE.

Bibliographical footnote-references.

- 316 Fournier, Edouard *WR D F 82*
 Les origines du vicaire général; étude d'histoire et de droit canon, avec documents inédits et lettre-préface de l'évêque d'Arras. Paris, Picard, 1922.
 153p. Q.

CANON LAW. CHURCH HISTORY.

Bibliographical footnote-references.

- 317 Fournier, Marcel *WR K 39 L 4 F 8 2 3*
 Essai sur l'histoire du droit d'appel, suivi d'une étude sur la réforme de l'appel. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1881.
 iiv+344p. Q.

APPEALS. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ROMAN LAW.

I^{ère} Partie.— Droit romain.— II^{ème} Partie.— Droit français.
 Bibliography at beginning of each "livre", in footnotes.

- 318 Fournier, Paul, 1853-1935. *WR KLGE F 8 2 h*
 Histoire des collections canoniques en Occident depuis les Fausses Décrétales [au milieu du IX^e siècle: 846-852 ?] jusqu'au Décret de Gratien [1140, published probably in 1148], [par] Paul Fournier [et] Gabriel Le Bras. Paris, Sirey, 1931-1932.
 2v. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit [series] nos.4-5).

CANON LAW. CHURCH HISTORY.

~~Bound in red half-leather.~~

v.1. De la réforme carolingienne à la réforme grégorienne [mais il débute par un long chapitre préliminaire où Le Bras a exposé le développement des collections canoniques jusqu'au milieu du IX^e siècle].

v.2. De la réforme grégorienne au Décret de Gratien.

"L'histoire des collections canoniques, ce n'est pas seulement la description minutieuse de leur contenu, la recherche de leurs sources et de leurs filiations; c'est aussi et surtout l'explication, par les circonstances historiques générales, de leur naissance, de leurs tendances profondes et de leur influence."

Corrections et additions: v.2, p.[363]-366.

Table des collections: v.2, p.[367]-373.

Bibliographie des travaux de Paul Fournier et de Gabriel Le Bras sur les collections canoniques antérieures au Décret de Gratien: v.1, p.[xi]-xv.

Bibliographical footnote-references.

- 319 Société d'histoire du droit, Paris, ed. *WR K 11 9 5 6 7 8*
 Mélanges Paul Fournier. Paris, Sirey, 1929.
 lxiv+812p. port. Q. (Bibliothèque d'histoire du droit [series] no.1)

ANCIENT LAW. ARRAS (FRANCE). ASSISES DE JERUSALEM. CARDONA, PIERRE DE, CARDINAL, 12th c. EGYPT—LAW. CANON LAW. FEUDALISM. FLANDERS (FRANCE). FOURNIER, PAUL, 1853-1935. FRANCE—HISTORY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LA HAMAIDE, VINCENT DE: ART DE CONTRACTER ET DE TESTER. (LIEGE, 1683). LANGRES (FRANCE). LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ROMAN LAW. ROUEN (FRANCE). ROMANIA—LAW—HISTORY.

Volume offert à Paul Fournier [1853-1935] à l'occasion de sa 75^e année atteinte.

57 contributions.

Bibliographie des travaux de Fournier: p. [xxix]-Lxiv.

Many bibliographical footnote-references.

Contents:

- Appleton, Ch. L'affranchissement vindicta ne s'appliquait anciennement qu'aux esclaves pour dettes.
- Berlière (Dom Ursmer). Le droit de gîte épiscopal lors d'une joyeuse entrée.
- Boyer, G. Notes sur la jurisprudence toulousaine du XV^e siècle en matière de privilegium fori.
- Buckland, W.W. D. XLIV.2. 21. 3, and res judicata.
- Champeaux, E. Quelques observations qui doivent précéder une étude du personat au XI^e siècle.
- Collinet, Paul. Justa causa et bona fides ^{dans} ~~et~~ l'usucapion d'après les Institutes de Gaius.
- Cornil, G. Cause et conséquences de l'apparition tardive de l'animus novandi.
- Cuq, Edouard. Les lois d'Auguste sur les déclarations de naissance.
- Dandet, Pierre. Le livre d'audiences de la cour d'un bas-justicier en Gévaudan au XIV^e siècle.
- Dillay, Madeleine. Le "service" annuel en deniers des fiefs de la région angevine.
- Dumas, Auguste. Dieu nous garde de l'et coetera du notaire.
- Dupont-Ferrier, Gustave. Le rôle des commissaires royaux dans le gouvernement de la France spécialement du XIV^e au XVI^e siècle.
- Duquesne, J. L'in integrum restitutio ob dolum.
- Espinas, G. Les manants dans le droit urbain en Flandre au moyen âge.
- Falletti, L. Note sur l'emploi du terme forma dans les textes juridiques.
- Fliniaux, A. L'évolution du concept de clause pénale chez les canonistes du moyen âge. (Origine des art. 1152, 1226 et ss. du Code civil français)
- Fournier, Pierre-Fr. Rectifications d'actes de l'état civil par les administrations du département du Fay-de-Dôme entre 1792 et 1802.
- Ganshof, F.-L. Depuis quand a-t-on pu, en France, être vassal de plusieurs seigneurs?
- Garaud, M. Les Coutumes poitevine et angoumoise de la donation par provision de corps.
- Génestral, R. La patrimonialité de l'archidiaconat dans la province ecclésiastique de Rouen.
- Gessler, J. Notes sur le droit d'arsin ou d'abattis.
- Grand, Roger. Le conflit de la Coutume et du droit écrit dans la reconnaissance d'une commune d'Auvergne au XIII^e siècle.
- Grandclaude, M. Liste d'assises remontant au premier royaume de Jérusalem (1099-1187).

- Harsin, P. Un précurseur liégeois de Donat: Vincent de la Hammeide.
- Haskins, Charles H. Formulary of the officialité of Rouen.
- Kan, J. Van. L'unification du droit et les résistances des juriconsultes sous l'ancien régime.
- Lagarde, Georges de. Sur l'interprétation d'un texte d'Aristote.
- Le Bras, Gabriel. Les deux formes de la Dacheriana.
- Lemaire, A. Origine de la règle "Mallum sine dote fiat conjugium".
- Lepointe, G. A qui incombe la charge de la portion congrue.
- Lesne, Mgr. Proebenda. Le sens primitif du terme prébende.
- Lévy-Bruhl, H. Note sur l'assistance obligatoire en cas d'incendie. (D'après quelques textes septentrionaux de la première moitié du moyen âge).
- Lot, Ferdinand. La Vita Viviani et la domination wisigothique en Aquitaine.
- Lyon, Ernest. Un manuscrit inédit de Beaumanoir.
- Martin, Olivier. La nomination aux offices royaux au XIV^e siècle d'après les pratiques de la chancellerie.
- Martroye, F. L'affaire Indicia. Une sentence de saint Ambroise.
- Meylan, Ph. Les statuts réels et personnels dans la doctrine de du Moulin.
- Meynial, E. Note sur l'histoire du dol et de la violence dans les contrats dans notre ancien droit français.
- Monier, Raymond. L'administration et la condition juridique des habitants de la ville d'Arras au XII^e siècle.
- Mor, C.-G. Di un trattato di Floro di Ibone sui privilegi de chierici.
- Naber, J.-C. De "Petri exceptionum" patria et annis.
- Nicolau, Mathieu G. Les dispositions d'origine romano-byzantine dans le Code civil roumain.
- Ferrot, Ernest. Le Registrum Curie officialis Lingonensis.
- Petot, P. La Commende personnelle.
- Pirenne, J. Essai sur l'évolution du droit de famille en Egypte sous l'Ancien Empire.
- Pirenne, R. De l'interdiction des fous et des prodiges dans l'ancien droit coutumier français.
- Radin, Max. Caput et ἄσμα.
- Regnault, Henri. L'insinuation des actes emportant transfert de propriété à titre onéreux dans l'ancien droit français.
- Senarclens, A. De La maxime "Preteritum debet esse verum, certum, iustum".
- Tarré, Jean. Sur les origines arlésiennes de la collection canonique, dite Hispana.
- Thibault, P. Essai de solution du problème des Colliberti.
- Thomas, Paul. Le "Wienenchement" au XIII^e siècle dans quelques communautés rurales.
- Valls-Taberner, F. Le juriste catalan Pierre de Cardona, cardinal de l'Eglise romaine sous Alexandre III.
- Viard, P.-P. Les protestants français et la dime au XVII^e siècle.
- Visscher, Fernand de. La Lex Poetelia Papiria et le régime des délits privés au V^e siècle de Rome.
- Westrup, C.-W. Le "roi" de l'Odyssee.
- Zulueta, F. de. L'histoire du droit de l'antiquité.

319.10

France. Archives nationales. *WR ZW F84*
 Etat des inventaires des Archives Nationales au 1^{er} janvier 1914.
 Paris, Imprimerie Nationale, 1914.
 xii+30p. Q.

~~FRANCE~~ ARCHIVES. BIBLIOGRAPHY. FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS.

At head of title: Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. - Direction des Archives.

"Dès 1849 le Garde général des Archives nationales demanda à ses collaborateurs de dresser la liste des inventaires et des moyens de recherche utilisables dans chaque section et une sorte de devis des lacunes à combler..."

"Le présent Etat des inventaires... est le septième ou le huitième essai de ce genre qui ait été entrepris et le second qui ait été publié." [le 1^{er} en 1902].

"Les répertoires exécutés depuis plus d'un siècle aux Archives nationales, par les archivistes, forment... la masse principale..."

[Ces] répertoires sont de types très divers: états sommaires, répertoires numériques, inventaires sommaires, inventaires chronologiques, inventaires analytiques (avec ou sans transcriptions in extenso), tables alphabétiques et analytiques, etc."

320

France. Laws, statutes, etc. *WR F39 9F84*
 Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France [ed. by]
 Académie des Inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie Nationale,
 14v. Q. 1908-1949 [incomplete holding]
 CHARTERS.
 FRANCE—HISTORY (814-1206). FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS.

~~4 of the vols. unbound.~~

Travail envisagé dès le début des travaux de l'Académie, réalisé après 1893 (par règnes).

Additions et Corrections at end of vols.

Library has:

Recueil des Actes de [chaque vol. porte ce titre]

Philippe I^{er} (1059-1108) 1908. lxxv+566p. plates, facsims.

Lothaire et Louis V (954-987) 1908. lvi+182p. plates, facsims.

Louis IV (936-954) 1914. ccl+151p. plates, facsims.

Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie (ce recueil concerne seulement les affaires de France).

Introduction. 1909. xix+570p.

Accompagné d'un Atlas de trente planches [+8p. d'explication]

~~see~~ in separate, large sized folder.

Bibliographie: p.[v]-xix.

Tome I 1916. vii+587p.

Tome II 1920. vi+465p.

Tome III (Tables) 1927. 270p.

Philippe, Auguste.

Tome I (1179-1194) 1916. xvi+574p.

Tome II (1194-1206) 1943. xxviii+552p.

Tome III (1206-) missing

Roi de Provence (855-928) 1920. lviii+155p. plates, facsims.

Pépin I^{er} et Pépin II, rois d'Aquitaine (814 à 848) 1926. ccviii+353p.

Charles III le Simple.

Introduction et Table. 1949. cxii+^{Actes}307-385. plates, facsims.

Tome I (Texte) 1940. 306p.
 Charles II le Chauve.
 Tome I (840-860) 1943. xiii+564p.
 [Tome II missing.]

321 France. Conseil d'Etat. *WR JV 39 F84*
 Inventaire des arrêts du Conseil du Roi (Novembre-Décembre 1760)
 par Alexandre Tharasse. Paris, Rosay, 1938.
 xx+183p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—POLITICS AND GOVERNMENT (LOUIS XV).

Thesis (Doctorat en Droit). - Univ. de Paris.

"De toutes les affaires qui venaient au Conseil du Roi, les plus importantes étaient celles relatives aux questions de finances. Le nombre des décisions rendues sous le couvert du Conseil des Finances suffirait à lui seul à le faire comprendre..."

... Les organes de gouvernement et d'administration du Conseil qui s'occup[aient] des questions financières... comprenaient: des bureaux ordinaires et extraordinaires, une petite et une grande Direction des Finances, un Conseil d'Etat et Finances et un Conseil Royal des Finances...

En réalité, on doit distinguer deux organes principaux: le Conseil d'Etat, Finances et Direction et le Conseil Royal des Finances. Ces deux Conseils ne sont pas sur le même pied. Ils ne siègent pas au même endroit à Versailles...

Nous allons voir... le rôle en matière financière des différents organes du Conseil... [p.vi-xx]"

Inventaire des arrêts...:p. 2-171.

321.10 France. Laws, statutes, etc.

Ordonnances des roys de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Avec des renvoys des unes aux autres, des sommaires, des observations sur le texte et cinq tables, la 1^{re} des Pâques, la 2^e des Ordonnances par ordre de date, la 3^e des matières, la 4^e des Noms des personnes, et la 5^e des Noms des lieux. Paris, Imprimerie Royale, 1723-1849. [incomplete holding]
 v.1-11, 16, 19-21. F.

FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS

FRANCE—HISTORY (1051-1422, 1463-1467, 1482-1514). / FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—RECUEILS. ORDONNANCE DES ROYS DE FRANCE DE LA TROISIEME RACE.

[See notes re the above collection on following page.]

Pardessus [J] M

Ordonnance des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, vingtième volume, contenant les ordonnances rendues depuis le mois d'avril 1486 (lisez 1487) jusqu'au mois de décembre 1497, par... le marquis de Pastoret... [Paris, Imprimerie Royale, 1842]
 16p. Q.

Extrait du Journal des Savants, Mars 1842.

Dans cet article Pardessus parle en détail du 20^e volume, mais il nous donne l'histoire et fait le critique de toute la collection aussi.

Il doit être lu avant d'entreprendre une recherche dans la collection.

Le compte des volumes précédents (1-19) avait été rendu, dans le Journal des Savants de 1822, 1829 et 1835, par Reynouard.

---Table chronologique des ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'au règne de Louis XII inclusivement, suivie d'une table alphabétique pour en faciliter l'usage... Paris, Imprimerie Royale, 1847. viii+607p. 7.

Par la publication de cette table, celle publiée à 1757, est devenue complètement inutile.

L'utilité de la table de 1847, ci-haute mentionnée, est décrite en détail dans la préface.

Dans la table chronologique, p.[1]-536, les documents sont placés suivant leurs dates. L'objet de la table alphabétique, p.[537]-607, est uniquement d'aider à retrouver sans peine chaque document, tel qu'il est indiqué dans la table chronologique, et non à faire connaître minutieusement et s i g i l l a t i m tout ce qui est traité en détail dans ces documents.

A la page 536 on trouve une "Table du commencement et de la fin des règnes", à partir de 987 A.D. (Hugues Capet) jusqu'à 1515 A.D. (Louis XII).

[The following notes relate to the collection: Ordonnances des roys de France... entered on preceding page.]

La collection des lois de la première et de la seconde race a été publiée en 1667 (1677?) à Paris par Baluze, en 2 vol. in-fol., sous le titre: Capitularia regum Francorum...

"Le recueil [des ordonnances des roys de France de la troisième race...] est connu sous le titre d'Ordonnances du Louvre. Il a fait tomber absolument les anciens recueils, qui ne servent plus aujourd'hui que pour les ordonnances des temps qui ne se trouvent pas encore compris dans la collection du Louvre.

Pour ces temps que la collection du Louvre n'a pas atteints, il n'existe point de collection complète, et il est difficile d'y suppléer par des collections partielles. Ces collections sont de trois genres: 1^o. générales pour toute la France où, si l'on veut, destinées à rassembler des ordonnances qui formaient le droit commun; 2^o. propres à certaines provinces, ou collections d'ordonnances enregistrées dans un parlement ou autre cour souveraine dénommée; 3^o. propres à certaines corporations ou à certaines objets." (Casus - Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit. 1832. p.208).

La préface du 1^{er} vol. des Ordonnances... contient de bonnes notes sur les anciens recueils d'ordonnances de la troisième race.

Éditeurs des Ordonnances....:

- v.1 - [Eusèbe] de Laurière
- v.2 - [Eusèbe] de Laurière et Denis-François Secousse.
- v.3-8 - Denis-François Secousse.
- v.9 - Denis-François Secousse et de Vilevault.
- v.10-11 - de Vilevault et [Louis-Georges-Oulard Feudrix] de Bréquigny.
- v.16,19-20 - [Emmanuel Claude-Joseph-Pierre] de Pastoret.
- v.21 - J.M. Pardessus.

Les préfaces de la plupart des volumes forment des dissertations intéressantes sur divers points du droit français. Afin de tirer l'attention à ces préfaces, nous en mentionnons quelques-unes.

Dans la préface du premier v., Laurière a expliqué l'origine et les principes du droit français, sur les matières telles que les Amortissements, les Francs-fiefs, et la simple Noblesse, le Droit d'Aubaine, le Droit de Bâtardise, le Frerage et le Parage, les Guerres privées, les Duels, ou gages de Bataille, les Inalienations du Domaine de la Couronne, et la revocation de ce qui en avait été aliéné.

Ces observations servant de fondement aux préfaces des volumes suivantes où on a marqué sur chacun des points les changements qui y ont été introduits successivement par les Ordonnances et à qui on a joint quelques éclaircissements sur les matières additionnelles, par exemple Monnaie, Bourgeoisie etc., à mesures qu'elles se présentaient dans les volumes suivants.

Dans quelques-uns des volumes il y a une Table contenant pendant une période de temps, année par année, les prix du Marc d'Or et d'Argent, en oeuvre et en billon, le nom des pièces, leur loix, leur poids et taille et leur valeur, par exemple: v.2, p.xi-xiv, 1339-1354; v.3, p. cxxi-cxxvii, 1355-1363 - mais il y a quelques erreurs dans les calculs!-; v.6, p.[1]-39, avec les erreurs corrigées, Depuis le commencement de la troisième Race des Roys de France, jusques et compris l'année 1382; etc.

On trouve ensuite dans les préfaces:

Eloge [historique] de De Laurière, v.2, p.xv-xxiv;

Eloge de Secousse, v.9, p.xxvii-xxx.

[Sur la vie et les ouvrages de De Pastoret on doit indiquer un article remarquable de Beugnot, dans le Moniteur du 18 janvier 1841]

Recherches historiques sur les Etats généraux et particuliers, tenus sous le Regne du Roy Jean, v.3, p.xix-ci.

Mémoire historique et critique sur quelques événements arrivés du commencement du Regne de Charles VI, ... 1380. 1381. et 1382., v.6, p.viii-xxv.

Mémoire historique et critique sur les Révolutions arrivées dans l'administration du Gouvernement de la France, depuis 1392 jusqu'à 1403, v.8, p.iii-xv.

[Le même sujet] 1404-1411, v.9, p.iv-xxi.

Recherches sur les Communes, v.11, p.ii-li+p.lxvi-lxvii.

"De Pastoret avait placé en tête des tomes 15 [missing] 16 [cxxxivp.] 17-18 [missing] et 19 [Lcixp.] sous le nom de discours préliminaires, cinq dissertations non moins remarquables par l'élégance, la clarté du style et la logique des déductions, que par la profondeur et la solidité des recherches. Ces cinq discours forment, pour employer ses propres expressions [préface du tome 20, p.xvi] une histoire du revenu public depuis la première race jusqu'au XVe siècle. La préface du 20^e volume [xixp.] est un tableau fidèle de ce qui a fait l'objet des précédents." (Article de Pardessus: Ordonnances... vingtième volume... [1842] p.15)

La préface de 21^{er} volume contient une Mémoire sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice en France, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la fin du règne de Louis XII, par Pardessus, en clxxviiip.

D'autres sujets remarquables des Ordonnances... qu'on peut indiquer à titre d'exemples:

Ordonnance sur le fait de la justice (Charles VIII, juillet 1493), vol. 20, p.386-413.

Ordonnance portant règlement sur le fait de l'Amirauté, v.3, p.640-644 (par erreur attribuée au Charles VI, 7 décembre 1400, mais que correctement devrait être: Charles V, 7 décembre 1373) qui est le plus ancien monument que nous ayons sur l'existence de la juridiction de l'amirauté d'après le recueil de Fontanon, tome III, p.10+ (Pardessus, op. cit., p.12-13)

Les périodes couvertes par les volumes sont comme suit:

- v.1. (Hugues Capet) 1051 - (Charles IV dit le Bel) 1327.
- v.2. (Philippe de Valois) 1327 - (Jean I^{er}) 1355.
- v.3. (Jean I^{er}) 1355 - 1364.
- v.4. (Suppléments pour le règne du Roy Jean I^{er}) 1350 - 1363 + (Charles V) 1364, 1365, 1366.
- v.5. (Charles V) 1367 - 1373.
- v.6. (Charles V) 1374 - (Charles VI) 1382.
- v.7. (Charles VI) 1383 - 1394.
- v.8. (Charles VI) 1395 - 1403.
- v.9. (Charles VI) 1404 - 1411.
- v.10. (Charles VI) 1411 - 1418.
- v.11. (Charles VI) 1419 - 1422 et un supplément pour les volumes précédents, 1080 - 1327.
- v.16. (Louis XI) 1463 - 1467.
- v.19. (Louis XI) 1482 - (Charles VIII) 1486.
- v.20. (Charles VIII) 1486 - 1497.
- v.21. (" ") 1497 - (Louis XII) 1514.

Dans quelquesuns des volumes il y a d'autres suppléments aussi qui complètent les sujets relatifs aux volumes précédents.

D'une importance spéciale sont tout-de-mêmes ceux cités déjà plus haut, notamment: "... Depuis l'an 1080 jusqu'à l'an 1327", v.11, p.173-514+Tables; et "... Pour le règne de Jean premier, et selon d'autres, Jean second", v.4, p.[1]-412.

There is a "Notice bibliographique et analytique" re the above work in Les Sources de l'histoire de France... par Alfred Franklin. 1877. p.[526]-541. [No. 341]

Continued by Ordonnances des rois de France. Règne de François I^{er} (1515-1535) under France. Laws, statutes, etc. Ordonnances... [No. 323]

see

322

France. Laws, statutes, etc.

WR K39 LF F842

Catalogue des Actes de François I^{er} [1515-1547, publié par] l'Académie des Sciences morales et politiques. Paris, Imprimerie Nationale, 1887-1908.

10v. Q.

REPERTOIRES.

FRANCE—HISTORY (1515-1547). FRANCE—LAW—~~RECUEILS.~~

At head of titles: Collection des ordonnances des rois de France. C'est un catalogue des "monuments de la chancellerie de François I^{er}, comprenant un acte de premier ressort" comprenant 31,115 actes 1515-1547.

Additions et Corrections: v.8, p.311-413 + 762-808.

Further Supplements: v.8, p.[568]-761.

Itinéraire de la chancellerie royale pendant le règne de François I^{er}; with Index des Noms de lieux v.8, p.[411]-567.

v.9. comprises:

Ambassades et missions de la France à l'étranger et des pays étrangers en France; p.[1]-140.

Liste des principaux officiers royaux; p.[141]-256.

Sources et bibliographie; p.[257]-387.

Table alphabétique A-D; p.[389]-797.

v.10. Table alphabétique E-Z.

See also la publication in extenso des actes les plus importants under France. Laws, statutes, etc., 1515-1547 (François I^{er}). Ordonnances des rois de France. Règne de François I^{er}... [No.323]

323

France. Laws, Statutes etc. 1515-1547. (François I^{er})
Ordonnances des rois de France. Règne de François I^{er} [1515-1535³⁵ *[incomplete]*]
[publié par] l'Académie des Sciences morales et politiques. Paris,
Imprimerie Nationale, 1902-1942. *[incomplete holding]*
v.1-6+2 Parts of v.7. Q. WR K 39 LF 8420

FRANCE—HISTORY (1515-1535). FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS,
ORDONNANCES. FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS.

~~2 Parts of v. 7 unbound.~~

[No. 321.10]

"L'Académie des Sciences morales s'est chargées, en 1883, de continuer la publication du Recueil des ordonnances des rois de France de la 3^e race (see under France, Law, statutes, etc.) que l'Académie des Inscriptions et belles-lettres avait assumée jusqu'à la mort de Louis XII. De 1867 à 1908, un Catalogue des mandements de la chancellerie de François I^{er} constituant un acte de pouvoir souverain (under France, Laws, statutes, etc. Catalogue des Actes de François I^{er}) a été publié par les soins... [comprenant 32,219 actes notés] de l'Académie des Sciences morales et politiques... (Les investigations de l'Académie s'étendront jusqu'au règne de Henri IV).

[No. 3]

D'autre part, l'Académie a entrepris la publication in extenso des actes les plus importants du règne de François I^{er} [qui constitue le présent ouvrage].

"On s'est d'abord attaché à publier tous les actes d'intérêt général... On n'a pas négligé les actes d'intérêt local; mais... on s'est contenté... d'en reproduire quelques-uns à titre de spécimens. Les préambules, dont le plus souvent les actes sont précédés, n'ont été publiés que dans le cas où ces préambules offraient une importance spéciale. Pour ce qui est des traités, le texte en a été précédé d'une notice résumant les circonstances où ils ont été conclus, et suivi d'une autre regardant leur exécution..."... A part des notes 'techniques' il y a des notes géographiques pour l'identification de certains noms de lieux; des notes biographiques sur les personnages peu connus, lorsque ces personnages ont joué quelque rôle; enfin des notes historiques portant sur certaines particularités, comme la désignation d'ordonnances antérieures visées dans le texte... (Des mémoires sur les diverses institutions du règne seront insérés dans la nouvelle collection.)"

Table alphabétique, et Table des matières at end of each v.

324 France. Laws, statutes, etc. *WR K 39 LF F84 C1 1804*
 Code civil des français, avec des notes indicatives des lois romaines, coutumes, ordonnances, édits et déclarations, qui ont rapport à chaque article; ou conférence du code civil avec les lois anciennes; par Henri-Jean-Baptiste Dard... Paris, Comaille, 1805.
An other copy is under WR K 39 LF F84 C1 1804
 FRANCE—LAW—CODES.

324.8 France. Laws, statutes, etc. *WR K 39 LF F84 1667*
 Ordonnance de Louis XIV, roy de France et de Navarre, donnée à Saint Germain en Laye au mois d'avril 1667 [concernant la procédure civile]. Paris, Chez les Associez, 1667.
 [642224[47]p. Sq. O.

FRANCE—CIVIL PROCEDURE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

324.10 France. Laws, statutes, etc. *WR K 39 LF F84 1669*
 Conférence de l'ordonnance de Louis XIV, du mois d'août 1669, sur le fait des eaux et forests... contenant les lois forestières de France ... Paris, Chez Saugrain, 1725.
 2v. Q.

LAWS RELATING TO
 FORESTRY, FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. WATER, LAWS RELATING TO.

"Avec celle des Rois Prédécesseurs... les Edits, Déclarations, Coutumes, Arrêts, Réglemens, et autres Jugemens... rendus avant et en interprétation de ladite Ordonnance, depuis l'an 1115 jusqu'à présent."
 (Taken from the title page).

[No. 325]

"Ouvrage de Gallon, ancien officier en la maîtrise de Rochefort. On avertit dans la 2^e éd. que toutes les éditions antérieures du texte de l'ordonnance de 1669 avaient été faites sur des copies peu exactes, au lieu que l'éd. de 1752 a été vérifié sur un des textes originaux. Il doit y avoir, après l'avertissement, un Avertissement essentiel de 4 feuillets non chiffrés, contenant quelques corrections. En général les éditions qu'on a données de l'ordonnance des Eaux et Forêts, sont très-fautives. (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie... 5^e éd. 1832. p.223).

325 France. Laws, statutes, etc. *WR K 39 LF F84.5 1669*
 Conférence de l'ordonnance de Louis XIV, du mois d'août 1669, sur le fait des eaux et forêts... contenant les lois forestières de France. Nouv. éd., sug. des Observations de Simon, [et] Segauld. Paris, Michel-Etienne David, 1752.
 2v. Q.

FORESTRY, LAWS RELATING TO. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. WATER, LAWS RELATING TO.

"Avec les Edits, Déclarations, Coutumes, Arrêts, Réglemens, et autres Jugemens, rendus avant et en interprétation de ladite Ordonnance, depuis l'an 1115 jusqu'à présent [cir.1720]."

326 France. Laws, statutes, etc. *WR K 39 LF F84 1673*
 Conférences des nouvelles ordonnances edit du roy [Louis XIV]
 servant de reglement pour le commerce des negocians et marchands
 tant en gros qu'en détail. S. Germain en Laye, 1673.
 [312]p. sq. 0.

~~LOUIS XIV, KING OF FRANCE, 1643-1715. FRANCE—COMMERCIAL LAW.~~
~~FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.~~

Pagination: 443-752.

Includes: Reglement et stile de proceder au Conseil Privé du Roy
 ... 1597. p. 751-752.

326.5 France. Laws, statutes, etc. *WR K39 LC 9F84*
 [Coutumes diverses, chartes et franchises, bound together] (Au-
 thors and publishing places differ, published in the 2^d half of the
 19th century].

4v. 0.

FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS.

CHARTERS. / ~~FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.~~

v.1. Bourgogne; Poitou; la ville d'Agén; Prayssas; Lamontjoye;
 Courdon; Montcuq; Bourg de Saint-Gauzens (Tarn) -

v.2. Notice sur un manuscrit du Grand coutumier de France; Alais;
 Larroque-Timbaud; Layrac; Montricoux; Ville de Langon; Mauroux;
 Villa-franche-de-Conflent; Nord de la France; Ville d'Estaires;
 Bergues, Bourbourg et Furnos; Sebourg; Val d'Orbey;—

v.3. Valenciennes; Leon, Selens et Saint-Aubin; Cy; Jougne; Bourg
 d'Oiselay; Ville de Magnac; Auvergne; Chatellenie de Laroche; Clermont-
 Dessus; Crant; Thégra; Consulat d'Uzès; Chateaufeuf de Cadagne; Crest;
 Flunet, Zaehringen; Béarn.-

v.4. L'auteur du Grand Coutumier de France; Aridgo; Auradé; Cajarc;
 Chepteuil et Léotoing; Chatillon-D'Azergues; Franche-Comté; Cénolhac;
 Ville de L'Isle Jourdain; Luzech; Saint-Bauzeil; Charte romane de 1179.

326.10 France. Laws, statutes, etc. *WR K39 L F84 e*
 Lettres patentes du Roi, qui homologuent une Délibération du Clergé
 de France, du 6 octobre 1780, pour emprunter... la somme nécessaire
 pour rembourser le dernier emprunt de trente millions. [Paris,
 Chez Simon, 1781].

Sp. C.

~~FRANCE—~~CHURCH HISTORY.—FRANCE.

Includes: Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du Clergé
 de France, tenue à Paris en l'année 1780: p.6-8.

327 France. Laws, statutes, etc. *WR K 39L 4F8U*

Li Livres de Justice et de Plet [1254-1260?], publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale par Rapetti, avec un glossaire des mots hors d'usage par P. Chabaille. Paris, Didot, 1850.

liii+45lp. Q. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. I^{re} série. Histoire politique).

CANON LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ROMAN LAW—PANDECTS.

"... Cette compilation est un commencement humble et confus, on ne saurait le déguiser, de ce travail de transaction des Coutumes et du Droit romain, qui a constitué le Code Civil et la force durable de notre loi moderne."

"Dans la partie... que nous désignons sous le nome de Livre préliminaire, se trouvent rapportés:

Un ancien texte de l'ordonnance de 1254 sur la réformation des moeurs.

De plus une copie avec quelques légères variantes, des chapitres I-VII du livre I^{er} des Etablissements de saint Louis II."

[Ces textes sont imprimés à la fin du v., sous Appendice].

"Les vingt livres qui forment le corps du manuscrit présentent une série, parfois un mélange d'extraits des Pandectes, des Décrétales et du droit coutumier..."

En somme, le droit romain compte le plus... le droit canonique... est le second, et le droit coutumier, le troisième..."

Ces diverses matières ne présentent pas un ensemble complet de constitution juridique; le droit civil concernant le mariage, la propriété, les conventions, etc., s'y trouve le plus développé; un certain nombre de dispositions sont relatives au personnel administratif des communes et au droit criminel; quelques mots seulement ont pour objet de traiter des fiefs, du droit politique ou de la hiérarchie féodale..."

"Cet ouvrage... nous met en quelque sorte dans le secret du travail des anciens légistes pour la composition d'un coutumier."

Errata at end, following p.451.

Appendice: p.[335]-350.

Glossaire: p.[351]-421.

Analytics

La réformation des moeurs.

France. Laws, statutes, etc.

(Fragments in its Li Livres de Justice et de Plet [1254-1260?] 1850. p.[335]-349).

Etablissements de Saint Louis.

France. Laws, statutes, etc.

(Fragments in its Li Livres de Justice et de Plet [1254-1260?] 1850. p.[335]-349).

328 France. Laws, statutes, etc. *WR K 39L F 84*

Lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies et l'Institut, de 1635 à 1839. Tableau des fondations; collection publiée... par Léon Aucoc. Paris, Imprimerie Nationale, 1839.

ccviii+45lp. tables. O.

INSTITUT DE FRANCE.

Half title: Institut de France.

Publié sous la direction de la Commission administrative centrale.

Précédée d'une introduction où sont réunis les actes relatifs à la création et à l'organisation des anciennes académies fondées au XVII^e siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, du chancelier Séguier, de Colbert et de Pontchartrain, avec lesquelles l'Institut et les académies actuelles ont de nombreux liens.

Sources: p.xxiv-xxviii.

329

France. Laws, statutes, etc.

WR K39 LF F84 P 1667 a

Procès-verbal des conférences tenues par ordre du roi [Louis XIV] pour l'examen des articles de l'ordonnance civile du mois d'avril 1667; et de l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670. Nouv. éd. rev. et corr. sur l'original, et aug. d'une instruction sur la procédure civile et criminelle. Paris, Cellot, 1776.

xxviii+504+272p. Q.

~~LOUIS XIV, KING OF FRANCE, 1643-1715. FRANCE—CIVIL PROCEDURE, CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.~~

330

France. Laws, statutes, etc.

WR K39 LV F84

Recueil des actes des Comtes de Pontieu (1026-1279); publiés par Clovis Brunel. Paris, Imprimerie Nationale, 1930.

cxiv+778p. fold. map, plates (seals). Q. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France).

~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS, FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.~~

Text in Latin, and from 1245 on also in French.

"Le pagus Pontivus était à l'époque carolingienne une des trois subdivisions de l'ancienne civitas Ambianensis. Il s'étendait le long de la Manche, entre la Somme et la Canche... Au point de vue des circonscriptions religieuses, il forma avec le Vimeu l'archidiaconé de Pontieu."

Contains "les actes donnés par les comtes de Pontieu depuis l'origine de la dynastie jusqu'à la mort de la comtesse Jeanne, en 1279. A cette date, le comté commence à être gouverné par un sénéchal, au nom du roi d'Angleterre."

Additions et Corrections: p.[665]-672.

Separate Table des Matières de l'Introduction on page following p. cxiv.

Detailed Indexes.

331

France. Laws, statutes, etc.

WR K39 L F84

Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789... qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir soit à l'interprétation, soit à l'histoire du droit public et privé, avec notes de Concordance, Table... par Jourdan [et alii]. Paris [1827-1837].

29v. O.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—RECUEILS.

Editors and publishers vary.

Some vols. are undated, the others vary within 1824 and 1830.

Contains "la notice des principaux monuments des Mérovingiens, des Carolingiens et des Capétiens, et le texte des Ordonnances, Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Réglemens, Arrêts du Conseil, etc., de la Troisième Race..."

Last vol. contains the Table générale alphabétique.

332

France. Ministère de l'Education nationale, ed. *WR JT 39 9F84*

Les Journaux du Trésor de Philippe IV le Bel; publiés par Jules Viard. Paris, Imprimerie Nationale, 1940.

xlii+1010 columns. Q. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France).

FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1298-1314). ~~FRANCE—~~
~~FRANCE—INSTITUTIONS.~~ FRANCE: TREASOR. FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS.

Texte of the Journal in Latin, Introduction & Notes in French.

Dans ce document "des renseignements précis et nombreux [peuvent être puisés] sur l'histoire de [France] à l'extrême fin du XIII^e siècle et pendant les premières années du XIV^e siècle [e.g. Receveurs et collecteurs; Monnayage et monnaies; Juifs; Lombards, Recettes diverses; Dépenses: - Hôtel, Chapelle, Ecurie, Travaux publics, Ambassades, missions, voyages; Guerre; Oeuvres charitables; Dépenses diverses].

Le Journal... est celui du Trésor qui venait être installé au Louvre ...1295.

... La période que comprend ce Journal du Trésor... 17 mars 1298 au 16 mars 1300 et du 15 avril au 31 déc. 1301... Les extraits publiés à la suite du Journal [columns 843-908]... oct. 1307... janv. 1314..."

"Si le rôle des Trésoriers était principalement de faire rentrer l'argent dans les caisses du roi, d'assurer tous les services et de faire face aux nécessités du Gouvernement, à côté d'eux un autre organisme, la Cour, Curia, exerçait un véritable contrôle sur l'administration des finances..."

A côté de la Cour, il existait un autre office exerçant également un contrôle sur le Trésor. Beaucoup de dépenses, de règlements de comptes de receveurs et de sénéchaux, de paiements de gages et d'ar-rérages de revenus, de dépenses effectuées pour l'Hôtel, les travaux ou les affaires du roi sont justifiées ou approuvées par une cédule de la Chambre, per cedulam camere. Or cette Chambre, différente de la Cour et de la Chambre aux deniers, semble bien être celle qui est appelée au 12 mai 1301 Camera comptorum, Chambre des Comptes. Au reste nous voyons dès 1298 des maîtres des comptes remboursés des frais qu'ils avaient faits pour aller aux Echiquiers, et des Clercs des comptes touchant des gages et percevant des droits, ce qui est la preuve que déjà à cette date existait un service organisé et régulier chargé du contrôle et de l'examen des comptes."

Bibliographical footnote-references.

333

France. Ministère de l'Education nationale, ed. *WR F39 F84c z*

Lettres de Catherine de Médicis. Tome onzième, Index général, rédigé par le comte Gustave Baguenault de Puchesse, Eugène Lalong et Lucien Aubray; mis au point et publié par André Lesort. Paris, Imprimerie Nationale, 1943. [incomplete holding]

xii+296p. Q. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France).

FRANCE—HISTORY (16th c.) ITALY—HISTORY (16th c.) MEDICI, CATHERINE DE, QUEEN OF HENRY II OF FRANCE, 1519-1589.

The library has not got the 10 vols. containing the letters themselves.

334 France. Ministère de l'Éducation nationale, ed. *WR F39 F84 P*
Procès-verbaux des séances du Conseil de Régence du roi Charles VIII pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque Royale par A. Bernier. Paris, Imprimerie Royale, 1836.
iv+244p. Q. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. Première série. Histoire politique).

FRANCE—HISTORY (1484-1485). FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS.

"Ce volume peut être considéré comme le complément du Journal des États de Tours, de Masselin (in Journal des États généraux de 1484, which the library has not). Il s'y rattache à la fois par la date et par la nature des documents qu'il renferme.

Ce sont des actes authentiques rédigés par le secrétaire du conseil privé du roi. Ils fournissent quelques lumières sur ce conseil, sur la nature de ses attributions, sur ses formes de procéder, sur la manière dont était entendue et conduite la haute administration de la France après le règne de Louis XI."

335 France. Ministère de l'Éducation nationale, ed. *WR KLGE 1-845*
Registres des causes civiles de l'Officialité Episcopale de Paris, 1384-1387; publié par Joseph Petit; table alphabétique dressée par Paul Marichal. Paris, Imprimerie Nationale, 1919.
xxiv+616p. facsim. Q. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France).

CANON LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Texte in Latin, Préface and the Notes in French.

"Au XIV^e siècle encore, les justices d'Eglise retenaient devant elles une quantité considérable de causes importantes... Ceux qu'attirent les études d'histoire du droit canonique, et tous ceux qui se rendent compte de la place considérable que ce droit occupait dans la vie du moyen âge, ne peuvent qu'attacher un grand prix aux actes émanés des cours d'Eglise.

On a donné, au moyen âge, le nom d'officialités aux cours d'Eglise, dites aussi cours de chrétienté, où s'exerçait la juridiction spirituelle, c'est-à-dire à celles dans lesquelles le personnage ou la collectivité ecclésiastique investi de la juridiction jugeait au nom d'un pouvoir spirituel, et non comme seigneur féodal, dépositaire d'un droit de justice, démembrément de la puissance publique."

"Dans le domaine des affaires personnelles et criminelles des clercs, comme dans celui des causes se rattachant au mariage, à la protection des orphelins ou aux bénéfices ecclésiastiques, la compétence de la juridiction épiscopale restait encore très étendue sous le règne de Charles VI, au début duquel appartient le registre que nous publions..."

"Il constitue une source précieuse pour la connaissance du droit et des mœurs au XIV^e siècle."

"Le registre des causes civiles renseigne avant tout sur le fonctionnement et les usages de l'officialité; il en fait connaître le personnel et la procédure, et, par là, il constitue une source précieuse de renseignements sur l'application qu'on faisait du droit canonique vers la fin du XIV^e siècle."

Additions et Corrections on page facing p.616.

336 Unused number.

337 France. Parlement (Paris). *WR K 39LT 1845p BE*
(Les) Olim; ou, Registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin, et de Philippe le Long, publiés par le comte Beugnot. Paris, Imprimerie royale, 1839-48.

3 vols. in 4. Q. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Première série. Histoire politique. 2) France. Ministère de l'Education Nationale.)

FRANCE-HISTORY-SOURCE BOOKS.
~~FRANCE-LAW-RECUEILS.~~

-Contents- Periods covered: v.1. 1254-1273. v.2. 1274-1318. v.3, pt.1. 1299-1311. v.3.pt. 2. 1312-1318.

338 France. Parlement (Paris) *WR K 39LT F 855p Z*
Une table des Olim et des registres du Conseil du Parlement de Paris, composée par l'avocat Vincent au début du XVII^e siècle; [ed. by] Jacques Meurgey. Paris, Bosse, 1929.
169p. facsim. Q.

FRANCE-HISTORY (16th, beginning 17th c.). FRANCE-LAW-INDICES.

"Il semble bien que nous soyons en présence d'une des plus anciennes tables connues de certains registres du Parlement..."

L'auteur s'est surtout placé du point de vue juridique, mais il donne des renseignements précieux pour l'histoire des familles parlementaires dont il cite beaucoup de noms avec les dates de réception aux différentes charges.

... La plupart des affaires intéressent surtout le XVI^e et le début du XVII^e siècle."

339 Unused number.

340 Unused number.

341 Franklin, Alfred *WR ZWF 34 F 85*
Les sources de l'histoire de France; notices bibliographiques et analytiques des inventaires et des recueils de documents relatifs à l'histoire de France. Paris, Didot, 1877.
xvii+681p. Q.

BIBLIOGRAPHY. FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS. FRANCE—HISTORY—
 BIBLIOGRAPHY. FRANCE—LAW—BIBLIOGRAPHY.
 NOUVEAU COUTUMIER GENERAL.
 ORDONNANCES DES ROYS DE FRANCE.
 RECUEIL GENERAL DES ANCIENNES LOIS FRANCAISES. } Subj. Analytica

Contains:

1. Inventaires de documents. p.[1]-48?
2. Recueils de documents. p.[51]-462.
3. Histoire ecclésiastique. p.[465]-507.
4. Recueils de lois; Police. p.[511]-553.
5. Histoire généalogique. p.[557]-572.
6. Histoire financière. p.[575]-581.
7. Histoire littéraire. p.[585]-603.

Under No. 4 (Recueils de lois; Police) the following works are treated:

Capitularia regum francorum...

Nouveau coutumier général, ou corps de coutumes générales et particulières de France et des provinces connues sous le nom des Gaules.

Ordonnances des rois de France de la troisième race...

Recueil général des Anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789...

Traité de la police...

Analytica

NOUVEAU COUTUMIER GENERAL.

(In Franklin, Alfred. Les sources de l'histoire de France... 1877. p.[517]-525).

ORDONNANCES DES ROYS DE FRANCE.

(In Franklin, Alfred. Les sources de l'histoire de France... 1877. p.[526]-541).

RECUEIL GENERAL DES ANCIENNES LOIS FRANCAISES.

(In Franklin, Alfred. Les sources de l'histoire de France... 1877. p.[542]-546).

342 Fremerville, Edme de la Poix de WR K39LT F88
 Dictionnaire ou traite de la police générale des villes, bourgs, paroisses et seigneuries de la campagne, ... Paris, Savoye, 1758. xiv+[2]+588p. Q.

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE—HISTORY.
 FRANCE—LAW—DICTIONARIES. FRANCE—LAW—~~RECUEILS.~~ POLICE.
~~REPERTOIRES.~~

Du fonds de Cellot et Knapen.

343 Fremerville, Edme de la Poix de WR K39LT F88-2
 Dictionnaire ou traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses, et seigneuries de la campagne... Nouv. éd., rev. et corr. par lui-même. Paris, Chez les Associés au Privilège des Ouvrages de l'Auteur, 1775. xiv+735p. D.

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE—HISTORY.
 FRANCE—LAW—~~RECUEILS.~~ FRANCE—LAW—DICTIONARIES. POLICE.
~~REPERTOIRES.~~

344 Fresquet, R. de *WR K 39 L 4 F 87*
 Précis d'histoire des sources du droit Français depuis les Gaulois
 jusqu'à nos jours... Aix, Makaire, 1881.
 viii+350p. D.

FRANCE—LAW—HISTORY, AND ANTIQUITIES.

345 Froland, Louis *WR K 37 L N F 9 2*
 Memoires concernant la nature et la qualité des statuts; diverses
 questions mixtes de droit et de coutume; et la pluspart des arrests
 qui les ont décidées. ~~Par M. Louis Froland.~~ Paris, Le Mercier
 pere [etc.] 1729. [incomplete holding]
2 vols. only Q.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804. STATUTES (PERSONAL AND REAL).

~~Only v. 2 in the library.~~

346 Furgole, Jean-Baptiste, 1690-1761
 Oeuvres complètes. Nouv. éd. rev., corr. et aug. Paris, Chez
 Celot, 1775-1776.
 8v. O.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804. INHERITANCE AND
 SUCCESSION. PARISH LAW. WILLS.

Contents: v.1-4. Traité des testamens, codiciles, donations à cause
 de mort, et autres dispositions de dernière volonté;— v.5. Traité de la
 seigneurie féodale universelle et du Franc-alleu naturel; Ordonnances
 de Louis XV sur les Donations (1731);— v.6. Questions des donations
 avec plusieurs arrêts du Parlement de Toulouse;— v.7. l'Ordonnance
 de Louis XV sur les substitutions (1747);— v.8. Traité des curés pri-
 mitifs.

347 Fustel de Coulanges *WR JT 30 F 7 8*
 Histoire des institutions politiques de l'ancienne France [quelques-
 uns des vols. revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes
 de l'auteur par Camille Jullian] Paris, Hachette, 1888-1892.
 [6v] O.

FRANCE—HISTORY (52-1015). FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

Bibliographical footnote-references.

Contents:

1. La Gaule romaine.
2. L'invasion germanique et la fin de l'empire.
3. La monarchie franque.
4. L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne.
5. Les origines du système féodal; le bénéfice et le patronat [et l'im-
 munité.]
6. Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne.

Analytica

Fustel de Coulanges

La Gaule romaine; rev. et compl. sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian. Paris, Hachette, 1871.

xiv+332p. O. (In his Histoire des institutions politiques de l'ancienne France... 1888-1892. [v.1]).

ROME—HISTORY.

"Il traite de l'état de la Gaule avant la conquête romaine et de son organisation politique pendant les trois premiers siècles de la domination impériale."

"Nous n'avons songé... ni à louer ni à décrier les anciennes institutions de la France; nous nous sommes uniquement proposé de les décrire et d'en marquer l'enchaînement."

Bibliographical footnote-references.

Fustel de Coulanges

L'invasion germanique et la fin de l'empire; rev. et compl. sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian. Paris, Hachette, 1891.

ix+572p. O. (In his Histoire des institutions politiques de l'ancienne France... 1888-1892. [v.2]).

"Ce vol. se compose de deux livres, qui concernent la même époque historique. Dans le premier, il est traité de l'état social et politique de la Gaule au IV^e et au V^e siècle; le second est consacré aux causes et aux caractères des invasions germaniques qui eurent lieu dans ce pays pendant la même période. L'un de ces livres étudie le théâtre de la lutte et le monde envahi; l'autre, les envahisseurs et la nature de la conquête... L'unité de ce vol: c'est le tableau complet de la fin de l'Empire romain en Gaule."

Bibliographical footnote-references.

Fustel de Coulanges [506-687]

La Monarchie Franque. Paris, Hachette, 1888.

ii+654p. O. (In his Histoire des institutions politiques de l'ancienne France... 1888-1892. [v.3]).

"... Comment les populations de la Gaule ont été gouvernées par les rois Francs de la famille mérovingienne. Notre étude ne s'étendra pas depuis l'origine de cette famille au cinquième siècle jusqu'à son extinction en 754... C'est entre [506-687] que se trouve le terrain de notre étude.

... Ne contient... que les institutions d'ordre politique et tout ce qui se rattache à la vie publique. Les institutions d'ordre privé, telles que l'alleu et le bénéfice, feront l'objet d'un autre volume" (see [v.4-5] of the Histoire des Institutions... [No. 347])

Bibliographical footnote-references.

authors

Fustel de Coulanges

L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne. Paris, Hachette, 1889.

viii+466p. O. (In his Histoire des institutions politiques de l'ancienne France... 1888-1892. [v.4]).

"... Pour comprendre les institutions de ce régime, et pour savoir comment elles se sont formées, il est nécessaire de porter d'abord notre étude sur l'état de la propriété foncière. En tout temps et en tout pays [dans le passé], la manière dont le sol était possédé a été l'un des principaux éléments de l'organisme social et politique."

Bibliography: p.v-vii, and in footnote-references.

Fustel de Coulanges

Les origines du système féodal; le bénéfice et le patronat [et l'immunité] pendant l'époque mérovingienne; rev. et compl. sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian. Paris, Hachette, 1890.

xvi+432p. O. (In his Histoire des institutions politiques de l'ancienne France... 1888-1892. [v.5]).

FEUDALISM.

Fustel de Coulanges

Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne; ... rev. et compl. sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian. Paris, Hachette, 1892.

xiv+715p. O. (In his Histoire des institutions politiques de l'ancienne France... 1888-1892. [v.6]).

FEUDALISM. MONARCHY.

348

Fustel de Coulanges

WR K 11 4F 98.2
Recherches sur quelques problèmes d'histoire. 2^e éd. Paris, Hachette, 1894. [Preface dated 1884]

iv+530p. O.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. GERMANY—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ROMAN LAW—HISTORY.

Une série d'études sur le Bas-Empire et le monde germanique. (Première édition en 1885).

"Le moyen âge féodal est... difficile... à bien saisir. C'est un corps infiniment vaste, à organes multiples, à faces changeantes, à vie complexe..."

"Parmi [mes] travaux préliminaires, j'en prends quelques-uns... Les sujets... ne touchent pas tous au régime féodal; mais j'avais dû les étudier avec attention, ne fût-ce que pour m'assurer qu'ils n'y touchaient pas. Ils n'ont d'ailleurs aucun lien entre eux. Ils ne font pas un livre... je ne présente que des recherches."

Bibliographical footnote-references.

Contents:

1. Le colonat romain.
2. Du régime des terres en Germanie.
3. De la marche germanique.
4. L'organisation judiciaire dans le royaume des francs.

See also the author's Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire; and his Questions historiques [No. 350]

[No. 349]

349

Fustel de Coulanges

WR KL F98n

Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire; revues et complétées d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian. Paris, Hachette, 1891.

ix+482p. O.

FRANCE—HISTORY. GREECE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PRIMITIVE LAW.

"Des mémoires... Tous ont ce caractère d'analyse et de discussion que [l'auteur] avait donné à ses Recherches de 1885; [ses 2^d ed.] chacun d'eux présente à lui seul un ensemble complet et étendu." under No. 348,

Bibliographical footnote-references.

Contents: La propriété chez les grecs. Le tirage au sort appliqué à la nomination des archontes athéniens. La fin du druidisme. Les titres romains de la Monarchie Franque. Sur les lois barbares. Les articles de Kiersy (anno 877).

350

Fustel de Coulanges

WR F30 F98

Questions historiques; revues et complétées d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian. Paris, Hachette, 1893.

xvii+522p. O.

ALSACE. CHIO (ISLAND OF GREECE). FRANCE—HISTORY (1871). GREECE—HISTORY. HISTORY. PROPERTY. ROME—HISTORY.

"... Ne renferme qu'une partie des mémoires de Fustel de Coulanges qu'il restait à réimprimer."

(See also his Recherches sur quelques problèmes d'histoire and his Nouvelles recherches... [Nos. 348, 349])

"Ce volume se compose... de mémoires fort divers, et écrits à des dates bien différentes. On y trouvera le premier travail qu'ait écrit [l'auteur] (1856), et le dernier qu'il ait publié (1889)... Le même amour de la recherche 'pure et désintéressée' domine toutes ces études; dans toutes, il cherche à définir le devoir de l'historien, il lui indique comment il doit travailler, il lui rappelle quelle est la mission de la science..."

Bibliographical footnote-references.

Contents: De la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne. Les origines de la propriété foncière. Polybe ou la Grèce conquise par les romains. L'île de Chio. Questions romaines. Questions contemporaines

351 Callet, Léon *WR K 39 LV*

Les traités de pariage dans la France féodale. Paris, Sirey, 1935.
236p. O.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Le pariage... c'est légalité de possession et de droit que possèdent par indivis deux seigneurs sur une même terre. La tenure en pariage a pour base essentielle la communauté et la réciprocité des droits et des devoirs résultant de l'indivision. Un traité de pariage est une convention qui a pour but d'associer les parties en établissant entre elles une co-seigneurie indivise."

"Nous examinerons quelles ont été les causes d'apparition des paria-
ges; quels problèmes ils ont eu pour but de résoudre. Puis nous verrons
comment ces indivisions ont été techniquement aménagées pour atteindre
le but fixé."

"... L'étude des pariajes nous a amené à traiter un certain nombre
d'autres questions avec lesquelles elle est en relation étroite: ainsi
la garde, l'avouerie, la fondation des villes neuves, le développement
du pouvoir royal, etc..."

Pièces justificatives [la plupart en Latin]: p.[195]-233.

Bibliographie: p.[188]-192.

352 Ganshof, François-L. *WR JT 468 G15*

Etude sur les ministérielles en Flandre et en Lotharingie. Bruxelles,
Lamertin, 1926.
456p. Q.

BELGIUM—HISTORY. FEUDALISM. FLANDERS. LORRAINE (MEDIEVAL KINGDOM,
W. EUROPE).

Mémoire couronné par l'Académie Royale de Belgique.

Extrait des Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique
(Classe des Lettres, etc.). Collection in-8°. Deuxième série, t.xc.

"... L'analyse de la condition juridique et sociale d'un groupe
d'hommes.

Ce groupe d'hommes, ce sont les ministérielles au sens étroit, au
sens technique du mot...

Dans cette acception particulière et technique, le mot désigne des
serfs, des demi-libres, que les rois, les princes, les seigneurs ont
appelés à des services importants et particulièrement considérés:
fonctions supérieures de l'administration domestique ou aulique, ser-
vice militaire à cheval, emplois principaux de l'organisation domaniale.
Le rang élevé de ces fonctions et de ces emplois, ainsi que divers
autres facteurs... ont amené ces ministérielles à constituer une classe
de chevaliers non libres, dont la condition sociale, comme le genre de
vie, les rapprochait de la noblesse, formée de chevaliers libres. L'iden-
tité de l'état social entraînant toujours... celle du statut juridique,
la ministérialité a perdu son caractère de non-liberté et s'est fondue
dans la noblesse à des époques différentes suivant les pays."

Addenda et corrigenda: p.[415]-421.

Extensive Bibliography: p.[13]-29.

353

Carraud, Marcel *WR K39L 4G16*
Histoire générale du droit privé français (de 1789 à 1804); avant-propos de Georges Lefebvre. Paris, Sirey, 1953- [incomplete holding]
[v.1] O. (Bibliothèque d'histoire du droit [series]).

FRANCE—HISTORY (1789-1804). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique et de l'Université de Poitiers.

Bibliographical footnote-references.

Contents: [v.1] La révolution et l'égalité civile. 1953. vii+277p.

L'auteur se propose d'étudier successivement: l'Egalité Civile, le Régime des Biens, la Famille, les Successions et les Libéralités, enfin la législation révolutionnaire relative aux obligations.

Analytic

Carraud, Marcel

La révolution et l'égalité civile. Paris, Sirey, 1953.

vii+277p. O. (Bibliothèque d'histoire du droit [series]) (In his Histoire générale du droit privé français [de 1789 à 1804] [v.1]).

CIVIL LIBERTIES.

"Dans la société française de l'Ancien Régime, l'inégalité caractérisait l'état des personnes. On distinguait encore en 1789 des esclaves, des serfs et des hommes libres..."

Les hommes libres se répartissaient en trois ordres ou classes: le clergé, la noblesse et le tiers état. Ces distinctions sociales étaient la source principale des inégalités qui existaient entre eux..

Après les Ordres, la religion était la cause la plus grave des inégalités entre les hommes libres...

A un degré moindre que les Ordres et la religion, le sexe et la nationalité étaient enfin la source de certaines inégalités juridiques..."

"Je ne propose d'examiner dans la première partie de ce livre, les distinctions sociales que la Révolution a abolies, et, dans la seconde, les incapacités juridiques résultant de la religion, du sexe et de la nationalité qu'elle a fait disparaître. La troisième traitera des inégalités temporaires qu'elle a créées."

Bibliographical footnote-references.

354

Garnier, Joseph *WR F34 G18*
Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne... Dijon, Darantière, 1918. [incomplete holding]

Introduction only (xvi+999p.) port., fold. map. Q.

~~CHARTERS.~~
~~BURGUNDY (FRANCE)—HISTORY.~~ ~~FEUDALISM.~~ FRANCE—HISTORY (973-1789).

~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~ GARNIER, JOSEPH-FRANCOIS, 1815-1903.

~~FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS.~~

3 more v. complete the work.

Publié sous les auspices de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon.

Introduction de Joseph Garnier, terminée par Ernest Chapeau.

"... Comme une vaste synthèse de l'histoire et des institutions de la Bourgogne."

Biography of Joseph-François Garnier (1815-1903) [by Henri Chabeuf] p.[1]-xvi.

Bibliographical footnote-references.

355 Gastier, René *WR K 39 LN G 21.2*

Le nouveau praticien françois, contenant une facile instruction de toutes les matières civiles et criminelles, bénéficiales et de finances... Rev., corr. et aug... 2^e ed. Paris, Chez Bobin, 1665.

[xiv]+488p. O.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Later editions in the library are by Lange.

Bound with the authors: Nouvelle instruction pour les officiers des finances de la Chambre des Comptes, des trésoriers de France et autres qui reçoivent [et] distribuent à présent les deniers du Roy, provenant du revenu de son Royaume. Paris, Chez Bobin, [et] Le Gras, 1664. 488p. O.

Includes: Les edicts, ordonnances et arrests, concernant le fait des tailles, gabelles, aydes [et] dixmes; [et] qui sont ceux qui doivent jouir de l'exemption d'icelles, [et] d'autres droicts y mentionnez.

Avec les reglemens de la Cour des Aydes... Paris, 1664.

Bound with

Gastier, René

Nouvelle instruction pour les officiers des finances de la Chambre des Comptes, des trésoriers de France et autres qui reçoivent [et] distribuent à présent les deniers du Roy, provenant du revenu de son Royaume. Paris, Chez Bobin, [et] Le Gras, 1664.

488p. O.

~~FRANCE~~—TAXATION.

Includes: Les edicts, ordonnances et arrests, concernant le fait des tailles, gabelles, aydes [et] dixmes; [et] qui sont ceux qui doivent jouir de l'exemption d'icelles, [et] d'autres droicts y mentionnez.

Avec les reglemens de la Cour des Aydes... Paris, 1664.

356 Lange François 1610-1684 *WR K 39 LN — 26.15*

La nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiale; ou le nouveau praticien françois, réformé... Avec un traité du Droit d'Indult, et de la Jurisdiction Ecclesiastique... de l'auteur. Et un nouveau Stile des Lettres de la Chancellerie... par Pimont... 15^e éd. Corr. et aug... par ~~XXX~~ ancien avocat au Parlement... Paris, Chez Nyon, 1755.

2v. Q.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

C'est René Gastier qui est le premier auteur du Praticien françois [see 2nd ed. under No. 355]

At end of v. 1: Edits, Déclarations, Arrêts et Règlements concernant les matières Civiles, ensemble les nouvelles Ordonnances de Louis XV sur les Donations, Testamen et autres de 1669 à 1747. p. 819-942.

At end of v. 2: Edits, Déclarations, Arrêts et Règlements concernant les matières Criminelles et Bénéficiales de 1643 à 1743. 194p.

357

Gaudemet, Jean *WR K 11 4G 23*
 La formation du droit séculier et du droit de l'Eglise aux IV^e
 et V^e siècles. [Paris] Sirey, 1957.
 220p. Q. (Institut de Droit romain de l'Université de Paris
 [series] 15).

CHURCH AND STATE. ECCLESIASTICAL LAW. LAW-HISTORY. ROMAN-LAW-
 HISTORY.

Publié avec le concours du Centre National de Recherche Scienti-
 fique.

"Ainsi l'histoire de la formation du droit ne se limite pas au ca-
 talogue des sources et à la chronologie des auteurs. Elle fait appa-
 raître la vie même du droit dans la coutume ou le droit vulgaire, en
 face du droit officiel des organes législatifs. Elle éclaire l'évo-
 lution politique ou plus largement l'histoire des organes constitu-
 tionnels d'un régime. Le progrès de la législation impériale est lié
 au triomphe de l'absolutisme, de même que le développement des dé-
 crétales marque l'affermissement de la primauté romaine. Cette histoire
 porte la marque des grands bouleversements de [la] période [envisagée],
 rupture entre l'Orient et l'Occident, pénétration des Germains dans
 l'Empire, elle intéresse enfin les relations entre société civile et
 société ecclésiastique et, plus largement, celles entre le droit et la
 religion."

Many bibliographical footnote-references.

357.3

Gaudry [Joachim Antoine Joseph] 1790-1875. *WR 4E 233*
 Histoire du barreau de Paris depuis son origine jusqu'à 1830.
 Paris, K. Durand, 1864.
 2v. O.

~~FRANCE-LAW INSTITUTIONS. FRANCE-LAWYERS. PARIS: BARREAU~~

"Eût-il suffi d'écrire des biographies? nous ne l'avons pas pensé.
 D'abord, pour juger les hommes, il faut les mettre dans le milieu où
 ils ont vécu..."

Mon intention a été... de faire connaître [les avocats]... Certains...
 ont eu un si grand éclat, qu'il a été nécessaire de mieux connaître leur
 genre de mérite. J'ai donc souvent jugé utile de citer des fragments de
 leurs plaidoiries...

Néanmoins, l'objet principal de mes recherches a été l'histoire même
 du barreau; j'ai voulu apprendre comment, dans les temps les plus re-
 culés, il a été une des gloires de notre pays, comment, dans les temps
 de barbarie, il a sauvé un reste de justice, comment il a grandi avec
 les parlements, ou plutôt comment il les a grandis; enfin comment...
 il a été reconstitué avec la société civile."

Errata: v.1, p.[xliii-xliv].

Bibliographical footnote-references.

358

Genet, Raoul *WR K391 4E 253*
 Les origines du douaire. Paris, Pédone, 1926.
 [329] p. O.

DOWER. MARRIAGE-HISTORY.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Dans l'introduction l'auteur a esquissé "une théorie générale de l'achat des femmes et du mundium dans le droit des Primitifs et plus particulièrement dans le mariage germanique... Dans les trois parties suivantes [l'auteur s'occupa] "de la dos et de ses analogues dans le droit des Leges barbarae; puis des transformations lentes de celle-ci dans les Formules, les Cartulaires, et autres actes de la période qui sépare les Leges de notre droit Coutumier du XIII^e siècle; enfin... [l'auteur envisagea] le terme d'aboutissement de l'évolution, le Douaire, tel qu'il résulte du très ancien Droit Coutumier [en révélant] les traces les plus manifestes de ses précédents historiques."

Bibliography: p.[315]-326.

359

Le Gentilhomme, P. *WR FF 39 L52*
Mélanges de numismatique mérovingienne. Paris, Les Belles Lettres, 1940.

154p. illus., plates, maps. O.

FRANCE—ANTIQUITIES. NUMISMATICS.

Honoré du prix Duchalais à l'Institut de France.

Ce sont des extraits de la Revue numismatique, 1936-1940.

Bibliography in the Notes: p.20-21, 65, 82-84, 114-115.

360

Gidel, Gilbert *WR EF 35 E*
La politique de Fénelon. Paris, Sirey et Journal du Palais, 1906.
xli+102p. D.

FÉNELON, FRANCOIS DE SALIGNAC DE LAMOTHE, 1651-1715.

"... Quelles furent les conceptions politiques de l'archevêque de Cambrai d'après l'ensemble de ses écrits."

"Nous n'avons pas cherché à les situer dans l'histoire des idées politiques en France. Nous avons essayé seulement - faisant abstraction de ce qui les a précédées et suivies - de les rattacher au génie même de leur auteur."

L'auteur s'est proposé "à dégager l'origine de ces idées, à indiquer leur filiation, à marquer leur influence" dans un second travail [which is not in the library].

Bibliographical footnote-references.

361

Giffard, André *WR K 39 L V G 36*
Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris, Rousseau, 1902.
xxviii+376p. Q.

BRITTANY (FRANCE). FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"... Il m'a paru... important de préciser au point de vue juridique l'organisation et la compétence des justices seigneuriales, et de faire l'histoire de leurs rapports avec la royauté, les privilégiés et les justiciables."

Pièces justificatives: p.[305]-368.

Sources et bibliographie: p.[ix]-xxviii.

362 Gin, [P. L., Cl.] *WR K 39 - N G43*
 Analyse raisonnée du droit françois, Par la comparaison des dispositions des Loix Romaines, [et] de celles de la Coutume de Paris, suivant l'ordre des Loix Civiles de Domat; avec un Texte de la Coutume de Paris, dans lequel les Articles sont rétablis dans l'ordre que les Réformateurs leur ont donné..., Ouvrage projeté par... Doucet... [et] exécuté sur l'esquisses... tracées; par Gin. Paris, Chez Servière, 1782.
 xiv+681p. Q.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

363 Unused number.

364 Girard, Paul Frédéric, ¹⁸⁵²⁻1926. *WR K 35 L G445-8 C3*
 Manuel élémentaire de droit romain... 8^e éd. rev. et mise à jour par Félix Senn. Paris, Rousseau, 1929.
 xvi+1223p. O.

ROMAN LAW.

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Prix Koenigswarter).
 Bibliography: p.[viii]-xvi.

365 Girard, Paul Frédéric, ¹⁸⁵²⁻1926, ed.
 Textes de droit romain... 4^e éd. rev. et aug. Paris, Rousseau, 1913.
 xdiv+920p. D.

ROMAN LAW.

Texte mostly in Latin.

"... Un livre scolaire, destiné à fournir... l'ensemble des textes indispensables à l'étude du droit romain... d'abord les actes législatifs au sens le plus large du mot (résolutions du peuple et du sénat, ordonnances d'empereurs et de magistrats, etc.)...; ensuite les ouvrages de doctrine, tous les fragments de juriconsultes qui nous sont parvenus en dehors des compilations de Justinien... et suivis des Institutes de Justinien qui sont pourtant déjà dans le Corpus juris civilis...; enfin les actes issus de la pratique, actes d'aliénation, de vente, de louage, quittances, statuts d'association, jugements, etc..."

Bibliography: p.xvi-xx.

366 Mélanges P[aul] F[rédéric] Girard; études de droit romain... Paris, Rousseau, 1912.
 2v. port. Q. *WR K 35 L 9M 48G C2*

GIRARD, PAUL FREDERIC, 1852-1926. ROMAN LAW—ADDRESSES, ESSAYS, LECTURES.

Dédié à P.F. Girard, prof. de droit romain à l'Univ. de Paris, à l'occasion du 60^e anniversaire de sa naissance (1912).

Textes in French, German and Italian.

Adresse à Girard [including quotation of his works]: p.[i]-vi.

Many bibliographical footnote-references.

Contents:

- v. 1. Appleton, Ch., Quaestio Domitiana, responsum Celsinum.
Arno, Carlo, Textura.
Audibert, Ad., Formules sans intentio (Action d'injures).
Baviera, Giov., Concetto e limiti dell' influenza del Cristianesimo sul diritto romano.
Bonfante, P., La vera data di un testo di Calpurnio Siculo e il concetto romano del tesoro.
Brugi, B., Dell' azione sussidiaria in Teofilo, I, 24, 2.
Champeaux, E., Le prétendu principe de simplicité des anciens actes juridiques romains et le gage.
Collinet, P., La tradition des servitudes dans le droit de Justinien.
Cornil, G., Debitum et obligatio. Recherches sur la formation de la notion de l'obligation romaine.
Debray, L., Contribution à l'étude de la loi Plaetoria relative à la protection du mineur de vingt-cinq ans.
Declarouil, J., Paternité et filiation: contribution à l'histoire de la famille légale à Rome.
Desserteaux, F., La transformation d'une controverse (Rapports de l'accessio personae et de la capitis deminutio.
Duquesne, J., Donatio, delegatio, condictio.
Erman, H., Fignus hypothecave.
Emslein, A., Decem faciunt populum.
Fournier, P., L'origine de la collection Anselmo Dedicata.
Gavet, G., De l'allegatio gestis.
Gradenwitz, O., Zu den Zwölf Tafeln.
Herzen, N., Les produits de la chose et le possesseur de bonne foi.
Hitzig, H., H.-F. Hitzig (1868-1911). Notice biographique et bibliographique.
Huvalin, P., Sur un texte d'Alfenus Varus (Dig., 9, 2, fr. 52, 1).
Jobbé-Duval, E., François le Douaren (Duarenus) 1509-1559.
Kniep, F., Zum römischen Konkursverfahren.
v. 2. Krueger, H., Die cautio Manciana.
Krueger, Paul, Ueber die Einwirkung der Notae iuris auf fehlerhafte Ueberlieferung der Juristenschriften.
Kuebler, B., Ueber eine Stelle aus der Rede des Cicero für den Cecina.
Lenel, Otto, Die Aktivlegitimation beim Interdictum Quod legatorum.
Leonhard, R., Die actio de incerta quantitate.
Longo, C., Sulla natura della merces nella locatio conductio.
Lotmar, Ph., Lex Iulia de adulteriis und Incestum.
Marzo, Salv. di, Sopra alcuni casi di revoca dei fedecomessi.
May, G., Observations sur les actions arbitraires.
Mayr, H. von, Das sacramentum der legis actio.
Maynial, Ed., Des conditions requises au Moyen-Age pour l'application de la rescision de la vente pour lésion d'outre-moitié.
Mitteis, L., Ueber den Ausdruck "Potentiores" in den Digesten.
Morinier, H., La Nouvelle L de Léon le Sage et l'insinuation des donations.
Moriaud, P., Du consentement du père au mariage en droit classique.
Naber, J.C., De in rem actione legitima et per sponsionem.

Pacchioni, G., Nexum.
 Pampaloni, M., La nuda proprieta nelle dottrina dei legati.
 Perozzi, S., Un paragone in materia di comproprietà.
 Rabel, E., Zu den sogenannten praetorischen Servituten.
 Riccobono, S., La C. 1 Cod. de donationibus VIII, 53 e la forma delle donazioni a personae exceptae.
 Saleilles, R., L'organisation juridique des premières communautés chrétiennes.
 Segrè, Gino, La denominazione di actio confessoria in particolare per la rivendicazione dell' usufrutto e delle servitù.
 Wenger, L., Das römische Recht an den deutschen Universitäten.
 Klaskak, M., "Ea res agatur."
 Zocco-Rosa, A., I risultati d'una nuova Palingenesia delle Istituzioni di Giustiniano.

366.3

Girard, René, 1888-1915. *WR F39 G44*
 L'abbé Terray et la liberté du commerce des grains, 1769-1774.
 Paris, Presses Universitaires de France, 1924.
 xxix+131p. Q. (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. 2^{ème} série, 3).

COMMERCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1769-1774). GRAIN TRADE.

"La question de la liberté du commerce des grains est une de celles qui a le plus passionnée la fin du XVIII^e siècle...

... Etablie une première fois par des lois solennellement enregistrées, en 1763 et 1764, la liberté ne tarda pas à être l'objet d'une réaction qui devait amener à son tour en 1770 une réforme dans la législation, bientôt suivie d'une troisième sous le ministère de Turgot qui, en sa qualité d'économiste, essaya de revenir au premier régime.

... Ce travail [étudie] l'histoire de la seconde de ces trois réformes, celle qui fut accomplie par le prédécesseur immédiat de Turgot, l'abbé Terray...

Il ne pouvait être question d'étudier dans toute la France la question du commerce des grains... J'ai cherché avant tout, en même temps que j'étudiais les actes de Terray, à connaître ses intentions et à dégager les motifs qui l'ont déterminé à agir. C'est dans les bureaux du Contrôle général que je me suis placé pour envisager la suite des événements; c'est dans l'esprit de leur personnel que je les ai jugés, et je ne les ai étudiés que dans la mesure où j'ai pensé qu'ils avaient exercé une influence sur la politique du Contrôleur général."

Biographie de l'auteur René Girard (1888-1915): p.[vii]-xdi.
Bibliographies: p.[xxvi]-xxix.

366.10

Giraud, Ch[arles Joseph Barthélemy] 1802-1884. *WR K39L 4E44*
 Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge. Paris, Videcoq, 1846.
 2v. fold. map of Gallia. O.

CHARTERS. FRANCE—HISTORY (12th-14th c.). FRANCE—LAW—
COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—HISTORY AND
ANTIQUITIES. MIDDLE AGES—LAW.

"Je me propose de rechercher les causes et les résultats des révolutions qui s'accomplirent, pendant le moyen âge, dans l'économie générale du droit français et dans les formes variées de sa manifestation. Mes efforts auront surtout pour objet d'éclaircir l'histoire des différentes parties de la jurisprudence pendant les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Cette période est l'époque mémorable où l'unité territoriale et politique de la France a été fondée et consolidée, où la justice royale a été organisée, où la féodalité a été définitivement assujettie à la discipline du droit et où le principe de l'équité a été substitué aux brutalités de la force dans les diverses applications de la pratique judiciaire. Le règne de saint Louis a consommé la transition du gouvernement des grands vassaux à l'ordre monarchique de la royauté moderne. Quelle a été cette transformation sur le développement du droit, sur l'administration de la justice, sur la rédaction des coutumes, et sur les productions des jurisconsultes? Telle est la question qui fait l'objet principal de cet ouvrage..."

"Je n'écris point une histoire du Droit français, mais je réunis des matériaux pour ceux qui la voudront écrire... .."

J'ai réuni un grand nombre d'actes inédits à d'autres qui sont presque inconnus en France, ou dont le texte ne se trouve que dans les livres rares [1846]. Je me suis abstenu d'y joindre les anciennes coutumes publiées par La Thaumassière, Galland, Pérard, Pithou, et d'autres auteurs ..."

Additions et corrections: v.1, p.[369]-390; v.2, p. [519]-520 [erroneously paged 528].

Pièces justificatives [mostly in Latin, also in Old French]: Chartes et coutumes:

v.1, 128p. at end: Cout. de Strasbourg; - de Bigorre; Charte de Sindelsberg; Droit statuaire de Soest; L'Ancienne Cora de Nieuport; Cout. de Medebach; - de Montpellier et de Carcassonne; - de 1205, de Montpellier; - de Martel; - d'Albi; - de Furnes; Sentence des consuls de Toulouse; Ancienne traduction française des Institutes (proemium); Cout. de Fribourg en Brisgaw.

v.2 (518p.): Carta consulatus Arelatensis; Statuta Raymundi Berongarii (1235); Statuta curiae Aquensis; - Caroli Secundi; - J. Scoti Senescalli (1288-92); Alia statuta Caroli Secundi; Statuti Petri de Ferrariis; Littera J. Cabassolle (1306); Statuta Roberti ducis Calabriae; Statutum super Statu advocatorum (1280); - super Statu Tabellionum (1280); Alia Statuta Caroli Secundi; Constitutiones provinciales concilii Avenionensis (1337); Statuts municipaux de la ville d'Apt (1252-1422); Statuts d'Arles (1162-1202); Statuts municipaux de la ville de Salon (1293); Cout. de Bourgogne (1270-1360); - de Beaune (1370); - de Châtillon (1371); - de Charroux (1170-77 à 1247); - de Malthay (1306); - de Reims (1250?); - de Chatelblanc (1306); Formulae Andegavenses; Cout. de Barcelonne (1068-1163); - de La Réole (977).

Bibliographical footnote-references to the Essai historique... in v.1.

<... 2nd copy.

In v.1 the Pièces justificatives (128p.) are at beginning of v., before the Essai... du droit français...>

367

Giraud, Ch[arles Joseph Barthélemy] 1802-1884. *WP K39LC G44.2*
 Précis de l'ancien droit coutumier français. Seconde éd., corr.,
 aug., et suivie du texte des Coutumes de Paris et d'Orléans, avec con-
 férence et notes. Paris, Cotillon, 1875.
 vi+300 p. D.

COUTUMES DE PARIS. COUTUMES D'ORLEANS. FRANCE—LAW—COUTUMES,
 EDITS, ORDONNANCES.

"Je me propose de donner ici un exposé succinct, mais complet et
 méthodique, de notre droit coutumier dans son dernier état, tel qu'il
 était à la veille de la révolution de 1789. Je suivrai, dans cette
 analyse, l'ordre du Code civil, adopté déjà, au moins dans ses traits
 principaux, par la plupart de nos auteurs anciens et par plusieurs
 coutumes."

367.5

Gisors (France). Ordinances, etc. *WR K39LF G44*
 Le Livre des Métiers de Gisors au XVI^e siècle, par Louis Passy.
 Pontoise, Société historique du Vexin, 1907.
 vii+262p. Q. (Publications de la Société historique du Vexin).

FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY. FRANCE—LAW—COUTUMES,
 EDITS, ORDONNANCES. INDUSTRIAL LAWS AND LEGISLATION. NORMANDY
 (FRANCE)—LAW.

"Adrien Thiercelin, bailli de Gisors... [a fait] réunir dans un
 document authentique, dans un registre, les règlements de l'industrie
 de leur temps. Il s'agissait... de réprimer les fraudes, de prévenir
 les procès, de combattre les mauvaises pratiques de l'industrie et de
 défendre les intérêts du commun des habitants... C'est... la législation
 des corps de métiers décrétée par les agents du Roi, d'après la coutume."

"Gisors est 'ville de loi', disent les ordonnances des baillis du
 XVI^e siècle, c'est-à-dire une ville qui a sa coutume et sa loi."

"Cette collection d'Ordonnances commence en l'année 1449 et se ter-
 mine avant l'année 1600."

"Assurément la nouvelle organisation industrielle et commerciale du
 XVI^e siècle se révèle, avec une parfaite clarté, dans la série des or-
 donnances des baillis de Gisors. Au XV^e siècle, les corps de métiers
 se propagent à mesure que s'étend le pouvoir de la Royauté. Les gens
 de métier aspirent à se constituer en communauté, afin de jouir des
 avantages de l'association et des bénéfices du monopole."

Glossaire: p. [227]-246.

Corrections: p. 246.

367.10

Glasson, E[rnest] 1839- *WR K39L 4G46*
 Histoire du droit et des institutions de la France. Paris, Pichon,
 1887-1903.
 8v. O.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—
 INSTITUTIONS. MIDDLE AGES.

Very extensive bibliographies at beginning of each v. In v.1 also
 on p. [155]-171.

Table des matières at end of each v.

Contents:

- v.1. La Gaule celtique, la Gaule romaine.
- v.2. Epoque franque.
- v.3. Epoque franque (suite et fin).
- v.4. La féodalité. Les sources du droit. - La féodalité civile.-
La féodalité politique.
- v.5. La féodalité (suite). Les communes et les autres villes.-
L'Eglise. - La royauté.
- v.6. La féodalité (suite). Les finances et la justice du roi.
- v.7. La féodalité (fin). Le droit civil.
- v.8. Epoque monarchique. Les sources du droit. - Condition des
personnes. - Famille.

368

Godard, Philippe

WR D G 54

La querelle des refus de sacrements (1730-1765). Paris, Domat-Montchrestien, 1937.
194p. O.

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY. FRANCE—HISTORY (1730-1765).
JANSENISM. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Les premières remontrances présentées au roi par le Parlement de Paris sur [la matière des refus de sacrements] portent la date du 25 juillet 1731 c'est-à-dire près d'un siècle après la première condamnation du Jansénisme, mais bien entendu l'Eglise n'attendit pas aussi longtemps pour priver des sacrements les réfractaires qui persévéraient dans leur insoumission."

Bibliography: p.[285]-292.

368.5

Goldmann, Emil. 1872-

WR² K 39 L. 4 G 56

Neue Beiträge zur Geschichte des fränkischen Rechts. Heidelberg, Winters, 1928.

133p. por. of Karl von Amira. plates. O. (Deutschrechtliche Beiträge [series] v.12, pt.1).

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. SALIC LAW.

Gewidmet an Karl von Amira zu seinem 80. Geburtstag, 1928.

Bibliographical footnote-references.

Contents. I. Zur Interpretation der Lex Salica und der Lex Ribuarica.-
II. Zu den malbergischen Glossen und zur fränkischen Rechtsterminologie.-
III. Fränkisches Recht in bildlicher Darstellung.

369

Gonnet, Paul

WR KLMP G 58

L'adoption lyonnaise des orphelins légitimes (1536-1793). Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1935.

2v. Q.

ADOPTION. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LYONS (FRANCE).

"L'Adoption, mode artificiel de création de la filiation, et, moyen habituel de se faire un héritier légitime aux droits égaux à ceux de descendants naturels."

1^{ère} Partie. L'Adoption par les Particuliers à Lyon au XVI^e siècle.-
2^{ème} Partie. L'Adoption Lyonnaise des Orphelins légitime [l'adoption hospitalière].

v. II: Pièces justificatives relatives aux Adoptions par les Particuliers.

"Mon intention est... d'étudier, à fond, l'adoption de l'Aumône-Générale (devenue plus tard l'Hôpital de la Charité), et, de l'Hôtel-Dieu de Lyon qui devait la pratiquer à sa suite."

Errata at end of v.1.

Archives et bibliographies: p.[1]-6.

370

Cosset, François WR JV 39 E 69

Inventaire des arrêts du Conseil du Roi (Janvier-Février 1760, Mars-Avril 1760). Paris, Quotidien Juridique, 1938.

2v. 0.

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. FORESTRY, ^{LAW} ~~FRANCE—LAW~~ RELATING TO.
RECUEILS.

"Le Conseil est proprement un tribunal d'administration; ainsi, on peut s'y pourvoir pour ce qui regarde les parties d'administration et de police, l'exécution d'autres arrêts du Conseil, le maintien de l'ordre que le Roi a voulu qui fût suivi. On n'est pas tenu dans ce cas là d'essayer tous les degrés de juridiction pour avoir recours au Conseil; on peut s'y pourvoir dès le premier pas qui paraît donner atteinte aux règlements, aux droits des officiers..., etc.

Cela n'empêche pas que dans les affaires contentieuses, dans lesquelles on a essuyé tous les degrés de juridiction, la voie du Conseil ne soit aussi ouverte en cassation si l'on a été jugé contre les lois; et alors le Conseil, pour juger contradictoirement est dans l'usage de faire rapporter les motifs des arrêts avant que de faire droit."

371

Grand, Roger WR F 39 G 76

L'agriculture au Moyen Age de la fin de l'Empire Romain au XVI^e siècle, par Roger Grand, avec la collaboration de Raymond Delatouche. Paris, De Boccard, 1950.

740p. Q. (L'agriculture à travers les âges [v] 3).

AGRICULTURE—FRANCE. FRANCE—HISTORY (476-16th c.) MIDDLE AGES.

Continue le travail d'Emile Savoy (paru dans la même collection) qui a brossé le tableau de l'agriculture dans l'antiquité (not in this library).

"Le Moyen Age est caractérisé avant tout par l'aspect presque exclusivement rural des conditions de la vie, tel qu'il se reflète dans tous les phénomènes sociaux comme dans les institutions juridiques issues de la coutume. Nous serons donc plus d'une fois obligés, pour expliquer les faits agricoles que nous rencontrerons ou pour montrer leurs incidences

externes, de sortir du cadre strictement limité de l'agriculture et de faire des incursions dans le domaine de l'histoire générale de la civilisation."

Many bibliographical footnote-references.

372

Grand, Roger *WR K 39 L 4 G 76*

Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours; contribution à l'histoire du régime des terres. Paris, Sirey, 1917.
146p. O.

FRANCE--LAND TENURE. ~~FRANCE--LAW--INSTITUTIONS.~~ ~~LAND TENURE.~~

Couronné par l'Académie de l'Inscription et belles-lettres.

"Le contrat de complant, encore usité de nos jours [1917] dans la partie du département de la Loire-Inférieure qui constituait l'ancien comté nantais, s'applique à la culture de la vigne; le colon ou complanteur a la jouissance perpétuelle du vignoble tant que la vigne subsiste en bon état; mais le propriétaire garde la propriété du fonds et reçoit chaque année du complanteur une certaine portion de la vendange, ordinairement le quart. Ce contrat, qui ne présente pas les caractères de la technique moderne, est une survivance qui a traversé l'épreuve de la Révolution."

Bibliography: p.[5]-9, and p.[147] in a note.

373

Grand, Roger *WR F 39 G 76 P*

Les "paix" d'Aurillac; étude et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une ville à consulat (XII^e - XV^e siècle). Paris, Sirey, 1945.

ccxix+446p. illus, plates, facsim. Q.

AURILLAC (FRANCE). AUVERGNE (FRANCE). FEUDALISM. FRANCE--HISTORY (12th - 15th c.). FRANCE--LAW--SEIGNIORIAL LAW.

Honoré du Grand Prix Gobert par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Contient plus de 400 pages de documents latins, romans et français, allant de 1190 à 1469, dont beaucoup sont inédits et qui sont précédés d'une étude de 200 pages sur l'histoire et les institutions de la ville d'Aurillac. L'auteur a tenu d'autre part à nous faire connaître, en guise de prologue, ses idées sur 'la genèse du mouvement communal'.

"Les 'Paix' d'Aurillac... sont les instruments de la transaction intervenue à plusieurs reprises entre le seigneur de la ville, abbé de Saint-Géraud, et ses habitants...

... Ce nom... signifiait l'accord, l'accord en vue de la paix à rétablir, puis à maintenir."

"La 'Paix' communale, c'est l'accord qui a mis l'ordre, en réalisant l'équilibre des droits et des devoirs dans la cité et qui doit le maintenir à l'avenir. C'est aussi l'instrument écrit qui en établit les conditions, en règle l'application et en sanctionne la violation: solennel instrument de la réconciliation qui a clos l'ère du désordre...

Sa teneur obligera... les contractants et leurs descendants. La pax villae sera la consuetudo, la lex villae.

Errata et addenda: p.[381]-383.

Source et bibliographies: p.[xv]-xx.

WR 139 LC G76

373.10

Le Grand Coutumier de France [14th c.] Nouv. éd. par Ed. Laboulaye [et] R. Dareste. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1868. xlviii+848p. O.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Written in old French.

On cite quelquefois le livre sous le nom de Coutumier de Charles VI [mais c'est une erreur d'après les éditeurs de la présente édition].

Original title: Le Grant Coustumier de France, et instruction de pratique; et manière de procéder et practiquer es souveraines cours de Parlement, prévosté et vicomté de Paris et autres juridictions du royaume de France.

"Le Grant Coustumier est un document d'autant plus précieux, qu'il nous représente le dernier état du droit français, au moment où la coutume va faire place à la législation, où ce ne seront plus l'usage et la jurisprudence qui feront loi, mais bien l'ordonnance et la volonté du Roi. Là se trouvent les origines de la Coutume de Paris et celles de notre Code de procédure."

For further detailed information about the work and its contents see the Préface, and also Camus et Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit. 5^e éd. 1832. p. 714-718.

374

Grandclaude, Maurice WR 139 L1 G76
Etude critique sur les livres des Assises de Jérusalem. Paris, Jouve, 1923. 184p. O.

ASSISES DE JERUSALEM.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

But de travail: "fournir les éléments nécessaires à une meilleure utilisation des livres connus sous le nom d'Assises de Jérusalem."

"Par ces mots 'Assises de Jérusalem' on désigne... les oeuvres des praticiens des royaumes de Syrie et de Chypre qui sont parvenues jusqu'à nous et que Bougnot a réunies et éditées dans le recueil des historiens des croisades" [pub. par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres]

"L'introduction est consacrée aux éléments dont se compose le droit de l'Orient latin: assises, stricto sensu, c'est-à-dire décisions dans l'ordre législatif émanant de la volonté concordante du roi et de ses hommes; décisions prises par l'une de ces autorités sans l'intervention de l'autre: ordonnements ou spéciaux commandements, quand le roi seul agit, remèdes faits par les hommes sans le roi; ordonnements de la Cour de Nicosie ou jurisprudence créatrice de droit; bons us et bonnes coutumes, c'est-à-dire, probablement, droit formé par l'usage et consigné par écrit; simples usages, coutumes orales et traditionnelles; livres de jurisconsultes, enfin, qui ne créent pas juridiquement du droit, mais, en fait, en sont la source principale. Ces livres, au nombre de huit forment ce que l'on appelle, suivant une expression courante et que l'auteur, avec raison, critique, les Assises de Jérusalem. Ce sont: le livre au roi, le livre des Assises des bourgeois, le livre de Philippe de Novare, le livre de Joan d'ibelin, le livre de Jacques d'ibelin, le livre de Geoffroy le Tort, la clef des Assises et les livres du plédant et du plaidoyer."

L'auteur a, ensuite, divisé son oeuvre en deux parties, consacrées à rechercher: ce que sont ces livres, ce que valent ces livres. A la première partit ressortit l'histoire en quelque sorte externe de chacun de ces livres; la seconde partie en renferme la critique interne."
 Bibliography: p. [179]-181.

374.4 Grandin, A *WR ZWK G 76*

Bibliographie générale des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925-26. Paris, Recueil Sirey, 1926.

3v. O.

BIBLIOGRAPHY.

[LAW—BIBLIOGRAPHY.] [SOCIAL SCIENCES—BIBLIOGRAPHY.] ECONOMICS—
 BIBLIOGRAPHY. POLITICAL SCIENCE—BIBLIOGRAPHY.]

Library has: Supplements, 1926-1950.

Kept up to date by annual supplements.

374.6 Grenier, [Jean], Baron. 1753-1841. *WR X 33*

Traité des donations, des testaments, et de toutes autres dispositions gratuites, suivant les principes du code Napoléon; précédé d'un discours historique sur l'ancienne législation relative à cette matière. On y a joint un Traité de l'adoption et de la tutelle officieuse, précédé d'un discours historique sur l'adoption; 2e éd. [Paris], Landroit, 1812.

2v. Q.

ADOPTION. GIFTS. SUBSTITUTIONS. WILLS. FRANCE—LAW—COMMENTARIES, 1804-

375 Gros, André *WR JA G 91*

Survivance de la raison d'Etat. Paris, Dalloz, 1932.

390p. O.

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE. COMPARATIVE LAW. EXECUTIVE POWER.
 FRANCE—POLITICS AND GOVERNMENT. STATE, THE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"L'Etat n'est plus un tyran arbitraire sans doute, mais tous ses actes ne sont pas encore soumis au contrôle juridictionnel. L'Etat est soumis au Droit mais une partie de son activité est restée indépendante."

"La liste des actes de gouvernement... comprend le plus souvent:

1. les actes du pouvoir exécutif dans ses rapports avec les Chambres (décrets de convocation, d'ajournement);
2. les décrets établissant l'état de siège;
3. les actes par lesquels le Président de la République exerce son droit de grâce;
4. les faits de guerre;
5. les actes diplomatiques;
6. les décrets rendus en matière de police sanitaire."

"Ces actes de nature spéciale, qui touchent aux intérêts essentiels de l'Etat, ne sont que la survivance de la raison d'état... C'est à délimiter l'une de ses survivances que cette étude est destinée."

ère
1^{ère} Partie: Le développement des actes de gouvernement en France. - 2^{ème} Partie: Les systèmes juridiques allemand, britannique et américain dans la mesure où ils présentent des institutions comparables...

La conclusion générale... reprendra l'idée... des rapports étroits entre les actes de gouvernement et la théorie du pouvoir discrétionnaire."

Bibliography: p.[385]-390.

376

Groult, Pierre *WR X G91*
La formation des langues romanes. Tournai, 1947.
226p. map. O. (Lovanium [series]).

ROMANCE LANGUAGES.

Bibliography: p.[224]-226.

377

Guérin, Louis *WR F 39 G93*
L'intendant de Cypierre et la vie économique de l'Orléanais 1760-1785. Mayenne, Floch, 1938.
223p. O.

CYPIERRE, JEAN-FRANCOIS-CLAUDE FERRIN DE, 1727-1789. FRANCE—
HISTORY (1760-1789). ORLEANS (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"L'institution des intendants est née de ces inspections que, périodiquement, le roi faisait effectuer dans les provinces afin d'assurer son autorité, de reprendre en mains les officiers locaux, de réparer leurs injustices... [Les intendants] étaient placés à la tête de 'généralités', circonscriptions qui devaient leur origine aux besoins de l'administration financière du Royaume...

'Commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi', l'intendant... a dans sa généralité... la garde du bien commun. Sa compétence est indéterminée, ses attributions à peu près illimitées: 'Intendant de justice, police et finances' tel est son titre, dont le sens est large, aussi large que son action même...

... Les intendants sont, chacun dans leur généralité... à la tête du mouvement économique qui, au XVIII^e siècle, soulève la France entière."

Bibliography: p.[5]-10.

378

Guérin, Pierre *WR KLY G93*
Les renonciations à succession future dans l'ancien droit français. Paris, Compagnie Française d'Imprimerie et de Papeterie, 1931.
219p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. INHERITANCE AND SUCCESSION.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Les renonciations à succession future qui avaient pour objet d'écartier de la succession de leurs auteurs les filles et, souvent même, les cadets mâles, au profit de l'aîné, continuateur du nom et détenteur des biens, ont joui dans tous les pays, et notamment dans l'ancienne France, d'une vogue considérable. On en trouve trace chez nous dès la fin du XII^e siècle et ce n'est que la Révolution à la fin du XVIII^e, qui les a abolies pour des raisons politiques."

Bibliography: p. [200]-209.

379 Unused number.

380 Unused number.

381 Grimaudet, François, 1520-80. *WR K 39-N G 88*
Oeuvres...; rev. corr., et aug. de nouveau. Paris, 1623.
v.p. D.

CRIMINAL LAW - FRANCE.
ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804. FRAUD.
INHERITANCE AND SUCCESSION. MONEY. USURY.

"Contenant: Du droict des Dixmes, Des Usures, Du Retraict Lignager, Des Causes qui excusent le Dol, Des Monnoyes."

381.4 Guéstat, J.-Edouard *WR K 39 L 4693*
Histoire élémentaire du droit français depuis ses origines gauloises jusqu'à la rédaction de nos codes modernes. Paris, Larose et Forcel, 1884.
xix+604p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Many bibliographical footnote-references.

382 Gui, Bernard, 1261 (627)-1331. *WR D G 94*
Manuel de l'inquisiteur [1323 or 1324]; éd. et tr. par G. Mollat avec la collab. de G. Drioux. Paris, Champion, 1926-1927.
2v. D. (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age [series] v.8-9.)

CHURCH HISTORY—FRANCE.

Text in Latin and French.

"... n'a été imprimé que tardivement, en 1886."

"La 'Pratique de l'Inquisition' (Practica officii Inquisitionis hereticae pravitatis) - car tel est le titre que Bernard Gui a donné à son manuel - est un 'traité' composé à l'usage exclusif des inquisiteurs, afin de leur faciliter la recherche de l'hérésie, surtout dans le Toulousain, le Carcassès, l'Albigeois, la province ecclésiastique de Narbonne... et les diocèses circonvoisins."

"... Renseigne admirablement sur le fonctionnement intérieur du tribunal de l'Inquisition et sur les doctrines professées par les hérétiques du XIII^e et du XIV^e siècle dans le midi de la France."

"La 5^e partie [la seule reproduite intégralement] constitue la pièce maîtresse de l'ouvrage de Bernard Gui. Elle est intitulée 'Méthode, art et procédés à employer pour la recherche et l'interrogatoire des hérétiques, des croyants et de leurs complices'. On y trouve un exposé méthodique des doctrines et des rites en honneur chez les Cathares, les Vaudois, les Pseudo-Apôtres, les Béguins et les Béguines, ainsi que des exemples d'interrogatoires. L'auteur ne consacre que quelques pages aux Juifs convertis qui retournaient au judaïsme, aux sorciers, aux invocateurs des démons, aux devins. Il donne aussi le texte d'actes de procédure relative à ces diverses sortes d'hérétiques."

Appendix 1. La secte des pseudo-apôtres: v.2, p. [66]-121.
Bibliography: v.1, p. lxxvi-lxxi, and in footnote-references.

Analytic

La secte des pseudo-apôtres.

Gui, Bernard, 1261 (62?) - 1331.

(In his Manuel de l'inquisiteur [1323 or 1324]; éd. et tr. par G. Mollat... 1926-27. v.1, p.[84]-107, and v.2, p.[66]-121.)

Text in Latin and French.

383

Guilhiermoz, P. *WR KLP 39 G 94*

Enquêtes et procès; étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIV^e siècle suivie du Style de la Chambre des enquêtes [in Latin], du Style des commissaires du Parlement [1336-37] [in Latin] et de plusieurs autres textes et documents. Paris, Picard, 1892.
xxcii+646p. Q.

COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"... La Chambre des enquêtes jugeait: d'une part les enquêtes faites par ordre de la cour, d'autre part ce qu'on a appelé à partir de la fin du XIV^e siècle les 'procès par écrit', c'est-à-dire celles des causes venues au Parlement sur appel ou sur évocation qui avaient fait devant les premiers juges l'objet d'une instruction par écrit... Les arrêts délibérés et rédigés à la Chambre des enquêtes étaient... prononcés à la Grand Chambre..."

La Chambre des enquêtes "n'est en aucune façon une Chambre où l'on plaide, mais exclusivement une Chambre de conseil."

"Le Style de la Chambre des enquêtes... a été composé pour les juges... Avec [celui] nous passons derrière la toile, nous pénétrons dans l'intérieur de la cour et nous assistons à son travail le plus intime.

L'auteur y a eu pour but... d'instruire les maîtres nouvellement entrés à la Chambre des enquêtes dans l'art de rapporter. Il donne bien aussi des conseils sur la manière de juger, mais là encore il se place surtout au point de vue du rapporteur."

Le Style des commissaires du Parlement [1336-1337] s'adresse aux maîtres du Parlement qui allaient en commission pour faire les enquêtes..."

"a pour but d'apprendre comment il fallait les faire."

"Ce n'est pas seulement dans le monde étroit du Parlement que les Styles ont eu du succès: les trois célèbres jurisconsultes coutumiers Jacques d'Ableiges, Jean Boutillier et Jean Masuer en ont fait largement usage."

[see No. 114]

Appendices in Latin and in French.

Appendix IV. Ordonnance du 7 janvier 1278: p. [600]-610. "... est la plus ancienne ordonnance royale sur le Parlement qui soit parvenue jusqu'à nous..."

Appendix V. Extraits du 'Stylus Parliamenti' de Guillaume du Breuil [en Latin] p. [611]-635.- ^

See the complete work under No. 253.

Additions et corrections: p. [641].

Bibliographical footnote-references.

384

Guillois, André WR JT 39 G94

Recherches sur les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel des origines à 1350. Paris, Sirey et Journal du Palais, 1909.

279p. Q.

FRANCE--LAW--INSTITUTIONS. FRANCE: MAITRES DES REQUETES.

"Les juges des 'plaids de la porte' n'étaient autres que ces conseillers, qui avaient pris dans la Curia regis une place de plus en plus importante à côté des grands, et qui, peu à peu, en étaient venus à former une sorte de commission permanente chargée de l'expédition des affaires courantes, - non uniquement d'ailleurs des affaires judiciaires. ... c'est... à ces notions... que se réduisent nos connaissances sur les origines des Requêtes de l'hôtel."

"C'est... la période des origines dont on trouvera ici l'étude."

Appendice III. - Notices biographiques: p. [204]-258.- IV. Pièces justificatives: p. [259]-279.

Corrections et additions [2] p. at end.

Bibliography: p. 12-18.

385

Guyot [Joseph Nicolas] 1728-1816. WR K 39 LT G99

Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale... Nouv. éd. corr., et aug... Paris, Chez Visse, 1784-1785.

17v. Q.

FRANCE--LAW--REPERTOIRES.

386

Naag, Henri WR F 468 H11

Les origines du catholicisme libéral en Belgique (1789-1839). Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1950.

300p. O. (Univ. de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie. 3me série, fasc. 36).

BELGIUM--HISTORY (1789-1839). CHURCH AND STATE. ROMAN CATHOLICISM.

"Sans l'unionisme des catholiques belges, appelé plus tard catholicisme libéral, la révolution de septembre 1830 n'aurait probablement jamais éclaté, nos provinces n'auraient pas conquis leur indépendance, la Constitution du 7 février 1831 n'aurait pas été promulguée, l'Eglise aurait longtemps encore gémi dans ses chaînes.

Sans l'unionisme, la pensée de Lamennais n'aurait pas non plus été stimulée par un grand exemple, et n'aurait pas trouvé si rapidement l'assurance et la hardiesse qui lui valurent un tel empire sur les intelligences. Grégoire XVI, peut-être, ne l'aurait pas condamnée et n'aurait point provoqué, en retour, une des crises spirituelles les plus intenses du XIX^e siècle. La 'liberté comme en Belgique', en fin de compte n'aurait pas fait le tour du monde."

Livres: 1. Doctrine politique et sociale des catholiques belges (traditionalisme, ultramontanisme). - 2. Leur nouvelle tactique (unionisme, catholicisme libéral). - 3. Condamnation du catholicisme libéral par le Saint-Siège et ses conséquences en Belgique. - 4. Conflit entre Léopold I^{er} et les catholiques progressistes (soutenus par une partie de l'épiscopat).

Annexes [Pièces justificatives]: p. [261]-292.

Bibliography: p. [15]-36.

387

Hajje, Antoine *WR K 332 V 4*
 Histoire de la justice seigneuriale en France... Paris, De Boccard, 1927. [incomplete holding]
 v. 1 only 0.

~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~ FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
 JUSTICE, ADMINISTRATION OF, ROMAN LAW—HISTORY.

Planned to be complete in 2v.

v.1. Les origines romaines. [Part] I. La justice privée dans les domaines des empereurs. 174p.

"L'évolution de la justice privée dans les domaines des Empereurs est..., de beaucoup, la plus importante tant par son caractère compliqué que par l'ampleur de ses résultats. Elle commence de très bonne heure dans les rouages des intendances et ne prend qu'ensuite un caractère territorial en se transposant dans le Saltus [= grand domain]; pas un instant elle ne cesse de suivre une marche officielle; intéressant l'Empereur, elle se fait au grand jour et par des procédés qui, bien qu'illégaux au regard des institutions existantes, sont légalisés par le pouvoir législatif."

" 3 parties: Le cadre si compliqué de la fortune impériale, ensuite l'éclosion de cette originale justice dans les ressorts de son administration, enfin la transposition de cette même justice et son évolution dans les territoires domaniaux."

Errata at end.

Bibliography: p. [xi]-xii, and in footnote-references.

388

Halkin, Léon-E. *WR D H 13*
 Les conflits de juridiction entre Erard de la Marck et le chapitre cathédral de Chartres. Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1933.
 144p. Q. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. 42).

CHURCH HISTORY. ERARD, PRINCE-ARCHBISHOP OF LIEGE, 1472-1538.

"Cumul de bénéfices majeurs par l'évêque de Liège Erard de la Marck, prince de l'empire et partisan du roi; volte-face de l'évêque rallié à Charles-Quint; appel comme d'abus du chapitre cathédral de Chartres contestant la légitimité des prétentions épiscopales; promotion cardinalice de la Marck par la grâce de l'empereur; enfin, régale et nomination à Chartres de Louis Guillart, évêque de Tournai, qui assure son nouveau trône par une ingénieuse permutation avec le prélat qu'il supplante en le dédommageant...

... L'histoire de cette promotion épiscopale et des réactions diverses du chapitre, du Parlement, du roi Très Chrétien au cours de ces conflits, - conflit de souveraineté presque autant que de juridiction...

Ces conflits de juridiction... acquièrent un singulier relief si l'on considère, d'une part, la Guerre de Hivalité, de l'autre, le Concordat de Bologne dont les événements chartrains de 1507 à 1525 mettent mieux en lumière l'acceptation forcée et l'application difficile."

Pièces justificatives: p.77-132.

Bibliographie: p.[13]-19.

See also Hove, A. van. Etude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Erard de la Marck (1506-1538) 1900. [No. 405]

389

Halkin, Léon-E. *NR D H 13 A*

Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557); Réforme Protestante et Réforme Catholique au Diocèse de Liège. Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1936.

436p. genealogy table. Q. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. 72).

CHURCH HISTORY. CORNEILLE, PRINCE-ARCHBISHOP OF LIEGE, 1500-1544.⁽²⁾
 GEORGES, PRINCE-ARCHBISHOP OF LIEGE, 1505-1557.

"La première moitié du XVI^e siècle est riche d'enseignements, puisqu'elle est une période de transition entre la civilisation médiévale et moderne, un temps propice aux conflits juridictionnels les plus mesquins comme aux controverses religieuses de grande envergure."

"... Un des aspects caractéristiques des règnes étudiés me paraît être un effort persévérant de codification, de mise au point, de réglementation: en 1541, c'est le concordat conclu entre Corneille de Berghes et Charles-Quint; en 1545, l'édit général promulgué contre les protestants; en 1548, ce sont la 'Formula reformationis' d'Angsburg accepté à Liège et la rédaction des Statuts synodaux; en 1551, une triple réforme assure les progrès des cours scabinales, féodales et spirituelles; en 1553, paraît le premier Rituel imprimé du diocèse..."

"Je m'abstiens de juger les croyances..."

Annexes. B. Tableau des principaux dignitaires ecclésiastiques.-

C. Examen critique du dossier attribué à Thierry Hezius. - E. Pièces justificatives.

Addenda: p.[413]-415.

Sources et bibliographie: p.[13]-28.

- 390 Halphen, Louis, 1880-1950. *WR F30 H16*
 Charlemagne et l'Empire Carolingienne... Paris, Michel, 1947.
 xxvi+532p. tables (ports.), fold. genealogy table and maps. (L'évo-
 lution de l'humanité [series] 33). 0.

EUROPE—HISTORY (629-900).

"On voit... l'unité se faire, et puis se défaire, un régime naître, évoluer de façon curieuse, parce qu'il associe deux éléments divers, le politique et le religieux, et disparaître, en faisant place, dans un nouveau morcellement, à un régime politique et social nouveau."

"... Notre but... n'était ni d'écrire... une biographie de Charlemagne, ni de tracer un tableau d'ensemble de la période carolingienne, mais de mettre en lumière les conceptions politico-religieuses dont l'Empire fondé en l'an 800 est issu et de rechercher dans quelle mesure il y a répondu pendant près d'un siècle."

Bibliography: p.[501]-511.

- 391 Halphen, Louis, 1880-1950. *WR F04 2816.2*
 Initiation aux études d'histoire du Moyen Age. 2^e éd. rev. et aug.
 Paris, Presses Universitaires de France, 1946.
 175p. D.

BIBLIOGRAPHY. MIDDLE AGES—BIBLIOGRAPHY. MIDDLE AGES—HISTORY—SOURCES.

"... Nous avons fait une place très large à de simples énumérations de titres... Des livres écrits en des langues qui... sont accessible [à un public français] et de préférence [en français]."

- 392 Mélanges d'histoire du Moyen Age, dédiés à la mémoire de Louis Halphen; préface de Charles-Edmond Perrin. Paris, Presses Universitaires de France, 1951. *WR FOR 9M48H*
 xxiii+713p. port. Q.

HALPHEN, LOUIS, 1880-1950. MIDDLE AGES.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. 80 contributions.

L'année 1950 marquant, le 50^e anniversaire du commencement de l'activité scientifique de Louis Halphen, le 40^e du début de son enseignement, et le 15^e de son élection à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Bibliographie des travaux de Louis Halphen: p.[xv]-xxiii.

Many bibliographical footnote-references.

- 393 Hamon, Joseph *WR F39 H18*
 La vie municipale dans les Communes du Canton de Passais pendant la Révolution. Rennes, Oberthur, 1909.
 316p. Q.

FRANCE—HISTORY (1787-1800). LOCAL GOVERNMENT. NORMANDY (FRANCE).

Theses (Docteur en Droit) - Univ. de Rennes.¹³¹

"L'étude d'un canton... celui de Passais-la-Conception (Département de l'Orne, arrondissement de Domfront [Basse-Normandie])".

"Les communes de France ont connu pendant la Révolution trois régimes municipaux successifs. Le premier, établi par l'édit de juin 1787 sur les assemblées provinciales, dura jusqu'au mois de janvier 1790, époque à laquelle la nouvelle loi du 14 décembre 1789 commença à recevoir son application. Ce second régime fut à son tour remplacé par celui de la Constitution du 5 fructidor an III [1795], qui resta en vigueur jusqu'au Consulat, et à la loi du 28 pluviôse an VIII [1800].

... Quant à leur fonctionnement pratique... il suffit de parcourir les registres de délibérations des municipalités... qui 'témoins immédiats de la vie municipale', constituent des 'recueils authentiques de ses diverses manifestations'."

Appendix II. Le Cahier de doléances de Passais: p. 291-298.

Bibliographical footnote-references.

394

Hanotaux, Gabriel, ed.

Histoire de la nation française [des origines préhistoriques jusqu'à nos jours (1926)]. Paris, Société de l'Histoire Nationale [et] Plon

[1927] [incomplete holdings]

v.10 only. Richly illus. Q.

FRANCE—HISTORY (-1926)

Complete in 15v.

~~Library's holding analyzed.~~

v. 10. Histoire économique et financière, par Germain Martin.

[c1927] [656]p.

Illustrations en couleur de J. Lauras et Georges Ripart; illustrations en noir de Georges Ripart.

Analytic

Martin, Germain.

Histoire économique et financière [de la France] Paris, Société de l'Histoire Nationale [et] Plon [c1927].

[656]p. Richly illus., maps, ports., tables. (V. 10 in Hanotaux, Gabriel. Histoire de la nation française...)

FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY.

Illustrations en couleur de J. Lauras et Georges Ripart; illustrations en noir de Georges Ripart.

"En ce qui concerne l'histoire sociale, nous n'avons pas manqué de signaler les conséquences des faits d'ordre économique et de la situation financière sur le sort matériel et moral des individus, sans toutefois avoir le dessein d'épuiser la riche et complexe matière, des rapports sociaux, avec l'économie et la finance..."

Aussi ne pourrions-nous retenir que l'essentiel de la multitude des faits et des doctrines qui ont lentement façonné notre agriculture, notre industrie et notre commerce, notre crédit privé, nos moyens de transport, nos régimes monétaires et les finances publiques."

395 Harsin, Paul *WR F 3425*
 Comment on écrit l'histoire. Paris, Droz, 1933.
 152p. D. (Bibliothèque scientifique belge; Histoire et philologie).

HISTORIOGRAPHY.

"15 leçons de 'Notions de critique historique'."

"Aussi ne trouvera-t-on point ici de discussions subtiles ou un appareil de notes permettant d'étendre ses investigations."

Short bibliography: p.9-10.

395.1 Harsin, Paul *WR HW H 25*
 Crédit public et Banque d'Etat en France du XVI^e au XVIII^e siècle.
 Paris, Droz, 1933.
 221p. Q.

BANKS AND BANKING—FRANCE. FINANCE, PUBLIC. FRANCE—FINANCE—HISTORY.

Impression subventionnée par la Fondation Universitaire de Belgique.

"Constitue en quelque sorte le complément de... Doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècles... 1928." [No.396]

"... Notre étude sera... doctrinale, sauf en ce qui concerne ces deux réalisations du Système de Law et de la Caisse d'escompte, où la pratique se mêle forcément à la théorie. Nous poursuivons en quelque sorte la notion de banque d'Etat dans ses expressions conceptuelles, en ayant soin de ne pas isoler ses manifestations françaises des formulations étrangères, en observant les réactions de l'opinion et en cherchant à dégager une évolution doctrinale, si du moins un tel phénomène apparaît."

"... La démonstration d'une double thèse. ... On a cherché très sérieusement en France avant 1716 à créer une institution de crédit public. ... La catastrophe de Law n'a pas compromis dans la pensée éclairée la croyance en la nécessité d'une banque d'Etat."

Annexes [les différents projets et mémoires]: p.[95]-221.

Bibliographical footnote-references.

396. Harain, Paul *WR HM H 2*
 Les doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècle. Paris, Alcan, 1928.
 xciii+326p. Q.

FINANCE, PUBLIC. FRANCE—FINANCE—HISTORY. MONEY.

"Quant au temps... C'est en somme celui du mercantilisme français. Du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle, les doctrines qui apparaissent revêtent certains caractères communs. L'attention se porte de préférence vers les phénomènes dits de 'circulation des richesses'. La monnaie est l'objet de l'étude presque générale. L'accord semble se faire autour de certains concepts. Les thèses que l'école physiocratique combatta avec énergie constituent bien un tout qu'il était intéressant de dégager."

"En dépit du titre de notre étude, nous devons signaler que les conceptions monétaires ont toujours été au premier rang de nos préoccupations. Les doctrines financières n'ont retenu notre attention que dans la mesure, importante il est vrai, où le dérèglement des finances publiques a eu une répercussion sur les idées relatives à la monnaie ou au crédit. Nous n'avons par conséquent pas étendu notre enquête à toutes les théories financières qui ont vu le jour au cours des trois siècles étudiés. Cependant, nous croyons en avoir dit l'essentiel!"

Extensive bibliography: p.[ix]-xxiii.

Continued somehow by the author's Credit publique et Banque d'Etat en France du XVI^e au XVIII^e siècle. [No. 395.1]

397

Hauser, Henri *WR* 120
Les débuts du capitalisme. Paris, Alcan, 1927.
xii+326p. D.

CAPITALISM. LABOUR AND LABOURING CLASSES, FRANCE. SAVARY, JACQUES, 1622-1690; LE PARFAIT NEGOCIANT...[1675] (Subj. Anal.) LE PARFAIT NEGOCIANT... [1675] (Subj. Anal.).

"Huit études écrites à des dates diverses et sur des sujets variés, mais dont le trait commun est de fournir quelques données à l'histoire du capitalisme..."

Mais l'auteur s'attache avec une prédilection visible à la question de l'organisation du travail, à laquelle il consacre, au moins partiellement, 4 études." (Compte rendu d'Olivier Martin. Revue historique de droit, 1929, No.2).

"... Ces études... se relient à celles que [l'auteur a publié] sous le titre de Travailleurs et marchands... ^{not in this library} elles sont... la suite de [son] Ouvriers du temps passé". _{not in this library}

Includes a study on Le Parfait Négociant de Jacques Savary: p.[266]-308.

Bibliographical footnote-references.

[not in this collection]

Analytics

SAVARY, JACQUES, 1622-1690.

LE PARFAIT NEGOCIANT... [1675]

(In Hauser, Henri. Les débuts du capitalisme. 1927. p.[266]-308).

Full title of Savary's work: Le Parfait Négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers.

[Savary avait joué un rôle considérable dans la préparation de l'ordonnance du commerce de 1673: 'Règlements capables d'assurer, parmi les négociants, la bonne foi contre la fraude et de prévenir les obstacles qui les détourneraient de leur emploi par la longueur des procès'].

LE PARFAIT NEGOCIANT... [1675]

(In Hauser, Henri. Les débuts du capitalisme. 1927. p.[266]-308).

Full title of Jacques Savary's work: Le Parfait Négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers.

[Savary avait joué un rôle considérable dans la préparation de l'ordonnance du commerce de 1673: 'Règlements capables d'assurer, parmi les négociants, la bonne foi contre la fraude et de prévenir les obstacles qui les détourneraient de leur emploi par la longueur des procès'.]

398 Hennequin [Antoine Louis Marie] 1786-1840.

Traité de législation et du jurisprudence suivant l'ordre du Code civil, deuxième livre [Des biens et des différentes modifications de la propriété] Paris, 1838-1841.

2v. O.

FEUDALISM (Subj. anal.) FRANCE—LAW—COMMENTARIES, 1804—
PROPERTY. SERVITUDES.

Introduction to v.2 contains an essay in connection with the treatment of the servitudes [usufruit]: De la féodalité, v.2, p.1-63.

FEUDALISM

Hennequin [Antoine Louis Marie] 1786-1840.

De la féodalité (In his Traité de législation et du jurisprudence suivant l'ordre du Code civil... 1838-1841. v.2, p.1-63)

Introduction to the treatment of the servitudes [usufruit].

399 Henrion de Pensey

Traité des fiefs de Dumoulin, analysé et conféré avec les autres feudistes. Paris, Chez Valade, 1773.

[12]+717p. Q.

- LAND TENURE.

DUMOULIN, CHARLES: TRAITE DES FIEFS. FRANCE—~~LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~

Eloge de Dumoulin: p.[1]-20.

400 Henriquez, Jean

Code des seigneurs hauts-justiciars et féodaux. 3e éd., rev., corr. et ... aug. Paris, Chez Nyon, 1780.

xvi+470p. D.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.

"Maximes concernant les Fiefs et Droits féodaux, les Justices Seigneuriales, et les Droits qui appartiennent aux Seigneurs, à cause de leur Justice en pays coutumier."

C'est un recueil de maximes tirées des ordonnances, arrêts, jurisconsultes, etc.

400.9 Hevin, Pierre *Wp 392C*

Consultations et observations sur la coutume de Bretagne. Rennes, Chez Vatar, 1734.

xiii+[5]+720p. port. Q.

COUTUMES DE BRETAGNE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"L'éditeur de ce recueil est Etienne-Jean Brindejone Duplessix, avocat célèbre à Rennes, mort en 1754. Il y a ajouté des sommaires." (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit. 5e éd., 1832. No.1213. 22)

- 401 Histoire générale [series] publié sous la direction de Gustave Glotz. Paris, Presses Universitaires de France, 1937-1941. [incomplete holding] v. msp. Q. 37 41

MIDDLE AGES—HISTORY. ROME—HISTORY.

Contents:

Introduction. Préhistoire [not in the Law Library]

I. Histoire ancienne. 3^e Partie: Histoire Romaine.

v.4. 1^{ère} partie. L'Empire Romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée [193-325] par Maurice Besnier; 1937. 409p.

Bibliographie: p.[1]; p. [387]-392.

II. Histoire du Moyen Age.

v.1. Les Destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888; n^{lle} éd.rev.

1^{re} partie: De 395 à 768, par Ferdinand Lot, Christian Pfister, François L. Ganshof. 1940. xxv+434p.

Bibliographie: p.[ix]-xxv; p.[417]-422.

2^e partie: De 768 à 888, par Ferdinand Lot, François L. Ganshof. 1941. continuously paged - p. 846.

Bibliographie: p.[437]; p. [823]-833.

v.2. L'Europe occidentale de 888 à 1125, par Augustin Fliche. 1941. ix+672p.

Bibliographie: p.[vii]-ix.

v.4.

2^e partie: L'essor des Etats d'Occident (France, Angleterre, Péninsule Ibérique) par Ch. Petit-Dutaillis et P. Guinard. 1937. 403p.

Bibliographie on page facing p.[1].

v.6 L'Europe occidentale de 1270 à 1380.

1^{re} partie: De 1270 à 1328, par Robert Fawtier. 1940. 460p.

Bibliographie: p.[2]

2^e partie: De 1270 à 1380, par A. Coville. 1941. Continuously paged - p. 688.

v.7 L'Europe occidentale de la fin du XIV^e siècle aux guerres d'Italie, par Joseph Calmette et Eugène Déprez.

[1^{re} partie]: La France et l'Angleterre en conflit. 1937. xci+580p.

Bibliographie: at beginning.

etc, etc [not in the Law Library]

Analytics

Petit-Dutaillis, Ch.

L'essor des Etats d'Occident (France, Angleterre, Péninsule Ibérique) par Ch. Petit-Dutaillis et P. Guinard. Paris, Presses Universitaires de France, 1937.

403p. Q. (Histoire générale [series] [II] Histoire du Moyen Age, t.4, 2e partie)

Bibliography: on p. facing p. [1].

Benier, Maurice

L'Empire Romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée [193-325]. Paris, Presses Universitaires de France, 1937.

409p. maps. Q. (Histoire générale [series] #. I. Histoire ancienne. 3e partie: Histoire romaine, t.4, 1re partie).

Bibliography: p.[1]; [387]-392.

Lot, Ferdinand

Les destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888, par Ferdinand Lot [and others] nouv. éd. rev. Paris, Presses Universitaires de France, 1940-1941.

2 Parts, maps. Q. (Histoire générale [series] [II] Histoire du Moyen Age, t.1) continuously paged (846p.)

1re partie: De 395 à 768, par Ferdinand Lot, Christian Pfister, François L. Ganshof. -

2e partie: De 768 à 888, par Ferdinand Lot, François L. Ganshof.

Bibliographies: 1re partie, p. [ix]-xxv; [417]-422. - 2e partie, p.[437]; [823]-833.

Fliche, Augustin

L'Europe occidentale de 888 à 1125. Paris, Presses Universitaires de France, 1941.

ix+672p. Q. (Histoire générale [series] [II] Histoire du Moyen Age, t.2).

Bibliography: p.[vii]-ix.

Fawtier, Robert

L'Europe occidentale de 1270 à 1380, par Robert Fawtier [et la 2e partie par A. Coville] Paris, Presses Universitaires de France, 1940-1941.

2 Parts continuously paged (688p.) Q. (Histoire générale [series] [II] Histoire du Moyen Age, t.6)

1^{re} partie: De 1270 à 1328.

2^e " : De 1328 à 1380, par A. Coville.

Bibliographies: 1re partie, p. [2]- 2^e partie, p. 462.

Calmette, Joseph

L'Europe occidentale à la fin du XIV^e siècle aux guerres d'Italie, par Joseph Calmette et Eugène Déprez. Paris, Presses Universitaires de France, 1937.

xxi+ 580p. Q. (Histoire générale [series] [II] Histoire du Moyen Age, t. 7, 1^{re} partie).

Bibliography at beginning.

402

Holleaux, Georges *WR KLL H72*

De l'évolution des règles propres aux courtes prescriptions fondées sur la présomption du paiement. Limoges, Perrette, 1927.

267p. O.

~~DEBTOR AND CREDITOR.~~ OBLIGATIONS. PRESCRIPTION.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Bibliographical footnote-references.

403 Hove, A. van *WR K L G E H 8 2*
 De privilegiis, de dispensationibus. Mechliniae, Dessain, 1939.
 xix+466p. O. (Commentarium lovaniense in Codicem Juris Canonici
 [series] v.1, t.4).

CANON LAW.

Bibliography: p.[1]-2, and [293]-295.

404 Hove, A. van *WR K L G E H 8 2 r*
 De rescriptis. Mechliniae, Dessain, 1936.
 xvi+286p. O. (Commentarium lovaniense in Codicem Juris Canonici
 [series] v.1, t.4).

CANON LAW.

Text in Latin.

Bibliography: p. [1].

405 Hove, A. van *WR. D H 8 2*
 Etude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à
 l'époque d'Erard de la Marck (1506-1538) Louvain, van Linthout, 1900.
 xxiii+240p. O.

CHURCH HISTORY. ERARD, PRINCE-ARCHBISHOP OF LIEGE, 1472-1538.

Dissertations (Docteur en Droit Canon) - Univ. de Louvain.

Extensive bibliography: p.[219]-230, and in footnotes of p. x-xvii.

See also Halkin, Léon-E. Les conflits de juridiction entre Erard de la Marck et le chapitre cathédral de Chartres. 1933. [No. 388]

406 Hubrecht, Georges *WR F 3 a H 8 6*
 Les assignats dans le Haut-Rhin [1790-1795]. Strasbourg, Heitz,
 1931.
 xvi+255p. Q.

FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1790-1795). MONEY.

L'histoire du papier-monnaie dans le département du Haut-Rhin.

"Plus que partout ailleurs, le papier-monnaie a été repoussé en Alsace et ce n'est guère que pendant quelques mois de Terreur que la contrainte la plus violente a su, dans le Haut-Rhin, donner aux assignats une circulation analogue à celle qu'ils avaient à l'intérieur de la France." L'auteur nous donne l'étude de cette situation spéciale, son évolution historique, et ses conséquences.

Pièces justificatives: p.[221]-243.

Bibliography: p.[245]-246.

407

Hubrecht, Georges *WR KLL 86*
Stabilisation du franc et valorisation des créances; la dépréciation
monétaire et l'exécution des contrats. Paris, Dalloz, 1923.
522p. Q.

CONTRACTS. CREDIT. MONEY. OBLIGATIONS.

Couronné par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de
l'Univ. de Strasbourg.

Divisé en 4 parties. I. Historique.— II. "Les effets de la dé-
préciation sur les contrats conclus en unités monétaires sans clauses
de garantie ainsi que les théories juridiques que l'on pourrait songer
à mettre en oeuvre pour éviter, dans ces contrats, les inconvénients
de la dépréciation de la monnaie stipulée".— III. "Différentes clau-
ses de garantie et de la jurisprudence très abondante sur ces stipula-
tions."— IV. "Les conséquences de la stabilisation et les arguments
qui militent en faveur d'une revalorisation des créances privées ainsi
que les éléments d'une mesure législative en ce sens, en écartant d'au-
tre part en principe du bénéfice de la revalorisation générale, les
emprunts publics."

Bibliography: p.[509]-513.

408

H[uerne] d[o] l[a] M[othe, François Charles] fl. 18th cent.
Essais de jurisprudence... par H.D.L.D... Paris, Chez Thiboust,
1757-1758.
5v. D. *WK K 39 LN H 87*

DOWER. FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804. HUSBAND AND WIFE.
PROPERTY—LAW.

V.3-5 published Chez Saillant.

409

Huisman, Georges *WR JW 487*
La juridiction de la municipalité parisienne de Saint Louis [1171]
& Charles VII [1422] Paris, Leroux, 1912.
xiii+261p. Q. (Bibliothèque d'histoire de Paris [series])

PARIS.

L'introduction esquisse l'évolution de la municipalité parisienne
dans la période indiquée.

Appendice. Essai de reconstitution d'un répertoire de jurisprudence
municipale (XIV^e et XV^e siècles).

Bibliographies: p.[vii]-xiii.

410

Imbert, Jean *WR KMRK I 3*
Le droit hospitalier de la Révolution et de l'Empire. Paris, Sirey,
1954.
455p. O.

CHURCH AND STATE. FRANCE—HISTORY (1780-1814). HOSPITALS.

At head of title: Publications de l'Université de la Sarre.

"Dans [la] forêt touffue de règlements de tous genres... nous nous sommes efforcé - par un examen attentif des réalités hospitalières - de dégager les lignes générales de l'évolution juridique et de déterminer dans quelle mesure ces textes réglementaires avaient reçu une application effective.."

Chapter VII treats "l'influence de la législation française dans les territoires incorporés" [= les départements belges et luxembourgeois, allemands, italiens, suisses, hollandais, et espagnols]

Many bibliographical footnote-references.

411

Imbert, Jean

LGE

Les hôpitaux en droit canonique (du décret de Gratien [1140, published probably in 1148] à la sécularisation de l'administration de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1505). Paris, Vrin, 1947. [incomplete holding] v.1 only (334p) Q. (L'Eglise et l'Etat au Moyen Age [series] 8).

CANON LAW. CHURCH AND STATE. FRANCE—HISTORY (1140-1505). HOSPITALS.

Planned to be complete in 3v.

At head of title: Histoire des hôpitaux français.— Contribution à l'Etude des rapports de l'Eglise et de l'Etat dans le domaine de l'Assistance Publique.

"Notre dessein n'était pas de retracer l'histoire de tous les établissements hospitaliers de [France]... Notre but a été de dégager les idées directrices qui... guidaient les fondateurs, les autorités supérieures et les administrateurs de nos établissements d'assistance. Mais nous ne nous sommes attachés à ces idées qu'autant qu'elles étaient traduites par des réalités pratiques ou juridiques: nous avons voulu faire oeuvre d'historien et de juriste, non pas de philosophe ou de moraliste..."

Errata et addenda: at end of v.

Bibliography: p.[311]-329.

412

Imbert, Jean

(16th c.)? WK KLP 3- I 32-3

La Pratique iudiciaire tant civile que criminelle, receve et observee par tout le Royaume de France... Illustree [et] enrichie de... Commentaires, Interpretations [et] Annotations... par Pierre Gvenois. 3^e éd., revue [et]... amplifiée... Paris, Chez Fouet, 1606.

[xxxii]+840+[56]p. O.

CIVIL PROCEDURE—FRANCE. CRIMINAL PROCEDURE—HISTORY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

In Latin and Old French.

Bound with the author's Enchiridion ov Brief Recueil dv droict escript, gardé et observé ov abrogé en France... Rev., corr., aug. et add. par P[ierre] Gvenois. 1605.

Bound with

Imbert, Jean

Enchiridon ov Brief Recueil dv droict escript, gardé et observé ov abrogé en France... Rev., corr., aug. et add. par P[ierre] Gvnois. Paris, Chez Fouet, 1605. [xvi]+196+[22]p. O.

Bound with the author's Le Pratique ivdiciaire tout civile que criminelle... 1606.

Original Latin title: Enchiridon Juris scripti Galliae moribus, et consuetudine frequentiore usitati, itemque abrogati.

413

Ioanid, Constantin E. *WR K 39 L 4 I 64*
La cour plénière (L'Edit du 8 Mai 1788). Paris, Lavergne, 1933. 119p. O. *23.11.8*

COURTS--FRANCE. FRANCE--LAW--COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Parmi la multitude de faits... qui ont été la cause directe ou indirecte de [la Révolution Française]... on peut y inclure la lutte entre le parlement et la royauté, lutte qui caractérise cette époque et notamment, l'essai du Garde des Sceaux, Lamoignon, de rétablir la Cour Plénière, au lit de justice du 8 mai 1788."

Pièces justificatives: p.[87]-115.

Bibliography: p.[117]-119.

414

Jandot Danjou, Colette *WR JYRL J 35*
La condition civile de l'étranger dans les trois derniers siècles de la Monarchy. Paris, Sirey, 1939. 157p. O.

ALIENS. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

"L'ancien droit les avait rigoureusement traités. Ils étaient frappés tant au point de vue politique qu'au point de vue civil, de multiples incapacités et soumis en particulier au célèbre droit d'aubaine qui, pendant des siècles, a figuré au nombre des privilèges de la couronne et les mettait dans l'impossibilité de transmettre leur succession 'ab intestat' ou par testament.

Leur condition, très dure au Moyen Age, s'était cependant lentement améliorée, et les sévères principes avaient subi de nombreuses atténuations."

Bibliography: p.[155]-157.

415

Janeau, Hubert
Les institutions judiciaires du Dauphiné de Viennois sous la troisième race des Dauphins (1282-1349) Grenoble, Allier, 1942. 301p. Q.

COURTS--FRANCE. DAUPHINE (FRANCE).

L'étude "embrasse quelques décades seulement, mais tellement importantes qu'on y peut faire tenir, naissantes ou transformées, toutes les institutions judiciaires du Dauphiné des siècles suivants.

... Une suite de juridictions de dates diverses et plus ou moins hiérarchisées, des organismes juridiques disposés par la coutume et la loi, dont les membres constitutifs adaptent lentement leurs compétences... d'administrer la justice publique avec toutes ses dépendances. Entre 1282 et 1349, nous sommes allés de la sorte des tribunaux de châtellenie, anciens mais renoués, aux juridictions centrales, récentes encore au milieu du XIV^e siècle, en passant par les judicatures-mages apparues au début du siècle.

On ne saurait exagérer l'importance de la fonction judiciaire au Moyen Âge et l'intérêt d'y posséder des tribunaux bien organisés et des officiers diligents, en un temps où les affaires de l'Etat prennent naturellement la forme contentieuse. A la lutte violente de l'âge précédent succèdent les débats des juristes; c'est en développant ses justices que le prince affirme et élargit sa souveraineté. L'administration générale et la législation apparaissent comme les annexes de la juridiction. La justice est 'le plus important des services publics'. A l'ordinaire, la politique est faite avant tout de procès à gagner, de litiges à prévenir. Il n'est guère de droits en repos; tous, et jusqu'aux plus élevés, sont prêts sans cesse pour l'attaque et la défense. Au reste, si elle englobe l'étude des plus hautes fonctions sociales, l'histoire judiciaire est pleine d'intérêt pour la science des moeurs."

Pièces justificatives [in Latin]: p. [267]-294.

Many bibliographical footnote-references.

416

Jarry, Eugène *WR F39 T29*

Provinces et pays de France; essai de géographie historique; préface de Pierre d'Espezel [and others] [Paris] Poisson, 1942-1948. [incomplete holding] v.1-2, v.3 fasc.2, 2^d ed. of v.1. genealogy tables. 480.

FRANCE—HISTORY.

2^d ed. of v.1 replaces the 1st ed.

v.1. Formation de l'unité française.

Appendices. I. Liste alphabétique des Provinces françaises.- II. Table générale des bailliages.- III. Régions géographiques de la France. Liste des divisions régionales.- IV. Les remaniements de la carte des départements entre 1792 et 1811. - V. Les diocèses français depuis le Concordat de 1801.-

Bibliography générale: p.[331]-345.

La "seconde partie [i.e. the following vols. of "Monographies provinciales"] présente, dans l'ordre alphabétique des noms traditionnels, une longue suite de notices où sont étudiées non seulement les 'provinces' - au sens le plus juridiquement précis qu'on ait assigné à ce mot - mais aussi les 'régions' et les 'pays' français les plus divers.

Chaque notice présente: une définition du territoire étudié; ses limites; son histoire chronologiquement exposée, de la Gaule à l'histoire moderne; ses divisions administratives anciennes et leur mode de fusion dans le cadre départemental; un examen de la féodalité locale, c'est-à-dire une énumération de dynasties et de fiefs compris dans le cadre géographique tracé; enfin une bibliographie critique."

v.2. Agenais à Béarn. (genealogy tables are inserted on separate sheets)

v.3, fasc.2. Bourgogne (genealogy tables in pocket).

417 Jassemin, Henri *WR JV 39 4J31*

La Chambre des Comptes de Paris au XV^e siècle, précédé d'une étude sur ses origines. Paris, Picard, 1933.
Lxvii+353p. frontisp. Q.

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. FRANCE: TREASON.

Une première partie est consacré au personnel de la Chambre et une seconde à ses attributions et à son fonctionnement.

Ses attributions se réfèrent à deux objets essentiels: le jugement des comptes et la conservation du domaine. L'auteur décrit les diverses opérations fort techniques de la présentation, de l'examen, du jugement et de la correction des comptes. Il étudie le contentieux de la ligne de comptes. Parmi les attributions domaniales présentées le rôle de la Chambre est bien exposé en matière d'aliénations du domaine par dons et en matière de diminution du domaine par amortissements, franc-fiefs, anoblissements, manumissions, etc.

Errata and addenda sheet tipped in at end of v.

Sources et bibliographie: p.[i]-viii.

418 Jassemin, Henri

Le Mémorial de Robert II, duc de Bourgogne (1273-1285); un document financier du XIII^e siècle. Paris, Picard, 1933.
xxxii+160p. O.

FEUDALISM. MIDDLE AGES.

Text in French and Latin.

"Ce document... naïf et caractéristique... a été composé de 1273 à 1282. ... L'auteur... était un clerc, nommé Raoul, attaché à la personne de Robert II en qualité d'aumônier ou de chapelain... (mort... avant 1297)..."

Le registre de Raoul était..., avant tout, une sorte de livre de raison des créances et des dettes du duc de Bourgogne...

Outre son importance pour l'histoire locale, il est précieux par les points de comparaison qu'il peut fournir pour la connaissance des habitudes du moyen âge en matière de finances...

Le clerc de Robert II... a mêlé aux 'arrêts' des documents plus détaillés qui sont l'équivalent de véritables comptes...

Il enregistrerait plus ou moins sommairement... les baux des fermes et d'autres documents intéressant le domaine. Il inscrivait les noms des pleiges qui devaient garantir l'exécution de certains jugements prononcés par le duc. Enfin... contient quelques 'extravagantes', auxquelles il ne faut pas demander des raisons trop logiques de leur présence au milieu des documents financiers..."

Le Mémorial des finances de Robert II nous a laissé entrevoir leur mécanisme, si toutefois ce terme est applicable à l'état de choses que nous avons décrit...

L'image que le Mémorial de Raoul nous laisse de la Bourgogne est celle d'un Etat resté puissamment féodal..."

Glossaire: p.[155]-158.

Liste des ouvrages utilisés pour l'identification des noms propres: p.[117].

Bibliographical footnote-references.

- 419 Jobbé-Duval, E. *WR KLN 57*
 Etude historique sur la revendication des meubles en droit français.
 Paris, Larose, 1880.
 254p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PERSONAL PROPERTY.

L'étude s'arrête au moment où les travaux préparatoires du Code civil commencent.

"Etude successivement... la période franque du V^e au XI^e siècle, la période du moyen âge qui comprend les XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Avec le XIV^e siècle commence une époque de transition; jusque-là soigneusement conservée, la vieille tradition germanique s'efface de plus en plus. La rédaction des coutumes marque enfin l'avènement d'une civilisation plus avancée et d'une jurisprudence qui tient compte dans une plus large mesure des considérations d'équité et des besoins du commerce."

Bibliographie et sources: p.[239]-246.

- 420 Johnson, Walter S
 Chapters in the history of French law. [Montreal], McGill Univ.,
 1957.

~~278p.~~ 372p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY. LAW--HISTORY.

~~Typewritten.~~
 Bibliography: p.8-11.

... and copy

~~372p~~

Manuscript copy, typewritten and partially handwritten.

Bibliography: [3] p. between p.6 and 7.

- 421 Unused number.

- 422 Jouon des Longrais, F. *WR KLO J82*
 La conception anglaise de la saisine du XII^e au XIV^e siècle. Paris,
 Jouve, 1924.
 488p. Q. (Etudes de droit anglais [series] 1)

ENGLAND—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. POSSESSION. PROPERTY—LAW.

"Qu'est-ce que la saisine? Est-ce une sorte de propriété relative? Est-ce une possession de fait? Est-ce quelque chose d'intermédiaire?"

Après une guerre de doctrines de près de cent ans, la paix semble aujourd'hui signée, entre les historiens du droit du continent, sur un terrain mixte...

La synthèse... acquise par l'histoire du droit, tant en France, qu'en Allemagne, et Suisse et en Italie, est-elle compatible avec l'histoire du droit de l'Angleterre? Voilà tout le sujet de ce travail.

I. - ... les résultats... acquis par la science continentale.

II.- ... nous verrons si le droit anglais peut rentrer, à quelque titre, dans la même construction.

"En Angleterre, l'avantage de toute étude juridique est de pouvoir s'appuyer sur des textes précis, à une époque où la France n'en possède

guère. De plus, l'Angleterre renseigne avec précision sur cette conception mystérieuse: la saisine, au moment même où cette notion se dégage et précise sa signification propre, la seconde moitié du XII^e siècle."

Errata at end.

Bibliography: p.[447]-459.

423

[Jousse, Daniel] 1704-1781. *WR K L G E J 8 2*

Nouveau commentaire sur l'Edit du mois d'Avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, par X X X Conseiller au Présidial d'Orléans. Paris, Chez Debure, 1757.

2 Parts in 2v. D.

ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Part 2 [v.2] has title and contains: Recueil des principaux Edits, Ordonnances, Déclarations et Reglemens, touchant la juridiction ecclésiastique.

"Les commissaires de l'assemblée du clergé, de 1765, lui dénoncèrent, comme un des ouvrages faits contre les droits de l'église, et auxquels il n'avait pas été répondu, le Commentaire de Jousse. Il est très-dangereux, disaient-ils, que la jurisprudence des tribunaux séculiers se forme sur les principes erronnés qu'il contient... Ce Commentaire n'a pas plus paru..." (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit, 5^e éd. 1832. No.2750).

Continued by the author's Traité de la juridiction volontaire et contentieuse des officiaux et autres juges d'Eglise tant en matière civile que criminelle... 1769. [No.429.5]

424

[Jousse, Daniel], 1704-1781. *WR K L G E J 8 2 . 2*

Commentaire sur l'édit du mois d'Avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, par M...., conseiller au présidial d'Orléans. Nouv. éd., rev., corr., et augmentée. Paris, Chez Debure, -Perre, 1764.

2v. S.

ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

v.2 contains: Libertez de l'Eglise Gallicane: 4Op. - Recueil des principaux Edits, Ordonnances, Déclarations et Reglemens, touchant la Jurisdiction Ecclesiastique: p[41]-on.

"Les commissaires de l'assemblée du clergé, de 1765, lui dénoncèrent, comme un des ouvrages faits contre les droits de l'église, et auxquels il n'avait pas été répondu, le Commentaire de Jousse. Il est très-dangereux, disaient-ils, que la jurisprudence des tribunaux séculiers se forme sur les principes erronnés qu'il contient... Ce Commentaire n'a pas plus paru..." (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit, 5^e éd. 1832. p.524)

Continued by the author's Traité de la juridiction volontaire et contentieuse des officiaux et autres juges d'Eglise tout en matière civile que criminelle... 1769. [No.429.5]

425 [Jousse, Daniel] 1704-1781. *WR K39 LF J82 1679*
 Nouveau commentaire sur les ordonnances des mois d'août 1669, & mars 1673: ensemble sur l'Edit du mois de mars 1673 touchant les épices. Par m. XXX, conseiller au Présidial d'Orléans. Nouv. ed., corr. & augm. Paris, Debure l'aîné, 1761.
 2v. in 1. D.

~~CIVIL PROCEDURE—FRANCE.~~ ~~COMMERCIAL LAW—FRANCE.~~ CRIMINAL PROCEDURE.
~~COMMERCIAL LAW—FRANCE.~~ FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Vol. [2] has titles: Nouveau commentaire sur l'ordonnance du commerce au mois de mars 1673...

426 [Jousse, Daniel], 1704-1781. *WR K10 39 J82 1757*
 Nouveau commentaire sur l'ordonnance civile du mois d'Avril 1667... Paris, Debure, 1757.
 2v. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. CIVIL PROCEDURE—FRANCE.

427 Jousse [Daniel] 1704-1781. *WR KLP 9 J82.2 1767*
 Nouveau commentaire sur l'ordonnance civile du mois d'Avril 1667. Nouv. éd., augmentée de l'idée de la justice civile. Paris, Chez Debure, 1767.
 2v. D.

CIVIL PROCEDURE—FRANCE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

428 [Jousse, Daniel] 1704-1781. *WR KLG 39 J82*
 Nouveau commentaire sur l'Ordonnance Criminelle du mois d'Avril 1670. Avec un Abrégé de la Justice Criminelle [34p. in v.1.] par ***, Conseiller au Présidial d'Orléans. Nouv. éd., corr. et aug. [par Joly de Fleury]. Paris, Chez Debure, 1769.
 2 Parts in 2v. D.

CRIMINAL LAW—FRANCE. CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Notes sur l'Ordonnance du mois de Juillet 1737, touchant le Faux Principal et Incident, et sur la reconnaissance des Ecritures [et] Signatures en matière criminelle : v.2. p.[435]-588.

429 [Jousse, Daniel] 1704-1781. *WR K30 LF J82 r*
 Recueil chronologique des Ordonnances, Edits [et] Arrêts de Règlement cités dans les nouveaux Commentaires sur les Ordonnances des mois d'Avril 1667. Août 1669. Août 1670 [et] Mars 1673. Paris, Chez Debure, 1757.
 3v. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

*On trouvera dans ce Recueil tous les Edits, Ordonnances, Déclarations et principaux Arrêts qui sont cités dans les quatre Commentaires nouveaux qu'on a fait imprimer depuis trois ou quatre ans, sur les Ordonnances

Civile et Criminelle, sur celle du Commerce, des Evocations, et sur l'Edit des Epices, des années 1667. 1669. 1670 et 1673. c'est-à-dire, tant ceux qui ont été rendus en interprétation de ces Ordonnances, que les anciens Réglemens qui y ont rapport, et qui peuvent servir à les expliquer."

v.1: Depuis 1453 jusqu'en 1686 incl.

v.2: " 1687 " 1714 "

v.3: " 1715 " 1756 "

429.5

[Jousse, Daniel] 1704-1781. *WR K L G E J 82 j*

Traité de la juridiction volontaire et contentieuse des officiaux et autres juges d'Eglise, tant en matière civile que criminelle; où l'on traite de leur Compétence, Fonction [et] Devoirs, et de la manière de se pourvoir contre leurs Ordonnances [et] Jugements. Par *** Conseiller au Présidial d'Orléans. Paris, Chez Debure, 1769.

xix+520p. D.

ECCLESIASTICAL LAW.

"...Doit être regardé comme une suite du Commentaire sur l'Edit du mois d'Avril 1695... et peut y servir de supplément."

[Nos. 423-424]

429.9

[Jousse, Daniel] 1704-1781. *WR K L G E J 82 t*

Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses, où l'on examine tout ce qui concerne les fonctions, droits & devoirs des marguilliers dans l'administration des fabriques, des biens des pauvres & des écoles de charité; comme aussi ce qui regarde les fonctions, droits & devoirs des curés & autres personnes proposées au gouvernement & au soin des églises. Par m. J**; conseiller au Présidial d'Orléans. Paris Chez Debure ~~par~~, 1769.

6p. 1, 269, 243p. O.

ECCLESIASTICAL LAW. PARISH LAW.

"Recueil des principaux arrêts, édits et déclarations, concernant le gouvernement temporel et spirituel des paroisses": 243p. at end.

429.10

Jusselin, Maurice *WR Z W F 39 J 98*

Bibliographie des travaux de Maurice Jusselin, archiviste honoraire d'Eure-et-Loire, jusqu'au 15 mars 1952. Nogent-le-Rotrou, 1952.

60p. port. O.

BIBLIOGRAPHY. FRANCE—ANTIQUITIES—BIBLIOGRAPHY. FRANCE—HISTORY—BIBLIOGRAPHY.

"Un auteur, au soir de la vie, doit songer à dresser sa bibliographie, instrument de recherches légué aux travailleurs futures..."

... Représente la contribution [de l'auteur] aux études diverses relevant de la science historique."

WR K 35LD 1899

430

Justinianus I, Flavius Anicius, the Great, Emperor of Constantinople and Rome, 483-565.

Corpus iuris civilis. Editio stereotypa octava [v.2 editio septima; v.3. editio secunda] Berolini [] Apud Weidmannos, 1899-1900 [v.2. 1900].

3v. Q.

ROMAN LAW—CORPUS JURIS CIVILIS.

Text in Latin, a large part also in Greek.

v.1. Institutiones [ed.] Paulus Krueger; Digesta [ed.] Theodorus Mommsen.

v.2. Codex Justinianus [ed.] Paulus Krueger.

v.3. Novellae [ed.] Rudolfus Schoell [and] Guilelmus Kroll.

431

Kan, J van WR K 39LR 4R13

Les efforts de codification en France; étude historique et psychologique. Paris, Rousseau, 1929.

xv+410p. O.

CODIFICATION. FRANCE—LAW—CODES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Le besoin d'un droit écrit s'affirme ouvertement en France au XII^e siècle. Et depuis cette époque l'idée n'a plus été abandonnée jusqu'à ce qu'enfin, elle ait été réalisée dans les codes de la Révolution. ... La question... que se passait-il dans les cerveaux et les coeurs des hommes, des princes, des gouvernants et du peuple quand ils s'arrachaient à la domination du droit coutumier et appelaient des lois écrites et des codes?"

[Henri Regnault, dans son Compte rendu publié dans la Revue hist. de droit français et étranger, 1930, p.165-170 écrit:]

"Il semble que les chapitres de l'oeuvre puissent être ramené à deux grandes études:

1. les efforts officiels ou particuliers jusqu'en 1788, époque de la rédaction des cahiers de doléances consécutive à la convocation des Etats généraux (chap. 1 à 8);

2. l'oeuvre de préparation dans les assemblées révolutionnaires et la réalisation (chap. 9 à la fin de l'ouvrage)."

Additions et corrections: p. 410.

Bibliographie (Liste des anciens auteurs cités): p.389-397.

432

Koenig, Laure

La Communauté des Procureurs au Parlement de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles. Cahors, Coueslant, 1937.

136+[5]p. O.

BAR ASSOCIATIONS. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. LAWYERS—FRANCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Le procureur "correspond, dans l'Ancien Droit, à l'avoué d'aujourd'hui; c'est un individu chargé de représenter les parties en justice, de faire pour elles de la procédure, de postuler pour elles. C'est lui qui accomplit, pour la partie, toutes les formalités nécessaires,

les requêtes, les défenses, les répliques, les exceptions, les fins de non-recevoir, les présentations de pièces au greffe, les significations à partie ou à procureur.

... Le droit de se faire représenter [en France] n'apparut qu'au début du XIV^e siècle".

"Le 1^{er} chapitre... retrace l'histoire de la Compagnie des procureurs depuis sa naissance jusqu'à sa disparition, avant de parler... de l'institution bien établie... au moment de son plein développement, aux XVII^e et XVIII^e siècles. ... On fait en même temps l'histoire de l'office de procureur...

Les 2^e et 3^e chapitres [font] l'étude du rôle et de l'organisation intérieure de la Communauté... du point de vue civil et professionnel d'abord, du point de vue religieux ensuite.

Le 4^e ... consacré aux règles présidant à l'entrée des procureurs dans la Compagnie, l'acquisition de l'office et la réception en l'état de procureur.

Puis... les relations... entre la Compagnie... et les deux corps avec lesquels elle est en contact... le Parlement, et ... le Royaume de la Basoche, groupement de clercs du Parlement.

Enfin... le rôle financier que la Compagnie jouait auprès du Roi, rôle... d'intermédiaire financier et de pourvoyeur de capitaux."

Bibliography at end [1]p.

433

Koerperich, Richard *WR KLG E K81*

Les lois sur la mainmorte dans les Pays-Bas catholiques; étude sur l'édit du 15 septembre 1753, ses précédents et son exécution. Louvain, Smeesters, 1922.

xv+287p. O. (Universitas Catholica Lovaniensis. Dissertationes ad gradum magistri in Facultate Theologica consequendum conscriptae. Series II, tomus II).

ECCLESIASTICAL LAW. FEUDALISM. MONTMAIN.

"L'Eglise catholique revendique le droit d'acquérir en toute liberté les biens meubles et immeubles nécessaires à la dotation de ses établissements, à l'entretien de ses ministres, à la célébration du culte, au soin des pauvres. Dans le fait, ce droit ou plutôt son libre exercice, était limité à l'époque moderne, dans la plupart des pays par la législation civile sur la mainmorte."

Les 2 premiers chapitres retracent l'histoire des limitations qui furent successivement apportées, au cours des temps, à la capacité primitive d'acquérir de l'Eglise ("droit féodal et communal; l'évolution de la législation monarchique jusqu'à la publication de l'édit du 15 sept. 1753").

Les 4 derniers chapitres étudient méthodiquement les détails de la législation restrictive établie par l'édit de 1753 en les rapprochant des mesures analogues, mais moins rigoureuses prises par les textes antérieurs. ("L'érection des établissements de mainmorte, leur droit d'acquérir des immeubles et leur droit d'acquérir des rentes rachetables et des biens meubles; le développement interne du système de l'autorisation préalable; les modifications qui furent adoptées à l'édit de 1753").

Pièces justificatives: p. [268]-276.

Extensive bibliographie: p. [277]-282.

434 Konopczynski, Ladislas *WR JK K 83*

Le liberum veto; étude sur le développement du principe majoritaire. Paris, Champion, 1930.

297p. Q. (Institut d'Etudes slaves de l'Université de Paris. Bibliothèque polonaise [series] 2).

CONSTITUTIONAL HISTORY. EXECUTIVE POWER. PUBLIC MEETINGS.
VETO. VOTING.

"Doit-on parler, strictement, d'un développement un et continu du principe majoritaire ou bien d'une suite de développements indépendants, particuliers à divers groupes sociaux? Trouve-t-on dans l'histoire de l'humanité une pareille continuité dans l'adoption de ce principe ou tout au moins de sa formule théorique? Y a-t-il vis-à-vis de ce principe, dans les grandes modifications qui se produisent à longs intervalles chez tous les peuples, une similitude telle qu'elle nous autoriserait à écrire une seule histoire du principe majoritaire? A vrai dire, on n'y trouve ni cette continuité ni cette uniformité. Notre principe n'évolue pas de siècle en siècle; les peuples ne se le transmettent point en vue d'un perfectionnement continu. Au contraire, du commencement à la fin, ce principe présente une marche propre à chaque pays, à chaque peuple, à chaque type d'assemblée. Ce principe du nombre, si simple et si évident, apparaît au cours de dizaines de siècles tantôt ici, tantôt là, comme le résultat de conjonctures fort complexes. Chaque société l'élabore presque indépendamment des exemples étrangers et en le tirant de ces propres expériences."

"Le but de cet ouvrage est la découverte des nombreux éléments qui ont conduit à la cristallisation du principe de la majorité des voix, et qui ont déterminé son application dans la vie des sociétés politiques" *[Sparte, Athènes, Rome, Italie laïque, l'Eglise romaine, Angleterre, France, Allemagne, Confédérations d'Etats, Danemark, Norvège, Suède, Hongrie, les diètes tchèques, la Péninsule Ibérique, et dans la 2^e partie de l'ouvrage: le liberum veto en Pologne].

Sources and bibliography at end of some of the chapters: p.170, 185, 198, 215-216, 232, 248, 272, and also in footnote-references.

435 Kroell, Maurice

L'immunité franque. Paris, Rousseau, 1910.

xxiii+363p. map. Q.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Parmi les institutions qui, dès l'époque franque, font prévoir l'apparition prochaine ou plus précisément l'établissement du régime féodal et l'affaiblissement progressif du pouvoir central... se trouve... l'institution de l'immunité. Nous nous sommes surtout attaché à dégager le développement historique de l'immunité..."

Après avoir recherché les précédents de l'institution dans le monde romain, nous avons... distingué l'immunité carolingienne de l'immunité mérovingienne. [L'immunité carolingienne] ... le résultat de causes et d'origines multiples... La juridiction de l'immunité... remonte dans son principe jusqu'aux premiers temps de la Gaule franque... jusqu'à la juridiction inorganique qui s'était constituée au VI^e siècle sur les

domaines des potentes. ... D'autre part l'interdiction adressée aux agents royaux de s'introduire sur un domaine privé qui constitue à proprement parler l'immunité, elle a pour origine la condition privilégiée des biens du fise étendue par la royauté aux terres des particuliers. Ce sont ces deux institutions qui se sont ensuite combinées, parce que l'immunité était le plus souvent accordée aux domaines des potentes laïcs et ecclésiastiques...

... La conception carolingienne... consiste... à considérer l'immunité comme un mode d'organisation des terres ecclésiastiques."

Appendix. Liste des diplômes d'immunité jusqu'en 840: p.[333]-359.
Bibliography: p.[xiii]-xxiii.

436 Unused number.

437 Labrit, Jean *WR K 39 LV L11*

Les Gramont, souverains de Bidache, et l'histoire du droit. Paris, Rodstein, 1939.
172p. frontisp. O.

FRANCE--LAW--SEIGNIORIAL LAW. GRAMONT, FAMILY DE. COUTUME DE BIDACHE (1575) (Subj. anal.)

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"... Il ne nous a pas été permis de fournir une description rigoureuse du fonctionnement judiciaire et administratif de la Souveraineté de Bidache... Un fait est indiscutable: il existait à Bidache un château entouré de quelques lieues carrées qui, jusqu'à la Révolution, fut considéré comme souverain. Les Comtes, puis les Ducs de Gramont y exerçaient des droits de puissance absolue..."

La Coutume de Bidache (1575): p.[137]-160.
Bibliographie: p.[166]-169.

Analytic

COUTUME DE BIDACHE (1575)

(In Labrit, Jean. Les Gramont, souverains de Bidache, et l'histoire du droit. 1939. p. [137]-160).

438 Lachaze, Lucien *WR JV 39 4 L 11*

L'assemblée provinciale du Berri sous Louis XVI; les Etats provinciaux de l'ancienne France et la question des Etats provinciaux aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris, Rousseau, 1909.
604p. Q.

~~ADMINISTRATIVE LAW--FRANCE--BERRY (FRANCE). FRANCE--ASSEMBLÉES PROVINCIALES. FRANCE--CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE--ETATS PROVINCIAUX. FRANCE--HISTORY (17th-18th c.).~~
- HISTORY.

At head of title: Les Etats provinciaux de l'ancienne France et la question des Etats provinciaux aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Errata at end.
Bibliography: p.[587]-590.

See also Laverge, Léonce de. Les Assemblées provinciales sous Louis XVI. 1864. [No. 457]

439 La Combe, Guy du Rousseaud de. d. 1746. *WR K 39 LT L.11.3*
 Recueil de jurisprudence civile du pays de droit écrit et coutumier
 par ordre alphabétique. 3e éd. considérablement augm. Paris, Le
 Gras, 1753.
 2 vols. in 1. sq. Q.

FRANCE—LAW—RECUEILS.

"Les premières éditions de 1736, 1746, 1753 [the present ed.] sont
 beaucoup moins amples que les éditions postérieures. Il existe plusieurs
 contrefaçons de cet ouvrage; elles sont faciles à distinguer en ce que
 le caractère est plus petit. La véritable édition de Paris, 1769, est
 celle que l'on doit préférer." (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie
 des livres de droit. 5e éd. 1832. p. 295).

440 [Lacombe de Prezel, Honoré] *WR K 39 LJ 5L113*
 Dictionnaire portatif de jurisprudence et de pratique, par M.D.P.D.C.
 Paris, 1763-66 [v.2 is of 1766].
 3 vols. O.

FRANCE—LAW—DICTIONARIES. FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

"Nous avons consulté les Traités Généraux et Particuliers sur chaque
 partie de notre Droit. Mais ce sont principalement les Ordonnances, les
 Coutumes, les Loix textuelles, les Arrêts, les Actes de notoriété, etc.
 qui nous ont fourni le fond de cet Abregé. Notre Plan a été surtout de
 simplifier les questions... de ne donner, pour ainsi-dire, que des axiomes."

440.5 La Ferrière, [Louis] F[irmin Julien] - 1798-1861.
 Histoire du droit civil de Rome et du droit français. Paris,
 Jouber, 1846-53. v. 1-4. O.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. MIDDLE AGES.
 ROMAN LAW—HISTORY.

"Dans lequel se trouve... refondue la partie ancienne de l'hist. du
 droit français, par le même auteur" pub. en 1836.
 Appendices at end of vols.
 Errata at end of v. 1 and 2.
 Many bibliographical footnote-references.
 Contents. v.1. Droit civil de ^{Rome} considéré en lui-même et dans ses
 expansions chez les peuples conquis.— v.2. Droit celtique, exhumé des
 monuments d'origine latine, galloise et bretonne; Droit gallo-romain,
 formé des rapprochements qui s'établissent, dans la Gaule du Nord et du
 Midi, entre les coutumes indigènes et le droit du peuple vainqueur.—
v.3. Droit germanique, étudié dans les monuments des lois barbares
 et dans les transformations qu'il a subies sur le sol gallo-romain pen-
 dant la durée des deux premières race [mérovingienne et carolingienne];
 Droit mixte dans ses rapports avec le droit public, administratif, civil
 et canonique.— v.4. Droit de la troisième race ou de la monarchie
 capétienne: l'Époque Féodale; ensuite le Droit public du X^e s., et à

travers les variations du régime féodal jusqu'à la monarchie de Philippe-Auguste et de saint Louis, jusqu'à la fin du XIII^e s.; Renaissance et enseignement du droit romain et du droit canonique; Droit privé du Moyen Age ou droit féodal et coutumier du X^e à la fin du XIII^e s.

440.10 Laferrière, F[irmin] 1798-1861.
Histoire du droit français. Paris, Joubert, 1838. [incomplete holding]
v.2 only. O.

FRANCE—HISTORY (1789-1804). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Complete in 2v.
Errata at end [of v.2]
Bibliographical footnote-references.
Contents:
v.2. Epoque révolutionnaire (1789-1804).

441 Lagarde, Georges de *WR J L13*
La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge [XIV^e-XVI^e siècle] [series] Saint-Paul-Trois Châteaux, Editions Béatrice, 1934-1946. [incomplete holding]
v.1-6. O.

CHURCH AND STATE. LAW—PHILOSOPHY. PHILOSOPHY. POLITICAL SCIENCE.

Contents [analyzed] on separate cards].
v.1. Bilan du XIII^e siècle.
v.2. Marsile de Padoue [d.1343] ou le premier théoricien de l'Etat laïque. [Defensor Pacis (1324?)]
v.3. Secteur social de la scolastique.
v.4. L'individualisme ockhamiste (1^{er} Fascicule) Ockham et son temps [2^{me} quart du 14^e siècle]
v.5. L'individualisme ockhamiste (2^{me} Fascicule). Bases de départ.
v.6. L'individualisme ockhamiste (3^{me} Fascicule). La morale et le droit.
Many bibliographical footnote-references in each v.
Index [or Tables] of bibliographical references at end of each v.

Analytics

Lagarde, Georges de
Secteur social de la scolastique. Saint-Paul-Trois-Châteaux, Editions Béatrice, 1942.
419p. (In his La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge [series] 1934-1946. v.3).

SOCIOLOGY.

Many bibliographical footnote-references.
Index of bibliographical references at end.

Lagarde, Georges de

Bilan du XIII^e siècle. Saint-Paul-Trois-Châteaux, Editions Béatrice [1934].

269p. (In his La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen-âge [series] 1934-1946. v.1)

CHURCH HISTORY. STATE, THE.

Chapitres. 1. L'Eglise et les sociétés civiles des origines au XIII^e siècle. - 2. Les données fondamentales de la distinction du spirituel et du temporel, au début du XIII^e siècle.- 3. L'épanouissement de l'universalisme religieux au XIII^e siècle. - 4. La position politique de la papauté.- 5. La réforme religieuse, les ordres mendiants et la querelle de la pauvreté.- 6. Le développement des sectes hérétiques.- 7. Le renouvellement de la société politique.- 8. L'Etat conquiert sa souveraineté.- 9. Le droit romain et la théorie de l'Etat.- 10. La renaissance aristotélicienne et la philosophie de l'Etat.- 11. Les premières manifestations de l'esprit laïque.- 12. Le sens de la querelle entre Boniface VIII et Philippe le Bel. L'introduction aux temps modernes.

Many bibliographical footnote-references.

Index of bibliographical references at end.

Lagarde, Georges de

Marsile de Padoue [d.1343]; ou le premier théoricien de l'Etat laïque [Defensor Pacis (1324?)] Saint-Paul-Trois-Château, Editions Béatrice [1934].

335p. (In his La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen-âge [series] 1934-1946. v.2).

MARSILIO OF PADUA [d.1343]. SOCIOLOGY. STATE, THE.

"Le Defensor Pacis paraît [1324?] au plus fort de la lutte entre Jean XXII et Louis de Bavière."

Many bibliographical footnote-references.

Index of bibliographical references at end.

Lagarde, Georges de

L'individualisme ockhamiste. Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1942-1946. [3] v. (Fascicules) (In his La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen-âge [series] 1934-1946. v.4-6).

LAW AND ETHICS. OCKHAM, WILLIAM (OF) c.1300-1349?.

1^{er} Fascicule [v.4 of the series]; Ockham [Guillaume] et son temps [2^{me} quart du XIV^e siècle] 217p.

2^{me} Fascicule [v.5 of the series]; Bases de départ. 238p.

3^{me} Fascicule [v.6 of the series]; La morale et le droit. 219p.

Many bibliographical footnote-references in each v.

Index of bibliographical references at end of each v.

442

Lagarde, Georges de *WR JA L13*
 Recherches sur l'esprit politique de la Réforme. Douai, Crépin et
 Lunven, 1926.
 485p. O.

CHURCH AND STATE. LAW—PHILOSOPHY. REFORMATION. STATE, THE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Introduction: La pensée politique du Moyen âge.

1. La théorie du droit. 2. L'Etat et le droit. 3. La souveraineté
 de l'Etat. - Chapitre I. Le point de vue politique de la Réforme.
 1. Luther et Zwingle. 2. Guerre des Rustaude et Anabaptisme. 3. Calvin.
 4. Les Monarchomaques. - Chapitre II. La théorie du droit. 1. Les
 définitions du droit. 2. La philosophie du droit. 3. Les dissidents. -
Chapitre III. L'Etat et le droit. 1. Les définitions de l'Etat. 2. La
 "Conscience de l'ordre séculier". 3. Le droit divin de l'Etat. 4. Le
 droit de résistance chez les Monarchomaques. - Chapitre IV. La sou-
 veraineté de l'Etat: I. La distinction du spirituel et du temporel. -
Chapitre V. La souveraineté de l'Etat: II. Les rapports du spirituel
 et du temporel. 1. Zwingle. 2. Luther. 3. Calvin. - Chapitre VI. L'in-
 dividualisme. 1. Le libre examen. 2. La liberté chrétienne. 3. Le
 sacerdoce universel. - Conclusion générale.

Notes bibliographiques: p.[467]-470.

Bibliographie: p.[471]-475, et aussi dans les références des notes.

443

Lambert, Jacques *WR K11 4417*
 La vengeance privée et les fondements du droit international public.
 Paris, Sirey, 1936.
 136p. O. (Publications de l'Institut Universitaire de Hautes
 Etudes Internationales, no.17).

COMPARATIVE LAW. INTERNATIONAL LAW. PRIMITIVE LAW. VENDETTA.

"L'étude de la vengeance privée et de son élimination, nous reporte
 aux origines de la cité territoriale qui substitue lentement un lien
 réel au lien personnel que le sang établissait jusqu'alors entre les
 membres du clan. Cette cité doit faire face au problème social le plus
 pressant qui puisse se présenter: contraindre ses membres à résoudre,
 par d'autres procédés que le recours à la violence, les conflits qui
 s'élèvent entre eux, plus nombreux que jamais, depuis qu'au sein de la
 cité leurs intérêts se sont diversifiés et enchevêtrés...

L'identité des problèmes qui se posaient à la cité antique et se
 posent aujourd'hui à la communauté internationale donne une singulière
 actualité à l'étude de la vengeance privée. Sur plus d'un point, cette
 étude doit permettre de fructueuses comparaisons avec l'évolution du
 droit international public...

Il est... possible de suivre l'évolution de la vengeance privée...
 Ainsi la multiplicité des expériences... doit permettre de dégager les
 lois qui président à la substitution du droit à la violence privée, s'il
 en existe...

... Le terrain d'élection pour l'étude de la vengeance privée et de son élimination...: d'une part les civilisations sémitiques; d'autre part les civilisations germaniques...

Enfin, ... nous apporterons quelque diversité à notre documentation, grâce à trois peuples...: les Corses, les Berbères de l'Afrique du Nord et les peuples du Caucase."

Bibliography of the Vendetta: p.16-17.

444 Langlois, Ch[arles] V[ictor] 1863-1929, ed. *WR TT:90 226*
Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu'en 1314. Paris, Picard, 1888.
xxxvi+248p. O. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

COURTS—FRANCE. FRANCE: PARLEMENT (PARIS).

C'est un recueil des documents, des pièces justificatives et c'est dans un autre ouvrage ^[not in this library] que l'auteur s'est proposé à exposer les idées générales que les textes du présent livre suggèrent.

Texts in Latin and Old French.

"La Cour judiciaire des rois de France, Curia regis, qui a pris au XIII^e siècle le nom de Parlement, est une des grandes corporations qui ont joué au moyen âge et pendant les temps modernes un rôle éminent dans l'histoire générale de [la France]... [Cet ouvrage] présente un Recueil des textes relatifs à son histoire primitive, qui s'ouvre à l'avènement de la dynastie capétienne, et s'achève à la fin du règne de Philippe le Bel.

Nous ne nous proposons pas d'esquisser dans l'Introduction la théorie des origines du Parlement... [L'introduction est]... consacrée: 1. à résumer ce que l'on sait... des sources originales de l'histoire parlementaire au moyen âge, et notamment des plus vieilles archives de la Cour; 2. à indiquer d'une façon sommaire les livres anciens ou modernes, éditions ou commentaires - qui peuvent servir directement à faire connaître ou à faire comprendre les sources; ..."

Appendice. Tableau des parlements tenus jusqu'en 1314: p.[229]-234.

Bibliographie sommaire [et] critique, "parce que, dans la section relative aux ouvrages de seconde main, une astérisque... distingue les travaux originaux, bien documentés et dignes de confiance, de ceux dont il faut se servir avec précaution."

444.7 Langlois, *WR K 30*
Principes généraux de la coutume de Paris... 2e éd., rev. corr. et aug. Paris, Chez Prault, 1742.
[16]+382p. fold. tabl. nar. D.

COUTUME DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

444.8 Langlois, *WA K 29 3*
Principes généraux de la coutume de Paris. 3e éd., rev. corr. et aug. Paris, Chez Prault, 1746.
xvi+382p. fold. tab. nar. D.

COUTUME DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

445

Lapeyre, André *WR KLN L31*
 Le régime administratif du notariat (office et corporation). Paris, Rousseau, 1936.
 351p. O.

NOTARIAL LAW.

[Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Montpellier].

Après un exposé descriptif de la réglementation positive, les problèmes abordés sont ceux de savoir si le Notariat est un service public et les Notaires des Fonctionnaires.

Le Notariat Français est envisagé ^{Fevrier} du point de vue corporatif. Créé par la loi du 25 Ventôse an XI [1803] et par l'ordonnance de 1843 il a été aménagé par le législateur lui-même en une véritable corporation. En effet le notariat est doté du pouvoir de recrutement, du pouvoir disciplinaire, du pouvoir réglementaire, il s'assure, se garantit et se contrôle lui-même.

"C'est sous l'angle juridique seulement que nous avons orienté nos recherches..."

[Limitations:] Ecartés sont les rapports des notaires avec leur clientèle - que se sont les questions de compétence, de monopole, de responsabilité, ainsi que tout le menu détail de la fonction relatif à la réception des actes et à la conservation des minutes."

[L'auteur s'est proposé d'envisager les rapports des notaires avec l'Etat].

"Nous nous attacherons aux rapports de droit public. Autrement dit, c'est l'étude, moins du 'métier de notaire', que celle de l' 'institution notariale' dans ce qu'elle a d'original au point de vue de sa place dans l'Etat et dans les théories de droit administratif..."

Le plan:

"Introduction. Les services rendus par le notariat.

1. Analyse descriptive de l'instruction notariale, c'est-à-dire, dénombrement de tous ses organes, qu'ils soient d'origine légale ou extra-légale.
2. Etude des principes directeurs sur lesquels repose toute cette institution, si intimement liée à l'Etat et aux particuliers, que ce 'corps' est à la fois le défenseur des intérêts privés et le représentant de l'Etat...

En parlant de convention et de contrats [l'auteur esquisse] le rôle juridique du notaire."

Bibliographie: p. [346]-348.

446

Laplanche, Jean de *WR KLY L31*
 La réserve coutumière dans l'ancien droit français. Paris, Sirey, 1925.
 695p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. INHERITANCE AND SUCCESSION.

"La réserve coutumière ou lignagère, dont nous avons entrepris l'étude, est une institution de l'ancien droit coutumier français, en vertu de laquelle une partie des biens de l'individu, — de ses immeubles propres de famille seulement, d'ordinaire et dans le principe, — était de sa part inaliénable par acte à titre gratuit, — par legs dans toutes les coutumes,

par donation entre vifs également dans un certain nombre d'entre elles, — au profit des lignagers successibles, à quelque degré de parenté qu'ils se trouvent éloignés du de cuius, pourvu qu'ils s'en portent héritiers. Réduit à ses éléments essentiels, le concept de cette institution se ramène à la notion d'une réserve familiale inhérente au droit héréditaire à l'encontre des actes à titre gratuit de l'individu, tandis qu'une quotité disponible entre les mains de celui-ci lui permet d'exercer sa volonté libérale envers qui lui plaît."

Errata: p.[693]-695.

Extensive bibliography: p.[671]-683.

447

Laplanche, Jean de

La "soutenance" ou "pourvéance" dans le droit coutumier français aux XIII^e et XIV^e siècles. Paris, Sirey, 1952.

143p. Q.

FAMILY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. INHERITANCE AND SUCCESSION. PUBLIC WELFARE. MINORS. PARENT AND CHILD.

"L'obligation d'assistance se conçoit d'abord essentiellement au sein du groupe social qui l'a vu naître, le foyer domestique, la famille. Commandé par la nature, exigé par le Droit naturel, le devoir d'assistance a été sanctionné par le Droit positif qui s'est plu à souligner que c'était là un précepte de la nature."

"Le rôle de la 'soutenance' a été grand dans la Coutume, au Moyen Age. ... Dans le droit de la famille la soutenance a tenu lieu de ce que l'on appelle, de nos jours, l'obligation alimentaire, en ayant d'ailleurs un domaine plus vaste que celle-ci. ... De cette obligation alimentaire privée, assez étendue, la Coutume s'est aisément élevée à la notion d'Assistance publique, dont la 'soutenance' est à l'origine. [L'auteur envisage enfin] la notion de 'soutenance' dans le droit successoral coutumier."

Errata: [2] p. at end.

Many bibliographical footnote-references.

448

Lardé, Georges

WR D L 32

Le tribunal du clerc dans l'Empire Romain et la Gaule franque. Moulins, Imprimerie Régionale, 1920.

230p. Q.

CANON LAW. CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY. COURTS.

Based on the author's thesis in the Ecole des Chartes.

"Qu'est ce qu'un clerc? C'est une personne qui a reçu la tonsure: cette tonsure donne accès aux ordres ecclésiastiques. Le clerc peut être portier, lecteur, exorciste, acolyte: ce sont les ordres mineurs. Les ordres majeurs sont le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise."

"... Nous laissons de côté tout ce qui concerne les évêques. Nous nous demanderons quel est le tribunal compétent pour juger un clerc, en matière criminelle et en matière civile..."

Nous n'entendons pas... examiner la composition de ce tribunal, la procédure, les voies de recours. Nous voulons strictement nous borner à résoudre cette question: le clerc doit-il comparaître devant un tribunal laïque ou ecclésiastique? En d'autres termes, les clercs jouissent-ils du privilège du for?

Le privilège du for (privilegium fori), appelé aussi privilège clérical ou privilège de clergie, privilège de cléricature, privilège de juridiction, est celui en vertu duquel un clerc, en matière criminelle ou civile, a le droit de comparaître devant un tribunal ecclésiastique, soit comme défendeur, soit, mais plus rarement, sauf dans les procès entre clercs, comme demandeur. 'For' signifie juridiction, tribunal."

"Il nous paraît intéressant... de nous demander quel est le tribunal compétent en matière temporelle pour juger le clerc."

L'étude du tribunal des clercs à l'origine présente... un autre intérêt: elle est comme la préface des luttes si ardentes, survenues au moyen âge entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique.

... Il n'est peut-être pas inutile d'examiner de très près le texte de certaines constitutions romaines et d'un grand nombre de concils des IV^e, V^e et VI^e siècles... Nous sommes amenés ainsi à retracer l'histoire de cette longue lutte entreprise par l'Eglise pour obtenir le privilège du for, lutte couronnée du succès un instant, à Rome, mais d'une façon plus durable en Gaule."

Additions et corrections: p.[225]-230.

Extensive bibliography: p.[203]-213.

449

Lasserre, Pierre *WR B L 33*
Le germanisme et l'esprit humain. Paris, Champion, 1915.
63p. 0.

GERMANY. PHILOSOPHY, GERMAN.

"La vérité ne perd jamais ses droits et je sais d'irréprochables patriotes qui, en vertu, de cette adage, ont l'esprit agacé par les représailles qu'une partie de notre presse [française] et de nos écrivains exerce, depuis le 2 août 1914 [le commencement de la Ière Guerre Mondiale] contre les grands noms philosophiques, scientifiques, artistiques et littéraires de l'Allemagne..."

En principe et en droit, j'admets une telle protestation. Elle s'inspire de la probité de l'intelligence, du souci de la culture.

En fait, et si on la confronte aux éléments réels et particuliers de la question, elle appelle une distinction, faute de quoi cette probité, cette délicatesse mêmes s'exposeraient à une grave duperie."

450

Latouche, Robert *WR F 30 L 35*
Les grandes invasions et la crise de l'Occident au V^e siècle. Aubier, Montaigne [c 1946].
322p. map. 0. (Les grandes crises de l'histoire) [series].

EUROPE--HISTORY (1st-5th c.)

("Si nous interrogeons un Français moyen sur les grandes invasions, la réponse que nous obtiendrons sera à peu près la suivante: Des hordes germaniques et tatares se sont déchaînées vers le IV^e et le V^e siècle sur

l'Empire romain qui agonisait; Huns, Vandales, Ostrogoths, Burgondes, Visigoths, Francs ont envahi l'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique du Nord; les chefs les plus farouches de ces bandes d'envahisseurs ont été Alaric et Attila. L'Empire romain d'Occident a disparu. Des monarchies barbares ont pris sa place; le plus puissant et le plus solide de ces Etats a été le royaume franc, dont le roi Clovis fut le véritable fondateur. Les grandes invasions marquent la césure entre l'antiquité et le moyen âge.)

C'est pour ceux que ne satisfait pas une telle réponse que ce petit livre est écrit. Il est destiné aux esprits curieux que tourmente le phénomène des grandes invasions, parce qu'ils le devinent infiniment complexe dans ses causes, dans sa réalité et peut-être surtout dans ses résonances."

Coup d'oeil bibliographique: p.[299]-319.

Bibliographie dans les références des notes.

451

Laurent, H[enri] *WR F46 L37*

Documents pour servir à l'histoire de la maison de Bourgogne en Brabant et en Limbourg (fin du XIV^e siècle) [par] H. Laurent et F. Quicke. Bruxelles, Hayez, 1927.

p. [39]-187 [148p.] C.

BRABANT, DUCS DE. PHILIPPE LE HARDI, DUKE OF BURGUNDY, 1342-1404. NETHERLANDS—HISTORY.

Extrait du Bulletin de la Commission royale d'Histoire, t.97 (1933), p. 39-188.

Documents in Old French, ~~Old Dutch, and Latin and~~

"... Forme la seconde série des pièces justificatives inédites sur lesquelles est fondé le mémoire des deux auteurs [not in this library] intitulé L'Accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407). Tome I: 1383-1396. jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outremeuse. Une 1^{re} série de documents, publiés par Quicke [not in this library] a paru dans le Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 1929, t. 93, p.67-195 (Documents concernant la politique des ducs de Brabant et de Bourgogne dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse... (1364-1396)). Une 3^{ème}, publiée par H. Laurent, concernant spécialement les relations monétaires entre la Flandre et le Brabant à cette époque, forme l'annexe de son Essai sur la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant à la fin du XIV^e siècle. See La Loi de Gresham au moyen âge. Essai sur la circulation monétaire... 1933. Documents, p.109-208. [No. 452]

"Nous voulons... signaler... à quelles matières se rapportent ces actes..."

1. Il s'agit essentiellement de la politique territoriale de Wenceslas et Jeanne, ducs de Brabant, Limbourg et Luxembourg, et surtout de leur future héritier, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, dans le duché de Limbourg et dans ces terres d'Outre-Meuse où... le sort du duché de Brabant tout entier s'est souvent joué. Subsidièrement, certains de ces actes nous renseignent sur les débuts de l'administration bourguignonne dans ces régions..."

Bibliographical footnote-references.

52

Laurent, Henri *WR HM L37*

La loi de Gresham au moyen âge; essai sur la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant à la fin du XIV^e siècle [1380-1396]. Bruxelles, Revue de l'Univ. de Bruxelles, 1933.

ix+208p. numismatical plate. Q. (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, t.5)

BRABANT, DUCS DE (DUCHESSÉ DE)
FLANDERS. MONEY. NETHERLANDS—HISTORY.

"En étudiant les relations politiques entre Philippe le Hardi comte comte de Flandre, et Jeanne duchesse de Brabant pendant les deux dernières décades du XIV^e siècle, nous avons été frappé par l'importance des faits monétaires et du facteur financier, et par la répercussion qu'ils ont exercé sur les points politiques accélérant le mouvement qui poussait le duché de Brabant, encore indépendant, vers le comté de Flandre déjà dans les mains du duc de Bourgogne..."

... Les relations monétaires entre deux principautés des Pays-Bas à la fin du XIV^e siècle (plus exactement de 1380 à 1396)... Il s'agit des deux principautés politiquement et économiquement les plus puissantes des Pays-Bas méridionaux, qui ont joué, dans l'évolution économique et sociale de l'Europe au moyen âge, le rôle important que l'on sait; ... il s'agit d'une période des plus intéressantes de l'histoire monétaire européenne, puisque c'est celle de la crise du métal fin, entrant dans sa phase aigue."

Documents:p. [107]-208.
Bibliographical footnote-references.

53

Laurent, Henri *WR HK 468 L37*

La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (XII^e-XV^e siècle); un grand commerce d'exportation au Moyen Age. Paris, Droz, 1935.

xxx+358p. diags., table. O.

COMMERCE—HISTORY. FLANDERS. NETHERLANDS—HISTORY (12th-15th c.)

"L'intérêt de l'étude de la draperie des Pays-Bas au moyen âge... qu'elle nous offre... le spectacle de la première grande industrie moderne de l'histoire européenne..."

"Le présent ouvrage est un essai d'étude de la part purement commerciale de l'activité productrice dans l'industrie drapière des Pays-Bas, en eh exceptant tout ce qui a trait à la consommation locale ou régionale des Pays-Bas eux-mêmes..."

"Au point de vue géographique... cette enquête embrasse en ordre principal la Flandre... en dehors de toute division en Flandre française et Flandre flamingante... D'autre part, ... le Brabant, qui a connu au XIV^e siècle une prospérité fondée en partie sur le déclin de la draperie urbaine des Flandres; le Hainaut, dont plusieurs centres ont participé au mouvement d'expansion de la Flandre et du Nord de la France au XIII^e siècle; le pays de Liège enfin, dont la draperie... a essayé de lutter... contre la nouvelle draperie flamande. Ainsi, nous avons pu esquisser un tableau d'ensemble du commerce d'exportation de la draperie des Pays-Bas méridionaux tout entiers."

Corrigenda, addenda: p.[347]-348.
Extensive bibliography: p.[1]-20.

54 Laurès Edouard *WR JW L 37*
 La municipalité de Béziers [au Sud de la France] à la fin de l'Ancien Régime. Béziers, Imprimerie Générale, 1926.
 xiii+242p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Thesis (Doctorat ès-sciences politiques et économiques) - Univ. de Paris.
 Bibliography: p.[xii]-xiii.

55 Laurière, Eusèbe de, (1659-1728) *WR K 39LC L 37*
 Dissertation sur le tenement de cinq ans... Paris, Chez Morel, 1698.
 [18]+287+60+84p. D.

FRANCE—COUTUME, EDITS, ORDONNANCES.

"Où l'on fait voir que cette prescription ne doit plus être pratiquée dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Loudunois.

Et que les infeodations et les ensaisnements de rentes doivent être abolis dans les Coutumes de Senlis, de Valois et de Clermont."

Bullae Papparum de censibus (60p. following Laurière's Dissertation):
 "Les Bulles des Papes Martin V., Nicolas V., Calixte III., Pie V, Grégoire XIII et Clément VIII.

Arrests du Parlement de Paris (84p. following the Bullae Papparum).

"... Les rentes étoient autrefois des charges réelles... elles sont devenues des charges et des dettes personnelles; et l'on a fait imprimer... les Arrests que la Cour a rendus suivant cette nouvelle jurisprudence."

Bibliographical footnote-references. *[not in this library]*

Pocquet de Livonière a attaqué cette dissertation dans ses Additions au commentaire de Dupineau, tome 1, page 1380. (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit. 5^e éd. 1832. p.232, No.1191.10)

56 Laurière, Eusèbe de, 1659-1728. *WR K 39LC L 37 t*

Texte des Coutumes de la Prévôté et Vicomté de Paris... avec beaucoup de Notes nouvelles.. de faire connoître le sens et l'esprit de chaque Article. Paris, Chez Nyon, 1777.

3v. D.

COUTUME DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

LAURIÈRE, EUSÈBE DE, 1659-1728 (Subj. anal.)

"Fragment de la Préface, contenant quelques Avis touchant l'interprétation des Coutumes": v.3, p.283-399.

Also contains: Eloge de de Laurière: v.1, p.xi-xxxix. Les anciennes constitutions du Châtelet de Paris: v.3, p.205-280. "Li Livre, qui enseigne coment l'en doit proposer à parler devant tous Juges, et es-peciement en Court-laye. Premièrement coment li Demanderes doit former sa demande, et coment il doit plaider. Et après coment li Deffenderes se doit deffendre, et coment l'en doit barroyer tantost, car l'en ne barroye en Court-laye qu'une fois. Et coment l'en doit faire les exceptions peremptoires, et dilatoires, et declinatoires, et coment l'en doit former action peremptoire, et coment li Deffenderes s'en puet def-

fendre en lieu et en temps; et comment l'en doit former action réel."
Errata at end of v.3, p.445-446.

Analytically

LAURIERE, EUSEBE DE, 1659-1728.

(In his Texte des Coutumes de... Paris... 1777. v.1, p.xi-xxcix)

"Eloge historique de M. de Laurière".

Châtelet de Paris.

Les anciennes constitutions du Châtelet de Paris. (In Laurière, Eusèbe de. Texte des Coutumes de la Prévôté et Vicomté de Paris... 1777. v.3, p.205-280).

CIVIL PROCEDURE—FRANCE.

"Le Livre, qui enseigne comment l'en doit proposer à parler devant tous Juges, et especialement en Court-laye. Premièrement comment li Demanderes doit former sa demande, et comment il doit plaider. Et après comment li Deffenderes se doit deffendre, et comment l'en doit barroyer tantost, car l'en ne barroye en Court-laye qu'une fois. Et comment l'en doit faire les exceptions peremptoires, et dilatoires, et declinatoires; et comment l'en doit former action peremptoire, et comment li Deffenderes s'en puet deffendre en lieu et en temps; et comment l'en doit former action réel."

457

Lavergne, Léonce de *WR JV 39 4 L 38*
Les Assemblées provinciales sous Louis XVI. Paris, Lévy, 1864.
xx+510p. O.

- HISTORY. /

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE. / FRANCE—ASSEMBLÉES PROVINCIALES.
FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY.

Ce travail a été fait "sur les Assemblées provinciales instituées par Louis XVI de 1778 à 1787, dans les 26 provinces appelées pays d'élection. [L'auteur] a retracé... ces assemblées... leurs membres et leurs actes, les résultats accomplis et les projets annoncés, les idées générales et les mesures locales. On assiste là, non-seulement à un grand travail de réforme administrative, mais à l'empire efficace de la justice sociale et de la liberté politique, le respect de l'homme, l'élection, la discussion, la publicité, la responsabilité du pouvoir... Le fait qui domine, c'est évidemment, dans tous les rangs et à tous les degrés de la société française, un désir et un effort communs pour faire pénétrer et prévaloir l'équité dans l'état sociale, la liberté dans le gouvernement."

See also Lachaze, Lucien. L'assemblée provinciale du Berry sous Louis XVI... [No. 438]

458

Leblond, V *WR HCA L 49*
Documents relatifs à l'histoire économique de Beauvais et du Beauvaisis au XVI^e siècle; extraits des minutes notariales. I. (1537-1550) Paris, Champion, 1925.
xxciii+370p. facsim. O. (Publications de la Société Académique de l'Oise. Documents, t.10).

BEAUVAIS (FRANCE). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Contient l'analyse de plus de 800 actes... et provenant de deux fonds différents, d'ailleurs d'une richesse inégale..."

L'auteur, dans son Introduction, n'a pas cherché à donner un aperçu des renseignements que pourraient fournir les documents publiés. Il s'est borné à indiquer brièvement... l'origine des notaires royaux qui ne purent s'introduire qu'avec beaucoup de précautions et de lenteur à Beauvais..."

Un tel ouvrage ne s'analyse pas; il se consulte. Sans doute, il est moins riche en renseignements juridiques qu'en renseignements économiques... Mais les actes de la pratique illustrent... le droit coutumier, y apportent maints détails pittoresques et le rendent vivant..." (Critique d'Olivier-Martin. Revue historique de droit français et étranger, 1927. p.770-771)

59

Le Branchu, Jean-Yves WR HC L49
Les origines du capitalisme en Angleterre. Paris, Sirey, 1935.
95p. diags. O.

CAPITALISM.

Table des matières: Le phénomène du Capitalisme et son interprétation.— L'Angleterre au moyen âge.— Les facteurs d'évolution. Le Black Death.— Les Corporations de Métiers.— Le commerce de l'argent.— Les mutations monétaires.— Le commerce extérieur.— L'agriculture et le problème des clôtures.— L'industrie textile.— Les industries secondaires.— L'évolution générale. L'esprit capitaliste.— Conclusion.

Bibliographical footnote-references.

60

Le Bras, Gabriel WR KLG E L49
L'immunité réelle; étude sur la formation de la théorie canonique de la participation de l'Eglise aux charges de l'Etat et sur son application dans la monarchie française au XIII^e siècle. Rennes, Flihon et Hommay, 1920. [incomplete holding]
v.1 only [151p.] O.

CANON LAW. CHURCH AND STATE. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

Planned to be complete in 2 v.
Many bibliographical footnote-references.

61

Lebrun, Auguste WR K39 LC L49
La coutume, ses sources—son autorité en droit privé; contribution à l'étude des sources du droit positif à l'époque moderne. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1932.
xiii+556p. O.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"La coutume est une règle de droit qui se dégage lentement des faits des pratiques habituellement suivies dans le milieu social. Elle se forme spontanément et devient obligatoire sans avoir reçu de consécration expresse des pouvoirs établis. Lorsque les membres d'une société ont, pendant longtemps, observé, dans leurs rapports juridiques, les mêmes façons d'agir, ces façons d'agir deviennent des modèles. Elles sont considérées comme des règles types auxquelles tous ceux, qui se retrouveront plus tard dans la même situation, seront tenus de se conformer."

Le travail est divisé en trois parties:

1. Histoire de la coutume en droit français depuis le X^e siècle jusqu'à l'époque moderne.

2. Notion de la coutume. - Des diverses formations coutumières.

3. Autorité et rôle de la coutume en droit privé moderne.

Bibliographie p. [511]-536; divisée en deux parties: la première comprenant les ouvrages se rapportant à l'histoire de la coutume; la seconde, ceux relatifs à sa nature et à son autorité en droit moderne.

2 Lefebvre, Charles, 1847-1922. *WR KLI L52*

La famille en France dans le droit et dans les moeurs. Paris, Giard, 1920.

222p. O.

FAMILY. ~~FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.~~ HUSBAND AND WIFE.

12 Cours faits en mai-juin 1919 aux Etudiants américains.

"... Une place notable a été faite aux précédents de notre Code civil sur ce vaste sujet de la famille.

Traditions romaine et germanique qui ont devancé et préparé notre Droit du moyen âge, direction chrétienne qui a si manifestement influé sur le mariage et sur tous les rapports personnels du foyer domestique, exigences féodales et nobiliaires qui ont réagi dans nos coutumes de tutelle et de succession, tout devait être rappelé sommairement comme ayant eu à concourir dans la formation et le développement de nos institutions familiales. Et combien plus fallait-il redire ce qu'a renversé et qu'a voulu refaire sur de nouveaux plans la Révolution française dans la période de 1789 au Consulat! Notre société et notre Droit s'étant formés et ressentis de tout ce passé, force est bien de tenir compte de ces éléments et de ces apports multiples, pour apprécier le système familial que le Code civil a cru devoir consacrer comme oeuvre de sagesse et souvent de transaction.

... tenir compte aussi des graves modifications... dans notre Droit et... dans nos moeurs par l'effet de causes multiples qui ont réagi sur la famille..."

Lefebvre, Charles, 1847-1922. *WR KLI L52 m*

[Mélanges d'histoire du droit] Paris, Sirey, 1901-1924.

7 separate works bound together. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. HUSBAND AND WIFE.
MARRIAGE—FRANCE.

Contents:

Chéron, Emile. Charles Lefebvre (1847-1922), professeur à la Faculté de droit de l'Univ. de Paris; notice nécrologique. 1924. 15p.

Bibliography: p.[13]-15.

[The following works are by Lefebvre]

Le mariage français au temps de saint Louis. 1901. 38p.

Le mariage n'est-il qu'un contrat? 1902. 39p.

Extrait de la Nouvelle Revue Historique.

Cours de doctorat sur l'histoire du droit matrimonial français; le droit des gens mariés aux pays de droit écrit et de Normandie (Cours de 1910-1911) 1912. 119p.

Few bibliographical footnote-references.

---; les fortunes anciennes au point de vue juridique.- Leçons d'ouverture (Cours de 1911-1912) 1912. 65p.

Few bibliographical footnote-references.

---; observations sur les rentes perpétuelles dans l'ancien droit français. - (Cours de 1913-1914) 1914. 76p.

Few bibliographical footnote-references.

Le mariage et le divorce à travers l'histoire romaine. 1918. 36p.

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, tome 42, 1918.

Analytic

Chénon, Emile

Charles Lefebvre (1847-1922), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; notice nécrologique. Paris, Sirey, 1924.

15p. (In Lefebvre, Charles. [Mélanges d'histoire du droit] 1901-1924).

LEPEBVRE, CHARLES, 1847-1922.

Extrait de la Revue historique du droit français et étranger, no.2, avril-juin 1924.

Bibliography: p.[13]-15.

164

Lefebvre, Charles *WR 4 2 - 252*

Les pouvoirs du juge en droit canonique; contribution historique et doctrinale à l'étude du canon 20 sur la méthode et les sources en droit positif. Paris, Sirey, 1938.

339p. 0.

CANON LAW. EQUITY. JUDGES. JURISPRUDENCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"L'une des questions les plus agitées par les juristes contemporains est celle des pouvoirs à reconnaître au juge. Les uns tendent à réduire la fonction judiciaire à l'application pure et simple du droit positif... Pour d'autres, au contraire, la loi n'est qu'un critère, un élément qu'il faut non seulement interpréter, mais aussi qu'il faut savoir adapter suivant les circonstances aux cas envisagés. Le juge a mission de faire le droit, et il ne se contente pas de l'appliquer: ayant l'équité devant les yeux, il sera toujours soucieux d'adapter la législation aux exigences de la vie; et l'on a été jusqu'à parler de 'gouvernement des juges'.

La solution admise communément en France, en Belgique et en Allemagne est intermédiaire entre ces deux extrêmes: le juge doit avant tout s'en tenir au droit positif, à la loi. Pour résoudre les cas que celle-ci n'a pas nommément prévus, une autre source doit être reconnue à côté de

la législation: l'équité...

Aussi, peut-il être intéressant de rechercher quels sont sur ces points les solutions admises par le droit canonique... Il paraît nettement favorable à la tendance suivie en France et en Belgique.

D'ailleurs, d'un point de vue plus général, sa réponse a d'autant plus d'intérêt que la législation canonique admet dans la coutume une source de même valeur que la loi...

... Quelle fonction le Code attribue-t-il à l'équité. Simple fonction interprétative et supplétive, ou fonction qui pourrait aller jusqu'à la correction du droit?

Le Code esquisse dans le canon 20 une réponse à ces... questions connexes. Toutefois... nous recourons... tout spécialement aux arguments historiques."

Bibliography: p.[309]-322.

465

Lefevre, Pierre

WR K 392 V 252

Les communs en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime (1667-1789); étude d'histoire du droit... Rennes, Oberthur, 1907.

xl+179p. Q.

BRITTANY (FRANCE). FRANCE—LAND TENURE. ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL~~
~~LAW. LAND TENURE.~~

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Rennes.

"Il était autrefois d'usage pour les paysans d'envoyer les bestiaux paître dans les landes, les forêts, les marais, les terres incultes. Cela s'appelait 'communer'. Vint un jour où l'on voulut tirer un meilleur parti de ces terres, les défricher ou les dessécher, et supprimer ainsi plus ou moins complètement le pâturage commun. Les cultivateurs, à qui l'on enlevait cette ressource précieuse, cherchèrent à s'y opposer par tous moyens. Aussi, dans toute la France, ce furent, durant les derniers siècles de l'Ancien Régime, des contestations continuelles entre les habitants, qui jouissaient des communs, et les seigneurs, qui se prétendaient, en vertu du droit féodal et coutumier, libres d'en disposer.

Il nous a paru intéressant d'étudier cet antagonisme en Bretagne, pays qui, jusqu'en 1789, garda une physionomie à part dans le royaume, de montrer à qui, à cette époque, appartenaient en fait et en droit la jouissance et la propriété des communs, ce que l'on fit alors pour concilier, dans la mesure du possible, les divers intérêts publics et particuliers, quelle fut à cet égard l'attitude de la royauté, des privilégiés bretons (seigneurs, Parlement, Etats) et des paysans."

Pièces justificatives: p.[151]-175.

Errata at end.

Bibliography: p.[vii]-xxix.

466

Lefevre, Eugène

Les avocats du roi depuis les origines jusqu'à la Révolution. Paris, Rousseau, 1912.

298p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.
LAWYERS.—FRANCE.

"Les avocats du roi, qui ne se distinguaient d'abord des autres avocats qu'en ce qu'ils avaient la clientèle du roi, devinrent peu à peu des fonctionnaires et des magistrats..."

Après avoir retracé à grands traits l'histoire générale des avocats du roi, [l'auteur] étudie en détail l'évolution historique de leurs rapports avec les procureurs du roi et l'évolution historique de leurs rapports avec les justiciables."

Many bibliographical footnote-references.

57

Le Foyer, Jean WR KLG L 52
Exposé du droit pénal normand au XIII^e siècle. Paris, Sirey, 1931.
314p. Q.

CRIMINAL LAW—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
NORMANDY (FRANCE)—LAW.

"Il a paru sage aux historiens du Droit normand de recourir à une division de périodes fondées sur les sources elles-mêmes : a) avant 1199, date de la partie la plus ancienne du Très ancien Coutumier, période d'élaboration spontanée; b) de 1199 à 1315, date de la Charte aux Normands, période classique, c'est-à-dire celle pour laquelle on peut tracer un tableau presque complet des institutions; c) de 1315 à 1583, date de la rédaction officielle de la Coutume de Normandie, période pendant laquelle le Droit normand, sous le bénéfice de la Charte aux Normands, s'est conservé presque en vase clos, ne reconnaissant de souveraineté judiciaire qu'à l'Échiquier; d) de 1583 à l'abolition des Coutumes."

"Les sources de la seconde période - celle à l'étude de laquelle est consacré le présent livre - : le Très ancien Coutumier..., la Summa de legibus et les documents jurisprudentiels; Recueil des jugements de l'Échiquier (éd. L. Delisle), Arresta Communia Scacaril (éd. E. Perrot), Assises du Baillage de Caen (éd. Lechandé d'Anisy) et les arrêts normands contenus aux Olim, ont été les sources essentielles de [cet] étude."

"... Pourquoi nous avons choisi comme limites à notre étude... les deux dates de 1199 et de 1315. Dès le X^e siècle, la coutume de Normandie se forme dans le cadre politique du Duché et jusqu'à la fin du XII^e siècle s'étend une période obscure de travail intensif de construction juridique; le droit est alors un droit non écrit, sanctionné par les juridictions et connue des anciens qui le transmettent oralement aux plus jeunes. Ceci, jusqu'au jour, où ce travail confus se trouve être l'objet d'une première élaboration scientifique par des gens formés à l'étude du Droit romain, du Droit canonique et capables de réunir dans des coutumiers les diverses données du très ancien Droit normand. Le premier de ces coutumiers est de 1199, et il constitue la première partie du Très ancien Coutumier. Avec lui s'ouvre, ce qu'on a appelé la seconde période de l'histoire du Droit normand, la période classique, riche de trois coutumiers et de nombreux documents de jurisprudence, période pour laquelle on peut enfin approfondir une étude d'ensemble du Droit privé, du Droit public ou du Droit pénal normand.

Ce n'est pas à dire que... nous resterons strictement cantonné à l'étude du Droit pénal normand, pendant la seconde période, dite période classique"...

"[Le livre] ne comporte que l'étude des infractions de droit commun. C'est pourquoi s'en est trouvée écartée l'étude des infractions commises en matières forestière, maritime et militaire, ainsi que celle d'un ensemble de délits spéciaux comme certains abus de pouvoir, certaines inobservances d'ordres généraux ou spéciaux de l'autorité, certains actes de délits d'audience ayant le caractère d'insulte à la Justice... sont de même écartés... les infractions qui relevaient ratione materiae du Droit canonique, tels que l'hérésie, le sacrilège, la sorcellerie, l'adultère, la sodomie, la bestialité."

"Ce volume... devait précéder celui qui sera consacré à la Procédure criminelle, et pour lequel... la majeure partie de nos documents est rassemblée et mise en ordre." *[not in this library]*

Extensive bibliography: p. [295]-309.

468

Mélanges offertes à Abel Lefranc, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, par ses élèves et ses amis. Paris, Droz, 1936. *WR Y 39 9M48L*
xxxv+506p. illus., port. 0.

FRENCH LITERATURE—HISTORY AND CRITICISM. LEFRANC, ABEL, 1863- .

47 contributions by different authors in the subject field of literature (mostly French literature).

Bibliographical footnote-references.

Bibliography of Abel Lefranc's publications: p. [xi]-xxxv.

469

Le Grand, Léon, ed. *WR D 252*
Statuts d'Hôtels-Dieu et de léproseries; recueil de textes du XII^e au XIV^e siècle. Paris, Picard, 1901.
xxix+286p. 0. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

CHURCH HISTORY. CHURCH HISTORY—FRANCE. HOSPITALS.

Text of statutes in Latin and Old French.

"Les religieux hospitaliers du moyen âge vivaient selon la règle de saint Augustin..."

Il n'en faudrait pas conclure qu'ils formassent une seule congrégation soumise à un supérieur commun ou régie par une loi unique, comme les grandes familles religieuses... La grande majorité des Maisons-Dieu restèrent indépendantes les unes des autres et furent le siège d'autant de petites congrégations distinctes obéissant à des statuts particuliers...

La multiplicité et la diversité des statuts [avaient] pour base la règle de saint Augustin... [qu'est] la simple reproduction d'une lettre où le saint évêque donne à des religieuses une série de conseils propres à les guider dans la voie qu'elles ont choisie.

... On comprend dès lors qu'un texte de ce genre ait pu donner naissance à de nombreuses constitutions particulières où les rédacteurs ont, suivant leur propre inspiration, complété ces principes généraux par des dispositions spéciales, par des règles précises s'appliquant aux détails de la vie commune et propre à assurer le fonctionnement d'une congrégation

religieuse. C'est ainsi... [qu'on] a vue sortir, comme autant de rameaux distincts, ces innombrables communautés religieuses instituées dans chaque hôpital de quelque importance."

[L'auteur étudie ensuite dans son Introduction] comment les différentes constitutions hospitalières se sont formées et quelles influences ont agi sur leur développement..."

Bibliographical footnote-references.

470 Legras, Henri *WR K39 LV L528*
Le bourgage de Caen; tenure à cens et tenure à rente (XI^e-XV^e siècles)
Paris, Rousseau, 1911.
525p. plan. Q.

CAEN (FRANCE). FRANCE—LAND TENURE. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.
~~LAND TENURE.~~

"Au point de vue juridique, Caen présentait l'avantage d'être dans son ensemble constitué par la réunion de trois grandes seigneuries: celle du duc, généralement roi de France ou d'Angleterre, et celle des deux grandes Abbayes Bénédictines de Saint-Etienne et de la Trinité. Ces trois seigneuries avaient le caractère commun d'être des bourgs et le territoire urbain se trouvait être ainsi presque en entier un bourgage."

"Dans une première partie nous étudierons les rapports juridiques que la détention du sol fait naître entre les seigneurs propriétaires féodaux de ces trois Bourgs et les bourgeois qui occupent par leur concession ces terres soumises à leur directe; nous examinerons dans quel sens et dans quelle mesure ces rapports ont varié du XI^e au XV^e siècle. Dans une seconde partie nous envisagerons pour la même époque les liens de droit, ayant toujours la terre pour base, que contractaient entre eux les habitants de ces seigneuries pour tirer parti de la valeur économique représentée par leurs ténements en les arrière-fieffant, en les louant, ou en constituant des rentes gagées sur ces fonds. Fieffe ou constitution de rentes, toutes ces opérations ont pour effet de créer au point de vue de celui qui demeure sur la terre concédée ou grevée une tenure à cens ou à rente. L'étude des droits et des obligations dont sont titulaires crédentiers et tenanciers, celle des moyens dont ils disposent pour faire naître ces droits ou pour les réaliser au besoin par une exécution forcée, l'étude en un mot des formes et des modalités diverses que revêt cette institution dans le Bourgage Caennais, tel est l'objet [du livre]. ... Nous n'avons étudié que la tenure à rente et seulement au point de vue juridique."

Appendice [documents in Latin and Old French]: p.[403]-517.

Sources et bibliographies: p.[7]-27.

471 Le Quevel, *WK K39 LV L529*
Commentaire sur l'usage de Rohan [Basse-Bretagne] Rennes, Chez Vatar, 1786.
xxxvi+344p. D.

FRANCE—LAND TENURE.

~~FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.~~ FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.

"... Près de quatre cens mille Citoyens vivent dans la Basse-Bretagne, sous l'empire des Usensens convenanciers: ... en y connoît plusieurs Usensens de domaine congéable, Broueres, Pöher, Treguier et Coalo, Cornouailles, Rohan, Motte & Quevaize ... un des plus étendus, et surtout le plus difficile et le plus obscur... est celui de la Vicomté de Rohan, aujourd'hui [1786] Duché-Prairie de France."

472

Lehuteur, Paul *WR JT 37 L52*
Philippe [V] le Long, roi de France, 1316-1322; le mécanisme du gouvernement. Paris, Sirey, 1931.
358p. O.

FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

Etudies:

Le Grand et Secret Conseil, composé de Grands Conseillers et de Conseillers;

- L'Hôtel du roi;
- Le Grand Conseil;
- La Chambre des Comptes;
- Le Parlement;
- Les bailliages et sénéchausées;
- L'Ost.

"Le règne de Philippe le Long mérite une attention particulière, parce qu'il se place à une période de transition, où la royauté organise ses services essentiels, dans des circonstances politiques qui restent fort délicates." (Critique d'Olivier-Martin, Revue historique de droit français et étranger, 1932, p. 331-335).

Bibliographical footnote-references.

473

Lejeune, Jean *WR 468 L53*
Liège et son pays; naissance d'une patrie (XIII^e-XIV^e siècles) Liège, Université, 1948.
xlii+559p. fold.map. O. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège [series] 112).

LIEGE (BELGIUM).

Extensive bibliography: p.[xv]-xlii.

474

Lejeune, Jean *WR F 468 L53 P*
La principauté de Liège; préface de Paul Harsin. [Liège] Grand Liège, 1948.
218p. illus., maps. O.

LIEGE (BELGIUM).

"Le lecteur verra se dérouler successivement... les épisodes les plus divers. Il assistera à la naissance d'un Etat au sein d'un diocèse des pays d'entre deux; à son efflorescence culturelle et artistique aux XI^e et XII^e siècles; à sa constitution progressive en un système d'institutions

libérales et démocratiques au XIV^e siècle; à ses luttes pour le respect des droits individuels et de l'autonomie politique, à sa prise de conscience dans une nationalité qui se veut distincte de l'Allemagne dont ses princes relèvent et distincte de la France dont il parle la langue et recherche l'alliance; à l'adoption, après de cruelles épreuves, du premier système de neutralité perpétuelle connu; aux progrès rapidement étouffés d'une Réforme protestante sous l'action d'une orthodoxie, soucieuse de tolérance; au développement d'un mouvement économique qui, dès le XVI^e siècle, revêt des traits de capitalisme, s'épanouit au XVII^e siècle par l'initiative de ses métallurgistes, de ses verriers, de ses ingénieurs, de ses hommes d'affaires et réalise, au XVIII^e, grâce à la laine, au fer et au charbon une réplique modeste de l'économie britannique jusque dans l'introduction hâtive du machinisme; à un renouveau intellectuel qui, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, prépare une révolution aussi profonde et aussi universaliste que la Révolution française, avec des nuances d'ailleurs originales et spécifiques; à l'absorption, lors du grand drame révolutionnaire, dans la République française, et, par delà les vingt ans de ce nouveau régime qui marque la fin juridique de la nationalité liégeoise, à une seconde élaboration de conceptions politiques qui assureront le succès de la Révolution belge de 1830 et maintiendront, pour cinquante années encore, une prépondérance liégeoise dans la nouvelle patrie."

Bibliography: p.209-215.

.75

Lemaire, André

WR JD L54

Les lois fondamentales de la monarchie française d'après les théoriciens de l'ancien régime [du VIII^e à la fin du XVIII^e siècle] Paris, Fonteneau, 1907.

iv+336p. Q.

FRANCE—CONSTITUTIONAL LAW. MONARCHY. SOVEREIGNTY.

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques et par la Faculté de Droit de Paris.

"Il y eut une théorie des lois fondamentales dès le jour où fut conçue cette idée qu'il y a des lois qui organisent les pouvoirs publics, en règlent l'exercice, et s'imposent au prince. Cette notion, qui se trouve, impliquée dans l'existence même d'un État civilisé, apparaît dès les premiers siècles de la monarchie française.

... Une question connexe à celle des lois fondamentales: la question du principe et du fondement de la souveraineté. Il y a sur ce point deux thèses opposées, celle du droit divin, celle de la souveraineté nationale... Nous serons donc amenés à les étudier en ce qui touche à notre sujet...

... On peut partager les lois fondamentales en deux grandes catégories.

... Lois fondamentales essentielles ou générales celles qui, dérivant de la nature même de la souveraineté, ne sont pas particulières à tel ou tel peuple; par exemple, que la souveraineté doit être exercée dans l'intérêt de la nation elle-même, qu'elle doit respecter les droits naturels des sujets (liberté, propriété), etc. ...

... Lois fondamentales positives ou particulières celles qui, dans un État déterminé, concernent la dévolution et l'exercice de la souveraineté (succession à la couronne, limitations particulières du pouvoir royal, etc.).

L'expression de lois fondamentales naturelles sera réservée pour une acception spéciale..."

Limitations. Laissant de côté l'histoire même des institutions, l'auteur étudie seulement les diverses conceptions des lois fondamentales chez les théoriciens de l'ancien régime. Il a laissé hors de son cadre le principe des libertés de l'Eglise gallicane qui a pris rang cependant parmi les lois fondamentales du royaume.

Son plan. Il passe en revue, dans un ordre chronologique, les théoriciens du droit public du VIII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle. A la fin il synthétise les résultats obtenus et retrace, sans précise considération d'époque "les traits principaux de la constitution française".

Bibliographical footnote-references.

476

Lemaire, René *WR KLI L545*
Le mariage civil; étude historique et critique. Paris, Librairie de la Société du Recueil Général des Lois et des Arrêts, 1901.
226p. 0.

CHURCH AND STATE. MARRIAGE--FRANCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Le mariage est un contrat naturel, religieux, civil."

Table des matières: Introd. Le caractère mixte du mariage.- 1. Le conflit des lois civile et religieuse. - Leur accord avant le mariage civil. - 2. Les antécédents directs du mariage civil. - La théorie gallicane et le mariage des protestants.- 3. L'avènement du mariage civil.- La Révolution et le Code civil.- 4. Le mariage civil. - Critique légale.- 5. Le mariage civil. - Critique morale.- 6. Le mariage civil.- Critique morale (suite). Le divorce dans ses rapports avec le mariage civil. - 7. La réforme nécessaire.

477

Lemaire, Suzanne *WR D L54*
La Commission des Réguliers, 1766-1780. Paris, Sirey, 1926.
xiv+258p. tables. 0.

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY--FRANCE. MONASTICISM. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Les ordres religieux, au XVIII^e siècle, traversaient une crise... Pourquoi, cette fois encore, n'aurait-on pas pu revoir des jours glorieux?"

C'est à cette fin qu'est créée la Commission des Réguliers. Les faits obligent à reconnaître que son échec sera total: malgré l'intense activité qu'elle déploiera, elle laissera les ordres religieux, dans un complet désarroi, affaiblis et épuisés, au moment où ils auront à subir le plus grand assaut qu'ils aient jamais connu [ce livre a été publié en 1926].

Les causes de cette faillite sont complexes, mais la Commission portait en elle deux tendances qui n'y sont pas étrangères: elle était gallicane et pénétrée de l'influence irrégulière du siècle."

"Après avoir recherché, dans une première partie, les causes qui provoqueront la création de la Commission, et dont la principale est l'état de décadence des ordres religieux - étant bien entendu qu'il faut exclure de ce mot 'décadence' tout ce qu'il pourrait impliquer de définitif et d'irréversible - , nous étudierons, dans une seconde partie, l'ensemble de son oeuvre d'abord, puis son action sur un certain nombre d'ordres religieux. Après quoi... [3^e partie] nous examinerons les résultats de son activité."

Appendices: Arrêts du Conseil, Edits et Lettres patentes. — Tableau récapitulatif de l'état des ordres religieux vers 1768 et des suppressions de maisons opérées par la Commission des Réguliers. — Emplacement des maisons que possèdent à Paris les ordres dont s'est occupé la Commission des Réguliers.

Bibliographie: p.[xi]-xiv.

477.10

Lemarignier, Jean-François *WR K 262*
 L'exemption monastique et les origines de la réforme grégorienne.
 Dijon, Bernigaud et Privat, 1951.
 [53]p. Q.

CANON LAW. CLUNY. MONASTICISM.

Extrait [?]: p.[268]-340.
 Bibliographical footnotes.

478

Lemarignier, Jean-François *WR K 39 2V 254*
 Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales.
 Lille, Bibliothèque Universitaire, 1945.
 xx+191p. fold.maps. Q. (Travaux et mémoires de l'Université de Lille. Nouvelle Série - Droit et Lettres - 24).

FEUDALISM. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.

"Parmi les problèmes que soulève l'hommage vassalique... est celui du lieu où l'hommage doit être prêté... Une constitution germanique de 1149 dit que l'hommage doit avoir lieu à la domus du seigneur. C'est la règle qui s'établira à partir du XIII^e siècle. Si les coutumiers sont encore peu précis sur le lieu de l'hommage, des textes parisiens de la seconde moitié de ce siècle attestent que l'hommage doit être porté au fief dominant et que le vassal ne saurait être obligé de se présenter ailleurs. Les feudistes généraliseront, ils diront que 'l'hommage doit toujours se faire au chef-lieu de la seigneurie dominante.

Cependant les textes du XII^e et du XIII^e siècle font aussi appel à la notion de coutume qui joue un rôle si important dans le droit de cette époque. Ils disent que l'hommage aura lieu là où l'on est anciennement accoutumé de le faire...

La coutume veut parfois que l'hommage ait lieu à la frontière du fief servant et du fief dominant lorsque ceux-ci sont voisins; on est alors en présence d'un cas d'hommage en marche.

L'hommage en marche, homagium in marchia, a été signalé, voici plus de deux siècles, par Brussel. Cet auteur a fait observer que plusieurs hauts-vassaux n'étaient tenus de faire hommage qu'en marche. Et il cite l'hommage du duc de Normandie au roi de France et du duc de Bretagne au duc de Normandie. Il cite aussi plusieurs cas de la région champenoise-bourguignonne auxquels on peut ajouter quelques autres. Cela fait en tout une dizaine de cas connus... entre le X^e et le XIII^e siècle. Ils sont localisés, en gros, aux frontières de la Normandie et aux frontières de la Champagne et de la Bourgogne. Notre étude se limite à ces deux groupes de frontières."

"... La présence du seigneur et du vassal à la frontière ne vient-elle pas leur rappeler que cette frontière est une séparation? La frontière ne joue-t-elle pas ici un rôle de dissociation?

D'où l'importance que doit prendre la question de la frontière... Avant d'étudier les cas d'hommage, nous devons nous demander: où passe la frontière? A-t-elle varié et quelle est son histoire? Quelle est aussi sa nature?"

Sources et bibliographie: p.[ix]-xx.

479 Lemerrier, Pierre *WR K 391 V L 543*

Les justices seigneuriales de la région parisienne de 1580 à 1789. Paris, Domat-Montchrestien, 1933. 305p. O.

COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Le point de départ... la réformation de la coutume de Paris en 1580.

"Plus que des doctrines des jurisconsultes, nous nous sommes inspiré dans ce travail des documents de la pratique, minutes et registres des greffes, sentence des juges, arrêts du Parlement, et du Conseil qui montrent toutes les difficultés nées du contact de plus en plus étroit entre les officiers du Châtelet et ceux des seigneurs. Il nous a semblé qu'il importait davantage d'apporter des faits, que d'analyser des théories juridiques."

Sources: p.[5]-17.

Bibliographie sommaire: p.[297]-300.

480 Lemonnier, A *WR I L 548*

Précis de sociologie, par A. Lemonnier, J. Tonneau et R. Troude; avec une introduction du [J.T.] Delos. Marseille, Publibroc [1934]. 503p. O.

SOCIOLOGY.

"Si on estime que la morale des institutions économiques, la morale des mouvements nationaux ou ethniques et des sentiments qu'ils inspirent, est à parfaire, en ce sens que les phénomènes nouveaux dont nous sommes les témoins doivent être critiqués et jugés à la lumière des principes dont la morale sociale est depuis toujours en possession, chacun sent bien que ce travail ne pourra être fait qu'après que la sociologie aura enfin

apporté quelque clarté dans ces mouvements confus, discerné ce qu'ils sont, dégagé les idées-mères qu'ils s'incorporent, les traits de nature auxquels ils répondent. Alors seront possibles un jugement de valeur et une action constructive."

Table des Matières. Introd: Objet de la Sociologie. But de ce Précis. - Les Parties. 1. Sociologie domestique. - 2. Sociologie économique. - 3. Sociologie politique. - 4. La religion, l'art et la science au point de vue sociologique.

Bibliography at end of Introduction, and at end of most of the chapters.

481 LeMoÿ, A WR JT 39 L 54

Remontrances du Parlement de Bretagne au XVIII^e siècle; textes inédits, précédés d'une introduction. Angers, Burdin, 1909. xvii+164p. Q.

BRITTANY (FRANCE). FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. ~~FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.~~

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Rennes. ^{2^e ès Sciences politiques?}

"Ne contient que 17 (à vrai dire, 16) textes de remontrances sur plus de cent qui furent adressés par le Parlement de Bretagne au cours du XVIII^e siècle".

"Les... textes de remontrances ont été empruntés aux diverses époques du XVIII^e siècle, afin de permettre de suivre l'évolution des idées politiques du Parlement de Bretagne au XVIII^e siècle. Ils ont été choisis en même temps parmi ceux qui ont trait aux affaires qui ont le plus intéressé les Parlementaires bretons, les évocations, les questions financières et les questions religieuses.

Dans l'Introduction... [l'auteur étudie] la forme et le fond des remontrances.

... Première partie...: De quelle manière les remontrances étaient décidées, rédigées, envoyées et soutenues en cour.

... Seconde partie...: à propos de quelles affaires les remontrances furent présentées et quelles idées générales inspirèrent le Parlement de Bretagne au XVIII^e siècle."

Erratum at end, facing p.160.

Few bibliographical footnote-references.

482 Lentz, Robert WR HT 39 4 L 54

La taille tarifée en Champagne. Paris, Montparnasse et Persan-Beaumont, 1928. 222p. tables. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.~~ INCOME TAX.—FRANCE.

Thesis (Doctórat en Droit) - Univ. de Paris.

"Devant la difficulté qu'on éprouve à assurer la péréquation des impôts, on est porté à jeter les yeux sur le passé et à observer comment, sous l'Ancien Régime, où déjà les budgets s'équilibraient très difficilement, ce problème des impôts fut résolu... Nous nous contenterons d'aborder celui des impôts qui était le plus impopulaire en même temps que le plus productif, ... la taille. Et, dans la taille... nous nous bornerons à étudier un nouveau mode de répartition qui fut tenté au

XVIII^e siècle, alors que le peuple succombait sous le poids d'un impôt sans cesse grandissant, mais qu'il aurait dû pouvoir aisément supporter si la répartition en avait été mieux faite entre les taillables et surtout si leur nombre ne s'était pas constamment restreint par suite des nombreuses exemptions qui étaient octroyées. Ce mode de répartition auquel on a donné le nom de taille proportionnelle ou tarifée, après un premier essai infructueux sous la Régence, fut restauré quelque vingt ans plus tard...

... Cette panacée [a été] germée dans l'esprit fécond de l'abbé de Saint-Pierre... Si la taille était répartie arbitrairement entre les taillables, la taille tarifée avait pour but d'asseoir l'impôt en tenant compte des revenus de chacun d'eux. Il devait en résulter qu'étant répartie avec plus d'équité, cette imposition devait être mieux accueillie des contribuables et, par suite, d'un recouvrement plus facile.

Chezin faisant, nous aurons l'occasion de comparer ces impôts avec les nôtres [en France] 1928] et de constater une certaine analogie entre eux..."

Bibliographie: p. [221]-222.

82.8 [Le Paige, L. Adr.] WR JT 39p 455

Lettres historiques sur les fonctions essentielles du Parlement; sur le droit des Pairs, et sur les loix fondamentales du Royaume. Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1753. [incomplete holding] v.1 only. D.

FRANCE: PARLEMENT.

Complete in 2v.

483 Le Picard, René WR K2 455

La communauté de la vie conjugale; obligation des époux; étude canonique. Paris, Sirey, 1930. xi+467p. O.

CANON LAW. HUSBAND AND WIFE. MARRIAGE—ECCLESIASTICAL LAW. MARRIAGE—FRANCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Nous ne croyons pas qu'on ait l'impression, en lisant ces pages, de parcourir des routes familières. On y trouvera plutôt une pensée qui cherche, qui explore, qui croit découvrir et qui a le souci d'agencer ce qu'elle croit avoir découvert."

"Canonique est l'adjectif qui convient, mais il faut le bien entendre. ... Nous considérons le droit canonique comme une législation actuelle, toujours vivante, et qui a toujours les mêmes titres au respect docile des fidèles, à l'attention bienveillante des incroyants, aussi une étude canonique est-elle pour nous une étude qui recherche quelle est, en ce XX^e siècle, la loi, (tandis qu'une étude sur ce qui fut la loi, serait une étude historique de droit canonique)."

"... L'ordre... suivi est un ordre didactique et logique, non un ordre historique.

... Nous n'avons pas eu pour intention d'écrire un ouvrage historique, mais d'utiliser chemin faisant l'histoire pour établir, expliquer ou corroborer notre thèse."

"... Sur un point comme le conflit entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière nous croyons avoir apporté des clartés nouvelles."

Appendices: p. [391]-431. 1. La juridiction matrimoniale de l'Eglise. - 2. La notion d'ordre public en droit canonique. - 3. Les injonctions de l'official de Cerisy aux époux séparés.

Sources, documents, collections, [extensive] bibliographies: p. [446]-463.

484

Lepointe, Gabriel

Histoire des institutions et des faits sociaux (987-1875) Paris, Montchrestien [c1956].

iii+1005p. O.

FRANCE -

HISTORY (987-1875). FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

"S'étend sur la période de l'histoire française allant d'Hugues Capet jusqu'à l'établissement de la Troisième République." [987-1875].

Références bibliographiques dans le texte.

485

Lepointe, Gabriel *WR K L G E L 55*

L'organisation et la politique financières du Clergé de France sous le règne de Louis XV. Paris, Sirey, 1924.

342p. O.

CHURCH HISTORY—FRANCE. FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1715-1791). ~~FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.~~

L'auteur avait consacré, en 1942-43, une étude de 2v. aux finances du Clergé de Hainaut, spécialement depuis le démembrement de la province.

[See under Number 595.]

"... Parmi les plus intéressants des privilèges [de l'Ancien Régime] on peut citer ceux que possédait le Clergé de France dans son organisation financière indépendante."

Bibliographie et sources: p. [13]-17.

486

Lepointe, Gabriel *WR K 3 9 L L 55*

Petit précis des sources de l'histoire du droit français. Paris, Domat-Montchrestien, 1937.

250p. O.

BIBLIOGRAPHY. FRANCE—LAW—BIBLIOGRAPHY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Sens du mot sources. - Le mot a deux significations qu'il importe de distinguer: 1. les éléments formateurs du Droit, par exemple une loi, une coutume, ce sont les fondements du Droit à chaque époque; 2. Les documents qui nous ont transmis ces éléments, par exemple un Code, un recueil de coutumes; dans le premier sens on parle de sources législatives,

dans le second de sources historiques.

Utilité des sources en Histoire du Droit. — ... Il est impossible de faire une étude scientifique des institutions d'un pays et de leur évolution sans connaître ce qu'ont été les dispositions législatives qui régissaient ces institutions et sans savoir comment elle nous sont parvenues, comment et dans quelle mesure nous pouvons nous y référer."

"En tout cas, il est indispensable, dans toute étude historique, de commencer par établir la bibliographie et les sources se rapportant au sujet."

"Les sources ont été différentes suivant les époques et suivant les régimes juridiques. Nous les étudierons successivement en 5 parties, à chacune des grandes époques de notre histoire: périodes gallo-romaine, franque féodale ou du Moyen-Age, monarchique, révolutionnaire ou intermédiaire.

Dans la conclusion... quelques mots des tendances des sources à l'époque contemporaine."

Bibliographical footnote-references.

487

Lepointe, Gabriel *WR JW L55*
Les successions dans l'ancien droit. Paris, Domat-Montchrestien, 1936.
273p. Q.

INHERITANCE AND SUCCESSION.

At head of titles Histoire du droit privé.

Notes recueillies au cours de Lepointe, Professeur à la Faculté de Droit de Lille et rédigées avec son autorisation.

488

Le Roux de Lincy *WR JW L56*
Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris, suivie d'un essai sur l'ancien gouvernement municipal de cette ville... Paris, Chez Dumoulin, 1846.
viii+307p.+p.[99]-379. illus, plates, plans. Q.

PARIS.

Appendice I [98p.] missing.

Orné de 8 planches dessinées et gravées sur acier par Victor Calliat, architecte.

"L'ancienneté de ce gouvernement, les phases diverses par lesquelles il a passé, les hommes illustres qui en ont fait partie, la célébrité du monument où il a siégé, tout concourt à rendre une pareille histoire aussi intéressante qu'utile.

"Le récit des faits comprend 3 livres: le 1^{er} est consacré à l'histoire complète et détaillée des Parloirs aux Bourgeois, de la place de Grève et des bâtiments anciens et nouveaux de l'Hôtel de Ville.

J'ai essayé dans le 2^{ème} livre de faire connaître l'origine, l'étendue, l'organisation de l'ancien gouvernement municipal de Paris... Je me suis contenté de les indiquer en peu de mots... Je me suis attaché à déterminer

exactement les fonctions exercées dans l'ancien gouvernement de Paris par les officiers du corps de ville...

Le 3^{ème} livre contient le récit, non seulement des faits politiques auxquels ont pris part les magistrats municipaux, mais encore des événements remarquables, des cérémonies, des fêtes dont l'Hôtel de Ville a été le théâtre...

C'est avec les états généraux de 1358, que commence le rôle politique des magistrats municipaux de la ville de Paris... Je n'ai pas poussé mon récit plus loin que la Fronde [1648-1653]."

Le dernier chapitre du 3^{ème} livre est consacré à l'indication rapide des cérémonies et des fêtes auxquelles assistaient les officiers municipaux, ou qui avaient lieu dans l'Hôtel de Ville...

La seconde partie... se compose des appendices et des éclaircissements..."
Le 1^{er}...

Le 1^{er} correspond au 1^{er} livre [This appendix of 98 p. is missing]

2. Livre des sentences du Parloir aux Bourgeois, 1268-1325. p.[99]-176.

3. Notice historique sur les anciennes archives de l'Hôtel de Ville de Paris. p.[177]-200.

4. Chronologie des officiers municipaux. p.[201]-257.

5. Table chronologique des actes manuscrits ou imprimés relatifs à l'ancien gouvernement municipal de Paris. p.[259]-352.

6. Bibliographie: p.[353]-364.

Errata: p.[377]-379.

489

Lesne, Emile *WR 239 4L56*
Histoire de la propriété ecclésiastique en France, tome IV. Les livres, "Scriptoria" et Bibliothèques du commencement du VIII^e à la fin du XI^e siècle. Lille, Facultés Catholiques, 1938.
viii+349p. O. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés Catholiques de Lille [series] 46).

BIBLIOGRAPHY. CHURCH HISTORY--FRANCE. EUROPE--CIVILIZATION.
LIBRARIES--FRANCE (GAULE). MANUSCRIPTS. (~~AND FACSIMILES OF MSS.~~).
MONASTICISM.

"Les livres... prennent place en effet dans l'inventaire des biens meubles que possèdent les établissements religieux et parmi les pièces de leur trésor. Il y avait lieu de rechercher ce qui en fait le prix aux yeux du clergé et des moines, d'en établir la provenance, d'en suivre l'exécution dans les 'scriptoria', de déterminer... l'importance et la nature des collections qu'en ont formées les églises... La portée d'une telle recherche... touche à l'histoire de la culture de l'esprit. Ces livres ne conservent pas seulement la trace de l'activité intellectuelle des contemporains qui les ont exécutés ou qui les ont lus, ils contiennent aussi tout ce que nous possédons de la littérature latine antique, païenne ou chrétienne... Renferme l'étude du Livre en France, au cours de quatre siècles, où elle mérite aux yeux des érudits et des lettrés un spécial intérêt.

Aussi, la recherche a-t-elle été poussée plus loin... On ne s'est pas contenté d'une vue générale sur l'origine et la patrie, le mode et la technique d'exécution des manuscrits, sur la formation, la composition, l'administration des bibliothèques ecclésiastiques et monastiques du

temps. On a passé en revue successivement tous les 'scriptoria' et bibliothèques de l'ancienne Gaule, pour autant qu'ils nous sont connus."
Extensive bibliography: p.[815]-826.

) Unused number.

1 Lévy, J. Ph. *WR KLEPE L 57*

La hiérarchie des preuves dans le droit savant du Moyen-Age depuis la Renaissance du Droit Romain [début du XII^e siècle] jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Paris, Sirey, 1939.

174p. O. (Annales de l'Université de Lyon, 3^e série, Droit, fascicule 5).

EVIDENCE.

"On entend ordinairement par droit savant, par opposition au droit coutumier, les deux 'Droits' 'utrumque ius', qui ont leur fondement direct dans la tradition romaine: le 'droit écrit' des légistes travaillant sur la base du Corpus de Justinien, et qui s'est appliqué principalement en Italie et dans la France méridionale, en attendant d'accroître son domaine, et le droit canonique. A eux deux, ils forment le 'droit commun' opposé aux coutumes locales."

"Parmi les différents régimes de preuve, aucun peut-être n'a plus de titre à retenir l'attention que celui né de la renaissance du droit romain. L'adoption du système des preuves romaines par le droit canonique et par le droit séculier des pays dits de droit écrit, représente vraiment un événement historique d'une portée considérable. On peut même dire que c'est grâce à lui que le Droit a pu redevenir en Europe occidentale ce qu'il avait été avant la chute de l'Empire romain, un droit savant, organisé et clarifié."

Bibliography: p.[172].

2 Lévy-Bruhl, Henri *WR KLEPE L 57*

Les élections abbatiales en France. I. Epoque franque. [II. Epoque carolingienne] Paris, Rousseau, 1913.

201p. Q.

CHURCH AND STATE. CHURCH HISTORY—FRANCE. MONASTICISM.

"Le problème... est d'ordre juridique... Quelles sont... les règles qui président à la nomination des abbés..."

La période... est cette période féconde et trouble qui suit les grandes invasions. C'est à cette époque que s'élaborent la plupart des institutions médiévales et son intérêt, pour l'historien du droit, n'est pas moindre que celui du moyen-âge proprement dit... On peut... voir jouer librement les forces adverses... voir se composer ou se heurter sans souci de formules qui ne sont point nées encore.

La question... de... l'élection abbatiale, nous paraît particulièrement propre à mettre en relief les intérêts en conflit... les moins... le clergé séculier (l'épiscopat)... la puissance royale et la puissance papale.

Or, la constitution du monachisme occidentale est de telle sorte que celui qui possède l'abbatiate est le maître de l'abbaye... C'est sur sa désignation même que vont se porter les conflits. L'élection abbatiale est au centre même de l'organisation monastique."

Bibliographie sommaire: p.[199]-201.

13

Lévy-Bruhl, Henri *W 111 A*

Histoire de la lettre de change en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris, Sirey, 1933.

428p. O. (Bibliothèque d'histoire du droit [series] no.5)

~~NEGOTIABLE INSTRUMENTS.~~ BILLS OF EXCHANGE.

"Par lettre de change j'entends la traite proprement dite, l'effet de commerce bien connu, réglementé dans le droit français moderne par les articles 110 et suivant du Code de Commerce. Ce titre est déjà pourvu de ses éléments essentiels dès le XIV^e siècle [en France]. [...] Je laisserai de côté le billet de change..."

[The following remarks have been taken from Olivier-Martin's compte rendu, published in Revue Historique de droit français et étranger, 1935, p.[575]-578].

"...Intéresse autant les commercialistes que les historiens du droit. L'auteur ne se limite pas, en effet, à l'étude juridique de la lettre de change sous le régime de l'Ordonnance de 1673. Il en suit la réglementation ultérieure dans le projet Miromesnil, dans le projet Gorneau, élaboré à partir de l'an IX de l'ère républicaine [1801] et qui servit de base aux commissions instituées pour la rédaction du Code de commerce, et enfin dans le Code de commerce lui-même. Et parmi les nombreuses pièces justificatives... figure un tableau synoptique des dispositions relatives à la lettre de change contenues dans ces quatre textes [p.398-423] ... [L'auteur] ne manque pas de signaler, en passant, les modifications législatives les plus notables, jusqu'à nos jours [1933]."

"Le plan suivi par l'auteur est purement juridique. Après de brèves généralités, il étudie... l'émission de la lettre de change avec les conditions de capacité, de forme et de fond qui sont exigées, l'endossement, l'acceptation, le paiement, y compris la grosse question de la poursuite en garantie, et enfin la juridiction compétente."

Pièces justificatives: p.[305]-396.

Sources et bibliographie: p.8-18.

4

Lévy-Bruhl, Henri *K2MC 257*

Histoire juridique des sociétés de commerce en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris, Donat-Montchrestien, 1938.

281p. O.

CORPORATIONS.

"J'ai voulu décrire le mécanisme des sociétés de commerce pendant les deux siècles qui ont précédé le Code de Commerce. Je me suis... abstenu de toute recherche concernant l'importance de l'institution, le rôle qu'elle a pu jouer dans l'économie nationale, bref le côté historique et économique de la question."

Bibliographie et sources: p.[9]-13.

15 Lévy-Bruhl, Henri *WR KLC 39 4451*
 Un projet de code de commerce à la veille de la Révolution; le projet Miromesnil (1778-1789) Paris, Imprimerie Nationale, 1932.
 334p. O. (Commission de Recherche et de publication de documents relatifs à la Vie économique de la Révolution. Mémoires et documents [series] 4).

CODIFICATION. COMMERCIAL LAW. FRANCE.

"En dépit de l'admiration dont elle fut entourée lors de sa publication, l'Ordonnance [du Commerce] de 1673 suscita, au cours du XVIII^e siècle un assez grand nombre de critiques...

Dans le cours du XVIII^e siècle, sur un certain nombre de points, les règles de droit avaient été modifiées par mesure législative ou par l'effet de la jurisprudence...

Du reste, dès le début du XVIII^e siècle on se rendait compte des déficiences de l'Ordonnance, et il semble qu'on ait préparé un travail d'ensemble relatif à l'élaboration d'un nouveau texte...

Un peu plus d'un siècle après l'Ordonnance, un ministre de Louis XVI, Hue de Miromesnil, eut le mérite de s'apercevoir de ses lacunes et de réaliser une réforme alors réclamée de toutes parts. Cette réforme de la législation commerciale se rattachait du reste à un mouvement général tendant à réviser et à unifier la législation dans tous les domaines."

"... Le projet de Code de Commerce, élaboré sous les ordres de Miromesnil, n'est pas resté sans postérité. Source du projet Corneau, source lui-même du Code de 1807, il forme un élément important de la législation commerciale. Si les circonstances ne lui ont pas permis d'être promulgué et appliqué, il y a lieu tout au moins de penser que le travail probe et consciencieux de ses auteurs n'est pas resté vain."

Pièces annexes: p.295-322.

6 Lévy-Bruhl, Henri *WR K35 L5 457 z*
 Le témoignage instrumentaire en droit romain. Paris, Rousseau, 1910.
 221p. Q.

EVIDENCE. ROMAN LAW.

"Ce n'est pas une institution essentiellement procédurale. Son objet n'est pas de fournir au juge des moyens d'investigation, et si c'est là, dès le plus ancien droit, une de ses utilités... elle n'est pas, à l'origine, la seule, ni la plus importante..."

"... Le témoignage instrumentaire est lui-même une véritable institution juridique ayant en propre ses formes et ses effets."

"... L'objet de l'étude... Nous considérons comme témoins tous ceux qui interviennent à un acte juridique, s'ils n'y interviennent pas à un autre titre... Il faut que la présence des témoins soit juridiquement nécessaire, soit requise par la loi ou la coutume... Les témoins instrumentaires seront donc les personnages qui assistent obligatoirement les parties lors de la passation d'un acte juridique, s'ils n'y jouent point le rôle de vindex, de caution, de tuteur ou de curateur."

Errata at end.

Bibliographical footnote-references.

497 Unused number.

WR K 46 L 45 333

498 Liège. Commission Communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège, ed. Règlements et privilèges des XXXII métiers de la cité de Liège [series] Liège, Commission Communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège, 19 -
-19 0. [incomplete holding]

BELGIUM--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES. INDUSTRIAL LAWS AND LEGISLATION. LIEGE (BELGIUM).

Contents:

Fascicule XI. Les brasseurs; textes édités par René van Santbergen, suivis d'un glossaire philologique par Robert Massart. 1952. 202p. Texts in Old French.

Analytic

Santbergen, René van, ed.

Les brasseurs; textes édités par René van Santbergen, suivis d'un glossaire philologique par Robert Massart. Liège, Commission Communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège, 1952.

202p. 0. (In Liège. Commission Communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège. Règlements et privilèges des XXXII métiers de la cité de Liège [series] Fascicule XI).

Texts in Old French.

"Outre les textes législatifs, instruments de droit public ou documents consulaires, propres au métier des brasseurs de la cité de Liège, ce recueil réunit un certain nombre de jugements, d'actes privés ou de notes administratives dignes de figurer à leurs côtés parce qu'ils sont issus de la coutume du métier. Dans chaque catégorie, nous n'avons cependant relevé que les cas les plus anciens ou les plus typiques; restent exclus tous les actes de droit civil concernant les biens communs ou les contrats de rentes et de location... Le chercheur trouvera donc ici une façon de code de lois, augmenté de principes du droit coutumier et d'interprétations de la jurisprudence.

... La juridiction [de la communauté des brasseurs] s'étendait à tout ce qui touche l'industrie de la bière, depuis les fabricants, avec leurs ouvriers et leurs valets, jusqu'aux détaillants, en passant par les hôteliers et les taverniers..."

"En raison de la place qu'occupait la bière dans l'alimentation populaire de jadis, le métier des brasseurs, comme le métier des meuniers et le métier des boulangers, était l'objet de la vigilance des autorités publiques. Ainsi, le pouvoir discrétionnaire de celles-ci en matière de vivres se prolongeait en quelque sorte par leur canal jusque sur le plan corporatif."

499

Lingat, Robert WR K 688 L 42 64
Vinaya et droit laïque; études sur les conflits de la loi religieuse et de la loi laïque dans l'Indochine hinayaniste. [n.p.] 1937.
[63]p. Q.

BUDDHA AND BUDDHISM. BURMA--LAW. CHURCH AND STATE. SIAM--LAW.

Extrait du Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, t.37, fasc. 2, 1937. p.[415-477].

[The Vinaya-pitaka is a collection of the 227 rules of discipline (vinaya) binding on the monks. The four most fundamental of these rules, violation of which involved expulsion from the Order, are those which forbid unchastity, theft, taking life or inciting to suicide, and making a false claim to supernatural powers. (Encyclopaedia Britannica, 14th ed., 1929. v.4, p.325).]

"Le premier acte du bouddhiste qui désire entrer dans les ordres est le 'départ de la maison', c'est-à-dire l'abandon de son foyer et de ses biens. Cet abandon constitue une rupture unilatérale des liens sociaux et crée une situation de fait qui... soulève de graves difficultés juridiques. Deux questions se posent, entre autres, qui sont particulièrement délicates: Quel va être le sort du mariage contracté par celui qui se fait ordonner bhikkhu? Quel va être le sort des biens qu'il abandonne...?"

On se propose d'étudier les solutions que ces deux problèmes ont reçues dans le droit positif des sociétés hinayanistes de l'Indochine et particulièrement au Siam" (et aussi à Birmanie).

1. Le mariage du bhikkhu.- 2. Le sort des biens abandonnés.-
3. La succession des bhikkhu.- 4. Le testament des bhikkhu.- Appendice:
Edit sur l'ordination des fonctionnaires.

Bibliographical footnote-references.

100 Lizerand, Georges *WR RG 39 4 75*
Le régime rural de l'ancienne France. Paris, Presses Universitaires de France, 1942.

viii+190p. illus., plates, plans. O.

AGRICULTURE—FRANCE. FRANCE—LAND TENURE. ~~LAND TENURE.~~

Lexique de termes rares ou peu employés: p.[181]-185.

Bibliography: p.[187]-190.

01 Lognon, Auguste *WR G 39 L 82*
La formation de l'unité française; leçons... publiées par H.-François Delaborde, avec préface par Camille Jullian. Paris, Picard, 1922.

xiii+460p. O.

FRANCE—HISTORICAL GEOGRAPHY.

"Leçons professées au Collège de France en 1889-1890."

Un manuel parfait de géographie historique (=la science des limites et des cadres territoriaux).

"L'histoire de ces déplacements de limites, de ces modifications des territoires politiques de la France depuis le moment où il y a véritablement une France, par le nom, la langue, la royauté, l'esprit public, c'est-à-dire depuis l'avènement de la dynastie capétienne. Comment le royaume de France a, dans ses contours, réussi à former les frontières actuelles de la France; et comment, à l'intérieur, il a réduit les éléments territoriaux divergents à n'être que les organes normaux d'un Etat homogène, en d'autres termes, la formation de l'unité française, du corps national de [la France] et dans son dessin extérieur et dans ses principes internes, tel est le sujet de ce volume."

(The following remarks have been taken from Olivier-Martin's criticism in Revue historique de droit français et étranger, 1924, p.548-551).

"Les historiens du droit trouveront désormais dans son livre une foule de renseignements concrets, très utiles pour les guider à des époques où les raisonnements juridiques apparaissent si souvent comme des théories de circonstances, avant d'être systématisés et érigés en doctrines intangibles.

Ils y trouveront notamment les plus précieux éléments de fait pour éclaircir toute la construction si curieuse du domaine de la couronne..."

"Lognon a relevé avec le même soin les applications du principe selon lequel le patrimoine personnel du nouveau roi était incorporé à la couronne par son avènement..."

Bien d'autres indications utiles seraient à signaler dans ce volume bourré de faits et de dates."

Table des matières très détaillée - près de 100 pages - dressée par H.-François Delaborde.

Errata: p.[447].

Few bibliographical footnote-references.

502

Lot, Ferdinand *WR F 39 L 91.5*
Naissance de la France. 5^e éd. Paris, Fayard [c1948].
863p. D. (Les grandes études historiques [series]).

FRANCE—HISTORY (400-1000).

Période Mérovingienne - Période Carolingienne [400-1000].
Extensive bibliography: p.[835]-854.

503

Lote, René *WR F 47 L 91*
Germania; l'Allemagne et l'Autriche dans la civilisation et l'histoire.
Paris, Berger-Levrault, 1916.
322p. D. (Pages d'histoire - 1914-1915 [series])

AUSTRIA. GERMANY.

"La guerre européenne de 1914... nous contraint à interroger, dans les domaines de l'esprit et de l'action, l'Histoire des grands courants humains dont les conflits armés, dominant de haut la politique intérieure, décident de l'avenir des peuples."

Bibliographical footnote-references.

03.6

Louis XIV, King of France, 1643-1715. *WR F 39 L 92*
Mémoires...; publiés avec une introduction et des notes par Jean Longnon. Paris, Editions d'histoire et d'art [c1933].
303p. sq. O. (Collection des meilleurs écrivains politiques [no.1]).

FRANCE—HISTORY (LOUIS XIV).

"...Sortie de la main du Grand Roi... fit l'admiration d'esprits aussi différents que Voltaire, Chateaubriand et Sainte-Beuve..."

"Aux Mémoires [l'éditeur a] joint trois autres morceaux. Le premier, écrit vers 1679..., comporte des réflexions sur la nécessité de châtier..."

Les deux autres...: les instructions remises au duc d'Anjou au moment de son départ pour l'Espagne; et un projet de harangue, écrit probablement en 1710, au moment des revers de la guerre de Succession d'Espagne..."

504 Loyseau, Charles, 1564-1627. *WR K 39 LL 6 95*
 Cinq livres du droit des offices. Cogni [Cologne] Demonthovz,
 1613.
 [6]+762+[44]p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PUBLIC LAW.

Bound with the author's;
Traité des seignouries. 3^e ed. 1613. 246+[17p. at end of vol.]
 and his
Traité des ordres et simples dignitez. 1613. 172+[16]p.

Bound with

Loyseau, Charles, 1564-1627.
 Traité des seignouries. Ed. 3^e, corr. et aug. par l'Autheur. [n.p.]
 Abbe, 1613.
 246+[17p. at end of v.] O.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.

Bound with the author's Cinq livres du droit des offices.

Loyseau, Charles, 1564-1627.
 Traité des ordres et simples dignitez. Abbe, 1613.
 172+[16]p. O.

Bound with the author's Cinq livres du droit des offices.

505 Loyseau, Charles, 1564-1627. *WR K 22 M 2953*
 Traicté du degverpissement et delaissement par hypotheque; dernière
 ed. rev. corr. & aug. Paris, Fouët, 1620.
 20+650+14p. sq.O.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. HYPOTHECS.

Bound with his Traicté de la garantie des rentes, 1620.

Bound with

Loyseau, Charles, 1564-1627.
 Traicté de la garantie des rentes. Ed. 4^e, corr. et aug. par l'Au-
 theur. Paris, Chez Varennes, 1620.
 [4]+94p. sq.O.

OBLIGATIONS.

Bound with the author's Traicté du degverpissement et delaissement par hypotheque.

506 Lelong, Jean *WR EL 95 L 53*

La vie et les oeuvres de Loyseau (1564-1627). Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1909. viii+321p. port., fold. genealogy table. Q.

LOYSEAU, CHARLES, 1564-1627.

"M. Lelong ne s'est pas contenté d'analyser les ouvrages de son jurisculte. Il a eu le soin de situer ses positions principales dans l'histoire du droit français. Son exposé n'est pas toujours très approfondi, ni sa critique très serrée. Mais il est exact et agréablement écrit. Il ne dispensera pas de lire Loyseau, il donnera au contraire le désir au lecteur de prendre contact directement avec lui."

(Compte rendu in the Revue historique du droit français et étranger). Bibliographical footnote-references.

.12 Loysel, [Antoine]. 1536-1617. *BR K 39 - C 1283*

Institutes coutumières, avec des renvois aux Ordonnances de nos Rois... et avec des notes nouvelles par Eusèbe de Laurière. Paris, Chez Cosselin, 1710.

2v. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Includes: Abrégé de la vie de Loysel: v.1, [54]p.

Analytic

Laurière, Eusèbe de

Abrégé de la vie de Loysel. (In Loysel, Antoine. Institutes coutumières... 1710. v.1. [54]p.)

LOISEL, ANTOINE, 1536-1617.

.14 Loysel, [Antoine]. 1536-1617. *WR K 39 LC 183 1774*

Institutes coutumières avec des renvois aux Ordonnances de nos Rois... et avec des notes nouvelles par Eusèbe de Laurière. Paris, Chez Saanson, 1774.

2v. D.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Includes: Abrégé de la vie de Loysel: v.1, p.11-48.

Analytic

Laurière, Eusèbe de

Abrégé de la vie de Loysel. (In Loysel, Antoine. Institutes coutumières... 1774. v.1, p.11-48).

LOISEL, ANTOINE, 1536-1617.

07 [Loyseau de Mauléon, Alexandre Jérôme] 1728-1771. *K 3*
 Plaidoyers et mémoires de L... D... M... [Paris, v.1 Chez Simon,
 v.2 Delormel, 1762-1767] *1953*
 2v. sq. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PLEADING.

"Les plaidoyers, mémoires ou réponses, au nombre de 24, ont chacun une pagination particulière.

... Mauléon, avocat au parlement de Paris... se fit une réputation par son éloquence et son désintéressement; il fut lié avec J.J. Rousseau. ... ses principaux plaidoyers ont été insérés dans les Annales du barreau français." (Camus et Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit, 5^e éd., 1832, p.300)

508 Unused number.

509 Unused number.

510 Lousse, E[mile] *WR 468 L 93*
 L'Université de Louvain pendant la seconde guerre mondiale 1939-1945.
 Bruges, Desclée, De Brouwer, 1945.
 73p. illus., ports, plates. O.

LOUVAIN. UNIVERSITE. UNIVERSITIES AND COLLEGES.

511 Luc, Pierre
 Vie rurale et pratique juridique en Béarn aux XIV^e et XV^e siècles.
 Toulouse, Boisseau, 1943.
 263p. Q.

AGRICULTURE—FRANCE. BERN (FRANCE). FRANCE—HISTORY (14th-15th c.)
 FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"... Certaines régions du midi, placées dans des conditions géographiques ou historiques particulières, ont opposé pendant très longtemps au droit romain une forte résistance...

Parmi ces pays de forte tradition coutumière, le Béarn tient... une place de choix..."

"... Dans un milieu primitif, essentiellement rural, la coutume est intimement liée à la vie économique; le sol et les conditions de son exploitation y ont déterminé des usages que l'expérience a consacrés et qui ont été progressivement érigés en règles juridiques; le droit familial est dominé par le souci d'assurer le service du domaine rural, la défense et la transmission du patrimoine; certains contrats seraient difficilement explicables si on ne les rapprochait de tel procédé de culture, de tel mode d'élevage propres au pays."

"Dans une première partie, plus spécialement consacrée au droit des personnes et au droit des biens, nous étudions... la condition des populations rurales et le régime des tenures, la structure de la famille béarnaise et les règles qui président à la conservation et à la transmission de son patrimoine.

... Dans une deuxième partie, les procédés techniques et juridiques de l'exploitation du sol, dans le cadre du domaine rural et dans celui plus large de la communauté, ... ensuite les problèmes du crédit et les divers modes de la vie d'échanges, étroitement liés, les uns et les autres, à l'économie rurale."

Pièces justificatives: p.[231]-251.

Notes sur les monnaies et les mesures: p.[252]-253.

Bibliographie: p.[11]-13.

512

Macé, Alcide *WR Y39 M15*
La Fontaine et Horace... Rennes, Oberthur, 1944.
160p. 0.

HORACIUS, FLACCUS, QUINTUS—CRITICISM AND INTERPRETATION.

LA FONTAINE, JEAN DE—CRITICISM AND INTERPRETATION.

At head of title: Etudes de littératures classiques comparées.

"Fondé... sur l'étude personnelle et minutieuse des textes d'Horace et de La Fontaine, ne vise... à la documentation savante ni à l'érudition."

Mme Macé "savait pénétrer les moindres nuances de pensée ou de style du poète latin et faire de ses explications d'Horace un véritable régal."

Bibliographical footnote-references. The works referred to are all from before 1914.

513

Maes, L. Th. *WR ZWK M26*
La bibliothèque du Grand Conseil à Malines. Malines, Ville de Malines, 1949.
128p. 0.

LAW—BIBLIOGRAPHY. LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES—BIBLIOGRAPHY.
LIBRARIES—NETHERLANDS.

Catalogue of 700 works. Introduction in French and Dutch.

"La Bibliothèque du Grand Conseil est une des collections les plus riches en livres de droit des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles des hautes cours de justice des Pays-Bas."

"La bibliothèque possède plusieurs post-incunables, de 1500 à 1540, et des centaines d'ouvrages édités dans plusieurs pays par différents imprimeurs depuis 1541 jusqu'à 1787..."

... une riche collection de 'coutumiers' français, divers commentaires du droit romain et de l'ancien droit français, plusieurs éditions allemandes, et relativement peu de publications de l'ancien droit néerlandais (mais bien une édition des 'Opera Omnia' de Van Bynkershoek, après 1756!) aucune édition anglaise, relativement beaucoup d'ouvrages espagnols et italiens et quelques ouvrages portugais...

De plus... une vingtaine de manuscrits remarquables...

... plusieurs exemplaires uniques, enrichis de notes manuscrites..."

"Par la publication du présent catalogue, nous voulons attirer l'attention des historiens du droit sur ce trésor de livres juridiques quasi-inconnu."

- 514 Magdalen, André *WR JD M 27*
 Auctoritas principis. Paris, Société d'Édition "Les Belles Lettres", 1947.
 x+120p. O. (Collection d'Études latines. Série Scientifique, 22).

CONSTITUTIONAL HISTORY. ROME: CONSTITUTION.

"Le patient travail d'exégèse, dont [le mot auctoritate dans le chapitre 34 des Res Gestae Divi Augusti] a fait l'objet, est parvenu... à établir une opinio communis qui... reconnaît simplement dans l'auctoritas augustéenne un pouvoir moral fondé sur le prestige et l'influence personnelle.

Auguste a posé son auctoritas en l'opposant à sa potestas. Le contrast n'était pas nouveau; c'était l'éternelle dualité de l'autorité personnelle et du pouvoir légal. Et l'on sait comment, déjà sous la République, les magistrats imposaient parfois par leur auctoritas les mesures qui dépassaient les limites de leur potestas.

Auctoritas et potestas se complètent. Là où s'arrête le domaine du pouvoir commence celui de l'autorité. Quand des ordres ne peuvent être donnés, des conseils ou des suggestions ont souvent un poids aussi grand. En définissant cette opposition, Auguste est resté dans la pure tradition républicaine, qu'il n'a fait qu'exalter à son profit. Avec une simplicité, qu'il ne faudrait pas confondre cependant avec de la modestie, il déclare en toute clarté que sa supériorité n'a pas résidé dans les pouvoirs que d'autres... ont partagés avec lui, mais dans l'autorité qu'il ne puisait qu'en lui-même."

Bibliographie: p. [117]-120.

- 515 Mailher de Chassat, A[ntoine] 1781- *WR F 392*
 Traité de l'interprétation des lois. Paris, Chez Nève..., 1822.
 viii+313p. D.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES 1804— LAW—INTERPRETATION.

"... Les citations faites avec discernement ont pour but de donner une sorte de garantie morale de la vérité, de l'exactitude, de l'excellence de celui que l'on expose..."

"... Après avoir fait usage des jurisconsultes dont la France s'honore, j'ai emprunté, mais avec discernement, aux jurisconsultes allemands, quelques principes qui m'ont paru confirmés indirectement par nos propres auteurs, ou généralement admis par nous.

Domat et Pothier ont été aussi mes autorités...

Mais eux-mêmes avaient pris pour guide comme pour texte de leurs travaux le droit romain: c'est là, en effet, que se trouvent les principes d'éternelle justice les mieux appropriés aux sociétés humaines...

Enfin j'ai dû faire mes applications au droit français..."

100 Règles générales d'interprétation [en Latin]: p. [279]-306.

Bibliographical footnote-references.

16 Mailher de Chassat, A[ntoine] 1781- *WR K 39 LP M 28.2*
 Traité de l'interprétation des lois. Nouv. éd., aug. de plusieurs
 suppléments, etc. Paris, Videcoq, 1836.
 313+55p. D.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES 1804- LAW—INTERPRETATION.

"Je laisse subsister le traité de l'interprétation des lois tel qu'il
 a été publié en 1822... mais j'y ajoute des suppléments, qui ne sont, à
 vrai dire, que le développement de quelques doctrines dont le cadre se
 trouvait par trop resserré dans l'ouvrage..."

Partie supplémentaires: 55p. at end. (De l'effet rétroactif. — De
 l'interprétation extensive, et spécialement de l'analogie. — Extension
 des lois pénales. — De l'interprétation déclarative).

517 Mainsard, Joseph *WR K 39 LV M 28*
 Les banalités en Bretagne. Paris, Sirey, 1912.
 181p. Q.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.

"Les banalités sont des monopoles d'exploitation des fours moulins
 ou pressoirs, établis au profit des seigneurs de fief. Elles apparaissent
 en même temps que la féodalité, tombent en discrédit avec elle, mais ne
 disparaissent complètement qu'en 1789 avec l'abolition générale des
 privilèges."

Bibliography: p.[7]-10.

518 Maisonneuve, Paul Thomè de *WR F 39 M 28*
 Histoire de Romans. Romans, Société Dauphin Humbert II, 1937- *[incomplete holding]*
 v. 1 only. Q.

DAUPHINE (FRANCE). ROMANS (FRANCE).

v.1 contains: 1^{re} Partie de l'ouvrage: Les origines; la fondation de
 la cité; les luttes pour les libertés municipales. 838-1342.

Errata: p.[8].

Bibliographical footnote-references.

519 Mallet, Ernest *WR F 39 M 29*
 Les élections du bailliage secondaire de Pontoise en 1789... Paris,
 Champion [1909].
 421p. Q.

FRANCE: ETATS GENERAUX. FRANCE—HISTORY (1789).

Contenant: Les convocations et assignations délivrées aux membres des
 trois-ordres, les procès-verbaux et cahiers des assemblées des corpora-
 tions de la ville de Pontoise, des communautés et paroisses du ressort,
 la correspondance du lieutenant-général avec le ministère."

"...Publication de documents concernant les opérations électorales entraînées par la convocation des États-généraux de 1789 dans le bailliage secondaire de Pontoise, relevant du bailliage de Senlis. Ces documents se limitent aux assemblées électorales du tiers État car les membres du clergé et de la noblesse furent directement convoqués à Senlis..."

"... La publication est faite in extenso... mais sans notes..."
(Critique d'Olivier-Martin. Nouvelle revue historique de droit français et étranger, 1910, p.281-282).

520

Malmizat, Jean *WR JV 39 4M 29*

Le Bailli des Montagnes d'Auvergne et le Présidial d'Aurillac comme agents de l'administration royale... Paris, Sirey, 1941.

287p. O.

ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE—HISTORY.
AURILLAC (FRANCE). AUVERGNE (FRANCE). FRANCE—HISTORY (855-1789).
FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"...L'exposé... [du] côté administratif et politique du Bailliage... et du Présidial..."

"L'Auvergne, chose étonnante, si fermée aux influences du dehors, jalouse de ses traditions propres, a reçu de bonne heure la marque de l'emprise royale. Ces montagnes, 'Bastion Central de la France', dressées contre ce qui de l'extérieur, viendrait ajouter—fût-ce même en bien—une 'nouvelleté' au bloc solide de leurs vieilles coutumes, ne résisteront pas longtemps aux entreprises opportunes de la royauté... Depuis la dernière décade du IX^e siècle, le roi de France a pris pied dans la capitale de la Haute-Auvergne; seule la Révolution de 1789... pourra venir à bout de ce petit siège bailliager..."

"... Nous dirons que l'autorité royale dans notre ville doit sa **NAISSANCE** à une demande de sauvegarde, que son **EXTENSION** est fonction de l'ampleur des conflits qui déchirent les deux pouvoirs locaux - Abbaye et Consulat - sous la féodalité décadente, et que sa **DOMINATION** lui est assurée par la vaste compétence qu'elle s'y attribue dans les différents domaines par l'entremise de ses agents."

Errata: p. [282].

Sources et bibliographie: p.[275]-281.

521

Maréchal [Mathias] d.1645. *WR K 39 LV M3F*

Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises, par ... Mareschal; et un Traité du Droit de Patronage, de la Présentation aux Bénéfices, etc.; Arrestez servans de Décisions pour les Droits Honorifiques, et un Traité des Dixmes, par Simon; avec de nouvelles Observations, et plusieurs nouveaux Arrêts et Réglemens, concernant les dites matières, par Danty... Nouv. ed., rev., corr. et aug. Paris, Chez Robustel, 1724.

2v. D.

CANON LAW. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

2

Maret, H.L.C. *WR D 1433*

Du concile général et de la paix religieuse... Mémoire soumis au prochain concile oecuménique du Vatican. Paris, Plon, 1869. *incomplete holding*
Part 1 only in 2v. O.

CANON LAW. CHURCH HISTORY. ROMAN CATHOLICISM.

Planned to be complete in 2 Parts.

1^{re} Partie. La constitution de l'Eglise et la périodicité des conciles généraux.

"Après dix-huit siècles de christianisme, quel spectacle nous offre le monde intellectuel et moral? Une moitié du genre humain est encore prolongée dans les ténèbres du polythéisme et de l'idolâtrie. La religion chrétienne est divisée en communions ennemies et rivales. Au sein de la plus haute culture et d'une civilisation brillante, la philosophie se sépare de la religion; la science fait divorce avec la foi; la politique ne peut plus diriger les hommes vers leurs destinées supérieures; les plus nobles aspirations de notre nature restent sans objet déterminé; l'âme humaine est flottante au gré des doctrines et des tendances les plus contraires.

Dans cet état de division de la pensée humaine, dans ces profondes perturbations de l'ordre moral, le scepticisme et les doctrines de l'universelle négation peuvent prendre, prennent en effet un ascendant redoutable sur la raison obscurcie, sur la volonté affaiblie. Alors se soulèvent, du plus bas fond de notre nature, les mauvais instincts, les mauvaises passions; alors l'ordre social se trouve ébranlé jusque dans ses fondements; et si la force ne contenait le torrent dévastateur, il n'y aurait pas de lendemain pour nos sociétés vieillies..." [Préface. 1869!]

Appendices. "... serviront à mieux faire entrer le lecteur dans l'objet principal de tout cet ouvrage: l'exposé de la constitution de l'Eglise et des rapports de la papauté et de l'épiscopat."

1. Des conciles: v.2, p.414-466.
2. Les élections dans l'Eglise: v.2, p.466-519.
3. Les droits des évêques titulaires: v.2, p.519-543.

Errata at end of each v.

Références bibliographiques dans les notes et dans la Note finale: v.2, p.543-545.

"Dans la seconde partie de cet ouvrage... nous exposerons nos vues sur les grandes questions...: les rapports de la foi avec la science; ceux de l'Eglise avec la société; les réformes et les améliorations à introduire dans la discipline et les institutions ecclésiastiques."

3

Marion, Marcel *WR 4759 4/1433*

Ce qu'il faut connaître des crises financières de notre histoire. Paris, Boivin [c1926].

[159]p. D. (Ce qu'il faut connaître [series] 3).

FINANCE, PUBLIC. FRANCE—FINANCE—HISTORY.

"En France, de tout temps, les gouvernements ont été plus ou moins aux prises avec ce mal redoutable et pénible qu'est le mal d'argent..."

"...Dans ce volume nous ne nous proposons que d'interroger le passé et de lui demander enseignements et conseils. Car il peut en fournir.

En dépit des changements considérables que le temps apporte dans les données des problèmes financiers, certains éléments demeurent, certaines conditions ne changent pas, et il y a toujours profit à chercher dans l'histoire financière quelques exemples à suivre, et quelques autres à éviter."

524

Marion, Marcel

WR JT 39 SM 33

Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris, Picard, 1923.

ix+564p. O.

FRANCE--HISTORY (17th-18th c.)--DICTIONARIES. FRANCE--LAW--INSTITUTIONS.

"Je me suis limité aux institutions; j'ai cru d'ailleurs devoir entendre le mot dans un sens large..."

"Des articles ont été consacrés aux provinces et aux villes qui pour quelque cause que ce soit présentaient d'importantes particularités administratives... On ne s'étonnera donc pas de ne point trouver d'articles sur la Normandie, le Berry, la Guyenne, alors qu'il était au contraire essentiel d'en consacrer à la Bretagne, au Languedoc, à la Franche-Comté, etc.

Les ordres religieux sont bien des institutions, mais... d'une nature un peu spéciale, qu'il m'a paru... impossible et d'omettre... et de traiter avec quelque détail... Les questions d'un caractère très général, comme agriculture, industrie, marine, etc., ne pouvaient pas être omises, et ne pouvaient pas non plus être traitées avec quelque ampleur...

Le... souci d'être court et élémentaire m'interdisait de songer à donner des notices bibliographiques complètes: il ne pouvait s'agir que d'indiquer brièvement les ouvrages... le plus facile à consulter..."

Errata et addenda: p.[563]-564.

(The following remarks have been taken from the criticism in the Feuilleton du Journal des débats du 9 sept. 1923: "Un Manuel des Institutions bourbonniennes" par De Lanza de Laborie):

"...Il sera consulté avec fruit non seulement par les historiens, mais par quiconque aura le désir de compléter et de rectifier ses connaissances sur [l'] ancien régime..."

"Bon nombre d'articles du Dictionnaire emplissent plusieurs colonnes et constituent de petits traités, des monographies, avec référence aux derniers et aux meilleurs travaux publiés. Citons, au hasard, les mots Conseil d'Etat, Corporations, Cour, Maison du roi, Noblesse, Offices, etc.

L'historien des finances de la France moderne et contemporaine devait s'attacher avec une sorte de prédilection aux différents aspects de ce sujet difficile et touffu... M. Marion est entré dans les détails les plus minutieux, les plus nouveaux pour la grande majorité des lecteurs...

... Il a fait revivre les moeurs administratives, politiques, judiciaires, de l'ancienne monarchie, et s'est ainsi montré historien moraliste... Le manuscrit de son recueil s'impose à tous ceux qui... voudront aborder quelque point de notre histoire intérieure, entre l'avènement de Henri IV et l'effondrement du pouvoir personnel de Louis XVI."

525

Marnier, A.J.

Le Conseil de Pierre de Fontaines, ou traité de l'ancienne jurisprudence française. Paris, Joubert [et] Durand, 1846.

xliv+532p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. JURISPRUDENCE.

"Nouvelle édition publiée d'après un manuscrit du XIII^e siècle appartenant à la bibliothèque de Troyes avec notes explicatives du texte et des variantes tirées des manuscrits de la bibliothèque du roi."

Text in Old French, with footnote explanations.

526

Marseille. Ordinances, etc.

Les statuts municipaux de Marseille, par Régine Pernoud. Monaco, Archives du Palais, 1949.

lxix+289p. Q. (Collection de textes pour servir à l'histoire de Provence [series]).

MUNICIPAL CORPORATIONS.

At head of titles: Mémoires et documents historiques, publiés par ordre de S.A.S. le Prince de Monaco.

Edition critique.

Text of statutes in Latin.

"On peut dire que [les Statuts Municipaux de la Cité de Marseille] constituent la pièce maîtresse des Archives Communales, non seulement par leur importance historique et juridique, mais par tout ce qu'ils révèlent de l'activité économique, commerciale, maritime, en un mot de la vie marseillaise au Moyen-Age. Il est impossible d'étudier l'histoire de Marseille sans recourir aux Statuts. Aucun document ne renseigne de façon aussi complète sur l'organisation administrative de la ville, sur ses institutions publiques et privées, et même sur ses coutumes familiales et son langage."

Relevé des principaux termes techniques et des vocables influencés par le provençal: p.[275]-276.

Bibliographical footnote-references to the Introduction: p.[i]-lviii.

527

Martin, Germain

WR HT 3.0 41955

L'histoire du crédit en France sous le règne de Louis XIV [par] Germain Martin, avec la collaboration de Marcel Bezançon. Paris, Sirey et Journal du Palais, 1913- *incomplete holding*

v.1 Q.

CREDIT. FRANCE—FINANCE—HISTORY.

Planned to be complete in 2v.

v.1. Le crédit public.

"Les fâcheuses pratiques financières d'un illustre ancêtre [Louis XIV] léguèrent... à l'insouciant Louis XV et au débonnaire Louis XVI une révolution."

L'histoire du crédit, c'est-à-dire des moyens-et souvent des expédients— qui permirent à la royauté de parer aux besoins momentanés du Trésor, ou de suppléer aux insuffisances d'impôts et de ressources normales...

Pour remédier à [une mauvaise] situation la royauté dut recourir au Crédit. L'histoire du crédit public sous le règne de Louis XIV, fera donc saisir une des causes lointaines de la Révolution. Elle jettera aussi un jour nouveau sur le problème de la culpabilité de Fouquet. Elle permettra d'expliquer des faits qui ont bien eu quelque importance. Par exemple, l'alliance surprenante et momentanée, à l'époque de la Fronde, des bourgeois et des princes contre la royauté; le peu de stabilité de l'oeuvre financière de Colbert, que les historiens ont tenu pour excellente, et qui n'eut cependant aucun lendemain.

C'est aussi à l'histoire du crédit qu'il faut demander l'explication des origines de la Bourgeoisie..."

"Les théories n'ont... pas été écartées de parti pris, mais une place très large a été réservée aux faits et aux personnes."

Bibliography at beginning of each chapter.

"Le second vol. [lacking] comprendra l'exposé des expédients financiers de la fin du règne et des opérations de crédit privé: banque, change, constitution de sociétés."

528

Massé, Jean

Dictionnaire portatif des eaux et forêts. Paris, 1766.
2 pts. in 1 vol. D.

FORESTRY, LAWS RELATING TO. FRANCE--LAW--DICTIONARIES. WATER, LAWS RELATING TO.

529

Masson, Pierre

WR KLT 1738

Contribution à l'étude des rapports de la propriété et de l'usufruit chez les Romanistes du Moyen Age et dans le droit français. Dijon, Imprimerie du Palais, 1933.
xvi+224p. Q.

PROPERTY. SERVITUDES.

"Quelle est... sur le terrain juridique, la nature de ce droit [d'usufruit] qui paralyse... l'exercice du droit de propriété?"

On explique communément... en disant que l'usufruit est un droit réel, démembrement du droit de propriété. Il est la concession, par un propriétaire, du droit d'exercer des actes de jouissances sur un bien. Celui-ci ne garde que le pouvoir de disposer juridiquement de son droit de propriété... Mais il n'y a d'usufruit constitué que dans la mesure où il y a démembrement du droit de propriété: c'est la limite de l'usufruit.

Entre le concept de droit réel, celui de propriété et celui d'usufruit, il y a ... une série de liens intimes... Il nous paraît important de les dégager, en recherchant la nature du droit réel."

Corrections et additions at end.

Bibliographie: p.[209]-222.

10 Maugis, Edouard *WR JT 39 M44*
 Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois [1328] à la mort d'Henri IV [1610] Paris, Picard, 1913-1916.
 3v. 0.

FRANCE: PARLEMENT (PARIS).

- v.1. Période des rois Valois.
 Errata et addenda: p.[731]-732.
- v.2. Période des Guerres de Religion, de la Ligue et de Henri IV.
 Appendice 1. L'histoire de la censure des livres et de l'imprimerie par le Parlement au XVI^e siècle: p.[310]-351.
 Appendice 2. Du contrôle et de la réformation des universités par le Parlement, au XVI^e siècle: p. [352]-387.
- v.3. Rôle de la Cour par Règles, 1345-1610 (Présidents, Conseillers, Gens du roi).
 Errata et addenda: p.[359]-360.
 Sources: v.1, p.[XV]-xxvii.

Analytical

Maugis, Edouard

L'histoire de la censure des livres et de l'imprimerie par le Parlement [de Paris] au XVI^e siècle. (In his Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois [1328] à la mort d'Henri IV [1610] 1913-1916. v.2. p.[310]-351).

CENSORSHIP.

Maugis, Edouard

Du contrôle et de la réformation des universités par le Parlement [de Paris], au XVI^e siècle. (In his Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois [1328] à la mort d'Henri IV [1610] 1913-1916. v.2. p. [352]-387).

UNIVERSITIES AND COLLEGES.

31 Maunier, René *WR T M44*

La construction collective de la maison en Kabylie; étude sur la coopération économique chez les Berbères du Djurdjura. Paris, Institut d'Ethnologie, 1926.

78p. illus., plates, tables. Q. (Univ. de Paris. Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie [series] 3)

ALGERIA. BUILDING LAWS—ALGERIA. COOPERATION.

La Kabylie est partie de l'Algérie. Elle se divise en Grande K. et Petite K. Le Djurdjura est dans la Grande Kabylie.

"En Afrique du Nord... la touiza... est une sorte de corvée, une assistance obligatoire et réciproque entre voisins, qu'impose la coutume pour que soient exécutés certains travaux. Semaille, labourage, rentrée des récoltes... Aujourd'hui même, en Kabylie, les coutumes rurales ordonnent de nombreux labours communs. Et maintes fois, les lois écrites

ou Qanouns, édictent, comme règle générale, un devoir d'assistance qui n'est pas borné dans son objet."

"Il est surtout, chez les Berbères villageois, et notamment chez les Kabyles montagnards, une opération collective typique. C'est la construction des maisons."

[La] description... des travaux d'architectures... sera d'abord technologique... Après quoi pourra venir la description sociologique, par laquelle on fera paraître les modes de coopérer qu'implique l'oeuvre de bâtir. L'une et l'autre d'ailleurs devront être mêlées, afin de n'en ôter point la sensation de la vie.

Il est enfin un autre aspect de l'édification de la maison en Kabylie. C'est son aspect rituel, ou religieux... Ce sont les rites de la construction."

Bibliographical footnote-references.

532 Maurice, Jules

Constantin le Grand; l'origine de la civilisation chrétienne. Paris, Spes, [1924].
xi+305p. O.

CONSTANTINE I, THE GREAT, EMPEROR OF ROME, 272, 274 or 288-337.

"L'histoire de Constantin-le-Grand... peut devenir instructive."

"Le siècle de Constantin-le-Grand est plus près de nous, à certains égards, que le Moyen Age. Cette dernière époque est en effet caractérisée par le morcellement des droits souverains et par les rapports des Suzerains et des Vassaux.

Le bas empire romain, au contraire, et les temps modernes, se ressemblent par l'unification du monde. C'est dans la grande unité romaine que notre civilisation est née... Elle est sortie, toute armée, et avec ses principes constructeurs, du Conseil de Constantin et de sa réforme morale.

C'est ce que le présent volume mettra peut-être en lumière."

Bibliographical footnote-references.

533 Maximes du droit public français.

France, 1772.
2v. D.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PUBLIC LAW.

Joint authors are Claude Mey, Gabriel-Nicolas Maultrot and Aubry (according to Camus and Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit, 5^e éd., 1832. p.190).

"On développe dans cet ouvrage, avec une érudition immense et une libre énergie, les principes de tout gouvernement en général, et ceux du gouvernement français en particulier. La flatterie qui enhardit le despotisme, et la mollesse qui le laisse régner paisiblement, y sont combattues avec une égale force." (Camus et Dupin. loc. cit.)

Errata at beginning of v.1, and at end of v.2.

Bibliographical footnotes.

534 Maximes du droit public français. Tirées des Capitulaires, des Ordonnances du Royaume, et des autres monuments de l'Histoire de France. Amsterdam, Chez Rey, 1775. 2^e éd., double de la précédente.
2v. in 1. sq.—Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PUBLIC LAW.

Joint authors are Claude Mey, Gabriel-Nicolas Maultrot and Aubry (according to Camus and Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit. 5^e éd. 1832. p.190)

"On développe dans cet ouvrage, avec une érudition immense et une libre énergie, les principes de tout gouvernement en général, et ceux du gouvernement français en particulier. La flatterie qui enhardit le despotisme, et la mollesse qui le laisse régner paisiblement, y sont combattues avec une égale force." (Camus et Dupin, loc. cit.)

Bibliographical footnote-references.

535 Mayence, Fernand *WR F468 M45*

La légende des franc-tireurs de Louvain; réponse au Mémoire de M. le professeur Meurer de l'Université de Würzburg [sur La Guerre populaire en Belgique] Louvain, Imprimerie Communale, 1928.

62p. D.

BELGIUM—HISTORY. LOUVAIN (BELGIUM)

"La légende des franc-tireurs de Louvain a été remise en circulation dans le monde. Tout Louvain, par notre bouche, crie au monde son innocence." Bibliography: p.12-13.

536 Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat. Paris, 1946. [incomplete holding] v.1 only (xxiv+422p.) illus., port., plates, facsim. *O. WR F30 9M48G*

ARCHEOLOGY—ADDRESSES, ESSAYS, LECTURES. ISLAM. LANGUAGE AND LANGUAGES—ADDRESSES, ESSAYS, LECTURES. MIDDLE AGES—HISTORY—ADDRESSES, ESSAYS, LECTURES.
GRAT, FELIX, 1898-1940 (Subj. anal.)

Planned to be complete in 2v.

Recueil d'érudition (philologie, histoire, archéologie).

29 contributions: I. Antiquité, 12 contrib., II. Moyen Age, 16 contrib.,

III. L'Islam, 1 contrib.

La vie et l'oeuvre scientifique de Félix Grat: p.[vii]-xxiv.

Many bibliographical footnote-references.

Analytic

GRAT, FELIX, 1898-1940.

(In Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat. 1946.

v.1, p.[vii]-xxiv)

Sa vie, par Robert Brun; son oeuvre scientifique, par Jeanne Vieillard; ses citations militaires.

537 Mélanges d'histoire du Moyen Age, offerts à Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves. Paris, Champion, 1925. *WR F30 9M48 L*
xli+740 [should be 770]p. illus, port., plates, facsim. Q.

FRENCH LITERATURE—HISTORY AND CRITICISM. LOT, FERDINAND, 1866 - MIDDLE AGES—HISTORY—ADDRESSES, ESSAYS, LECTURES.

42 contributions offerts à l'occasion du 25^e anniversaire de son enseignement à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

Consacrés à l'histoire et à l'histoire littéraire du Moyen-Age.

Bibliographie méthodique des oeuvres de Ferdinand Lot, dressée par

L. Halphen et R. Fawtier: p.[xvii]-xli.

Many bibliographical footnote-references.

538 Mélanges dédiés à ... Joseph Magnol ... Paris, Sirey, 1948.
xxi+438p. port. Q. WR K2G 39 917 1814

COURTS—FRANCE. CRIMINAL LAW—FRANCE—ADDRESSES, ESSAYS,
LECTURES. MAGNOL, JOSEPH-FRANCOIS, 1876-

"... La Faculté de Toulouse et M. Magnol apparaissent comme indis-
solublement liés..."

"... Des contributions de droit criminel... domine[nt] dans ce volume;
il n'y tient pas toute la place."

Bibliographie des ouvrages et articles de J. Magnol: p.[xiii]-xxi.
Contents:

Barrère, A. L'influence du Budget de l'Etat sur la répartition des re-
venus réels.

Boyer, G. Réflexions sur l'oratio de testamentis transmarinis de
M. Cornelius Fronto.

Brimo, A. A propos de la constitution montagnarde du 24 juin 1793; les
deux conceptions de la démocratie.

Byé, M. Le conseil économique.

César-Bru, Ch. Quelques réflexions sur l'organisation judiciaire.

Cluseau, M. Prix agricoles et politique rurale.

Couzinet, P. L'infraction pénale de l'agent public et le problème de
la responsabilité civile.

Dauvillier, J. La parabole des mines ou des talents et le § 99 du
Code de Hammurabi.

Oabolde, G. Les notions de gibier en droit pénal français.

Hébraud, P. Les garants de la réparation devant les juridictions ré-
pressives.

Héraud, G. L'autonomie de la Vallée d'Aoste.

Bibliography: p.[262]-263.

James, E. La législation française des comités d'entreprise.

Madray, G. L'exécution des décisions d'expulsion par le droit pénal.

Marty, G. A propos de la prétendue rétroactivité des lois pénales
plus douces.

Maury, J. Les affaires Toledo et d'Hollander.

Mestre, A. Réquisitions de logement et sanctions pénales.

Ourliac, P. Les méthodes de l'expertise en écritures.

Raynaud, P. La notion civile d'adultère rapprochée de sa notion pénale.

Saint-Laurent, L. L'avènement des françaises à la magistrature.

Veiel, G. La compétence de la Haute-Cour.

Vigreux, P. Actions nouvelles et promesses d'actions.

Bibliographical footnote-references.

538.1 Mélanges de philologie et d'histoire offerts à Antoine Thomas par ses
élèves et ses amis. Paris, Champion, 1927. WR X 39
xxviii+523p. port. Q. 917 487

FRANCE—HISTORY—ADDRESSES, ESSAYS, LECTURES. FRENCH LANGUAGE.
FRENCH LITERATURE—HISTORY AND CRITICISM. ROMANCE LANGUAGES.
THOMAS, ANTOINE, 1857-1935.

75 contributions.

Bibliographical footnote-references.

Bibliographie de M. Antoine Thomas [extensive list]: p.[xvii]-lxxxvi.

39

Mémin, Marcel *WR KLCD M51*

Les vices de consentement dans les contrats de notre ancien droit et en particulier dans les provinces d'Anjou et du Maine.— La lésion, suivie de notions générales sur l'usure et l'erreur. Le Mans, Chaudoume, 1926.

224p. O.

CONTRACTS. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. MISTAKE. UNJUST ENRICHMENT. USURY.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Pour qu'un contrat quelconque... puisse se former, avoir une existence, l'une des conditions primordiales est le consentement des parties...

Mais... il faut de plus que ce contrat soit valable, c'est-à-dire que les parties doivent être capables de le conclure, leur volonté ne s'étant pas trouvée viciée, soit par l'erreur, le dol ou la violence, soit aussi dans certains cas par la lésion."

"Le plan... est d'étudier d'abord les vices de consentement dans l'ensemble de l'ancienne France, en envisageant la doctrine romaniste, canoniste ou coutumière, et la pratique révélée par les contrats des particuliers, et la jurisprudence, puis de considérer l'action particulière de ces mêmes vices dans l'Anjou et le Maine...

... Nous rappellerons brièvement [les] règles principales [des vices de consentement], aussi bien en droit romain que dans notre Code civil actuel... Nous fournirons quelques indications sommaires sur les sources du droit angevin et son importance au Moyen Age."

"Nous avons... dû actuellement nous borner... à l'étude de la lésion...

En outre, afin de bien situer la lésion... deux appendices où nous traiterons... de l'usure et de l'erreur."

Bibliography: p.[5]-8.

40

Mendel, Pierre *WR JW M52*

Les atours de la ville de Metz; étude sur la législation municipale de Metz au Moyen Age. Metz, Arts Graphiques, 1932. [XIII^e siècle—1552].

viii+451p. O.

METZ (FRANCE). MUNICIPAL CORPORATIONS.

Extrait de l'Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.

"C'est... la législation municipale qui permet le mieux d'embrasser l'activité politique, juridique et sociale d'une ville médiévale. Bien plus, on ne peut concevoir l'existence d'une commune sans pouvoir législatif et réglementaire."

"L'existence de la commune tient avant tout dans la possession d'une juridiction criminelle propre, conséquence du droit de haute justice que la communauté d'habitants a obtenu dans des conditions variables suivant les villes.

La compétence législative est tout simplement un effet du droit de haute justice criminelle..."

"C'est par le droit urbain que la commune manifeste le mieux l'indépendance et même la souveraineté dont elle jouit. Ce droit urbain ne dérive pas seulement de la coutume et de la charte concédée par le seigneur. Il découle aussi de la législation élaborée souverainement par la bourgeoisie."

"Etudier la législation municipale de Metz, c'est examiner le pouvoir législatif dans un petit Etat indépendant du Moyen Age."

Additions et corrections at end.

Pièces justificatives: p.397-416.

Catalogue des actes de la commune de Metz antérieurs à 1300: p.417-442.

Sources: p.[1]-20.

Bibliographies: p.443-451, and some general works of history also in footnote-references.

41 Merlin [Philippe Antoine dit Merlin de Douai, comte] 1754-1838.

Recueil alphabétique des questions de droit. 4^e ed., rev., corr. et... aug. Bruxelles, Tarlier, 1828-1830. WR K 39 LJ M540.4
16v. O.

FRANCE—LAW—RECUEILS. FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

543.3 --- 2nd copy. Paris, Garnery, 1827-1830.
8v. Q.

Bound as a continuation of the author's Répertoire universel...
5th ed. Paris, 1827. 18v. - The above 8v. have been numbered 19-26.
Publisher of v.24-26: Remoussenet.

542.1] Note: There is a Table générale, alphabétique et raisonnée des matières contenues dans le Répertoire [...] de jurisprudence et dans le Recueil alphabétique des questions de droit de Merlin... par L. Rondonneau. Paris, 1829. † In that Table there are also included: Tables particulières des Lois romaines, françaises et étrangères, et des auteurs cités dans le Répertoire de jurisprudence et dans les Questions de droit... p.[805]-990.

L'ouvrage de Rondonneau "est le résultat de dix ans de travail. La Table générale et alphabétique des matières, et les quatre tables particulières, peuvent s'appliquer aux différentes éditions du Répertoire et des Questions de droit.

Les suppléments au Répertoire, y compris celui qui a été publié par Merlin en 1825, et les volumes supplémentaires des Questions de droit, ont été extraits par Rondonneau, et les règles et questions qu'ils renferment se trouvent refondues et classées dans la Table.

Cette Table sert de complément à tous les moyens de recherches de la doctrine de Merlin, des règles, principes, questions, décisions judiciaires, et autorité que renferme, sur la législation et la jurisprudence." (Pris de l'Avis de l'éditeur. Table... p.[5]-8)

542 Merlin [Philippe Antoine dit Merlin de Douai, comte] 1754-1838.

Répertoire universel et raisonné de jurisprudence. 4^e éd., corr., réduite... et aug... Paris, Chez Garnery, 1812-1815. 15v. Q. *WR 8925*
15410.4

FRANCE—LAW—RECUEILS. FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

"La 1^{ère} et 2^e éd. en ont été faites en 1777 et 1784 respectivement par Guyot. Merlin est ensuite devenu propriétaire de l'ouvrage.

Merlin était un très-savant jurisconsulte dont les ouvrages sont devenus classiques.

Dans cet ouvrage on ne trouvera rien de ce qui est entré dans le Recueil des Questions de Droit du même auteur, et ça s'applique réciproquement aussi.

Cet immense ouvrage n'est pas seulement un recueil d'arrêts; c'est avant tout un vaste répertoire des principes, règles et maximes de la jurisprudence civile, criminelle, commerciale et administrative.

Partout la doctrine du savant et profond jurisconsulte est fondée sur le droit romain, sur les lois françaises avant et depuis 1789, sur les opinions des publicistes et des jurisconsultes (même étrangers), dont il cite les textes, ou dont il présente l'analyse, avec l'indication la plus exacte des sources où il a puisé, et auxquelles il renvoie son lecteur." (Pris de L. Rondonneau. Table générale... Paris, 1829. Avis de l'éditeur, p.[5]-8. [No.542.1])

Additions dans le 15^e v.

542.1 Rondonneau, L.

Table générale, alphabétique et raisonné des matières contenues dans le Répertoire de jurisprudence et dans le Recueil alphabétique des questions de droit de Merlin... Paris, Roret, 1829.

84990p. Q.

Includes: 7 tables particulières des Lois romaines, françaises et étrangères, et des auteurs cités dans le Répertoire de jurisprudence et dans les Questions de droit... p.[805]-990.

L'ouvrage de Rondonneau "est le résultat de dix ans de travail. La Table générale et alphabétique des matières, et les ^{cinq} tables particulières, peuvent s'appliquer aux différentes éditions du Répertoire et des Questions de droit.

Les suppléments au Répertoire, y compris celui qui a été publié par Merlin en 1825, et les volumes supplémentaires des Questions de droit, ont été extraits par Rondonneau, et les règles et questions qu'ils renferment se trouvent refondues et classées dans la Table.

Cette Table sert de complément à tous les moyens de recherches de la doctrine de Merlin, des règles, principes, questions, décisions judiciaires, et autorité que renferme, sur la législation et la jurisprudence." (Pris de l'Avis de l'éditeur, p.[5]-8).

542.2 [Roussel]

Annotations sur chaque article des cinq codes, de toutes les questions du droit, traitées dans le nouveau répertoire et les 15^e 16^e et 17^e volumes de supplément, avec renvoi aux différentes éditions, publiées par un avocat, avec l'approbation de Merlin. Paris, Warée Oncle [1826]

[2]4319p. Q.

= Volume numbered as 27, because it is bound as a continuation of the author's Répertoire universel... 5th ed. Paris, 1827, in 18 v., and the author's Recueil alphabétique... 4th ed. Paris, 1827-1830, in 8 v., numbered [v.] 19-26.

"Cet ouvrage peut convenir, non-seulement à la 4^e éd. à laquelle il renvoie par l'indication du tome et de la page, mais encore aux éditions précédentes et même à la cinquième... en Belgique, puisqu'il indique le mot, les sections, paragraphes, articles et numéros où les questions sont traitées." (Préface)

Merlin [Philippe Antoine dit Merlin de Douai, comte] 1754-1838.
Répertoire universel et raisonné de jurisprudence; 5^e éd... Bruxelles,
Tarlier, 1825-1828. WR 1 39 LT M 54 n. 5
36v. O.

FRANCE—LAW—RECUEILS. FRANCE—LAW—REPERTOIRES.

"Réduits aux objets dont la connaissance peut encore être utile, augmentés 1^o. De notes indicatives de changements apportés aux lois nouvelles, 2^o. De dissertations, de plaidoyers et de réquisitions sur les unes et les autres, 3^o. Les changements que les lois françaises ont subis, dans le Royaume des Pays-Bas, depuis l'année 1814; corrigée et fondue avec les additions formant les tomes 15, 16 et 17 de la 4^e édition."

For important notes re the work, its merits, and the usefulness of the separately published Table générale... par L. Hondonneau see Nos. 542 and 542.1. see below.

--- 2nd copy. Paris, Garnery, 1827.
18v. Q.

The library's copy of the above work has the same binding for the author's Recueil alphabétique des questions de droit, 4^e éd. Paris, 1827-1830, in 8v., which are numbered as v.19-26.

[Roussel]

Annotations sur chaque article des cinq codes, de toutes les questions de droit, traitées dans le nouveau répertoire et les 15^e, 16^e et 17^e volumes de supplément, avec renvoi aux différentes éditions, publiées par un avocat, avec l'approbation de Merlin. Paris, Warée Oncle [1826]
[2]†319p. Q.

"Cet ouvrage peut convenir, non seulement à la 4^e éd. à laquelle il renvoie par l'indication du tome et de la page, mais encore aux éditions précédentes, et même à la cinquième... en Belgique, puisqu'il indique le mot, les sections, paragraphes, articles et numéros où les questions sont traitées." (Préface)

see above. } WR K 39 LT M 54.2, M 54.3 & M 54.4

Hévret, Jean WR F 532 M 57
Histoire des Pays Baltiques: Lituanie-Lettonie-Estonie-Finlande.
Paris, Colin, 1934.

203p. maps. D. (Collection Armand Colin. Section d'Histoire et Sciences économiques).

ESTHONIA—HISTORY. FINLAND—HISTORY. LATVIA—HISTORY. LITHUANIA—HISTORY.

"Sous un format restreint, c'est une histoire, dans toute l'acception du terme, qu'on a eu la prétention de faire. Sur cinq chapitres, quatre ont pour objet des siècles passés. Seul, le dernier raconte des événements d'hier et décrit les institutions d'aujourd'hui [1934]. On n'a pas sacrifié le présent, mais on n'en a retenu que l'essentiel."

Bibliography: p.[197]-199.

543

3.1
3.2

543.2
543.3
544

45

Maylan, Philippe *WR FB 23 M*
 Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne; contribution à l'histoire du droit naturel... Lausanne, Rouge, 1937.
 260p. illus., plates, ports., facsim. Q. (Recueil de travaux de l'Université de Lausanne [series]).

BARBEYRAC, JEAN, 1674-1744. LAW—STUDY AND TEACHING. NATURAL LAW (HISTORY).

At head of titles Université de Lausanne. Faculté de Droit.
 Ecrit pour le quatrième centenaire de la fondation de l'Université, juin 1937.

Sources: p.[5]-8.

Bibliographical footnotes.

Bibliographie des travaux de Barbeyrac: p.[245]-248.

1.3

Michelet, [Jules] 1798-1874. *WR K11 4M58*
 Origines du droit français cherchées dans les symboles et formules du droit universel. Paris, Hachette, 1837.
 cxxiv+452p. O.

ANCIENT LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. GERMANY—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.~~ ~~DAILY LIFE.~~ LAW—CURIOSITIES.

"Nous n'avons plus qu'un petit nombre des formules symboliques de Rome...

... Les lois de Manou, le Digeste indien, présentent un grand nombre de symboles et de formules poétiques. Les livres des Juifs, ceux des Mahométans, malgré leur austérité, n'en sont pas entièrement dépourvus. Les lois du pays de Galles ont sous ce rapport une bizarre originalité.

De toutes les jurisprudences, la plus féconde sans comparaison en formules poétiques, c'est celle de l'Allemagne...

J'ai cru que la première question de l'histoire du droit français était de savoir si ce droit n'avait pas eu aussi son âge poétique. Nos lois barbares, salique ou ripuaire, présentent un certain nombre de belles formules. Mais ces lois sont bien moins françaises que germaniques. Les capitulaires ne présentent guère de formules, ni de symboles. Nos beaux livres de droit écrits en français au moyen âge, ne sont rien moins que poétiques. Sous l'apparente naïveté du langage, on y sent partout la logique et l'esprit d'abstraction des docteurs en droit romain. Ils présentent toutefois un certain nombre de formules féodales. ...

La France, en cela différente de tous les peuples, aurait-elle commencé dans son droit par la prose? Offrirait-elle l'unique exemple d'une nation prosaïque à son premier âge, sûre à sa naissance, raisonneuse et logicienne en naissant?... ..

Si le droit français a eu un âge poétique, il est bien difficile que cet âge ait péri sans laisser des traces. Si donc ces traces se réduisaient à peu de chose, il en faudrait conclure que la France a eu de bonne heure indigence, sinon de toute poésie, au moins de cette poésie qui vit d'images et de symboles...

Jusqu'ici [1837] les textes allemands font plus de la moitié de ce livre... ..

Voilà pour l'exécution. Quant à l'ordre général, le cadre que nous avons pris, le seul que nous puissions prendre, c'est la biographie juridique de l'homme, de la naissance à la mort...

Il y avait souvent lieu de douter si un texte devait être placé selon son âge probable, selon la langue et le peuple qui l'avaient fourni, ou enfin selon la génération philosophique des idées auxquelles il se rapportait. Les symboles devaient-ils se classer d'après la forme, ou d'après l'idée, c'était encore une question... La riche matière historique ... eût péri, étouffée dans une trop rigoureuse systématisation.

Ne pouvant établir un ordre plus sévère dans un recueil si varié, nous aurions voulu du moins en donner l'esprit dans une lumineuse introduction, derrière la diversité des formes, montrer la simplicité des idées, saisir des lois immuables sous la mouvante action de cette Divine Comédie.

D'autres le feront peut-être..."

Bibliographical footnote-references (without showing the publishing dates of the works referred to).

Millot, Jean *WR K 92V M62*
Le régime féodal en Franche-Comté au XVIII^e siècle. Besançon,
Millot, 1937.
236p. 0.

FRANCE-LAND TENURE.

FEUDALISM. / FRANCE-LAW--SEIGNIORIAL LAW. FRANCHE-COMTE (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Quelle était... la situation des campagnes de Franche-Comté au déclin du XVIII^e siècle, la condition des personnes et celle des héritages, le degré de leur sujétion? Avait-on lorsqu'on rédigea les cahiers, d'autres raisons de se plaindre que par le passé? Le fardeau de la féodalité s'était-il alourdi au cours des derniers siècles? Autant de questions qui... feront l'objet de cette étude."

"Les fonds rattachés à des seigneuries ne partageaient pas tous la même condition; de même, leurs tenanciers n'échangeaient pas les mêmes rapports de subordination avec leur seigneur.

Les uns avaient l'entière liberté de leur personne et transmettaient librement leurs héritages à leurs successeurs, moyennant le paiement du cens reconnaissant de la directe et autres prestations féodales.

D'autres, au contraire, étaient étroitement attachés à la seigneurie, et ne disposaient pas à leur gré de leurs fonds, même au profit de leurs héritiers. On les appelait mainmortables.

Les effets de la mainmorte étaient personnels et réels...

La mainmorte mixte était celle qui produisait à la fois des effets personnels et réels, cas ordinaire en Franche-Comté."

Archives et bibliographies: p.[7]-14.

547

Minier, Jules

Précis historique du droit français; introduction à l'étude du droit. Paris, Marecq et Dujardin, 1854. iv+860p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Mon but n'a point été d'approfondir les graves questions qui surgissent de l'ancienne législation, mais de préparer et aplanir les voies à ceux que leur goût porterait vers les études historiques, en leur indiquant les sources principales auxquelles ils pourront puiser, et leur donnant une idée des immenses travaux qui ont été entrepris sur l'histoire du droit français, et que j'ai classés selon les époques.

Mon livre est plutôt une table raisonnée des matières qu'un exposé scientifique de l'ancienne législation."

Errata at end.

Additions: p.[798]-810.

Table chronologique des principaux monuments législatifs: p.[845]-860.

Few bibliographical footnote-references.

548

Miron de l'Espinay, A.

François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV de 1604 à 1606. Paris, Plon, Nourrit, 1885.

437p. port. O.

FRANCE—HISTORY (1563-1609). MIRON, FRANCOIS, 1560-1609. PARIS.

"Les premières années du dix-septième siècle ne sont pas moins attachantes que les dernières du seizième, soit que la France émue tremble encore de ses secousses, soit plutôt qu'elle offre le spectacle du mal conjuré, des blessures guéris, de la vie rendue au peuple par la royauté légitime.

Les divers personnages de ces deux époques ont été mêlés à trop de luttes ardentes ou d'événements singuliers, pour que leur figure soit vulgaire... François Miron, magistrat fidèle au Roi pendant la Ligue, lieutenant civil et prévôt des marchands au début du dix-septième siècle, utile auxiliaire de Henri IV pour la pacification de Paris et l'administration des intérêts populaires, sujet dévoué, conseiller fier et franc."

Pièces annexes: p.[335]-422.

Bibliographical footnote-references.

The history planned to be continued.

"L'histoire de François sera complétée dans la suite par celle de Robert, son frère cadet [not in this library] ... Il recueillit, quelques années après la mort de François, l'héritage de la prévôté; de sorte qu'en l'espace de dix ans, la magistrature municipale de Paris fut exercée par les deux frères..."

549

Mirot, Léon *WR F 9M 67*

Etudes luequoises; avec lettre-préface de Henri Pirenne. Paris, 1930.

viii+244p. illus., plates, facsim., genealogy table. Q.

BIOGRAPHY—COLLECTIONS. FRANCE—HISTORY (1230-1660). PARIS.

"M. Mirot a réuni dans cet ouvrage... les articles publiés dans la

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes...

Les Lucquois [des italiens de Lucques (Lucca), Lombardie]... avaient une colonie à Paris dès la fin du XIII^e siècle. Elle se développe au cours du XIV^e, avec le déclin des foires de Champagne et le rôle sans cesse grandissant de Paris comme capitale de la vie de luxe. Elle atteint son apogée, semble-t-il, dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Déjà atteinte en 1407 par l'assassinat de Louis d'Orléans, qui lui devait beaucoup d'argent, elle continua à périlcliter pendant les troubles civils. Elle est en pleine décadence au milieu du XV^e siècle...

Ces Lucquois étaient avant tout des merciers, trafiquant des étoffes de luxe fabriquées dans leur patrie; mais ils faisaient aussi de la banque, comme agents des grandes compagnies bancaires italiennes et ils prêtaient de l'argent aux rois et aux princes. Leurs connaissances pratiques dans le commerce si difficile des monnaies les firent apprécier de bonne heure par le roi, qui les prit à son service comme receveurs ou maîtres de ses monnaies.

M. Mirot, après [des] indications générales, a consacré trois notices détaillées à quelques-unes des plus importantes de ces familles lucquoises ... (Compte rendu d'Olivier-Martin. Revue historique de droit français et étranger, 1932, p.177-180).

Corrections et additions at end.

Many bibliographical footnote-references.

50

Mirot, Léon *WR F37 19677*
Manuel de géographie historique de la France...; préface de Camille Jullian. Paris, Picard, 1929.
xxiv+374p. 43 maps. 0.

FRANCE—HISTORICAL GEOGRAPHY. FRANCE—HISTORY (-1929).

"J'ai simplement désiré réunir... et mettre au point les données actuellement acquises sur la formation territoriale, ecclésiastique, administrative de la France, des origines à l'heure actuelle [1929]..."

"...J'ai naturellement suivi l'ordre chronologique."

Additions et corrections at end.

Bibliography in footnote-references of p.[xi]-xxiv.

51

Mirot, Léon *WR K342V 1967*
Inventaire analytique des hommages rendus à la Chambre de France. Melun, Imprimerie Administrative, 1932-1936. *[incomplete holding]*
v.1-2. Q.

FEUDALISM. ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~

At head of title: Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Direction des Archives. Chambre des Comptes de Paris.

"... On a donné les noms des possesseurs avec leurs qualités et leurs titres, ces renseignements devant apporter une utile contribution à l'histoire des familles, et on a indiqué, quand il a été possible de le faire, les origines de propriété."

... Ces hommages sont jusqu'en 1457 'rendus au roi', généralement en personne, le possesseur du fief, en cas d'impossibilité de le faire, soit par suite de l'éloignement du souverain, soit par suite de son propre état de santé ou de son âge, le rendant à un officier royal désigné, ou le faisant prêter par procureur.

A partir de 1457, une importante modification fut apportée à la prestation des hommages...

Le 3 novembre 1460, une nouvelle ordonnance rendit [les] dispositions définitives, les hommages jusqu'à 50 livres pouvant être rendus aux baillis et sénéchaux, et jusqu'à 100 livres au Président ou au plus ancien Conseiller de la Chambre des Comptes."

v.1. Prévoté et vicomté de Paris.

v.2. Bailliages de Senlis, Clermont-en-Beauvaisis, Valois.

Appendice in each v.: Fiefs classés par Chatellenies.

2 Mitard, Stanislas *WR HT 39 HM 60*

La première capitation (1695-1698); la crise financière en France à la fin du XVII^e siècle. Rennes, Oberthur, 1934.

188p. O.

FRANCE—FINANCE—HISTORY. TAXATION—FRANCE.

"Les dernières années du XVII^e siècle ont été marquées dans notre pays par une crise financière... Dans l'histoire de cette crise et des mesures de redressement essayées par le gouvernement de Louis XIV, le fait important est l'établissement en 1695 de la première capitation générale: à cette date, la monarchie absolue, dont le prestige et l'autorité viennent de toucher à l'apogée et commencent à peine à décliner, reconnaît que l'une des causes essentielles de l'insuffisance de ses ressources fiscales et du malaise de la nation tient à ce que le principal des impôts directs, la taille personnelle des pays d'élections, comporte un trop grand nombre d'exempts, par privilège ou par 'industrie'; elle admet qu'un grand Etat comme le royaume de France ne peut organiser ses finances, d'une manière équitable et conforme à ses besoins, s'il ne les établit sur la base solide du principe de la contribution de tous, chacun selon ses ressources, aux dépenses publiques."

"... Nous avons... tenté... de mettre en relief les caractères originaux de la première capitation et de rechercher quelles raisons ont amené Louis XIV et ses ministres à la décider, comment ils en ont conçu et réglé le mécanisme, quelles difficultés ils ont éprouvées dans son fonctionnement, comment elle a été accueillie par l'opinion publique et par les ordres et les provinces privilégiés, quel fut son rendement, quels enseignements les conseillers du Roi ont tirés de cette première expérience."

Sources et bibliographies: p.[9]-13.

3 Mollat G[uillaume] *WR D M 73*

Contribution à l'histoire du Sacré Collège de Clément V [1305-1314] & Eugène IV [1431-1447] Louvain, 1951.

[120p.] various pagings. O.

CHURCH HISTORY.

Extrait de la Revue d'Histoire Ecclésiastique, v.46 (1951), Nos.1-2, p.[22]-1124 [566]-594.

Sacré Collège = Collège des Cardinaux.

"... Je m'efforcerai de... compléter... [l'histoire du Sacré Collège à l'époque des XIV^e et XV^e siècles] à l'aide de documents soit inédits, soit dispersés dans un certain nombre de publications de textes."

Many bibliographical footnote-references.

Monier, Raymond

Les institutions judiciaires des villes de Flandre dès origines à la rédaction des coutumes. Lille, Bresle, 1924.

261p. Q.

COURTS--FRANCE. FLANDERS. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

"...Les tribunaux municipaux sont, croyons-nous, issus des anciens tribunaux de l'époque franque; la procédure et le droit en usage devant eux ne sont que la transformation de la procédure et du droit coutumiers, adaptés aux besoins économiques de l'époque et du lieu."

... Nous avons dû nous borner à examiner dans cet ouvrage les origines de l'organisation judiciaire et de la procédure, ainsi que le fonctionnement du tribunal municipal au moyen âge."

"Nous poursuivrons nos recherches jusqu'au XVI^e siècle..."

Index des documents utilisés: p.[240]-247.

Bibliographie: p.[249]-257.

55 Monier, Raymond

Manuel élémentaire de droit romain... 2^e éd. Paris, Donat-Montchrestien, 1938-1940. [incomplete holding]

v.2 only. O.

CONTRACTS. OBLIGATIONS. ROMAN LAW--OBLIGATIONS.

v.2. Les obligations... 1940. 455p.

"... Tout en restant fidèle à la méthode historique et en retraçant l'histoire des obligations, des origines du droit romain à l'époque de Justinien, nous ferons des rapprochements fréquents entre les règles romaines et les règles modernes..."

Many bibliographical footnote-references.

56 Monier, Raymond

WR h 35L 5M 74

Petit vocabulaire de droit romain. Paris, Donat-Montchrestien, 1930.

2v. D. (Lucerna Juris [series]).

ROMAN--LAW--DICTIONARIES.

"Notre but est... modestes nous désirons avant tout tirer d'embarras les étudiants qui, n'ayant jamais fait le latin ou ne possédant pas une connaissance suffisante de la langue latine, se trouvent arrêtés à chaque instant, dans leur étude du droit romain, par des termes juridiques dont

ils ignorent le sens exact. Nous avons également précisé la date des principales lois ou événements importants à connaître et esquissé brièvement l'évolution de certaines institutions, dont la définition varie suivant l'époque à laquelle on se place."

Principaux ouvrages utilisés: v.2, p.271.

557

Monumenta Germaniae historica [series] *WR K 47 L 4M 76* *Missing*
inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum; edidit Societas Aperiendis Fontibus Rerum Germanicarum Medii Aevi. Legum Sectio... Hannoverae [Hannover]... Hahniani [Hahn] 18 - [incomplete holding]
Q.

CANON LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. GERMANY—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ROMAN LAW.

Library has:

Legum Sectio I. Leges nationum germanicarum. Tomi II. Pars. I. Leges burgundionum; edidit Ludovicus Rudolfus de Salis. 1892. 188p. facsim., tables.

Corrigenda at end.

Bibliography in the Praefatio, p.[3]-4.

Legum Sectio II. Capitularia regum francorum; denuo edidit Alfredus Boretius [et Victor Krause] 1883-1897. 2v.

v.1 covers years 507-827.

v.2 " " 828-927.

Appendix. Walafridi Strabonis. Libellus de exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum p. [473]-516, v.2. - Hincmarus. De ordine palatii v.2, p. [517]-530. *v.2*

Analytics

Salis, Ludovicus Rudolfus de, ed.

Leges burgundionum... Hannoverae [Hannover]... Hahniani [Hahn] 1892. 188p. facsim., tables. (In Monumenta Germaniae historica [series]...)

Legum Sectio I. Tomi II. Pars I.)

BURGUNDY (FRANCE)—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Boretius, Alfredus, ed.

Capitularia regum francorum; denuo edidit Alfredus Boretius [et Victor Krause] Hannoverae [Hannover]... Hahniani [Hahn] 1883-1897.

2v. (In Monumenta Germaniae historica [series]... Legum Sectio II).

v.1 covers years 507-827.

v.2 " " 828-927.

Appendix. Walafridi Strabonis. Libellus de exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum v.2. p. [473]-516. - Hincmarus. De ordine palatii v.2, p. [517]-530.

Addenda et corrigenda: v.2, p. xxxvi+p.[537]-541.

Glossarium linguarum vernacularum: v.2, p.[719]-721.

Bibliography: v.2, p.[xi]-xxxvi.

Strabonus, Walafridus

Libellus de exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum. (In Monumenta Germaniae historica [series]... Legum Sectio II. Boretius, Alfredus, ed. Capitularia regum francorum... v.2, p. [473]-516).

ECCLESIASTICAL LAW.

Hincmarus

De ordine palatii. (In Monumenta Germaniae historica [series]... Legum Sectio II. Boretius, Alfredus, ed. Capitularia regum francorum... v.2, p.[517]-530).

ECCLESIASTICAL LAW.

557.7

Moreau, E. de

WR D M 812

Mussang

Histoire de l'Eglise en Belgique; [v.1] 2^e éd. rev. et corr. [v.2, 2^e éd. remaniée et complétée] Bruxelles, Edition Universelle [1945-1948, v.3-1945].

3v. illus., plates. O. (Museum Lessianum - Section historique [series] nos. 1-3)

BELGIUM—HISTORY. CHURCH HISTORY—BELGIUM.

"... La délimitation géographique... Pour l'époque antérieure à 1559, on ne peut faire abstraction de ces parties des diocèses de Thérouanne, de Tournai, de Cambrai et de Liège qui appartiennent aujourd'hui à la France, à l'Allemagne, à la Hollande. Il est plus aisé de laisser de côté l'histoire des diocèses qui, comme Trèves, n'étendaient leur juridiction qu'à de petites parties de [Belgique]."

Appendices. Tableaux chronologiques des papes, rois, princes et évêques: v.1, p.[341]-346; v.2, p.[449]-454; v.3, p.[675]-680.

Additions et corrections: v.1, p.[381]; v.3, p.694.

Extensive bibliographie: v.1, p.[347]-356; v.2, p.[455]-465; v.3, p.[681]-694.

v.1. La formation de la Belgique chrétienne; Des origines au milieu du X^e siècle.

v.2. La formation de l'Eglise médiévale du milieu du X^e aux débuts du XII^e siècle.

v.3. L'Eglise féodale, 1122-1378.

"Quant aux cartes des diocèses... elles paraîtront... en un petit tome spécial." *not in this library*

557.12

Morel, Maurice

WR K L G E

17 81

L'excommunication et le pouvoir civil en France du droit canonique classique au commencement du XV^e siècle. Paris, Housseau, 1926.

218p. O.

CANON LAW. CHURCH AND STATE. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

[Thesis (Docteur en Droit) - Univ. de Paris]

"Ce problème se pose ainsi:

1. L'excommunication, peine ecclésiastique médicinale, entraînera-t-elle des effets temporels, et si oui, dans quelle mesure le pouvoir séculier devra-t-il y prêter la main?

2. Ce pouvoir, s'il est l'exécuteur matériel des sentences de l'Eglise, pourra-t-il être frappé à son tour? En d'autres termes, le Roi de France sera-t-il exposé à l'excommunication, comme le dernier de ses sujets?"

L'étude s'arrête au commencement du XV^e siècle, aux conciles de Constance et de Bâle.

Pièces justificatives [in Latin] p. [195]-216.

Bibliographical footnote-references.

558

Morel, Octave

La Grande Chancellerie Royale et l'expédition des lettres royales ^{aux} de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIV^e siècle (1328-1400) Paris, Picard, 1900.

xiii+592p. Q. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des chartes [series] 3).

FRANCE: CHANCELLERIE. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

"Ce travail est, avant tout, une étude sur la diplomatique des actes des trois premiers Valois que j'ai encadrée dans une étude générale de l'institution de la chancellerie royale... Je me suis appliqué surtout à préciser les diverses étapes des lettres royales ^{UX} depuis le moment où elles étaient commandées au notaire jusqu'à leur expédition définitive; à chacune de ces étapes correspond un contrôle spécial, et chaque contrôle est attesté par une mention extra sigillum inscrite en général sur le repli de l'acte. L'examen et l'explication de ces mentions, la définition des divers sceaux royaux et de leur usage, forment, en somme, le corps de mon travail... Mais... on n'y devra pas chercher une étude complète du formulaire spécial des diverses lettres..."

Appendices: p. [447]-482.

Pièces justificatives: p. [485]-570.

Table méthodique des mentions extra sigillum: p. [571]-577.

Sources et bibliographies: p. v-xiii.

559

Mousnier, Roland

UR J73 M86

Les règlements du Conseil du Roi [1611-1630] sous Louis XIII. Paris, 1949.

123p. O.

FRANCE: CONSEIL D'ETAT.

Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1946-1947.

Thèse complémentaire à sa thèse de doctorat-ès-lettres présenté à l'Univ. de Paris. [No. 560]

"Le Conseil du Roi est, par excellence, l'instrument du souverain pour gouverner. C'est en Conseil que le Roi arrête sa politique générale, c'est par son Conseil qu'il légifère, qu'il juge en dernier ressort, qu'il administre. Pour l'historien de l'Ancienne France, surtout s'il utilise cette source admirable qu'est la collection des arrêts du Conseil, il est donc de première importance de connaître aussi bien que possible

l'organisation, le recrutement et le fonctionnement du Conseil du Roi." (Du Compte rendu d'Olivier-Martin. *Revue historique du droit français et étranger*. 1949. p.483-484):

"L'auteur a dressé un tableau de tous les recueils de règlements de 1611 à 1630, date à laquelle s'arrête l'activité réformatrice de Louis XIII, et a publié tous ces règlements dans l'ordre... chronologique, en les accompagnant de notices sur les personnages cités et d'un bon Index des matières."

Bibliographical footnote-references.

560

Moussier, Roland

La vénalité des offices sous Henri IV [1589-1610] et Louis XIII [1610-1643]. Rouen, Maugard, [1945].

xxix+629p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PUBLIC LAW.

Thesis (Doctorat-ès-Lettres) - Univ. de Paris.

This thesis has been complemented by the author's Les Règlements du Conseil du Roi [1611-1630] sous Louis XIII. [No. 559]

"En 1609, ... Loyseau, le premier qui entreprit de traiter dans son ensemble le droit des offices, les définissait: '... dignité ordinaire avec fonction publique...' ...

Cette définition... laisse pourtant dans l'ombre un aspect essentiel... L'office apparaît... comme une fonction publique devenue objet de commerce et propriété privée. Pour obtenir un office, un particulier doit très souvent l'acheter au Roi. En principe, en droit, le Roi n'est pas propriétaire de la puissance publique... Mais, en fait, les actes du Roi prouvent qu'il se considérait toujours intimement comme le propriétaire éminent de la puissance publique...

Le Roi vend ces portions de la puissance publique que sont les fonctions, les offices... Les pouvoirs doivent se faire recevoir par leurs collègues... L'officier pourvu, reçu en sa charge, et qui a prêté serment est irrévocable et inamovible sauf le cas de forfaiture et de remboursement par le Roi. Il peut vendre sa charge à un tiers, il peut la léguer à ses héritiers. Dans ces cas, il fait démission au Roi et il lui indique le successeur qu'il souhaite: Il y a d'autres moyens de transmission. Certains offices sont héréditaires purement et simplement. Pour les autres, l'officier peut obtenir une survivance... Une survivance très large est consentie depuis 1604 par le Roi à tous ceux qui veulent payer un droit annuel assez faible appelé Paulette...

L'officier peut donc acheter, vendre, léguer l'office sous certaines conditions qui assurent la reconnaissance des droits du Roi. Sous cette réserve, l'office a les caractères d'un bien patrimonial, d'une propriété privée."

Extensive bibliography: p.[ix]-xxvi.

561

Unused number.

562

Unused number.

63

Nomet, Daniel

WR F3 M82

Les origines intellectuelles de la Révolution française (1715-1787).
Paris, Colin, 1933.
552p. Q.

FRANCE—HISTORY (1715-1787).

"Il y a, quand on voit les choses en gros, trois sortes de révolution... [3.] - révolutions enfin où sinon la majorité, du moins une très large minorité, plus ou moins éclairée, conçoit les défauts d'un régime politique, les réformes profondes qu'elle désire, puis entraîne peu à peu l'opinion publique et accède au pouvoir plus ou moins légalement; les masses suivent parce qu'elles sont, au moins vaguement, préparées à comprendre et à préférer les idées au nom desquelles se fait la révolution. Il n'est pas douteux que, dans son ensemble, la Révolution française est de cette troisième sorte."

(Du Compte rendu d'Olivier-Martin. Revue historique du droit français et étranger, 1934, p.363-368):

"Considérant la Révolution française comme une révolution politique et non comme une révolution 'de la misère et de la faim', [l'auteur] estime que si 'ses causes essentielles ont été, comme toujours, des causes politiques, elle a réussi parce qu'elle avait été préparée par de longues réflexions, dans une large élite, sur ses buts et ses moyens. Et il a voulu rechercher 'quel a été exactement ce rôle de l'intelligence dans la préparation de la Révolution'. Il ne s'en tient pas aux grands écrivains, aux cercles cultivés, à Paris; il entend suivre cette préparation chez les écrivains même 'de dixième ordre', et partout, chez les bourgeois, les petits bourgeois, le peuple, dans les plus lointaines provinces..."

Il attache... une importance capitale à la chronologie, et il divise son enquête en 3 parties...: les premiers conflits (1715-1747), p.9-68; la lutte décisive (1748-1770 environ), p.71-201; l'exploitation de la victoire (1771 environ-1787), p.205-465."

"... La documentation de l'ouvrage est immense..."

"... Il a consacré tout un chapitre à un événement politique, la Révolution américaine..."

Extensive bibliography: p.[505]-548.

564

Mortet, Charles

ed.

WR K39 LC M84

Le livre des Constitutions demeurées et Chastelet de Paris [2^d half of 13th c.] Nouv. éd., avec une introduction, des notes et un glossaire.
Paris, Champion, 1883.
100p. Q.

CIVIL PROCEDURE—FRANCH. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.
FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, tome x (1883), p. 1-99.

Présenté comme thèse à l'École des chartes, 1882.

"Pendant la période... du milieu du XIII^e siècle au milieu du XIV^e, la formation progressive de la Coutume de Paris et de la région environnante, comme sous le nom de 'pays de France', présente un intérêt tout spécial, à cause de l'influence prépondérante qu'elle exerça sur l'ensemble du Droit coutumier."

"J'ai essayé de donner une [bonne] édition du texte, de l'éclaircir par des notes explicatives et par des rapprochements avec les autres documents juridiques de la même époque, enfin de déterminer... quand il a été rédigé, quel en est le caractère et la valeur, quelles lumières il jette sur la formation de la plus importante de nos Coutumes et sur l'histoire de l'ancienne procédure civile."

"Ce qui nous paraît le plus probable, c'est que les Constitutions sont contemporaines du commentaire de Beaumanoir sur les Coutumes du Beauvoisis, écrit entre 1279 et 1282."

"... Il faut y voir un recueil des règles et usages de procédure, et accessoirement de droit civil, qui étaient suivies dans les cours laïques (royales et seigneuriales) du pays de France.

... La plupart de ces règles sont relatives aux tribunaux coutumiers, où les procès des non-nobles étaient jugés par les magistrats royaux ou par les officiers judiciaires du seigneur, qui siégeaient ordinairement seuls. Le plus grand nombre des articles se rapportent en effet à des matières coutumières, et ceux qui traitent de procédure supposent que le procès s'agite devant un juge unique, désigné quelquefois sous le nom de prévôt ou de maire ou sous la dénomination générale de justice, c'est-à-dire magistrat...

...C'est avant tout l'oeuvre d'un praticien."

Errata at end.

Glossaires: p.93-98.

Bibliographical footnote-references.

565

Navereau, A *WR F39 N22*

Le logement et les ustensiles des gens de guerre de 1439 à 1789. Poitiers, Société Française d'Imprimerie, 1924.

232p. 0.

FRANCE—HISTORY (1439-1789). MILITARY LAW.—FRANCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

L'auteur se propose "d'étudier la formation de la réglementation française 'touchant les logeis, utencilles et manibre de vivre des gens de guerre' (Titre de l'ordonnance du 13 mai 1470 rendu à Amboise par Louis XI).

Une première partie, consacrée au logement proprement dit, l'examine sous ses différents aspects correspondant aux différentes natures des stationnements des troupes, soit qu'elles fussent à l'intérieur du royaume en garnison ou de passage, soit qu'elles fussent en quartier d'hiver. 'attendant que le grain feust bon' pour pouvoir reprendre leur 'exercice de guerre'. La question du campement [n'est pas] envisagée.

Le sujet est limité par deux dates: 1439 et 1789. Celle-là correspond avec la naissance de la monarchie souveraine à la transformation des bandes féodales tumultueuses en une armée déjà digne de ce nom."

"L'intérêt juridique... réside dans l'examen des solutions apportées au recensement, à la distribution des billets et au règlement des réquisitions et des dommages nés du fait du logement des troupes."

"La deuxième partie traite des ustensiles des gens de guerre. Elle envisage les prestations en nature que désignent ces mots et surtout l'impôt en argent qui se greffa sur elles, au XVII^e siècle. Elle touche à cette occasion à l'administration de la taille et s'efforce de jeter quelque lumière sur la question souvent confuse de l'ustensile."

Une annexe [est] réservée aux logements de la maison du roi, séparés des solutions communes par les privilèges des bénéficiaires."

Pièces justificatives: p.[221]-229.

Bibliographie: p.[v]-vii.

566 Néraud, Jean *WAR JV 39 4N 35a*

L'administration de la généralité de Bourges sous l'Intendant de Courteille (1720-1728). Bourges, Dussier et Archevêque, 1937.

239p. O.

BERRY (FRANCE). COURTEILLE, JACQUES—MICHEL BARBERIE, MARQUIS DE. FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1720-1728).

L'auteur se propose "de produire des renseignements puisés dans la correspondance administrative du contrôleur général des finances et des intendants.

... [L'époque de 1720-1728] a paru présenter quelque intérêt, en raison d'événements qui ont été l'objet de soucis particulièrement graves, touchant l'administration financière du royaume et relatifs au crédit de l'Etat, à la valeur et à la circulation de la monnaie, dont les effets sur l'économie sociale sont si importants...

C'est au début de cette période de 1720 à 1728 que s'est produit, à la fin de la Régence, l'écroulement du fameux 'système de Law', et [l'auteur relate] les mesures prises en Berry, à la suite de sa chute."

Pièces justificatives: p.198-239.

Sources: at end.

567 Néraud, J[ean]

Les Intendants de la Généralité de Berry. Paris, Vie Universitaire, 1922.

272p. O.

BERRY (FRANCE). FRANCE—HISTORY (1569-1790).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Les attributions des intendants, extrêmement étendues, étaient relatives à l'armée, à la justice, à la police et aux finances... Ils représentaient le pouvoir central dans la province ou généralité."

"Si leurs attributions ordinaires étaient surtout administratives, les intendants exerçaient cependant des fonctions judiciaires, un droit de juridiction leur étant donné dans beaucoup d'affaires civiles et criminelles par une commission émanant du roi."

"Ce représentant du pouvoir central était nommé par le roi, sur la

présentation du contrôleur général. ...Il était en fait très indépen-
dant. Il devait tenir son chef au courant de tout ce qui se passait
dans la province, correspondait avec lui de façon continuelle, répondait
à ses demandes, lui adressait de fréquents rapports sur l'état des élec-
tions et lui faisait part de ses initiatives.

Il était de règle qu'il fit tous les ans deux tournées dans l'étendue
de son ressort...

... Il avait des représentants aux chefs-lieux des élections et même
dans les villes principales."

"... Cette institution fut surtout florissante sous le règne de Louis
XIV, à l'apogée de la monarchie absolue: elle donna alors au pays tout
ce que pouvait procurer un gouvernement ordonné et despotique."

Pièces justificatives: p.[260]-265.

Sources et bibliographie: p.[266]-270.

58

Neuchâtel. Université. Faculté de Droit, *WR K 38L N39*
Recueil de travaux offert... à la Société Suisse des Juristes à l'oc-
casion de sa réunion à Neuchâtel 15-17 septembre 1929. Neuchâtel,
Attinger, 1929.

270p. port. of Vattel. O.

INHERITANCE AND SUCCESSION. SWITZERLAND—LAW.

Bibliographical references in footnotes, and in the Notes, p.[67]-147.

Contents: F.-H. Mentha. Une curiosité de l'ancien droit neuchâtelois:
L'hérédité nécessaire des descendants.— Ed. Béguelin. En souvenir de
Vattel, 1714-1767.— Tell Ferrin. Considérations sur le régime légal des
dessins et modèles industriels en Suisse.— Claude du Pasquier. Moder-
nisme judiciaire et jurisprudence suisse.— Max Petitpierre. Le droit
applicable à la succession des étrangers domiciliés en Suisse.

Analytic

Béguelin, Ed.

En souvenir de Vattel. (In Neuchâtel. Université. Faculté de Droit.
Recueil de travaux offert... à la Société Suisse des Juristes... 1929.
p. [33]-176)

port. of Vattel is frontispiece of the work.

VATTEL, EMER DE, 1714-1767.

Emer de Vattel (1714-1767), Neuchâtelois illustre, qui a écrit entre
autres, le Droit des Gens (1757); Questions de droit naturel et obser-
vations sur le traité du droit de nature par Mr le Baron de Wolf (1763).

69

Noailles, Pierre, 1881-1943. *WR K 35L N66*
Du droit sacré au droit civil; cours de droit romain approfondi, 1941-
1942. Paris, Sirey, 1949.

310p. Q. (Publications de l'Institut de Droit romain de l'Univ. de
Paris, 4).

~~CIVIL~~ LAW. ROMAN LAW.

Edited by the Institut de Droit romain after the death of Noailles.

Essai sur l'origine de la juridiction civile à Rome.

"Nous chercherons à déterminer sous l'empire de quelles idées, dans quelles conditions les Romains ont introduit la paix dans la Cité, en soumettant les citoyens à la règle sociale, en apaisant les querelles privées, par l'arbitrage du chef, par le jugement de l'aurotié publique."

"La partie principale de la loi des XII Tables, celle à laquelle le législateur a attaché le plus d'importance, c'est la réglementation de la procédure, c'est-à-dire l'organisation de la juridiction civile."

570

Noailles, P[ierre] 1881-1943.

K 35 L N 66 F

Fas et jus; études de droit romain; préface de Gabriel le Bras. Paris, Belles Lettres, 1948.

iii+282p. Q. (Collection d'Etudes anciennes) publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé) [series]

ROMAN LAW.

Six articles réimprimés + une étude sur l'auctoritas.

Bibliographical footnote-references.

Contents: 1. Les Tabous du mariage dans le droit primitif des Romains.— 2. Junon, déesse matrimoniale des Romains.— 3. Vindicta.— 4. Nexum.— 5. Manum injicere.— 6. Le procès de Virginie.— 7. L'auctoritas dans la Loi des XII Tables.

571

Leo VI, the Wise, Emperor of the East, 865-911.

Les Nouvelles de Léon VI le Sage; texte et traduction publiés par P. Noailles et A. Dain. Paris, Belles Lettres, 1944.

Lxiii+383p. Q. (Nouvelle collection de textes et documents [series] publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé).

ROMAN LAW.

The text is in French translation and in Greek.

"La Collection des cent treize Nouvelles de Léon nous a été conservée... dans un unique manuscrit ancien, le Codex Marcianus graecus 179, du XIII^e siècle... Les Nouvelles... [ont été] émises au fur et à mesure des besoins de la vie juridique pendant une période plus ou moins longue du règne de l'empereur."

"... On considère que le Corps des Lois de Léon a été réuni par ses soins et doté par lui d'un titre, d'une préface et d'une loi de confirmation... Aussi incline-t-on en général à penser... que non seulement la réunion en Collection, mais encore la rédaction de chaque loi fut l'oeuvre propre de Léon."

"Bien que ces nouvelles se présentent sous forme de lois séparées sans aucun ordre systématique, elles constituent une oeuvre d'une seule haleine, elles ont un caractère de [monobiblos] rédigé par l'empereur dans un dessein d'ensemble et publié en une seule fois."

νομόβιβλος

"... Le titre... révision et correction des lois... implique... la mise au point d'une législation existante."

"[le] recueil est bien une concordance de lois anciennes, concordance plus théorique, plus livresque qu'expérimentale..."

Dans cet examen des lois, les abrogations sont plus fréquentes que les confirmations...

... Il y a cependant parmi les cent treize Nouvelles des lois traitant de cas nouveaux."

"Principe de [cette] édition est de [la] fonder sur une base vraiment critique, à la suite de l'étude exhaustive de tout le matériel de la tradition."

"... L'effort [a été fait] pour rendre le style si personnel de l'auteur."

572

Holde, Boris, baron *WR F54 N7*

L'Ancien Régime et la Révolution russes. Paris, Colin, 1928.

viii+214p. D. (Collection Armand Colin. Section d'Histoire et Sciences économiques, No.104).

RUSSIA—HISTORY. UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS.

"Les conclusions auxquelles je suis arrivé ne permettent pas d'adopter la doctrine officielle sur le caractère 'mondial' de la révolution de 1917. ... Elle est née d'un ensemble de conditions créées par le passé du peuple russe. ... Elle ne peut s'expliquer que par les particularités de l'évolution politique et sociale de ce peuple et par les antécédents de son éducation séculaire... Le peuple russe a pu, au cours de son existence, former un grand Etat et le doter d'un pouvoir énorme. Mais ses destinées historiques ne lui ont pas permis de faire naître le citoyen et de créer une charpente sociale forte et résistante. C'est le sujet, non le citoyen, qui a fait la révolution russe."

Bibliography at end of each chapter, and on p.[215]. Restricted to works in English, French, and German, with indications to Russian works too.

573

Notitia vtraque eva Orientis tva Occidentis vltra Arcadii honorifique *messing*
Caesarum tempora, illustre vetustatis monumentum, in *WR K352 4N84*
incomparabilis.

Praecedit autē D. Andreae Alciati libellus, De magistratib. civilibusq;
ac militaribus officijs...

Cui succedit descriptio urbis Romae... [et] altera urbis Constantino-
politanae incerto autore...

Subiungitur Notitijs vetustus liber De REBUS BELLICIS ad Theodosium
Aug. [et] filios eius Arcadium atq; Honorium... incerto autore. ITEM...
Disputatio Adriani Aug. [et] Epicteti philosophi. Basileae [Basel]
Froben, 1552.

213p. illus. Q.

BYZANTINE EMPIRE. CLASSICAL ANTIQUITIES. CONSTANTINOPLE. ROMAN
LAW—HISTORY. ROME—POLITICS AND GOVERNMENT.

Running title: Notitia Provinciarum Imperii Romani.

Analytics

Rhenanus, Beatus, 1485-1547

Illyrici Provinciarum utriusque Imperio|cum Romano tum Constantinopolitano seruentis, descriptio. (In Notitia utraque cum Orientis tum Occidentis ultra Arcadii honorique Caesarum tempora... 1552. [5p.] illus.)

Alciato, André, 1492-1550.

De magistratibus, civilibusque et militaribus officijs. (In Notitia utraque cum Orientis tum Occidentis ultra Arcadii honorique Caesarum tempora... 1552. [180p.] illus.)

INSIGNIA.

Running title: Notitia Provinciarum Imperii Romani.

De rebus bellicis [ad Theodosium Aug. [et] filios eius Arcadium atq; Honorium... incerto autore] (In Notitia utraque cum Orientis tum Occidentis ultra Arcadii honorique Caesarum tempora... 1552. [18p.] illus.)

MILITARY TRAINING. WAR.

Altercatio [Disputatio] Hadriani Aug. et Epicteti philosophi. (In Notitia utraque cum Orientis tum Occidentis ultra Arcadii honorique Caesarum tempora... 1552. [3p.] illus.)

574

Nowé, H.

Les baillis comaux de Flandre; des origines à la fin du XIV^e siècle. Bruxelles, Hayez, 1928. 633p. map. Q.

BELGIUM—HISTORY. FLANDERS.

Couronné par l'Académie royale de Belgique (Prix de Stassart).

Extrait des Mémoires, publiés par l'Académie royale de Belgique (Classe des Lettres etc.). Collection in -8°. Deuxième série, t.XIV. L'étude s'arrête à l'avènement de la Maison de Bourgogne.

(Du Compte rendu d'Olivier-Martin. Revue historique de droit français et étranger, 1930, p.352-356): "Historiquement, les baillis flamands ont remplacé, comme représentants généraux du comte, les châtelains... qui, en inféodant leurs fonctions, s'étaient rendus pas trop indépendants à l'égard du comte. Ils apparaissent çà et là dans la seconde moitié du XII^e siècle, mais ne s'organisent qu'au cours du XIII^e..."

"Les baillis sont étroitement dirigés d'en haut par le comte et son conseil."

"Les quatre premiers chapitres sont consacrés à l'origine des baillis, à leur compétence territoriale, à leur situation personnelle et au contrôle exercé sur leur gestion. Le chapitre 10 traite des subordonnés et des administrés des baillis. Les chapitres 5 à 9 passent en revue... les diverses attributions des baillis."—

89 pièces justificatives rédigées en vieux français ou en flamand; p.[415]-580, contenant les dossiers des différentes enquêtes particulières relatives à la gestion des baillis, ainsi que la plupart des doléances recueillies par les auditeurs comaux lors de l'enquête générale de 1307-1308.

Addenda et corrigenda: p.[581]-585.

Bibliographie: p.8-16.

575

Noyelle, Henri *WR H N87*
Révolution politique et révolution économique. Paris, Sirey [1945]
123p. D.

COLLECTIVISM. ECONOMIC. SOCIALISM.

Chapters: 1. Justice et liberté. - 2. L'économie dirigée et le socialisme. - 3. L'économie collectiviste. - 4. Direction d'une économie non collectiviste. - 5. Le planisme.- 6. Planisme partiel et autres moyens de diriger. - 7. Monnaie et crédit au service du dirigisme. - 8. L'organisation professionnelle et économie dirigée.- 9. Corporatisme ou syndicalisme?

576

Olivier-Martin, Bernard, 1918- *WR JT 39 049*
Le Conseil d'Etat de la Restauration [1814-1830]; préface de G. Pichat.
Paris, Sirey, 1941.
viii+256p. Q.

ADMINISTRATIVE COURTS. FRANCE: CONSEIL D'ETAT.

"Le Conseil d'Etat a traversé, sous la Restauration, des heures difficiles. Il portait, aux yeux des partisans de l'ancien régime, le poids de son institution impériale et, en même temps, il était suspect à l'opinion libérale. Attaqué dans son existence, dans son organisation, dans ses attributions, il faillit disparaître sous les coups redoublés des plus ardentes campagnes.

... La Monarchie de juillet, timidement d'abord par voie d'ordonnances royales, puis par la loi du 19 juillet 1845, améliora son organisation contentieuse; sa compétence se précisa peu à peu. Il pouvait dès lors poursuivre sa carrière, pour le bien du pays, dans une atmosphère apaisée."

Bibliography: p.[253]-254.

577

Olivier-Martin [François] 1879-1952. *WR K 3020 046*
La coutume de Paris; trait d'union entre le droit romain et les législations modernes... Paris, Sirey, 1925.
vi+81p. O.

COUTUME DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Six cours professés en mars 1925 à l'Université d'Utrecht.

578 Olivier-Martin, Fr[ançois] 1879-1952.

Histoire du droit français des origines à la Révolution. [Paris]
Domat Montchrestien, 1948.
xv+757p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"L'auteur ne dissimule pas qu'il s'est appliqué principalement à éclairer, aux diverses époques, les rapports entre l'Etat et les forces sociales qui se sont spontanément organisées dans son cadre. Il est convaincu... que l'établissement de rapports satisfaisants entre l'Etat et ces forces sociales ou 'groupements intermédiaires' est le problème fondamental du temps présent et constitue la dernière chance d'échapper aux ravages de l'individualisme anarchisant, comme aux contraintes insupportables du totalitarisme...

Il espère avoir pu... baser sa description des institutions de l'ancien régime sur le dualisme constitué par le roi, représentant l'Etat, et la nation organisée qu'il dirige. Son but n'est pas seulement de faire comprendre aux gens de bonne foi que l'absolutisme français, limité par la loi divine et naturelle comme par l'existence de groupements intermédiaires dotés de libertés et de privilèges, n'a rien à voir avec ce que l'on appelle aujourd'hui le totalitarisme. Il souhaite aussi proposer aux réflexions de ceux que la situation actuelle inquiète l'exemple d'une société stable, où un Etat fort a pu diriger des groupements intermédiaires, munis de libertés raisonnables, tant que ces groupements se sont contentés de ces libertés et ont accepté la discipline qu'elles impliquaient... Il sait que les hommes ne regardent pas vers le passé et sont entraînés sur des chemins nouveaux. Mais il sait aussi qu'une société ne peut vivre paisible et heureuse si un Etat suffisamment fort n'assure impartialement le bien commun de tous, en laissant jouir de leurs libertés légitimes les individus et les groupements qui se forment spontanément dans son sein."

Addenda et corrigenda: p.[xiii]-xv.
Many bibliographical footnote-references.

579 Olivier-Martin [François] 1879-1952.

Cours d'histoire du droit public; rédigés d'après les notes et avec l'autorisation... Paris, Les Cours de Droit, 1942-1951.
7 academic years' teaching in 4v. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PUBLIC LAW.

~~2 green +2 brown pam. binding.~~

Processed.

Title of 1942-43 publication in v.1: Répétitions écrites d'Histoire du Droit Public.

Added information on title page of each publication: Diplôme d'études supérieures. Droit Public +dates of the academic year. On the 1942-43 publication also the words: Doctorat.

Contents:

- v.1. 1942-1943. Le Conseil d'Etat du Roi. 349p.
1944-1945. I. Les autorités de police. - II. La police traditionnelle des grains et du pain. - III. La police de la viande. - IV. La police de la marchandise du poisson. - V. Les idées nouvelles et le fléchissement de la police traditionnelle au XVIII^e siècle. 386p.
 Source; p. 5-11.
- v.2. 1945-1946. I. Origine et développement des lois du roi. Les lois du roi et des groupements organisés dans la nation. - II. Le domaine des lois du roi. - III. Les diverses classifications des lois du roi. - IV. La préparation des lois du roi. - V. Les forces diplomatiques des lois du roi. - VI. La vérification des lois du roi en forme de lettres patentes. - VII. L'opposition aux lois du roi en forme de lettres patentes. - VIII. L'application et l'interprétation des lois du roi. 371p.
 Bibliographie; p.10-28.
- 1947-1948. Le Conseil d'Etat du Roi. 492p.
 Bibliographie et sources; p. 7-14.
- v.3. 1948-1949. Les ordres, les pays, les villes et communautés d'habitants. 456p.
- v.4. 1950-1951 [bound in this sequence] L'absolutisme, Système constitutionnel. 359p.
 Bibliographie; p.9-11.
- 1949-1950. Les parlements contre l'absolutisme traditionnel au XVIII^e siècle. 143p.
 Sources et documentations; p.13-14.

579.7

Olivier-Martin, Fr[ançois] ~~Jean-Marie~~ 1879-1952.
 Précis d'histoire du droit français; 4e éd. entièrement rev. Paris, Dalloz, 1945.
 viii+487p. D. (Petits précis Dalloz)

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Bibliography: p. viii.

580

Olivier-Martin [François] 1879-1952. *WR K392C 049 h Missing*
 Histoire de la coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris. Paris, Leroux, 1922-1930.
 2v. in 3. Q. (Bibliothèque de l'Institut d'Histoire, de géographie et d'économie urbaines de la ville de Paris [series]).

COUTUME DE PARIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"Si la coutume de Paris ne servit jamais bien nettement de droit commun coutumier sa prépondérance de fait n'a jamais été contestée, pour bien des motifs, dont le premier doit être cherché dans le caractère modéré et en quelque sorte transactionnel de ses solutions. En bonne méthode, l'historien du droit coutumier doit s'adresser d'abord à la coutume de Paris."

"C'est en historien du droit que j'ai abordé l'histoire de la coutume de Paris; et si je ne suis montré plus juriste qu'historien, ce n'est pas faute de m'être efforcé d'appliquer les strictes méthodes de l'histoire à l'étude et à l'explication des doctrines juridiques que les textes me révélaient. Sans doute, j'ai recherché avec prédilection les documents que l'on s'accorde à qualifier de juridiques: coutumiers, styles, arrêts ou sentences des tribunaux, coutumes notoires ou prouvées en turbe..."

Additions et corrections: v.1, p.[501]-504.
Table alphabétique at end of v.2, Part 2, p.[601]-655.
Bibliographie: v.1, p.[ix]-xv.

581 Olivier-Martin, Fr[ançois] 1879-1952. *WR JT30 0490*
L'organisation corporative de la France d'ancien régime. Paris, Sirey, 1938.
xiii+565p. 0.

CORPORATE STATE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

"J'ai entendu les corps dans un sens étroit et je ne me suis occupé que des corps professionnels, d'ailleurs définis sans trop de rigueur. L'organisation corporative est, à mon sens, un type d'organisation sociale où des groupements obligatoires basés sur la profession ont dans l'Etat un rôle reconnu et jouissent de certaines prérogatives pour accomplir leurs fins.

Je distingue donc les corps professionnels des ordres ou états, des pays, des villes et des villages... [La] communauté d'intérêts locaux ou régionaux est différente de la communauté d'intérêts moraux, honorifiques et matériels, qu'engendre l'identité ou la similitude de profession.

La différence est moins nette entre le corps basé sur la profession et l'ordre ou état, au sens de l'ancien régime. Elle existe cependant."

Chapters. 1. Les corps savants: Universités et Académies. - 2. Les corps du commerce et de l'industrie.- 3. Les corps d'auxiliaires de la justice.- 4. Les corps de la médecine. - 5. Les corps d'officiers royaux.- 6. Les petits officiers de justice et de police.- 7. Les corps sur le plan international. - 8. Esquisse d'une théorie des corps professionnels. - 9. Le déclin et la suppression des corps.

Many bibliographical footnote-references.

582 Ourliac, Paul
Etienne Bertrand [ca.1434-1516]; droit romain et pratique méridionale au XV^e siècle. Paris, Sirey, 1937.
231p. Q.

BERTRAND, ETIENNE (ca.1434-1516): CONSILIA. DAUPHINE (FRANCE). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PROVENCE (FRANCE). ROMAN LAW.

[Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris]

"Etienne Bertrand a joui de son vivant d'une renommée considérable.

Les actes le qualifient de monarcha juris...

C'est est inconnu que nous prétendons réhabiliter. Son oeuvre est considérable: il a laissé près de quatre mille consultations où il s'attache à résoudre les difficultés pratiques qui lui avaient été soumises. C'est-à-dire qu'il ne faut s'attendre à trouver chez lui aucun dogmatisme, aucune dispute d'école, aucun étalage de connaissances vaines; il est seulement soucieux des règles appliquées par les tribunaux; il affirme à maintes reprises son respect des coutumes reçues, des usages en vigueur. Sans doute, il est fidèle à Bartole, mais sans s'écarter

pour autant du droit quotidien. Postérieurs de quelques années aux Décisions de Qui Pape, ses Conclaves [écrits: 1497-1516; publié à Lyon en 1532, chez Simon Vincent] méritaient la fortune de celles-ci; ils sont, pour le XV^e siècle, l'un des monuments les plus précieux du droit provençal et dauphinois.

Ce n'est pas le seul mérite de Bertrand. Il a eu une réelle influence sur les juristes les plus illustres du XV^e siècle. Tiraqueau, Boyer, Chasseneux, Du Moulin, d'Argentré s'y rapportent comme à un auteur considérable."

Pièces justificatives: p.[217]-225.

Bibliographie: p.[227]-229.

583

Pagès, Georges

WR JT 39 P14

La Monarchie d'Ancien Régime en France (De Henri IV à Louis XIV). Paris, Colin, 1928.

215p. D. (Collection Armand Colin. Section d'Histoire et sciences économiques, No.105).

FRANCE-CONSTITUTIONAL HISTORY. MONARCHY.

"J'ai essayé d'étudier dans ce livre la naissance de la Monarchie d'Ancien régime au XVI^e siècle, son développement et son organisation au XVII^e, les raisons de son déclin à la fin du règne de Louis XIV. On n'y trouvera pas l'histoire de notre pays, mais celle de l'institution monarchique elle-même, sous la forme particulière qu'elle a revêtue alors. J'ai retenu seulement de la première ce qu'il m'a paru nécessaire d'en connaître pour bien comprendre la seconde."

(Du compte rendu d'Olivier-Martin, revue historique de droit français et étranger, 1929, p.171-174):

"Il étudie la monarchie française au milieu du XVI^e siècle, sous Henri IV, pendant la jeunesse de Louis XIII, sous le ministère de Richelieu, pendant la Fronde et sous le gouvernement personnel de Louis XIV. Enfin... en forme de conclusion, il décrit 'la déformation de la monarchie' à la fin du règne de Louis XIV. A l'intérieur de chaque chapitre, après des indications historiques sur les principaux événements et la psychologie des personnages dirigeantes, il expose, généralement dans le même ordre: le gouvernement central, les grands services publics, les institutions administratives, les classes sociales et leur représentation."

"L'idée qui domine son livre est la suivante: la monarchie d'ancien régime, c'est-à-dire la monarchie absolue, est née des guerres de religion; elle a accompli de grandes choses, mais, uniquement soucieuse d'être forte, elle n'a pas su associer la nation à son effort. Les institutions administratives créées par Louis XIV et Colbert n'ont pas remédié à ce vice initial et, à la mort de Louis XIV, la monarchie incapable de se transformer et isolée au milieu d'une société qui se modifie, est condamnée; son agonie durera soixante-quinze ans."

Short bibliography on page following p. 215.

584

Pallasse, Maurice *WR JV 39 4P17*
 La Sénéchaussée et Siège Présidial de Lyon pendant les Guerres de Religion; essai sur l'évolution de l'Administration Royale en Province au XVI^e siècle. Lyon, Vitte, 1943.
 451[+6]p. Q.

ADMINISTRATIVE COURTS. ADMINISTRATIVE LAW—FRANCE—HISTORY.
 LYONS (FRANCE).

[Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Lyon]

"La mort de Henri II [1559] a posé en France une série de problèmes redoutables...

... Jusqu'alors l'alliance de la monarchie et de l'Eglise a été pour le roi de France une force qui a singulièrement facilité l'empire de son autorité sur le royaume tout entier...

Dès lors que l'on entendait faire face à une crise intérieure qui menaçait l'entente de l'Eglise et du roi et en conséquence l'unité intérieure du royaume, par l'ensemble des revendications de toutes sortes que la crise religieuse allait faire renaître contre l'absolutisme en marche, il convenait de reprendre en mains au plus tôt les rênes de l'administration intérieure.

Comment les organes chargés de représenter l'autorité du roi sur l'ensemble du territoire se sont-ils comportés durant cette crise? Comment s'est opérée cette reprise en mains par le roi de son autorité divisée et presque aliénée entre les mains de ses magistrats? Une étude générale pourrait seule y répondre de façon satisfaisante. ... Cependant, si l'on s'en tient à une étude particulière, aucun lieu de France ne saurait offrir, à cette époque, un intérêt plus considérable que la ville de Lyon."

"... La Sénéchaussée et le Siège Présidial... est l'organe principal de l'administration royale..."

Pièces justificatives: p.419-448.

Errata at end.

Sources et bibliographie: p.[11]-17.

585

Unused number.

586

Fange, Jean de *WR F45 P19*
 Comment se fait un roi. Paris, Flon [1937].
 95p. illus., ports., plates. O.

CORONATION. GREAT BRITAIN—KINGS AND RULERS.

"Le beau mystère du sacre'... ne se célèbre [en France] ni nulle part sur le continent, mais seulement chez nos amis anglais... Le sacre revient ainsi à ses origines, puisqu'ils ont peut-être été les premiers, dans l'Europe chrétienne, à reprendre le vieux rite juif et qu'en tout cas c'est un Anglais, saint Boniface, qui vint faire à Pépin le Bref et à sa famille les premières onctions royales mentionnées dans notre histoire. Depuis lors la royauté anglaise a suivi le même développement historique que la nôtre, et nous y retrouvons les rites que nous avons pratiqués pendant plus de mille ans. L'ancienne liturgie du sacre, bien que défigurée par l'usage de la langue vulgaire et par l'esprit de

la Réforme, n'en garde pas moins un accent catholique, et les Anglicans eux-mêmes ne peuvent le méconnaître. Sa symbolique, il est vrai, tend à mettre en valeur le mariage mystique que nos pères, à la fin de l'ancien régime, croyaient voir se conclure entre le roi et la nation... Confirmation ou mariage mystique, l'idée du sacrement, de la primauté du spirituel sur le temporel, donne à la cérémonie de Westminster son véritable sens. C'est le seul lieu où l'on puisse encore voir comment se fait un roi."

587

Pange, Jean de *WR F39 P19*
Le roi très chrétien. Paris, Fayard [c1949].
448p. D.

CHURCH AND STATE. CORONATION. FRANCE—KINGS AND RULERS. MONARCHY.

"Ce livre est né d'une longue méditation sur le problème que pose la mission de Jeanne d'Arc. Quelle est cette mission? A vrai dire, on ne peut répondre à cette question sans évoquer toute l'histoire sainte de la France."

"Comment l'idée du Roi très chrétien est-elle née et s'est-elle lentement développée pendant les neuf siècles qui séparent Clovis de Charles V? Comment la papauté, au cours de la plus grande crise de son histoire, a-t-elle réservé ce titre au roi de France...?"

"Nous croyons... que la royauté chrétienne est la fille aînée de la papauté. Nous suivrons donc les lectures spirituelles que, dans les dernières années du VI^e siècle, le Pape saint Grégoire le Grand faisait à quelques disciples, et où il parle de l'onction royale avec une insistance significative?"

Que devons-nous entendre par 'le sacrement de l'onction'...? L'onction royale ne serait-elle pas la confirmation des rois?"

"Chaque fois que la cérémonie du sacre s'enrichit d'un nouvel élément: le couronnement, puis l'échange des serments entre le roi et le peuple, nous voyons une nouvelle période s'ouvrir dans l'histoire de la morale politique. Ces additions sont les manifestations successives d'un effort dont nous nous proposons de montrer la permanence. C'est l'effort pour créer un groupe, une corporation où s'affirme la solidarité du chef et de ses membres. Le roi est la corporation idéale."

Bibliographical footnote-references.

588

Parguez, Jacques *WR F39 P21*
La bulle Unigenitus et le Jansénisme politique, avant-coureur de la Révolution Française. Paris, Glomeau, 1936.
246p. Q.

CHURCH AND STATE. FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—HISTORY (1639-1782). JANSENISM.

"Le Jansénisme issu des propositions soi-disant contenues dans le livre de Jansen sur la grâce selon saint Augustin, ce Jansénisme de convention qui s'identifia avec Pascal ou la Mère Angélique et les chrétiens austères qui les entourèrent, ne survécut pas aux persécutions et surtout à la dispersion de 1709. Si on crut le voir renaître de ces cendres quelques années plus tard, ce fut sous une autre forme; au Jansénisme

théologique de la première heure, aristocratique et épiscopal, succéda le Jansénisme parlementaire et gallican qui se démocratisa, enflamma le bas clergé et le public. La liaison lointaine entre ces deux formes fut effectuée par un livre de piété: Réflexions Morales sur le Nouveau Testament, dont le succès alarma les jésuites qui découvrirent que l'auteur, Pasquier Quesnel, était un survivant des jansénistes abhorrés.

Le pape Clément XI, dans la célèbre bulle Unigenitus, condamna un grand nombre de propositions, soigneusement extraites du livre incriminé et profita de l'occasion pour développer une théorie logique sur l'infailibilité qui parut alors une énormité aux farouches gallicans.

Une lutte opiniâtre, prolongée pendant plus d'un demi-siècle par des phases diverses, s'organisa sur ce terrain.

Tout d'abord, les évêques du royaume, partagés en deux camps, combattirent avec acharnement pour ou contre la Bulle...

Le Parlement, bridé par le despotisme de Louis XIV, prit sa revanche sous le règne de son successeur...

Montesquieu, en 1748, dans l'Esprit des lois, étudia les diverses formes de gouvernement et proclama que la république est l'état qui demande le plus de vertu...

En outre, les doctrines des philosophes, qui se propagent avec une facilité inouïe, insistent sur la liberté, la raison humaine, les droits imprescriptibles de tout individu, et donnent peu à peu au public conscience des forces latentes qui gisaient jusqu'alors. ...

L'autorité même du haut clergé s'évanouit; le second ordre se prend enfin à réaliser, sous la poussée des idées nouvelles...

Les parlements de province font taire leur antique rivalité avec celui de Paris qui prétendait s'arroger la suprématie, et se solidarisent ensemble dans la même hostilité contre le pouvoir absolu.

Les rebelles rencontrent dans le Jansénisme un cadre tout trouvé pour organiser l'opposition, avec les parlementaires pour chefs."

"Remarquons, en outre, que le point de départ de l'opposition ne fut pas antireligieux..."

... A cette époque l'opinion publique commence à se servir d'une arme dont l'importance ne fera que s'accroître: la presse, l'affichage..."

"Nous voici loin du Jansénisme austère de la Mère Angélique, des subtiles discussions théologiques qui passionnèrent l'élite groupée autour de Port-Royal; le prétendu Jansénisme du XVIII^e siècle est purement politique; il est synonyme d'opposition et rallie tous les adversaires d'un régime qui chancelle sous le poids de ses propres excès."

Appendice - Documents justificatifs: p.[193-212]. La bulle Unigenitus [in Latin]: p.[193]-202.

Errata at end.

Sources et bibliographie: p.[13]-18.

588.4

Paris. Corps de grosserie, mercerie et joaillerie. WR F39 P216

Registre des délibérations et ordonnances des marchands merciers de Paris, 1596-1696; manuscrit incendié aux Archives de la Ville le 24 mai 1871, reconstitué avec préface et notes-appendices par Dominique-Gustave Saint-Joanny. Paris, Hellen, 1878.

303p. Q. (Collection historique des bibliophiles parisiens)

CORPORATIONS, FOREIGN-MISSIARY.

Appendices, p.[195]-298: 1. La Contagion.- 2. La Préséance. Le Rang. - 3. Les Marchands de vin et les Six-Corps. - 4. Don gratuit en 1636. - 5. Voyage des Six-Corps à Saint-Germain-en-Laye et Compiègne. -

- 6. Démarches pour le retour du Roi en 1652, et Audiences royales à diverses époques. - 7. La Question de l'Echevinage. - 8. Le Consulat. - 9. Rachat des offices créés.

589

Babio, [end of 12th c.] *WR. B 11*

De Babione; poème comique du XII^e siècle, publié avec une introduction, des notes et un glossaire par Edmond Faral. Paris, Champion, 1948.

Lxviii+92p. O. (Bibliothèque de l'École des Hautes études. Sciences historiques et philologiques [series] No.293).

POETRY.

Text of the poem in Latin and in French translation.

"A la différence des oeuvres latines du XII^e et du XIII^e siècle qui constituent le genre appelé 'comédie' et qui, malgré la fréquente prédominance des parties dialoguées, n'en sont pas moins des contes, le Babio est entièrement dépourvu de tout élément narratif et uniquement composé de monologues et dialogues. S'il n'est point, par l'esprit comme par le style, sans présenter des affinités avec des pièces telles que le Geta de Vital de Blois, l'Alda de Guillaume de Blois, ou le Baucis et Thraso, il a cependant une allure plus scénique et évoque plus directement l'idée d'une action théâtrale. On est donc invité à le considérer comme appartenant au genre dramatique..."

[Dans l'ouvrage présent] "l'examen de la tradition manuscrite, la quête des leçons authentiques, l'effort de la traduction, l'annotation, les éclaircissements de détail et l'interprétation d'ensemble forment autant de parties distinctes, mais étroitement interdépendantes et à peu près inséparables."

Bibliographical footnotes.

9.8

Boussard, Jacques *WR F 39 B 667*

Le Comté d'Anjou sous Henri Plantagenêt et ses fils (1151-1204). Paris, Champion, 1938.

xvi+253p. maps. O. (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes. Science historiques et philologiques [series] No.271).

ANJOU (COMTE DE FRANCE)—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1151-1204).

Présenté en 1932 comme thèse à l'École des Chartres, et a valu à l'auteur le titre d'élève diplômé de la Section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes Études.

"A partir du règne d'Henri Plantagenêt, l'Anjou n'est plus par lui-même un état féodal; ce n'est plus qu'une partie d'un grand état monarchique. Les comtes d'Anjou ne sont plus seulement angevins: ce sont avant tout des rois et les chefs d'un immense état. C'est cette situation spéciale et les répercussions qu'elle a eues sur l'histoire intérieure du comté que [l'auteur s'est proposé] d'étudier. [L'auteur] cherche à montrer les progrès que l'autorité comtale dut au fait que le comte disposait de ressources qu'il tirait de tous ses états; ... [essaye] de mettre en lumière l'action personnelle d'Henri Plantagenêt qui fut le principal artisan de la puissance angevine."

"... quels furent les organes de l'administration comtale à cette époque."

"... retracer l'histoire de l'Anjou et de raconter les luttes du roi d'Angleterre contre le roi de France, luttes intimement mêlées à l'histoire intérieure du comté."

Sources: p.[v]-x.

Bibliographie: p.[xi]-xvi.

590

Chapin, Elizabeth *WR F39 C36* *Champagne*

Les villes de foires de Champagne des origines au début du XIV^e siècle. Paris, Champion, 1937.

xxviii+354p. illus., maps, tables. O. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences historiques et philologiques [series] No.268).

CHAMPAGNE (FRANCE). FRANCE--HISTORY (1100-1344). MARKETS. MIDDLE AGES.

"Au cours des XII^e et XIII^e siècles, sous les puissants comtes de Champagne, à l'un des carrefours, les plus importants de l'Europe occidentale, se développèrent les foires de Champagne, auxquelles les villes de Troyes, de Provins, de Bar-sur-Aube et de Lagny durent leur célébrité... Les origines et le développement des villes de foires n'ont été étudiés que par des érudits locaux et d'un point de vue local; leur histoire gagnera... à être présentée d'ensemble et à la lumière des récents travaux consacrés aux villes du moyen âge..."

Nous n'avons pas l'intention d'étudier par le menu l'histoire des quatre villes considérées... Le but essentiel qu'on se propose est de déterminer les caractères originaux par lesquels l'histoire des villes de foires se distingue de celle des autres villes médiévales."

Bibliographie: p.[325]-340.

591

Thomas, Paul *WR KLGE T361* *laïque*

Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage au Moyen âge. Paris, Leroux, 1906.

xv+194p. Q. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes études. Sciences religieuses [series] v.19).

ECCLESIASTICAL LAW.
CANON LAW. / FEUDALISM. ~~FRANCE--LAW--SEIGNIORIAL LAW~~

Bibliographie: p.[v]-xv.

592

Généstal, R[obert] *WR KLGE G*

Le privilegium fori en France du décret de Gratien [1140?] à la fin du XIV^e siècle. Paris, Leroux, 1921-1924.

2v. Q. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences religieuses [series] v.35, 39).

CANON LAW. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

"La première partie... sera consacrée à déterminer les privilégiés... Deux autres parties: le privilège en matière pénale [in v.2] et le privilège en matière civile [lacking]."

"Je n'envisagerai... pas dans son ensemble l'histoire des rapports de la justice temporelle et de la justice spirituelle. Je laisserai de côté les questions d'organisation pour ne m'occuper que de la compétence...

Je me bornerai même à envisager ce que l'on appelle la compétence ratione personae, c'est-à-dire la juridiction qui appartient à l'Eglise sur les membres du clergé à raison même de leur qualité... privilegium fori et ... privilegium canonis (du moins pour ce dernier en tant qu'il fait obstacle à l'action du juge lai), ~~[1400]~~... [1400]

... Le milieu du XII^e siècle et la fin du XIV^e marquent les limites (que ces investigations n'ont guère dépassées.)"

Bibliographie dans les notes.

593

Gaudemet, Jean *WR K L G E G 23*

La collation par le roi de France des bénéfices vacants en régle, des origines à la fin du XIV^e siècle. Paris, Leroux, 1935.

xi+147p. Q. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences religieuses [series] v.51).

CHURCH AND STATE. ECCLESIASTICAL LAW.

~~CANON LAW.~~ / ~~FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.~~

"Les Mémoires du clergé de France définissent la régle: 'Les droits du roi de jouir des revenus des évêchés vacans qui sont dans ses états, et de disposer des bénéfices qui en dépendent, n'ayant point charge d'âmes, pendant que le nouvel évêque n'a pas pris possession de l'évêché, prêté serment de fidélité, et satisfait aux autres formalités requises en France pour la clôture de la régle'.

... cette définition faite pour l'ancien régime finissant, s'applique avec exactitude à l'époque lointaine, où le droit de régle s'affirme et se développe...

... Une première partie, de nature historique, montrera comment la régle spirituelle s'est peu à peu établie en France au cours du XIII^e siècle. Une deuxième partie... consacrée à l'analyse juridique des conditions dans lesquelles le roi jouit de la régle au XIV^e siècle et plus particulièrement de 1328 à 1398."

Bibliographies: p.[v]-xi.

594

Le Bras, Gabriel *WR K L G E L 491*

Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France. Paris, Presses Universitaires de France, 1942.

126p. Q. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences religieuses [series] v.57).

CANON LAW. FRANCE—HISTORY (1st CENTURY-1933). ROMAN CATHOLICISM.

"Pratiquer le catholicisme, c'est au sens large, adopter une attitude intellectuelle et morale, culturelle et sacramentaire conforme aux exigences et aux vœux de l'Eglise, c'est-à-dire: affirmer, défendre, répandre la vérité dogmatique; fuir les vices, cultiver les vertus morales, selon l'Evangile; accomplir toutes les démarches, réception des sacrements,

assistance aux offices - que la loi canonique prescrit ou conseille. Cette dernière activité s'appelle proprement la pratique religieuse; c'est d'elle seule que nous nous occupons.

Dans l'ensemble de la vie chrétienne, la pratique religieuse ne forme... qu'un système de liaison avec Dieu.

... Le nombre et la ferveur des pratiquants mesurent la vitalité d'une Eglise. Autant que la floraison des doctrines, du culte et des institutions, cette vie extérieure du peuple fidèle mérite l'attention de l'historien...

Conclusion [de l'ouvrage]. Tandis que les traditions juridiques et administratives de la pratique française sont d'une parfaite continuité jusqu'à la Révolution et même jusqu'à nos jours, les variations et les variétés de l'attitude des hommes attestent le conflit des traditions antagonistes de la dévotion et de l'indifférence, de la régularité et du caprice dans l'observance, du conformisme et de la révolte."

Bibliographie: p. [5]-7, et dans les notes.

595

Lepointe, Gabriel

Les finances du Clergé de Hainaut, spécialement depuis le démembrement de la province. Paris, Presses Universitaires de France, 1942-1943.

2v. (continuous pagination). Q. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences religieuses [series] v.58).

CHURCH HISTORY—FRANCE. FRANCE—HISTORY (16th-18th c.) FRANCE—~~LAW—INSTITUTIONS.~~ HAINAUT. (~~FRANCE~~).

[L'auteur avait consacré, en 1923, une étude à l'organisation et à la politique financière du Clergé de France sous le règne de Louis XV, see No. 485]

L'ouvrage présent "est directement fondé sur les documents d'archives, il garde un intérêt permanent, rendu plus vif encore... par la destruction... des... Archives de l'Etat à Mons.

... La force du sens corporatif dans les rangs du Clergé du Hainaut... lui a permis de survivre à la dualité de domination politique et à l'impitoyable tracé d'une frontière territoriale. Et c'est cette vigueur du Clergé en tant que corps qui est le leit-motiv d'une étude nécessairement complexe et qui en fait l'exceptionnel intérêt pour les historiens soucieux de comprendre l'esprit qui animait les sociétés politiques de l'Europe occidentale avant les conceptions systématiques du despotisme éclairé et les impitoyables destruction de la Révolution française.

... [L'auteur] consacre deux parties... à l'organisation du Clergé du Hainaut et à l'histoire de ses finances. Le Clergé du Hainaut forme une Chambre distincte, à côté de la noblesse et des villes, dans les Etats du pays. Les abbés sont membres de droit; les chapitres, les doyennés ruraux y sont représentés. La Chambre participe à l'action politique et administrative des Etats; mais elle constitue un corps distinct, qualifié pour représenter les intérêts particuliers de l'ordre et défendre ses privilèges..." (Cité du compte-rendu d'Olivier-Martin dans la Revue historique de droit français et étranger, 1948. 4^e sér. v.25, p.152-155).

Sources et bibliographie: p.[7]-13.

596 Gënëstal, Robert

Les origines de l'appel comme d'abus; notes de cours publiées par... Pierre Timbal; avant-propos par Jean Dauvillier. Paris, Presses Universitaires de France, 1951.

xxiv+71p. O. (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes. Sciences religieuses [series] v.63).

ECCLESIASTICAL LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Publication posthume.

"L'appel comme d'abus a connu une éclatante fortune sous l'Ancien Régime. C'est un recours en cassation dirigé contre un acte de juridiction empiétant sur le domaine du temporel ou même du spirituel; il est porté devant la grand-chambre des parlements. Il n'a pas été institué par les ordonnances royales; c'est une création du parlement de Paris au lendemain du Grand Schisme et il apparaît comme un moyen de faire respecter la Pragmatique Sanction de Bourges de 1438 sur la collation des bénéfices. On en a fait aussitôt une large application; dès la fin du XV^e siècle, il a pris une grande extension et il a été utilisé pour la défense des 'libertés, gallicanes'. L'appel comme d'abus est ainsi né dans l'atmosphère où ont pris corps les théories gallicanes et il est demeuré l'une des pièces qui concouraient le plus efficacement au maintien de ce système politico-religieux.

Il a été destiné à faire respecter la distinction du spirituel et du temporel...

Au delà de la Révolution, il s'est perpétué à l'époque contemporaine; rétabli par Napoléon I^{er} dans les Articles organiques et porté désormais devant le Conseil d'Etat, il n'a disparu qu'en 1905 avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

... Dès la fin du Moyen Age, des théories et des institutions analogues tendent à s'implanter dans les divers pays qui composaient la chrétienté d'Occident..."

Bibliographie dans les notes.

597

Paris. Ecole nationale des Chartes. *WR F39 8 P 21*
Positions des thèses, soutenues par les élèves de la promotion de... pour obtenir le diplôme d'Archiviste paléographe. [incomplete holding] 2
O. 11 vols.

BIBLIOGRAPHY. FRANCE. FRANCE—HISTORY—BIBLIOGRAPHY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. THESES.

Publishing place and publisher vary.

Library has:

1930; 1936; 1943-1951, 1952+

598

Pasek, Jean-Chrysostome, ca.1630-1701. *WR F55 P 26*
Les mémoires de Jean-Chrysostome Pasek, gentilhomme polonais (1656-1688); traduits et commentés par Paul Cazin. Paris, Belles-Lettres [n.d.]

350p. O. (Collection de littérature polonaise).

POLAND—HISTORY (1656-1688).

"Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, vivait en Pologne un gentil-homme de petite noblesse, tour à tour soldat et campagnard, dont la grande affaire au monde fut de se battre, de boire et de parler.

Il se battit toute sa vie, en paix comme en guerre: contre les Suédois, les Hongrois, les Moscovites, les Tatars; contre ses parents, ses voisins, ses créanciers, ses débiteurs; toujours en duels ou en procès; déployant une bravoure, une énergie, une ténacité qui auraient fait de lui un héros s'il avait eu le coeur mieux placé et la tête moins étroite. Il but, et, sur son propre témoignage, nous pouvons dire, avec excès... Enfin, il parla infatigablement, cultivant tous les genres d'éloquence: plaidoirie, oraison funèbre, jusqu'à l'allocution de prise de voile; mais surtout il causa...

L'écho lointain de ces batailles, de ces beuveries et de ces bavardages nous est parvenu dans ce précieux monument de la littérature et de l'histoire polonaises..."

Bibliographical footnote-references.

599 Unused number.

600 Paton, Jacques

Le corps de ville de Troyes (1470-1790). Troyes, Paton [1939] 207p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. TROYES (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"L'objet de cette étude est l'organe qui eut pour fonction d'administrer la ville de Troyes sous la période monarchique. Comment fut composé le Corps de Ville de Troyes? Comment était-il désigné? En quel sens s'exerça, à son égard, l'action du pouvoir central?"

"... Quelles classes et dans quelle importance chacune d'elles furent représentées au sein du Corps de Ville, et... les rapports entre l'administration municipale et le pouvoir central, bref... le fonctionnement au XVI^e et XVII^e siècles, de la constitution municipale de Troyes."

Errata: p.[193].

Sources et bibliographie: p.[191]-197.

601 Patru [Olivier] 1604-1681.

WRK 39 12

D 77

Plaidoyers et oeuvres diverses... Nouv. éd. aug... de plusieurs pièces qui ont été trouvées parmi les papiers de l'auteur après sa mort. Paris, Chez Mabre-Cramoisy, 1681.

2v. D.

FRANCE—LAW. PLEADING.

Includes: Eloge de Patru, [4]p. in the preliminaries.

Contents: v.1, Les Plaidoyers;— v.2, Oeuvres diverses.

602

Pelliot, Paul

WR F30 P36

Mélanges sur l'époque des croisades. Paris, Imprimerie Nationale, 1951.

97p. Q.

CRUSADES.

At head of title: Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Extrait des Mémoires de l'Académie, tome 44.

Bibliographical footnote-references.

Contents: 1. Le synode d'Antioche de 1140, le concile de Jérusalem de 1141, l'avènement du roi Amaury I^{er} en 1163, l'évêque Hugues de Cabala.— 2. Jean du Plan-Carpin en Pologne.— 3. Sur quatre passages de Guillaume de Rubrouck.— 4. Habent falcones girfaus erodios in magna multitudine, quos omnes portant super manum dextram.— 5. Deux passages de La Prophétie de Hannan, fils d'Isaac.

603

Peltier, Frédéric

WR

Les successions agnatiques mitigées; étude comparée du régime successoral en droit germanique et en droit musulman, par Frédéric Peltier et G.-H. Bousquet. Paris, Geuthner, 1935.

viii+158p. Q. (Publications de l'Institut d'Etudes orientales de la Faculté des lettres d'Alger, 1).

COMPARATIVE LAW. GERMANY—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. INHERITANCE AND SUCCESSION. ISLAMIC LAW.

604

Unused number.

605

Permezol, Jacques

WR HT 39 UP 42

La politique financière de Sully dans la Généralité de Lyon. [Paris, Picard] 1935.

139p. fold.map. Q.

FINANCE, PUBLIC. FRANCE—FINANCE—HISTORY. LYONS (FRANCE). SULLY, MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE, 1560-1641.

"Nous ne connaissons Sully que par ses Economies Royales..." Les citations "se réfèrent à l'édition de l'abbé de l'Ecluse des Loges (Nouvelle édition, Londres, 1767, 8 vol. in-12)"

"...L'oeuvre financière de Sully et son incidence particulière sur la situation de Lyon, entre 1595 et 1610. ... Le programme et ... ses résultats dans une région déterminée du Royaume."

"Nous avons essayé... de mettre en lumière, moins la situation de la Généralité de Lyon sous le règne d'Henri IV, que, ... la politique financière personnelle de Sully dans tous les domaines: administratif, fiscal, monétaire. Evidemment, Sully n'a pas joué à Lyon un rôle spécial: il n'avait aucune attache particulière avec [cette] région. Nous avons néanmoins réduit à la Généralité de Lyon cette étude pour une double raison: pour tracer une limite géographique précise à un sujet trop vaste,

et surtout, pour illustrer, que des exemples locaux concrets, le mécanisme de réformes qui eurent, naturellement, un caractère très général."

Erratum at end.

Bibliography: p.[135]-139.

606

Perrot, Ernest

Les institutions publiques et privées de l'ancienne France jusqu'en 1789. Paris, Sirey, 1935.

xii+691p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. PUBLIC LAW.

Previously published under Précis élémentaire d'Histoire du Droit français public et privé.

"On ne trouvera... dans le présent ouvrage aucune discussion de détail ni aucune bibliographie étendue qui l'eussent... alourdi..."

On n'y trouvera pas non plus... de textes anciens... pour illustrer et étayer nos assertions, mettre le lecteur au contact de l'ancienne littérature juridique et éveiller en lui le sens critique... Toutefois... il sera... publié... un petit volume annexé au présent, avec traduction française pour les textes le nécessitant, indépendant du présent volume." *[not in this library]*

Tableau chronologique de la troisième race: on green leaf between pages [648-649].

Bibliography: p.[vii] and in footnote-references.

607

Perrot, Georges

WR K39LT P.2

Inventaire des arrêts du Conseil du Roi (Janvier-Février 1730).

Paris, Presses Modernes, 1937.

xxvii+194p. Q.

FRANCE: CONSEIL D'ETAT.

"Le Conseil du Roi était, à l'époque de la monarchie administrative, un très vaste organisme dont la variété des attributions avait nécessairement entraîné une différenciation très poussée de ses différents rouages. Et pourtant, en dépit de ce morcellement apparent, malgré la diversité de ses aspects, le Conseil du Roi avait su garder son unité profonde et réelle dont le Roi n'était pas resté seulement le symbole, mais vraiment le pivot essentiel."

"... Nous nous placerons d'emblée à une époque où le Conseil a déjà atteint sa forme définitive: au début du XVIII^e siècle."

"L'auteur n'a envisagé, dans l'inventaire..., qu'une toute petite partie du règne de Louis XV: les deux premiers mois de l'année 1730. Il a d'autre part laissé... dans l'ombre les arrêts du Conseil d'Etat Privé ou Conseil des Parties qui, à cause de leur physionomie très particulière, méritent une étude spéciale."

"L'inventaire... n'est... pas la reproduction textuelle des arrêts du Conseil... Il n'est qu'un résumé..."

608 Pešek, Jos. WR F58 P43.F

Histoire tchécoslovaque; traduit du tchèque par Albert Forgeot et René-Maurice Ruelle. Prague, Bureau d'Édition et Librairie des Professeurs, 1925.

196p. illus., fold.map, ports. 0.

CZECHOSLOVAKIA—HISTORY.

"L'époque où ont vécu les peuples d'autrefois, leur mode de subsistance, leurs occupations, leur vêtement, leur croyance, leur caractère, les causes de leurs souffrances, de leurs luttes et de leur agonie, leurs mœurs et leurs coutumes éveillent son ardente curiosité. C'est sur tout cela que nous renseigne l'histoire..."

609 Petit, Joseph WR JV 39 P44

Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris... par Joseph Petit et Gavrilovitch, Maury et Teodoru; avec une préface de Ch.-V. Langlois. Paris, Alcan, 1899.

xcii+263p. facsim. 0. (Univ. de Paris. Bibliothèque de la Faculté des Lettres [series]).

FRANCE—FINANCE—HISTORY. ~~HISTORY—SOURCE BOOKS—FINANCE.~~

"Les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Paris contenaient une énorme quantité de documents précieux pour l'histoire de France depuis le XIII^e siècle."

"Parmi les registres personnels à la Compagnie... les plus importants étaient... les Mémoriaux. On en distinguait deux catégories: 1. les registres proprement appelés Libri memoriales; 2. les registres officiels, institués sous le nom de 'Journal' par l'ordonnance du Vivier-en-Brie.

Les Mémoriaux de la seconde catégorie avaient été institués, en 1320, par l'article 2 de l'ordonnance du Vivier-en-Brie, 'pour registrer toutes choses faites en la Chambre'...

Les Libri memoriales proprement dits étaient des compilations exécutées, 'avant ou après 1320', non par ordre du roi, mais pour les besoins particuliers de la Chambre ou des officiers des comptes, d'après les documents conservés dans les archives royales." ...

Les rédacteurs de ces registres recueillirent... beaucoup de pièces intéressantes au point de vue domanial et financier: ordonnances, instructions, memoranda, relevés et extraits des comptes sur parchemin ou sur tablettes de cire, listes de gites et de services dus au roi, etc. ...

On a pu comparer, au point de vue de leur origine, de leur valeur historique et de la vénération dont ils ont été l'objet, les Libri memoriales de la Chambre des Comptes aux Olim du Parlement."

"La Chambre des Comptes fut balayée par la Révolution avec la plupart des institutions de l'ancien régime."

"Il est superflu d'insister sur l'utilité d'une restitution des plus anciens Mémoriaux."

"A la suite de cet Essai de restitution bibliographique... on trouvera un certain nombre de documents imprimés in extenso..." [in Old French, and Latin]: p.[121]-216.

Additions et corrections: p.120.

610

Petit-Dutaillis, Ch.

WR F39 P44

Les communes françaises; caractères et évolution des origines au XVIII^e siècle. Paris, Michel, 1947.

xxi+400 p. O. (L'Evolution de l'Humanité [series] 44).

CITIES AND TOWNS—FRANCE. FRANCE—HISTORY (END OF 11th-18th c.)

Limitation: "ne concerne qu'une certaine sorte de villes, de villes françaises, et même d'une partie seulement de la France, — le centre et le nord surtout, — à l'exclusion des pays de langue provençale, de la plupart des villes flamandes et de la Bretagne."

"Qu'est-ce... exactement que la Commune? [L'auteur donne] une définition précise pour les premiers temps, puis des 'définitions successives'.

Le mot roman venu du bas-latin communia a un sens technique: il désigne 'un groupe qui s'est constitué pour gérer des intérêts collectifs'. C'est à la fin du XI^e siècle qu'il apparaît avec ce sens spécial."

"C'est à travers les Communes que la Commune est étudiée dans une... richesse de détails et d'exemples.

La table des matières contient les noms de quelques deux cents villes. Une vingtaine sont suivies de près dans les péripéties de leur vie communale... Tournai, Arras, Abbeville, Amiens, Péronne, Laon, Saint-Quentin, Noyon, Beauvais, Compiègne, Meaux, Senlis, Rouen, Dijon, Angers, Poitiers, Saint-Maixent, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne. — Paris n'était pas une Commune (ni Lyon), mais une ville franche."

"Ces histoires de Communes... constituent, dans leur ensemble, une véritable histoire de la Bourgeoisie à ses origines." ...

"Mais ce n'est pas tout. Il y a le fond sur lequel se détachent ces multiples tableaux: l'histoire générale de la série de siècles où se situe l'histoire des Communes françaises... Guerre de Cent ans, guerres de religions, Fronde et Ormée, guerre de Louis XIV..."

... Philippe Auguste, saint Louis, Charles V, Charles VII, tout particulièrement de Louis XI et de Henri IV, [l'auteur] esquisse des portraits frappants, — comme aussi de... Colbert"...

"... Chemin faisant, [l'auteur] rencontre des personnages — ou des personnalités... Il s'arrête alors... Citons Bodin, Montaigne, Domat, Loyseau, Turgot, les physiocrates..."

Sources et bibliographie [extensive list]: p.368-383.

611

Petit-Dutaillis, Ch.

WR F39 P44 M

La monarchie féodale en France et en Angleterre; X^e - XIII^e siècle... Paris, Renaissance du Livre, 1933.

xvii+477p. maps, genealogy tables. O. (L'Evolution de l'humanité [series] 41).

FEUDALISM. FRANCE—HISTORY (10th -13th c.) GREAT BRITAIN—HISTORY (10th -13th c.) MONARCHY.

"L'objet... est de montrer comment la Monarchie s'est conservée et développée, en France et en Angleterre, à l'époque où la réorganisation de la société politique dans les formes seigneuriales et féodales semblait la condamner à dépérir... Les causes matérielles et morales de sa faiblesse au temps d'un Edouard le Confesseur et d'un Hugues Capet, les circonstances qui l'ont aidée à vivre et à grandir, les institutions

qu'elle a fondées en mettant à profit les principes mêmes de la Féodalité, la faillite des tentatives faites en Angleterre pour lui imposer un contrôle aristocratique, voilà ce que nous tâchons d'expliquer."

"...On voit à l'oeuvre, avec leur efficacité variable, des personnalités de toutes grandeurs et de toutes natures. Il y a les grands serviteurs, clercs ou laïques, dont l'intelligence et de dévouement ont puissamment contribué aux progrès de la royauté; il y a de plus humbles collaborateurs du travail d'organisation politique et économique, toute la classe nouvelle des fonctionnaires, juristes, financiers, baillie, détenteurs d'offices divers, tous les 'gens du roi'; mais il y eu aussi quelques rois, au premier plan, et leur 'génie personnel'."

Sources et bibliographie [extensive list]: p.431-459.

612

Pétrau-Gay, Jean

La notion de "lex" dans la coutume salienne et ses transformations dans les capitulaires. Grenoble, Allier, 1920.

337p. 0.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. SALIC LAW.

"... L'époque franque... recèle à la fois des éléments romains et des éléments germaniques..."

[La] coexistence de conceptions germaniques et de conceptions romaines s'est traduite... par une lutte entre les deux ordres d'idées...

Aussi cette lutte eut-elle pour effet d'altérer la pureté et l'originalité du droit romain aussi bien que du droit germanique, et l'époque franque nous donne l'image de la déformation de l'un comme de l'autre dans leurs traits essentiels. C'est ce qui explique le caractère indécis et confus de l'époque franque. On y trouve des traces équivoques des idées germaniques et des idées romaines."

"L'existence et la lutte des deux conceptions germanique et romain permet... d'expliquer les controverses soulevées par la célèbre théorie de Boretius sur les capitulaires et de saisir les deux premières étapes de l'évolution de la notion de loi moderne. La loi se présente sous les dehors de l'ancienne forme judiciaire du jugement abstrait, puis s'affiche ouvertement, pas encore comme une règle générale ainsi que notre loi moderne, mais tout au moins comme un ordre général.

Telle est... l'histoire de la notion de loi d'après la lex salica et les capitulaires. L'assemblée judiciaire a précédé l'apparition de la législation et lui a donné naissance si bien que la législation s'est ressentie longtemps de cette origine."

"... Nous avons... demandé d'importantes contributions au droit comparé pour éclairer le caractère indécis et troublé de cette époque... D'autre part, le droit des peuples situés soit en Gaule, comme celui des Wisigoths et des Burgondes, soit en Italie, comme celui des Lombards, nous ont servi de point de repère pour examiner les effets de l'influence romaine sur les moeurs germaniques. Enfin, le droit hébraïque, le droit musulman et le droit anglais nous décrivent le mécanisme de la coutume comme le droit romain du Bas-Empire nous renseigne sur le caractère de la règle juridique générale, conçue sous la forme prédominante de la législation.

Par là nous n'avons pas entendu substituer aux données de la tradition franque les données de l'histoire comparative... Le droit comparé a seulement été considéré comme une science auxiliaire mais indispensable pour reconnaître et identifier les phases de l'évolution du droit, dont il ne reste que des survivances."

Addenda et corrigenda: p.[323].

Bibliographie spéciale ("Nous ne mentionnons... ni les traités généraux ni les ouvrages auxquels nous avons fait des emprunts sans importance"): p.330-332.

613 Peuples et civilisations [series]; histoire générale, publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac. Paris, Alcan, 19 -19, v.5-10, 13. O. *UR F PUG* [incomplete holding]

EUROPE—HISTORY. WORLD HISTORY.

Contents. Complete in 20v.

- v.5. Les barbares des grandes invasions aux conquêtes turques du XI^e siècle, par Louis Halphen. 1926.
- v.6. L'essor de l'Europe (XI^e-XIII^e siècles), par Louis Halphen. 1932.
- v.7. in 2 Parts. La fin du Moyen Age. Part 1. La désagrégation du monde médiéval (1285-1453). Part 2. L'annonce des temps nouveaux (1453-1492). - par Henri Pirenne, Augustin Renaudet, Edouard Perroy, Marcel Handelsman, Louis Halphen. 1932.
- v.8. Les débuts de l'âge moderne; la Renaissance et la Réforme, par Henri Hauser et Augustin Renaudet. 1929.
- v.9. La prépondérance espagnole (1559-1660), par Henri Hauser. 1933.
- v.10. La prépondérance française, Louis XIV (1661-1715), par A. de Saint-Léger [et] Philippe Sagnac. 1935.
- v.13. La Révolution française, par Georges Lefebvre, Raymond Guyot et Philippe Sagnac. 1930.

Analytics

Halphen, Louis

Les barbares des grandes invasions aux conquêtes turques du XI^e siècle. Paris, Alcan, 1926.

393p. O. (In Peuples et civilisations [series]; histoire générale, v.5)

MIDDLE AGES—HISTORY. MIGRATIONS OF NATIONS.

Extensive bibliography in footnotes.

Halphen, Louis

L'essor de l'Europe (XI^e-XIII^e siècles). Paris, Alcan, 1932. 609p. O. (In Peuples et civilisations [series]; histoire générale, v.6).

MIDDLE AGES—HISTORY.

Corrections à la 1^{re} édition: p.7 of Supplément bibliographique (Août 1937).

Extensive bibliography in footnotes, and on p.[1]-7 of Supplément bibliographique (Août 1937).

Pirenne, Henri

La fin du moyen âge... par Henri Pirenne, Augustin Renaudet, Edouard Perroy, Marcel Handelsman [et] Louis Halphen. Paris, Alcan, 1931.

2 Parts. O. (In Peuples et civilisations [series]; histoire générale, v.7 in 2).

MIDDLE AGES--HISTORY.

Part. 1. La désagrégation du monde médiéval (1285-1453) 569p.

Part. 2. L'annonce des temps nouveaux (1453-1492) 304p.

Additions et corrections to both Parts: Part 2, p.255-256.

Index at end of Part 2.

Extensive bibliography in footnotes.

Hauser, Henri

Les débuts de l'âge moderne; la Renaissance et la Réforme, par Henri Hauser et Augustin Renaudet. Paris, Alcan, 1929.

639p. fold.map. O. (In Peuples et civilisations [series]; histoire générale, v.8)

REFORMATION. RENAISSANCE.

Extensive bibliography in footnotes.

Hauser, Henri

La prépondérance espagnole (1559-1660). Paris, Alcan, 1933.

594p. O. (In Peuples et civilisations [series]; histoire générale, v.9)

Errata on page facing p.1.

Extensive bibliography in footnotes.

Saint-Léger, A. de

La prépondérance française; Louis XIV (1661-1715) par A. de Saint-Léger [et] Philippe Sagnac. Paris, Alcan, 1935.

[564]p. O. (In Peuples et civilisations [series]; histoire générale, v.10)

FRANCE--HISTORY (1661-1715) (LOUIS XIV).

Extensive bibliography in footnotes.

Lefebvre, Georges

La Révolution française, par Georges Lefebvre, Raymond Guyot et Philippe Sagnac. Paris, Alcan, 1930.

577p. fold.map. O. (In Peuples et civilisations [series]; histoire générale, v.13)

FRANCE--HISTORY--REVOLUTION (1789-1799).

Extensive bibliography in footnotes.

- 614 **Peyre, Henry** *WR F39 P76*
La royauté et les langues provinciales. Paris, Presses Modernes, 1933.
 270p. Q.

FRANCE—HISTORY (16th-18th c.). LANGUAGE AND LANGUAGES.
 NATIONALISM AND NATIONALITY. MONARCHY.

"La recherche de l'influence directe exercée par la puissance publique dans le domaine linguistique."

"La langue, au début du XVI^e siècle n'est pas un atout de plus dans le jeu de la politique. Elle reste ce qu'elle devrait rester uniquement, l'instrument de la pensée, le moyen d'expression de l'idée, la forme dont la nationalité importe beaucoup moins que le fond.

Au XVI^e siècle, nation et langue sont complètement indépendantes l'une de l'autre...

L'absence de nationalisme linguistique, à une époque qui voyait se forger l'unité française sous un pouvoir absolu, et prédominer le principe de nationalisme religieux (une foi) s'explique par le processus même de la formation de l'unité nationale."

"Ce qu'on appelle la tolérance inexplicable ou l'indifférence du pouvoir royal en matière linguistique s'explique par un libéralisme très justifié et nullement dangereux.

Au début du XVII^e siècle, la réunion du Béarn, province d'Oc, réunie tardivement à la France, posera pour la première fois une véritable question de politique linguistique active...

Avec les conquêtes de Louis XIV seulement, on connaîtra le problème linguistique sous l'aspect national qu'il a de nos jours. La Flandre, le Roussillon et l'Alsace..."

"Jusqu'à la Révolution, l'adage politique: une foi, une loi, un roi, demeure vrai en principe, sinon en fait. On ne dit pas encore 'une langue' parce que langue et nation ne sont pas encore identifiées l'une à l'autre... [Les idées des théoriciens de la politique linguistique] n'ont été retenues que dans la mesure où, sans compromettre les buts de la politique royale, elles pouvaient être appliquées par un acte à caractère administratif."

"La Nation, lorsqu'elle est pleinement réalisée, est vraiment une Fraternité."

Bibliographie: p.[259]-265.

- 615 **Picot, Gilbert** *WR J P58*
Cardin Le Bret (1558-1655) et la doctrine de la souveraineté. Nancy, Société d'Impressions Typographiques, 1948.
 229p. port. O.

LE BRET, CARDIN, 1558-1655. MONARCHY. PUBLIC LAW. SOVEREIGNTY.

"[En] France... la brutalité des événements, que ce soit les guerres civiles, les régicides, l'envahissement par l'étranger, donne un aspect chaotique, discontinu à l'évolution politique du royaume. On a peine à imaginer, sous tous ces bouleversements, la permanence et la fidèle présence d'hommes qui, pour avoir été moins remarqués, furent cependant les soutiens les plus fermes du gouvernement de la France, pendant toute cette période..."

Parmi ces hauts fonctionnaires royaux, il en est un qui les dépasse

tous. Par son activité inlassable au long de son existence presque centenaire, par son caractère aussi, où s'allient si curieusement le sens pratique du ministre à la science du jurisconsulte, par sa doctrine enfin, où se révèlent les principes politiques et constitutionnels des dirigeants et des responsables de la France d'alors: il s'agit de Cardin Le Bret, dont les ancêtres commencèrent à servir la royauté sous Henri II et les descendants jusqu'à la fin de la monarchie.

... Quel fut le rôle politique de Le Bret, les caractères de la pensée juridique à l'époque où il écrivait, son génie de ministre théoricien... [?]"

Bibliography: p.[11]-20.

616

Picot, Georges *WR JT39 P583*
Histoire des Etats Généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614. Paris, Hachette, 1872.
4v. 0.

FRANCE—ETATS GENERAUX. FRANCE—HISTORY (1355-1614). FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. FRANCE: PARLEMENT.

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Premier prix du concours d'histoire).

Additions au tome 1: p.[559]-567.

Errata at end of v.2 and 3.

Table des matières at end of each v.

Table analytique at end of v.4.

Bibliographical footnote-references.

Contents. v.1

Introduction.

Etats Généraux du roi Jean.

Récit historique.

Influence directe des Etats. Réformation générale.

Organisation judiciaire.

Législation.

Organisation financière.

Administration militaire.

Influence indirecte sur la fin du règne de Jean.

Etats sous le règne de Charles V

Récit historique.

Réformes de Charles V.

Administration et finances.

Justice.

Administration militaire.

(Tableau des ordonnances rendues de 1359 à 1380.)

Etats sous le règne de Charles VI.

Récit historique.

Ordonnance de 1413.

Justice.

Finances.

Etats réunis en 1420.

Etats sous le règne de Charles VII.

Récits historiques.

Etats sous le règne de Louis XI (1467).

Etats généraux de Tours sous Charles VIII(1484).

Récit historique.

Influence des Etats.

Périodicité des Etats.

Conseil du roi.

Affaires ecclésiastiques.

Organisation judiciaire.

Législation.

Organisation financière.

Commerce.

Noblesse.

Organisation militaire.

(Influence attestée par le rapprochement des cahiers et des ordonnances.)

Etats sous le règne de Louis XII (1506).

v.II **Etats sous le règne de Henri II (1558).**

Etats généraux d'Orléans sous Charles IX (1560).

Récit historique. Assemblée de Fontainebleau.

Etats d'Orléans.

Etats de Pontoise.

Influence des Etats.

Gouvernement du royaume.

Affaires ecclésiastiques.

Organisation judiciaire.

Législation.

Police générale.

Administration municipale.

Finances.

Commerce et industrie.

Noblesse.

Organisation militaire.

(Tableau rapprochant les cahiers et l'ordonnance.)

Etats généraux de Blois sous Henri III (1576).

Récit historique.

Influence des Etats.

Autorité des Etats.

Affaires ecclésiastiques.

Organisation judiciaire.

Législation.

Organisation financière.

Commerce.

Noblesse.

Organisation militaire.

(Tableau rapprochant les cahiers et l'ordonnance.)

Etats généraux de Blois (1588).

Récit historique.

Analyse des cahiers.

Affaires ecclésiastiques.

Organisation judiciaire.

Législation.

Finances.

Commerce.

Noblesse.

Organisation militaire.

v.III

Etats de la Ligue (Paris, 1593).

Assemblée des notables sous Henri IV (Rouen, 1596).
Récit historique.

- Influence des notables.
- Affaires ecclésiastiques.
- Justice.
- Finances.
- Industrie et commerce.
- Noblesse.
- Armée.

Etats généraux de Paris sous Louis XIII (1614).

Assemblée des notables à Rouen (1617).

Assemblée des notables à Paris (1626-1627).

Récit historique.

Influence des Etats et des notables.

- Affaires ecclésiastiques.
- Organisation judiciaire.
- Législation.
- Administration municipale.
- Finances.
- Commerce.
- Noblesse.
- Organisation et discipline militaire.

(Tableau rapprochant les cahiers et l'ordonnance)

v. IV

Résumés généraux.

Autorité que les Etats voulaient exercer sur le gouvernement.

Influence des Etats sur les affaires ecclésiastiques.

- sur l'Organisation judiciaire.
- sur la Législation.
- sur les Finances.
- sur le Commerce et l'Industrie.
- sur la Noblesse.
- sur l'Armée.

Conclusion.

See also Boulainvilliers [Henri] de. Lettres sur les anciens parlemens de France que l'on nomme Etats-Généraux. Londres, 1753. 3v. in-12. [No. 105] Covers period 768-1477.

617

Picot, Georges *WR E 9 P 58*
Notices historiques. Paris, Hachette, 1907.
2v. 0.

BIOGRAPHIE—COLLECTIONS. AUMALE, HENRI-EUGENE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLEANS, DUC D', 1822-1897. COCHIN, AUGUSTIN, 1823-1872. GLADSTONE, WILLIAM EWART, 1809-1898. JANET, PAUL, 1823-1899. MONTALIVET, MARTHE-CAMILLE BACHASSON, COMTE DE. 1801-1880. PASSY, HIPPOLYTE-PHILIBERT, 1793-1890. RENOUARD, CHARLES, 1794-1878. HOUSSEL, THEOPHILE, 1816-1903. SAINT-HILAIRE, BARTHELEMY, 1805-1895. SAY, LEON, 1826-1896. SIMON, JULES, 1814-1896.

At head of titles: Etudes d'histoire contemporaine.

v.1. Jules Simon. Le duc d'Anale. Barthélemy-Saint-Hilaire. Hippolyte Passy. Le comte de Montalivet.

v.2. Léon Say. Charles Renouard. Paul Janet. Gladstone. Théophile Roussel. Augustin Cochin.

"Dans un temps où la lutte s'apprête sous tant de forme, où nous avons besoin pour raffermir nos âmes d'interroger l'histoire afin de voir comment nos pères ont traversé sans périr les plus terribles crises, ce n'est pas un médiocre soutien de fixer sa pensée sur des hommes qui ont été l'honneur de notre Académie..."

"Les onze notices... contiennent, sous une forme biographique, le résumé de ce que pensaient, de ce que redoutaient, de ce que souhaitaient le plus vivement, sur les grands intérêts de l'homme ici-bas, des membres de l'Institut... dont les conseils méritent assurément d'être écoutés par la génération qui nous suit."

"En imposant au secrétaire perpétuel la mission de rédiger des Notices historiques, l'Académie des Sciences Morales et Politiques n'a pas voulu seulement préparer les éléments d'une histoire de la compagnie et honorer les morts qui l'avaient illustrée. Elle s'est proposé un dessein d'une portée plus haute.

Les idées dont elle garde le culte, les doctrines de philosophie et de morale, d'économie et de législation qu'elle soumet aux études dans ses concours, les enquêtes qu'elle suscite, les observations de tous genres qu'elle provoque, portent sur un nombre presque infini de sujets. En réalité, elles ont pour centre, pour objet unique, l'homme. L'Académie le considère dans ses pensées par la philosophie, dans ses notes par la morale, dans ses ressources par l'économie politique, dans ses rapports juridiques par la législation, dans son passé par l'histoire. C'est l'homme tout entier, dans le milieu où il est né, au sein de la société en perpétuelle évolution, c'est le citoyen qu'elle étudie, afin de le comprendre et de l'améliorer, non en poursuivant cette chimère de la perfection indéfinie, mais en s'efforçant de hausser sa pensée et ses ambitions, de développer sa volonté, de lui faire sentir ses devoirs, de lui montrer à la fois la grandeur de sa destinée et de sa responsabilité.

Ce vaste enseignement des idées est l'oeuvre même de l'Académie. Suivant la belle expression de Guizot, 'elle s'affirme en poussant des racines dans tous les filons où gît une vérité'. Au fond, elle n'a qu'un but: parvenir à élever le niveau général et à élever l'élite au-dessus du niveau commun. Comment, dans cet effort, pourrait-on négliger ce qui a le plus d'influence sur l'esprit humain: l'exemple? Comparez la puissance de persuasion de la théorie la plus sage avec l'acte de celui qui l'applique. Envisagées à ce point de vue, les Notices historiques apparaissent donc à leur place, comme le complément des travaux de l'Académie: elles viennent témoigner de la valeur des doctrines; elles en sont la justification."

A la fin de chaque volume il y a des indications précises sur les dates les plus importantes de la vie de chacun des membres de l'Institut suivie d'une bibliographie très complète de leurs oeuvres.

618

Pindray, Pierre de *WR 4739 4765*

De l'action en déclaration de paternité naturelle sous l'ancien régime. Rennes, Oberthur, 1909.
ix+88p. Q.

FAMILY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ILLEGITIMACY.
PARENT AND CHILD. WOMEN—LAW.

"Notre travail embrassera un espace de deux siècles environ. Il semble que le système en vigueur à la veille de la Révolution se soit définitivement constitué, au moins dans ses grandes lignes, pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, à partir de l'Édit de 1556 sur la déclaration de grossesse, dont l'influence, encore qu'indirecte, fut très certaine."

"Nous sommes en présence d'une création jurisprudentielle, rendue nécessaire par le silence des textes législatifs, aussi bien dans les pays de droit écrit que dans les régions coutumières..."

... Pourtant nous devons reconnaître que les ouvrages de doctrine ne sont pas tout à fait muets sur la question... Nous ferons une place à part au Traité de la Séduction, de Fournel... Nous devons aussi une mention particulière à Pothier (Traité du contrat de mariage)...

L'étude des arrêts qui nous sont parvenus formera la base de notre travail. Dans la mesure du possible nous rechercherons dans nos anciens auteurs les éléments susceptibles d'éclairer et de compléter cette étude... Il ne faut pas oublier non plus... que l'esprit de notre ancienne jurisprudence était essentiellement réaliste et que les magistrats, surtout en notre matière, tenaient un large compte des circonstances de fait, plus soucieux, bien souvent, des intérêts généraux remis entre leurs mains, que de la stricte application de principes rendus moins impérieux par la diversité des coutumes et des lois."

"Nous nous proposons... de montrer le fonctionnement de l'action elle-même... Après avoir étudié la déclaration de grossesse, préface ordinaire de la demande en justice, et déterminé les juridictions compétentes, nous établirons à quelles personnes, dans cette action, appartient le rôle de demandeur et celui de défendeur. Nous nous occuperons ensuite de la condamnation provisionnelle, institution remarquable, et nous ferons une étude de la preuve, ici particulièrement importante. Enfin, après avoir indiqué les exceptions dont dispose le défendeur, nous consacrerons un chapitre au jugement qui termine l'instance et qui, s'il désigne le père, règle les droits de l'enfant naturel."

Bibliography: p.[v]-ix.

619

Pinsseau, Pierre *WR 4739 4765*

L'élection de Gien, Généralité d'Orléans; contribution à l'histoire financière du XVIII^e siècle (1685-1790) Paris, Jouve, 1924.
120p. tables. O.

FRANCE: ELECTIONS. FRANCE—FINANCE—HISTORY. ORLEANS (FRANCE).

Thesis (Doctorat ès Sciences Politiques et Economiques) - Univ. de Paris.

"... Description d'ensemble de ce qu'était une élection au XVIII^e siècle, c'est-à-dire de cette circonscription administrative, et surtout financière,

qui, placée entre la généralité et la paroisse, sur l'échelle de la hiérarchie, correspondait assez vaguement à notre actuel arrondissement... Le lecteur reconnaîtra facilement quelques uns des rouages qui nous gouvernent encore...

... Je me suis appliqué à fournir des chiffres précis, des textes authentiques, à présenter enfin la description des impositions de l'Ancien Régime, considérées principalement dans leur application pratique, leur répartition, leur recouvrement et leur contentieux."

"J'espère que le lecteur... saisira sur le vif le fonctionnement si compliqué des rouages qui assuraient la perception et le contentieux des impôts... dans la France du XVIII^e siècle, et qu'il découvrira, à travers les inévitables transformations nécessitées par une conception nouvelle des classes sociales, les ramifications et les racines profondes laissées par le système financier monarchique dans le système financier républicain..."

Sources: p.[9]-11.

Few bibliographical footnote-references.

620

Pinsson, François

Sancti Ludovici Francorvm regis christianissimi Pragmatica Sanctio, et in eam Historica Praefatio et commentarius... Opus quidem... faciebat Franciscus Pinssonius Bituricus... Parisiis [Paris] Apud Mvgvet, 1663. [viii]+236p. Q.

CANON LAW. CHURCH AND STATE. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES. PUBLIC LAW. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

"In quibus illud euincitur, Reges Franciae, Romanae Ecclesiae Primogenitos Filios, Necnon Sedi Apostolicae denotissimos, Prae ceteris Christiani Orbis Principibus, Aulae Romanae Curialium acris obstitisse conatibus, Quibus, vel Ecclesiae Gallicanae Jura inuadere, Vel Regni Priuilegia euertere studuerunt."

Inventaire des pièces employées dans la Preface Historique [et] le Commentaire de la Pragmatique Sanction de Saint Louis, avec leurs inductions: p.207-236.

621

Pirenne, H[enri] 1862-1935. *WR F468 P66*
Histoire de Belgique. Bruxelles, Lamartin, 1922-1932.
7v. O.

BELGIUM--HISTORY.

- v.1, 5^e éd., rev. et corr., 1929.
- v.2-4, 3^e éd., rev. et corr., 1922-1927.
- v.5, 2^e éd. rev. et corr., 1926.
- v.6-7, 1926, 1932.

Periods covered by the volumes:

1. Des origines au commencement du XIV^e siècle.
2. Du commencement du XIV^e siècle à la mort de Charles le Téméraire.
3. De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567).

- 4. La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster (1648).
 - 5. La fin du régime espagnol. Le régime autrichien. La révolution brabançonne et la révolution liégeoise.
 - 6. La conquête française. Le consulat et l'empire. Le Royaume des Pays-Bas. La révolution belge.
 - 7. De la révolution de 1830 à la guerre de 1914.
- Additions et corrections at end of each v.
Bibliographical footnote-references.

622

Pirenne, Henri, 1862-1935. *WR F30 P66-8*
 Mahomet et Charlemagne. 8^e éd. Paris, Alcan, 1937.
 x+264p. O.

EUROPE—HISTORY. ISLAM.

Parts and chapters:

- I. L'Europe occidentale avant l'Islam.
 - 1. Continuation de la civilisation méditerranéenne.
 - 2. La situation économique et sociale après les invasions et la navigation méditerranéenne.
 - 3. La vie intellectuelle après les invasions.
 - Conclusion.
 - II. L'Islam et les Carolingiens.
 - 1. L'expansion de l'Islam dans la Méditerranée.
 - 2. Le coup d'Etat carolingien et la volte-face du pape.
 - 3. Les débuts du Moyen Age.
 - Conclusion.
- Bibliographical footnote-references.

623

Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l'Université de Gand, 1886-1926. Bruxelles, Vromant, 1926. *WR F30 9M48P*
 2v. illus., port., plates, facsim., maps. O.

MIDDLE AGES. PIRENNE, HENRI, 1862-1935.

65 contributions in French, some in Dutch, and 1 in Italian. Historical essays, related to the Middle Ages.
 Table des matières at end of v.2.
 Bibliographical footnote-references.
 Bibliographie des travaux historiques de Henri Pirenne: p.xxv-xxdix.

624

Pirenne, Henri, 1862-1935.
 Les villes du Moyen Age; essai d'histoire économique et sociale.
 Bruxelles, Lamartin, 1927.
 203p. D.

CITIES AND TOWNS—EUROPE. COMMERCE—HISTORY. MIDDLE AGES.

*La substance de leçons faites dans diverses Universités des Etats-Unis d'Amérique. Le texte anglais en a été publié en 1925 sous le titre:

Medieval Cities. Their origins and the revival of trade (Princeton, Univ. Press).

On ne trouvera rien ici d'un manuel didactique... Un essai de synthèse... Les grands mouvements de l'évolution urbaine depuis la fin de l'Antiquité jusque vers le milieu du XII^e siècle."

Bibliographical footnote-references.

625

Pirou, Gaëtan *WR J P 66*
Le corporatisme; corporatisme et libéralisme, corporatisme et étatismisme, corporatisme et syndicalisme. Paris, Sirey [1935]
67p. 0.

CORPORATE STATE.

Chapter 1. - Les mérites du corporatisme.

Le corporatisme et les doctrines.

Le corporatisme et les faits.

Chapter 2. - Les difficultés du corporatisme.

Corporatisme et progrès économique.

Corporatisme et intérêt général.

Corporatisme et classe ouvrière.

Corporatisme et démocratie.

Bibliographical footnote-references.

See also the author's Nouveaux aspects du corporatisme; corporatisme et régime politique, corporatisme et classe ouvrière, corporatisme et patronat. [1935] and his Essais sur le corporatisme... [1938] - which is a combination of the above two works, with additions.

[No. 627]

[No. 626]

626

Pirou, Gaëtan *WR J P 66*
Essais sur le corporatisme... Paris, Sirey, [1938]
172p. 0.

CORPORATE STATE.

A combination of the author's Le corporatisme; corporatisme et libéralisme, corporatisme et étatismisme, corporatisme et syndicalisme. [1935] [No. 625] and his Nouveaux aspects du corporatisme; corporatisme et régime politique, corporatisme et classe ouvrière, corporatisme et patronat. [1935] [No. 627]

627

Pirou, Gaëtan *WR J P 66*
Nouveaux aspects du corporatisme; corporatisme et régime politique, corporatisme et classe ouvrière, corporatisme et patronat. Paris, Sirey, [1935].
51p. 0.

CORPORATE STATE.

Bibliographical footnote-references.

See also the author's Le corporatisme; corporatisme et libéralisme, corporatisme et étatismisme, corporatisme et syndicalisme. [1935] [No. 625] and his Essais sur le corporatisme... [1938] - which is a combination of the above two works, with additions.

[No. 626]

628 Piron, Gaetan *WR HC P66*

Les doctrines économiques en France depuis 1870. Paris, Colin, 1925.

204p. D. (Collection Armand Colin (Section d'Histoire et Sciences économiques), No.66).

ECONOMICS.

"L'objet... est strictement délimité par son titre. Il est consacré à un exposé de doctrines; c'est dire que les théories économiques restent en dehors de son domaine.... Nous nous occuperons uniquement des systèmes qui impliquent de la part de leurs auteurs un jugement de valeur, accompagné... d'un programme de reconstruction sociale."

Bibliographical footnote-references.

629 Pissard, Hippolyte

Essai sur la connaissance et la preuve des coutumes en justice, dans l'ancien droit français et dans le système romano-canonique. Paris, Rousseau, 1910.

223p. Q.

EVIDENCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Le système des romanistes et des canonistes est celui d'une législation savante qui s'appuie sur un long passé de civilisation, qui possède à son service une technique juridique soigneusement élaborée et, surtout, qui met en première ligne la loi et n'assigne à la coutume qu'une situation inférieure et subordonnée; nul doute qu'il nous fournisse une théorie claire et bien bâtie, d'une portée très générale; mais nous pouvons aussi supposer qu'il est un peu artificiel et coïncide assez imparfaitement avec les usages et les nécessités de la vie réelle. — Au contraire, notre moyen âge donne moins de place à la science et plus de place à la pratique. Dans un régime où la coutume est, sans comparaison, la source la plus importante du droit, où juges et plaideurs ne se trouvent pas assujettis à des notions et à des classifications imposées par les juristes, la question de la preuve des coutumes est d'un intérêt quotidien; elle répond à une réalité pressante."... — Le courant romano-canonique a exercé une influence considérable sur le développement du droit français, et qu'il a lui-même subi la réaction de notre pratique. Ces faits justifieraient... la réunion des deux systèmes dans une même étude.

C'est la période de... moyen-âge français, — correspondant à la seconde étape signalée — qui constitue le centre de notre seconde partie, de beaucoup la plus longue."

Bibliographie: p.[211]-219.

630 Pissard, H[ippolyte] *WR D P67*

La guerre sainte en pays chrétien; essai sur l'origine et le développement des théories canoniques. Paris, Picard, 1912.

v+194p. D. (Bibliothèque d'histoire religieuse [series])

CANON LAW. CHURCH HISTORY. CRUSADES. WAR.

"... Il serait exagéré de parler d'une théorie canonique de la guerre sainte, il est possible de relever les quelques textes généraux fournis par le droit canon, de signaler les principes et les règles utilisées par l'Eglise, d'analyser les thèses qui se dégagent de la politique papale, de montrer l'évolution des faits et des idées; — et c'est cette tâche que nous nous sommes proposée.

... Un essai très fragmentaire. Nous avons laissé de côté les guerres saintes les plus fameuses du moyen âge, les croisades d'outre-mer, pour nous attacher à l'étude des guerres dirigées en pays chrétien par l'Eglise contre les hérétiques et contre les ennemis de sa puissance temporelle. Nous ne pouvions pas davantage exposer dans leur ensemble le droit de la guerre, ni celui de la répression de l'hérésie."

"Les guerres saintes sont dirigées par l'Eglise ou, du moins, encouragées et récompensées par elle à l'aide de ses trésors spirituels; et, parmi ces... il faut faire une place spéciale à la croisade organisée d'abord contre les infidèles, caractérisée par le port de l'insigne de la croix et la délivrance de privilèges ecclésiastiques ou temporels particuliers, et dont la papauté transporta la théorie aux luttes contre les hérétiques, puis aux luttes contre les ennemis de sa puissance temporelle.

... Deux chapitres sur six sont consacrés à la croisade contre les Albigeois... C'est pendant cette croisade que l'Eglise fixe sa doctrine et sa pratique de la guerre sainte et c'est à la même époque qu'elle étend cette sanction à ses adversaires politiques. A partir du premier quart du XIII^e siècle nous n'assistons guère qu'au développement d'une politique dont les principes avaient été mis en oeuvre par les Innocent III et les Honorius III."

Bibliographical footnote-references.

631

Pithou, Pierre, 1539-1596

Commentaire sur le traité des libertez de l'église gallicane... Paris, Chez Cramoisy, 1652.

[xvi]+276+[7]+180p. O.

ECCLESIASTICAL LAW.

~~CANON LAW~~ CHURCH AND STATE. / FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

Bound in white parchment.

Included are 3 treatises [ouvrages de Pierre Dupuy]:

1. De l'origine, et du progrès des Interdicts Ecclesiastiques. 24 p.
2. Des Informations de vie et moeurs des noamez aux Eueschez par le Roy. p. 27-56.
3. Histoire de l'origine de la Pragmatique Sanction, faite par le Roy Charles VII. l'an 1439. et des Concordats faits l'an 1515. p.59-180.

(The following comments are from Camus et Dupin. Bibliothèques choisies des livres de droit. 5^e ed. 1832, p.513):

"Quoique [les] maximes [de Pierre Pithou] ne soient que l'ouvrage d'un particulier, cet ouvrage, dit d'Aguesseau, 'est si estimé et en effet si estimable, qu'on l'a regardé comme le Palladium de la France, et qu'il y a acquis une sorte d'autorité plus flatteuse pour son auteur que celle des lois mêmes, puisqu'elle n'est fondée que sur le mérite et la perfection:

de son ouvrage.' (Oeuvres de d'Aguesseau, tome I, p.427). Le président Hénault (Abrégé chronologique, année 1594) atteste que 'les maximes de Pithou ont, en quelque sorte, force de lois, quoiqu'elles n'en aient pas l'authenticité.' ...

Les maximes de P. Pithou ont été réimprimées plusieurs fois avec des commentaires et des pièces justificatives pour servir de preuves..."

632

Pithou, Pierre, 1539-1596 WR K39LC P68

Les coutumes du bailliage de Troyes en Champagne, avec annotations sur icelles...; le tout reueu [et] augmenté... Troyes, Chevillot, 1609. [32]+608+[27]p. fold. genealogy table. O.

COUTUMES DE CHAMPAGNE ET BRIE. COUTUMES DE TROYES. ~~FRANCE—LAW—~~ FEUDALISM.
COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~

~~Bound in white parchment.~~
Texts in Old French and Latin.
Includes:

"Un bref recueil des Euesques de Troyes.

Le premier Livre des Memoires des Comtes hereditaires de Champaigne [et] Brie.

La Genealogie dedicts Comtes.

La Conference des dictes Coustumes de Troyes, avec les autres Coustumes de France.

Li droict [et] lis Coustumes anciennes de Champaigne [et] Bri.

Les Ordonnances des Roys, Philippes le Bel, Louys Hutin, [et] Philippes le Long, concernans les droicts des Nobles, [et] autres, dudict Comté." (Comments de Camus et Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit.

5^eéd. 1832. p.281):

"J'ai eu sous les yeux, dit Grosley, dans ses Recherches sur le Droit français, l'autographe du Commentaire de P. Pithou, sur la coutume de Troyes: cet autographe n'est autre chose que quelques notes manuscrites, jetées à la marge d'un exemplaire gothique de cette coutume; on doit le reste à François Pithou, qui a rédigé l'ouvrage de son frère, et à Allen, conseiller à Troyes, qui en a procuré l'édition."

In the preliminaries there is a biography of Pierre Pithou (9p.) in Latin, and a praise of same (9p.) also in Latin.

633

Pithou, Pierre, 1539-1596 WR K39LL P68

Petri Pithoi opera, sacra, iuridica, historica, miscellanea. Parisiis [Paris] Apud Cranoisy, 1609. [viii]+839+[29]p. fold. tables. O.

CANON LAW. CHURCH AND STATE. ECCLESIASTICAL LAW. ~~FRANCE—LAW—~~
COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. ~~FRANCE—LAW—~~ HISTORY AND ANTIQUITIES.
~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~ ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.
ROMAN LAW.

~~Bound in white parchment.~~
Texts in old French and Latin.
Contains 45 works of Pithou.
Also includes biography and praises of Pithou, at end of v.

633.10 Pocquet de Livonnière, Claude. 1652-1726
 Règles du droit français. 4^e éd. Paris, Du fonds de J.B. Coignard
 pere, Le Mercier, 1744.
 xii+711p. D.

FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

For notes see No. 634.

634 Pocquet de Livonnière, Claude, 1652-1726
 Règles du droit français. 5^e éd. Paris, Du fonds de J.B. Coignard
 pere, Le Mercier, 1756.
 xii+711p. D.

FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

"C'est un Corps général de... Droit [français] par Maximes, puisées
 dans les sources les plus pures."

(Comments of Camus and Dupin. Bibliothèque choisie des livres de
 droit. 5^e éd. 1832. p.313):

"Cet ouvrage appartient moins à Pocquet de Livonnière qu'à son fils
 aîné, professeur de droit à Angers. Le père avait tracé le plan, le
 fils l'exécuta, et le père, après l'avoir corrigé, le porta à Paris, où
 il fut reçu par Berroyer, Freteau et quelques autres. Mémoires de Nicéron,
 tome 17, page 304."

635 Pocquet de Livonnière, Claude, 1652-1726
 Règles du droit français. Nouv. éd., rev., corr., [et]... aug.
 Paris, Chez Despilly..., 1768.
 xvii+616p. D.

FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

"C'est un Corps général de... Droit [français] par Maximes, puisées
 dans les sources les plus pures."

(Comments of Camus and Dupin. Bibliothèque choisie des livres de droit.
 5^e éd. 1832. p.313):

"Cet ouvrage appartient moins à Pocquet de Livonnière qu'à son fils
 aîné, professeur de droit à Angers. Le père avait tracé le plan, le fils
 l'exécuta, et le père, après l'avoir corrigé, le porta à Paris, où il fut
 reçu par Berroyer, Freteau et quelques autres. Mémoires de Nicéron, tome
 17, page 304."

636 Pocquet de Livonnière, Claude, 1652-1726 *WR K 39 LV P 75-5*
 Traité des fiefs, par Claude Pocquet de Livonnière... 5^e éd. Paris,
 Chez Knapen... 1771.
 viii+714+[2]p. sq. Q.

FRANCE--LAW--SEIGNIORIAL LAW.

637

Poste, Marcel

WR F39 P75

L'enfance de Paris; formation et croissance de la ville des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste. Paris, Colin, 1908.

286p. D.

PARIS.

"Paris y est étudié, dans sa formation territoriale, jusqu'au temps où Philippe-Auguste, par l'établissement d'une enceinte englobant les deux rives, vient consacrer des progrès urbains résultat de longs siècles et caractéristiques de ce qu'il est permis d'appeler l'enfance de cette cité. C'est la période durant laquelle, confusément et progressivement, se modelent les traits physiques et moraux de la ville comme de l'individu. Paris en tire les raisons de ses destinées et de son grand rôle historique, au long des âges suivants."

638

Poinsot, Marcel

WF

P75

Inventaire d'arrêts [du Conseil du Roi (Janvier-Février 1750)] Paris, Domat-Montchrestien, 1938.

313p. O.

FRANCE—LAW—RECUEILS.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Sur les 465 arrêts qui composent cet inventaire, nous avons 216 arrêts sur requêtes, 214 arrêts de propre mouvement, 29 arrêts contradictoires et 6 sur représentation.

Parmi eux, ... 19 arrêts de cassation et 36 revêtus de lettres patentes."

"...En relisant ces arrêts, on retrouve... un peu de l'histoire de cette époque; non pas de ce que l'on nomme 'L'Histoire de France' mais l'Histoire d'un régime, du Peuple tout entier, depuis le grand Seigneur jusqu'au manant, qui viennent supplier le Roi... Louis XV. ...

Car c'est bien la justice du Roi: il se trouve là de façon constante...

Il est une autre personne plus modeste dont on rencontre la signature presque à la fin de chaque arrêt... Sieur de Machault, Contrôleur Général des Finances...

C'est homme... est... en effet, l'âme de cette imposante organisation... et, à la lumière de sa vie et de ses idées, nous pouvons retrouver... l'esprit qui règne dans la jurisprudence dont nous allons donner un extrait."

"L'acte le plus connu de Machault reste... l'Edit de mai 1749.

Après la paix de 1748, le Roi... abolit l'impôt du dixième, c'est alors que Machault prépara le vingtième, destiné à le remplacer,...

Ce nouvel impôt était bien dans les principes du Contrôleur général des Finances: Impôt universel sur les revenus de tous les Français, il atteignait les revenus fonciers: les bien-fonds; le revenu mobilier: les créances, le revenu des charges, en particulier, les offices et tous les revenus commerciaux et industriels."

"...Tournons-nous vers le Commerce et l'Industrie.

A ce point de vue, nous sommes encore au temps de la réglementation stricte de la fabrication. Toutes sortes d'édits, de prescriptions embarrassent le commerçant."

Dans l'inventaire il y a un "nombre étonnant d'arrêts rendus à propos des péages.

Il est à présumer que ces redevances que l'on devait déboursier à chaque part, à chaque bac, et même sur les routes, devait singulièrement gêner les rapports commerciaux entre lieux assez éloignés les uns des autres."

"Bien d'autres décisions pourrait faire l'objet de commentaires; la dispersion de la justice, la compétence parfois douteuse de certains juges, en particulier des prévôts des maréchaux, dont le rôle est arrivé au terme de son évolution..."

639

Pommeray, L. *WR PLGE P 771*
 L'officialité archidiaconale de Paris aux XV^e-XVI^e siècles; sa composition et sa compétence criminelle. Paris, Sirey, 1933.
 xdiit6l6p. O.
 CANON LAW,
 COURTS—FRANCE. ~~ECCLIASTICAL LAW~~. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"L'époque... à laquelle nous étudions la juridiction archidiaconale, est considérée généralement comme celle de son abaissement définitif: ... celui-ci ne fut pas aussi rapide qu'on l'a prétendu. ... Nous nous sommes efforé de la faire revivre dans son activité de tous les jours. Pour cela, nous avons fait largement appel aux textes: registres de l'officialité, pièces de procès, documents d'archives, furent l'objet de nos recherches et la base de notre étude."

Documents: p.[457]-593.

Tableau des monnaies: p.598-599.

Sources et bibliographie: p.iii-xxiii.

L'auteur comptait faire ultérieurement paraître des tomes complémentaires consacrés à la compétence civile et à la procédure suivie par l'officialité archidiaconale de Paris au civil et au criminel. *[not in this library]*

640

Portemer, Jean *WR GE P.83*
 Recherches sur les "Differentiae juris civilis et canonici" au temps du droit classique de l'Eglise... Paris, Jouve, 1946.
 v.1 only. tables. Q.
 CANON LAW. COMPARATIVE LAW. LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ROMAN LAW—HISTORY.

Planned to be completed in successive vols.

v.1. L'expression des "Differentiae."

"Les historiens du Droit... ont établi qu'en bien des cas des institutions d'apparence parfaitement homogène et qui ont leur source dans le Droit romain, sont redevables aux Canonistes d'apports parfois considérables. Or ces apports sont parfois d'une technique ou d'une inspiration bien éloignée du Droit romain. Aussi ces historiens ont-ils montré la fréquence, au temps du Droit classique de l'Eglise, des conflits entre les docteurs des deux Droits..."

... Cette étude exclusivement consacrée aux différences, en embrassant leur ensemble, permettrait d'apercevoir d'un seul coup d'oeil tout ce qui sépare les deux Droits...

... L'examen de la portée pratique de ces différences... et un aperçu sur leurs conséquences ultérieures feraient pressentir la part de chacun des deux Droits dans la constitution des Droits positifs modernes et l'évolution de la pensée juridique."

"... Il a existé dans la littérature juridique du Moyen Age au temps du Droit classique de l'Eglise un véritable genre ayant pour objet les 'differentiae juris civilis et canonici' ou encore les 'contrarietates' ou les 'discrepantiae' ou les 'diversitates', entre le 'jus civile' et le 'jus canonicum'...

... sans leur existence, en effet, la recherche des différences entre le Droit romain et le Droit canonique ne serait qu'un jeu de l'esprit...

... Le problème... est également, pour l'historien, de connaître comment et dans quelle mesure [des 'differentiae'] et de quelle manière ils se sont comportés à l'égard de ce qui était pour eux une vivante et claire réalité."

"La première tâche qui s'impose, et qui constitue l'objet même du présent ouvrage, est d'inventorier, d'analyser et de grouper les principaux témoignages de l'expression des 'differentiae'."

Appendices. I. Table méthodique du contenu des Recueils de differentiae du Moyen-Age: p.136-149. — II. Tableau comparatif du contenu des Recueils de différences du Moyen-Age: p.150-151.

Bibliographies: p.[152]-164.

"Notre propos est d'étudier dans des travaux successifs les sources elles-mêmes puis les principaux groupes de differentiae, et enfin de rassembler les résultats de ces synthèses partielles en une conclusion générale...". [not in this library].

Appendices. I. Table méthodique du contenu des Recueils de differentiae du Moyen-Age: p.136-149. — II. Tableau comparatif du contenu des Recueils de différences du Moyen-Age: p.150-151.

Bibliographies: p.[152]-164

641 Pothier [Robert-Joseph] 1699-1772. WR K391C P84.2

Coutumes des Duché, Bailliage et prévôté d'Orléans, et ressort d'iceux. Avec une introduction générale auxdites Coutumes, et des introductions particulières à la tête de chaque titre... accompagné de notes. Paris, Chez Debure, 1772.

xxxviii+892p. Q.

COUTUMES D'ORLEANS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

The edition of 1776 is preferred. [No. 641.1]

In the preliminaries: Eloge [et les ouvrages] de Pothier.

641.1 Pothier [Robert-Joseph] 1699-1772. WR K391C P84.3

Coutumes des Duché, Bailliage et Prévôté d'Orléans, et ressort d'iceux. Avec une introduction générale auxdites Coutumes, et des introductions particulières à la tête de chaque titre... accompagné de notes. Paris, Chez Debure, 1776.

2v. D.

COUTUMES D'ORLEANS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

This edition is preferred to the first edition of 1760.

Table des titres, chapitres in each v.

Table des matières at end of v.2.

mes
in Age
conscience

642

Pothier, [Robert-Joseph] 1699-1772. *WA K 39 LL P 84.1*
[Oeuvres] 2^d ed., revue. Paris et Orléans, Chez Debure et Chez
Massot, 1777-1809.
5v. port. Q.

COUTUMES D'ORLEANS. FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804. POTHIER,
ROBERT-JOSEPH, 1699-1772.

In the preliminaries of v.1 included: Eloge historique de Pothier,
par Le Trocne, p.xxiii-lxiv.

Contents: v.1-4. Traités... de droit civil... et de jurisprudence
françoise.

Table des chapitres, articles, sections et paragraphes at beginning
of each v.

Table générale des matières to v.1-4; v.4, p.693-819.-

v.5-7. Oeuvres posthumes, contenant: (1) Traités des fiefs; cens;
relevoisons et champarts; garde-noble et bourgeoise; préciput légal des
nobles; hypothèque et substitutions. (2) Successions; propres; dont donations
testamentaires; donations entre-vifs; personnes et choses. (3) Procédure
civile et criminelle.

Errata: v.2, p.680-684, and v.3, on page facing p.486.

Tables des chapitres, sections, articles et paragraphes, at beginning,
Table des matières at end of each v.-

v.8. Coutumes... d'Orléans. Includes: Eloge de Pothier, and a list
of his works, p.iii-xiv.

2.4

Pothier [Robert-Joseph] 1699-1772. *WR K 39 LL P 84.5 18 21*
Oeuvres; nouv. ed... publiée par Siffrein. Paris, Chez l'Editeur,
1821-1824.
19v. in 18 (v.18+19 bound toge.) port. O.

COUTUMES D'ORLEANS. FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Table des chapitres, articles, sections et paragraphes in each of
v.1-17.

Table générale des matières in [v.18] bound together with [v.19];
Table de concordance, entre les articles du Code Civil et les passages
de Pothier qui se rapportent à chacun de ces articles par Pinel-Grandchamp
et Marie-Saint Georges.

643

Pothier [Robert-Joseph] 1699-1772. *WR K 39 LL P 84 b 1861*
Oeuvres; annotées et mises en corrélation avec le code civil et la
législation actuelle par Eugnet. 2nd ed. conforme à la 1^{re}. Paris,
Cosse et Maréchal, 1861.
10v. O.

COUTUMES D'ORLEANS. FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

Bound with the 10th v.: Table générale... par Jean Sirey. Paris,
Cosse, 1862.

644 [Pothier, Robert-Joseph] 1699-1772. *WR K-L F810*
 Traité du contrat de constitution de Rente... [et Traité du contrat de Change, de la Négociation qui se fait par la Lettre de Change; des Billets de Change, et autres Billets de Commerce] par l'auteur du Traité des Obligations. Paris, Chez Debure, 1773.
 2v. in 1. D.

ANNUITIES. BILLS OF EXCHANGE. FRANCE—LAW—COMMENTAIRES TO 1804.
 NEGOTIABLE INSTRUMENTS.

Table des chapitres... at beginning, Table des matières at end of each v. [bound together]

645 Poujade, Jean *WR JT39 P86*
 Les prud'homies des pêcheurs de la Méditerranée; préface du Commandant Charcot; illustrations de l'auteur. Paris, Picart, 1936.
 198p. illus. O.

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. ~~FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.~~
 FRANCE: PRUD'HOMIES DES PECHEURS.

"Les prud'homies des communautés des patrons pêcheurs de la côte française de la Méditerranée sont des corps de magistrats, constitués selon des règles propres et jouissant de pouvoirs étendus."
 Bibliographie: p.[191]-194.

646 Prevet, François *WR KMQP P92*
 Histoire de l'organisation sociale en pharmacie, préface de Fr. Olivier-Martin. Paris, Sirey, 1940.
 iii+378p. Q.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. PHARMACY.

Ce livre a valu à l'auteur le grade de docteur ès lettres.

"Il apparaît que [l'auteur] avait surtout voulu étudier l'organisation corporative de la pharmacie en France, du Moyen Age à la Révolution, puis rechercher, dans l'organisation actuelle, bien différente, basée sur la loi de germinal an XI, ce qui rappelle ou réalise par anticipation des formules corporatives." [1803]

"L'étude peut être orientée dans deux directions distinctes: celle de l'organisation de la Pharmacie et des autorités qui l'ont conçue ou réalisée aux diverses époques de l'Histoire, - et celle des obligations elles-mêmes qui ont été successivement imposées aux pharmaciens...

Un examen comparatif et un essai de synthèse serviront de conclusion.

Du point de vue géographique, les développements [ont été] limités au territoire de la France actuelle; cependant certaines réglementations élaborées en pays étranger [ont été] examinées, soit qu'elles aient servi de modèle, soit qu'elles aient été appliquées dans des provinces aujourd'hui françaises."

Documents annexes:

1. Les préparateurs de remèdes dans l'Antiquité, le Monde Romain et l'Empire Franc: p.185-192.

2. Mouvement Communal et premières Chartes: p.192-193.
3. Rédaction et Réforme des Coutumes: p.193.
4. Ressorts des Parlements aux regards des Coutumes: p.194.
5. Modèles Etrangers. (Royaume de Naples, Bâle, Majorque, Genève, Belgique) p. 194-241.
6. Listes des Statuts: p.241-250.
7. Corpus des Statuts: p.251-797.
8. Permanence des techniques d'Organisation de la Pharmacie: p.798-819.
9. Interventions de l'Etat pour l'Organisation des professions: p.820. Bibliographies: p.[821]-850.

See also the author's Les statuts et règlements des apothicaires; textes intégraux, accompagnés de notes critiques. 1950. [No.647]

647

Prevet, François *WR KM QF P925*
 Les statuts et règlements des apothicaires; textes intégraux, accompagnés de notes critiques. Paris, Sirey, 1950.
 15v. in 3. Q.

FRANCE—LAW—RECUEILS. PHARMACY.

Continuously paged.

Tome 1-4. Paris avant le XVI^e siècle - XVIII^e siècle; Apothicaires privilégiés; Inventaires de Le Nain.

Tome 5-15. Villes dont le nom commence par A-V.

Autres villes [added material]: p.[3544]-3547.

Bibliographies: p.[3549]-3576.

See also the author's Histoire de l'organisation sociale en pharmacie. 1940. [No.646]

648

Prevôt de la Jannès [Michel] 1695-1749
 Les principes de la jurisprudence française, exposés suivant l'ordre des diverses espèces d'actions qui se poursuivent en justice. Nouv. éd., rev., corr. et aug. de plusieurs pièces posthumes de l'auteur, sur la même matière. Paris, Chez Briasson, 1770.
 2v. D.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

649

Prost, Aug.
 Etude sur le régime ancien de la propriété; la vesture et la prise de ban à Metz. Paris, Larose, 1880.
 253p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. REAL PROPERTY.

Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1880.

"La propriété immobilière est dans une société civilisée la propriété par excellence. Son principal mérite est sa fixité, gage d'une sécurité dont elle demande avant tout la consécration aux institutions. Elle réclame ensuite de leur mécanisme une mobilité relative qui, seul peut

lui permettre de jouer dans la vie sociale le rôle complet qui lui appartient."

"...La vesture était la mise en tenour, la mise en saisine, ou plutôt l'acte authentique à partir duquel devait courir l'an et jour de possession capables de rendre la saisine définitive, et... la prise de ban était une proclamation publique pour le même objet."

"... La saisine de droit découlait comme conséquence de la saisine de fait, possession notoire non contestée, après an et jour, ou de certaines particularités qui l'engendraient également à diverses conditions, savoir: pour l'héritier, la succession; pour l'acheteur, la garantie du vendeur accompagnée d'un ensaisinement authentique; pour l'ayant-droit dans d'autres cas, un simple décret du juge. ...

La mise en saisine ou vesture, acte initial de la possession ou simple saisine de fait, était... une formalité antérieure à la saisine de droit."

Appendice: p.[149]-242. "... Les textes qui servent de fondement aux discussions de la précédente étude."

Glossaire: p.[243]-253.

Bibliographical footnote-references.

650

Provins (France) *WR K39LT P94*

Actes et comptes de la Commune de Provins de l'an 1271 à l'an 1330; publiés... par Maurice Frou et Jules d'Auriac. Provins, Briard, 1933. iv+296p. Q.

FRANCE—LAW—RECUEILS.

Publié sous les auspices de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins.

"... Les scribes de notre recueil étaient de simples greffiers qui y enregistraient, au jour le jour, les actes accomplis par une ville relativement libre, ayant rang de commune, et qui exerçait même une certaine autorité sur un territoire extérieure ou villois, représentant à peu près l'étendue d'un canton."

(The following comments are from the Compte rendu d'Olivier-Martin. Revue historique de droit français et étranger, 1934, p.122-126):

"... Dans son essence, le texte contient deux éléments distincts: des actes d'une certaine importance passés devant la juridiction municipale de Provins et les comptes de la ville.

On ne saurait parler d'un registre de la juridiction municipale, contenant un résumé de son activité... Il s'agit seulement de notices succinctes établies pour conserver le souvenir d'actes importants passés devant les échevins de Provins tenant leur juridiction.

... Un intitulé [de ces recueils...] vise... le registre des enquêtes, des assurances et des désaveux. Et cet intitulé n'épuise pas les diverses variétés d'actes jugés dignes d'être enregistrés... ils sont en réalité fort variés: ventes d'immeubles en justice avec dessaisissement, constitution de pleiges ou de sûretés réelles, promesse de payer à une certaine échéance, constatation d'un paiement effectué, partage entre héritiers, renonciation à succession, etc. Il faut y joindre quelques assurances, pas très nombreux, un certain nombre d'affaires criminelles (banissements, enquêtes)

dont beaucoup sont groupées p.247-252. Mais les actes les plus nombreux sont... les mesures prises en faveur des mineurs et spécialement les désaveux ou mises hors d'avouerie."

(The following excerpts are from the Avant-propos to the work):

"Qui était-ce donc que ces désaveux provinois...? Ceci: un père, une mère, quelquefois un frère ou une soeur, se présentaient devant le corps municipal de Provins et déclaraient qu'ils désavouaient tel ou tel de leurs enfants (ou frère ou soeur), quelquefois leur donnant quelques biens immeubles ou meubles comme pour leur permettre de s'établir, mais d'autres fois déclarant expressément qu'ils ne leur donnent rien. ...

J'imagine que le désaveu, ainsi multiplié dans une ville de commune, avait pour but d'attribuer les droits de la bourgeoisie aux enfants désignés dans l'acte: avant cette formalité, ils n'étaient que bourgeois alieno jure; désavoués ils le devenaient proprio jure. ...

Cette procédure inconnue ailleurs, si prodiguée dans le Provins d'autrefois, elle a complètement disparu dans le Provins d'aujourd'hui."

"... Ce recueil présente d'autres particularités...: l'existence d'un villois avec des maires subordonnés au maire de la ville, l'établissement de budgets annuels réguliers, et... de précieux renseignements sur le prix des choses, tirés notamment des voyages des maires et échevins qui sont fréquemment sur les routes, soit pour soutenir leurs procès, soit pour aller parler au Comte, au Roi quand celui-ci devint Comte après son mariage avec l'héritière de la Champagne. On n'oubliera pas enfin que Provins... était alors l'une des plus grandes villes de la France (80.000 habitants, dit-on) et la résidence habituelle des Comtes, bien qu'elle ne fût pas leur capitale officielle."

651 Purnot, Paul *WR KLEGE P. 7*

La tutelle, la garde-noble et bourgeoise dans les coutumes de la Lorraine et du Barrois. Paris, Berger-Levrault, 1907.

[ii]+20lp. Q. (Bibliothèque de la conférence Rogéville [series] v.21)

COUTUMES DE BARROIS. COUTUMES DE LORRAINE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. GUARDIAN AND WARD. LOTHARINGIA, MINORS.
(MEDIEVAL KINGDOM, W. EUROPE).

"Quand un mineur n'est pas sous l'autorité ou la puissance paternelle, ou sous le droit de garde, il est placé en tutelle jusqu'à la puberté dans certains pays de coutume, jusqu'à la majorité dans les autres. Mais, presque toujours, l'âge de la pleine capacité n'est qu'à 25 ans."

"Le bail, d'après la Coutume de Bretagne, appelé aussi garde royale ou seigneuriale, ou bien encore garde-noble dans la Coutume de Normandie, parfois mainbournie en souvenir de l'ancienne tutelle germanique, était le droit, appartenant au seigneur féodal, lorsque le vassal laissait en mourant un héritier mineur et par conséquent incapable de fournir les services du fief, de s'emparer de ce fief et d'en prendre les revenus pendant l'incapacité du pupille. Le seigneur prenait soin du pupille, qu'il élevait conformément à sa condition, et notamment l'instruisait au métier des armes afin qu'il pût lui fournir plus tard le service armé."

"A côté de la garde-noble subsistait la garde des héritages roturiers, garde sans profit.

A Paris, les bourgeois, par privilège spécial, lorsqu'ils avaient la garde du mineur, faisaient leurs les fruits de ses censives, sans en rendre compte. Ce privilège, reconnu par ordonnance du roi Charles V, du 9 août 1309, fut confirmé par deux ordonnances de Charles VI de 1399 et de 1409.

C'est ce qu'on appela la garde-bourgeoise."

"Nous trouvons, en cette matière, en comparant [les Coutumes de la Lorraine et du Barrois] à celles de France, un fonds de règles communes; mais on peut dire que, presque toujours, il y a entre elles des différences, souvent importantes, surtout en ce qui concerne les personnes à qui sont déferées la tutelle légitime ou la garde, et les droits de jouissance qui leur appartiennent sur les biens des mineurs. Nous verrons même des situations d'une originalité spéciale, comme celle de la mère à Metz. ...

La Coutume de Lorraine présente encore un intérêt particulier au point de vue de la jurisprudence qui s'est formée sur l'âge de la majorité parfaite, jurisprudence opposée à celle du Parlement de Metz.

Enfin, en ce qui concerne la juridiction tutélaire... il existait à Metz, jusqu'à l'établissement d'un bailliage, une Chambre des Sauvetés qui s'occupait des affaires des mineurs. Sous la Coutume de Lorraine, les procureurs généraux se sont distingués par leurs prétentions et ont cherché à s'arroger la juridiction tutélaire, à l'exclusion de tous autres."

Appendice. I. Tutelle et majorité des Princes de Lorraine: p.169-173.-

II. Tutelle des Juifs, à Metz et à Nancy: p.174-180.

Bibliographie: p.189-198.

652

Quet, Simone *WR JV 3 4 Q3*

L'élection de Guyenne au XVIII^e siècle. Bordeaux, Rigal, 1938. 174p. Q.

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. FRANCE: ELECTIONS. FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. GUYENNE (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Bordeaux.

"Les Elections financières... sont des institutions chargées de l'administration et du contentieux du principal impôt direct appelé taille... se sont peu à peu créées en France entre le milieu du XIV^e [1355] et le milieu du XV^e siècle. ...

Pour éviter les excès commis par la royauté en matière de finances, les Etats Généraux délèguent dans chaque diocèse trois de leurs membres pour administrer les impôts et statuer sur les contestations auxquelles ils peuvent donner lieu. Ces députés, choisis au sein des trois ordres, sont des élus. ...

[Les] élections... deviennent alors un rouage important de l'administration financière.

Les élus sont sous la dépendance des Superintendants ou Généraux des Finances, administrateurs supérieurs des aides, juges d'appel et souverains des litiges auxquels elles donnent lieu. ...

Cette organisation survit au règne éphémère des Etats. Le pouvoir royal la maintient... Dès 1373, Charles V transforme les élus en fonctionnaires royaux.

D'autre part, la confusion organique des fonctions administratives et contentieuses entre les mains des Généraux des Finances prend fin. Une partie d'entre eux se spécialise dans le jugement des procès pour former un tribunal qui, sous le nom de Cour des Aides, prend place parmi les cours souveraines.

Les élus, au contraire, restent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, à la fois juges et administrateurs.

Administrateurs, ils procèdent à l'assiette des tailles entre les paroisses de leur ressort...

Juges, ils connaissent, tant au civil qu'au criminel, des affaires contentieuses concernant les tailles, les aides, la ferme du tabac, les octrois des villes. Les 'émotions populaires', les rébellions, suscitées par ces différentes impositions, sont du ressort de leur compétence. Ils ont également à se prononcer sur les exemptions des privilégiés.

Des lois particulières règlent la marche de la procédure devant les élections."

Pièces justificatives: p.163-169.

Bibliographie: p.170-172.

653

Quintilianus, M. Fabius, 32³95³ WF Y 31 Q 4

Institutionis oratoriae liber decimus; texte latin, publié avec un commentaire explicatif par J.-A. Hild. Paris, Klincksieck, 1885.

xxviii+172p. O.

CLASSICAL LITERATURE. PUBLIC SPEAKING.

Bound with:

Homeri Ilias; für den Schulgebrauch erklärt von Karl Friedrich Ameis. Zweiter Band. Erstes Heft. Gesang xiii-xv; bearbeitet von C. Heintze. Leipzig, Teubner. 1878

Text in Greek.

Platonis Gorgias; für den Schulgebrauch erklärt von Julius Douschle, 3^e Auflage von Christian Wilhem Joseph Cron. Leipzig, Teubner, 1876.

Text in Greek.

Platonis Euthyphro, Apologia, Crito, Phaedo.

Ad codices denuo collatos; edidit Martinus Schanz; editio stereotypa.

Lipsiae, Tauchnitz, 1875.

In Greek.

Platonis Euthydemus, Protagoras; edidit Martinus Schanz; editio stereotypa.

Lipsiae, Tauchnitz, 1880.

In Greek.

(The following excerpts relate to Quintilianus' work: Institutionis oratoriae):

"Cet ouvrage n'est pas seulement le fruit d'une vie entière d'études, de professorat et de pratique oratoire, mais on peut le considérer comme la résultante et la synthèse de tout ce qui a été écrit à Rome sur l'éloquence depuis Caton l'ancien jusqu'au déclin du 1^{er} siècle après notre ère...

...Quint. n'entend pas écrire seulement un traité de rhétorique à l'usage des jeunes gens sortis de l'école du grammairien; il compose à l'intention du futur orateur un manuel complet de pédagogie; il le prend au berceau et le façonne, par un système raisonné, à la grande oeuvre de l'éloquence

jusqu'au jour où il peut paraître, armé de toutes pièces, sur le forum. ...

...Ce qui vaut au livre de Quint. une place à part, ce qui le rend digne surtout de notre attention, c'est un ensemble de prescription touchant l'hygiène morale et intellectuelle de l'enfant, du jeune homme. C'est le développement de toute une méthode destinée à restaurer, à conserver, à développer les facultés générales du futur orateur, à lui donner les facultés spéciales auxquelles il devra demander l'honneur de ce nom."

Agenda et corrigenda: p.[161]-163.

Bibliographical footnote-references.

Bound with

Homerus, fl. B.C. about 9th century.

Ilias; für den Schulgebrauch erklärt von Karl Friedrich Ameis. Zweiter Band. Erates Heft. Gesang XIII-XV; bearbeitet von C. Haintze. Leipzig, Teubner, 1878.

123p.

In Greek.

Bound with Quintilianus, M. Fabius. Institutionis oratoriae...

Plato, 427? B.C.-347.

Gorgias; für den Schulgebrauch erklärt von Julius Deuschle. 3^e Auflage von Christian Wilhelm Joseph Cron. Leipzig, Teubner, 1876.

226p. (Platons ausgewählte Schriften [series])

Text in Greek.

Bound with Quintilianus, M. Fabius. Institutionis oratoriae...

Platonische Dialogen.

"Für Gorgias [sein Geburts- und Todesjahr schwankt, ersteres zwischen 492 und 483, letzteres zwischen 384 und 375 v. Chr.] gab es nur eine Kunst, welche der Inbegriff aller Künste sein sollte, die alles Wissen entbehrlich, die Aneignung der sogenannten Tugend unnötig machte, die Kunst nämlich der Rede oder die Rhetorik."

"... Platon sah sich aus inneren und äusseren Gründen veranlasst, in einem Dialoge die Frage nach dem wahren und falschen Lebensberufe des Menschen zu erörtern. Diesem führte die rhetorische Bildung ihre Schüler zu, jenen zeigte die Philosophie. ... Der Rhetorik tritt eigentlich die Philosophie gegenüber; aber wie jene Vertreterin der Politik ist, so erscheint diese nur in Gestalt der Ethik... Das Ziel der falschen Lebenskunst ist Befriedigung der Lust in ihren wechselnden Gestalten; die wahre will überall nur das Gute zur Herrschaft bringen. Daher unternahm es Platon in diesem Dialoge, das Gute und Angenehme wissenschaftlich zu unterscheiden."

Kritischer Anhang: p.215-226.

Plato, 427? B.C.-347.

Euthyphro, Apologia, Crito, Phaedo. Ad codices denuo collatos; edidit Martinus Schanz; editio stereotypa. Lipsiae [Leipzig] Tauchnitz, 1875.

124p. (Platonis opera quae feruntur omnia [series] No 1)

In Greek

Bound with Quintilianus, M. Fabius. Institutionis oratoriae...

Plato, 427? B.C.-347.

Euthydemus, Protagoras; edidit Martinus Schanz; editio stereotypa. Lipsiae [Leipzig] Tauchnitz, 1880.

89+[1]p.

In Greek.

Bound with Quintilianus, M. Fabius. Institutionis oratoriae...

654

Ragueau, François

Glossaire du droit françois, contenant l'explication des mots difficiles qui se trouvent dans les ordonnances de nos Roys, dans les coutumes du Royaume, dans les anciens arrests et les anciens titres...

Rev., corr., aug. de Mots et de Notes... par Eusèbe de Laurière. Paris, Chez Guignard, 1704.

2v. Q.

FRANCE-

~~LAW-DICTIONARIES-FRANCOIS.~~

Errata at end of v.2.

"Donné cy-devant au Public sous le nom d'Indice des Droits Royaux et Seigneuriaux par François Ragueau" [Paris, 1585, 1600, 1609 in-4]

655

Ramey de Sugny, Olivier de

Le rôle des clercs en Forez aux abords du XIII^e siècle. Paris, Editions Modernes, 1934.

139p. O.

CONTRACTS. FRANCE-LAW-HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE-LAW-INSTITUTIONS. LAWYERS, ~~FRANCOIS.~~ NOTARIAL LAW.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Quand on parle des clercs, on entend d'ordinaire ceux qui bénéficiaient des différents privilèges accordés aux tonsurés, se recommandant surtout de l'autorité religieuse. Ici, le mot doit être pris dans un sens plus particulier: les membres de la basoche.

L'examen du rôle joué par les clercs aux abords du XIII^e siècle a pour but de mettre en lumière l'action importante et durable menée par les prédécesseurs des notaires, en un mot, par les intermédiaires qui en rédigeant de multiples actes destinés à servir des intérêts particuliers, donnaient à ces actes un caractère officiel, en les conservant dans leurs archives.

Ce seront les experts en droits, puis les jurispérites, devanciers des hommes de robe gradués dans les universités, professeurs ès-lois et docteurs 'in utroque jure', qui parviendront dans la suite au premier rang de l'activité sociale en occupant les plus hautes charges judiciaires.

Pour mieux saisir l'action des clercs, elle sera examinée avant et pendant le XIII^e siècle."

Sources: p.135.

656

Rat, Petrus *WR A3-20 R18*

... In patrias Pictonum leges quas vulgus consuetudines dicit, glossata... Augustoriti Pictonum, Meunier, 1609.

[10]4630+[9]p. O.

COUTUMES DE POITOU. FRANCE-LAW-COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

~~Bound in white parchment.~~

"Ad Novam Consuetudinem nunc recens relata et fideliter restituta Adiectis Novae Reformationis Actis nec non ad textus marginem aliquot emendationibus per quam necessarijs."

657

Raveau, Paul *WR RG 39 4R.*

L'agriculture et les classes paysannes; la transformation de la propriété dans le haut Poitou au XVI^e siècle; précédé d'une étude sur le pouvoir d'achat de la livre tournois du règne de Louis XI à celui de Louis XIII; préface de M. Auguste Dubois. Paris, Rivière, 1926.

xxxviii+302p. tables. Q. (Bibliothèque d'histoire économique [series])

AGRICULTURE—FRANCE. MONEY. POITOU (FRANCE)—~~HISTORY~~

"Elle nous donne... des précisions certaines sur des faits...: diminution du pouvoir d'achat de l'argent, phénomène dont les conséquences furent si profondes, mouvement des prix des terres, du froment, du vin, des animaux de ferme, de la main d'oeuvre agricole, systèmes d'amodiation (faire valoir direct, fermage et métayage) et systèmes de culture pratiqués, rendements obtenus, autant de questions qui sont d'une importance fondamentale pour l'histoire économique.

... Au point de vue de l'histoire sociale nous y apprenons quelle fut au vrai, la situation des ruraux poitevins au XVI^e siècle, de ces laboureurs à bras (journaliers agricoles), de ces laboureurs à boeufs (fermiers et métayers) de ces laboureurs non autrement qualifiés (paysans propriétaires) parmi lesquels l'afflux des métaux précieux venus du Nouveau Monde causa une véritable révolution; ... comment et pourquoi la propriété foncière jusqu'alors si divisée, entrant désormais dans l'ère capitaliste, tendait en maintes régions à se concentrer aux mains de certains, comment et pourquoi s'accélérait le mouvement plus ancien que le précédent, qui faisait passer les petits et les moyens fiefs des mains de la noblesse dans celles des marchands et de la bourgeoisie; comment et pourquoi se constitua une porte d'aristocratie rurale ou mi-rurale et mi-urbaine qui, grâce à l'abondance du numéraire suscitant l'esprit de spéculation, s'enrichissait au moyen d'opérations commerciales, financières ou immobilières, en route vers la bourgeoisie, puis la noblesse. Et dans cette élite nous voyons revivre des personnages fortement caractérisés..."

"L'étude... sur l'ensemble de la Vie Economique en Poitou au XVI^e siècle... comprend 4 parties: 1. [as above] 2. L'industrie, le Commerce, les Gens de Finances; 3. Les Abbayes, les Chapitres, le Clergé, en ce qui concerne le temporel; 4. La Noblesse et la Bourgeoisie, leurs rapports entre elles et avec les autres classes de la société. [the 3 parts from 2-4 are lacking in this library.]

658

Ravel, Pierre

La Chambre de justice de 1716. Paris, de Boccard, 1928.

160p. 0.

COURTS—FRANCE. FRANCE: CHAMBRE DE JUSTICE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

Thesis (Science politique et économique) - Univ. de Paris.

"C'est un spectacle bien difficile à supporter que celui des fortunes nées et accrues dans le désordre de la guerre. D'une part ruines et désastres, de l'autre bénéfices considérables, trouvant les uns comme les autres leur cause dans le même cataclysme: voilà un bien légitime sujet de scandale."

"Sous l'Ancien Régime... on créait des commissions temporaires, appelées Chambres de justice, ayant pour mission de poursuivre les traitants enrichis et de leur faire restituer une part de leur fortune."

"Nous nous proposons d'étudier la dernière Chambre de justice de l'Ancien régime, celle qui a été créée en 1716, après la mort de Louis XIV... La société française fut profondément bouleversée pendant un an, et la fièvre de spéculation qui agita le public après la création de la banque de Law n'aurait sûrement été ni si soudaine, ni si générale sans le trouble jeté dans les esprits par le spectacle des variations de fortune et de situation que dévoila et provoqua cette Chambre."

Pièces justificatives: p.[123]-154.

Bibliographie: p.[155]-157.

659 Regnault, Henri *WR K L M P R 26*

La condition juridique du bâtard au Moyen Age. Pont-Audemer, Lescuyer, 1922.

[139]p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ILLEGITIMACY.

"... Nous avons écarté de notre sujet l'étude des institutions juridiques qui effacent la tache de bâtardise, qui sont destinées à légitimer l'enfant né hors mariage."

"... Notre travail ne renferme pas dans sa forme actuelle l'étude du conflit qui s'est élevé entre le roi et les seigneurs autour de l'eschoite du bâtard mort intestat, sans hoir de son corps... Notre intention est de nous expliquer sur ce point... dans un livre destiné à former le complément du présent volume"[not in this library].

Pièces annexes: p.[121-138].

Bibliographical footnote-references.

660 Regnault, Henri

Manuel d'histoire du droit français. 5^e éd. Paris, Sirey [c1947].

350p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"...Son but essentiel est d'être utile aux étudiants..."

"... On a cru devoir écarter la matière du droit privé, sauf l'exception traditionnelle concernant l'état des personnes et la condition des terres..."

"... Parce qu'il s'agit d'un simple précis, on a cru devoir supprimer tout appareil d'érudition, renvois aux sources, citations de textes, opinions d'auteurs ayant précédemment écrit sur la matière."

Bibliographys p.[297]-299.

661 Renon, Louis *WR K 39 LV R 29*

Un épisode de la lutte entre l'Archevêque et le Magistrat; un procès de droit féodal au XVIII^e siècle; contribution à l'histoire de Cambrai. Cambrai, Cattiaux, 1939.

152p. Q.

CAMBRAI (FRANCE). FEUDALISM. FRANCE—HISTORY (18th c.). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

[Thesis (Docteur en Droit) - Univ. de Paris]

"Cambrai est... fut une place forte très importante dès la fin de l'empire Romain, un marché opulent, une ville située au Moyen Age aux confins de trois provinces: la Flandre, le Hainaut et le Vermandois, qui devaient au XVI^e siècle dépendre de trois souverains: le roi d'Espagne, l'Empereur et le roi de France."

"Située depuis 922 hors des frontières de la France, Cambrai, ville du Saint Empire, suivit la même évolution que le reste du monde médiéval. Ses luttes intérieures se terminèrent par la concentration du pouvoir régional entre les mains de l'Evêque, que la pression sociale et populaire amena à ne conserver de ses droits que le symbole. Ainsi à côté du Prêlat, souvent en opposition avec lui grandissait le Magistrat, nous désignerons sous ce titre les Prévôts, Conseillers Pensionnaires, Echevins, représentants plus ou moins directs des habitants..."

Pendant l'Evêque de Cambrai promu Archevêque en 1559 conservait jalousement ses titres. Mais en 1595, après une très courte période où elle fut française, la ville de Cambrai passa dans le domaine de Philippe II. L'Archevêque, injustement écarté par la capitulation protesta vivement contre son absence à la rédaction de ce traité, déniait au Magistrat les qualités nécessaires pour négocier avec le représentant du roi d'Espagne. Il se borna à conserver ses droits sur la Châtellenie du Château qui avait échappé à la domination espagnole..."

En 1677 Louis XIV vint mettre le siège devant Cambrai. La ville se rendit et le 5 avril le Roi accordait une capitulation... qui... se présente sous la forme de suppliques adressées au Roi concernant la future situation du Cambrésis et des Cambrésiens..."

... L'Archevêque réclamait implicitement ses droits, tandis que le Magistrat cherchait à faire consacrer les siens: le roi Louis XIV... évitait de prendre position dans le débat. Des conflits devaient inévitablement éclater dans les années qui suivirent."

Pièces justificatives: p.[115]-150.

Bibliographie: p.[5]-7.

662

Renouvin, Pierre *WR JT 39 R 29*
Les Assemblées provinciales de 1787; origines, développement, résultats.
Paris, Picard, 1921.
xxx+405p. O.

FRANCE: -ASSEMBLEES PROVINCIALES. FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY.
FRANCE—HISTORY (1778-1789). FRANCE—POLITICS AND GOVERNMENT.

"... Quelles influences se sont exercées pour amener le gouvernement de Louis XVI, à réaliser sa réforme administrative dans le sens précis qu'il a adopté? Jusqu'à quel point les bonnes intentions des nouveaux Administrateurs se sont-elles traduites par de bonnes œuvres? Dans quelles conditions le système, adopté en juin 1787, a-t-il été abandonné, avant même la réunion des Etats généraux? — L'analyse des Travaux Préparatoires; l'examen des solutions immédiates adoptées et des résultats pratiques obtenus par les assemblées; l'étude de la brusque évolution de l'opinion publique pendant l'automne de 1788; voilà les points essentiels qu'il faut essayer de mettre en relief."

Extensive bibliography: p.[vii]-xxv.

63

Reulos, Michel *WR K 39 LG R 31*
Etude sur l'esprit, les sources et la méthode des Institutes coutumières [1607] d'Antoine Loisel. Paris, Sirey, 1935.
156p. plates: facsim. O.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. LOISEL, ANTOINE, 1536-1617: INSTITUTES COUSTOMIERES [1607].

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Titre complet de l'oeuvre de Loisel: Institutes coutumières ou Manuel de plusieurs et diverses règles sentences, et Proverbes tant anciens que modernes du Droit Coutumier et plus ordinaire de la France.

"Nous n'avons point voulu rédiger une simple biographie d'un juriste... mais dans cette partie relative à la vie de notre auteur nous avons voulu mettre en relief les éléments qui peuvent avoir eu de l'importance pour sa formation juridique, pour sa formation intellectuelle même en général; c'est pourquoi nous avons recherché et utilisé tous les documents que nous avons pu retrouver donnant des indications de ce genre, ainsi que les pièces de toute sorte émanant de contemporains, qui peuvent, au moins indirectement, servir à éclairer la figure de Loisel.

Ces recherches nous ont... amené à envisager le problème des sources et de la méthode de composition des Institutes de Loisel, c'est ce qui constitue l'essentiel de notre travail."

"Nous avons choisi le texte de l'édition de 1611 comme base de notre travail; c'est la 3^{me} édition, revue et complétée par l'auteur... Ce texte de 1611 est plus complet et mieux au point que celui des deux premières éditions datant respectivement de 1607 et 1608."

Les éditions des Institutes coutumières: p.8-11.

Bibliographie de Loisel: p.[99]-103.

Bibliographie: p.[104]-105.

664

Reviron, Jean *WR JT R 32*
Jonas d'Orléans [780?-842 or 843] et son "De Institutione Regia", [ca.830] étude et texte critique; les idées politico-religieuses d'un évêque du IX^e siècle. Paris, Vrin, 1930.
197p. O. (L'Eglise et l'Etat au Moyen Age [series] 1).

CHURCH AND STATE. JONAS D'ORLEANS, 780?-842 or 843: DE INSTITUTIONE REGIA [ca 830]. JONAS D'ORLEANS, 780?-842 or 843: EPISTOLA AD PIPPINUM REGEM [ca830]. MONARCHY.

"...L'histoire... de la constitution des doctrines médiévales concernant les rapports du Pouvoir spirituel et du Pouvoir temporel... peut offrir un intérêt immense..."

... Aux environs de 830, Jonas d'Orléans adresse à Pepin d'Aquitaine son De Institutione Regia.

... L'évêque d'Orléans peut être considéré comme le représentant exceptionnellement qualifié d'une partie considérable de l'épiscopat gallo-franc, et... de ce fait son témoignage tire une importance toute particulière..."

Notre étude de la doctrine politico-religieuse de Jonas est complétée par une édition critique des textes du De Institutione regia et de l'Epître dédicatoire au roi Pépin d'Aquitaine. [Texts of both in Latin]...

Nous donnons également... une biographie aussi complète que possible et un aperçu d'ensemble sur l'activité littéraire de notre auteur."

Bibliographies: 1. Oeuvres de Jonas d'Orléans; 2. Etudes et ouvrages divers. p.[11]-16.

665 Revue d'histoire de l'Eglise de France... Paris, Société d'Histoire ecclésiastique de la France, 19? - [incomplete holding] Semi-annual. Q. WR JLS.

CHURCH HISTORY--FRANCE--PERIODICALS.

Library has:

v.37, 1951 (Nos.129-130).

Organe de la Société d'Histoire ecclésiastique de la France, publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

666 Revue d'Histoire ecclésiastique... [ed.] WR ZWD R32 Bibliographie de 1914-1919. Louvain, Librairie Universitaire, 1923. 2v. Q.

BIBLIOGRAPHY.

At head of titles: Univ. Catholique de Louvain.

Being v.16, parts 1, 2-4 of the Revue d'Histoire ecclésiastique.

667 Revue du Moyen Age latin; études, textes, chronique, bibliographie. Strasbourg, Université, 1945+ [incomplete holding] Q. WR JLS

MIDDLE AGES--PERIODICALS.

Library has:

v.5, 1949 - v.7, 1951, No.2.

Publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique.

Analytic

David, M.

Le serment du sacre du IX^e au XV^e siècle; contribution à l'étude des limites juridiques de la souveraineté. (In Revue du Moyen Age latin, v.6, Nos.1-3, p.[5]-272. 1950).

MONARCHY. OATHS. SOVEREIGNTY.

"Il s'agit du serment prêté par le monarque lui-même à ses sujets et fidèles, ou tout au moins à certains d'entre eux... [L'étude] sera... centré sur le serment que les monarques des principaux royaumes de l'Occident

chrétien présent au cours de la cérémonie du sacre... [Nous ferions] parfois état des serments de monarques prononcés en d'autres circonstances voire même de serments jurés par des particuliers. Mais nous n'entendront nullement alors faire oeuvre exhaustive."

Bibliographical footnote-references.

668 Revue historique. Paris, 1876- [incomplete holding]

Q.

HISTORY--PHILOSOPHY--PERIODICALS.

Library has:

9^e Table générale (v.136, 1921 à v. 151, 1926)

10^e " " (v.151, 1926 à v. 168, 1931)

v. 206, (75^e année) Juillet-Sept. 1951.

669 Revue historique, ed. WR F R 32

Histoire et historiens depuis cinquante ans; méthodes, organisation et résultats du travail historique de 1876 à 1926... Paris, Alcan, 1927.

2v., continuously paged. O. (Bibliothèque de la Revue historique [series]).

BIBLIOGRAPHY. HISTORY--PHILOSOPHY.

"Recueil publié à l'occasion du cinquantième de la 'Revue historique' avec la collaboration de [plusieurs auteurs]."

(The following remarks have mostly been taken from the Revue historique de droit français et étranger, 1928. Chronique, p.[303]-304.)

"Une série de notices décrivent pour chaque pays l'état actuel [1928] des études historiques et les travaux réalisés en ces dernières années. Les notices, qui renvoient nécessairement pour les détails aux bibliographies, sont rédigées par des savants très qualifiés. Elles font toutes une part à l'histoire des institutions et du droit... Des notices spéciales portent sur les grandes questions historiques suivantes: Antiquité orientale, Inde ancienne, Egypte pharaonique, antiquité hellénique, antiquité latine, Empire byzantin, judaïsme post-biblique, Papauté, Islam. Enfin Waldo G. Leland a retracé brièvement 'l'organisation internationale du travail historique' [v.2, p.[741]-756] que dirigent... l'Union académique internationale née en 1919 et le Comité international permanent constitué en mai 1926..."

Extensive bibliography in the text, and in footnotes.

670 Revue historique de droit français et étranger.(quarterly) Paris, Sirey, v.1-15, 1855-69; (ser.2) v.1-7, 1870-76; (ser.3) v.1-45, 1877-1921; (ser.4) v.1, 1922- WR JLS w per card

FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES--PERIODICALS. LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES--PERIODICALS.

Library has: [incomplete holding] WR KB 7N 85 w per books

Ser. 3, v.1-45, 1877-1921.

" 4, v.1- , 1922 to date.

Ser. 2 as Revue de législation ancienne et moderne française et étrangère;

ser. 3 as Nouvelle revue historique de droit français et étranger.

Ser. 3, v.39 omitted in numbering; ser.3, v.41 never published; ser. 4, v.1 also as ser. 3, v.46.

Review 12.87

671

Richardot, Hubert *WR K21 R38*

Les pactes de séparation amiable entre époux; étude historique comparative et critique de la séparation de corps par consentement mutuel. Paris, Dalloz, 1930.

xv+540p. Q.

COMPARATIVE LAW. DIVORCE. HUSBAND AND WIFE.

"L'intérêt de cette question est grand. Ne touche-t-elle pas directement à la matière du mariage qui constitue le centre du droit de famille? Ne concerne-t-elle pas l'une des plus essentielles parmi les obligations conjugales, celle de cohabitation?"

Quand la discorde se met dans un ménage, assez grave pour rendre indispensable la suspension de la vie commune, le Droit reconnaît aux époux la faculté de recourir à la séparation de corps. Mais, en l'état actuel de la loi, il exige qu'intervienne toujours au préalable un jugement, c'est-à-dire en fait un procès pénible et coûteux. Lors, même que les parties seraient d'accord sur l'opportunité de cette mesure, le code les oblige donc à se dresser ainsi l'une contre l'autre devant des magistrats, et à étaler au grand jour des fautes qui doivent couvrir de confusion ou de honte, au moins l'une d'entre elles. Elles ne peuvent absolument pas conclure amiablement un 'pacte' à cette fin.

Cette règle rigoureuse est-elle réellement légitime; n'est-elle pas au contraire, arbitraire?... la solution actuellement en vigueur n'apparaissant pas à priori nécessaire, ni satisfaisante."

Pièces justificatives: p.[501]-517.

Bibliography: p.[525]-536.

672

Richelieu, Armand Jean du Flessis, cardinal, duc, de.1585-1642.

Testament politique; édition critique publiée avec une introduction et des notes par Louis André et une préface de Léon Noël. [Paris] Laffont, 1947.

524p. port. D.

WR JA R39 t

FRANCE—POLITICS AND GOVERNMENT (1610-1643). MONARCHY. POLITICAL SCIENCE.

Texte collationné sur les dix-sept copies du Testament de Richelieu conservées à la Bibliothèque Nationale ou dans plusieurs collections publiques.

Louis André démontre que le Testament n'est pas l'exposé de la politique extérieure de Richelieu, mais un abrégé bien fait du règne de Louis XIII et un bréviaire de l'homme d'Etat, écrit pour le souverain lui-même.

Bibliographical footnotes.

673

Unused number.

674

Rigal, Jeanne *WK JT39 R4*

La Communauté des Maîtres-Chirurgiens Jurés de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle. Paris, Vigot, 1936.

205p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.~~ PHYSICIANS.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

Introduction. Les chirurgiens des origines à la fin du XVI^e siècle. —
I^{ère} Partie. — I. Démêlés avec la Faculté de Médecine 1600-1655. —
II. L'union avec les barbiers 1655-1699. — III. L'affranchissement
des chirurgiens. — II^{ème} Partie. I. Le premier chirurgien du roi. —
II. Fonctionnement du Collège. — III. Le Collège de Chirurgie établisse-
ment d'enseignement. — IV. Etude sommaire sur les communautés provinciales.
 Pièces justificatives: p.[191]-202.
 Bibliographie: p.[1]-9.

675

Rioche, Augustin *WR HT 39 4R 47*
 De l'administration des vingtièmes sous l'ancien régime. Paris,
 Rousseau, 1904.
 viii+256p. O.

FRANCE—FINANCE—HISTORY. TAXATION,—FRANCE.

"La création du vingtième constitue le dernier effort de la royauté dans sa lutte contre l'arbitraire; le plus efficace de ses essais pour arriver à l'égalité devant l'impôt...

Sans doute, le vingtième n'était pas parfait... Mais du moins avait-il cet avantage, seul parmi les impôts de la royauté, de négliger la personne du contribuable pour s'adresser directement à ses revenus. Que les recherches aient été incomplètes, qu'elles aient été parfois vexatoires, elles n'en constituent pas moins un sérieux progrès sur les procédés usités en matière de taille et de capitation."

Appendices: Déclaration du roi pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume... 1710: p.[241]-254.

Bibliographie: p.[v]-viii.

676

Riollet, Jean
 Le droit de prévention des juges royaux sur les juges seigneuriaux; origines et développement de ce droit dans l'ancienne France en matière purement judiciaire. Paris, Rousseau, 1931.
 288p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. JUSTICE, ADMINISTRATION OF,—FRANCE. PUBLIC LAW.

"L'histoire de la royauté dans l'ancienne France, depuis l'avènement de la troisième dynastie, est celle d'une longue lutte qu'elle soutient contre la féodalité pour lui reprendre l'exercice des droits de la souveraineté que celle-ci s'était appropriée. Parmi les résultats obtenus, les progrès du pouvoir royal dans l'ordre judiciaire tiennent une place prépondérante. ...

La justice royale essaya tout d'abord de dominer par l'appel toutes les justices seigneuriales, mêmes les plus puissantes, puis tenta de les éliminer, ou tout au moins de restreindre notablement leur compétence en première instance. De tous les moyens employés dans ce but, celui qui se montra le plus efficace fut certainement le droit de prévention que les juges royaux revendiquèrent sur les juges des seigneurs. ...

Ce qui fait surtout l'intérêt d'une telle étude, c'est d'être intimement liée à l'évolution de toutes les théories de droit public que construiront les jurisconsultes à l'encontre des principes féodaux."
Bibliography: p.[277]-282.

76.10

Robert, Anne, d.1572. *WR K 39 LT R54.4*
Annaei Roberti Aurelii rerum iudicatarum libri IIII; cui praeter antea editam capitum synopsis, accessit nouus rerum [et] verborum index perutilis [et] copiosus. Editio-ultima. Parisiis [Paris] Apud Bvon, 1611.
[6]+130+[24]f. O.

FRANCE—LAW—RECUEILS.

~~Bound in white parchment.~~
1st published in Francofurti, 1599.

677

Robin, Pierre *WR JT 39 R55*
La Compagnie des secrétaires du Roi (1351-1791) Paris, Sirey, 1933.
124p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

"La Compagnie des secrétaires du Roi, née de l'ancienne confrérie érigée... en... 1351, ne pouvait... survivre à [la Révolution]. Les fonctions de ces officiers, les privilèges dont la Monarchie les avait comblés avaient suscité des haines trop profondes."

"... La Compagnie n'apparaît pas toujours au cours de sa longue histoire avec la même physionomie. Au début, elle est avant tout une confrérie; puis elle devient peu à peu un véritable collège administratif, et au XVIII^e siècle c'est le caractère de société financière qui semble le plus net."

Bibliography: p.[123]-124.

678

Roblot, René
La justice criminelle en France sous la Terreur. [Paris] Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1938.
iv+314p. Q.

COURTS—FRANCE. CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE—HISTORY (REVOLUTION 1793-1794). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

"Il est, dans l'histoire de la Révolution Française, une période ensanglantée qu'on appelle la Terreur. Le point de départ peut en être fixé, en ce qui concerne notre étude, au début du mois de mars 1793, date à laquelle la Convention décrétait la création du Tribunal révolutionnaire, précédant de peu celle du Comité de salut public. La Terreur devait se prolonger pendant près de dix-huit mois: elle prit fin le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794)."

"... Redoutable problème que celui de déterminer la part revenant, dans les excès de la Terreur, à chacune de ces puissances qui s'appellent la Convention, le Comité de salut public, le Comité de sûreté générale, le Tribunal révolutionnaire, les représentants en mission dans les départements ou aux armées, les commissions militaires ou extraordinaires, les commissions populaires, les comités de surveillance. Pour y parvenir avec quelque certitude et dans un esprit d'équité, il faut étudier dans leur organisation et dans leur fonctionnement tous les rouages de la justice révolutionnaire. Nous allons... tenter de le faire.

A côté de la justice révolutionnaire, continue d'ailleurs à fonctionner une autre justice criminelle, celle de droit commun... Ces deux formes de la justice criminelle ont exercé l'une sur l'autre une réelle influence."

"... Nous entendons les mots 'justice criminelle' dans leur acception la plus restrictive, excluant tout ce qui a trait aux infractions d'ordre inférieur, correctionnelles et de police."

Bibliography: p.[1]-iv.

679

Rochette, Jacqueline

La condition des Juifs en Alsace jusqu'au décret du 28 septembre 1791. Paris, Lipschutz, 1938.

164p. O.

ALSACE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. JEWS.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"... depuis le X^e siècle, date probable de leur apparition dans la province jusqu'à leur émancipation par l'Assemblée Constituante en 1791...
... Trois parties.

La première... jusqu'en 1648, date de l'annexion de l'Alsace à la France.

Dans cette partie... nous étudierons successivement la date de l'établissement des Juifs en Alsace, les persécutions qu'ils subirent, les variations de leur statut juridique, selon les villes qui consentaient à leur ouvrir leurs portes.

La deuxième partie se rapportera à leur condition depuis l'annexion jusqu'à la Révolution. ... Les ordonnances prises par Louis XV à leur sujet, celle de Louis XVI, l'affaire des fausses quittances, l'abolition du péage corporel et les lettres patentes de 1734.

... La dernière partie sera consacrée à l'oeuvre de l'Assemblée Constituante qui aboutit au décret du 28 septembre 1791 promulgué par la Révolution dans un mouvement d'altruisme généreux."

Bibliography: p.[162]-164 † Addenda on opposite p.

680

Rocquain, Félix

WR F 39 R 59

L'esprit révolutionnaire avant la Révolution, 1715-1789. Paris, Plon, 1878.

xi+541p. O.

FRANCE—HISTORY (1715-1789).

Couronné par l'Académie Française (Prix Thérouanne).

"Le mouvement d'opinion d'où sortit la Révolution française ne date point des Philosophes. Le siècle tout entier prépara la catastrophe. ..."

"C'est de [la] fermentation de la pensée publique, c'est de [l']esprit d'opposition devenant un esprit de révolution et se manifestant avec une vivacité croissante jusqu'en 1789, que nous avons cherché à indiquer l'origine et à retracer les progrès. Les nombreux écrits qui parurent à cette époque, et, en particulier, ceux qui attirèrent l'attention du pouvoir et provoquèrent ses sévérités, ont été pour nous une première source d'informations. ..."

Nous avons fait usage... tantôt de ces écrits eux-mêmes, tantôt des arrêts dont ils ont été l'objet."

"Interprète fidèle des documents, nous n'avons accompagné que de rares appréciations le récit des événements dont ils nous ont fourni la trame. Notre dessein n'a été ni de défendre une cause, ni de soutenir une thèse."

Errata at end.

Liste des livres condamnés de 1715 à 1789: p.[489]-535.

Bibliographical footnote-references.

681

Rodier, Marc-Antoine *WR K33 LF R61.3*

Questions sur l'Ordonnance de Louis XIV, du mois d'avril 1667, relatives aux usages de toutes les Cours et Jurisdictions du Royaume. 3^e éd. Paris, Chez Saillant..., 1770.

viii+302p. Q.

CIVIL PROCEDURE—FRANCE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"... Louis XIV... se proposa... de rendre l'expédition des Affaires plus prompte, plus facile, et plus sûre, par le retranchement de plusieurs Délais et Actes inutiles, et par l'établissement d'un Style uniforme dans toutes les Cours et Sieges. Cette Ordonnance a été enregistrée dans toutes les Cours du Royaume, si on en excepte le Parlement de Flandres, et le Conseil Souverain d'Alsace..."

682

Roger, Jean *WR K21 R63*

Le régime dotal limousin d'après les contrats de mariage des minutes notariales, depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours. Limoges, Perrette, 1930.

108p. O.

DOWER. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LIMOUSIN (FRANCE). MARRIAGE COVENANTS.

Thesis (Sciences Juridiques)- Univ. de Paris.

Annexes: p.91-104.

Bibliographies: p.105-106.

683

Rolland, H

WR JT 39 R64

L'organisation corporative à la veille de la Révolution française; essai sur l'organisation corporative et la vie économique à Blois, au XVIII^e siècle. Paris, Librairie Technique et Economique, 1938. 233p. O.

BLOIS (FRANCE). CORPORATE STATE. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. ORLEANS (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Qu'était... cette organisation corporative, base de la vie sociale sous l'ancien régime?... La définition d'Olivier-Martin: 'un système social comprenant des groupements d'intérêt professionnel dont le but est à la fois de discipliner et de défendre ses intérêts avec la reconnaissance et sous le contrôle de l'Etat souverain'... Aussi Olivier-Martin ajoute: 'c'était la collaboration de l'Etat avec des groupements d'intérêts privés qui ne sont pas purement égoïstes.'"

"Ces corps ne semblent pas avoir été une création de l'Etat mais un phénomène naturel qui s'est développé au cours des siècles et que la royauté a dû reconnaître et a réussi à intégrer dans la vie du royaume. Sur le plan l'individu fait partie d'un corps qui à son tour fait partie d'un ordre de la nation, les ordres formant les Etats généraux. Tous ces organes sont solidaires et forment un 'système complet d'organisation sociale'.

... A quels indices reconnaissait-on un corps?... Nous montrerons que dans l'organisation et la vie des groupes étudiés, nous trouvons les éléments essentiels de l'existence d'un corps et qui forment les conditions indispensables de cette organisation corporative à savoir:

1. L'existence d'un organe de direction.
2. L'existence de la personnalité morale ou du droit d'ester en justice;
3. L'existence d'une bourse commune;
4. L'existence d'un pouvoir réglementaire pour la discipline du groupement;
5. Le souci de la défense des intérêts du groupement;
6. La subordination à l'autorité souveraine;
7. La participation à la vie de l'Etat."

Bibliographie et Sources: p.[225]-229.

684

Rolland de Villargues, Jean Joseph François. ed. WR K 39 LJ 5R64.4

Dictionnaire du droit civil, commercial et criminel; 4e éd. Bruxelles, 1848-52.

9v. O.

FRANCE—

FRANCE—LAW—REPERTOIRES. LAW DICTIONARIES—FRANCE.

685

Etudes romanes, dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France. Paris, Droz, 1946. WR Y31 R 68R

234p. port. Q. (Société de publications romanes et françaises [series] v.25).

ROMANCE LANGUAGES. ROMANCE LITERATURE. ROQUES, MARIO, 1875-

18 contributions in the field of romance linguistic and literature. Bibliographical footnote-references.

- 686 **Mélanges de linguistique et de littérature romanes, offerts à Mario Roques...** par ses amis, ses collègues et ses anciens élèves de France et de l'étranger. Bade..., Art et Science, 1950. *WR X309 9P687 m*
2v. port. Q.

ROMANCE LANGUAGES. ROMANCE LITERATURE. ROQUES, MARIO, 1875-

53 contributions.

Bibliography of Mario Roques' works: v.1, p. [xvii]-xxxvii.

- 687 **Roubertie, Jacques** *WR F39 R75*
Contribution à l'histoire des industries textiles en Limousin à la fin de l'Ancien Régime. Limoges, Jeudy, 1946.
135p. tables. O.

FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY. LIMOUSIN (FRANCE).

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

L'auteur a consacré un chapitre à l'état économique de Limousin au XVIII^e siècle avant le traitement de son sujet.

Glossaire: p.[128]-129.

Bibliographie: p.[130]-133.

- 688 **Rousselet, Marcel** *WR K39 L 4R76*
Histoire de la magistrature française des origines à nos jours. Paris, Plon, [c1957]
2v. many illus., also in colour, plates, facsim., tables. Q.

COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. JUDGES. LAWYERS—FRANCE. LEGAL PROFESSION.

*More than 250 engravings, many of which are in colour.
Bibliographical footnote-references.*

- 688.6 **Routier, Charles** *WR K22 R76*
Principes généraux du droit civil et coutumier de la province de Normandie. Rouen, 1742.
16+632+[10]p. illus. *QR*.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. NORMANDY—LAW.

- 689 **Roux, Adrien** *WR K2MP R75*
De la condition juridique des enfants naturels dans le Code civil allemand. Paris, Rousseau, 1902.
xi+196p. Q.

GERMANY—LAW. ILLEGITIMACY.

Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris.

Bibliography: p.[ix]-xi, and in footnote-references.

690

Rupp, Jean *WR X '87*

L'idée de chrétienté dans la pensée pontificale des origines à Innocent III. Paris, Presses Modernes, 1939. 130p. 0.

CHRISTIANITY.

"Nous sommes en train d'assister à la résurrection d'un concept; celui de 'Chrétienté'... et... cette résurrection... atteint tout à la fois le monde qui 'conçoit' et celui qui 'réalise'. ...

...Le grand devoir du temps présent est de 'refaire une Chrétienté', de 'restaurer la Chrétienté'."

"... Lorsqu'il s'agit... de ressusciter une notion et une réalité qui ont occupé une large place dans l'Histoire, il convient éminemment de donner au mot qui les désigne, en tout premier lieu, son sens historique. ...

... La question est: 'Que faut-il entendre par 'Christianitas' dans la bouche des Médiévaux?' ...

... Loin d'entreprendre une 'Histoire de la Chrétienté' ou même une 'Histoire de l'Idée de Chrétienté'... nous voulons demander à l'Histoire, le sens d'un mot et d'une idée. Autrement dit, nous ne faisons pas l'histoire d'une idée, mais nous voulons définir une idée à l'aide du mot qui la désigne historiquement. Il en résulte que nous devons attribuer à l'exégèse des textes, à la philologie même, une place de premier plan. Tout gravitera, pour nous autour du mot 'Christianitas'. ...

... Au fur et à mesure que les textes nous ont permis de déterminer, un tant soit peu, la nature de notre concept, nous avons pu donner quelques coups de sonde au delà des frontières de la pure exégèse, dans les domaines plus riches et plus vastes de l'Histoire des idées ou même de l'Histoire générale... Jusqu'à la fin, c'est aux textes et simplement aux textes que nous avons demandé des lumières décisives."

Bibliography: p.[129]-130.

691

Unused number.

692

Rutkowski, Jan *WR F55 R43*

Histoire économique de la Pologne avant les partages. Paris, Champion..., 1927.

xii+268p. Q. (Institut d'Etudes slaves de l'Univ. de Paris. Bibliothèque polonaise [series] 1).

MIDDLE AGES. POLAND--ECONOMIC CONDITIONS.

"... Agriculture, industrie, mines, commerce, crédit, monnaie et trésor. En raison de l'importance spéciale des faits d'ordre agraire, la question de la production est étudiée à part, de même que son organisation sociale (économie rurale et régime agraire). Il a paru nécessaire d'introduire, sous le titre Villes, des chapitres spéciaux où sont traitées les questions qui n'ont pas leur place dans les chapitres consacrés aux différentes branches de la vie économique des villes. On a examiné à part... le facteur, essentiel entre tous, qui détermine le régime économique, à savoir la population."

Extensive bibliography: p.[239]-263, also at end of each chapter.

693

Sabarthès

Les manuscrits consulaires de Limoux (Aude); étude historique et philologique. Paris, Leroux, 1930.

iv+353p. illus. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LIMOUX (FRANCE). ROMANCE LANGUAGES.

"... Les archives communales de Limoux possèdent deux précieux manuscrits. Ils sont écrits partie en langue romane, dialecte languedocien, partie en latin, et pour une faible partie en vieux français. Les matières qu'ils renferment s'échelonnent de l'année 1178 jusqu'à la fin du XVI^e siècle. A plusieurs titres, ils méritent d'être publiés."

4 parties.

"La I^{ère} est de beaucoup la plus importante; ... Les Origines de la vie communale...: 1. L'Origine de la commune de Limoux; 2. l'Organisation administrative et judiciaire à Limoux; 3. le Droit; 4. les Documents avec... commentaires.

II. ... Les Elections Consulaires de 1218 à 1546, avec quelques lacunes, et le Calendrier consulaire.

III. ... Les Ordonnances et Règlements établis par les consuls de Limoux.

IV. ... Notes éparses, concernant l'histoire générale, l'histoire religieuse, les intérêts communaux, et des faits divers."

Notes philologiques: p.269-309.

Glossaire: p.310-347.

Errata: p.348-349.

Bibliographical footnote-references.

694

Sack, A.N.

WR JX 5121

La succession aux dettes publiques d'Etat. Paris, Hachette, 1929.

184p. Q.

DEBTS, PUBLIC. INTERNATIONAL LAW.

At head of title: Académie de Droit international, établie avec le concours de la Dotation Carnegie pour la paix internationale.

Extrait du Recueil des cours.

"Le problème de la succession aux dettes publiques d'Etat se pose dans divers cas de transformations politiques ou territoriales d'un Etat...

...

Le problème... peut être formulé de la façon suivante:

Dans les cas de transformation politique: les dettes d'Etat contractées par l'ancien gouvernement passent-elles à la charge du nouveau gouvernement? Ce dernier est-il tenu d'assumer l'ancienne dette publique?

Dans les cas de transformation territoriale: après avoir acquis tout ou partie du territoire de l'ancien Etat, le gouvernement de l'Etat annexant ou d'un Etat nouvellement formé est-il tenu d'assumer - entièrement ou en partie selon le degré d'annexion - la dette publique de l'ancien Etat? ...

L'exposé... cherche à élucider l'évolution historique et les principes généraux de cette institution de droit... Le principe... est étudié... par voie d'analyse historique et sociologique."

Bibliography: p.[180]-181.

695 Unused number.

695.5 Sagnac, Ph[illipe]. 1868-

La législation civile de la Révolution française (1789-1804); essai d'histoire sociale. Paris, Hachette, 1898.

xxiv+45p. 0.

FRANCE—HISTORY (REVOLUTION, 1789-1804). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Les historiens ont étudié l'oeuvre politique et religieuse de la Révolution française...

C'est [la] révolution civile... que nous étudions...

L'histoire nous montre le droit civil évoluant lentement au cours des âges: le développement du droit romain s'est fait en dix siècles. Sous la Révolution, le droit acquiert une souplesse inouïe; toujours conforme aux idées et aux passions mobiles de l'époque, il se modifie avec une rapidité surprenante. C'est une lutte perpétuelle de principes et d'intérêts qui prend un caractère dramatique. C'est une évolution qui dure, non plus dix siècles, mais quinze ans, et qui offre un intérêt juridique semblable, mais plus concentré et plus saisissant.

En même temps, ce livre est un essai d'histoire sociale. L'amour de la propriété foncière a été un des leviers les plus puissants de la Révolution. Il s'est produit un immense déplacement des richesses. Comment les Révolutionnaires ont-ils voulu influencer sur la répartition des fortunes, en vertu de quelles théories, par quelles moyens? c'est ce que nous avons recherché. Nous avons ainsi écrit en grande partie une histoire des classes rurales en France sous la Révolution... c'est la principale question sociale, liée à la lutte contre l'ancien régime foncier, contre les seigneurs et surtout contre le clergé. Elle condense en elle les intérêts les plus considérables et les passions les plus violentes de l'époque. ...

... Outre les décrets, les projets de code, les rapports, les discours, les discussions, nous avons utilisé tous les documents concrets qui pouvaient receler un peu de vie: les cahiers des Etats généraux de 1789, tous ceux de bailliages et de paroisses que nous possédons aujourd'hui [1898], les voyages d'Arthur Young, les rapports de l'Assemblée provinciale la plus importante, celle du Berri; les papiers laissés par plusieurs Comités des Assemblées de la Révolution, ceux des Comités de législation et de classification des lois, ceux du Comité d'aliénation, parfois ceux du Comité ecclésiastique, ceux, enfin, du Comité féodal, qui jettent un jour particulier sur les lois de l'Assemblée Constituante et nous révèlent l'état des esprits dans les campagnes de 1789 à 1793...

Dans l'exposition... deux périodes... distinctes: de 1789 à 1795; ... de 1795 à 1804... Dans chacune... nous considérons, d'abord la propriété, puis les personnes et la famille..."

Documents in Appendix: p.[399]-430.

Errata et Addenda at end.

Bibliography: [v]-xx.

696

Salama, Pierre

WR G 5150

Les voies romaines de l'Afrique du Nord; préface de Louis Leschi. Alger [Algeria] Imprimerie Officielle du Gouvernement Général de l'Algérie [1951]. 142+[24]p. illus., plates, fold.maps. Q.

ALGERIA--DESCRIPTION, GEOGRAPHY. SAHARA--ANTIQUITIES. TUNISIA--DESCRIPTION, GEOGRAPHY.

At head of title: Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Intérieure et des Beaux-Arts. Service des Antiquités - Missions Archéologiques. Separate, folded map in colour at end.

En 1948, l'auteur "présentait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres une carte au 1/500.000^e, établie par lui d'après le dernier état de nos connaissances...

C'est, en effet, le Commentaire de la Carte que veut être son ouvrage...

On y trouvera tout d'abord un tableau du réseau routier dans le temps et dans l'espace: la chronologie des routes établie essentiellement sur la connaissance des milliaires, quand il en existe, et le tracé du réseau à travers le pays.

En combinant ces deux données, il est possible de suivre sur la carte les progrès de la romanisation, depuis l'établissement de la première rocade militaire officiellement connue (14 ap.J.C.) qui joignait le camp d'Armaedara (Haïdra) au port de Tacape (Gabès) jusqu'au magnifique épanouissement de l'époque de Sévères qui, d'ailleurs, en Afrique se poursuit jusqu'au temps de la Tétrarchie et de Constantin.

Pour son enquête, l'auteur a pu mettre à profit certaines trouvailles dues aux nouvelles recherches aériennes et les premiers résultats des travaux qui devait aboutir à la publication du 'Fossatus Africae' (1949) du Colonel Jean BARADEZ [See No.46].

... La carte apporte le tableau clair et précis de l'oeuvre des ingénieurs antiques.

Dans une deuxième partie, c'est l'oeuvre technique de ces constructeurs de routes que l'auteur entreprend d'analyser. ...

L'examen et le classement des milliaires feront la matière d'un autre ouvrage" [not in the library].

Index alphabétique des localités identifiées de l'Afrique romaine (Algérie-Tunisie): p.119-140.

Errata on page facing p.142.

Bibliography: p.[111]-115.

697

Salerian-Saugy, Gh.

WR KLG 328 3

Les conseils de guerre judiciaires en France sous l'Ancien Régime... Bourges, Orphelins du Centre, 1925. 124p. O.

COURTS--FRANCE. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE--LAW--INSTITUTIONS. MILITARY LAW--FRANCE.

Dissertation.

"... Certaines précisions sur leur organisation, leur compétence et leur procédure...

...L'armée est devenu, avec l'avènement de Louis XIV, un des éléments principaux de la puissance française... Constitués à l'origine pour rendre la justice en campagne, ces conseils deviendront perpétuels avec les armées permanentes. ...

... Les conseils de guerre avaient obtenu comme tâche principale, celle de gardiens de la discipline de l'armée.

Cette discipline, 'le générateur de tout', 'le respart, le nerf et le soutien de la milice', l'essence même de 'la valeur et des autres parties

militaires requises à bien gerroyer, donnera à nos juridictions une importance tout à fait considérable, une compétence large et très étendue, qui sera la même, en temps de paix, de guerre ou d'occupation. ...

... L'armée anarchiste devait entrer dans les cadres d'une discipline militaire. C'est là une véritable révolution qui se fait dans les troupes et cette révolution ne peut s'accomplir sans la mise en oeuvre de la force. ...

... La rigueur par laquelle les conseils de guerre ont fait régner le respect des lois était bienfaisante et saine...

Un autre préjugé qu'il nous faudrait réfuter est celui qui consiste à croire que la justice militaire dépendait de l'arbitraire des chefs." ...

Pièces justificatives: p.[110]-121.

Bibliographie: p.[13]-16.

Planned to be continued by "une autre étude sur les conseils de guerre des troupes suisses au service de la France" [not in this library]

7.5 Sallé [Jacques Antoine] 1712-1778.

L'esprit des ordonnances de Louis XIV; ... ouvrage où l'on a réuni la théorie et la pratique des ordonnances. Paris, Chez Samson, 1758.

2v. Q.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

v.1: Ordonnances de 1667, 1669 et l'Edit de 1669 (Epices et Vacations).

v.2: Ordonnance Criminelle de 1670, - du Commerce de 1673, et l'Edit de 1695 sur la Jurisdiction Ecclésiastique.

7.7 Sallé [Jacques Antoine] 1712-1778. *WR LF 5168e*

L'esprit des ordonnances et des principaux édits et déclarations de Louis XV, en matière civile, criminelle et bénéficiale. Nouv. éd., rev., corr. et aug. Paris, Chez Savoye, 1771.

[4]+722p. Q.

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

698 Sautel, Gérard

Le Bureau de Police d'Aix-en-Provence; une juridiction municipale de police sous l'Ancien Régime. Paris, Sirey, 1946.

244p. O.

AIX—EN—PROVENCE (FRANCE). FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. POLICE.
PROVENCE (FRANCE)—~~HISTORY~~.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. d'Aix-Marseille.

"Dans un sens... restreint, le seul qui soit encore de mise de nos jours, la police n'est plus que l'ensemble des règlements et des mesures pris pour assurer le respect de la sécurité, de la salubrité, de la tranquillité publiques, pour organiser en un mot, dans les meilleures conditions possibles, la vie matérielle des sociétés humaines.

... Il est logique, il est rationnel, que ces matières rentrent dans la compétence des organes locaux; que la police, pour tout dire, soit une police municipale plutôt qu'une police d'Etat."

"... On peut constater que [dans notre Ancien Droit] la police, municipale fut, dans l'ensemble, respectée et maintenue au bénéfice des autorités locales. On ne saurait, certes, aller jusqu'à dire qu'aucune restriction ne fut jamais apportée à son exercice: témoin l'institution de la Maré-

chaussée et de la juridiction des Prévôts de cette compagnie; ou celle des Intendants de justice, police et finances. Malgré tous... les Rois confirmèrent, à plusieurs reprises, les Communautés dans leur droit d'exercer la police à l'intérieur de la cité; et on peut dire qu'ils ne songèrent jamais à les dépouiller complètement de ces pouvoirs, sinon par la création aux XVII^e - XVIII^e siècles de certaines offices d'administrateurs de police, essentiellement rachetables, et en fait presque toujours rachetés.

Une autre raison qui détermine l'importance exceptionnelle des polices municipales avant 1789, c'est le fait que le principe de la séparation des pouvoirs était alors inconnu, et méconnu... Avant la Révolution, l'administrateur est en même temps juge; et l'administrateur de police est en même temps juge de police; il ne se contente pas d'édicter des règlements et des prescriptions et d'en surveiller l'exécution mais il connaît des infractions commises en contravention à ces règlements et il les sanctionne par l'application de peines."

C'est pourquoi il semble que l'étude des polices municipales sous l'Ancien Régime présente un intérêt réel... Aix... faisait figure de métropole provinciale... Au XVIII^e siècle Aix comptait plus de 25.000 habitants... À un autre point de vue, tout ce qui se rattache à la vie municipale aixoise présente un intérêt accru du fait que les Consuls d'Aix étaient en même temps Procureurs du Pays de Provence, et à ce titre jouissaient d'une situation de droit et de fait prépondérante."

Il convient, "avant d'aborder l'étude de notre Bureau, de dire quelques mots des institutions correspondantes consacrées en d'autres endroits, et de la législation royale en matière de police... L'objet de trois parties successives - les origines, la composition et le fonctionnement du Bureau de Police, d'Aix; puis sa compétence et son activité; enfin la place que tenait cet organisme de la vie quotidienne de la capitale provençale."

Pièces justificatives: p.[207]-225.

Bibliographie: p.[229]-233.

9 Unused number.

0 Schwob, Emile

Un Formulaire de Chancellerie au XVIII^e siècle. Paris, Sirey, 1937.
226p. 0.

CHARTERS. FORMS. FRANCE: CHANCELLERIE. FRANCE—LAW—HISTORY
AND ANTIQUITIES.

Le Formulaire en question "contient la transcription d'un certain nombre de lettres patentes, c'est-à-dire de décisions royales qui pour être exécutoires, devaient être revêtues du sceau de France, sous la responsabilité du chancelier. ...

Il s'agit... d'un formulaire, c'est-à-dire d'un recueil de modèles destiné à une ou plusieurs personnes chargées de la rédaction des lettres de chancellerie... ils permettent aux rédacteurs d'éviter à la fois une perte de temps et le risque d'oublier une clause essentielle. ...

Ce formulaire présente... grand intérêt; il est l'un des seuls que nous possédions du XVIII^e siècle... du règne de Louis XV. ..."

"La lettre patente est, comme son nom l'indique, une lettre ouverte, s'opposant par là aux lettres closes; c'est essentiellement une feuille de parchemin, à laquelle est suspendu un sceau... qui confère à la lettre son caractère d'acte authentique. ...

... Ces lettres comportent néanmoins des différences de forme assez importantes, et qui permettent de les classer en plusieurs grandes catégories: les auteurs modernes distinguent les grandes et les petites lettres patentes, et parmi ces dernières les mandements." ...

"... Si l'on envisage l'ensemble des lettres patentes, on peut en distinguer deux grandes catégories; d'une part les lois d'application générale, comprenant les ordonnances, les édits et les déclarations; d'autre part, ce que les anciens auteurs avaient coutume d'appeler les lettres royales (au masculin), destinés à la satisfaction d'intérêts particuliers, et qui se subdivisent eux-mêmes en lettres de grâce et lettres de justice...

... Notre formulaire ne contient aucune loi...

... Parmi les lettres de grâce sont classées toutes sortes de faveurs accordées par le roi, sans qu'elles soient motivées par la moindre idée pénale. Et, parmi les lettres de justice, on trouve des décisions se rapportant à tous les domaines du droit, ou même de la simple réglementation, et dépassant infiniment le cadre du droit civil et même du droit privé. ...

... Les lettres de justice sont fondées en droit, elles ne sont jamais refusées pourvu que se trouvent réunies un certain nombre de conditions prévues par les 'lois, coutumes et ordonnances'. Les lettres de grâce au contraire sont à l'entière disposition du roi, qui n'est tenu par aucune règle quelconque, et peut les accorder ou les refuser à son gré." ...

"On entend par lettres en commandement les lettres qui devaient nécessairement être signées par un secrétaire d'Etat à qui le roi les avait commandées, et scellées à la grande chancellerie; les autres lettres, rédigées et signées par un secrétaire du roi, étaient dites lettres ordinaires, et dépendaient de la volonté du chancelier." ...

Dans le contenu de notre formulaire "toutes les formes de lettres sont représentées; nous y trouvons en effet des chartes, des petites lettres patentes et des mandements ... Au point de vue de l'objet des lettres qu'il contient nous y trouvons en grand nombre des lettres de grâce et de justice. ...

... Il ne contient que des lettres en commandement et donc des lettres de grande chancellerie."

Extensive bibliographie: p.[61]-84.

Sée, Henri *WK F 39 5451*
La France économique et sociale au XVIII^e siècle. Paris, Colin, 1925.
193p. D. (Collection Armand Colin. (Section d'Histoire et Sciences économiques) No.64).

FRANCE—HISTORY (18th c.)

"Les privilèges du clergé et de la noblesse, tel est l'un des traits qui caractérisent la société du XVIII^e siècle... ...

Cependant, c'est au XVIII^e siècle que se préparent les profondes transformations qui caractériseront l'époque contemporaine et changeront la face de tout le monde social. Le capitalisme sous sa forme commerciale du moins, apparaît déjà puissant, et voici qu'il commence à exercer une profonde emprise sur l'industrie elle-même...

L'introduction du machinisme dans l'industrie, encore restreinte à quelques fabrications... annoncent aussi les temps nouveaux.

Mais ce n'est encore qu'un début. On vit encore, en grande partie, sur les anciennes pratiques économiques... ..

... Pour qui considère l'évolution économique, la grande transformation ne s'opérera qu'au siècle suivant; la France de la monarchie censitaire, jusqu'aux approches de 1848, conservera encore bien des traits de la France de l'ancien régime.

Enfin, un caractère permanent de l'histoire économique et sociale de la France se manifeste dans toute sa force au XVIII^e siècle: c'est la persistance et l'affermissement de la propriété paysanne."

Bibliography at end of each chapter.

12 Seligman, Armand *WR HMB S 466*

La première tentative d'émission fiduciaire en France; étude sur les billets de monnaie du Trésor Royal à la fin du règne de Louis XIV (1701-1718) Paris, Presses Universitaires de France, 1925.
173p. Q.

BANKS AND BANKING, ~~FRANCE~~ CHAMILLART, MICHEL DE, 1652-1721.
MAILLEBOIS, NICOLAS DESMARETS, MARQUIS DE, 1648-1721. FRANCE—FINANCE—
HISTORY. MONEY.

Thesis (Doctorat ès Sciences Politiques et Economiques) - Univ. de Paris.

"Dans quelles circonstances les Contrôleurs Généraux de Louis XIV, Chamillant et Desmarets, furent-ils amenés à créer une circulation fiduciaire qui a été une cause de troubles monétaires et de ralentissement de la vie économique. Tel est l'objet de cette étude..."

"Nous allons développer cette étude en dégagant l'évolution du Contrôle Général pendant que Le Peletier et Pontchartrain occupèrent cette charge, puis nous précisons dans une deuxième partie la personnalité des deux Contrôleurs qui ont été le plus directement mêlés aux opérations de l'émission des billets royaux: Chamillant et Desmarets.

Dans une troisième partie nous dégagerons l'origine et les transformations successives des billets de monnaie et des divers billets royaux, et leur répercussion sur la vie économique.

Enfin, dans une dernière partie, nous montrerons comment cette expérience malheureuse suscita les projets divers de création de Banques, notamment ceux de Law, qui furent soumis au Contrôle Général de 1705 à 1716."

Bibliography: p.171-173.

1 Selosse, Louis *WR K 39 LV S 468*
L'île de Sark; un Etat féodal au XX^e siècle. [Lille, 1928]
349p. illus., ports., plates, facsim., maps. O.

CHANNEL ISLANDS—LAW. FEUDALISM. NORMANDY—LAW. SARK (CHANNEL ISLANDS).

Illustrated edition of the author's doctoral thesis (Docteur en Droit) of 1911.

Au milieu de la Manche, entre les Iles Jersey et Guernesey, "... à deux pas de la France il y [a] une île au régime féodal pur, dont le Seigneur ne relève que du Roi d'Angleterre, qui a son Sénéchal et ses Chefs - Plaids, dont les institutions sont fondées toutes entières sur des droits et des devoirs qui découlent également de la terre... ..

... A Sark... le régime féodal était entièrement contractuel. C'était un tissu d'obligations juridiques soumises à la même notion du droit strict qu'avaient déjà les Romains, ces terriens..."

Serk réussit "à maintenir son indépendance et ses traditions au point de présenter au seuil du XX^e un type parfaitement conservé et encore vivant de l'Etat féodal du XVI^e."

Annexes: p.265-331.

Bibliographie: p.259-262.

See also Le Régime féodal de l'île de Sark, par W.H. Langlois (in Semaine d'Histoire du Droit normand. Travaux... Guernesey...1927. p.[247]-263). [See in 704]

704 Semaine d'Histoire du Droit normand... Travaux... Caen, 1925-illus., ports., plates. O.

FEUDALISM. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. NORMANDY (FRANCE)—LAW.

Publisher varies.

At head of titles: Univ. de Caen. - Faculté de Droit.

Bibliographical footnote-references.

Library has:

Jersey, 24-27 mai 1923. 1925. xiv+418p.

Tenue avec le concours de la Société de Gens de Droit de Jersey, de la Société Jersiaise et de la Société d'Histoire du Droit Normand.

Guernesey, 26-30 mai 1927. 1928. xvii+368p.

Guernesey, 8-13 juin 1938. 1939. 508p.

705 Senn, Félix *WR 52-54 78*
Etudes sur le droit des obligations. Paris, Sirey, 1914- *[incomplete holding]*
v.1, Etude 1 only. O.

GIFTS. OBLIGATIONS.

Etude 1 contains: Etude d'un acte juridique causal: la donation à cause de mort. 1914. 191p.

Planned to publish several other Etudes [not in this library] e.g. Etude 2. Les contradictions de la volonté dans la pratique des actes juridiques. 2. Histoire d'une sûreté réelle: la donation des arrhes.

706 Senn, Félix
L'institution des avoueries ecclésiastiques en France. Paris, Rousseau, 1903.
xvi+252p. Q.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.
~~LAWYERS—FRANCE.~~ ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

"Nous n'avons pas voulu faire une histoire des avoueries ecclésiastiques en France, ce qui n'aurait pu constituer qu'un assemblage de monographies disparates. Nous nous sommes efforcé... de signaler les caractères de l'institution de l'avouerie, ses origines, ses transformations, sa disparition. Après avoir rassemblé nos sources, nous les avons étudiées par régions et selon l'ordre chronologique, sans nous désintéresser aucunement de la marche de l'institution dans les pays voisins de la France...

... L'avoué nous est apparu sous les Carolingiens comme un officier de l'immunité, dont la présence auprès d'un établissement ecclésiastique est rendue obligatoire par le pouvoir royal, désireux d'en faire un intermédiaire entre la puissance publique et le propriétaire immuniste... Le seigneur - avoué ne sera plus que le protecteur armé du monastère... Nous aurons à le distinguer... du seigneur-gardien, du custos... L'avouerie seigneuriale fusionna peu à peu avec la garde seigneuriale, cette dernière se trouvant absorbée à son tour par la garde royale universelle."

Appendices. I. Table des principaux diplômes et des principales chartes pouvant servir à l'histoire des avoueries ecclésiastiques en France. p.[191]-203. - II. Pièces justificatives [32 in Latin, one in old French]; p.[205]-249.

Bibliography: p.[xi]-xvi.

707

Senn, Félix

L'institution des vidamies en France. Paris, Rousseau, 1907.
xvi+256p. Q. (Bibliothèque de la Fondation Thiers [series] 10).

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.
LAWYERS—FRANCE. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

"... Le vicedominus, personnage ecclésiastique, que nous rencontrons depuis le VI^e siècle dans l'Europe occidentale, aura pour principale mission d'administrer la maison de l'évêque. Sous les Carolingiens, la législation des capitulaires tentera, il est vrai, de faire du vicedominus un officier de l'immunité épiscopale, placé sous le contrôle de la puissance publique, et devant assurer les rapports continus et dépendants de l'immunité épiscopale avec le pouvoir royal. Mais cette tentative du législateur carolingien est vouée à l'insuccès. Après l'an 809, les rapports entre pouvoir royal et immunité épiscopale sont désormais assurés par l'institution de l'advocatus episcopi, personnage laïc. Cependant, avec le mouvement féodal, nous assisterons, sauf dans certains évêchés de Lorraine et des pays rhénans, à une fusion, des plus curieuses, du vicedominus et de l'advocatus episcopi. L'advocatus absorbe le vicedominus, dont il remplit la plupart des fonctions importantes, mais dont il emprunte le nom, qui rappelle mieux que tout autre sa dépendance vis-à-vis de l'évêque. Le vidame, seigneur laïc, prendra dès lors place parmi les autres officiers de l'évêque: élément actif de la cité épiscopale, il revêtira le caractère nouveau d'être le lieutenant armé de l'évêché... Après des luttes incessantes entre évêques et vidames, ceux-ci ne sont plus, à partir du XV^e siècle, que l'objet de quelques droits et honneurs. La Révolution française... abolira le titre."

Appendices. I. Table des principaux diplômes et des principales chartes relatifs à l'histoire des vidamies en France. p.[183]-205. - II. Pièces justificatives [in Latin and old French]; p.[206]-253.

Bibliography: p.[ix]-xvi.

708

Serpillon François

WR KLP 23 5486

Code civil ou commentaire sur l'ordonnance du mois d'avril 1667: ... Paris, Delaguette, 1776. [8]7774[3]p. Q.

CIVIL PROCEDURE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

709

Serres, Claude

WR K 39 LN 5488 1753

{Les} institutions du droit françois, suivant l'ordre de celles de Justinien. Paris, Chez Cavelier, 1753. [8]4688p. sq. Q.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

710

Serres, C[laude]

WR K 39 LN 5488 1771

Les institutions du droit françois, suivant l'ordre de celles de Justinien, accommodées à la jurisprudence moderne, et aux nouvelles ordonnances. Paris, Jean de Nully, 1771. 548p. Q.

FRANCE—LAW—COMMENTARIES TO 1804.

711

Serrier, G.

WR KL 5488

De quelques recherches concernant le mariage contrat- sacrement et plus particulièrement de la doctrine augustinienne des biens du mariage. Paris, de Bocard, 1928. iv+256p. O.

MARRIAGE—ECCLESIASTICAL LAW.

"Si l'on consulte un ouvrage de théologie, de morale ou de droit canonique, on est frappé de l'insistance avec laquelle l'Eglise a qualifié le mariage de contrat... ..

Quelle est cette notion? Comment se justifie cette double appellation de contrat et de sacrement? Quels rapports enfin existent entre ces deux éléments? Telles sont les questions que nous nous sommes proposées d'étudier, particulièrement dans l'oeuvre de saint Augustin, et dans les écrits des Pères de l'Eglise ou des canonistes qui s'en sont inspirés."

Bibliographical footnote-references.

712

Sieyès, Emanuel [Joseph] 1748-1836.

Qu'est-ce que le tiers état? Précédé de l'Essai sur les privilèges; édition critique avec une introduction par Edme Champion. Paris, [Société de l'Histoire de la Révolution française] 1888. xv+93p. Q.

FRANCE (1788-1789). FRANCE—HISTORY (REVOLUTION, 1789). POLITICAL SCIENCE. PUBLIC LAW. REPRESENTATIVE GOVERNMENT.

At head of title: Société de l'Histoire de la Révolution française. Comité d'études pour la préparation historique du Centenaire de 1789.

"Personne n'ignore l'influence qu'il [Sieyès] eut sur les esprits à la veille et au début de la Révolution... ..

Les inventions de Sieyès ont été plus admirées qu'approuvées. Elles eurent plus de prestige que d'efficacité... Sieyès indique les moyens

qu'il estime les plus sûrs pour mettre le tiers en possession de ses droits politiques d'une manière utile à la nation... Sieyès lui-même ne semble pas avoir pris ses plans très au sérieux: du moins ne se faisait-il pas d'illusion sur le sort qui leur était réservé... En les proposant, il avoue qu'il n'a d'autre espoir que de provoquer la méditation et la discussion, d'éveiller et de stimuler les esprits. ... Avec une clairvoyance... il constate la différence profonde qu'il y a entre la mission du penseur méditant à loisir dans la solitude du cabinet et celle du citoyen chargé des affaires d'un grand peuple...

La partie capitale de l'oeuvre de Sieyès n'est pas celle où il se montre le plus original, où il développe ses idées propres; c'est celle où, se faisant l'organe de l'opinion publique, il met en regard, d'une part les services, les titres, les droits du tiers état, et d'autre part ses souffrances et ses vœux."

Bibliographie de l'Essai sur les privilèges et de Qu'est-ce que le tiers état?: p.[xiv]-xv.

Analytic

Sieyès, Emanuel [Joseph] 1748-1836.

WR JL 5573

Essai sur les privilèges (In his Qu'est-ce que le tiers état?... éd. critique... par Edme Champion. 1888. 26p.).

Texte de la 1^{re} éd. et (dans les notes) les variantes fournies par la seconde éd.

Bibliographie de l'Essai sur les privilèges et de Qu'est-ce que le tiers état?: p.[xiv]-xv.

3 Bastid, Paul WR ES 573 B 27

Sieyès et sa pensée. [Paris] Hachette [c1939].

652p. illus., ports., plats. Q.

FRANCE—HISTORY (REVOLUTION, 1789). POLITICAL SCIENCE. PUBLIC LAW. SIEYES, EMMANUEL-JOSEPH, 1748-1836.

"L'auteur a marqué la fatale contradiction qui existe entre les idéologies politiques les plus savantes et les nécessités de la vie pratique, surtout dans les circonstances critiques ou dangereuses." (Compte rendu d'Olivier-Martin. Revue historique de droit français et étranger, 1940-41. p.412-418.

"De tous les hommes politiques français, l'abbé Sieyès est sans doute le seul dont les conceptions aient offert l'architecture propre aux grandes doctrines philosophiques. Ce personnage qui, tour à tour, député, diplomate, gouvernant, s'est trouvé au coeur des événements les plus décisifs de notre vie nationale, a envisagé les réalités humaines parmi lesquelles il évoluait sous l'angle d'un système, dont les grandes lignes sont demeurées constantes, bien que beaucoup de détails en aient varié...

Sieyès a cru que la société politique pouvait être façonnée selon les lois de l'intelligence... ..

Aujourd'hui... le nom seul est connu du grand public, qui ne lui rattache aucune oeuvre populaire ni durable. On sait confusément, que Sieyès a ouvert la Révolution et qu'il l'a fermée, que, défenseur du Tiers en 1789, il est devenu ultérieurement une sorte de grand ingénieur constitutionnel, aux plans subtils et compliqués. Mais sa vie politique semble souvent en lacune, et comme nos institutions n'ont conservé la trace apparente de ses épures

que dans la période à la fois décriée et oubliée des deux Empires, on en conclut assez légèrement que les idées de Sieyès ne sont que vieilleries hors d'usages; on fait participer sa mémoire au discrédit dont les textes napoléoniens sont l'objet.

Rien de plus injuste que cette condamnation sommaire; car saisir Sieyès dans son contact malheureux avec le césarisme, qui n'a emprunté à sa pensée que pour la déformer, c'est méconnaître l'essence d'un système pour lequel le terme de libéral mériterait d'avoir été inventé. A tous égards la pensée de Sieyès s'oppose à celle de Bonaparte. Au surplus, le Sieyès de l'an VIII ne s'éclaire que par référence au Sieyès constituant. ...

... Le philosophe politique nous intéresse chez lui plus que l'homme public...

... La première partie [de notre étude] seul offre un aspect chronologique. De toute évidence, nous ne pouvions songer une minute à éliminer l'analyse des événements. Mais nous avons essayé de reconstruire en dehors d'eux le système, sans dissimuler d'ailleurs son évolution: c'est l'objet de toute la seconde partie. Enfin, nous avons consacré une fraction assez importante... au rayonnement ultérieur de la pensée de Sieyès."

Bibliography: p.[627]-635.

714

Société de l'Histoire de France. *WR F39 356787*
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publiées pour la Société de l'Histoire de France par L. Douet-d'Arcq. Paris, Chez Renouard, 1863-1864.

2v. O.

FRANCE-

FRANCE—HISTORY (1381-1421). HISTORY—SOURCE BOOKS.—FRANCE.

"...Divisées en deux catégories: la première comprenant les pièces d'un intérêt général, telles que les instructions et les pouvoirs diplomatiques, les traités et alliances, les ordonnances et règlements, les dons et acquisitions du domaine, etc. La seconde, s'appliquant à tout ce qui touche les moeurs et la vie privée, et puisé plus particulièrement dans les comptes, les inventaires, les lettres de grâce ou de rémissions pour les crimes et délits, etc. On a là... la grande et la petite histoire."

Table générale at end of v.2.

716

Société de l'Histoire de France. *WR K39LC 5678*
Les Etablissements de saint Louis... avec une intro. et des notes; pub. pour la Société... par Paul Viollet. Paris, Renouard, 1881-1886.

4v. O.

COUTUME D'ORLEANS. COUTUME DE TOURAINE—ANJOU. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Accompagnés des textes primitifs et de textes dérivés."

"... Il était nécessaire avant tout d'arrêter un texte aussi exact que possible..."

Ce résultat atteint... je devais me demander de quels éléments il se compose, quel rôle y ont joué les influences germaniques, romaines, canoniques...

Après avoir déterminé le caractère des Etablissements, je me suis demandé quelle action ils ont exercée sur le droit du moyen âge:... cet ouvrage, copié sur deux Ordonnances de saint Louis, une Coutume de Touraine-Anjou et une Coutume orléanaise, et d'ailleurs dépourvu de tout caractère officiel, avait été lu dans presque toute la France coutumière, en Bretagne, en Poitou, en Champagne, dans le Beauvaisis, en Artois, à Tournai, et qu'enfin les usages angevins avaient pénétré jusque dans le pays Castrais...

Le succès couronna donc la tentative nouvelle du juriconsulte anonyme, probablement orléanais, qui, dès le XIII^e s., livrait au public une ébauche de généralisation et d'unification du droit français...

J'ai publié, outre les Etablissements, les sources de cet ouvrage énumérées plus haut."

Table-glossaire: v.4, p.[337]-395.

Errata et corrections to v.2 at very end of v.

Bibliographical footnote-references.

Contents:

- v.1. Introduction.- Textes primitifs.
- v.2. Texte des Etablissements.
- v.3. Textes primitifs.- Textes dérivés. - Notes.
- v.4. Notes (suite et fin). - Table-Glossaire.

715

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *WR F39 5678*
Mémoires, tome[s] 48-49; mélanges publiés à l'occasion du cinquante-
naire de la Société. Paris, Chez Champion, 1925.
2v. plates, facsim. O.

FRANCE—HISTORY. ILE-DE-FRANCE. PARIS.

49 contributions, by different authors.
Bibliographical footnote-references.

715.7

Société d'études législatives, ed.
Le Code civil, 1804-1904; livre du centenaire. Paris, Rousseau,
1904.
2v. O.

CIVIL LAW. COMPARATIVE LAW. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
FRANCE—LAW—CODES.

41 contributions.

"La Société d'Etudes législatives... a pensé que le meilleur hommage à rendre au Code civil était de recueillir dans un volume jubilaire des études de nature très diverse sur le Code lui-même, son influence dans le passé et ses transformations possibles dans l'avenir.

La Société a tenu surtout à faire participer à la célébration du Centenaire les pays étrangers, ceux tout au moins qui ont adopté le Code civil, ou qui s'en sont directement inspirés dans leur législation nationale.

Une telle oeuvre ne peut prétendre à l'unité de conception et de doctrine. ...

...Cependant, la France tout entière doit rester unie lorsqu'il s'agit de commémorer les grands faits de son histoire nationale.

L'esprit historique est le seul qui puisse rapprocher tous ceux que sépare l'esprit de doctrine et de système."

Bibliographical footnote-references.

Contents:

Tome premier

Sorel, Albert. - Introduction.

I. Le Code civil. - Généralités.

Esmein, A. L'originalité du Code civil.

Vigié, A. De la nécessité d'une édition du Code civil au point de vue historique.

Boistel, A. Le Code civil et la Philosophie du Droit.

Tissier, Albert - Le Code civil et les classes ouvrières.

Saleilles, R. Le Code civil et la méthode historique.

Charmont, J. et Chausse, A. Les interprètes du Code civil.

Meynial, Ed. Les Recueils d'arrêts et les Arrêtistes.

Lyon-Caen, Ch. De l'influence du Droit commercial sur le Droit civil depuis 1804.

Thaller, E. De l'attraction exercée par le Code civil et par ses Méthodes sur le Droit commercial.

II. Le Code civil. - Etudes spéciales

Weiss, André. Le Code civil et le Conflit des Lois.

Lerebours-Pigeonnière, Paul. La Famille et le Code civil.

Colin, Ambroise. Le Droit de Succession dans le Code civil.

Terrat, Barthélemy. Du régime de la Propriété dans le Code civil.

Josserand, Louis. Essai sur la Propriété collective.

de Loynes, P. Le Code civil et le Crédit - Régime hypothécaire, Régime de la transmission de la Propriété.

Cuillouard, L. La Revision du Régime hypothécaire établi par le Code civil.

Wahl, Albert. Les Variations de la Jurisprudence sur les différentes questions relatives à l'effet déclaratif du partage. (C. civ., art. 883)

Balleydier, L. et Capitant, H. L'Assurance sur la vie au profit d'un tiers et la Jurisprudence.

Tome second

III. Le Code civil à l'Etranger

Crome, Carl, Les Similitudes du Code civil allemand et du Code civil français (Trad. Pierre Verdelot).

Kohler, J. Le Code civil français dans la théorie et la pratique allemandes (Trad. Adrien Roux). *(adaptation dans les Pays rhénans (Trad. Léon Lyon-)*

Müller, E. Son influence générale sur le Droit du Pays, son ~~Caen~~.

Van Biervliet, H. L'Interprétation belge du Code civil.

Hanssens. Le Code civil en Belgique.

Mignault, P.-E. Le Code civil au Canada.

Arminjon, Pierre. Le Code civil et l'Egypte.

Chironi, G.-P. Le Code civil et son influence en Italie (Trad. N.R. Saleilles).

Coraf. Influence du Code civil français sur le Japon.

Ruppert, P., Modifications apportées au Code civil dans le Grand-Duché de Luxembourg (1807-1904).

de Rolland, Bon, Le Code civil de 1804 dans la Principauté de Monaco.

Asser, C.-D., Le Code civil dans les Pays-Bas.

Dissescu, C.-G., L'Influence du Code civil français en Roumanie.

Martin, Alfred, Le Code civil dans le canton de Genève. - Son influence dans le reste de la Suisse Romande.

IV. La Question de la Revision.

Larnaude, Le Code civil et la nécessité de sa Revision.

Pilon, Eustache, Réforme du Code civil par voie de Revision générale. -

Son utilité. - Son opportunité. - Les caractères qu'elle devrait avoir.

Planiol, Marcel, Inutilité d'une Revision générale du Code civil.

Gaudemet, Eugène, Les Codifications récentes et la Revision du Code civil.

Geny, Fr., La Technique législative dans la Codification civile moderne (à propos du Centenaire du Code civil).

Moreau, Félix, La Revision du Code civil et la Procédure législative.

APPENDICE

Documents.

Caillemer, E., Des Résistances que les Parlements opposèrent à la fin du XVI^e siècle, à quelques essais d'unification du Droit civil.

Hayen, Henri. Documents relatifs à la Renaissance des Etudes juridiques en France, sous le Consulat.

716

Pas, Justin de

Le Bourgeois de Saint-Omer, sa condition juridique dans les institutions communales. Lille, Chez Raoust, 1930.

435p. O. (Bibliothèque de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons. No.2).

FLANDERS. FRANCE—HISTORY (ca.1100-1789). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. SAINT-OMER (FLANDERS).

"Le Bourgeois, d'après la définition classique, est l'habitant d'une ville, jouissant de droits particuliers analogues aux anciens droits de cité.

... Tel que nous le voyons dans la charte de 1127 qui ne fait que consacrer un ordre de choses pré-existant, le bourgeois de Saint-Omer est l'habitant de la ville, affilié par un serment à l'association (Gilda, comunio, communitas) et qui, en cette qualité, participe aux charges et aux avantages qui y sont attachés."

Bibliographies: p.[29]-34.

717

Thomas, Paul *WR F 30 9 T 36*

Textes historiques sur Lille et le Nord de la France avant 1789 (imprimés et inédits) Lille, Raoust, 1931-1936.

2v. O. (Bibliothèque de la Société d'Histoire du Droit des Pays Flamands, picards et wallons [series] Nos.5, 10).

FEUDALISM. FLANDERS. FRANCE—HISTORY (1st c. B.C.-1789). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Publisher of v.2: Grande Librairie Classique.

The 2 vols. have continuous pagination.

C'est une collection de documents: extraits de chroniques, des Chartes, des lettres, des actes officiels ou privés, traduits en français, soigneusement commentés.

Réparti en huit parties: I. La période des origines au XI^e siècle; II. Histoire politique du XI^e siècle à 1789; III. Les classes sociales en Flandre; IV. Les libertés de la ville de Lille; V. Le clergé de la châtellenie de Lille; VI. La féodalité dans la châtellenie de Lille; VII. Les Etats des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, dits Etats de Lille; VIII. Industrie et commerce.

Erratum des tomes I et II: v.2, p.542-552.

Table chronologique des Extraits et documents imprimés dans les tomes I et II: p.[553]-566.

Bibliographical footnotes.

18 Espinas, Georges WR HC E77

Les origines du capitalisme... Lille, Raoust, 1933-1949.

4v. illus., maps, facs., plan, tables. O. (Bibliothèque de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons [series] Nos.7, 9, 16, 20)

CAPITALISM. FLANDERS. FRANCE--HISTORY (10th-15thc.). FRANCE--LAW--CUSTOMS, EDITS, ORDONNANCES. LIVRE DES USAIGES... DE LA CONTE DE GUYENNES (sec.half of 15thc.). MIDDLE AGES.

v.4, Ouvrage posthume publié par les soins de Louis Carolus-Barré avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

Remarques: v.1. "L'étude des 14 documents nous permet de saisir sur le vif non seulement l'organisation économique et le fonctionnement de l'industrie drapière en Flandre au XIII^e siècle (matière première, fabrication, échange, catégories de producteurs, etc.), mais encore la vie sociale de cette époque, la grandeur et les excès du patriciat, les rapports du capital et du travail, avant la chute du régime urbain, lors des guerres de Philippe le Bel et de Guy de Dampierre."

v.2. "Jean de France... était patricien: comme tel, il a été échevin, ... prêteur d'argent, ... propriétaire immobilier, bref, il a été... fort riche... Mais il... par principe, ne voulait guère confier ses richesses à des entreprises économiques d'une forme plutôt hasardeuse, quoique d'un rapport plus lucratif, et se contentait en général de placements essentiellement tranquilles et assurés... Il représente... une forme de capitalisme foncier sortie de la propriété immobilière. Cependant, ce n'est pas un égoïste. Il a pu jouir de son argent... mais... il s'est montré un riche charitable."

"Jacques le Elond a été patricien... échevin, propriétaire immobilier, propriétaire foncier par ces censés sur les pêcheries, rentier, prêteur d'argent et sans doute drapier... Dans l'ensemble, il n'a pas été seulement urbain, il a été international, comme il a uni la politique et l'économie."

v.3. "Deux études relatives à des fondations de villes dans le nord de la France, l'une dans l'Artois, au milieu du moyen âge, et l'autre, dans la Flandre wallonne, à l'extrême fin de cette période."

v.4. Comprend deux parties...: une réédition du 'Livre des usages de la conté de Guynes' et une étude intitulée 'Le droit économique et social de la ville de Guines'. [L'auteur publie un texte et en tire tout ce qui concerne l'histoire économique et sociale]. Le 'Livre des usages'... un texte fort curieux, dont l'intérêt va au delà de la police économique et du modeste cadre municipal où elle s'exerce... Le ms. de base... date de la seconde moitié du XV^e siècle; le texte daté le plus récent qu'il contienne est de 1426... Compilé sans doute après la fin de la guerre de Cent ans, il contient sur la procédure des textes curieux, et sur le terrain du droit féodal et du droit familial ses décisions sont d'autant plus précieuses qu'elles remontent à la période de l'occupation anglaise."

"Le 'Livre' [à été] rédigé 'pour le gouvernement de la justice et pays d'icelle conté', ... [mais] concerne en partie l'économie de la cité guinoise... A Guines comme dans toute ville de production du Moyen Age... la vie économique n'est pas considérée comme une partie proprement indépendante de l'organisation urbaine, mais, au contraire, elle en dépend directement, elle en est un élément, elle y est comme fondue. En d'autres termes, elle se rattache à la vie non pas privée, mais publique de la cité: c'est une véritable institution.

... L'organisation économique de Guines... repose absolument sur le droit, sur la loi, est non pas libre individuelle, mais réglementée et collective. L'homme producteur assujéti à la législation, en faveur de la communauté: c'est un membre d'une économie de nature juridique, au besoin judiciaire, fondée sur l'ordre, l'autorité, fut-ce la justice, dans l'intérêt de tous. Les dispositions d'une telle législation... voulant ne rien oublier... ne rien abandonner au hasard, mais tout prévoir, tout régler, sont bien souvent des infiniment petits...

Remarquons... les mesures contre la spéculation avant tout par les dépenses répétées des accaparements et des monopoles comme des achats en vue de la revente... On observera... l'esprit d'altruisme, de solidarité avec lequel on établit les rapports de maîtres avec les apprentis et surtout les valets..."

Bibliographies: v.1, p.[xv]-xxi.
v.2, p.[xiii]-[xv].
v.3, p.[xv]-xxxvii, et voir aussi p.[146]-148.
v.4, p.[iii].

Contents: v.1, Sir Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien (?-1286 environ); - v.2, Sir Jean de Franco, patricien et rentier douaisien; Sir Jacques Le Blond, patricien et drapier douaisien (Seconde moitié du XIII^e siècle); - v.3, Deux fondations de villes dans l'Artois et la Flandre française (X^e-XV^e siècles). Saint-Omer. Lannoy-du-Nord; - v.4, Le droit économique et social d'une petite ville artésienne à la fin du Moyen-Age. Guines.

Analytics

Espinas, Georges

Sire Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien (?-1286 environ) (In his Les Origines du capitalisme. 1933-1949. v.1).

Illus., maps, facsim., tables.

BOINEBROKE, SIR JEAN, ?-ca.1286.

Espinas, Georges

Sire Jean de France, patricien et rentier douaisien (Seconde moitié du XIII^e siècle). (In his Les Origines du capitalisme. 1933-1949. v.2, p.[1]-208).

Illus., map, tables.

JEAN DE FRANCE, SIRE, d.1298?

Espinas, Georges

Sire Jacques le Blond, patricien et drapier douaisien (Seconde moitié du XIII^e siècle). (In his Les Origines du capitalisme. 1933-1949. v.2, p.[209]-271).

Illus., facsim.

LE BLOND, SIR JACQUES, Sec. half of 13th c.

Espinas, Georges

Deux fondations de villes... Saint Omer. Lannoy-du-Nord. (In his Les Origines du capitalisme. 1933-1949. v.3)

Illus., plans.

ARTOIS (FRANCE). LANNOY-DU-NORD (FLANDERS). SAINT-OMER (ARTOIS).

Full title: Deux fondations de villes dans l'Artois et la Flandre française (X^e-XV^e siècles) Saint-Omer. Lannoy-du-Nord.

Espinas, Georges

Le droit économique et social d'une petite ville artésienne à la fin du Moyen Age; Guines. (In his Les origines du capitalisme. 1933-1949. v.4).

ARTOIS (FRANCE). GUINES (ARTOIS).

719

Paillet, Pierre

WR KLY P15

La représentation successorale dans les coutumes du Nord de la France; contribution à l'étude du droit familial. Paris, Domat-Montchrestien, 1935.

330p. 0. (Bibliothèque de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons [series] No.8).

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. INHERITANCE AND SUCCESSION.

Bibliography : p.[15]-29.

720

Espinas, Georges

WR ALM C E77

Les origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XVI^e siècle. Lille, Raoust, 1941-1942 [v.2 is of 1941].

2v. 0. (Bibliothèque de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons [series] No.14).

AIRE-SUR-LA-LYS. ANTOIS (FRANCE). ARRAS. ASSOCIATIONS.
 BETHUNE. DOUAI. FLANDERS (FRANCE). FRANCE—HISTORY (1194—
 beginning of 16th c.). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
 LILLE. SAINT-OMER.

At head of title: Les origines de l'association.

Le premier prix Gobert a été décerné à cette oeuvre par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

"Ces ancêtres lointains des 'corporations' de l'Ancien Régime et des 'syndicats' de l'époque contemporaine, que sont les sociétés professionnelles médiévales, sont des organismes d'origine directement religieuse...

... notre but a été moins proprement historique qu'il n'a été exactement 'institutionnel': il a été d'exposer les principes de l'institution de l'association... de faire connaître l'organisation des divers corps collectifs, grâce avant tout, sinon uniquement, aux pièces législatives.

... les associations privées: pieuses exclusivement et pieuses charitables - et les associations officielles: professionnelles et militaires... Nous avons dû laisser de côté, en dehors d'une seule exception... concernant Douai, les unions culturelles, littéraires et théâtrales...

Nous avons cru devoir arrêter ce travail dans les débuts du XVI^e siècle" [commencement: 1194].

En tome II l'auteur reproduit tous les textes, comprenant 333 documents, classés par ville et édités de la manière la plus scrupuleuse. Son tome I^{er} les commente minutieusement, ville par ville, sur un plan à peu près uniforme: sources, terminologie, histoire des associations, rapports avec les pouvoirs religieux, politique, seigneurial et surtout municipal, description des diverses catégories d'associations (composition, organisation intérieure, fonctions assumées). Six livres sont consacrés à Arras, à Saint-Omer, à Bethune, à Douai, à Lille et à Aire-sur-la-Lys; un septième livre englobe les villes secondaires: Lens, Hesdin, Comines-Sud, Bapaume, Guines, Dun-Kerque, etc.

L'auteur a fait la synthèse de toutes les analyses dans le livre VIII de 150 pages, résumée, une fois encore, par sa conclusion. C'est à cette synthèse, intitulée Généralités, que se référeront le plus volontiers les historiens du droit; ils y feront une ample moisson."

Addenda et Errata: v.1, p.[xv]-xxd.

Bibliographie: v.1, p.[xxiii]-[xxxv].

Contents: v.1. Histoire.

v.2. Documents.

721

Ruhlmann, G. *WR KL MC R 85*

Les corporations, les manufactures et le travail libre à Abbeville au XVIII^e siècle; préface d'Emile Coornaert. Paris, Sirey, 1948.

ix+149p. tables. G. (Bibliothèque de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons [series] No.21).

ABBEVILLE (FRANCE). CORPORATIONS. FRANCE—HISTORY (1665-1791).
 FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY. PICARDY (FRANCE).

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

"Son éloignement apparent, et dans le temps et dans son sujet, à première vue vieillot et accessoire, ne l'empêche pas de toucher à ces questions tant débattues de nos jours de l'organisation du travail, d'éclairer certains aspects de la formation de notre système industriel, des relations entre travailleurs, des problèmes du travail et du capital.

... il étudie... les vicissitudes des corporations au cours de cette période très mal connue de leur histoire qui sépare leur restauration après l'échec de Turgot [1665], de leur abolition par le décret d'Allarde en mars 1791."

Bibliographies: p.[v]-ix.

722

Monier, Raymond ed. *WK* *M 74*

Le Livre Roisin; coutumier lillois de la fin du XIII^e siècle, publié avec une introduction et un glossaire; préface de A. de Saint-Léger. Paris, Domat-Montchrestien, 1932.

xxv+175p. plan. O. (Documents et travaux publiés par la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons. No.2).

FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. LILLE (FRANCE).
LIVRE ROISIN (END OF 13th c.).

Texte en vieux français.

"L'importance du Livre Roisin pour la connaissance du droit urbain et de la procédure à la fin du XIII^e siècle est considérable.

... Les questions exposées sont nombreuses et diverses. Elles ont trait particulièrement aux franchises communales, à la bourgeoisie (réception des bourgeois et escassement des bourgeois), à la réglementation minutieuse des expéditions militaires de la commune, aux trêves en cas de vengeance privée, à la compétence de l'échevinage en matière criminelle, et aussi à la propriété immobilière et à la distinction des meubles et des immeubles, aux droits des veufs et des veuves, etc., etc.

Jean Roisin, qui fut clerc de la ville à la fin du XIII^e siècle, mourut dans les premières années du siècle suivant. Il avait composé son recueil vers les années 1283-1286.

Il est fort probable qu'il s'était lui-même servi d'un coutumier, rédigé en 1267 par un auteur dont nous ne connaissons ni le nom ni l'oeuvre. [Dans l'opinion commune le livre Roisin soit le livre sur les coutumes de Lille qu'a laissé à sa mort le clerc Jean Roisin, livre que nous ne connaissons que par la transcription de Guillaume de Pontrohart faite en 1349]. Nous ne possédons pas non plus l'original de Roisin. Dix manuscrits, qui reproduisent plus ou moins exactement son travail sont parvenus jusqu'à nous."

Table glossaire: p.[153]-175.

723

Monier, Raymond ed. *WR K 392C* *M 74 C*

Les lois, enquêtes et jugements des pairs du Castel de Lille; recueil des coutumes, conseils et jugements du tribunal de la Salle de Lille, 1283-1406... Lille, Raoust, 1937.

iii+271p. Q. (Documents et travaux publiés par la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons, No.3).

FRANCE—HISTORY (1283-1406). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
LILLE (FRANCE).

Texte en vieux français.

Publié avec une introduction historique, un glossaire p.[247]-271 et une table des juges et des plaideurs.

"... quel était le droit effectivement appliqué dans la châtellenie de Lille, à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle... Nous rencontrons, en outre, certaines indications concernant le droit urbain, qui viennent utilement compléter les renseignements fournis par le livre Moisin, et même une consultation sur plusieurs questions de droit successoral...

Nous saisissons sur le vif le passage du jugement à la règle coutumière..."

Few bibliographical footnote-references.

724

Rolland, Paul

Deux tarifs du tonlieu de Tournai des XII^e et XIII^e siècles (avec leurs traductions en dialecte picard du XV^e siècle). Lille, Chez Raoust, 1935.

135p. illus., facsim. Q. (Mémoires de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons, No.1).

"DE CHILPERIC", DIPLOME. FLANDERS (BELGIUM). FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

725

Bauchond, Maurice *WR F39 B32*

L'émancipation des mineurs dans le droit valenciennois du XIV^e et du XV^e siècles. - André Lequeux. L'accourtilage en Thiérache au XVII^e et XVIII^e siècles. - A.P. Dutertre. L'administration temporelle du Prieuré du West dans l'ancien diocèse de Boulogne-sur-Mer. Lille, Raoust, 1939.

73p. Q. (Mémoires de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons [series] No.2).

FEUDALISM. FRANCE—HISTORY (10th-18thc.)

Bibliographical footnotes.

Analytics

Lequeux, André

L'accourtilage en Thiérache au XVII^e et XVIII^e siècles. (In Bauchond, Maurice. L'émancipation des mineurs... 1939. p.[21]-52).

Bibliographical footnotes.

Dutertre, A.P.

L'administration temporelle du Prieuré du West dans l'ancien diocèse de Boulogne-sur-Mer. (In Bauchond, Maurice. L'émancipation des mineurs... 1939. p.[53]-73).

Bibliographical footnotes.

726

Monier, Raymond

Contribution à l'étude des institutions de la ville et de la châtellenie de Lille au Moyen-Age. Lille, Chez Raoust, 1939.

138p. Q. (Mémoires de la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons, No.3).

FLANDERS. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LILLE (FRANCE).

Etudes dédiées à la mémoire de Paul Collinet.

Bibliographical footnotes.

Contents [~~analyzed on separate cat. cards~~]: R. Monier. Histoire de la procédure civile à Lille du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle, p.[1]-43. — G. Lepointe. Le douaire au Moyen Age dans la région lilloise, p.[46]-77. — P. Paillot. Le partage du patrimoine familial et la dévolution héréditaire dans la châtellenie et dans la ville de Lille au Moyen Age, p.[79]-135.

Analytice

Monier, R.

Histoire de la procédure civile à Lille du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle. (In his Contribution à l'étude des institutions de la ville et de la châtellenie de Lille au Moyen-Age. 1939. p.[1]-43).

CIVIL PROCEDURE.—~~FRANCE~~.

Bibliographical footnote-references.

Lepointe, G.

Le douaire au Moyen Age dans la région lilloise. (In Monier, R. Contribution à l'étude des institutions de la ville et de la châtellenie de Lille au Moyen Age. 1939. p.[46]-77).

DOWER.

Bibliographical footnote-references.

Paillot, P.

Le partage du patrimoine familial et la dévolution héréditaire dans la châtellenie et dans la ville de Lille au Moyen Age. (In Monier, R. Contribution à l'étude des institutions de la ville et de la châtellenie de Lille au Moyen Age. 1939. p.[79]-135).

INHERITANCE AND SUCCESSION.

Bibliographical footnote-references.

727

Société d'Histoire du droit, Paris. *WR K39 LV 95678*
Catalogue des chartes de franchises de la France [series] Paris, Sirey, 1927- *[incomplete holding]*
/ 3v. (fold.) maps. Q.

CHARTERS. CITIES AND TOWNS—FRANCE. FEUDALISM. ~~FRANCE—LAW~~
~~REPERTOIRES. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~ FRANCE—HISTORY—SOURCE BOOKS. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

Library has:

Les chartes de franchises du Foitou, par Madeleine Dillay. 1927.
Les chartes de franchises de Guienne et Gasconne, par Marcel Gouron. 1935.
Les chartes de coutumes du Comminges, par J. Decap. [1957].

Sources et bibliographie [extensive lists] in each v.

See also the vols. under Sociétés d'Histoire du Droit, Paris. Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution [series] [No. 728]

Analyticals

Dillay, Madeleine, ed.

Les chartes de franchises du Poitou. Paris, Sirey, 1927.
xxxvii+105p. map. (In Société d'Histoire du droit, Paris. Catalogue des chartes de franchises de la France [series] v.1).

POITOU (FRANCE).

Publié à l'aide d'une subvention fournie par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises sur les fonds alloués par le Parlement.
Compte une centaine de chartes.

"Le but... est essentiellement bibliographique. Il s'agit, non point de retracer l'histoire de l'émancipation des localités de l'ancien Poitou, mais de dresser une liste des chartes de franchises de la région dont le texte nous est parvenu, que ces concessions rentrent dans la catégorie des franchises politiques, dans le cas des chartes de commune ou d'organisation municipale; ou dans celle des franchises civiles, dans le cas des chartes de coutumes et des chartes de franchises au sens restreint. ...

Celles-ci, composées d'un ensemble de mesures s'adressant à la totalité des habitants d'un lieu, ont un caractère général qui fait défaut dans un grand nombre de privilèges d'objet trop restreint, ou d'application limitée à une catégorie de personnes...

Les chartes de franchises, d'autre part, tout en comprenant souvent des dispositions d'ordre purement économique ou administratif, concernent principalement la condition juridique des bénéficiaires, soit qu'elles se bornent à la définir et à la préciser, soit qu'elles la modifient...

Enfin, nous ne considérons comme 'chartes de coutumes' ou 'chartes de franchises' que les privilèges accordés par un seigneur aux hommes de son domaine... ...

... le seigneur qui accordait à ses hommes une charte de franchises faisait avec eux un véritable contrat bilatéral. Ce caractère fait... défaut dans les privilèges concédés à un bourg ecclésiastique par le seigneur justicier qui s'engage vis-à-vis du monastère, non des habitants.

Ayant éliminé ainsi diverses catégories de documents... nous avons recueilli des actes...: accord entre co-seigneurs, à l'occasion duquel se trouvent précisées les coutumes de la seigneurie...; fragment d'enquête, faisant allusion aux chartes de coutumes de la ville, lesquelles ne nous sont pas parvenues...; concession à ferme de la prévôté d'un domaine aux habitants, accompagnée d'une convention avec le pouvoir seigneurial...; abonnement à la taille seigneuriale et au sens, moyennant une somme fixe payée annuellement par la collectivité..., ce qui soustrait l'individu à l'action directe du seigneur et à toute mesure arbitraire. Aux chartes d'organisation municipale et à leurs confirmations, nous avons joint des statuts d'échevinage..., des sentences réglant des conflits de juridiction entre le maire et les officiers royaux ou seigneuriaux; des aveux de mairie... ...

Les documents sont groupés par localités. Celles-ci se suivent dans l'ordre alphabétique; les actes concernant chacune d'elles sont disposés chronologiquement. L'index qui suit le catalogue permettra de rétablir, pour tous les actes analysés, l'ordre chronologique strict... Les premières chartes de commune... sont de 1199. Les confirmations s'échelonnent jusqu'au XVIII^e siècle.

Chaque article du catalogue comprend l'analyse du document et l'indication des sources manuscrites et imprimées."

Sources et bibliographie [extensive list]: p.[xxi]-xxxvii.

Couron, Marcel, ed.

Les chartes de franchises du Guienne et Gascogne. Paris, Sirey, 1935.

lix+794p. fold. map. (In Société d'Histoire du droit, Paris. Catalogue des chartes de franchises de la France [series]).

GASCOGNE (FRANCE). GUYENNE (FRANCE).

Publié à l'aide d'une subvention fournie par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises sur les fonds alloués par le Parlement.

"...Dressée sur le même plan et dans le même but que le Catalogue du Poitou dressé par Mlle Dillay [see in the same series in the library] Nous avons eu en vue... d'établir une liste des concessions faites à la totalité des habitants d'une localité, pour fonder, confirmer, modifier ou décrire tout ou partie de son statut juridique collectif.

Les actes choisis sont de catégories diverses allant de la pleine franchise politique, celle de la commune, jusqu'aux coutumes partielles. Aux concessions octroyées sous forme gracieux, sous forme d'un accord entre le seigneur et les habitants, ou entre deux coseigneurs, nous avons joint des ordonnances, des édits, des arrêts, des règlements, des lettres de non-préjudice, des enquêtes touchant les privilèges juridiques des communautés d'habitants (délégation de juridiction, droit d'avoir des remparts, une maison commune, un sceau, une cloche, une bannière, etc., mais non les droits d'ordre économique, tels que ceux d'avoir un marché, un port, une exception de péage, etc...). Nous avons pris de nombreux actes qui posent les bases de la juridiction sur une localité, quand celle-ci était dotée d'un consulat ou d'une jurade, les échanges de serment, quand ils invoquaient au moins un usage formel, les reconnaissances collectives, inscrites notamment dans les *Recogniciones feodorum in Aquitania*, certains aveux ou dénombremments présentés par les communautés, actes qui décrivent un statut de communauté et enregistrent l'agrément des bénéficiaires.

Le nom des concessions proprement dites varie suivant leur forme, leur contenu, la région où elles s'appliquent: cartes de mayretat, paritates, parcages, noxe populationes, établissements, libertés, franchises, mares, fors, ordinationes, coutumes surtout."

"La méthode de présentation des documents est celle qu'a adoptée la Société d'histoire du droit et qu'a suivie Mlle Dillay."

Corrections: p.[773]-774.

Sources et bibliographie [extensive list]: p.[xxvii]-lix.

Decap, J. ed.

Les chartes de coutumes du Comminges; rev. et compl. par G[eorges] Espinas et B[enjamin] Faucher. Paris, Sirey [1957].

xxv+153p. map. (In Société d'Histoire du droit, Paris. Catalogue des chartes de franchises de la Franco [series]).

COMMINOIS (FRANCE).

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

Divisé en deux parties: "l'une, principale qui comprend les localités dont les chartes ont été conservées, du moins en presque totalité, et l'autre, supplémentaire, qui renferme les localités dont les chartes sont considérées jusqu'à maintenant comme perdues, et ne sont plus connues que par de simples indications.

Selon l'exemple suivie dans les catalogues précédents [see in the same series in the library] celui-ci ne comprend pas que les chartes de franchises ou de coutumes proprement dites, restriction qui ne permettrait pas de donner une connaissance tant soit peu convenable du droit urbain." ...

"L'auteur s'est efforcé d'appliquer la méthode employée par Mlle Dillay dans son... travail sur les Chartes de franchises du Poitou [see in the same series in the library]."

Notes complémentaires ou rectificatives: p.[135]-136.

Sources et bibliographies: p.[xix]-xxv.

728

Société d'Histoire du droit, Paris. *WR 528 - V*

Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines [XII^e s.] à la Révolution [series] Paris, Sirey,

1934- [incomplete holding]

~~5v.~~ (fold.) maps., facsim. 0.

FRANCE - HISTORY - SOURCE BOOKS.

CHARTERS. CITIES AND TOWNS—FRANCE. FEUDALISM. FRANCE—LAW—
HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~FRANCE—LAW—REPERTOIRES.~~ ~~FRANCE—LAW—~~
~~SEIGNIORIAL LAW.~~

Library has:

Artois, par Georges Espinas. 1934-1943. 3v.

Chartes des franchises de Lauragais, par Jean Ramière de Fortanier. 1939.

Les libertés des communautés dauphinoises (Des origines au 5 Janvier 1355), par Pierre Vaillant. 1951.

Sources et bibliographie in Lauragais' and Vaillant's work, extensive list in this last mentioned one.

"Paul Guilhiermoz [membre de la Société d'Histoire du Droit] suggéra l'idée d'établir un corpus des chartes de franchises de la France entière..."

Le recueil [de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution]... en [est] quelque sorte... le développant et l'expnsion." ...

"La charte de franchises est essentiellement un octroi, une concession de certains avantages accordée par un pouvoir non communal à l'autorité communale, bref, un privilège résultant d'un accord... Les autres principes nous sont connus d'une façon presque exclusive par des pièces qui mettent également en rapports personnels les deux autorités non communale et communale..."

Le plus grand nombre de ces documents, chartes, et aussi ordonnances, accords, jugements, lettres, sont des actes proprement latéraux et régulièrement établis en faveur de la ville, très rarement à son détriment. Par suite, et inversement, les textes qu'on nomme des règlements sont-ils presque toujours exclus des cadres de ce recueil...

... [Le] contenu, sous sa forme la plus essentielle, se ramène à quatre questions fondamentales: la constitution, la justice, la législation et l'administration...

La presque totalité de ces actes est d'essence juridique... Quelques-uns cependant... pourraient être dits de nature politique privée: c'est le cas pour la vie constitutionnelle, dans laquelle certains textes, tels que des lettres personnelles échangées entre personnages officiels, expliquent les principes, les remettent dans leur milieu et nous font comprendre leur formation. ...

... Ce recueil vise... expressément à être une réunion de principes et non de faits; il concerne le fond des institutions et non leur application; mais, dans l'ensemble des actes qui sont utiles a priori, il en est effectivement de nécessaires et de contingents: aussi ce même recueil est-il souvent un choix...

A l'égard du temps, ce recueil embrasé toute la période du droit urbain écrit, du XII^e siècle à la Révolution."

See also the vols. under Société d'Histoire du droit, Paris. Catalogue des chartes de franchises de la France [series]. [No. 727]

Analytics

Espinas, Georges, ed.

Artois. Paris, Sirey, 1934-1943.

3v. (In Société d'Histoire du droit, Paris. Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution [series]).

ARTOIS (FRANCE).

[2v.] publié à l'aide d'une subvention fournie par la Caisse des Recherches Scientifiques sur les fonds alloués par le Parlement.

"Les 3 vols... contiennent... 50 parties et 867 documents..."

v.1: Artois - Audruicq. 247 documents [1 supplément qui appartient à Aire-sur-la Lys est à la fin du v.3].

Errata: v.3, p.[xii].

v.2: renferme les localités... entre les lettres B et H incluses. 289 documents.

Errata: p.[xii], aussi: v.3, p.[xii].

v.3: L - W [+ 1 supplément qui appartient à Aire-sur-la-Lys.] 21 parties et 330 documents.

Consacré en très grande partie à Saint-Omer.

La Bibliographie et les Tables de l'Artois seront réunies à celles de la Flandre.

"Chaque subdivision urbaine présente d'abord une préface, qui comprend systématiquement six parties portant sur les éléments suivants:

1. Le nombre des documents;
2. Leur chronologie;
3. Les caractéristiques essentielles des actes...;

4. Le caractère politique des franchises...;
5. La forme diplomatique des textes...;
6. L'état d'inédit ou de publication des pièces; leur bibliographie générale et, au besoin, une courte bibliographie de l'histoire de la localité.

Ces notices ne présentent aucun développement relatif au droit municipal...

...
Tous les documents sont reproduits intégralement, en dehors de très rares exceptions isolées."

Ramière de Fortanier, Jean, ed.

Chartes de franchises du Lauragais. Paris, Sirey, 1939.

792p. fold.map, tables, genealogy tables. (In Société d'Histoire du droit, Paris. Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution [series]).

LAURAGAIS (FRANCE).

Sources et bibliographie [extensive list]: p.[747]-758.

Vaillant, Pierre, ed.

Les libertés des communautés dauphinoises (Des origines [1164] au 5 Janvier 1355). Paris, Sirey, 1951.

673p. fold.map. (In Société d'Histoire du droit, Paris. Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution [series]).

DAUPHINE (FRANCE).

"...Le terminus ad quem [du 5 janvier 1355]: de six ans postérieure au transport du Dauphiné à la France, [est la] date... du traité de rectification des frontières entre les états delphinaux et savoyards."

"Nous avons répertorié 548 documents... pour 183 localités. Sur ce nombre figurent, pour 98 localités, 330 actes qui émanent unilatéralement ou partiellement des dauphins..."

"Notre principal objet est... de savoir comment [les libertés dauphinoises] ont pris naissance, ont rayonné, et dans quelle mesure elles ont créé un droit nouveau..."

[see No. 717]

Pour déterminer plus complètement cette naissance et l'extension de ce développement, nous avons retenu les chartes qui sont écartés par Mlle Dillay dans son catalogue sur le Poitou. Ainsi nous conservons les actes qui ne concernent pas principalement la condition juridique des bénéficiaires, et les chartes accordées par des seigneurs laïques aux habitants qui relèvent de seigneurs ecclésiastiques, lorsque ces divers actes supposent l'existence d'une communauté plus ou moins autonome. Notre choix a été particulièrement large pour les anciennes cités gallo-romaines et les gros bourgs comme Briançon, Mens et Romans, où le développement des libertés a été plus précoce... Par franchise nous entendons... 'toute charte accordée par le pouvoir seigneurial à l'ensemble des sujets d'une seigneurie pour régler les relations du seigneur et de la communauté, et garantir à celle-ci et à ses membres des droits bien définis'. Notre

choix... a été moins sévère que celui de Mlle Dillay. Cependant nous avons écarté... les chartes d'affranchissement accordées à des individus, les privilèges octroyés aux établissements religieux, les chartes enfin qui s'adressent à des groupes sociaux qui n'ont pas un caractère territorial comme la seigneurie.

Outre les chartes de franchise, nous avons recueilli d'autres actes qui nous renseignent sur l'autonomie de la communauté. Ce sont les accords entre seigneurs... ou les actes de mutation qui réservent certains privilèges en faveur des habitants. Ce sont les actes administratifs, où le seigneur donne à ses officiers des instructions pour observer les libertés du bourg, ou institue un règlement pour le gouvernement de la communauté. Ce sont enfin les divers actes où les habitants interviennent de leur propre initiative. Tantôt ils s'adressent au seigneur pour lui faire un abandon, lui adresser une supplique, avoir un recours contre ses officiers, pour ratifier, ou reconnaître des privilèges déjà accordés. Tantôt ils concluent des accords avec des habitants de la localité, des communautés ou des seigneurs voisins, élisent des syndics, ou promulguent des statuts qui intéressent l'administration du bourg."

"... La forme juridique des chartes dauphinoises... ne se présentent pas seulement sous forme de concessions gracieuses, mais aussi et surtout à la fin du XIII^e siècle sous l'aspect de transactions et de sentences arbitrales."

"Un examen des privilèges juridiques, fiscaux, économiques et militaires a été fait dans nos livres I et II [p.[225]-439]... Nous avons pu... traiter des questions essentielles pour l'histoire du mouvement d'affranchissement... Ces questions sont l'histoire des communautés avant leur affranchissement, celle des anciennes cités gallo-romaines et ... la composition de leur corps municipal, et pour l'ensemble des populations affranchies la procédure et le droit pénal, l'assiette et la perception des taxes municipales, la participation des bourgeois aux relations commerciales et à l'exploitation des communaux.

... Puis nous avons établi dans... livre III [p.[445]-574] une classification des libertés par seigneuries et par régions, qui nous a permis de déterminer l'évolution du mouvement d'affranchissement pour essayer ensuite de remonter à ses origines."

Pièces justificatives: p.[577]-668.

Sources et bibliographie [extensive list]: p.[19]-33, [209]-222.

729

Justinianus I, Flavius Anicius, the Great, emperor of Constantinople and Rome, 483-555. *WR K35 LD 1220-30*

Les Institutes de Justinien en français; traduction anonyme du XIII^e [1220-1230?] siècle, publié avec une introduction par Félix Olivier-Martin. Paris, Sirey, 1935.

xlii+314p. Q.

ROMAN LAW--INSTITUTES.

At head of title: Société d'Histoire du Droit.

"...Lorsque la pensée juridique du Moyen Age chercha un nouveau mode d'expression dans la langue française, la nouvelle littérature débutât par des traductions. Le plus ancien texte juridique en langue française composé sur le continent est une traduction, celle des Instituts de Justinien, dont le texte fait l'objet de la présente publication."

Description des manuscrits de la traduction des Institutes: p.[xxdii]-xxdii.

730 Société d'Histoire du droit, Paris.

Registre des Parlements de Beaune et de Saint-Laurent-lès-Chalon (1357-1380), publié avec une introduction par Pierre Petot. Paris, Sirey, 1927.

Lxviii+375p. O.

FRANCE--HISTORY--SOURCE BOOKS

BURGUNDY (FRANCE). FRANCE--HISTORY (1349-1380). FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES.

"...Un texte plein d'enseignements sur le droit privé du duché de Bourgogne dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, sur son organisation judiciaire, sur les rapports des juridictions d'un grand fief avec les juridictions royales..."

"... Un procès-verbal complet de ce qui s'est fait dans quatre sessions successives [1357, 1361/62, 1370, 1376, 1380] du Parlement de Beaune. Et c'est à coup sûr un registre original, rédigé par le greffe du Parlement, au fur et à mesure des opérations judiciaires..."

"... L'intérêt du registre... ne vient pas seulement de la rareté des documents originaux... La période qu'il embrasse marque une crise dans l'histoire du duché. A la faveur d'une longue minorité, puis d'un changement de dynastie, l'influence française s'y installe, s'y développe, apporte en plusieurs domaines des réformes importantes. Notre registre permet d'étudier la répercussion de ces événements sur l'organisation judiciaire de la Bourgogne."

Pièces justificatives: p.[305]-329.

Notes biographiques sur quelques Magistrats des sessions parlementaires de Beaune, de 1357 à 1380: p.[330]-346.

Additions et corrections at end.

Bibliographical footnote-references.

731

Généstal, R.

WR K39L 4 G 28 Z

Index des termes juridiques et économiques contenus dans le Recueil des jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270) de L. Delisle, dressé par R. Généstal. Paris, Sirey, 1929.

46p. Q.

FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES--INDICES. FRANCE--LAW--INDICES.

At head of title: Société d'Histoire du droit.

"... Les...règles auxquelles on s'est conformé pour la confection du présent Index... ont été élaborées par la 'Commission des Tables' de la Société d'Histoire du droit..."

"On a retenu tout mot ou toute expression présentant un intérêt... pour l'histoire des institutions juridiques publiques ou privées, ainsi que pour l'histoire économique. ..."

La précédente règle a été appliquée même aux noms propres et aux adjectifs qui en dérivent, mais dans la mesure seulement où ils précisent une donnée juridique ou économique ainsi que dans le cas où ils déterminent géographiquement la situation d'une circonscription (baillage, etc.) ou d'une personne morale (église, évêché, monastère, ville, etc.), la compétence d'un tribunal ou d'un fonctionnaire (assise, bailli, etc.) ainsi que d'un dignitaire ecclésiastique (abbé, chanoine, etc.), etc. ..."

732 Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne, Rennes. *WR F 39 5678 B*
 Mémoires. Rennes, 1920. [incomplete holding]
 annual. illus., plates, maps, plans. O.

BRITTANY (FRANCE) ~~HISTORY~~. FRANCE—ANTIQUITIES. HISTORY—SOCIETIES.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

Library has:

v.31 - 1951.

733 Société Jean Bodin, Bruxelles, ed. *WR K 11 LC 45678 2nd 45678.2*
 [Recueils] 1936 - [incomplete holding]
 annual. Q.

COMPARATIVE LAW—SOCIETIES. FEUDALISM. LAND TENURE.

Library has:

No.1 - 1935. Les liens de vassalité et les immunités. 1936. 112p.
 Extrait de la Revue de l'Institut de Sociologie (16e année, 1936, no.1.

No.2 - 1936. Le servage. 1937. 332p. *For further information see*

No.3 - 1937. La tenure. 1938. 333p. *entry under author.*

No.4 - 1948. Le domaine. 1949. 298p.

Place of publishing, and publisher varies.

1939-1948 suspended publication.

La Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, fondée en 1935, a pour but d'encourager les études scientifiques d'histoire des institutions selon la méthode comparative et de faciliter les travaux collectifs entrepris à leur sujet.

La Société organise chaque année des journées de travail consacrées à des communications sur un thème fixé par l'assemblée générale de l'année précédente. Ces communications sont publiées dans le recueil de la Société.

At head of title of Nos.1-2; Université Libre de Bruxelles. Institut de Sociologie Solvay.

733.7 Société nationale des Antiquaires de France. *WR FF 5678*
 Mémoires. Paris, Klincksieck, 1817- [incomplete holding]
 irregular. illus., plates. O.

ARCHEOLOGY—SOCIETIES. FRANCE—ANTIQUITIES.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

Library has:

9e Série, v.2.

734 Société pour l'Histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands, Dijon, ed. *WR K302 15 678 B 11*
 Mémoires. Dijon, Faculté de Droit de Dijon, 1934. NO.2 (1935)
 annual, some issues cover 2 years. (fold.) maps, tables. Q. NO.4 (1937) - to date

BURGUNDY (FRANCE). FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCHE—COMTE (FRANCE). LAW—SOCIETIES. ROMANDIE (SWITZERLAND).

Library has:

No.2. (1935)

No.4. (1937) - to date.

1946 - publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

La Société pour l'Histoire du droit... des pays bourguignons... continue les traditions de la 'Collection d'études sur l'Histoire du Droit et les Institutions de la Bourgogne, par une société de professeurs et d'anciens élèves de la Faculté de Droit et de l'Université de Dijon'.

734.9

Sociétés Savantes de la France, ed. *W/ ZWF*

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques... dressée sous les auspices du Ministère de l'Education nationale par René Gandilhon sous la direction de Charles Samaran; période 1910-1940.

v.1-2, 1st Part of v.3. Q.

[incomplete holding]

BIBLIOGRAPHY. FRANCE--ANTIQUITIES--BIBLIOGRAPHY. FRANCE--HISTORY--BIBLIOGRAPHY.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

Ouvrage qui continue, pour la période de 1910 à 1940, le plan adopté en 1888.

"Si... les seuls articles relatifs à l'histoire et à l'archéologie ont été retenus, nous avons, dans quelques cas, compris ces termes en un sens plus large. C'est ainsi que l'on trouve mentionnés les articles relatifs à la géographie, au folklore, à l'exception des contes en français qui peuvent être classés dans les oeuvres d'imagination, s'ils ne sont précédés d'indications permettant de les reconnaître comme la reproduction de traditions orales rapportées par des témoins, à la géologie dans ses rapports avec la géographie, la préhistoire ou l'archéologie.

D'autre part, nous avons porté une particulière attention aux comptes rendus des séances des diverses sociétés qui contiennent bien souvent des renseignements de détail fort importants pour l'histoire ou l'archéologie et dont on ne trouverait de traces dans aucun article de fond, enfin, aux notices nécrologiques dépassant les simples mentions en deux ou trois lignes."

"... Nous n'avons pas dépouillé les publications de sociétés dont l'activité a été purement littéraire..."

v.1. contains Ain-Creuse.

v.2. " Dordogne-Lozère.

v.3. Part 1. contains Main-et-Loire-Nord.

735

Soreau, Edmond *WR F 39 5713*

Chute de l'Ancien Régime; la Révolution du 14 Juillet: ses origines.

Paris, Belles Lettres, 1937.

216p. O.

FRANCE--HISTORY (REVOLUTION, 1789).

"J'ai voulu esquisser les courants qui traversent la vie française au XVIII^e siècle..."

J'ai cru devoir citer en assez grand nombre les hommes peu connus - adhérents aux sociétés de pensée, clubs, cabinets de lecture, nobles adonnés à l'industrie, commerçants, trafiquants, banquiers et financiers - car ils permettent d'atteindre, ils font comme toucher du doigt les acteurs de second plan, dont on isole trop les chefs; les listes de noms satisfont enfin un juste souci documentaire."

Bibliography: p.[210]-216.

736

Soreau, Edmond *WR F39 S 7130*
Ouvriers et paysans de 1789 à 1792. Paris, Belles Lettres, 1936.
398p. O. (Etudes révolutionnaires [series]).

FRANCE—HISTORY (REVOLUTION, 1789-1792). LABOUR AND LABOURING CLASSES—FRANCE.

"Se borner même à esquisser l'histoire du prolétariat pendant la Révolution française n'est pas une tâche aisée...

Il faudrait d'abord délimiter les diverses classes sociales...

L'histoire économique et sociale devrait être mieux connue dans ses grandes lignes, - être reliée à l'histoire politique...

Les travaux régionaux expliquent l'attitude prise par les habitants...

Le compagnonnage est à peu près ignoré pour la période révolutionnaire...

Il faudrait étudier les ouvriers ruraux ou urbains tant aux armées républicaines que parmi les chouans. ...

Enfin il resterait à comparer le sort fait aux prolétaires après la Révolution à celui qui leur était réservé sous l'ancien régime, examiner si l'accès à la propriété leur fut ou non facilité.

Ces études ne sauraient pour la plupart être achevées actuellement mais on peut souvent délimiter les problèmes, énumérer et discuter les résultats partiels, recenser les sources connues, suggérer les prospections à entreprendre. ...

C'est ce que j'ai tenté..."

Appendices: p.[349]-393.

Extensive bibliography in the Notes: p.[285]-348, and in the Appendices, at end of subjects treated, under "Consultez": p.[349]-393.

737

Stile criminel, à l'usage des juridictions de la Province de Bretagne, conforme aux Ordonnances du Roy de 1670 [et] 1737, à la Coutume de la même Province et aux Arrests [et] Réglemens du Parlement. Rennes, Chez Vatar, 1743-1745. *G*
2v. D.

BRITTANY (FRANCE). CRIMINAL LAW—FRANCE. CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. ~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW.~~

Title of v.2: Suite du Stile criminel de Bretagne, contenant un Extrait des Ordonnances, tant anciennes que nouvelles, touchant la compétence [et] la punition des crimes, pour l'instruction des Juges subalternes.

v.1 contains criminal procedure.

v.2 " " law.

Addition in v.2 on p.313.

Errata on third page following p.313, and at end of v.

in v. 2

738

Stylus antiquus Supremae Curiae amplissimi ordinis Parlamenti Parisiensis
 ... Cum novis Annotationibus... Caroli Molinaei [et] antiquis addi-
 tionibus... Stephani Aufrerij... Omnia novè recognita, repurgata,
 redintegrata, [et] locupletata, [et] in septem partes distincta, studio
 succisius praefati Caroli Molinaei, denuo ab eodè autore recognito
 [et] aucto... Parisiis [Paris] Apud Galeotum à Prato, 1558.
 [xx]+435p. 0.

CIVIL PROCEDURE—~~FRANCE~~. CRIMINAL PROCEDURE. FRANCE—CONSTITUTIONAL
 HISTORY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—RECUEILS.

~~Bound in white parchment.~~

Text mostly in Latin, also in French.

Contents:

- Part 1. Stylus antiquus curiae Parlamenti Parisiensis...
 Part 2. Instructiones stili Parlamenti. Stylus requaestarum Palatij, [et]
 de modo conficiendi processus commissariorum.
 Part 3. Constitutiones Regiae antiquae, quae in libris Gallice impressis non
 habentur.
 Part 4. Quaedam privilegia regni Franciae.
 Part 5. Questiones Io. Galli... per aresa senatus Parisiensis decisae.
 Part 6. Formulae arestorum. Et 74 aresa... senatus Tholosani.
 Part 7. Plurima vetera [et] recentia aresa supremi senatus Parisiensis.

739

Sturler, J. de *WR JYR 5935*
 Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le Duché
 de Brabant et l'Angleterre au Moyen Age; l'étape des laines anglaises
 en Brabant et les origines du développement du port d'Anvers. Paris,
 Droz, 1936.
 543p. 0.

BELGIUM—HISTORY. BRABANT, DUCHY. COMMERCE—HISTORY. EUROPE—
 HISTORY. GREAT BRITAIN—FOREIGN RELATIONS—NETHERLANDS. NETHERLANDS—
 FOREIGN RELATIONS—GREAT BRITAIN.

"... Les territoires...compris... Nous avons considéré comme Brabançons
 ceux qui firent partie de l'ancien duché de Brabant, tel qu'il apparaît
 constitué aux XIII^e et XIV^e siècles: la plus grande partie des provinces
 belges d'Anvers et de Brabant et certaines extrémités contiguës des pro-
 vinces de Hainaut, de Namur et de Liège, la province néerlandaise du Brabant
 septentrional et l'extrémité méridionale de celle de Gueldre. Nous y avons
 rattaché les seigneuries enclavées de Malines et de Diest... Nous n'avons
 pas exclu ... les territoires qui constituaient l'ancien duché de Limbourg,
 les terres d'Outremeuse, le fief de Maestricht, les villages dits de Saint-
 Servais et le comté de Vroenhoven...

Nous avons étudié les relations qui existèrent entre l'ensemble de ces
 territoires d'une part, et d'autre part le royaume d'Angleterre, à l'ex-
 clusion de la partie de la Grande-Bretagne soumise aux rois d'Ecosse, de
 l'île de Man, de l'Irlande, des îles anglo-normandes et des possessions
 continentales des souverains anglais. ...

... Nous avons... pris soin de situer l'ensemble restreint des faits
 que nous avons dégagés dans les cadres plus généraux de l'histoire poli-
 tique de l'Europe, de l'histoire des routes commerciales et des échanges
 internationaux. ...

Les limites chronologiques... [de l'étude]: nous l'avons fait commencer aux premiers témoignages des sources, sporadiques au haut moyen âge, se multipliant graduellement au XI^e et XII^e siècles et n'atteignant une certaine continuité que sous le règne du duc de Brabant Henri Ier (1190-1235). Nous l'avons arrêtée à la date de 1358, qui est celle du traité d'Ath, mettant fin à la guerre dite de la Succession de Brabant. Ce traité marque en effet l'effondrement de la puissance brabançonne...

... Nous avons distingué quatre périodes. La première s'étend des origines aux dernières années du XII^e siècle...

La seconde s'ouvre à l'avènement du duc Henri I^{er} de Brabant (1190)... Le terme final de cette période est marqué par les années 1271-1275 environ...

Une troisième division correspond aux règnes d'Édouard I^{er} et d'Édouard II Plantagenet (1272-1307-1326)...

La quatrième période de l'avènement d'Édouard III Plantagenet (1327) à la fin du règne de Jean III de Brabant et au traité flandro-brabançon de 1358..."

Addenda et Corrigenda et end.

Extensive bibliography: p.[29]-64.

740 Talagrand, Marius *WR F39 T14*

Histoire de la Principauté d'Orange, [Provence], par Marius Talagrand et Robert Rochette. Orange (Vaucluse), Benoit [1935] *[incomplete holdings]*
v. 1 only D.

ORANGE (FRANCE). PROVENCE (FRANCE).

Planned to be complete in 5v.

v.1. "Nos développements seront divisés en trois chapitres: Les Vicomtes de Nice, la dynastie des Princes d'Orange-Montpellier et l'Histoire des Princes de la Maison des Baux."

Bibliography: p.90-91.

Subjects of the planned vols. 2-5 [not in this library]: 2. Princes de la Maison de Chalon. - 3. Les princes de Nassau. - 4. Les princes de Conty. - 5. Supplément à l'histoire de la Principauté d'Orange.

741 Tanon, L. *WR K V T15*

Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris, suivie des registres inédits de Saint-Maur-des Fossés, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés, et du registre de Saint-Martin-des-Champs. Paris, Larosa et Forcel, 1883.

568p. O.

CHURCH HISTORY—FRANCE. COURTS—FRANCE. CRIMINAL LAW—FRANCE.
FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.
FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. PARIS. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

"Les justices seigneuriales ont étendu, sur toute la France, le vaste réseau de leurs juridictions rivales; la ville de Paris elle-même n'en a point été exempte. De nombreuses églises et communautés monastiques, fondées dans le cours de la première et de la seconde race et au commencement de la troisième, ont reçu, à titre de dotations, dans l'intérieure de la ville ou dans sa banlieue la plus proche, des maisons, des places à bâtir, des terres en culture ou en friche, avec le privilège d'une complète autonomie, et elles y ont institué des juridictions privées qui

ont subsisté pendant plusieurs siècles, à côté de la justice du roi."

"Nous n'avons pas de documents spéciaux, pour le temps où les seigneuries de Paris constituaient des immunités proprement dites... Mais nous avons une source abondante d'informations dans plusieurs Registres, ou mémoriaux de justice, des XIII^e et XIV^e siècles... Nous les publions, à peu près en entier, avec un registre semblable d'une autre abbaye, voisine de Paris, celle de Saint-Maur-des-Fossés... Ils sont antérieurs aux plus anciens registres connus du Châtelet de Paris et nous font remonter à une époque contemporaine des premiers registres du Parlement. Ils rapportent, sous la forme de courtes notices, un nombre considérable de faits et nous font pénétrer dans la pratique journalière des justices seigneuriales à l'époque de leur plein développement. Ils nous fournissent des renseignements intéressants sur la pénalité, la compétence, l'organisation des cours seigneuriales, la procédure, le duel, l'usage de la question. Nous leur ferons d'assez fréquents emprunts... pour qu'il convienne de fixer la date de chacun d'eux et d'en donner une description sommaire."

Pièces justificatives [:] Registres criminels: p.[319]-561.

Bibliographical footnote-references.

742

Tanon, L.

WR KLP 39 T 150

L'ordre du procès civil au XIV^e siècle au Châtelet de Paris. Paris, Larose et Forcel, 1886.

169p. Q.

CIVIL PROCEDURE—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"Les formules sont, avec les registres de justice, les documents qui nous font le mieux pénétrer dans la pratique du droit; mais la partie qu'elles éclairent le mieux... c'est... la procédure. Après avoir été, dans leur temps, un guide indispensable pour les praticiens, elles deviennent un des éléments les plus précieux pour l'histoire du droit... L'examen que nous avons fait, d'un registre civil de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges au XIV^e siècle... a porté notre attention sur un petit corps de formules relatives aux appointements de la procédure judiciaire qui figurent, en appendice, dans le Grand Coutumier... ..

...Ce registre, qui s'étend, de novembre 1371 à mai 1373, est antérieure aux premiers registres civils du Châtelet... qui commencent à l'année 1395... Le petit registre de Villeneuve présente encore.. un intérêt tout spécial au point de vue du développement des formules qui font l'objet de la présente étude. ...

Ce sont les plus anciens appointements de la procédure écrite que nous connaissions pour le Châtelet, et nous pensons qu'on peut les faire remonter aux origines même de cette procédure."

Pièce justificative: Registre civil de la Seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges (1371-1373): p.[85]-165.

Errata at end.

Bibliographical footnote-references.

743

Tardif, Ad[olphe]

ed. WR K 39 LC T 17

Coutumier d'Artois... Paris, Picard, 1883.

xx+160p. Q. (Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit [series No.1].

COUTUMIER D'ARTOIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"Publié d'après les manuscrits 5248 et 5249, fonds français de la Bibliothèque nationale."

744

Tardif, Ad[olphe] ed. *WR 139 LC TIT 2*
Coutumes de Toulouse [1286]... Paris, Picard, 1884.
xxvi+92p. Q. (Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit [series No.2]).

COUTUMES DE TOULOUSE. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

"Publiées d'après les manuscrits 9187 et 9993 fonds latin de la Bibliothèque nationale."

Text of Coutumes in Latin.
Few bibliographical footnote-references.

745

Teisseire, Raymond
Histoire des juridictions et des palais de justice de Marseille depuis leur origine jusqu'à nos jours; préface de François Brun et de Emile Roustan. Marseille, Tacussel, 1932.
154p. illus., ports. facsim., plans. O.

COURTS—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LAWYERS,
~~FRANCE.~~ MARSEILLE (FRANCE).

"... Deux parties:

Dans la première, nous rendrons compte des juridictions successives qui ont fonctionné dans notre ville...

Nous terminerons cette... partie par un court aperçu sur les auxiliaires de la justice, en montrant ce qu'ont été... les Avocats, les Procureurs, les Notaires, les Greffiers et les Huissiers, plus spécialement depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.

Dans une seconde partie, nous rechercherons dans quels endroits et dans quels locaux de notre ville ont fonctionné ses multiples juridictions..."

Appendice: les noms des personnalités judiciaires, administratives, commerciales qui ont dirigé les divers organismes de la Cité depuis plus d'un siècle.

746

Teulet, Auguste François, b. ca. 1801.
Dictionnaire des codes français; ou, Manuel du droit, dans lequel toutes les matières que renferment les codes sont distribuées textuellement, par ordre alphabétique, de manière à rendre les recherches faciles, même pour les personnes les plus étrangères à l'étude des lois; avec une table des articles par ordre de numéros, renvoyant au texte même de chaque disposition, par A. F. Teulet ... Nouv. ed., suivie d'un dictionnaire des termes du droit. Paris, Marescq aîné [1875].
1 p. l., 1032p ~~25~~ ca Q.

FRANCE—LAW—DICTIONARIES. ~~LAW—DICTIONARIES.~~

747

Thaon di Revel, Paolo *WR HT T 32*
Les finances en temps de guerre. Roma, 1942.
38p. F.

Messing

ECONOMICS, FINANCE, PUBLIC. WAR.

"Les procédés actuels des finances en temps de guerre sont... de nature à permettre de résoudre le problème... d'alimenter la guerre en pourvoyant aux besoins des armées sans ruiner les finances de la nation belligérente. ...

Les buts visés par la finance en temps de guerre... on peut résumer dans le mot: stabilité.

Stabilité tout d'abord dans l'équilibre économique...

Stabilité dans l'équilibre financier... ..

Enfin, stabilité monétaire..."

748

Theodosius II, Emperor of the East. 401-50. *WR 352C H115 1842*
Codices Gregorianus Hermogenianus Theodosianus, edidit Gustavus Haenel...
Bonae, Apud Marcum, 1842.
xlviip.+1715 columns, (fold.) tables. Q.

ROMAN LAW—CODES.

Bound with: Supplementum. 1844.

← xxxviii+480 columns. Contains: Novellae constitutiones imperatorum Theodosii II., Valentiniani III., Maximi, Maioriani, Severi, Anthemii. XVIII Constitutiones, quas Iacobus Sirmundus divulgavit, xxxviii p. 404 columns.— xviii Constitutiones quas Iacobus Sirmundus ex Codicibus Lugdunensi atque Autiensi Parisiis A. MDCXXXI. divulgavit, columns [405]-480.

Series chronologica constitutionum quae libris Codicis Gregoriani continentur: cols. [49]-54.

Series constitutionum quae Codice Hermogeniano continentur, chronologica: col. [79]-80.

Series chronologica constitutionum quae Codice Theodosiano continentur: cols. [1631]-1716.

Series chronologica Novellarum: Supplementum, cols. 351-356.

Series chronologica xviii constitutionum, quas Sirmundus divulgavit: Supplementum, cols. 477-480.

749

Thibault-Laurent, Gérard *WR KLI T 34*
La première introduction du divorce en France sous la Révolution et l'Empire (1792-1816) Clermont-Ferrand, Imprimerie Moderne, 1938.
269p. tables. Q.

DIVORCE—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

[Thesis (Docteur en Droit)- Univ. de Montpellier?] (or Paris?)

"Si [l']oeuvre politique [des Révolutionnaires] devait être durable, il n'en fut pas de même en droit privé, où les évolutions sont toujours lentes et où les subversions totales se heurtent à la résistance obstinément conservatrice des populations qui, tôt ou tard, détermine un retour, au moins partiel, aux principes anciens. ...

... Nous avons préféré consacrer cette étude à l'épisode du divorce révolutionnaire... [qui] met en jeu, comme tout ce qui touche au mariage, les problèmes les plus élevés d'ordre philosophique et religieux. ...

... Nous avons tenté de dégager quelques indications précises sur l'aspect statistique et sociologique du problème. Par une enquête assez vaste menée dans presque tous les centres importants et, avec détails, dans plusieurs départements d'Auvergne et du Midi de la France, nous nous sommes efforcés d'apporter quelques données nouvelles permettant notamment d'évaluer le nombre probable de l'ensemble des divorces révolutionnaires... de 1792 à 1803."

Appendices. Textes de lois relatifs au divorce pendant la Révolution: p.[209]-219. — Etudes locales: p.[221]-247.

Annexes: p.[249]-269.

Bibliographie: p.[9]-10.

750

Thomas, Jacques-François *WR D T 36*
La querelle de L'Unigenitus. Paris, Encyclopédie Française [1949].
262p. O.

CHURCH HISTORY—FRANCE.

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

"Pasquier Quesnel, né à Paris en 1634, entra, après de brillantes études théologiques en Sorbonne, dans la Congrégation de l'Oratoire. Il devint même directeur de l'établissement de Paris. En 1671 il publia ses premières Réflexions morales sur le Nouveau Testament qui devait être bientôt le prétexte du renouveau des querelles jansénistes qu'avait apaisées la Paix de l'Eglise en 1669. La disgrâce d'un grand partisan d'Arnauld entraîna la sienne... Quesnel dut... quitter la congrégation et se réfugier à Orléans... Ayant refusé de signer un formulaire proscrivant l'enseignement de la philosophie de Descartes et des doctrines de Jansénius, il s'en fut rejoindre Arnauld à Bruxelles en 1684... Son livre des Réflexions morales avait intéressé l'évêque de Châlons, M. Vialart, de même que son successeur, M. de Noailles. C'est avec l'approbation particulière de ce dernier, qui fut plus tard archevêque de Paris, qu'il publia en 1693 quatre volumes... qui n'étaient autre chose que le premier livre complété et achevé. L'évêque de Châlons, le futur cardinal de Noailles, ayant été transféré sur le siège de Paris et ayant condamné alors en 1696 un livre de l'abbé Barcos..., intitulé L'exposition de la foi de l'Eglise touchant la grâce et la prédestination, un bénédictin, Dom. Thierry de Viauxne, publia son Problème ecclésiastique, en 1698. Il y prétendait que le cardinal de Noailles condamnait chez Barcos ce qu'il approuvait chez Quesnel. Là fut le point de départ de toutes les querelles de l'Unigenitus. ...

... Dans l'agitation de l'Eglise de France, c'est Louis XIV lui-même qui, gagné par les Jésuites et principalement par son confesseur le P. Le Tellier, sollicita du pape une décision plus solennelle. Cette décision fut justement la bulle Unigenitus qui en 1713 condamnait exactement 101 propositions extraites du livre du P. Quesnel.

De là deux camps: les Acceptants et les Opposants. ...

C'est l'étude de... ces faits que nous voudrions essayer en suivant principalement les quatre in quarto des deux auteurs contemporains, Jean-Baptiste Louail et Jean-Baptiste Cadry, qui nous rapportent fait par fait, écrit par écrit, l'évolution d'une affaire religieuse qui passionna la France catholique du XVII^e et du XVIII^e siècle. Nous avons eu en plus les indications des Hexaples. ...

C'est donc l'ardeur du combat des deux Ecoles, dans la phase de l'Unigenitus, que nous voulons relater."

Few bibliographical footnote-references.

- 751 Thucydides, B.C. 460?-399? *WR Y31 T42.3*
 Thucydidis de Bello Peloponnesiaco libri octo. Ad optimorum librorum fidem editos explanavit Ernestus Fridericus Poppe. Editio tertia, quam auxit et emendavit Ioannes Matthias Stahl. Lipsiae [Leipzig] Teubner, 1882-1885 [v.4, Sect. 1 1st of 1882]
 Fragments v.1, sect. 1+v.4, sect. 1 bound in 1. O. (Bibliotheca Graeca [series])
 Text in Greek.
 Bibliography (De libris editis, interpretationibus, aliis scriptis Thucydidem illustrantibus [extensive list]): v.1, sect. 1, p.46-55.

- 752 Tillet, Jean du *WR F39 T16*
 Recueil des Roys de France, leurs couronne et maison. Ensemble, le rang des grands de France... Plus une Chronique abbregee contenant tout ce qui est advenu, tant en fait de guerre, qu'autrement, entre les Rois [et] Princes, Republicques [et] Potentats estrangers... En outre les Memoires dudit Sieur sur les priuileges de l'Eglise Gallicane, [et] plusieurs autres de la Cour de Parlement, concernant lesdits priuileges. En ceste... Edition a esté adiousté les Inuentaires sur chaque Maison des Roys [et] grands de France: [et] la Chronologie augmentee iusques à ce temps [par A.S.D.F.D.G. 1606] Paris, Chez Mettayer, 1618.
 [8]+456+424+296 p+p. 273-390+[64]p. illus., ports. O.

FRANCE--HISTORY (-1606). FRANCE--KINGS AND RULERS. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE.

- 753 Timbal, Pierre
 L'application de la coutume de Paris au pays d'Albigeois; un conflit d'annexion au Moyen Age, préface de G. Boyer. Toulouse, Privat, 1949.
 205p. fold.map, fold.genealogy tables. Q. (Bibliothèque méridionale, 2e Série, v.33).

FRANCE--LAW--COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES. LANGUEDOC (FRANCE).

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

"... Le destin des statuts édictés à Pamiers [1212] par Simon de Montfort et ce que fut leur application au cours des siècles qui suivirent la Croisade...

... M. Timbal [a dressé] le relevé complet des seigneuries auxquelles les statuts de Pamiers imposèrent l'application des coutumes parisiennes. ...

... La réforme de Simon de Montfort posait pour la première fois la question des rapports entre les coutumes du Nord et du Midi de la France et celle de l'unification du droit français. Les résultats de l'expérience montrant les difficultés de ces problèmes et expliquent pourquoi leur révolution se fit si longtemps attendre. Les populations méridionales attachées à leur droit local, refusèrent d'adopter le droit étranger que voulaient leur imposer les envahisseurs... ...

La monarchie capétienne comprit les hostilités soulevées par une réforme qui n'était pas son oeuvre et dont l'application risquait de provoquer de dangereux conflits dans une région récemment unie au domaine royal. Sans abroger expressément les statuts de Pamiers, les juristes de la curia regis ne s'attachèrent pas à assurer l'application rigoureuse de cette tentative prématurée d'unification juridique. Leur prudence fut récompensée par la fidélité que gardèrent à la Couronne les populations méridionales durant la guerre de Cent Ans."

Appendix: Texte des statuts de Pamiers (1212) [in Latin]: p.[177]-184.
Bibliographical footnote-references.

754

Timbal, Pierre
Le droit d'asile. Paris, Sirey, 1939.
478p. tables. O.

WR JO 4 T48

CANON LAW. CIVIL LIBERTIES. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.
MIDDLE AGES. REFUGEES.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Au sens large et dans le langage courant, le droit d'asile est la protection que trouve une personne dans un lieu inviolable où elle ne peut être l'objet d'aucune mesure de coercition. ...

Le droit d'asile territorial, qui s'oppose au droit d'asile religieux, ne nous retiendra que dans la mesure où il pourra être intéressant d'établir entre eux une distinction précise ou des rapports d'influence.

Qu'il soit reconnu par la loi, la coutume ou un privilège, le droit d'asile religieux, ou droit d'asile au sens strict, constitue un fait très général qui n'est le monopole d'aucune religion. ...

... Le droit d'asile des églises chrétiennes, qui fait proprement le sujet de cette étude, eut, dans l'Europe Occidentale, une importance considérable par son ampleur et sa durée.

Les problèmes que son existence soulève sont multiples. Son origine n'est pas évidente...

Son fonctionnement est complexe et pose divers ordres de questions: Quels sont les lieux qui doivent bénéficier de ce statut particulier? ...

L'effet du droit d'asile est très variable: il peut n'assurer qu'une diminution automatique de peine ou même l'impunité complète de l'homme libre et l'affranchissement de l'esclave.

Dans cette hypothèse, non seulement il s'oppose à la vengeance privée, mais il fait également obstacle à la justice. Tous les individus sont-ils dignes de jouir du droit d'asile et doit-il entraîner pour tous des résultats identiques? Il faut le concilier avec les exigences de la répression...; avec l'organisation sociale...; avec les nécessités du crédit...

Les solutions données dépendront étroitement de l'état de la civilisation, de la profondeur du sentiment religieux, de l'organisation générale de chaque Etat et des caractères de son système répressif.

Mais quelle autorité aura qualité pour les donner? Cette question de compétence est... la clef de voûte de l'ensemble... ...

C'est [l'évolution historique] que nous nous sommes attaché à retracer, en indiquant pour chaque phase du développement du droit d'asile les facteurs d'influence et les solutions qu'ils ont imposées pour chacun des problèmes soulevés.

non provisoire,
ner au
de une

L'origine du droit d'asile doit être recherchée d'abord chez les peuples de l'Antiquité...

Son histoire doit être suivie dans l'empire romain et dans le monde barbare, en face du renouveau carolingien et devant l'anarchie féodale...

La synthèse des leçons de cette expérience sera faite par le droit canonique classique; son étude précisera la place du droit d'asile dans la théorie des immunités ecclésiastiques.

La constitution de cette doctrine sera suivie de près par la réaction des Etats organisés de l'Europe occidentale, qui... lutteront contre ce qui ne sera à leurs yeux qu'un privilège exorbitant.

En France, la lutte du pouvoir royal contre le droit d'asile...

... Après... une confrontation pourra être faite des réactions des divers pouvoirs séculiers; les conditions favorables ou non au développement du droit d'asile, seront dégagées et un jugement de valeur porté sur son rôle passé."

Textes: p.[459]-476: 1. Textes du Corpus Juris Canonici.— 2. Procès... à cause du droit d'asile invoqué par un religieux banni (1481-1482).— 3. Constitution de Grégoire XIV (Cum alias, 1591).

Bibliographical footnote-references.

755 Tison, R.

Le principe de l'autonomie de la volonté dans l'ancien droit français; (étude de droit interne). Paris, Domat-Montchrestien, 1931.

197p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. LAW—PHILOSOPHY. OBLIGATIONS.

Thesis (Doctorat en Droit). - Univ. de Paris.

"Le mot autonomie signifie... dans une acception... juridique: pouvoir de se régir par ses lois propres. ...

... Le principe d'autonomie se fonde... sur le postulat de la légitimité des fins poursuivies par la volonté individuelle, qui ne sont point contraires aux dispositions prohibitives du droit positif... Ce qui caractérise un système de droit inspiré de l'autonomie de la volonté, c'est que la valeur juridique de celle-ci est irréfragablement présumée.

Dès lors, toute la technique d'un tel système n'a point d'autre objet que de satisfaire aux exigences des volontés particulières. Et cette tendance se marque au premier chef dans la notion d'obligation en matière d'engagements volontaires... La volonté... semble... être vraiment une source de droit.

Cette conception se traduit tout d'abord dans la théorie de l'acte juridique dont l'existence comme les effets sont directement rapportés à la volonté de ses auteurs...

En premier lieu, l'obligation s'attache à la volonté interne et non pas à sa déclaration...

En deuxième lieu, l'obligation produit ses effets et ceux-là seuls que les promettants ont voulu lui donner... Rechercher l'intention individuelle... ..

Mais la conception de l'autonomie de la volonté étend en outre ses effets à la théorie des lois... ..

... On ne peut être surpris des critiques dont la conception de l'autonomie de la volonté a pu faire l'objet... ..

D'une part... se manifeste de plus en plus ce qu'on a appelé le phénomène de la 'désindividualisation' du contrat. ...

D'autre part, l'Etat tend de plus en plus à s'immiscer dans le règlement des rapports économiques entre particuliers. ...

En somme, le principe d'autonomie de la volonté ne répond pas du tout, de nos jours, à la logique des faits, et l'on comprend sans peine que de bons auteurs aient pu douter de son existence même...

Néanmoins, malgré son inexactitude et ses inconvénients intrinsèques, ce principe est encore communément considéré comme inspirant tout le droit privé français moderne..."

"Etudier le rôle de la volonté individuelle dans ses rapports, d'une part avec l'idée d'obligation, et d'autre part avec le droit positif, tels sont les deux objectifs principaux que nous avons eus en vue. ...

Enfin... nous avons essayé de faire la preuve en traitant la question du caractère impératif des dispositions légales en général."

Bibliography: p. [187]-194.

756

Tissot, Pierre *WX 752*

L'abbaye de Gellone au Diocèse de Lodève des origines au XIII^e siècle.
Paris, Sirey, 1933.

243p. 0.

CHURCH HISTORY—FRANCE. LANGUEDOC (FRANCE). MONASTICISM.
GUILHEM, DUC D'AQUITAINE, ca.755-812? or 813? (?15?).

"Dans le département de l'Hérault, entre Montpellier et Lodève... à sept kilomètres au nord d'Aniane... se trouve le village de Saint-Guilhem-le-Désert... [Le] monastère bénédictin qui fut le noyau du village... se perpétua en cet endroit du IX^e au XVIII^e siècle. ...

... L'abbaye a été... illustre de bonne heure à cause de la personnalité de son fondateur, saint Guilhem, que les trouvères ont chanté sous le nom de Guillaume d'Orange; à cause aussi de sa situation géographique sur le chemin de Saint-Jacques...

Gellone— tel fut en effet le nom originare de la vallée et du monastère — est encore connue des historiens pour être une pierre d'achoppement et un signe de divisions: elle eut en effet de singuliers démêlés avec l'abbaye d'Aniane, sa voisine, qui prétendait exercer sur elle les droits d'une abbaye sur une celle et la ramener dans sa dépendance et son obédience.

... Le débat apparaît nettement tranché à la fin du XI^e siècle avec une bulle d'Urbain II consacrant l'indépendance des fils de saint Guilhem. Ce document fut confirmé... par des bulles... des papes Calixte II, Eugène III et Alexandre III." ...

"L'histoire de Gellone, de sa fondation vers 804, jusqu'après l'époque où le Cartulaire fut définitivement constitué et ne reçut plus d'additions, telle est la tâche que nous nous sommes proposée. ...

... Nous avons signalé... les événements importants... dans la vie de l'abbaye, mais nous avons cru... préférable d'étudier quelques-uns de ces faits d'une façon plus synthétique, afin d'en tirer... des considérations juridiques. Nous les avons... groupés...: l'abbaye dans ses rapports avec les puissances temporelles; l'abbaye et les puissances spirituelles; le fonctionnement intérieur du monastère, ses officiers claustraux et forains, l'administration des biens.

... Nous espérons... publier les remarques... sur la composition juridique du patrimoine de l'abbaye" [not in this library].
Bibliography: p.[225]-232.

757

Tisset, Pierre

Manuel d'histoire du droit français, par Pierre Tisset [et] Paul Ourliac. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1949.
309p. D.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"... Destiné aux étudiants de première année...
... Avant chaque période historique... un court exposé des faits."

758

Tocqueville, Alexis [Clérel] comte de, 1805-1859.

WR F 39 T 56.7

L'Ancien Régime et la Révolution. 7^e éd. Paris, Lévy, 1866.
xiv+46p. C.

FRANCE—HISTORY.

Being v. 4 of the Oeuvres complètes d'Alexis de Tocqueville, publiées par Madame de Tocqueville.

"... n'est point une histoire de la Révolution...; c'est une étude sur cette révolution. ...

... Pour bien comprendre et la Révolution et son oeuvre, il fallait oublier un moment la France que nous voyons, et aller interroger dans son tombeau la France qui n'est plus. C'est ce que j'ai cherché à faire ici...

...
A mesure que j'avancais dans cette étude, je m'étonnais en renvoyant à tous moments dans la France de ce temps beaucoup de traits qui frappent dans celle de nos jours. J'y retrouvais une foule de sentiments que j'avais cru nés de la Révolution, une foule d'idées que j'avais pensé jusque-là ne venir que d'elle, mille habitudes qu'elle passe pour nous avoir seule données; j'y rencontrait partout les racines de la société actuelle profondément implantées dans ce vieux sol..."

Planned to complement the above study by a subsequent v. [not in this library].

759

Toulouse, Madeleine

WR F 39 T 64

La Nation Anglaise-Allemande de l'Université de Paris des origines à la fin du XV^e siècle. Paris, Sirey, 1939.
182p. Q.

PARIS: UNIVERSITY. UNIVERSITIES AND COLLEGES.

"Les maîtres et écoliers du Moyen Age, presque tous étrangers à Paris, s'appliquèrent [le] terme [Nation] qui définissait de façon très exacte leurs associations de fait... 'Il était naturel que les maîtres et les étudiants d'un même pays se groupassent suivant les affinités de langage,

d'origine et de diocèse... Il est probable que dès le XII^e siècle, ils vivaient ensemble et habitaient la même maison. ...

... Ces associations furent spontanées; avec le temps elles prirent le caractère de corporations légales, ayant assemblées, statuts, sceau, coffre commun; leurs traits caractéristiques s'affermirent au XIII^e siècle et c'est en pleine vigueur qu'on les voit fonctionner au XIV^e siècle dans la Faculté des Arts de l'Université de Paris.

Nous voudrions étudier ici avec quelques détails, l'une de ces Nations: la Nation Anglaise-Allemande... ... Nation Anglaise au XIII^e et XIV^e siècles, Nation Allemande par la suite. ...

Après un exposé rapide de l'évolution historique de la Nation, nous étudierons...:

son Organisation: provinces, assemblée et officiers;

son Activité: grades, écoles, finances, offices religieux, patrons et fêtes;

et pour terminer: ses Rapports avec la Faculté des Arts et l'Université, afin d'établir sur l'exemple de la Nation Anglaise-Allemande qu'une Nation constitue un véritable corps dans la Faculté des Arts et dans l'Université."

Bibliography: p.[177]-180.

760 Unused number.

761 Tournyol du Clos, Jean, *WR H759 4754*
Richelieu et le clergé de France; la recherche des amortissements d'après les mémoires de Montchal. Paris, Giard, 1912. *incomplete holding*
Part 1 only (viii... 494p.) Q.

CHURCH HISTORY—FRANCE. FRANCE—FINANCE—HISTORY. ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE. TAXATION—FRANCE.

Première partie (1639-1640)

"... Au pouvoir [Richelieu] n'oublia jamais qu'après tout il était prêtre, sacerdos in aeternum.

Mais homme d'Etat, il le fut avant tout... Prêlat, il avait défendu les droits et les prétentions de l'Eglise; chef du Conseil, il les sacrifia, sans remords, aux intérêts de la France, désavouant parfois les doctrines que naguère il professait... Le politique en Richelieu l'emporta toujours sur le cardinal. De cela, nul meilleur exemple que l'affaire des immunités fiscales du clergé.

Aux Etats généraux de 1614... Richelieu avait soutenu chaudement ces immunités...

A la tête du gouvernement, [il] cessa de croire que la prière fût 'le seul tribut' qu'on doive tirer des ecclésiastiques; car en moins de vingt ans il leur extorqua près de 18 millions de subsides extraordinaires...

... [De] cette lutte si longue et si variée... Nous... avons détaché la phase la plus aigüe, la querelle des amortissements..."

Additions et Corrections: p.[481]-485.

Bibliographie: p.[v]-viii.

762 Traité des droits des communes et des bourgeoisies... par M... Avocat en Parlement. Nantes, Chez la Veuve Marie, 1759.
307+[32]p. D. *WR K 34-N T68*

FEUDALISM. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

Contents: L'origine des Titres et des Qualités de Noble, de Bourgeois, de Serf ou Mortaillable; - La Conférence des Coutumes du Royaume touchant les Droits des Communes et des Bourgeoisies; - Les Edits, Déclarations du Roi et Arrêts intervenus sur la matière du Droit des Communes, avant et depuis l'Ordonnance des Laux, Bois et Forêts de 1669.

763

Trapenard, Camille

Le pâturage communal en Haute-Auvergne (XVII^e-XVIII^e siècles); lettre-préface de Paul Viollet. Paris, Larose et Tenin, 1904.
vii+273p. Q.

AGRICULTURAL LAWS AND LEGISLATION. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

"La question du pâturage communal se posa toujours en Auvergne avec une importance toute particulière... qui se traduisit en effet par une doctrine locale très indépendante et une des réglementations les plus normalement développées que nous présente en cette matière le droit coutumier français. ...

Ce caractère de localité de la réglementation se traduit non seulement par l'existence concurrente des diverses coutumes provinciales, mais encore par la rédaction d'un grand nombre de coutumes locales établissant autant de dérogations au régime général de la province. Ce phénomène était particulièrement accusé en Auvergne et répondait à un besoin...

... L'autonomie conservée sur ce point à la province, loin de sembler conduire à un fractionnement excessif de législation, ne paraissait pas suffisante encore: il fallait faire un pas de plus dans la voie de la décentralisation réglementaire, et en arriver à conférer une partie de cette autonomie à la communauté elle-même... Seule la circonscription élémentaire était à même d'établir un équilibre rigoureux entre [les] besoins locaux et les institutions juridiques appelées à les satisfaire."

Limitation. "... nous n'aurons pas à nous occuper de l'origine de la propriété communale ou du droit de vaine pâture..."

Nous consacrerons une première partie à l'étude des communaux et des terres vacantes; nous nous occuperons dans une seconde de la vaine pâture: ayant ainsi défini le territoire soumis au droit de pâturage, nous déterminerons dans une troisième subdivision quels étaient les titulaires de ce droit et à quelles règles ils étaient assujettis pour son exercice. Une dernière partie nous permettra enfin de nous rendre compte de l'influence acquise en Haute Auvergne par les nouvelles théories émises en matière de pâturage communal à la fin du XVIII^e siècle."

Pièces justificatives: p.[269]-275.

Bibliographie: p.[v]-vii.

764

Trotabas, Louis

Constitution et gouvernement de la France. Paris, Colin, 1930.
213p. B. (Collection Armand Colin, No.135. /Section de Droit/).

FRANCE—CONSTITUTIONAL LAW.

"La notion de Gouvernement est prise dans un sens large et vivant, qui permet à l'auteur de décrire et d'analyser, à côté des rouages politiques, l'Administration, la Justice, les Finances, les libertés individuelles."

Bibliographie sommaire: p.[207]-209.

765 Turlan, Juliette *WR JV 39 4784*

La Commune et le Corps de Ville de Sens (1146-1789). Paris, Sirey, 1942.

244p. C.

CITIES AND TOWNS—FRANCE. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. MUNICIPAL CORPORATIONS. SENS (FRANCE).

[Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.]

"Nous avons entrepris cette étude... du point de vue des rapports réciproques du Gouvernement Central et de notre Ville. Autrement dit, nous avons essayé... de dégager les principes directeurs de la Monarchie française en égard à la bonne ville de Sens, de voir comment ceux-ci se sont exécutés sur place et dans quelle mesure le pouvoir royal a tenu compte des désirs locaux pour orienter sa politique. ...

L'histoire de Sens se confond presque avec celle de ses démembrements. Démembrement de son Archevêché, de son Bailliage et diminution du rang politique et administratif de la cité elle-même. ...

Si nous avons... insisté sur ce fait du déclin de Sens c'est parce que nous devons en tenir compte quand nous étudions les rapports entre le Roi et sa bonne ville, entre les Sénonais et le Gouvernement Central.

Il explique pourquoi le régime municipal à Sens n'a jamais pris ce développement extraordinaire que l'on peut constater en d'autres villes - spécialement les riches villes du Nord ou de Normandie - où le nombre des officiers municipaux est très élevé, où la représentation communale est fastueuse. Il explique aussi pourquoi notre ville à toujours tant tenu à faire ressortir son ancienneté et rappeler ses antiques privilèges. Il lui fallait justifier à ses propres yeux comme aux yeux du Roi les requêtes qu'elle présentait et qui, trop souvent hélas, n'avaient d'autre but que de l'aider à sortir d'une situation critique. ...

C'est du côté des finances que nous verrons... naître de très bonne heure la tutelle administrative. Les rapports entre le Roi et la Ville ne se sont modifiés depuis le Moyen-Age jusqu'à la fin de l'Ancien Régime que pour se resserrer...

Presque tous les domaines de compétence de notre Ville relèvent étroitement du Pouvoir Central; après les Finances, ne parlons pas de la Justice qui, de bonne heure, échappa au pouvoir communal et ne subsista que sous la forme connexe de Police. La compétence du Corps Municipal en matière de Police est bien déterminée, et celui-ci ne peut exercer son rôle que sous la surveillance du Roi, les initiatives de l'autorité municipale doivent être autorisées et approuvées.

Seule une certaine autonomie subsiste dans la partie strictement administrative: Instruction publique, Bienfaisance, Assistance, Hygiène, Voirie."

Sources et bibliographie: p.[227]-232.

765.7 Valin, René-Josué, 1695-1765. *WR K 39 LC V 23*

Nouveau commentaire sur la coutume de la Rochelle et du pays d'Aunis... La Rochelle, Chez Desbordes, 1756.

3v. Sq.Q.

COUTUME DE LA ROCHELLE ET DU PAYS D'AUNIS. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.

766 Vandermarcq, Victor L. *WR R21 V1*

Etude du droit matrimonial et successoral dans l'ancienne Coutume de Limoges [fin du XIII^e s.] Paris, Rousseau, 1907.
172p. O.

COUTUMES DE LIMOGES. FRANCE—LAW—COUTUMES, EDITS, ORDONNANCES.
HUSBAND AND WIFE. INHERITANCE AND SUCCESSION.

"La rédaction écrite de la Coutume de Limoges date de la fin du XIII^e siècle. Elle constitue en quelque sorte une charte municipale et elle n'a pas pour but principal d'édicter des règles de droit privé.

Aussi l'étude... est surtout une recherche de détail; si nous nous sommes attachés à l'étude plus spéciale du droit matrimonial et du régime successoral, c'est qu'en ces matières la coutume a laissé des traces plus profondes et a résisté plus facilement à la poussée du droit écrit.

Notre Coutume constitue en effet une enclave au milieu du droit écrit qui formait la législation générale de la Vicomté de Limoges;

C'est donc le droit romain, auquel on se référerait pour tout ce que la Coutume n'avait pas prévu; et c'est à lui que nous devons demander les principes directeurs qui nous guideront dans cette étude."

"... Un coup d'oeil sur l'histoire de la Coutume..."

1. Le régime matrimonial; le régime d'otale...; *(d'oscle... les donations entre époux, ... le droit)*
2. Le régime des successions. ... Le testament... les modes d'exécution et les formes. La liberté de tester était particulièrement étendue et le droit des enfants se bornait souvent vis-à-vis du testateur à une simple légitime de forme.

... une règle spéciale... qui répond sans doute au désir de maintenir dans la famille au profit des cohéritiers, un bien qui aurait pu en sortir: ...[le] retrait lignager."

Appendice I. Texte latin de la Coutume de Limoges: p.[159]-164.

Bibliographie: p.[vii]-viii.

767 Vanderpol, Alfred, 1854-1915. *WR Jx V28*

La doctrine scolastique du droit de guerre. Paris, Pedone, 1919.
xxviii+554p. O.

INTERNATIONAL LAW. WAR. *par Émile Chénon:*

Avec une biographie de l'auteur, p.[vii]-xxviii.

"Le but du présent ouvrage est de montrer qu'il y avait au Moyen-Age une doctrine du droit de guerre, et de le faire connaître. Cette doctrine, universellement et constamment professée par les théologiens jusqu'au XVII^e siècle, était considérée par eux comme étant celle des Pères de l'Eglise et comme constituant la véritable tradition chrétienne.

Elle peut se définir ainsi: 'La guerre est un acte de justice vindicative, la punition de malfaiteurs étrangers.' Elle est implicitement contenue et résumée dans une phrase de saint Thomas, celle par laquelle il définit la juste cause de guerre: 'Causa justa, ut scilicet illi qui impugnantur propter aliquam culpam impugnationem mereantur. - Cause juste, c'est-à-dire que ceux à qui l'on fait la guerre l'aient méritée par quelque faute.'

... Nous nous bornerons le plus souvent à citer des textes... Nous avons seulement disposé dans un ordre logique et encadré les citations, laissant au lecteur le soin d'en déduire les conséquences. La doctrine s'en dégage tout naturellement... Un retour à cette doctrine constituerait un immense progrès sur l'état actuel des relations internationales.

Il ne faudrait pas croire... que l'étude... intéresse seulement ceux d'entre eux qui sont croyants... Les auteurs que nous citons - et qui... exposaient, non pas leurs idées personnelles, ni leurs vues particulières, mais la doctrine enseignée à leur époque dans l'Eglise - ont été les fondateurs du droit international..."

"... Il nous a paru intéressant et utile de rechercher si l'on trouvait, soit dans l'histoire, soit dans les Livres Saints, quelque fait ou quelque texte qui fût en contradiction avec cette doctrine; si les guerres dont il est fait mention dans la Bible, si les moeurs et les écrits des premiers chrétiens, si les enseignements des théologiens et des canonistes antérieurs à saint Thomas étaient d'accord avec elle, ou si l'on y trouvait au contraire quelque opposition ou quelque différence. Nous avons également cru utile d'exposer certaines opinions erronées professées au Moyen Age par plusieurs canonistes; puis de montrer comment la doctrine de saint Thomas fut, en partie du moins, abandonnée au XVII^e siècle par divers théologiens, et cessa plus tard d'être considérée comme la base intangible de l'enseignement catholique au sujet de la guerre. L'ensemble de ces études forme la II^e partie de notre ouvrage.

La III^e comprend la traduction des oeuvres les plus importantes concernant le Droit de guerre publiées du XII^e au XVII^e siècle: les chapitres De bello du Décret de Gratien et de la Somme de Saint Thomas; les traités De jure belli de Victoria et de Bello de Suarez; le traité De Indis de Victoria... En appendice le paragraphe du De Legibus de Suarez, relatif au Droit des gens." ~~[All these have been analyzed on separate cards under their respective authors.]~~

Notices sur les auteurs et les ouvrages cités dans la première partie: p.5-14.

Also many bibliographical references in the text, and in footnotes.

See also Batiffol, P[ierre] L'Eglise et la guerre, par P. Batiffol [et alii] 1913. [No.53]

Analytics

Chénon, Emile, 1857-1927.

Alfred Vanderpol (1854-1915) (In Vanderpol, Alfred. La doctrine scolastique du droit de guerre. 1919. p.[vii]-xxviii).

VANDERPOL, ALFRED, 1854-1915.

Vie, ouvrages, oeuvre.

Gratianus

[De bello] [ca.1150] (In Vanderpol, Alfred. La doctrine scolastique du droit de guerre. 1919. p.[290]-299).

French translation.

"La question de la guerre est traitée dans la seconde partie du Décret [de Gratien]; elle forme la matière d'une partie de la Cause XXIII, en particulier des deux premières questions de cette 'Cause'."

Thomas Aquinas, Doctor Angelicus, Saint, 1225?-1274.

[De bello] [1209] (In Vanderpol, Alfred. La doctrine scolastique du droit de guerre. 1919. p.308-320).

French translation of the Questio XL, Secunda Secundae of Saint Thomas' Summa theologiae.

Vitoria, Francisco de, 1486-1546.

De jure belli. [1539] (In Vanderpol, Alfred. La doctrine scolastique du droit de guerre. 1919. p.325-359).

French translation.

See also Baumel, Jean. Les leçons de Francisco de Vitoria sur les problèmes de la colonisation et de la guerre; éd. critique avec traduction. 1936; and Baumel, Jean. Les problèmes de la colonisation et de la guerre dans l'oeuvre de Francisco de Vitoria. 1936. [No.55]

[No.54]

Suarez Francisco, 1548-1617.

[De bello] [1617] (In Vanderpol, Alfred. La doctrine scolastique du droit de guerre. 1919. p.362-412).

French translation of Suarez's De bello which is in the 3^d part of "De Charitate" of his treatise: De triplici virtute theologali.

Vitoria, Francisco de, 1486-1546.

[De Indis] 1539. (In Vanderpol, Alfred. La doctrine scolastique du droit de guerre. 1919. p.426-486).

French translation.

See also Baumel, Jean. Les leçons de Francisco de Vitoria sur les problèmes de la colonisation et de la guerre; éd. critique avec traduction. 1936; and Baumel, Jean. Les problèmes de la colonisation et de la guerre dans l'oeuvre de Francisco de Vitoria. 1936. [No.55]

[No.54]

Suarez, Francisco, 1548-1617.

[Droit des gens] around 1600 (In Vanderpol, Alfred. La doctrine scolastique du droit de guerre. 1919. p.[487]-513.)

Résumé des chapitres XVII et XVIII et traduction in extenso des chapitres XIX et XX du Livre II du traité de Suarez intitulé: De legibus ac Dao legislatore.

"Dans les chapitres XVII et XVIII, Suarez combat certaines thèses fausses qui avaient cours de son temps et qui tendaient à établir entre le droit naturel et le droit des gens, soit des distinctions, soit des confusions également erronnées. Dans les chapitres XIX et XX, il expose sa propre doctrine... [Dans ces derniers] Suarez revient à diverses reprises sur le droit de guerre. [La doctrine scolastique De bello se trouvera de cette façon située dans son cadre naturel.]"

Vanel, Marguerite

WR JOC V38

Histoire de la nationalité française d'origine; évolution historique de la notion de français d'origine du XVI^e siècle au Code civil; préface de J.-P. Miboyot. Paris, Anc^{ne} Imprimerie de la Cour d'Appel, 1945.

viii+156p. 0.

CITIZENSHIP. FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES. NATIONALITY.

"... Jusqu'à la Révolution de 1791, la nationalité d'origine a été déterminée, en France, par un facteur juridique. On pensait très généralement... que la base juridique de celle-ci était le jus soli, c'est-à-dire la nationalité territoriale... Ce n'était pas exact, et... le jus sanguinis, c'est-à-dire la nationalité de filiation tint une place importante...

C'est à la Révolution seule qu'est dû l'affrètement de la notion juridique de la nationalité d'origine, en vue de lui substituer une base politique qui, depuis lors, n'aura cessé de s'affirmer sans cesse davantage... Rien n'est... plus curieux que l'étude de la période intermédiaire au cours de laquelle on ne paraît s'être occupé que du citoyen, et non du national, tant et si bien que l'on peut se demander si ces deux notions n'ont pas été confondues ou plutôt si la mystique politique n'a pas fait perdre de vue l'intérêt purement national pour l'effacer derrière celui d'ordre civique."

Pièces justificatives: p.[146]-153.

Bibliographie: p.[142]-145.

769 Vannier, Jean *WR JV 39 4V 33*

Essai sur le Bureau des Finances de la Généralité de Rouen, 1551-1790. Rouen, Lestringant, 1927. ix+186p. chart, fold.table. O.

FRANCE--HISTORY (1551-1790). FRANCE--LAW--HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE--LAW--INSTITUTIONS. FRANCE: TREASOR. ROUEN (FRANCE).

Thesis (Doctorat ^{ès} Sciences Politiques et Economiques)- Univ. de Paris.

"Sous l'Ancien Régime, de 1577 à 1789, on appelait BUREAUX DES FINANCES des Compagnies formées de magistrats portant chacun le titre de Trésorier de France et Général des Finances. Leurs fonctions avaient trait à l'administration du Domaine, des Finances et de la Voirie. Il y avait un Bureau des Finances à la tête de chacune des circonscriptions administratives d'alors, dites généralités.

Les membres de ces Bureaux étaient, avec un rôle et des pouvoirs différents, les successeurs, de personnages importants qui avaient porté, les uns le titre de Trésorier de France, les autres celui de Général des Finances.

Les premiers, chargés de l'administration du Domaine, existaient déjà à l'époque de Philippe le Bel; les seconds, chargés de l'administration des Finances, apparurent en 1355, à la veille de la bataille de Poitiers.

Leur importance et leur pouvoir ne cessèrent de croître jusqu'à la fin des guerres d'Italie, époque à laquelle ils furent à l'apogée de leur puissance et touchèrent du même coup à leur déclin. ...

... Ces officiers, dont le nombre fut sans cesse accru de 1551 à 1789, constituent à partir de 1577, sous le nom de 'Bureaux des Finances', les rouages les plus importants de l'administration provinciale, jusqu'à ce que, vers le premier tiers du XVII^e siècle, les intendants les supplantent. Commissaires pour le roi aux Etats de la province, collaborateurs du gouvernement en matière financière, ils sont aussi administrateurs du Domaine et de la Voirie. Ils surveillent les élus, grenetiers, agents

comptables et tous autres administrateurs subalternes. Même sur leur déclin, ils continuent à rendre de nombreux services; d'autre part, la complexité de leurs fonctions nous fait connaître des détails intéressants sur le fonctionnement de l'administration; leur décadence ne laisse pas de souligner l'importance prise par de nouveaux services et de nouveaux fonctionnaires.

'L'étude de ces Bureaux' dit le vicomte de Grimouard... 'fait connaître tout l'ancien régime avec son caractère, ses tendances et ses misères'.

Cette appréciation n'a rien d'exagéré. Les fonctions des Bureaux, leurs rapports avec le Pouvoir central, avec l'Intendant, avec les Cours souveraines, avec tous les autres fonctionnaires, nous font connaître l'administration tout entière de 1551 à 1789. ...

... Je me suis limité à un aperçu du ressort et de la composition du Bureau, des honneurs, privilèges et gages dont jouissaient les Trésoriers, des actes les plus importants accomplis par eux en matière de Domaine, de Finances et de Voirie."

Pièces justificatives: p.169-184.

Bibliographie: p.[i]-vii.

770 Verriest, Léo *NR K 392V V61*

Corpus des records de coutumes et des lois de chef-lieu de l'ancien Comté de Hainaut; Sources de l'histoire du droit rural. Mons, Union des Imprimeries, 1946 [should be 1947]. *[incomplete holding]*

1st v. of introd. +lv. plates (plans) O. (Collection de documents anciens relatifs au Hainaut).

~~BELGIUM—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FEUDALISM. FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. HAINAUT. MIDDLE AGES.~~

Introduction is complete in 2 v.

At head of title: Le Hainaut; encyclopédie provinciale.

"Les 'records de Coutumes' et les 'lois de chef-lieux'... sont des documents qui se situent dans le cadre de la vie paysanne et du système seigneurial des derniers siècles du moyen âge et du début des temps modernes..."

[Re Introduction] "Il apparaît... nécessaire, si l'on veut déterminer la place exacte, la signification et la portée de nos textes (les records surtout) dans l'évolution historique générale, et s'expliquer leur apparition... de jeter un coup d'œil rétrospectif sur divers aspects des institutions du haut moyen âge, de se demander quels phénomènes ont peu à peu façonné le milieu juridique, social et économique au sein duquel est née et s'est développée la pratique des records. C'est à ces fins que tend l'Introduction."

"... Les records de coutumes, définissant un certain nombre d'essentielles relations entre seigneurs et sujets, ont eu pour objet primordial d'assurer la conservation des droits respectifs des uns et des autres et l'observance d'usages locaux; ils concernent donc directement la vie interne des seigneuries médiévales."

Under Institutions Médiévales the following topics are treated: Système foncier. Alleux et alleutiers. Fiefs. Seigneurie; Banalités seigneuriales; Taille seigneuriale; Mainmorte seigneuriale; Cite et les

procurations; Redevances affectant le commerce; Justice; Immunité ecclésiastique; Hauts-justiciers laïques; Evolutions qui ont affecté le sol des seigneurs ou les réserves foncières. Hostises et villes-neuves. Villes. Chartes-lois; Condition juridique des personnes. Serfs, saineurs, villains.

Tome II de l'Introduction (not in this library) "consacré... à un tableau d'ensemble des relations entre seigneurs et sujets... à l'étude des tribunaux régionaux du bas moyen âge; à celles des institutions judiciaires seigneuriales et notamment aux 'Plaits Généraux' locaux; à celle de l'origine des échevinages seigneuriaux; enfin aux 'Records de Coutumes' et aux 'Lois de Chefs-Lieux'."

[Re Corpus des records de coutumes... volume.] C'est une collection des documents. "La plus ancienne... est... de 1322... La plus récente... est... de 1537."

Il y a "énormément à puiser dans notre 'Corpus', en vue de l'étude approfondie de l'histoire des classes rurales, de celle des institutions et du droit du moyen âge, de la vie économique, des moeurs, du folklore, etc..."

C'est dans les 'records de coutumes' et les 'lois de chef-lieu' qu'apparaissent "clairement, sur bien des points, les conditions dans lesquelles jouaient les rapports de maîtres à sujets, car là sont spécifiés... les droits et les devoirs réciproques des seigneurs et des tenanciers ou simples 'manants'."

Bibliographie: Introd. v., p.[255]-270.

Bibliographie des travaux de Léo Verriest: Introd. v., p.[271]-278.

See also the author's Le régime seigneurial dans le Comté de Hainaut du XI^e siècle à la Révolution, and also his Serfs et servos des comtes de Hainaut de 1295 à 1567. [No. 772] [No. 771]

771

Verriest, Léo *WR K30 LV V617*
Le régime seigneurial dans le Comté de Hainaut du XI^e siècle à la Révolution. Louvain, Smeesters, 1916-1917.

xvi+428p. illus., plates, fold.maps and plans. Q.
FRANCE—LAND TENURE.
BELGIUM—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FEUDALISM. / FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. HAINAUT. MIDDLE AGES.

At head of title: Histoire des Institutions et du Droit Belges.
Thesis (Doctorat special en histoire) - Univ. Libre de Bruxelles.
Ouvrage auquel l'Académie Royale de Belgique a décerné le Prix Charles Duvivier (1919).

"... Il était indispensable de remonter à l'époque classique du régime féodal et de suivre pas à pas ses transformations successives et les mouvements de l'opinion; ... il fallait, enfin, ne pas se contenter de projeter en quelque sorte sur un écran le tableau des institutions seigneuriales de l'ancien régime, mais bien en observer la vie et les variations en les déroulant comme au moyen d'un film cinématographique."

Pièces justificatives: p.[405]-421.

Bibliography: p.[viii]-xvi.

See also the author's Serfs et servos des comtes de Hainaut de 1295 à 1567; tableau statistique, and his Corpus des records de coutumes et des lois de chef-lieu de l'ancien Comté de Hainaut; sources de l'histoire du droit rural. [No. 772] [No. 770]

772

Verriest, Léo *WR K 39 LV V 61 s*
 Serfs et serves des comtes de Hainaut de 1295 à 1567; tableau statistique. Mons, Dequesne-Masquillier, 1911.
 124p. tables. Q.

~~RELIGION—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FEUDALISM. FRANCE—~~
~~LAW—SEIGNIORIAL LAW. HAINAUT.~~

Extrait du tome XXXIX des Annales du Cercle Archéologique de Mons.
 Distrait des Annexes de la mémoire de l'auteur sur le Servage dans le comté de Hainaut (not in this library).

"... Les différents facteurs, sous l'action desquels les rangs de la classe servile s'éclaircissent progressivement, furent: la liberté du mariage, l'affaiblissement du droit de poursuite, l'affranchissement, et, brochant sur le tout, les efforts souvent efficaces des non-libres pour échapper illégalement à leur sujétion. Or, on peut suivre... grâce à notre Tableau, la diminution constante... du nombre des serfs des souverains du Hainaut...

1567 marqua... en Hainaut l'extrême fin du servage. Depuis lors, il ne subsista plus de celui-ci que la théorie et des serfs que le nom."

[No. 771]
 See also the author's Le régime seigneurial dans le Comté de Hainaut du XI^e siècle à la Révolution, and his Corpus des records de coutumes et des lois de chef-lieu de l'ancien Comté de Hainaut; sources de l'histoire rural. [No. 770]

773

Veillot, Louis *WR K 39 LV V 64*
 Le droit du seigneur au Moyen Age. Paris, Vivès, 1854.
 xxviii+467p. D.

~~FRANCE—LAW—SEIGNIORIAL LAW. MIDDLE AGES.~~

"Le droit du seigneur, tel qu'on le suppose, n'a jamais existé. Tout ce que l'on en dit est pure invention, pur mensonge, pure ignorance.

Tel qu'il a existé réellement, il a été une chose légale, naturelle, innocente; il existe encore, plutôt corrompu que purifié.

Je suis assuré d'avoir mis cette vérité en pleine lumière..." ...

"Cette réfutation des assertions scandaleuses de M. Dupin [dans le rapport de M. Dupin (Comptes-rendus des séances et travaux de l'Acad. des sciences morales et politiques, cahier d'avril 1854)] est divisée en quatre parties.

La première contient un aperçu du Moyen Age dans ce qui se rapporte au sujet général. J'y examine l'origine, la nature et le sens de quelques-uns de ces usages, alors tout naturels, qui paraissent aujourd'hui si étranges et si choquants.

Dans la seconde, je traite du mariage, et j'explique le droit religieux des premières nuits, qui a donné lieu au procès dont parle Boërius, et qui différait étrangement de ce que M. Dupin a cru comprendre.

La troisième partie concerne le droit du seigneur suivant la loi civile, et contient toute l'histoire du préjugé qui s'est établi à cet égard.

La quatrième et dernière partie est consacrée à l'examen de tous les faits, sans exception, dont on a prétendu se servir pour montrer un abus criminel et infâme, là où il n'y avait ni infamie, ni crime, ni abus."

Bibliography: p. [xix]-xxviii.

774

Viallez, Pierre *WR JV 39 4V 65*
Etudes historiques sur la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier d'après ses archives privées. Montpellier, Firmin et Montane, 1921.

336p. illus., ports., facsim., fold.plan. 0.

FRANCE--LAW--INSTITUTIONS. FRANCE: TRELOR. LANGUEDOC (FRANCE).
LAWYERS--FRANCE. MONTPELLIER (FRANCE).

Du Compte rendu d'Olivier-Martin. Revue historique de droit français et étranger, 1925, p.147-151):

"[L'auteur] n'a pas écrit principalement pour les historiens du droit...

[Il]... a voulu connaître, dans l'intimité de leurs familles et de leurs affaires, ces magistrats dont il a fait revivre les figures, aux pages de son livre, dans la vérité des héliogravures. Et il a réalisé son dessein en utilisant surtout des documents qu'il appelle... les 'archives privées' de la Cour.

Ces archives... se réfèrent avant tout à la discipline et au règlement intérieurs de la compagnie et au détail des intérêts moraux et matériels qu'elle avait à défendre comme corps. Toutes ces affaires étaient délibérées, sous réserve de l'approbation de la Cour, par un Conseil de direction composé de plusieurs syndics. ...

... Les charges de la compagnie étaient recherchées surtout pour des considérations sociales ou mondaines. ...

La Cour de Montpellier dut constituée par l'union, en 1629, de la 'Cour des Aides', créée en 1437 par Charles VII et de la 'Chambre des Comptes' établie par François I^{er} en 1523. [L'auteur] en esquisse l'histoire très sommairement, de même qu'il se borne à en résumer les attributions et la procédure, d'après les ordonnances... En 1690... le roi confia à la Cour quelques attributions en matière domaniale, si bien que dans son organisation intérieure une 'Chambre du Domaine' s'ajouta... ...

[L'auteur]... nous fournit les plus intéressants détails sur son activité au moment de la Révolution."

Sources et bibliographie: p.9-10.

775

Viard, Paul *WR HT 39 4V 65*
Histoire de la dime ecclésiastique dans le royaume de France aux XII^e et XIII^e siècles (1150-1313.) Paris, Picard, 1912.

212p. 0.

CANON LAW. ~~FRANCE--LAW--SEIGNIORIAL LAW.~~ ROMAN CATHOLIC CHURCH IN FRANCE. TAXATION--FRANCE.

Continues the author's Histoire de la dime ecclésiastique principalement en France jusqu'au Décret de Gratien. 1909. [not in this library]

"J'ai cru devoir arrêter cette nouvelle série de recherches à la mort de Philippe le Bel [1314]. En février 1312-1313, ce roi interdit à l'évêque de Saintes la perception des dîmes insolites sous menace de saisie du temporel. Ce mandement... atteste le droit du roi de réglementer la dime et la prédominance de la coutume. L'acte... marque une date importante dans l'histoire de la dime en France..."

Les pages qui suivent ne contiennent pas une histoire de la dime par régions mais une étude d'ensemble... de cet impôt ecclésiastique."

Addenda et Corrigenda: p.[207]-208.

Bibliography: p.[197]-204.

"Un prochain volume [not in this library] ... contiendra l'histoire de la dime du XIV^e au XVIII^e siècles, pendant cette période intermédiaire entre les deux âges classiques de la législation canonique et du droit civil ecclésiastique."

776

Viard, Paul Emile *WR EA 352 v 65*
André Alciat, 1492-1550. Paris, Sirey, 1926.
xiv+391p. Q.

ALCIATO, ANDREA, 1492-1550. ROMAN LAW—CODES. ROMAN LAW—DIGESTS.
ROMAN LAW—HISTORY.

"Parmi les jurisconsultes qui étudièrent le droit romain après la chute de l'Empire romain d'Occident, André Alciat tient une place importante.

Succédant aux Bartolistes, il fut salué... comme le fondateur de l'école historique de droit romain, qui allait s'épanouir au cours du XVI^e siècle, en France en particulier... ..

... Avec André Alciat, nous assistons à la pénétration de l'Humanisme dans les études de droit romain.

Certes, on retrouve dans certains de ses travaux les caractères de l'école bartoliste; mêlé à la pratique, Alciat, en effet, conserva, en partie, les habitudes de ses prédécesseurs...

Mais, d'autre part, Alciat fut le premier juriste qui étudia le droit romain avec la mentalité Humaniste...

La reconstitution historique du droit romain, tel est le but qu'il se propose; pour l'atteindre, il utilisera avec bonheur la philologie et la littérature anciennes, il s'efforcera d'établir les textes juridiques romains aussi exactement que possible, il recherchera ou publiera ceux que le Digeste n'a pas conservés."

"... Aux unes et aux autres [des] oeuvres [nombreuses dont André Alciat a été l'objet] nous pouvons faire le reproche de ne pas avoir décrit, en même temps que l'histoire des événements extérieurs de la vie d'André Alciat, son activité intellectuelle et l'apparition de ces travaux.

Aussi, écrivant à notre tour une biographie d'André Alciat, nous nous sommes efforcé de la faire aussi complète que possible... et nous avons cherché à exposer, dans les différentes périodes de cette vie, quels furent les travaux ou les occupations auxquels Alciat s'adonna."

Appendice: L'oeuvre littéraire d'André Alciat. - Les Emblemata; la traduction de l'Anthologie grecque; les Enigrammata; la traduction des Nuées d'Aristophane; le Philargyrus. p.[313]-337.

Annexes. 1. Table des principaux textes du Digeste et du Code de Justinien étudiés par... Alciat: p.[341]-352. - 2. Table des principales matières étudiées par... Alciat: p.[353]-377.

Extensive bibliography: p.[1]-23.

777

Viard, Pierre-Paul
Histoire générale du droit privé français (1789-1830) Paris, Presses
Universitaires de France, 1951.
vi+147p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES.

L'auteur étudie successivement les personnes (condition juridique, famille et mariage), les biens (propriété, abolition des droits féodaux, biens nationaux, biens communaux), obligations et droit commercial (monnaies de paiement et principaux contrats), succession et libéralités (loi de nivôse, réaction).

Bibliography: p.[i]-vi.

778

Vigo, Marcel

WR HT 39 V68

De la réforme du contrôle de la garantie des matières d'or et d'argent; préface de J. Lanlier. Paris, Sirey, 1936.

v+279p. fold.chart, (fold.) tables. Q.

FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES. HALL MARKS. TAXATION—FRANCE.

[Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris].

"Jusque vers la fin du XIII^e siècle, le public n'avait, en effet, d'autre garant de la fidélité du titre des ouvrages d'or et d'argent que celle qu'apportaient les orfèvres à se soumettre à la loi qui leur était prescrite. En instituant un moyen efficace pour faire observer la loi du titre, ce qui laisse supposer qu'elle était quelquefois méconnue, Philippe le Hardi a inauguré la législation du contrôle. ...

...[L'auteur] préconise une adaptation constante de la législation du contrôle aux nécessités nouvelles que le progrès impose à l'industrie. Sa réforme est sage, elle consiste en une évolution prudente et mesurée.

Mais [il] s'élève avec force, comme tous les professionnels, contre la transformation du droit de garantie, qui ne devrait que rembourser à l'Etat les frais engagés pour assurer une protection à l'acheteur, en un véritable impôt somptuaire.

L'expérience des années d'après-guerre nous a montré que, lorsque l'Etat s'engage dans la fiscalité, il lui est à peu près impossible de s'assigner des limites...

C'est sur [le] point particulier du taux des droits de garantie que se situe la véritable réforme à réaliser. Elle est étudiée par M. Vigo, sous tous ses aspects...

...L'ouvrage... constitue une documentation complète sur le droit de garantie...

... [L'auteur] a fait plus qu'une oeuvre de juriste, il a apporté une contribution précieuse à l'histoire d'une Corporation..." (Pris de la Préface).

"... Il s'agit ici de l'or à caractère monétaire, de l'or 'attribut de la puissance publique'..."

Au lieu de bijoux finement ouvrés, les démocraties modernes accumulent des lingots d'or qui circulent fréquemment entre les banques nationales des différents pays... Cet or jeté en masse sur le marché des changes sert, soit à gager les monnaies, soit aux règlements internationaux, soit à rétablir l'équilibre de la balance des paiements, etc...

... D'une manière générale, les individus qui veulent de l'or, l'acquièrent sous la forme de bijoux..." ...

"Assujetties à tous les impôts qui frappent normalement le commerce et l'industrie, assujetties encore jusqu'à 1934 à la taxe de luxe, la Bijouterie, la Joaillerie, l'Orfèvrerie et même, dans une certaine mesure,

l'Horlogerie, sont redevables à l'Etat d'une contribution spéciale que l'on appelle les droits de garantie de matières d'or et d'argent.

... Ces droits de garantie, en effet, après avoir été une 'taxe'... sont devenus... un 'impôt' dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire un droit exigé par l'Etat, droit qui n'est plus la contre-partie d'une prestation ou d'une dépense effectuée par l'Administration dans l'intérêt de l'individu. ...

Puisque nous avons placé l'étude de cette institution sous le signe des réformes à y apporter, nous nous devons au préalable de remonter à son origine historique et de rechercher son fondement juridique... ...

On nous reprochera peut-être de ne pas avoir abordé le domaine si important en l'espèce de l'exportation et de l'importation... Mais... ... Il importe d'examiner avec soin le régime intérieur de notre industrie des métaux précieux sans nous soucier des prescriptions administratives en vue de favoriser l'exportation...

Cette étude du régime actuel de la Garantie du titre étant effectuée, nous essaierons de dégager sa vraie nature juridique de façon à pouvoir nous rendre compte des déviations possibles du principe même de l'institution.

Fuis... nous montrerons la nécessité qu'il y a d'adapter une organisation vieille de 140 ans aux besoins nouveaux de l'Industrie des métaux précieux. ...

Enfin... nous traiterons sommairement de la question du poinçon international de Contrôle de la garantie des titres dans son application au régime interne de la France."

Bibliography: p.[274]-276.

779

Villain, Jean

WR HT 39 4V 71

Contestations fiscales sous l'Ancien Régime dans les pays d'élections de taille personnelle (Taille-Capitation-Dixième et Vingtièmes). Paris, Jouve, 1943.

336p. 0.

ADMINISTRATIVE COURTS. COURTS—FRANCE. FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. TAXATION—FRANCE.

Thèses (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"... L'étude des principaux litiges que soulevaient l'établissement et la perception des impôts directs sous l'Ancien Régime.

... La manière dont étaient assises et levées ces taxes (taille, capitation, dixième et vingtièmes), ... Les juridictions appelées à statuer sur les plaintes des assujettis. ... Comment les caractères généraux des impôts influent sur les conditions d'exercice et la procédure des réclamations des contribuables ainsi que sur les effets des décisions prises à leur égard.

... [Le] contentieux de la taille; ... [le] contentieux des autres impôts.

... Quelles modifications ont apportées au contentieux fiscal les réformes financières effectuées depuis l'institution des administrations provinciales jusqu'à nos jours, et dans quelle mesure la réglementation actuelle rappelle celle de l'Ancien Régime ou en diffère."

Bibliography: p.[329]-333.

780

Villedéy, Gérard *WR KLY V 71*

Le droit successoral dans la Coutume de Bourbonnais. Aurillac, Imprimerie Moderne, 1933. 201p. O.

FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. INHERITANCE AND SUCCESSION.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"...Deux parties: depuis le début de la féodalité jusqu'en 1521; de 1521 à la Révolution."

"L'ancienne province de Bourbonnais était comprise, sous le rapport religieux, dans les cinq diocèses de Bourges, de Limoges, de Clermont, d'Autun et de Nevers... Le Bourbonnais n'a pas d'unité géographique, c'est une unité purement politique et c'est l'oeuvre des premiers Bourbons; cette oeuvre a été commencée au X^e siècle et terminée avant la fin du XI^e siècle... Dans les derniers siècles de l'Ancien Régime, le Bourbonnais comprenait tout le département actuel de l'Allier, sauf peut-être quelques communes au delà de Vichy, restées de l'Auvergne'..."

Le Bourbonnais a pour voisines les provinces de Berry, de La Marche, d'Auvergne, de Bourgogne et de Nivernais...

L'époque coutumière commence avec la féodalité (donc avec la naissance du Bourbonnais) et se termine avec le Code Civil. Toutefois, en matière successorale, la Révolution a réalisé l'unité législative française..."

Bibliography: p.195-196.

781

Villers, Robert *WR JT 39 P V 71*

L'organisation du Parlement de Paris et des Conseils supérieurs d'après la Réforme de Maupeou (1771-1774) Paris, Siray, 1937. 326p. tables. Q.

COURTS—FRANCE. FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. FRANCE: PARLIAMENT (PARIS). MAUPEOU, RENE-NICOLAS 1714-1792.

"Etude avant tout juridique..."

L'histoire détaillée du 'coup d'Etat Maupeou', nous n'essaierons pas de la retracer en elle-même. Ce que nous nous attacherons à reproduire, ce sont d'abord les principes sur lesquels s'appuyaient les réformes du chancelier. Une étude des textes proprement juridiques... des édits, déclarations, lettres patentes, nous permettra de discerner parmi les innovations de la période 1771-1774, ce qui était réforme viable et salutaire de ce qui n'était qu'expédient, et de séparer ce qui pouvait être impartialement et de bonne foi critiqué de ce qui était attaqué pour les besoins d'une polémique peu sérieuse ou peu courtoise.

... Quels avantages le 'Parlement Maupeou' présenta devant le court espace de temps de son existence, quels inconvénients on y put remarquer..."

L'ultime chapitre... consacré à ce que nous appellerons d'un nom moderne 'l'échec d'une expérience'. Comment le parlement fut rétabli sous Louis XVI, quels rapports exacts il faut voir entre la restitutio in integrum de 1774 et les menaces qu'eut à combattre le chancelier en 1771..."

Errata at end.

Bibliographical footnote-references.

782

Villey, Michel

WR F30 V 71

La croisade; essai sur la formation d'une théorie juridique. Paris, Vrin, 1942.

284p. O. (L'Eglise et l'Etat au Moyen Age [series] 6).

CHURCH AND STATE. CRUSADES. EUROPE—HISTORY. EUROPE—LAW—HISTORY.

"Quel est le critère véritable qui distingue la croisade parmi les guerres saintes? L'histoire du droit va nous donner la solution de ce problème... Les grandes Sommes de droit canon du milieu du XIII^e siècle: HOSTIENSIS... nous dresse un tableau: il expose comment elle doit être lancée, ... quelle est la condition des soldats qui y participent, les avantages qui leur sont offerts..., les obligations spéciales qui leur incombent. Ce qui distingue la croisade, ce n'est donc point d'être employée sur tel ou tel champ de bataille: on la trouve en Europe... aussi bien qu'en Terre Sainte... Mais c'est d'être toujours, sur tous ces points, organisée d'une façon spécifique; c'est d'obéir, sur ces divers chapitres, à des règles juridiques qui lui sont particulières. On voit qu'il est légitime de prendre la croisade comme objet propre d'une étude d'histoire du droit."

Appendices: Liste des Bulles de croisade en Terre Sainte de 1095 à 1215.

Bibliographie sommaire et sources: p.[15]-17.

Index des ouvrages cités...: p.[273]-279.

Table des notes bibliographiques: p.[261].

783

Vintras, A

WR HG V 79

Le corporatisme ancien de construction navale en France [par] A. Vintras, Jehan Basse, G. Deconle, Pierre Abbat; introd. de Paul Augustin-Normand. Paris, Académie de Marine, 1939.

315p. illus., fold.map and plans. Q.

CORPORATIONS. FECAMP (FRANCE). FRANCE—INDUSTRIES AND RESOURCES—HISTORY. HONFLEUR (FRANCE). LABOUR RELATIONS. MARSEILLE (FRANCE). NANTES (FRANCE).

"Trois mémoires, qui... traitent le sujet pour les ports de Honfleur, Fécamp et Nantes... [Supplément: Les calfats de Marseille, p.[259]-315]

Les bourses et guildes germaniques, flamandes et scandinaves, comme les confréries françaises, ont fait leur apparition vers le milieu du IX^e siècle... ..

Le rôle des corporations se bornait à la gestion des intérêts communs d'une profession particulière, sans imixtion dans la direction des entreprises privées ni participation à leurs pertes ou profits. Aux approches de la Renaissance, elles avaient, pour la plupart, la constitution suivante, dont deux traits étaient d'apparition assez récente: le caractère obligatoire du stage de compagnon et la limitation du nombre des maîtres. Au plus bas échelon de la hiérarchie se trouvaient les Apprentis. Son apprentissage terminé... l'apprenti devenait Compagnon... Les Maîtres étaient les patrons. Enfin, le quatrième et suprême échelon de la hiérarchie était occupé par les Jurés, appelés encore Gardes ou Frères d'hommes... ils assuraient la gestion de la corporation, veillant notamment à ce que, dans l'exécution du travail, les règles techniques du métier fussent fidèlement observées. Tel est le type de constitution auquel se conformaient la presque totalité des communautés d'arts et métiers, qui étaient artisanales.

Celles de charpentiers, calfats et perceurs de navires, qui étaient industrielles, vont nous présenter, - au moins dans la plupart des ports français... - un type assez différent et qui leur est particulier..."

Bibliographical footnote-references.

See also Augustin-Normand, Paul. Esquisse d'une organisation corporative pour l'industrie des constructions navales. [1940]. [No.39]

784

Viollet, Paul, 1840-

WR JT39 V81

Histoire des institutions politiques et administratives de la France [jusqu'au XVI^e siècle] Paris, Larose et Forcel, 1890-1903.

3v. 0.

FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—HISTORY (to 16th c.).

FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. PUBLIC LAW.

BIBLIOGRAPHY.

FRANCE—HISTORY—BIBLIOGRAPHY } Subj. anal.)

Continued by the author's Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la Monarchie 1912. [qui commence au XVI^e siècle]. [See No.786]

Pages 1-89 missing at beginning of v.1.

At head of title: Droit public.

"Tout gouvernement... s'il est doué de vitalité, puise sa sève et sa puissance dans l'assentiment de la nation..."

Je ne parle pas ici en théoricien, mais en historien; j'analyse l'essence d'un gouvernement fort et sérieusement assis. C'est s'arrêter à l'écorce que d'examiner seulement la constitution apparente d'un pays pour savoir si le peuple y joue son rôle dans l'organisme constitutionnel; les forces les plus vivantes ne sont pas toujours celles qui ont reçu la consécration et l'étiquette officielle. Il en est des organes sociaux comme des organes physiques: les uns et les autres sont souvent profondément cachés sous les formes qui les recouvrent.

Ainsi, dans toute histoire constitutionnelle, la nation est nécessairement le point central et comme le coeur du sujet... ..

J'ai parlé de l'assentiment de la nation, et je considère néanmoins le développement du droit public comme un phénomène soumis à des lois.

Toute société est dans une perpétuelle évolution...

Cette constante évolution est... soumise à des lois, et l'intérêt supérieur d'une histoire du droit public, c'est-à-dire d'une histoire des institutions politiques, c'est précisément la recherche de ces lois... ..

Si j'envisage les peuples dont l'histoire m'est connue, il ne me paraît pas impossible de ramener, pour ces peuples, à deux lois très générales les divers phénomènes dont l'ensemble constitue la vie normale d'un corps politique, à savoir: la loi de division progressive du travail et des fonctions; la loi de centralisation progressive. ...

... Je n'ai... abordé les faits économiques...

J'ai laissé également de côté la procédure et le droit pénal... mais non pas l'organisation judiciaire, qu'on ne saurait distinguer dans ses origines historiques de l'organisation politique et administrative."

Table des Matières at end of v.2 and 3.

Table alphabétique générale at end of v.3.

Extensive bibliography at end of each chapter.

Also many bibliographical footnote-references.

Contents. v.1. Période gauloise. Période gallo-romaine. Période franque.— v.2. Période française. Moyen Age (Royauté-Eglise-Noblesse).— v.3. Période française. Moyen Age (Suite et fin). Communes. Corporations. Prévôts et Baillis. Parlements. Chambres des Comptes. Conseil. Finances.

Analytics

BIBLIOGRAPHY

(In Viollet, Paul. Histoire des institutions politiques et administratives de la France. 1890-1903).

Extensive list at end of each chapter. Also many bibliographical footnote-references.

FRANCE—HISTORY—BIBLIOGRAPHY.

(In Viollet, Paul. Histoire des institutions politiques et administratives de la France. 1890-1903).

Extensive list at end of each chapter. Also many bibliographical footnote-references.

784.10

Viollet, Paul, 1840-

Histoire du droit civil français, accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques. 2^e éd. du Précis de l'Histoire du Droit français, corr. et aug. Paris, Larose et Forcel, 1893. xii+742p. 0.

CANON LAW. ~~CIVIL LAW.~~ FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. BIBLIOGRAPHY. FRANCE—LAW—BIBLIOGRAPHY. } (Subj. anal.)

At head of title: Droit privé et sources.

Honoré du grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

For détails re contents see card for the 3d ed. under No.785.

Extensive bibliography at end of each chapter.

Also many bibliographical footnote-references.

BIBLIOGRAPHY

(In Viollet, Paul. Histoire du droit civil français, accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques. 2^e éd. du Précis de l'Histoire du Droit français corr. et aug. 1893).

Extensive list at end of each chapter.

Also many bibliographical footnote-references.

FRANCE—LAW—BIBLIOGRAPHY.

(In Viollet, Paul. Histoire du droit civil français, accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques. 2^e éd. du Précis de l'Histoire du Droit français corr. et aug. 1893)

Extensive list at end of each chapter.

Also many bibliographical footnote-references.

785

Viollet, Paul, 1940-

Histoire du droit civil français, accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques. 3^e éd. du Précis de l'Histoire du Droit français corr. et aug. Paris, Laross et Tenin, 1905. viii+1012p. 0.

CANON LAW. ~~GENERAL~~. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. BIBLIOGRAPHY. FRANCE—LAW—BIBLIOGRAPHY. } (Subj. anal.)

At head of titles: Droit privé et sources.

Honoré du grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

"... Précis qui pourra... offrir une double utilité: initier les commentateurs et fournir à ceux qui veulent étudier personnellement telle ou telle partie de l'histoire du droit un premier aperçu général du sujet et les indications bibliographiques indispensables. ...

J'étudierai...:

1. Les sources.

J'ai compris... les sources du droit canonique à cause de l'influence que ce droit a exercée. Par la même raison, j'ai dû m'occuper des sources du droit romain...

2. L'histoire du droit privé comprenant l'état des personnes, la famille, les biens et les obligations.— Ici encore j'ai dû traiter quelques sujets qu'on a coutume de réserver au droit canonique, le mariage, par exemple. J'ai cru devoir aborder le droit canon dans la mesure exacte où il peut servir à l'histoire du droit français, au sens moderne du mot. ...

J'ai suivi autant que possible jusqu'à nos jours [1905] les transformations de la législation et j'ai même cité en note bon nombre de projets et propositions..."

Errata et Additions at end.

Extensive bibliography at end of each chapter. Also many bibliographical footnote-references.

Analytics

BIBLIOGRAPHY

(In Viollet, Paul. Histoire du droit civil français, accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques. 3^e éd. du Précis de l'Histoire du Droit français corr. et aug. 1905).

Extensive list at end of each chapter. Also many bibliographical footnote-references.

FRANCE—LAW—BIBLIOGRAPHY

(In Viollet, Paul. Histoire du droit civil français, accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques. 3^e éd. du Précis de l'Histoire du Droit français corr. et aug. 1905).

Extensive list at end of each chapter. Also many bibliographical footnote-references.

786

Viollet, Paul, 1840- WR JT39 V 81R

Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la Monarchie [à partir du XVI^e siècle] Paris, Sirey, 1912.
xt615p. O.

FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—HISTORY (to 16th c.).
FRANCE—LAW—INSTITUTIONS. PUBLIC LAW.
BIBLIOGRAPHY.
FRANCE—HISTORY—BIBLIOGRAPHY.) (Subj. anals.)

At head of title: Droit public.

Continues the author's Histoire des institutions politiques et administratives de la France [jusqu'au XVI^e siècle] 1890-1903. [See No. 784]

Le mot 'ministres' du titre a été "pris en un sens large, nullement au sens très spécial qu'il avait au XVII^e et au XVIII^e siècle. ...

... J'ai appelé ministres tous les délégués importants de la royauté, revêtus de pouvoirs personnels. Ils seront pour la plupart absorbés par le contrôleur général et les secrétaires d'Etat, qui, avec le chancelier, retiendraient seuls de nos jours [1912] dans la terminologie officielle, la qualification de ministres. ...

[L'auteur a écarté] presque entièrement l'histoire des relations, à de certains moments si ardues, entre les Parlements et la royauté..."

Errata at end.

Extensive bibliography at end of each chapter.

Also many bibliographical footnote-references.

Planned to be continued. "Je m'occuperai dans un autre ouvrage... du clergé, des Etats généraux, des grands corps judiciaires, des finances" [not in this library].

Analytics

BIBLIOGRAPHY.

(In Viollet, Paul. Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la Monarchie [à partir du XVI^e siècle] 1912).

Extensive list at end of each chapter. Also many bibliographical footnote-references.

FRANCE—HISTORY—BIBLIOGRAPHY

(In Viollet, Paul. Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la Monarchie [à partir du XVI^e siècle] 1912).

Extensive list at end of each chapter. Also many bibliographical footnote-references.

787

Viollet, Paul, 1840- WR F39 V 81

Les états de Paris en février 1358. Paris, Imprimerie Nationale, 1894.
36p. O.

FRANCE—CONSTITUTIONAL HISTORY. FRANCE—STATS GÉNÉRAUX. FRANCE—HISTORY (1358).

Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, tome 34, 2^e partie.

"La session d'états... précéda immédiatement les événements tragiques qui font de l'année 1358 l'une des 'années terribles' de notre histoire. Cette session est la dernière étape régulière de ce grand mouvement démocratique du milieu du XIV^e siècle...

... Le parti populaire gardait encore... une attitude politique et parlementaire; mais la crise finale, crise désordonnée et sanglante, était très prochaine."

Bibliographical footnote-references.

788 Viollet, Paul, 1840- WR D V 81

Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand maître du Temple; conjectures. Paris, Imprimerie Nationale, 1909. 16p. Q.

CHURCH HISTORY—FRANCE. MOLAY, JACQUES DE, ca.1243-1314.

Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, tome 38, 2^e partie.

"Le fameux procès des Templiers sous Philippe le Bel soulève bien des problèmes. L'attitude du grand maître, Jacques de Molai, au cours des divers interrogatoires qu'il eut à subir, est particulièrement étrange; il est difficile d'en saisir le vrai sens. C'est précisément cet aspect de la question [qu'est abordé par l'auteur]."

Bibliographical footnote-references.

789 Viollet, Paul, 1840- WR J V 81

Mémoire sur la tanistry. Paris, Imprimerie Nationale, 1891. 45p. Q.

INHERITANCE AND SUCCESSION.

Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, tome 32, 2^e partie.

"... tanistry. J'appelle de ce nom un droit successoral, ordinairement politique, suivant lequel l'héritage du défunt passe, non à ses enfants, mais au collatéral le plus âgé ou aux collatéraux les plus âgés. ...

J'embrasse des temps et des lieux très divers...

Je laisserai... de côté... tout ce qui intéresse l'histoire de la tanistry réservée aux parents du côté maternel... ...

... En traitant de la tanistry en France, je tiendrai grand compte de certains épisodes sanglants de notre histoire... ...

...Divisé en deux paragraphes:

I. La tanistry hors de France;

II. La tanistry en France."

Bibliographical footnote-references.

790

Visscher, Fernand de *WR K35L V82*
 Les édits d'Auguste découverts à Cyrène. Louvain, Bureau du Recueil,
 Bibliothèque de l'Université, 1940.
 227p. facsim. O. (Univ. de Louvain. Recueil de Travaux d'histoire
 et de Philologie, 3^e série - 1^{er} fascicule).

ROMAN LAW. ROMAN—POLITICS AND GOVERNMENT.

"... Les fouilles poursuivies par les Italiens en Libye mettaient à jour, sur l'emplacement de l'Agora [place publique] de Cyrène, une stèle portant sur l'une de ses faces cinq Edits nouveaux d'Auguste, plus le texte intégral d'un sénatus-consulte [tout en grecque] jusqu'ici complètement inconnu... [L'inscription] nous apporte [des] vues entièrement nouvelles sur l'administration des provinces et celle de la justice en général au temps d'Auguste. ...

[Ce] commentaire s'adresse avant tout aux historiens du droit... Nous nous sommes efforcé de serrer d'aussi près que possible les aspects techniques de nos Edits. ...

... Nous y avons joint un essai de traduction française. En ce que concerne le sénatus-consulte... il nous a paru utile de reproduire également la... restitution latine due à M. G. Cliverio... .."

"La première série de nos Edits nous place... en présence de deux... problèmes de droit public.

Le premier est relatif à l'autorité exercée par l'Empereur dans les provinces sénatoriales.

Le second concerne l'attitude générale des autorités provinciales romaines vis-à-vis des populations de Cyrénaïque et de leur organisation locale, politique et judiciaire..."

"Le trait fondamental qui caractérise les dispositions du nouveau sénatus-consulte, c'est un transfert de juridiction: de la juridiction d'une quaestio nernaeta, les procès de repetundae passent sous celle d'une commission sénatoriale. Pour la première fois dans l'histoire, le Sénat se trouve investi d'une véritable compétence criminelle..."

Bibliography: p.[13]-15.

791

Vollgraff, W. *WR FF 31 V88 (Carl Miering)*
 Inhumation en terre sacré dans l'antiquité grecque; (à propos d'une inscription d'Argos) Paris, Imprimerie Nationale, 1951.
 84p. 73 plates. illus., plates. Q.

GENERAL. GREECE—ANTIQUITIES.

Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, tome 14, 2^e partie.

Bibliographical footnote-references.

792

Waltz, André *WR 3947 W17*
 "A l'ombre du Lys"; correspondance diplomatique échangée entre la Couronne de France et la République de Colmar [Alsace] 1634-1646. Colmar, Hartmann [1935].
 266p. port. of Iohannes Henricus Mogg. Q. (Bibliothèque de la Revue d'Alsace [series]).

ALSACE—~~HISTORY~~. COLMAR (ALSACE). FRANCE—HISTORY (1634-1646).

"... La Suède, après le désastre infligé à ses armes... [en] 1634, à Nordlingue, fut obligée... de se préparer à évacuer les places fortes qu'elle occupait en Alsace. Colmar et les autres villes, prévoyant le retrait prochain de leurs garnisons suédoises et n'ayant aucun secours à attendre de l'Empire, durent songer à se procurer l'appui de la France qui, l'année précédente, avait conclu un traité d'alliance avec la Suède...
...

... Les négociations furent longues et laborieuses... ..

... Seule entre toutes les villes d'Alsace, [Colmar] obtenait de la France, la garantie d'un traité qui lui assurait sa vieille indépendance, et la préserva des misères et des malheurs, dont tant d'autres villes eurent à souffrir si cruellement."

793

Maxin, Marie WR JYRL W36

Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique. [Amiens, Yvert] 1939.

298p. 0.

ALIENS. EDUCATION—~~FRANCE~~ FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. PARIS: UNIVERSITY. UNIVERSITIES AND COLLEGES.

[Thesis (Docteur en droit) - Univ. de Paris.

"L'objet... est de remettre en lumière, en face des faits et des tendances actuelles, les pratiques traditionnelles de notre Ancien Droit à l'égard des étrangers fréquentant nos Universités et peut-être, le cas échéant, de glaner par ci par là, dans ce patrimoine historique, telle idée de bon sens à ranimer, telle expérience à ne pas faire. ...

... Divisée en deux parties... Première partie la présence des Etudiants étrangers dans l'Ancienne France, soit pendant une période de près de six siècles... ..

La deuxième partie... l'examen des questions posées par leur actuelle présence en France..."

Errata in front, and at end.

Bibliography: p.[285]-292.

794

Kehrlé, René WR KLG E W42

De la coutume dans le droit canonique; essai historique s'étendant des origines de l'Eglise au pontificat de Pie XI [1922-1939] Paris, Sirey, 1925.

xviii+50p. 0.

CANON LAW. CUSTOMS AND USAGES.

[Thesis (Docteur en Droit)- Univ. de Paris].

"... La coutume n'a cessé d'être singulièrement en honneur dans l'Eglise catholique, si on en excepte la courte période durant laquelle cette société a dû lutter contre les pratiques religieuses tant juives que barbares... L'Eglise prêche la fidélité et une fidélité véritable à l'enseignement du Christ, c'est-à-dire une fidélité qui porte sur l'esprit plus encore que sur la lettre; elle instaure la notion et le culte de la Tradition; elle fait

de la Tradition, c'est-à-dire de l'enseignement et de la pratique du Christ et de ses successeurs et représentants authentiques, la principale source de son dogme, l'inspiratrice de ses rites, la gardienne de sa discipline. Dès que les circonstances le lui permettent, donc dès qu'un monde païen et barbare succède un empire chrétien, l'Eglise proclame la légitimité des coutumes établies en conformité avec la Tradition...

- Dès avant le Moyen Age, ses docteurs les plus avisés font une part légitime à la coutume. — Les Souverains Pontifes des XII^e et XIII^e siècles proclament les droits juridiques de la coutume, en attestant que son autorité est loin d'être méprisante, du moment qu'on est en présence de pratiques raisonnables. — Puis, les canonistes des siècles qui suivent envisagent la coutume avec grande ferveur et lui font une place importante dans la législation ecclésiastique, et cela, au moment même où les autres sociétés la suppriment ou ne lui laissent plus qu'une sphère d'action très restreinte. — Et présentement, tous les traités de droit canonique qui paraissent, suivant d'ailleurs en cela l'exemple du nouveau Code paru en 1917, ont un chapitre entier exclusivement consacré à la coutume. Les corporations religieuses ont chacune, à côté et, on pourrait dire, en marge de leurs constitutions proprement dites, un coutumier qui règle les moindres actes de la communauté. Les évêques à la tête de leurs diocèses entourent d'un culte presque jaloux les habitudes, religieuses et antiques, spéciales au groupement dont ils ont la charge. — Nulle part plus que dans l'Eglise catholique on ne parle avec fréquence et respect de la coutume.

Il convenait donc, d'abord, de recueillir avec soin les divers textes relatifs à la coutume dans la littérature ecclésiastique des différents siècles; puis, de rapprocher ces textes dans une vaste synthèse; enfin, de montrer comment de ces textes se dégage une théorie de la coutume propre au droit canonique.

C'est l'essai auquel répond ce travail..."

Addenda et corrigenda: p.xvii-xviii.

Bibliography: p.[431]-435.

795

Weiss, France

WR HT 39 4W 43

Histoire des fonds secrets sous l'Ancien Régime; acquits et ordonnances de comptant. Paris, Sirey, 1939.

221p. facsim., tables. 0.

ACCOUNTING. FRANCE—FINANCE—HISTORY. FRANCE—HISTORY (1302-1793).
FRANCE: TREASURY.

Thesis (Doctorat en Droit) - Univ. de Paris.

"Concrétisant le principe de libre utilisation des deniers publics par le Roi, l'usage [des] Ordonnances de 'Comptant', d'abord cantonné aux dépenses secrètes des Affaires Etrangères, ne tarda pas à se généraliser.

Dès la fin du règne de Louis XIII, les Comptants prirent une telle importance qu'une procédure comptable spéciale dût être instituée pour leur vérification annuelle... ..

Une... procédure permettait aisément au Roi et à ses ministres de garder le secret le plus absolu sur l'emploi des fonds affectés aux Ordonnances de Comptant.

D'autre part, l'absence de règles comptables définies... laissait au Contrôleur Général des Finances une très grande initiative dans le choix des dépenses payables par Comptants. Les mauvaises habitudes administratives ne tardèrent donc pas, bien plus encore que le manque de scrupules de certains ministres, à faire comprendre dans les 'Comptants' quantité de dépenses banales, dont la dissimulation n'avait aucune utilité politique.

À la fin du XVIII^e siècle, plus du quart du budget était soustrait à tout contrôle juridictionnel, contrôle dont l'absence encourageait fatalement les prodigalités les plus variées. Les Ordonnances de Comptant, indispensables pourtant dans leur principe, envahirent et faussèrent toute l'administration financière du royaume, à tel point qu'elles furent une des causes déterminantes de la Révolution."

"Il fallait... suivre la naissance et le développement des Comptants à travers les trois derniers siècles de la monarchie française, en essayant de distinguer, à chaque stade de leur histoire, les aspects les plus caractéristiques de leur utilisations.

La documentation nécessaire à ce travail était très éparse..."

Bibliography: p.[207]-216.

796

Winkel, Hans

WR K11LC W 72

Le problème de la juridiction suprême. Utrecht, Kemink [1934] [4]-206p. O.

COMPARATIVE LAW. COURTS—FRANCE. COURTS—GERMANY. COURTS—GREAT BRITAIN. COURTS—NETHERLANDS.

Thesis (Doctor in de Rechtsgeleerdheid)—Rijks—Universiteit te Utrecht.

"... Examen du problème de la juridiction suprême d'un double point de vue. Dans la première partie... tâchera d'élucider le développement historique de la juridiction suprême dans quelques pays de l'Europe [France, Angleterre, Allemagne, les Pays-Bas]... dans la deuxième partie... essaiera de systématiser les résultats historiques et de les généraliser du point de vue dogmatique.

... Le mot: 'juridiction suprême' est employé dans ses deux sens: sa signification d'organe décidant en dernière instance les conflits juridiques d'un certain territoire est la base de l'examen historique, sa signification fonctionnelle de fixer irrévocablement la solution de conflits juridiques est le sujet de la deuxième partie... ..

Par le choix du titre nous avons voulu indiquer que la juridiction suprême ne doit pas être identifiée avec une conception moderne fixe du système des moyens de droit.

Nous avons tâché de rechercher comment l'organe déterminant ultérieurement ce qu'on devait faire ou ne pas faire dans chaque territoire, a évolué et avec quels moyens il a rempli sa tâche..."

Extensive bibliography: p.[160]-200.

797

Kybo, Bernard

WR JT 39 W 97

Le Conseil de Commerce et le commerce intérieur de la France au XVIII^e siècle. Paris, Domat-Montchrestien, 1936.
113p. Q.

COMMERCE—HISTORY. FRANCE: CONSEIL DE COMMERCE. FRANCE—HISTORY (1700-1791).

[Thesis (Doctorat en Droit)- Univ. de Paris]

"Le Conseil de Commerce était une juridiction gracieuse dont les décisions contentieuses sur évocation étaient fort nombreuses, ce n'était pas là cependant son principal caractère et ses attributions consistaient surtout à examiner et à résoudre les problèmes relatifs au commerce intérieur et au commerce extérieur qui lui étaient soumis.

Nous nous bornerons à étudier les manifestations caractéristiques du Conseil de Commerce (1700-1722) et ceux du Bureau du Commerce (1722-1791) en matière de commerce intérieur. A chaque époque se sont posés des problèmes auxquels les circonstances donnaient leur importance; l'étude des solutions données par le Gouvernement après consultation du Conseil du Commerce nous permettra de juger de la valeur de cette institution." ...

"Le rôle du Conseil tout entier est bien celui d'une commission consultative: le Conseil de Commerce ne rendait pas d'arrêt mais rédigeait un projet de texte, l'approuvait, le faisait signer par le président et le transmettait au contrôleur général qui le faisait formaliser. Le véritable arrêt était rendu sous forme d'arrêt en finances ou en commandement, par le Conseil d'Etat.

Quand il s'agissait d'une affaire de moindre importance, le contrôleur général écrivait à l'intendant de la généralité pour lui faire connaître l'avis du Conseil ou le priait de rendre une ordonnance conforme à cet avis.

Attributions. - La multiplicité des règlements des manufactures, des statuts des corporations, des mesures de protection douanières prises sous l'influence mercantiliste, la complication apportée par les douanes intérieures et l'état des moyens de communication, rendaient la tâche du Conseil de Commerce très considérable..."

Few bibliographical footnote-references.

See also France. Archives Nationales. Conseil de Commerce et Bureau de Commerce, 1700-1791. Inventaire analytique des procès-verbaux, par Pierre Bonmassieu, introd. et table par Eugène Lelong. 1900.

"... Il faut se reporter à cet ouvrage si l'on veut avoir une impression générale sur l'activité de l'institution."

798

Yriarte, Charles

Françoise de Rimini dans la légende et dans l'histoire, avec vignettes et dessins inédits d'Ingres et d'Ary Scheffer. Paris, Rothschild, 1883.
144p. illus., plates. O.

FRANCOISA DI RIMINI, ca.1255-60—1283-88. ITALY—HISTORY (2^d HALF OF 13th c.) MARINISTA, PABLO, ca.1252—ca.1283-88.

-Bound-in-white-parchment.

"Portons... un peu de lumière sur le fait historique très controversé qui a servi de texte à l'épisode célèbre du V^e Chant de l'Enfer de la

Divine Comédie: le meurtre de Francesca di Rimini et celui de Paolo Malatesta par Giovanni, époux de Francesca et frère de Paolo.

... saisir la vérité historique et les circonstances spéciales aux acteurs sous la légende poétique qui s'est formée..."

"... Nous sommes dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, à l'aurore des républiques italiennes..."

799

Yver, Jean WR. KLCD 195

Les contrats dans le très ancien droit normand (XI^e-XIII^e siècles). Domfront, Parisat, 1926.

xvi+316p. Q.

CONTRACTS. FRANCE—LAW—HISTORY AND ANTIQUITIES. NORMANDY (FRANCE)—LAW.

"...Contribution à l'histoire de l'Obligation. ...

Le XIII^e siècle constitue dans l'évolution... une étape essentielle: celle où se libérant des traditions germaniques, dépassant la limite extrême atteinte par les progrès du droit romain, le contrat consensuel, sous l'influence du droit canonique, se substitue aux contrats réels et formels et pour la première fois, semble-t-il, apparaît comme une source générale d'obligations juridiques. ...

... Les limites que nous nous sommes tracées englobent-elles les plus graves en même temps que les plus délicats problèmes soulevés par l'histoire des contrats: nature et décadence du contrat formel, origines du contrat consensuel, progrès des principes romains, transformations de la plévine, histoire de l'obligatio bonorum, remplacement des preuves archaïques par des preuves modernes, caractère de l'exécution sur la personne, développement de l'exécution sur les immeubles.

Le XIII^e siècle est au point de fusion du courant germanique et du courant romain, il est à la source du contrat moderne. On peut dire qu'il renferme en lui l'amorce de presque toute l'évolution postérieure. ...

[Le] plan... consiste à suivre l'obligation de sa création à son exécution. Trois catégories de contrats...: contrat réel, contrat formel, contrat consensuel; un chapitre... consacré à chacune d'elle. L'introduction progressive en Normandie des théories romaines, en ce qui touche notamment les vices du consentement et la capacité des parties... l'objet d'un quatrième chapitre. L'obligation se transmet activement et passivement, entre vifs et surtout à titre successoral; la détermination du successeur, et du montant de son obligation... étudiée au chapitre V. Enfin l'obligation principale est fréquemment garantie par des obligations accessoires; les chapitres VI et VII seront consacrés aux sûretés personnelles et réelles.

L'obligation s'éteint normalement par une exécution volontaire, un paiement (ch. VIII). Si le débiteur refuse de payer, le créancier doit l'actionner en justice; d'où deux nouveaux chapitres (IX et X) sur l'action en justice et la théorie des preuves. Enfin le jugement rendu s'exécute d'abord sur les meubles, dans certains cas sur la personne même du débiteur, à partir d'une certaine époque sur ses immeubles; ... l'objet des chapitres XI et XII: 'Exécution sur les meubles et sur la personne', 'Exécution sur les immeubles'."

Addenda: p.[307]-308.

Bibliography: p.[vii]-xvi.

800 Zacharias, E.S. *WR K 39 LP 2.11 Fm*

Le droit civil français... traduit de l'allemand sur la cinquième édition. Annoté et rétabli suivant l'ordre du code Napoléon par G. Massé [et] Ch. Vergé. Paris, Durand, 1854-1860.

5v. O.

CIVIL LAW. FRANCE—LAW—COMMENTARIES 1804—

"Errata" to the 5v. in v.5, p.[343].

Table des Matières to each v.

Table Alphabétique to the 5v. at end of v.5.

801 Zeller, Gaston *WR JT 39 23*

Les institutions de la France au XVI^e siècle. Paris, Presses Universitaires de France, 1948.

xii+404p. O.

FRANCE—LAW—INSTITUTIONS.

"La France que nous avons à étudier est une France en voie d'unification, politiquement et territorialement. L'unité territoriale est moins avancée que l'unité politique. De nombreuses provinces restent en dehors du royaume: Artois et Flandre, Lorraine et Barrois, Alsace et Franche-Comté, Savoie, Roussillon, Navarre et Béarn. D'autres, récemment réunies au royaume, jouissent d'un statut particulier qui les tient un peu en marge de la communauté nationale. Tel est le cas de la Bretagne et de la Provence au début du siècle — la Bretagne jusqu'à l'édit d'Union (1532), la Provence jusqu'à l'édit de Joinville (1555) — et aussi de Metz, Toul et Verdun, à partir de 1552. Nous n'étudierons pas séparément chacune de ces constitutions provinciales. Nous nous contenterons de signaler... les variantes que présentent d'une province à l'autre les institutions proprement françaises."

Bibliography at end of each chapter, and also in footnotes.

